Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s19id13277490

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

Typ. E. Prignet, Valenciennes

53000

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
du Nord de la France
et du Midi de la Belgique,

Par A. DINAUX,

Chevalier de la Légion d'Honneur; de la Société des Antiquaires de France; associé de l'Académie royale de Belgique; membre des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de Lille et de Douai; de celle d'Emulation de Cambrai; de celles des antiquaires de la Picardie et de la Morinie; de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône; de celle des sciences, des lettres et des arts du Hainaut; de la société des bibliophiles belges; de celle de l'histoire de France; des Académies d'Arras et de Bordeaux; des sociétés des sciences arts et belles lettres de St.-Quentin et de Dunkerque; des sociétés archéologiques de Maestricht et d'Avesnes; correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques; de l'Académie belge d'histoire et d'archéologie; de la commission historique du département du Nord; vice-président de l'académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME 5.

VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, 7 *bis*.

1855.

FÉNELON

ET

L'ABBÉ DE LIESSIES.

A l'époque où siégeait Lambert Bouillon (1677-1708), l'abbaye de Liessies n'était plus pour la discipline et le bon exemple ce qu'elle avait été du temps de Louis de Blois, d'Antoine de Winghe et de quelques autres encore. Lambert Bouillon aimait la dépense et épuisait la caisse du monastère en constructions, réparations, embellissements. Il avait bon nombre de neveux et de nièces qu'il s'efforçait de pourvoir sans être trop scrupuleux sur les moyens. Enfin ces divers abus, longtemps palliés, parvinrent à la connaissance de l'archevêque (Fénelon) qui s'en émut et fit à Liessies, durant les premiers jours de janvier 1702, une visite pastorale dans laquelle il fut accompagné de M. de Bernières, intendant de la province.

Le judicieux prélat constata en effet bien des irrégularités dont il prescrivit le redressement ; mais persuadé qu'il importait beaucoup aussi de maintenir le respect dû à l'abbé par les religieux déjà trop portés à l'insoumission, il leur adressa, avant de partir, un discours où il ménageait le supérieur et rappelait aux subordonnés, en termes assez sévères, les devoirs de l'obéissance monastique. Voici du reste comment Fénelon lui-même parle de cette visite : « Je suppose que M. l'abbé de Liessies n'aura pas » manqué de changer son prieur et son sacristain, et de nommer » les trois custodes à la communauté, dès le jour de mon départ,

» comme il nous l'avoit promis. Vous savez, Monsieur, que je
» ne fis que gronder la communauté en plein chapître, et que
» leur donner de fortes leçons sur l'obéissance qu'ils doivent à
» leur abbé. Si M. l'abbé ne s'est point hâté de leur adoucir un
» peu une conclusion si amère, par l'exécution du changement
» des officiers, toute la communauté sera mise à une trop rude
» épreuve. Il croiront que j'autorise l'abbé, même dans les choses
» les plus irrégulières. Mais j'espère que M. l'abbé aura fait non
» seulement les changements promis, mais encore les avances
» d'honnêteté pour gagner les cœurs. »

L'abbé, encouragé par les paroles indulgentes de l'archevêque, s'en fit un sujet de triomphe. De concert avec ce même prieur dont la révocation était demandée, il recomposa à sa manière le discours qu'avait tenu Fénelon avant son départ, le fit déclarer authentique par sept ou huit religieux dévoués et le répandit dans le public par la voie de l'impression. Cette allocution ainsi refaite devait offrir et offre en effet deux genres d'infidélité. D'abord on y exagère et amplifie tout à l'aise l'éloge de l'abbé et la censure des moines. Puis, sous le rapport littéraire, on conçoit ce qu'est devenu le langage pur, élégant et académique de l'auteur de Télémaque sous la plume du prieur Florent Genart.

Le prétendu discours fut mis sous les yeux de Fénelon, qui se plaint avec raison dans plusieurs lettres qu'on lui ait fait prononcer une allocution inexacte, controuvée et ridicule. Ce texte imprimé n'existe plus ; ou du moins c'est une pièce rare, fort recherchée des bibliophiles. Nous venons d'en retrouver l'original écrit de la main du prieur, avec le certificat d'authenticité signé dudit prieur et de huit autres religieux.

Le voici :

« Vous sçavez, MM., que je me suis appliqué depuis plusieurs jours à écouter les plaintes d'un chacun avec une profonde et sérieuse attention. J'ay entendu l'un et l'autre autant qu'ils ont voulu et je leur ay donné tout le loisir qu'ils ont souhaité. Je vous ay donné toute liberté d'avancer les plaintes que vous aviez à faire sans que j'aye rien à me reprocher. J'ay examiné l'estat de vostre maison, la conduite et le gouvernement de M. l'abbé avec l'exactitude qu'il m'a esté possible, Je suis très édifié de luy, je vous l'avoue ; il m'a satisfait en tout et partout.

» Je vous le dis et je vous le répète encore; il m'a édifié et j'en suis content. Il nous reste seulement à accomplir ce qui est dit dans l'hymne que l'Église chante à la Feste-Dieu : *Nova sint omnia, corda, voces et opera.* Que tout se renouvelle en vous, vos cœurs, vos voix et vos actions : vos cœurs affin qu'ils s'unissent, mais qu'ils s'unissent d'une manière à ne jamais se sépare r, que vos voix se renouvellent et s'animent pour ne chanter dans la suite que les louanges du Seigneur et non pas pour faire éclater dans le monde vos murmures et vos plaintes ; que vos actions enfin se renouvellent dans cette sainte solitude qui a toujours servi d'exemple et d'édification à toute l'Église ; qu'un chacun arrache des plis les plus cachés de son cœur toutes racines d'amertume, d'envie et de chagrin.

» Je vous le dis et je vous le répète encore devant Dieu ; je suis satisfait de M. l'abbé , mais je ne le suis pas également de tous.

» Nous avons pris de si bonnes et de si justes mesures ensemble pour restablir la paix dans vostre maison que je dois vous asseurer de l'affection sincère qu'il a pour ses enfants. Je suis tellement convaincu de ses droites intentions et de son bon cœur à vostre égard que je vous avoue d'avoir véritablement reconnu l'esprit de père en luy, mais d'un père qui n'a jamais recherché autre chose qu'à vous faire du bien et à vous en procurer. Il l'a fait et le fera toujours ; soyez en persuadé , il me l'a dit. Il me tiendra parole , n'en doutez pas. Je m'appuye sur luy; reposez vous sur moi. Il est vostre père, je le suis aussy. Nous vous en donnons des preuves dans les occasions et luy plus que moy. Je feray connoitre à toute la terre les effects de ses bontés ; mais plus de murmure, plus de détraction, plus d'envie, plus de chagrin, plus de plaintes , plus de mélancolie , plus de faux zèle , plus de bile, plus d'amertume , plus de soubçon , plus de trouble dans cette maison de Dieu , non plus de rancune ny de tout cela ; car bien souvent il arrive que, sous prétexte de soutient de régularité, nous tombons dans des irrégularités qui scandalisent le prochain et les gens de bien.

» Il vaudroit mieux souffrir en désordres apparents que d'en faire du bruit et de l'éclat au dehors ; car c'est une fausse maxime que de vouloir soutenir la régularité par tels principes qui n'ont ordinairement pour leur fondement qu'une hypocrisie formelle. C'est ce que nous apprend Carlier dans les *Collations* , ce grand

maistre de la vie mistique, lorsqu'il dit que ce qui auroit pu être une véritable piété dans le monde dégénère en hypocrisie dans la religion, et au lieu d'estre une maxime véritablement chrestienne, n'est purement que pharisaïque.

» C'est ici le poison dont se servent ordinairement les superbes pour surprendre et amuser les esprits foibles et pour semer la division. Ils sçavent persuader qu'il s'agit de l'honneur de la religion de ne pas souffrir tels déréglemens apparens. Ils forment des partis et des cabales qu'on appelle du nom de zèle ; et par ce moyen ils tachent d'alliéner les cœurs de leurs frères de la supériorité légitime , pour se les unir et s'en rendre les maistres pour parvenir à leur but et afin de satisfaire à leur passion.

» A Dieu ne plaise que tels esprits turbulens et superbes, réussissent ; et jamais la prudence ne permettra de tels désordres. Il ne faut donc plus de plaintes. Ne vous laissez pas surprendre, je n'en veux plus écouter. Et si jamais il y a quelqu'un d'entre vous qui soit si téméraire que de m'en porter, je me serviray de tout mon pouvoir et de toute mon authorité, non pas pour satisfaire à ma propre inclination, à Dieu ne plaise que telle chose n'arrive ; mais je m'en serviray pour réprimer celuy qui osera m'entretenir de ses murmures. Je l'humilieray avec tant de force et je le mettray si bas que je le feray servir d'exemple à tous les autres. Et malheur à moy si j'en usois autrement ; je croirois négliger mon devoir.

» Faut-il interrompre un Évesque et l'entretenir de vos vétilles et de vos anticailles, pendant qu'il doit veiller et prendre soin d'un diocèse entier et qu'il doit encore estudier les saints pères ? Il ne faut donc plus des bagatelles ny d'amusemens ; je n'en souffriray plus. Ne croyez pas que je veuille vous entretenir dans votre zèle d'amertume qui ne provient le plus souvent que d'une certaine acédie du deffaut d'application et d'un dégoust des choses saintes.

» Mais comme nous ne pouvons rien de nous mêmes ; c'est à vous, ô mon Dieu, à qui je m'adresse du plus profond de mon cœur et de toute la tendresse de mon âme. C'est à vous, ô Verbe Éternel, à qui j'ay recours dans un parfait anéantissement pour les pressants besoins de cette communauté. C'est à vous, ô Esprit Divin, à quy j'offre mes vœux et mes prières, vous suppli-

ant très instamment de réunir ces cœurs aliénés et de rendre à ces enfans l'esprit de soumission, de respect et de bienveillance pour leur père, afin qu'ils l'aiment, qu'ils l'honorent et vénèrent comme ils doivent et comme il le mérite. Ne me refusez pas cette grace, ô Dieu de mon ame, et attendrissez leurs cœurs. Vous le ferez; j'en suis persuadé et vous m'accorderez cette faveur.

» Il me paroit que j'entends tous ces enfans qui vous tendent les bras comme à leur père et vous prient avec moi, Monsieur, de les recevoir dans votre sein et d'oublier tout le passé.

» Il a écouté vos prières, Messieurs, et il vous accorde du meilleur de son cœur ce que vous luy demandez avec la même tendresse que vous pouviez l'espérer. Il est trop indulgent et trop juste pour rien refuser. Et tout ce que je dois vous dire, c'est que je suis content de lui et je ne cesseray de le dire. Il m'a parfaitement édifié et je l'aymerai toute ma vie. Aimez le aussi, je vous en prie et je vous en conjure.

» A Dieu, Messieurs, je vous recommanderay tous les jours dans mes prières. »

Les soussignez, prieur, sous-prieur et religieux de l'abbaye de Liessies, certifient et déclarent à tous ceux qu'il appartient que le discours cy-dessus est le même dans son sens, les mêmes pensées et presque toutes les mèmes paroles, autant qu'il se souviennent, que Mgr. l'archevesque de Cambray a dit et prononcé dans leur chapitre à la fin de sa visite le 2me de l'an 1702; en un mot que c'est la véritable substance de son discours et des éloges qu'il a rendus à M. notre abbé.

Signés : D. Florent *Génart*, prieur. — D. Thomas *Lepez*. D. Maximilien *Marchant*. — D. Humbert *Duelin*. D. Arnoud *Lambert*. — D. Agapite *Dambrinne*, maistre d'hôtel. — D. Guillaume *Fontaine*. — D. Hubert *Gossiau*. — D. Joseph *Billon*.

Rien ne prouve que Lambert Bouillon ait réparé ses torts et désavoué l'écrit dont il s'agit. Néanmoins Fénelon se montra toujours équitable et même généreux envers lui. Un certain Pierre Desmoulins, qui croyait avoir à se plaindre de l'abbé de Liessies, lui avait intenté procès et avait publié un mémoire dans

lequel il diffamait beaucoup ledit abbé. L'archevêque n'hésita point à adresser de vifs reproches à ce plaideur : « J'ai écrit à » Mons, (1) dans les termes les plus forts pour faire dire au sieur » Desmoulins qu'on m'assuroit qu'il avoit dit, dans les écritures » au parlement de Tournay, que j'avois découvert en ma visite » de Liessies, des crimes honteux de l'abbé, mais que vous » m'aviez empesché de faire justice. J'ai ajouté que s'il persis- » toit.... je serois contraint de déclarer tout le contraire et de » le faire passer pour calomniateur. »

Du reste, c'est ici le lieu sans doute de faire connaître, du moins sommairement, ce même Lambert Bouillon dont le *Gallia christiana* ne dit mot et qui n'est que mentionné par le *Cameracum christianum.*

Né à St-Hubert, dans les Ardennes, en 1629, Lambert Bouillon fit ses humanités à Luxembourg et sa philosophie à Cologne. Le curé de St-Hubert, qui était lié d'amitié avec Gaspar Roger, abbé de Liessies, obtint que le jeune Lambert fût admis dans cette maison en 1650 et y fit profession l'année suivante. Après quoi il alla étudier la théologie à Louvain où son aptitude et ses succès le firent remarquer. Lambert fut ordonné prêtre en 1658 et sitôt après, envoyé à Mons pour y administrer les affaires de l'abbaye. Ce fut pendant son séjour à Mons qu'il se livra à l'étude du droit canonique. Il y prit une connaissance toute spéciale du code appelé *les Chartres de Hainaut.* En 1677, l'abbé François Louchière se trouvant malade et hors d'état de gouverner le monastère, Lambert Bouillon fut élu en sa place. Nous avons découvert une sorte d'oraison funèbre en latin dans laquelle, entr'autres louanges données à Lambert Bouillon pendant sa prélature, on signale les ouvrages d'art qu'il fit exécuter en l'église de l'abbaye. Ces détails attestent le goût de notre abbé en matière de peinture et de statuaire. Ce qu'on ne dit pas dans ce discours funèbre, c'est qu'il était trop porté aux discussions judiciaires et aux controverses, témoins ses débats avec Fénelon, les procès avec quelques particuliers et contre deux ou trois de ses religieux.

---

(1) Lettre à M. de Bernières du 4 janvier 1704. *OEuvres complètes de Fénelon, précédées de son histoire littéraire par M***, directeur au séminaire de St.-Sulpice.* Edit. Lefort, 1851. VIII, 375.

Lambert, frappé d'apoplexie le 17 septembre 1707, devint incapable comme l'avait été son prédécesseur ; et l'on fut obligé d'élire un abbé nouveau. Il vécut encore un an et plus.

Nous avons trouvé plusieurs harangues ou exhortations latines, écrites de la main de cet abbé. Ces productions, d'un bon style, prouvent que Lambert Bouillon avait l'esprit très cultivé.

Le Glay.

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES

ÉDITIONS ELSEVIRIENNES.

TROISIÈME ARTICLE.

(Voir le tome IV de la présente série page 531.)

Après avoir parlé, avec trop de détails peut-être, de divers ouvrages qu'on annexe à la collection elsevirienne, nous allons entrer dans l'examen de quelques objets qui se rattachent directement à ces typographes célèbres.

M. Pieters fait mention dans ses *Annales* (Introduction, p. xvii) d'un catalogue elsevirien, daté de 1647, que M. Hoffmann avait découvert dans la bibliothèque de la ville d'Hambourg et qu'il avait décrit dans un journal allemand consacré à la science des livres et publié à Leipzig (le *Serapeum*), n° 12 de 1849. M. Hoffmann a plus récemment inséré dans le même journal (n° 9 de 1854) ce catalogue en entier, en y joignant quelques explications. Le *Serapeum* est extrêmement peu répandu en France, aussi pensons nous pouvoir parler de ce catalogue avec un peu d'étendue. M. Hoffmann s'était trompé (ainsi qu'il le reconnait) en l'attribuant à Louis II; il faut y voir l'œuvre de Louis III qui exerça à Amsterdam de 1638 à 1664-65. On trouve dans ce catalogue 125 articles rangés par ordre alphabétique; 13 ouvrages sont en allemand, 3 en hollandais, 4 en italien, 12 en français, 95 en latin. Laissant de côté les ouvrages bien connus pour porter le nom de Louis Elsevier, nous signalerons les livres que M. Pieters n'a pas mentionnés dans ses *Annales* et qui furent,

en partie, exécutés dans d'autres imprimeries hollandaises, mais dans lesquels Louis avait un intérêt, puisqu'il les gardait en nombre chez lui.

Anonymi J. C. Decisiones de injusta carceratione principis Eduardi Portugalliæ.

L'Ariane de Desmarets en français, en allemand. (Les premières éditions de cet ouvrage indiquées par M. Pieters avec le nom des Elsevier sont de 1658 et de 1659).

Arnds (Johanns) Paradys gartlein.

Amœnæ and Amandi Schafferey (M. Pieters qui indique p. 217 une édition de ce livre avec la date de 1659 et le nom de Louis et Daniel Elsevier, dit qu'Heger avait déjà imprimé cet ouvrage en 1645. Nous serions tentés de croire que l'édition de 1659 est, avec un frontispice rajeuni, la même que celle de 1645 portée au catalogue de 1649 et dont après quatorze ans, il restait encore bon nombre d'exemplaires invendus. Pareille observation s'appliquerait à l'*Ariane*.

Adriatische Rosimond Philippi Cæsii. On ne connait de cet auteur, en fait d'impression elsevirienne, que le *Leo belgicus*, 1660.

Ban (Joan-Albert) Zangh-Bloemzel ofte Staeljis.... 4°.

Hoornbeck (J.) Apologia pro ecclesia christiana hodierna, 8°. M. Pieters (p. 144) ne mentionne de cet écrivain que deux ouvrages publiés en 1654.

Lubini Clavis græcæ linguæ. M. Pieters (p. 203) indique seulement l'édition de 1651 ; les mots du titre : *Nova correctior edita* montrent qu'il existait une édition antérieure, et c'est celle qui existe au catalogue de 1649.

Lobwasser (A.) Psalmen Davids mit stimmen.

Mori (Alexandri) Calvinus. Oratio Genevæ habita. 4°.

Reggii (Honoris) *de statu ecclesiæ Britanniæ*. 4°.

Suetonius commentario adornatus à J. Schildio, 8°. Edition qu'on ne peut point confondre avec celle de 1650, in-16.

Sontes (Johannis) *Speculum boni, principis sive Vita Alphonsi regis Arragoniæ*, in-12. Le nom de cet auteur ne figure pas sur les tables de M. Pieters.

De Vargas (Alphonsus) de Stratagematibus Jesuitarum, in-12.

Zinkgrafen (J. W.) Teutsche apophtegmata, in-12. Le titre de cet ouvrage porte dans l'édition de 1653, la seule que mentionne M. Pieters (p. 207), qu'on y trouve de plus une 3e partie. L'édition portée au catalogue de 1649 est celle de Leyde, 1644, in-12, avec le nom de F. Heger. Cet ouvrage fut plusieurs fois réimprimé dans la première moitié du dix-septième siècle. (Voir la *Bibliographie parémiologique* de M. G. Duplessis, 1847, p. 332).

Nous remarquons sur le catalogue de 1649, *Linschotani Navigatio in Indiam,* Hagæ Comitum, apud Ægidium Elsevirium, 1599, in-folio. Après un demi-siècle, il restait encore en magasin bon nombre d'exemplaires de ce volume.

Nous avions entrepris un supplément aux descriptions trop imparfaites que divers bibliographes ont données d'un grand nombre de volumes elseviriens, mais comme ce travail tiendrait beaucoup trop d'espace, nous nous contenterons d'en placer ici, comme échantillons, ce qui regarde quelques uns des livrets qui font partie de la collection des *Républiques*, branche de la collection qui est de la part des amateurs l'objet d'un dédain que rien ne justifie.

Respublica Anglorum, 1630, frontispice gravé, dédicace de J. de Laet à Thomas Cobdham, privilège et table, 6 feuillets en tout; p. 1-404 et 6 feuillets pour l'index; 31 lignes à la page.

Respublica Arabiæ, 1633; frontispice gravé représentant un chef arabe debout; p. 5-247; 36 lignes.

Respublica Athenensium, 1635; frontispice imprimé en noir et en rouge; figure en pied de Postel gravée; p. 5-232 et 3 feuillets; index en assez gros caractères; 25 lignes à la page.

Regni Chinensis descriptio; 4 feuillets pour le titre, la dédicace à Adrien Pauw, l'adresse *Typographi lectori benevolo*; la table: *Contenta hoc libello,* p. 1-365; index occupant le verso de la page 365 et 4 feuillets non chiffrés. Le frontispice bien gravé est orné de caractères chinois et du buste de Confucius; il a pour vignette

le bûcher enflammé. Un tiers du frontispice est occupé par une carte où se voit la grande muraille. Ce volume est imprimé en gros caractères, 25 lignes à la page.

De Principatibus Italiæ, 1628 ; frontispice ; p. 3-372 ; index, 4 feuillets non chiffrés et un feuillet pour le privilège ; 31 lignes à la page. L'ouvrage, traduit de l'italien par Thomas Segath, est dédié à Dudley Carleton.

Respublica Leodiensis ; frontispice, un feuillet pour la préface et 3 feuillets de vers latins; p. 1-516 ; 33 lignes à la page.

Respublica Russiæ ; frontispice et table, 2 feuillets ; p. 5-327 et 4 feuillets pour l'index qui commence au verso de la page 328 ; 31 lignes à la page.

Un objet qui mérite bien une mention particulière, c'est l'indication des principales collections d'éditions elseviriennes formées par des particuliers et aujourd'hui dispersées. Nous ne remonterons point, à cet égard, au delà d'un quart de siècle ; nous ne voulons point accumuler trop de détails minutieux et nous commencerons par un bibliographe qui, le premier, jeta une vive lumière sur l'histoire des productions des Elsevier.

Après avoir publié, en 1822, un *Essai sur les éditions des Elsevier*, bon travail qui, toutefois, laisse encore à désirer, (1) M. Bérard livra en 1829 aux enchères publiques la collection qu'il avait formée ; le catalogue, publié chez Merlin, se compose de 2197 numéros, parmi lesquels il en est une foule d'étrangers aux Elsevier ; on y trouve toutefois beaucoup de volumes exécutés par ces imprimeurs ou par leurs émules ; nous citerons ceux qui se payèrent le plus cher :

Essais de Montaigne, 1659, 284 fr. ; la *Sagesse* de Charron, 1662, exemplaire non rogné, 330 fr., l'*Eschole de Salerne* en vers

---

(1) Voir le *Manuel du Libraire*, t. I, p. 292. Un journal allemand, les *Gelehrte Anzeigen* de Gottingue, 1823, p. 1273-1278, rendirent un compte détaillé du livre de M. Bérard.

burlesques, 1651, 88 fr., le Virgile, 1676, grand papier, 221 fr., l'Horace de 1676, 280 fr. (exempl. non rogné, adjugé à 210 fr. vente Firmin Didot en 1811), Prudence, 1667, 72 fr., non rogné; les *Odes* d'Horace, en vers burlesques, 1653, 90 fr., non rogné; le *Théâtre* de Pierre et de Thomas Corneille, 1664-1678, 9 vol. 951 fr.; *Œuvres* de Balzac, 1658-64, 7 vol. 130 fr., *Senecæ opera,* 1640-58, 4 vol. non rogné, 530 fr.; *Voyage d'Espagne*, (par Aarsen de Somerdyk) 1666, 81 fr., exempl. non rogné; *Vie de César Borgia,* 1671, 67 fr. non rogné.

On ne saurait, parmi les amateurs d'éditions elseviriennes, oublier Charles Motteley dont nous avons, dans nos précédents articles, cité les travaux. Ce bibliophile passionné, que l'auteur du *Manuel du Libraire* qualifie un peu rudement d'*industriel en librairie,* avait, dans le cours de ses voyages, entrepris des recherches spéciales sur les impressions elseviriennes; il aurait pu rédiger à cet égard des notes intéressantes, mais il s'est contenté de donner une réimpression fac-simile du catalogue de Daniel Elsevier, 1681, et de publier un opuscule fort court : *Aperçu sur les erreurs de la bibliographie spéciale des Elsevier et de leurs annexes,* 1849, in-18.

En 1824 il vendit une partie de sa bibliothèque; le catalogue (2173 articles) renfermait nombre de volumes elseviriens très bien choisis; on en paya quelques-uns fort cher; voici quelques exemples : *Psalterium*, 1653, très grand de marges, 190 francs; *Lipsius, de constantiâ*, 1652, in-24, non rogné, 44 fr.; *Baconus, de ventis,* 1662, non rogné 58 fr.; *Glissonius, de ventriculo,* 1677, non rogné, 51 f; *Aphthonii progymnasmata,* 1649, non rogné, 68 f; *Juvenal,* 1671, in-16, non rogné, 50 fr.; *Senecæ tragœdiæ*, 1678, in-16, 45 fr.; *Decameron di Boccacio*, 1665, 150 fr. (très bel exempl.); *Satyre ménippée*, 1677, non rogné, 74 fr.; *Defensio pro Carolo I,* 1650, non rogné, 78 fr.

Motteley mit au jour quelques autres catalogues que nous avons eu l'occasion de citer dans le cours de notre travail; celui qu'il publia en 1842, renferme, n° 1545 à 1974, une collection d'Elsevier, petit in-12 et infrà. A sa mort, survenue en 1849, cet amateur a laissé une bibliothèque remarquable qu'il légua à l'Etat à des conditions qui ont suscité de longues difficultés mais qui ont enfin été applanies. Ces livres ont été placés au Louvre, dans les salles qu'occupait autrefois le Musée Standish.

Le baron de Montaran, dont la vente se fit en 1849, laissait une bibliothèque peu nombreuse, mais bien choisie (327 numéros); les principaux chefs-d'œuvre de Leyde et d'Amsterdam s'y trouvaient réunis, avec tout le mérite des grandes marges et des belles reliures; les prix furent en général peu élevés, ce qu'il faut attribuer aux circonstances politiques de l'époque. Nous mentionnerons le *Pastissier François*, 1655, 100 fr.; (1) le *Rut*, ou *la Pudeur éteinte*, par Corneille Blessebois, 1676, 228 fr. (exempl. non rogné de ce livre plus que piquant); l'*Ovide en belle humeur*, par d'Assoucy, 1651, 74 fr.; les *Voyages* de Tavernier, 1678, 3 vol., 95 fr.

Un littérateur ingénieux qui s'occupait de bibliographie avec une ardeur un peu capricieuse, Charles Nodier, dans ses *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque* (p. 1-32) avait donné une *théorie des éditions elseviriennes* et consacré quelques chapitres de ce même livre à des volumes exécutés par ces typographes ou qui leur sont attribués (2); il s'était attaché à en réunir de jolis exemplaires; vingt-sept ouvrages faisant partie de la collection elsevirienne sont énumérés et décrits à l'occasion de la *théorie* en question; ils figurèrent aux ventes faites par ce bibliophile en 1827 et en 1830; la *Ville et République de Venise* par Saint-Disdier,

---

(1) On sait que ce volume assez mal imprimé, est, à cause de sa rareté, un de ceux que les Elsiviriomanes payent le plus cher. Son prix a varié, dans les ventes, de 100 à 325 fr. On en compte les exemplaires. M. de Reume, dans ses *Recherches*, 1847, p. 116, en indique cinq; M. Pieters, *Annales*, p. 210, parle de neuf; M. Garia, libraire à Brighton, dans un catalogue publié en 1853, dit en avoir vendu trois en 1852; l'un à lord Gosford, provenant d'un achat de livres fait à M. Uterson; le second acheté dans une vente faite à Belfast; le troisième acheté chez Kupidel à Vienne et maintenant chez lord Vernon; ce dernier exemplaire a le titre parfaitement refait à la plume. M. Yemeniz, bibliophile lyonnais des plus fervents, possède aussi le *Pastissier*; il l'a payé 300 francs; un autre exemplaire est à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. (Voir le *Bulletin du bibliophile*, 1853, p. 453).

(2) Voir p. 124, les *Véritables prétieuses* (par Somaize) 1660, adjugé à 40 fr. et p. 290, *Picherelli opuscula*, 1629, volume assez mal imprimé vendu 32 fr., et le premier, à ce qu'il parait, où se trouve *la tête de buffle*.

1685, exempl. non rogné, s'éleva jusqu'à 126 fr. A la vente qui eut lieu en 1844, après la mort de Nodier, ont vit aussi de fort beaux volumes elseviriens, entre autres : *D. Augustini Confessiones*, 1675, 129 fr. ; la *Sagesse* de Charron, édition sans date, 80 fr.; *Mémoires* de Commines, 1648, 201 fr.

Il est juste de placer au rang des adorateurs les plus fervents du Dieu-Elsevirien, M. le marquis de Cramayel ; le catalogue de sa bibliothèque publié en 1826, offre 1885 numéros ; on y rencontre presque toutes les éditions elseviriennes de petit format, exemplaires bien conditionnés ; elles se donnèrent à des prix fort modérés ; nous n'avons guères à citer que le *Théâtre de P. et Th. Corneille*, 10 vol. 200 fr. ; le *Valetudinarium* de Déodatus, 1660, 92 fr. (belle reliure de Thouvenin) et le *Lexicon arabico-latinum* de Golius, 300 fr. Un exemplaire du Virgile de 1636, indiqué comme chargé de notes de la main de Voltaire, fut adjugé à 47 fr.

Le catalogue des livres de M. S. (Sensier) publié en 1828, présente aussi une collection fort importante d'éditions elseviriennes. Deux ou trois articles obtinrent des prix fort élevés (*Œuvres satiriques* de Blessebois, 1676, 400 fr. (1) ; *Théâtre* de P. et Th.

---

(1) Nous avons déjà parlé de Blessebois ; si nous traçons de rechef le nom de cet énigmatique écrivain, c'est pour dire qu'on trouve des détails curieux sur un ouvrage que M. Nodier lui a attribué, dans une publication mise au jour à Londres et tirée à très peu d'exemplaires ; *Bibliothèque bibliophilo-facétieuse éditée par les frères Gébéodé.* Ce recueil, qui sera toujours fort rare et fort peu connu sur le continent, renferme, t. II, p. 119-125, des détails sur le *Zombi du grand Pérou,* petit roman publié en 1697, et qui devint tout d'un coup l'objet de la convoitise ardente des bibliophiles, grâce à quelques pages publiées par Nodier dans ses *Mélanges* (1829, p. 266). L'histoire racontée dans ce libelle est peu compliquée. La comtesse de Cocagne, créole dont la beauté n'est point ornée de pudeur, de chasteté ni de modestie, vient trouver M. de C. qu'elle croit expert en l'art de magie et le prie de faire revenir à elle le marquis du grand Pérou, habitation fort connue dans une des Antilles françaises où se passe la scène. M. de C. consent, fait croire à la comtesse qu'elle est devenue invisible, et sous l'apparence d'un *Zombi* (en patois créole, un esprit, un sorcier) elle vient jeter le trouble dans la maison du marquis. Pour récompenser M. de C., elle

Corneille, 11 vol. 420 fr.) ; la *Sagesse* de Charron, édition sans date, 110 fr. ; le *Pastissier François*, 1655, 128 fr. ; le Virgile de 1676, grand papier, 130 fr.

En fait de volumes non rognés, nous distinguons *Adagia Erasmi*, 1650, 70 fr. ; Sallustius, 1634, 106 fr. ; les *Odes d'Horace* en vers burlesques, par Picou, 1655, 104 fr. ; l'*Histoire d'Henri IV*, par Perefixe, 1678, 80 fr. M. Sensier était possesseur du Père Adry sur les Elsevier, travail qui a passé dans les mains de M. Pieters.

En 1829, un bibliographe très connu, M. Renouard, l'historien des Aldes Manuces et des Estiennes, mit en vente une partie de sa riche bibliothèque ; il en avait déjà publié en 1818 un catalogue (4 vol. in-8°) enrichi de notes intéressantes où se rencontrent parfois des détails bien dignes d'être lus au sujet des éditions elseviriennes. (Voir t. I, p. 245, II, 245, 256, 315),

M. Renouard avait un goût bien légitime pour les productions des immortels typographes hollandais ; il s'était attaché à réunir des exemplaires non rognés, et il était parvenu à en réunir près de soixante, nombre qu'aucun autre amateur peut-être n'a été en état de montrer avec orgueil.

En 1829, il livra aux enchères une partie de sa bibliothèque et la plupart de ses Elsevier figurèrent dans cette vente. Ceux

---

l'invite à souper. Le marquis se fâche enfin de tout ce fracas chez lui, il soupçonne M. de C. d'être d'accord avec la comtesse et veut le faire assassiner ; un ami l'en empêche. L'île s'émeut des bruits répandus sur les actes de sorcellerie de M. de C. Il cherche à échapper aux poursuites de la justice et se retire dans une autre partie du territoire appelée la Basse-Terre « où l'on m'attendoit avec impatience pour me loger » dans la plus sale et la plus profonde prison qui soit dans le châ- » teau. » Ainsi s'exprime l'auteur en terminant son récit. Ce roman dont on ne connaît plus que deux ou trois exemplaires, est en prose mêlée de vers au-dessous du médiocre ; il offre quelques tableaux peu décents, mais Nodier s'est montré trop sévère lorsqu'il avance que jamais pamphlet n'a été plus grosièrement approprié aux sales orgies d'un cercle très restreint d'hommes oisifs et dépravés.

qui se payèrent le plus cher furent le Montaigne, 1659, 150 fr.; les *Voyages* de Tavernier, 1678, 102 fr.; l'*Escholle de Salerne* et l'*Ovide en belle humeur,* 1651, 101 fr.; l'*Imitation,* sans date, 79 fr.

En fait de volumes non rognés, nous remarquons Plaute, 1652, 59 fr.; Heinsii *poemata,* 1653, 46 fr.

En livrant aux enchères une partie de sa bibliothèque, M. Renouard s'était réservé une assez grande quantité de beaux volumes ; il en ajouta de nouveaux, et, après sa mort, survenue en 1854, cette collection précieuse fut vendue à Paris; le catalogue en a été publié et forme un volume in-8° très digne d'intéresser les bibliophiles.

Les livres qui figuraient à cette vente, se sont, en général payés des prix fort élevés (1) ; voici quelques exemples de ces adjudications en ce qui concerne les Elsevier :

D. Augustini Confessiones, 1675, exemplaire en papier fin, à la reliure de Longepierre (2), maroquin bleu, 495 francs.

Plinii Epistolæ, 1640, mar. rouge, ancienne et riche reliure, 125 fr.

Œuvres de Rabelais, 1663, mar. bleu, 240 fr.

C'est le seul exemplaire en papier fort dont M. Renouard ait eu connaissance. Il avait possédé un premier volume rongé des

---

(1) Un exemplaire des *Grandes Cronicques du géant Gargantua,* Lyon, vers 1532, in-4°, est arrivé au prix de 1825 fr. C'est payer un peu cher un livret de douze feuillets. Il est vrai que c'est le seul exemplaire connu de cette édition, et il a été acquis pour compte de la bibliothèque impériale.

(2) Cet amateur vivait au commencement du dix-huitième siècle. Les reliures de sa bibliothèque, remarquables par les insignes de la Toison d'Or dont elles sont décorées, jouissent du plus grand crédit auprès des amateurs. Elles sont, en général, d'une grande perfection dans leur simplicité, et il est fort rare qu'elles se présentent dans les ventes, car cette bibliothèque ne paraît pas avoir jamais été fort étendue.

vers ; il en a vu un autre à Anvers dans la bibliothèque Plantinienne, l'un et l'autre très rognés et sans le second volume.

Ulitii Venatio, 1643, in-12, mar. non rogné, 56 fr.

Observons en passant qu'on a reproché au catalogue Renouard de 1829 et à quelques autres, d'attribuer aux Elsevier, des volumes qui n'étaient point sortis de leurs presses ; par exemple *l'Excellence du mariage*, par J. de la Chaussée, sans date, donun exemplaire non rogné alla au prix de 68 fr. (Voir le *Manuel*, I. 446). Les pseudo-Elsevier eurent un moment de vogue vers 1828, mais elle ne dura pas longtemps (1).

Un dramaturge célèbre, bibliomane fervent, M. de Pixerécourt, vendit en 1829, une bibliothèque nombreuse et très bien choisie; les Elsevier y étaient très bien représentés ; ils se payèrent en général selon leur mérite : les *Provinciales*, 1657, 76 fr.; Montaigne, 1659, 150 fr. (exemplaire sur un papier d'une grandeur remarquable) ; la *Sagesse* de Charron, 1662, exempl. non rogné, 141 fr. ; le *Pastissier François*, 1665, 221 fr. ; *Satyres* de Regnier, 1662, 223 fr. (exempl. non rogné, le seul connu dans cette condition) ; *Œuvres* de Blessebois, 1676, 159 fr. ; l'*Illustre Théâtre de Corneille*, 1644, volume contenant cinq pièces, 228 fr. (exempl. revendu 245 fr. en 1849, vente Buvignier) ; *Lupanie*, 1668, (voir la note n° 1250) ; ce petit roman a été attribué à Corneille Blessebois; il a reparu avec un nouveau titre et quelques additions sous le nom de *Saint-Germain, ou les Amours de M. D. M. T. P.* initiales qu'on a expliquées en supposant qu'il s'agissait des intrigues de Madame de Montespan. D'après M. Bazin, le judicieux historien de Louis XIII, (voir son catalogue, Techener, 1852, n° 772), il n'y a pas, dans ce vilain récit, un seul mot qui puisse, de près ou de loin, se rapporter à la célèbre maîtresse de Louis XIV ; ce

---

(1) Nodier écrivait à cet égard dans le *Bulletin du bibliophile*, mars 1837 : « Les Elsevier ont beaucoup perdu de leur haute faveur qui s'attachait au bouquin le plus ignoble sur la foi d'une *tête de buffle* ou d'une *sirène* souvent postiches, et il est douteux qu'ils la reprennent, mais l'Elsevier véritable des anciens catalogues est hors de prix quand il est *grand*. Le quart de ligne en augmente la valeur dans la proportion *du carrat des diamants*. »

sont es scandales obscurs d'un mariage très bourgeois où le mari est médecin.

Les amateurs d'impressions elseviriennes feront bien de conserver le catalogue M.... (Millot) rédigé en 1849 par un littérateur aussi actif qu'instruit et qui a rendu d'importants services à la bibliographie (1); cette collection assez nombreuse (1523 n^os^) présentait grand nombre d'ouvrages appartenant à la catégorie qui nous occupe, et le *catalogographe* y avait apporté une attention spéciale. Il a pris soin d'indiquer le nombre de feuillets liminaires et des pages dont se compose chaque volume toutes les fois que le *Manuel du Libraire* ne fournissait pas ces renseignements (2); il a souvent ajouté quelques particularités dignes de ne pas rester dans l'oubli. Voir les indications relatives aux *Pensées* de Pascal, 1677, n° 36 ; au *Traité des restitutions des grands*, 1665, n° 51 ; sur les *Essais* de Montaigne, 1659, n° 147 ; sur les diverses éditions du *Virgile travesti* de Scarron, n° 381 ; sur les *Poemata* de Ménage, édition de 1663, n° 412 ; sur les *Lettres d'une religieuse portugaise*, édition de Van Dyck, 1669, n° 597 ; (il en existe sous la même date une réimpression que M. Pieters (p. 364) n'a pas mentionnée); sur Corneille Blessebois, n° 361, 632 et 768; sur le *Recueil de diverses pièces*, 1669, n° 742 ; sur les *Epistolæ Busbequii*, 1633, n° 762 ; (il existe deux éditions sous cette date, observation qui a échappé à M. Pieters, p. 88); sur une réimpression, non indiquée au *Manuel*, de l'*Histoire de Henry le Grand*, par Pérefixe, 1661, n° 948.

Parmi les volumes qui se sont adjugés à des prix assez élevés à la vente Millot, nous indiquerons l'*Imitation*, 1679, 210 fr. (exempl. de Pixerécourt, payé 100 fr.); les *Provinciales*, 1657, 60 f.; l'*Anatomie de la messe*, 1638, 53 fr.; Cicéron, 1642, 310 fr. (sur un papier qui semble plus fort que les exemplaires ordinaires ; on sait qu'en effet il existe des exemplaires sur deux papiers de finesse différente, mais de même dimension) ; les *Passions*, par

---

(1) Paul Lacroix, connu sous le nom du *Bibliophile Jacob*.

(2) Transcrivons comme exemple la description du *Biblia sacra*, Coloniæ, B. ab Egmond, 1682 (caractères elseviriens) ; 11 feuillets préliminaires y compris le titre gravé (sans titre imprimé quoique le second feuillet porte pour signature * 3) 894 p. et 24 feuillets d'index.

Descartes, 1650, 51 fr. ; le *Cuisinier François*, La Haye, 1656, 87 fr. (volume qui porte le nom d'Adrien Vlacq, mais qui doit à ses fleurons elseviriens l'honneur d'une mention dans les *Annales* de M. Piéters, p. 356) ; les *Centuries* de Nostradamus, 1668, 70 fr.; les *Odes d'Horace en vers burlesques,* exempl. non rogné, 155 fr.; l'*Eschole de Salerne* et l'*Ovide en belle humeur,* 1651, 261 fr.; (l'*Ovide* est précédé d'un sonnet laudatif, signé Corneille, et qui doit être de Pierre plutôt que de Thomas à cause de l'extrême jeunesse de ce dernier en 1651. Ce sonnet n'a jamais été recueilli dans les œuvres de notre grand tragique) ; *Satyres* de Regnier, 1642, 55 fr.; Rabelais, 1663, 91 fr.; *Ragionamenti di Aretino,* 1660, 72 fr.; *Œuvres* de Balzac, 7 vol., 232 fr.; *Œuvres* de Blessebois, 1676, 418 fr.; les *Voyages* de Tavernier, 1678, 3 vol., 240 fr.; *Histoire de Henry le Grand,* 1661, 79 fr.

En 1847, une bibliothèque remarquable, surtout en fait de littérature italienne, celle de M. L. (Libri) fut vendue à Paris; on y remarque, au point de vue qui nous occupe, le Virgile, de 1636, 70 fr.; Cicéron, 1642, 401 fr.; (exempl. aux armes de Colbert)

Deux collections d'élite et qui ont vivement attiré l'attention des amateurs, ont été dispersées, l'une en 1853, l'autre en 1854. La première, formée par un des doyens de la vieille librairie parisienne, M. Debure, nous offre, entre autres articles, Virgile, 1636, adjugé à 155 fr.; Horace, 1676, 125 fr.; Ovide, 1639, 130 fr.; Cicéron, 1642, in-12, 300 fr., et 1641, in-4°, 210 fr. La seconde collection appartenait à un bibliophile porteur d'un nom célèbre dans les fastes du journalisme, M. Armand Bertin ; nous distinguons sur ce catalogue, le Rabelais, 1665, 210 fr.; et le Cicéron de 1664, in-4°, 230 fr.

On fut loin d'obtenir des prix analogues pour la collection elsevirienne, créée par un magistrat de Besançon, modeste et instruit. Le catalogue de cette portion de la bibliothèque de M. Guillaume comprend 774 articles ; on y observe quelques volumes provenant des cabinets célèbres de Caillard et de Mac Carthy : le Nostradamus de 1668, acheté 91 francs à la vente Labedoyère en 1838, et un exemplaire du *Pastissier François,* 1655, dans sa première reliure. Vendues à Lyon, et dans un moment d'agitation politique, ces raretés furent loin d'obtenir ce qu'elles vaudraient aujourd'hui à Paris.

Nous terminerons ces recherches en mentionnant un travail inédit que nous ne connaissons que de titre : *Catalogue raisonné des Elsevier ;* c'est un manuscrit de 165 pages in-4° qui faisait partie de la bibliothèque Van Gobbelschroy, vendue à Gand en 1851 ; l'ouvrage, disposé par ordre alphabétique, était précédé d'une notice sur la famille des célèbres typographes, et chaque titre était accompagné de détails bibliographiques.

G. Brunet.

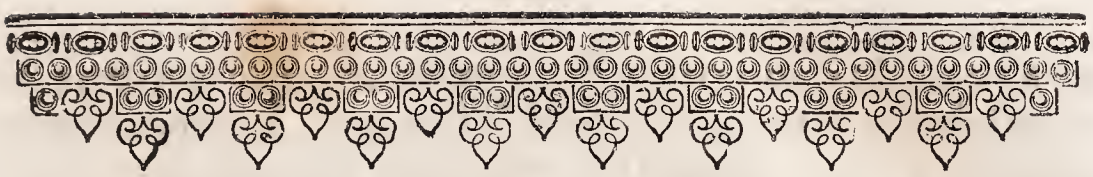

RENVOY

DE

L'ORDRE DE FRANCE

DE Mgr. SAINT-MICHEL

PAR

S. M. L'EMPEREUR CHARLES CINQUIÈME

RELATION

D'A. DE BEAULAINCOURT, ROI D'ARMES DE LA TOISON D'OR.

INTRODUCTION

PAR CH. DE LINAS.

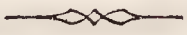

En 1555, Charles-Quint accablé d'ennuis et d'infirmités, las des grandeurs humaines et des soucis leurs compagnons inséparables, transmettait à l'infant don Philippe le gouvernement de ses royaumes; l'année suivante, il résignait en faveur de l'archiduc Ferdinand la dignité impériale, enfin, le 24 février 1557, il se retirait pour y mourir bientôt dans le monastère de Yuste près Plasençia en Estrémadure. Quoique dès son entrée en Espagne, le monarque descendu de si haut eût à peu près rompu avec le monde et ses pompes, ce ne fut qu'au printemps de 1558

qu'il se décida à renvoyer à Henri II les insignes de l'ordre de St-Michel que François Ier lui avait jadis conféré. Quelques années plus tôt, la raison politique eût justifié cette détermination, pourquoi fut-elle adoptée si tard ? En attendant la réponse que donnera sans doute le seul des historiens de Charles, qui ait eu connaissance de l'écrit que je révèle ici (1), je vais tâcher d'expliquer le fait par des rancunes particulières jointes à certains scrupules de conscience (2), qui devaient nécessairement assaillir, même un esprit supérieur affaibli par les souffrances du corps. Le 28 septembre 1557, au chapitre tenu dans l'église des Célestins d'Amiens, Henri II, contrairement aux statuts de Louis XI (3), avait créé chevaliers de son ordre, Gustave Wasa roi de Suéde, Christien III roi de Danemarck, et Antoine de Bourbon roi de Navarre (4) : or, si les deux premiers étaient notoirement hérétiques, la personne du troisième assez peu orthodoxe d'ailleurs, n'était pas plus agréable à l'empereur qu'il faisait poursuivre par un agent jusqu'au château de Xarandilla (5) ; la nouvelle d'une semblable profanation, tardivement parvenue aux oreilles du reclus de Yuste (6), put en conséquence le troubler au milieu de ses exercices de piété, et, justement blessé dans les sentiments religieux que sa politique ne maitrisait plus, il brisa le dernier lien qui l'attachât encore au fils de celui qui avait été son beau-frère.

---

(1) Pendant que je découvrais le manuscrit autographe d'A. de Beaulaincourt parmi les papiers de sa famille, M. Gachard, archiviste du royaume de Belgique, en trouvait de son côté une copie dans le précieux dépôt confié à sa garde.

(2) Ceci n'est pas tout à fait l'opinion de M. Amédée Pichot, qui tend un peu trop à transformer Charles-Quint en libre penseur.

(3) « *Les chevaliers doivent être privés de l'ordre pour cause d'hérésie.* » Histoire des ordres militaires, t. VI, p. 383, Amsterdam, 1721.

(4) H. Dusevel, Histoire d'Amiens, t. I, p. 315.

(5) Cet agent nommé d'Escurra, chargé de propositions relatives à l'échange de la Navarre contre le duché de Milan, suivit obstinément l'empereur, de Burgos au château de Xarandilla appartenant au comte d'Oropesa. Am. Pichot, *Charles-Quint*, p. 245.

(6) La distance, la difficulté des chemins, les négociations préliminaires, expliquent suffisamment l'intervalle des neuf mois écoulés entre le chapitre d'Amiens et la remise de l'ordre à Villers-Cotteretz,

Une hypothèse très vraisemblable, mais dont les archives d'Angleterre pourraient seules démontrer l'exactitude, vient ici à l'appui de mon assertion. Philippe le Beau jeté en 1505 par un naufrage sur les côtes de la Grande-Bretagne, au moment où il se rendait en Castille, fut très bien accueilli par Henri VII, il échangea même avec ce monarque et le prince de Galles le collier de la Toison contre la Jarretière (7) : suivant la liste d'Ashmole, Charles-Quint enfant reçut aussi l'ordre Anglais peu après son père, dont il n'est séparé que par Thomas Brandon dans l'ordre chronologique des grands maîtres et chevaliers (8) : cependant, à la mort de l'empereur, le Saint-George ne se retrouve pas sur son inventaire à côté de la Toison (9) ; à quelle époque le renvoya-t-il ? Ce ne fût pas de 1555 à 1558, lorsque Philippe et Marie restauraient le catholicisme en Angleterre ; on peut donc établir avec une certaine assurance, et jusqu'à preuve du contraire, que l'événement eut lieu en 1534, à l'heure où Henri VIII divorçant avec Catherine d'Aragon, se séparait à jamais de la communion romaine.

Il règne une si grande analogie entre ce fait et l'explication que j'ai présentée plus haut, que malgré l'absence de documents authentiques, je n'hésite pas à les appuyer l'un sur l'autre.

Quoiqu'il en soit, la résolution de Charles étant prise, le premier officier d'armes de la monarchie espagnole, Toison d'or, fut chargé de l'exécuter.

---

(7) Le bon roy pour auoir despendu grand trésor,
Henry lors fils du roy recheupt le Toison d'or,
Chascun dung lachz se neue, lung a lautre est begnin
Mais on dict quen la court gist souuent le venin.
(Nicaisse Ladam, chronique mss.)

(8) Histoire des ordres militaires, t. III, p. 376.

(9) « *Le grand ordre de la Toison d'or avec un collier et plusieurs autres de moindres dimensions.* » Am. Pichot, *Charles-Quint*, p. 540. Par *plusieurs autres,* on doit entendre *toisons* et non *colliers ;* à la mort d'un chevalier, ses héritiers étaient tenus de rendre au grand maître les insignes de l'ordre qu'avait reçus le défunt, ce qui explique comment lord Wellington et après lui Napoléon III ont pu avoir le collier de Charles-Quint sans que ce monarque en possédât plusieurs. L'élégant auteur de *Charles-Quint* n'avait pas sans doute bien présents les statuts de la Toison d'or, quand il a émis une opinion contraire.

Un mot sur ce personnage (10), avant d'esquisser les principaux épisodes de sa mission diplomatique.

Antoine de Beaulincourt, chevalier (11), seigneur de Bellenville, Vendeville et Lanson, issu d'une très ancienne famille d'Artois connue au XIIe siècle (12) et tirant son nom de la terre de Beaulencourt près Bapaume, était fils d'Antoine de Beaulaincourt dit *Hardy,* écuyer, franc sergent de l'eglise de Cambray en 1482, prévôt de la cité d'Arras en 1506, et de Marie de Nédonchel (13), dame de Bellenville; il avait épousé depuis quelques années (29 novembre 1530) Claire de Saint-Aubin, dame de Lanson et occupait la charge de premier lieutenant du gouverneur de Lille (1533) lorsque l'empereur Charles-Quint le nomma son conseiller et premier roi d'armes, avec nom et titre de Toison d'or par diplôme signé de lui-même et de quatorze autres chevaliers, à Bruxelles, le 29 mai 1550 (14).

Beaulaincourt, qui remplaçait François de Phalaix (15) démissionnaire, fût presqu'aussitôt désigné par la reine de Hongrie, dont il semble avoir obtenu la confiance, pour se rendre en Lorraine à la suite de Christophe Schauenbourg (16) et de Martin

---

(10) Voir pour plus amples détails, mes *Notices sur la vie et les écrits d'A. de Beaulaincourt,* Saint-Omer, Chanvin fils, et *Revue du Nord de la France,* tome III, 1er juin 1855.

(11) Il est qualifié de chevalier, sur le diplôme de roi d'armes, une lettre de la reine de Hongrie du 12 janvier 1552, une autre écrite par le trésorier-général des finances à Bruxelles, le 10 janvier 1550 et le reçu de Boisot en 1561.

(12) J. Le Carpentier. Hist. de Cambray et du Cambrésis. Les armes de la maison de Beaulaincourt sont d'*azur à deux lions léopardés, adossés les queues fourchées et entrelacées, surmontés de la couronne antique d'Angleterre, le tout d'or.*

(13) Nédonchel, ancienne et illustre famille d'Artois tirant son nom de la terre de Nédonchel; armes, d'*azur à la bande d'argent.*

(14) Voir pièces justificatives, n° 1.

(15) François de Bourgogne, dit le bâtard de Phalais, était fils naturel de messire Bauduin bâtard de Bourgogne, il fut élu roi d'armes en 1540 et s'étant défait de sa charge, mourut en 1556.

(16) Justicier des nobles de Luxembourg, conseiller de la régente.

de Cupere (17), commissaires chargés de faire transporter de Nancy à Luxembourg les restes de Charles de Bourgogne (18). Après avoir déployé un zèle au-dessus de tout éloge dans l'accomplissement de ses fonctions héraldiques, le nouveau roi d'armes reprit ses fonctions à Lille ; ce fut là qu'on vint le chercher au mois de juillet 1558, pour reporter à Henri II les insignes de l'ordre de St-Michel que renvoyait l'empereur, mission délicate qui faillit compromettre la liberté du diplomate : il mourut en août 1559 (19) et Nicolas de Hames (20), élu le 20 mars 1560, lui fut donné pour successeur.

Antoine de Beaulaincourt, a laissé de son voyage en France, un journal ou rapport manuscrit, d'autant plus précieux qu'il renferme quelques documents de haut intérêt : le renvoi d'un ordre par un souverain, circonstance très rare, n'a pas été mentionné par Théodore Godefroy (21) et les procédés équivoques des conseillers de Henri II vis-à-vis de la personne sacrée d'un héraut, sont un argument de plus contre la bonne foi montrée par le gouvernement français dans ses relations avec la maison d'Autriche.

---

(17) Abbé de Crespin, évêque de Chalcédoine, suffragant de Cambray.

(18) Beaulaincourt a laissé de ce voyage, une relation, que j'ai publiée dans les bulletins de la société d'archéologie Lorraine, tome Ve, 1855.

(19) Voir pièces justificatives no 2.

(20) Nicolas, bâtard de Hames, gentilhomme de l'artillerie, fut élu roi d'armes le 20 mars 1560, mais s'étant engagé avec les séditieux pendant les troubles des Pays-Bas, il renvoya d'Allemagne, son émail à la gouvernante Marguerite de Parme et fut à la fin occis dans une rencontre : il portait, *écartelé, au 1er et 4e vairé, au 2e et 3e de sable au chevron d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

A ces lignes empruntées à *la Toison d'or,* in-12, Cologne, P. Sweitzer, 1689, j'ajouterai qu'il existait au XIVe siècle en Ardrésis une famille de Hames, et qu'il y en a même encore une aujourd'hui, dont les armes sont *vairé, contrevairé d'or et d'azur:* de tels renseignements concordent peu avec l'opinion de M. Léon Paulet qui prétend avoir découvert que Nicolas de Ham (sic) était né à Ham en Picardie d'un prêtre français et d'Agnès Van Schorre. — Archives du Nord de la France, 3e série, tome III, page 319.

(21) Cérémonial français.

Un court résumé prouvera ce que je viens d'avancer.

Parti de Lille le 9 juillet, au moment où malgré leurs intentions pacifiques, Henri et Philippe se faisaient encore la guerre, Toison d'or, muni d'instructions écrites, d'un sauf-conduit et de lettres adressées par l'empereur, au roi et au connétable (22), traverse Doulens non sans difficultés et après une course rapide pour l'époque, arrive à Villers-Cotteretz le 13, jour de la bataille de Gravelines. Malgré l'absence d'Anne de Montmorency, le messager impérial est très bien accueilli à la cour; Henri II le reçoit en audience solennelle et le surlendemain, le gratifie d'une chaîne d'or; mais bientôt, les choses changent de face: soit que l'échec de Gravelines éveillât certains désirs de représailles, soit que le Cardinal de Lorraine soupçonnât à la mission de Beaulaincourt, un caractère secret fort peu en harmonie avec la loyauté et la simplicité de cœur bien reconnues de notre gentilhomme, toujours est-il que dès le 18, le héraut Nicolas Rémond, chargé de ramener son collègue à la frontière, lui déclare qu'il ne peut dépasser Amiens sans l'autorisation du gouverneur de Doulens. En vain Beaulaincourt allègue les termes de son sauf-conduit qui doit expirer dans deux jours, il est retenu jusqu'au 27, où une lettre du Cardinal lui permet de se mettre en route; mais arrivé à Doulens, les circonstances se compliquent encore, Pierre de Bouchavanes refuse obstinément de le voir et de plus veut le forcer à regagner Amiens, lorsqu'à l'instant où il adopte ce dernier parti, Nicolas Rémond, lassé peut-être d'une façon d'agir contraire à ses sentiments personnels, ou obéissant à de nouveaux ordres, lui fournit les moyens de se rendre à Arras, en y joignant un certificat, où perçent résolument, les tergiversations du roi et du cardinal, dans leur conduite à son égard.

Si dans le pas difficile où il se trouvait engagé, Beaulaincourt eût déployé moins d'énergie, il était retenu prisonnier: malgré son âge avancé, il conserva toujours un calme et une dignité de maintien capables d'en imposer aux agents français; cette dignité se fait sentir dans le rapport adressé au gouverneur des Pays-Bas (23), si ce n'est au conseil de Bruxelles; il y parle de lui-mê-

---

(22) Voir aux pièces justificatives n° 4. Charles-Quint n'avait pas oublié le dévouement du connétable en 1540.

(23) Philibert Emmanuel, duc de Savoie.

me, ingénuement, sans vanterie et comme s'il s'agissait d'un étranger, d'un bout à l'autre on y respire l'honnête homme esclave de son devoir et marchant droit au but, en dépit des obstacles répandus sur la route.

En offrant au public ce nouveau corollaire de l'abdication de Charles-Quint, j'aurais peut-être dû l'encadrer au milieu d'un récit plus détaillé des événements contemporains; je ne l'ai pas tenté: à quoi bon, recommencer ce qui a été fait et bien fait! Après les livres de MM. Mignet, Pichot et Gachard, il faut toucher avec une extrême réserve au sujet qu'ils ont si admirablement traité, chacun a son point de vue, et, s'il est possible d'ajouter encore quelque figurine aux ornements de leur édifice, bien hardi, qui oserait porter la main sur les pierres fondamentales. (24)

---

(24) Le baron de Reiffenberg dans son *Histoire de l'ordre de la Toison d'or,* ouvrage assez rare en France et qui m'a été communiqué au moment même où mon travail était sous presse dit, p. 436, que le 1er décembre 1551, il se tint à Bruxelles, par ordre et en l'absence de l'empereur, une assemblée de chevaliers où l'on discuta l'opportunité du renvoi des insignes de St-Michel à Henri II. La mesure fut d'abord approuvée, tant à cause de l'alliance des Français avec les Turcs que de plusieurs autres griefs religieux ou politiques, on y voyait d'autant moins d'inconvénients que le roi n'avait pas lui-même reçu la Thoison d'or : Cependant un examen plus approfondi fit adopter à l'unanimité le parti contraire; l'effet du renvoi était une rupture complète entre les deux souverains pour le présent comme pour l'avenir, l'assemblée pensa qu'il valait mieux attendre, conserver l'ordre de St-Michel sans le porter et agir à son égard comme on l'avait déjà fait pour la Jarretière (*) qui n'avait pas était renvoyée malgré l'excommunication du roi d'Angleterre, mais seulement retenue jusqu'à ce que les affaires eussent changé de face.

Plus loin, p. 441, après avoir parlé du conseil de l'ordre tenu à Bruxelles en présence de l'empereur, le 21 octobre 1555, pour reconnaître Philippe II en qualité de grand maître, le savant Belge ajoute les lignes suivantes :

(*) Malgré cette assertion, il n'en demeure pas moins certain que les insignes de la Jarretière avaient été rendus, puisqu'à la mort de Charles-Quint ils n'étaient plus en sa possession.

« Après cela, l'empereur leur déclara (aux chevaliers) la résolution » qu'il avait prise de renvoyer au roi très chrétien, le collier de l'or- » dre de St-Michel qu'il ne voulait plus porter, tant par rapport à l'ini- » mitié qu'en son vivant François Ier dont il l'avait reçu avait conçue » contre lui, et, que Henri son fils actuellement régnant continuait à » lui montrer, que par ce qu'on admettait dans cette Compagnie des » personnages indignes d'y entrer, tels que des hérétiques, des traitres » et autres infâmes ; à quoi, il ajouta, que étant d'ailleurs déterminé » à se retirer en Espagne, son intention n'était pas de continuer à se » soumettre aux obligations affectées à cet ordre. Les chevaliers ayant » adopté cette résolution, l'empereur arrêta que le roi d'armes dit » Thoison d'or, muni d'une lettre pour le connétable de France, irait » rendre le collier avec le manteau et le livre des statuts qu'il avait » reçus à sa réception et intimerait en même temps au connétable, » comme de lui-même, que, puisque le roi François Ier qui avait été » revêtu des marques de l'ordre de la Thoison dor était mort, il était » nécessaire que le roi son successeur les restituât, conformément au » prescrit des statuts du même ordre, voulant néanmoins que cet offi- » cier n'insistât pas sur cette restitution. »

Enfin, p. 456, on voit, que l'empereur étant à Gand le 22 août 1556, voulut exécuter sa résolution et fit à cet effet, députer Toison d'or au roi de France. Les instructions données au roi d'armes et rapportées par M. le baron de Reiffenberg sont à peu près celles que j'ai fait imprimer dans mes pièces justificatives, on y trouve toutefois cette clause supprimée en 1558, que si le roi très chrétien voulait que l'empereur gardât son ordre il devait le dispenser de l'observance des statuts.

En venant prouver d'une manière irréfragable l'exactitude des faits que je n'avais pu d'abord expliquer que par induction, la narration de M. de Reiffenberg, démontre que cet auteur n'a connu ni le rapport d'A. de Beaulaincourt, ni le moment précis de son voyage en France ; le désir de l'empereur manifesté à trois reprises différentes, fût toujours entravé par l'obstacle signalé en 1551 et ne reçût son accomplissement qu'après le chapitre d'Amiens où toute mesure fût comblée.

Receul de ce qui a este dict et propose par Messire Anthoine de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Bellemuille, premier roy darmes intitule Thoison dor du roy nostre sire, en reportant au roy de France les manteau, liure et collier de son ordre de Monseigneur Sainct-Michel et que lui renuoyoit la maieste de l'empereur Charles cinquiesme.*

9 juillet, départ de Lille.

Le dict Thoison dor parti de la ville de Lille lieu de sa résidence le samedi IXe de juillet XVc LVIII et le lendemain arriue assez pres de la ville de Doullens frontiere de France, print et vesti sa cotte darmes aux armes de la maieste du roy son maistre et auquel (venu en veue de la guarde estant a la porte) aulcun feist *signe qu'il ne marcha plus auant sieuant quoy arresta son cheual que aussy feirent ses seruiteurs qui estoient en nombre de treize ;* ou lui fusrent incontinent enuoyez aulcuns sauldartz. Lesquelz lui demanderent quelle chose il lui plaisoit : ausquels il fist response quil parleroit volontiers au gouuerneur ou capitaine de la dicte ville, demandant s'il y estoit, lesquelz dirent que oy et le feroient aduertir, disans a iceluy Thoison dor quil euist patience de attendre illecq ou demourent aulcuns deulx, et ayant attendu assez bonne espace le seigneur

10 juillet arrivée à Doulens.

(*) Voir pièces justificatives nº 3.

de Cocqueuille (2), (que les dicts sauldartz le percheuant venir disoient estre lieutenant de monseigneur de Bouchauesne (3) gouuerneur de la dicte ville et chasteau) declara a icelui Thoison dor que le dict seigneur estoit empeschie, lui demandant quelle chose il lui plaisoit. Lequel Thoison dor respondi quil estoit enuoye de la part de la maieste de l'empereur Charles cincquiesme vers le roy de France et demandoit a ces fins passaige. Sur quoy ledict Cocqueville demanda au dict Thoison dor s'il auoit saufconduitz et quil lui vaulsist monstrer ; a quoy le dict Thoison dor dist que oy et lui en fist ostention. Lequel Cocqueuille apres le auoir leu le retint : Et sur ce que le dict Thoison dor demanda de le rauoir, lui fust respondu que on ne lui retiendroit point, mais le communiqueroit au dict seigneur gouverneur et mena iceluy Thoison dor et ses gens jusques dedans ou desoubz la porte pour obuier a lardeur du soleil, ou il lui ordonna demourer, que il fist assez longhue espace de temps et jusques a ce que icelui de Cocqueville retourna deuers le dict gouverneur, qui a son rethour dist a icelui Thoison dor quil entrast en la dicte ville et le conduict jusques dedans lhostelerie du Constantin sur la place ou marchie dicelle ville, ou il le laisa, disant a lhoste quil le traictast bien et a icelui Thoison dor que le dict seigneur gouverneur lui enuoiroit de son vin comme il fist. Et sur ce que le dict Thoison dor continua de lui redemander son dict saufconduitz, le dict Cocqueville dist quil lui raporteroit demandant audict Thoison dor sil voloit passer le dict jour oultre : qui respondi que oy et iroit volontier au giste en la ville d'Amiens ou (ainsy que le dict Cocqueuille lui auoit parauant dict) il polroit scauoir ou le dict roy de France estoit. Lequel saufconduitz lui fut depuis renvoye apres (comme le dict Thoison dor présumoit) en auoir prins copie. Lequel Thoison dor neantmoins ne partsit pour la tardi-

---

(2) Jeanne de Cocqueville fille de Thomas de Cocqueville écuyer, épousa le 17 octobre 1541 N. de Mailly écuyer, seigneur de St-Eloy.

(3) Pierre de Bayencourt seigneur de Bouchavanes ou Bouchavennes près Péronne, était gouverneur de Doulens en 1548. Antoine de Bouchavanes seigneur dudit lieu et d'Esquencourt fut fait chevalier de l'ordre en 1567.

11 juillet arrivée à Amiens.

uite du jour jusques le demain matin, ayant sa cotte darmes (4) vestu laquelle il continua de porter durant laller de son dit voiaige. Et venu auprés de la porte de la ville d'Amiens, vindrent aulcuns bourgeois et manans dicelle ville faisans la guarde qui lui fisrent assez samblable demande que audict Doullens lui auoit este faict; ausquelz fut aussy faict pareille response. Et feisrent descendre et entrer en la chambre ou haubette de la dicte guarde icelui Thoison dor pour soy reposer et rafreschir pendant ce quilz feroient aduertir monseigneur le maieur (5) de la dicte ville, lequel apres quelque seiour accompagnie du preuost (6) et aulcuns des seigneurs de la ville vindrent à la dicte porte tous a cheual, lesquelz aprés auoir veu et leu ledit saufconduict fisrent entrer icelui Thoison dor et marchoient auec lui qui pendant ce leur demanda ou il polroit trouver le roy de France. Lung desquelz lui dist quil estoit, ou de brief deuoit venir a Compiennes. Et continuerent de ainsy marchier jusques a le droit de la maison de la dicte ville ou le dict maieur et aultres demourerent sauf le dict preuost qui le parconduict jusques au logis qui lui assignerent pour le mileur ou pend pour enseigne Ave Maria. Et peu apres les dicts seigneurs feisrent présenter a icelui Thoison dor deux quesqies (7) de vin, lieune de blanc et l'aultre claret (8). Et quelque espace de temps en sievant, les dictz seigneurs accompaignez daultres leurs confreres et compaignons et de leur grefier (9), sy quilz disoient, retrounerent vers icelui Thoison dor auquel ils requisrent que pour leur acquit et monstrer leur descharge de auoir leu son dict saufconduits il lui pleuist accorder et

Réception honorable faite à Thoison d'or par le mayeur et le prevôt d'Amiens.

---

(4) Tabard ou dalmatique courte brodée sur le dos et la poitrine aux armes du souverain.

(5) Antoine Louvel, écuyer, Sr de Fontaines.

(6) François de Biencourt, écuyer Sr de Milly et de Nivellemont, il devint mayeur au renouvellement de l'échevinage la même année.

(7) Probablement *quenne* ou *kane*, mesure pour les liquides dont le diminutif *canette* est encore en usage dans le nord de la France.

(8) On donne toujours en Angleterre, le nom de *claret* au vin rouge de Bordeaux.

(9) Nicolas Delessau, il avait succédé cette même année à son père.

permettre den prendre copie, ce que le dict Thoison dor leur accorda et ce fait, lui raporterent et rendirent. Et pour ce que les nom et tiltre du dict Thoison dor estoient demourez en blancq sans estre specifiez et denommez par icelui saufconduict, lui requisrent quil les vaulsit declarer auec les noms de ses seruiteurs, que il fist, leur déclarant que au regard des soubz noms de ses dictz seruiteurs il ne les scavoit et polroient ce entendre de eulx, lesquelz leur déclarerent et fusrent par ledit grefier mis par escript.

Lequel Thoison dor se partist tost apres et fut conduict par un sergent ou officier de la dicte ville par certain chemin indirect et destourne, parceque comme lui fut déclaré on ouuroit a la porte par laquelle il devoit passer et sortir et aller au giste a Moreul (10). Et le jour en sieuant qui fut le mardi passa a Mondidier sans y faire quelque seiour et fut conduict jusques au dehors dicelle ville par un hallebardier qui lui fut baille par le gouuerneur ou capitaine de la dicte ville (11). Et arriva a Compiennesvers le soir, lequel seiourna quelque espace aupres de la porte et jusque a ce que monseigneur de Rincrocq (12) couronnel daulcuns allemans estans logies en la dicte ville et a lenuiron, y vint. Lequel fist demander de veoir le saufconduict diceluy Thoison dor qui lui delivra, lequel le dict seigneur fist lire et interpreter par lung de ses gens en tant quil ne scet parler et nentend franchois. Et apres auoir entendu le contenu il fist déclarer a iceluy Thoison dor quil se donnoit merueille que les gouuerueurs et capitaines des lieux des frontieres ne lui avoient baillie quelque convoy et que demain il lui bailleroit quelcun pour le mener a la court du roy. Et le dict le fist mener en certain logis ou tost apres lui enuoya ung

12 juillet arrivée à Compiégne.

---

(10) Moreuil, gros bourg de 1,500 âmes à moitié route d'Amiens à Montdidier ; l'abbaye de St-Vaast de Moreuil, ordre de St-Benoît, fut fondée en 1140.

(11) Arthus de Rubempré, écuyer, Sr de Marcheaux et de Gratibus, mort peu de jours après, vers le mois d'août.

(12) Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur ce colonel étranger, dont le nom est évidemment mal orthographié et qu'on pourrait interpréter par monseigneur *le Rhingrave*.

flascon de son vin et ung flascon de forte servoise ou *breute*. Lequel seigneur incontinent apres souper renuoya querir le sauldart qui auoit mené icelui Thoison dor a son logis qui l'auoit retenu au souper, par lequel il renuoya depuis dire a icelui Thoison dor quil ne lui bailleroit aultre conduitte que de deux gens de bien demeurans a Montdidier qui estoient suruenuz et logiez au meisme logis ou estoit le dict Thoison dor. Lequel fist response quil se contentoit de tel convoy quil plairoit au dict seigneur lui bailler. Et tost apres le dict seigneur par le meisme fist dire a icelui Thoison dor que la nuyt il feroit faire la guarde deuant son logis affin que on ne lui fist quelque moleste et quil ne trouvast ce estrange : sur quoy icelui Thoison dor respondit quil navoit aucune crainte ou doutte et que neantmoins icelui seigneur pooit faire ce quil lui plaisoit et le prendroit il Thoison dor de bonne part. Et le demain merquedi XIIIe jour dudict mois, du matin icelui Thoison d'or parti auec lung de ceulx dudict Mondidier parceque laultre ne pooit partir et avoit des affaires, comme lui declara celui qui le conduisit et mena jusques Villierscostereetz ou estoit ledict roy de France. A lentree duquel villaige le dict Thoison dor le pria lui faire ceste amitie de soy enquerir sy audict lieu il y auoit quelque officier darmes et le prier de sa part qui lui pleuist venir jusques a la dicte entree dicelui villaige ou il attendroit de ses nouuelles (ce que le dict Thoison dor faisoit affin de par ledict officier darmes estre adreschie vers aulcun seigneur de la court pour auoir acces et audience au dict roy de France). Quoy disant, le dict Thoison dor vestu de sa dicte cotte darmes comme dict est fut aperceu par quelque seigneur qui enuoya incontinent lung de ses gens vers lui affin quil veint en son logis soy rafreschir et prendre son vin, dont le dict Thoison dor le fist humblement remerchier, disant quil attendroit illecq response de ce qu'il avoit demande apres quelque officier darmes. Et en ce disant vint le commis du controlleur des postes du roy de France (lequel icelui Thoison dor a depuis entendu estre seigneur du Mas) quil euist a venir descendre au logis de son maistre ou tous etrangiers venans a la court estoient accoustumetz descendre et que son dict maistre viendroit de brief parler à lui comme il fist. Et aulcun brief interualle de temps aprés, Monseigneur le reuerendissime cardinal de

Défiance montrée par le seigneur de Rincrocq.

13 juillet arrivée à Villers-Cotterets.

Toison d'orest mandé par le cardinal de Lorraine.

Lorainne chancelier de lordre du dict roy de France (13) de Monseigneur Sainct Michel, le manda vers Sa Seigneurie par Monseigneur de la Trousse (14) prevost de lhostel accompaignie de Nicolas Remond (15) herault darmes au tiltre de Normandie, lesquelz auec aulcuns gentilzhommes accompaignierent le dict Thoison dor jusques dans la chambre ou estoit icelui reuerendissime auquel le dict Thoison dor fist la reuerence et lui declara quil estoit enuoye de la part de la maieste de lempereur Charles cinquiesme vers ledict roy de France le supliant tres humblement que son tres noble plaisir fust de lui faire auoir audience vers icelui roy. A quoy apres auoir demande a icelui Thoison dor la charge quil auoit et quil lui euist declare fust respondu par le dict reuerendissime quil en parleroit au roy et que lui Thoison dor euist a prendre logis a la Ferté Millon ville prochaine du dict Villiers Costeretz obstant lincommodite du dict lieu auquel ny a guaires de maisons et logis. Auquel lieu il le fist accompaignier du dict Normandie auec deux fouriers de la maison du roy declarant a icelui Thoison dor quil se trouvast lendemain a Villiers Costeretz apres le disner du roy vers lequel il feroit debuoir de lui faire auoir audience. Ce que fist le dict Thoison dor accompaignie comme desus et fut par le dict Normandie adreschie pour descendre a lhostel de monseigneur le grand escuier de France (16), ou il fut depuis enuoye querir par le dict Normandie de la part du dict reuerendissime et lui declara quil euist a aporter ce pourquoy il estoit venu; sieuant quoy le dict Thoison dor fut conduict par icelui Normandie a la court du roy en la chambre du dict reuerendissime. Lequel tot apres y vint et declara au dict Thoison dor que le roy son seigneur et maistre

Toison d'or est envoyé loger à la Ferté-Milon.

---

(13) Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, chancelier de l'ordre de Saint-Michel le 19 mai 1547.

(14) Nicolas le Hardy seigneur de la Trousse, grand prévôt de France, charge héréditaire dans sa famille.

(15) Rémond, maison noble de Normandie.

(16) Claude Gouffier, duc de Roannais, marquis de Boisy, comte de Maulévrier, etc., grand écuyer de France en 1546 par suite du décès de Galiot de Genouillac.

estoit en la salle et quil euist a soy tenir prest quant il seroit mande venir faire ce quil lui auoit este commande de la part du dict empereur. Et tost apres, vinrent en la dicte chambre monseigneur de Chavigny capitaine des guardes du Roy (17) auec ung huissier de la chambre du dict roy portant sa mache. Par lequel seigneur de Chauigny fut declare a icelui Thoison dor quil euist a marchier vers le roy. Sieuant quoy le dict Thoison dor vestu de sa dicte cotte darmes sur laquelle estoit son esmail (18) aux armes du roy son maistre accompaignie a dextre dung gentilhomme de la chambre du dict roy de France et a senestre du dict Normandie aussy vestu de sa tunicque ou cotte darmes aux armes du dict roy de France sieuit le dict seigneur de Chauigny qui estoit garny dunne verge ou baston blancq en sa main, deuant lequel marchoit ung huissier portant sa mache comme dict est. Tous lesquelz et en tel ordre venus a lentree dicelle salle feirent la reuerence conuenable vers la maieste du dict roy de France, lequel ayant le grand collier de son dict ordre estoit assis en sa chaise sur ung marchepied ample et esleve de quattre ou cincq marches au deseure duquel estoit un pal esleve ou dais de velours vert a frainges dargent et accompaignie du dict reuerendisslme cardinal de Lorainne de aussy reuerendissimes cardinaulx de Guise (19) et de Chastillon (20) et de plusieurs cheualiers de son ordre portans leurs grands colliers telz que le roy, Daulphin (21) le duc de Vendosme (22) que le dict Normandie attituloit roy de Nauarre, le duc de

14 juillet audience du Roi.

---

(17) François le Roy, seigneur de Chavigny, comte de Clinchamp, chevalier de l'ordre du roi, retenu capitaine des gardes du corps en survivance de son père le 4 octobre 1555.

(18) Email, écusson d'or contenant les armes du souverain entourées du collier de l'ordre.

(19) Louis de Lorraine, cardinal de Guise, évêque d'Alby, depuis évêque de Metz en 1568.

(20) Odet de Chatillon, d'abord archevêque de Toulouse, puis évêque comte de Beauvais, frère de l'amiral de Coligny.

(21) Depuis François II.

(22) Antoine de Bourbon père de Henri IV.

Lorainne (23), messire Claude Gouffier seigneur de Boisi grant escuier de France, monseigneur le mareschal Saint Andrieu (24), monseigneur de Ruffe (25) et monseigneur Damville (26). Lequel Thoison dor et aultres en tel ordre et ainsy que desus (sauf que les dicts seigneurs de Chauigny et machie (27) se thirerent aulcunnement a dextre sans tenir du tout le mitant, au moien de quoy le dict Thoison dor pooit continuellement veoir le dict roy de France) continuerent de marchier vers le dict roy en faisant les reuerences en tel cas accoustumees. Et paruenu icelui Thoison dor jusques audesus de la derniere marche du desus dict marchepied assez pres dudit roy fist une grande reuerence jusques en terre, puis releve adreschant ses paroles au dict roy, dict ces motz : *Tres hault prince et roy, la majeste de l'empereur Charles cinquiesme renuoye a vostre majeste les manteau, liure et collier de vostre ordre de monseigneur Saint Michel lesquelz feu de tres recommandee memoire le roy Francoys vostre pere que Dieu absolue lui a precedemment envoye en lui donnant le dict ordre duquel sa dicte majeste desire soy deschargier pour viure en son plus grand repos comme il a faict de plusieurs aultres grandes charges quil auoit pleu a Dieu nostre createur lui commettre comme vostre majeste polra entendre par les lettres de sa dicte majeste.* En proferant lesquelz derniers motz, le dict Thoison dor descouurit les dictes lettres (28) quil tenoit sous sa dicte cotte darmes, puis en faisant nne grande reuerence les baisa et ce faict les deliura es mains du dict roy de France et apres aultre grande reuerence faicte se rethira vers et

Toison d'or harangue le Roi.

---

(23) Charles III qui épousa l'année suivante Claude de France fille de Henri II.

(24) Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, seigneur de Saint-André, chevalier de St-Michel et premier gentilhomme de la chambre du roi, maréchal de France en 1547.

(25) François de Vienne, baron de Ruffey, chevalier d'honneur du parlement de Bourgogne.

(26) François de Montmorency, baron de Damville, fils aîné du connétable, maréchal de France en 1559 et chevalier de la Jarretière.

(27) L'huissier à masse, le massier.

(28) Voir pièces justificatives n° 5.

jusques aux marches du dict marchepied ou il lui fut dict et ordonne de demourer et arrester pendant le temps que les dictes lettres furent ouvertes et leues par le dict roy les desus dicts reuerendissimes et cheualiers du dict ordre. Et apres aulcunne communicarion eue entre eulx, fut dict a icelui Thoiion dor quil aprochast. Auquel le dict roy declara combien que selon les statutz et ordonnances de son dict ordre ne loisit a aulcun cheualier soy deporter ou delaissier icelui ordre, neantmoins considerant les raisons de lempereur Charles le Quint meismement quil sestoit deporte de plusieurs aultres grandes charges, il, apres auoir eu ladvis de plusieurs aultres cheualiers de son dict ordre ses confreres et compaignons acceptoit le dict renuoy et deschargeoit icelui empereur de son dict ordre et lui en escripuroit en respondant a ses lettres a la descharge et pour monstrer les debvoirs faictz par lui Thoison dor, qui sur ce declara au dict roy quil auoit illecq les dictz manteau livre et collier pour les deliurer a sa dicte maieste, au tresorier de son dict ordre, ou tel aultre quil plairoit a sa dicte majeste a ce ordonner. Sur quoy ledict roy ordonna a icelui Thoison dor quil les deliurast au tresorier de son dict ordre (29) illec present en le enseignant ou demonstrant, auquel le dict Thoison dor demanda sil les voloit illecq recepuoir et estoit prest de les y deliurer, qui respondit qui les recepvroit en la chambre du dict reuerendissime cardinal de Lorainne et que icelui Thoison dor euist a les y faire porter; ou ambedeux (30) se rethirerent et deliura le dict Thoison dor les dessus dictes piesches au dict tresorier qui les receut. Et sur ce que ledict Thoison dor demanda a icelui tresorier quil lui pleuist rendre l'obligation qui auoit este baillie a la reception du dict ordre par la dicte majeste de lempereur, icelui respondit que ce nestoit aduenu de

Réponse du Roi.

Toison d'or remet au trésorier les insignes de l'ordre.

---

(28) Maître Nicolas Legendre de Neufville, seigneur de Villeroy et d'Alincourt, tige des ducs de Villeroy, était alors trés orier de l'ordre ; en son absence, Jean du Thier, chevalier, seigneur de Beauregard et de Ménars, conseiller du roi et son secrétaire d'état au département des finances, délivra un récépissé des objets rapportés par A. de Beaulaincourt.

(29) Deux par deux.

son temps et ne le sauroit recouvrer pour le present (31) offrant au dict Thoison dor lui bailler suffisantes lettres ou acte de recepisse, ce que icelui Thoisoi dor accepta. Et le venrdi en sieuant du soir fut enuoye ung huissier du conseil priue de la part du dict roy de France au dict lieu de la Ferte Millon lequel deliura au dict Thoison dor certainnes lettres closes soubz le scel dudict roy de France supercriptes a tres hault prince lempereur Charles cinquiesme avec un acte en parchemin signe du Thier contenant la reception par icelui du Thier seigneur de Beauregard et de Menartz du grant collier, manteau et liure de lordre du dict roy de France de monseigneur Sainct Michel (32) et lui fut presente et mis au col par le dict huissier une chaine dor disant que la majeste du dict roy son maistre lui en faisoit present, dont le dict Thoison dor remerchia tres humblement la majeste du roy aussy du bon traictement que sa dicte majeste lui avoit faict faire. Lequel acte le dict Thoison dor differa accepter par aulcunnes considérations. Et le lendemain lui en fust renvoye aultre quil accepta. Et le dimence XVIIe jour du dict mois de jullet icelui Thoison dor accompaigne par lordonnance du dict roy de France dicelui herault Normandie, partist de la Ferte Millon pour soy rethirer au pais de la majeste du dict roy son maistre : lequel Normandie en chemin et aultrement souhaida plusieurs fois le dict Thoison dor au pais du roy Philipes (ainsy denomment ils en France la majeste du roy d'Espaigne) et lui Normandie de rethour au logis de monseigneur le grant (33) son maistre ou il disoit auoir aulcuns affaires. A quoy icelui Thoison dor respondoit quil le desiroit comme lui; lequel, par sa frequente repetition du dict propos et daultres samblables se doubtoit de quelque arrest de sa personne, comme il aduint, car le lundi prochain en sieuant le dict Normandié lui declara que lui Thoison dor ne pooit qasser oultre la ville d'Amiens,

15 juillet le Roi envoye une chaine d'or à A. de Beaulaincourt.

17 juillet départ de la Ferté-Milon.

---

(31) L'absence du trésorier explique suffisamment ce désordre momentané des archives.

(32) Voir pièces justificatives n° 6.

(33) Le grand écuyer dans le service duquel se trouvaient les officiers d'armes.

18 juillet Normandie laisse entrevoir à Thoison d'or qu'on en veut à sa liberté.

quil ne euist nouuelles du dessus dict seigneur de Bouchàvesnes gouuerneur de Doullens auquel il auoit lettres, lesquelles il lui enuoiroit incontinent quilz Thoison dor et lui seroient arrivez au dict Amiens et que a ces fins ils se hatissent ; mais ne sceurent tant diligenter quil ne fut enuiron huit heures du soir auant quilz entrassent en la dicte ville, tant a cause quil Thoison dor fut constrainct de attendre au deuant de la dicte ville quelque bonne espace de temps durant quoy le dict Normandie alla en la dicte ville et ramena auec lui ung quidam qui les fist aulcunnement retourner et les mena par certain chemin oblique et au trauers des champs en faisant grant circuit. Par quoy le dict Normandie nenuoya les dictes lettres jusques a lendemain par propre mesaigier comme il déclaira au dict Thoison dor et sy lui dict le dict jour au soir que le mesaigier nauoit trouue le dict seigneur lequelle estoit a Abeville ou on lui enuoiroit les dictes lettres. Sur quoy le dict Thoison dor respondit que celui quil disoit y avoir enuoye debuoit lui mesme auoir alle jusques la, veu mesmes que lui Normandie scavoit que le saufconduict (34) de lui Thoison dor se expiroit. Et quand vint lendemain xx^e du dict mois, du matin, le dict Thoison dor alla en la chambre du dict Normandie auquel il declara que son dict saufconduict se expiroit le dict jour, lequel il ne voloit passer ou transgresser, estoit prest de partir et auoit encoires temps suffisant pour soy le dict jour transporter es pais du roy son maistre (comme il estoit tenu faire par son dict saufconduict) voires jusques en la ville d'Arras, fust en prenant son chemin par la dicte ville de Doullens et de tant plus par le droit et direct chemin (35) remonstrant a icelui Normandie quil estoit officier darmes, comme lui Thoison dor le tenoit homme de bien et debvoit estre veritable, le priant que sil auoit charge de le retenir plus longhement il lui declarast ouvertement : lequel ad ce respondit quil ne le pooit laissier aller plus auant jusques a ce quil euist nouvelles du roy son maistre ou de mon dict seigneur le reuerendissime cardinal de Lorainne sans lui decla-

Retour à Amiens.

20 juillet Toison d'or somme Normandie de s'expliquer.

Toison d'or est retenu à Amiens.

---

(34) Voir pièces justificatives n° 7.

(35) La route de Pas.

rer la cause et que a ces fins il escripuroit par la poste, ce que depuis il dist au dict Thoison dor auoir faict. Et le xxiiiie jour du dict mois sur ce quil nauoit response, declara a icelui Thoison dor quil rescripuroit de rechief lui demandant sil ne lui plaisoit meismes escripre a mon dict seigneur le reuerendissime et metroit ses lettres en son pacquet, ce que le dict Thoison dor, apres auoir declare que ce touchoit principalement le faict de lui Normandie et aultre propos, finablement accorda faire et deliura ses lettres au dict Normandie. Et sur ce que (comme le dict Normandie declara a icelui Thoison dor deux jours apres) il nestoit parti aulcun courier pour la court, advisa de rethirer son pacquet lequel il enuoya par son propre homme le lundi xxve dudict mois affin dauoir response. Et quant vint le merquedi en sieuant, enuiron quattre heures de lapres disner icelui Normandie declara au dict Thoison dor qu'il auoit receu lettres du dict reuerendissime escriptes en la ville de Rains le xxve du dict mois par lesquelles il lui estoit mande quil euist a conduire lui Thoison dor hors du royaulme de France jusques en lieu de seurete. Et lendemain arriuez a Doullens enuiron x heures du matin ils seiournerent lespace dunne heure ou enuiron auant pooir entrer en la ville. Et venus au logis le dict Thoison dor requist icelui Normandie (qui aloit comme il declara vers monseigneur de Bouchavesnes gouuerneur et capitaine dudict lieu) quil lui vaulsit dire que lui Thoison dor prioit de parler a icelui seigneur, lequel Normandie a son rethour accompaignie du dessus dict seigneur de Cocqueville lieutenant des chevaux legiers du dict seigneur de Bouchauesnes, declara quil Thoison dor ne pooit parler a icelui seigneur; et, sur ce que le dict Thoison dor continua en sa dicte requeste, le dict de Cocqueuille finablement lui dist que le dict seigneur ne voloit parler à lui : lequel Thoison dor voyant la pertinacite, declara ausdictz Cocqueuille et Normandie quil auoit a remonstrer au dict seigneur que des le xviiie jour dudict mois il auoit par icelui Normandie este arreste en la ville d'Amiens combien que le saufconduict quil auoit du roy de France durast jusques au xxe du dict mois, ouquel lieu le dict Normandie le auoit retenu jusques a celui jour de jeudi xxviiie et le prier que attendu que son dict saufconduict estoit

27 juillet ordre du cardinal de Lorraine de reconduire Toison d'or hors du royaume.

28 juillet arrivée à Doullens.

Toison d'or demande à parler au gouverneur.

Le seigneur de Bouchavesnes refuse.

Toison d'or fait solliciter du gouverneur une attestation qui lui permette de se retirer en sureté.

expire quil pleuist au dict seigneur de Bouchauesnes prendre la confession que polroit faire le dict Normandie du dict arrest et retenue de la personne de lui Thoison dor par le dict Normandie et le faire redigier par escript et en desoubz faire mettre que attendu la dicte confession et recit il commandoit à tous estans soubz sa charge, priant tous aultres, ne donner aulcun destourbier ou empeschement a lui Thoison dor en soy rethirant au pais du roy son maistre, en y aposant son saing qui estoit au dict quartier congneu. Lesqelz Cocqueuille et Normandie allerent de rechief vers le dict seigneur de Bouchauesnes et raporterent que icelui seigneur ne voloit ce faire. Sur quoy ledit Thoison dor dict que doncques failloit il quil seiourna illecq tant que le roy de France lui renuoyast aultre saufconduict auant soy pooir rethirer seurement et ou lui Thoison dor offrit demourer pour attendre ledict saufconduict. A quoy le dict de Cocqueville respondit assez chauldement que le dict seigneur de Bouchavesnes ne se voloit chargier de lui Thoison dor et conuenoit doncq qu'il retournast au dict Amiens, ce que le dict Thoison dor declara estre prest de faire. Sur quoy le dict Normandie dist que on brida les chevaulx : a quoy icelui Thoison dor declara que lheure ne pooit porter de y aller le dict jour et que son eaige ne portoit de courir la poste, mais que lendemain sy matin quon vouldroit il seroit prest de partir. Depuis quoy le dict Normandie offrit de conduire le dict Thoison dor jusques en la ville d'Arras, en promettant par icelui Thoison dor de lui bailler saufconduict a ces fins et pour retourner, ou de bailler au dict Thoison dor certification soubz sa signature de larest en question et lui faire bailler ung trompette ou tambourin par icelui seigneur de Bouchauesnes pour le conduire jusques au dict Arras. Lequel Thoison dor respondit que quant au premier point il nestoit en sa puissance et n'auoit de ce faire l'auctorite, ains apartenoit au roy son maistre comme le roy de France lui avoit donne son desus saufconduict, et, quant au second, attendu quil ne pooit obtenir du dict seigneur de Bouchauesnes les certification et ordonnance telles que desus, il le acceptoit, en declarant neantmoins quil ne prenoit lesdictz trompette ou tambourin pour seurete mais pour ladresche de son che-

Nouveau refus du gouverneur qui veut renvoyer Toison d'or à Amiens

Normandie entre en composition

min et que les esmail et cotte darmes du roy son maistre lui estoient suffisans et aussy, que les dictz ne faisoient a comparer a officiers darmes en faict de seurete et aultrement. Sieuant quoy ledit Thoison dor apres que le dict Normandie lui ost delivre la dicte certification (35) se partist lendemain du dict Doullens ayant sa cotte darmes vestu, auquel fut baillie ung tambourin pour lui dreschier son chemin comme dict est, qui alla auec lui deux ou trois liewes : mais sur ce que le trompette du comte d'Aigmond (36) (qui le jour precedent estoit venu ramener au dict Doullens aulcuns prisonniers qui auoient este pris à la journee et deffaictes des Francoys au pres de la ville de Gravelinnes) retournoit auec lui et disoit bien scavoir le chemin dilecq en la desus dicte ville d'Arras, icelui Thoison dor renvoya le dict tambourin auquel il donna ung escu le chargeant de faire ses recommandations au dict seigneur de Bouchauesnes et le remerchier de sa part de la bonne adresche quil lui avoit fait faire. Et ce dict icelui Thoison dor continua son chemin jusques en la dicte ville d'Arras.

29 juillet départ pour Arras.

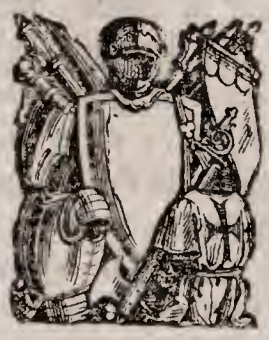

(36) Voir pièces justificatives n° 8.

(37) Lamoral, comte d'Egmond, décapité à Bruxelles en 1568.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Diplome de Roy darmes.

Original sur parchemin.

Charles, par la diuine clemence empereur des Rommains, tousiours auguste, roy de Germanie, de Castille, de Leon, de Grenade, d'Arragon, de Nauarre, de Naples, de Maillorcque, de Sardenie, des Ysles, Indes et terre ferme de la mer Oceanne, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin de Haynnau, de Hollande, de Zeellande, de Ferrette, de Haguenault, de Namur et de Zuphen, Prince de Zuauen, marcquis du sainct empire, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, des villes, cite et pays d'Utrecht, Oueryssel et Groeninghe et dominateur en Asie et en Affricque, A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme il nous ait este de besoing pourueoir a lestat de nostre conseillier et premier roy darmes de nostre ordre de la Thoison dor, presentement vacant parceque nostre tres chier et feal cheualier Francois de Phalaix dernier possesseur du dict estat lait prins nagueres de son bon gre et pour aucunes raisons ad ce le mounans remis librement en nos mains, Et que par la deliberation et élection de nous comme chief et souuerain et de nos tres chiers et leaulx freres et compaignons cheualiers de nostre dict ordre estans lez nous, ayons trouue que nostre tres chier et feal cheualier *Anthoine de Beaulaincourt* lieutenant de nostre gouuernance de Lille seroit personnaige ad ce idoine et qualifie, Scauoir faisons, que pour le bon rapport que nous auons dicelluy, Confians a plain de ses leaulte, prudence, experience et bonne dilligence. Nous lauons faict, cree, declare, constitue et couronne nostre conseillier et premier roy darmes de nostre dict ordre, En luy donnant nom et tiltre de Thoison dor auec pooir, faculte et auctorite de faire tous actes de publications, sommacions, requisitions, deffiances et autres exploitz que conuiennent à conseillier et premier roy darmes en quelque lemps que ce soit de paix ou

de guerre, Ensemble dauoir regard sur les autres officiers darmes de quelque nom ou qualite quilz soient et tous autres portant les armes de nous, nos vassaulx et subgectz, les instruire et addresser au faict et conduite de leurs offices, Et generallement toutes et singulieres les choses que bon et leal conseillier et roy darmes peult et est accoustume de faire et que le dict de Phalaix et ses predecesseurs conseilliers et royz darmes ont faict et sont accoustume de faire, aux gaiges, honneurs, pensions, prerogatines, preeminences, libertez, franchises, exemptions, hostelaiges, liuraisons, prouffitcz et emolumens y appartenans. Sur quoy et de soy bien et leaulment acquiter au fait et exercice du dict estat et office de conseillier et roy darmes, le dict *Anthoine de Beaulaincourt* a ce jourdhuy fait le serement pertinent en noz mains selon les statutz et ordonnances sur ce obseruees au fait du dict ordre. Si donnons en mandement a nos dictz freres, compaignons, cheualiers, chancelliers et autres officiers de nostre dict ordre et a tous autres quil appartiendra que ilz tiennent et reputent le dict *Anthoine* doresnavant pour nostre conseillier et premier roy darmes de nostre dict ordre et diceluy estat, ensemble des honneurs, droitz, prerogatiues, preeminences, libertez, franchises, exemptions, et tous autres preuileges auant ditz, ils et tous autres noz justiciers, officiers, seruiteurs et subgectz et chacun deulx en droit soy et si comme a luy appartiendra, le facent, seuffrent et laissent plainement, paisiblement joyr et user, cessans tous contredictz et empeschemens au contraire. Mandons en oultre a nostre recepueur general de nostre demenie et finances present et aduenir, le contenter, payer et satisfaire de ses gaiges ad ce ordonnez, Et a ceulx de notre chambre des comptes a Lille que en rapportant cestes, vidimus ou copies dicelles fait soubz scel auctenticque, ou copie collationnee et signee par le greffier de nostre dict ordre ou lun de nos secretaires pour une et la premiere foiz, ilz allouent es comptes de nostre recepueur general ce que au dict Thoison dor sera paye et nombre sans aucun contredit ou empeschement, nonobstant quelconques mandemens, ordonnances ou restrictions ad ce contraires, car ainsi nous plaist-il. Donne en nostre ville de Bruxelles, le XXIXe jour de may de lan de grace mil cincq cens cincquante, de nostre empire le XXXIe et de noz regnes de Castille et autre le XXXVe.

CHARLES.

Sur le repli.

Par lempereur, duc de Bourgoingne, chief et souuerain, *le conte de Roeulx, monseigneur le prince d'Espaigne, le seigneur de Brederode, le seigneur de Boussut, le duc d'Alva, le prince de Piedmont, le seigneur de Rye, le prince de Gavre, le conte de Faulquenberghe, le conte de Hoochstrate, le seigneur de Beueres, le conte de Mansvelt, le conte d'Aremberghe, le seigneur de Mollembaix*, cheualiers confreres, nous chancellier du dict ordre et aultres presens.

Au dos.

Les chiefz tresorier general et commis des demaine et finances de lempereur nostre Syre, consentent en tant que en eulx est, le contenu ou blaincq de cestes estre furny et accomply tout ainsi par la meisme forme et maniere que sa maieste le veult et mande estre fait par icelles. Escript soubz les saings manuelz des dictz chiefz tresorier general et commis le dernier jour de septembre xv° l.

Yssewyns (1).

J. de Montmorency (2). Boisot.
J. Damhoudere (3). Van Loo (4).

N° 2.

Descharge du collier de la Toison dor dont Anthoine de Beaulaincourt estoit honore comme Roy darmes.

Original sur papier.

Je Pierre Boisot (5), cheualier seigneur de Rouwa etc. con-

---

(1) Jean Yssewyns était clerc du receveur-général Robert de Boulogne.

(2) Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Courrières, trésorier de l'empereur, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, le 1er mai 1554 en remplacement du comte du Rœulx tué au siége de Térouanne. Nommé peu après ambassadeur en Angleterre, Jean de Montmorency, à cause de la guerre, fut suppléé dans son gouvernement par François de Gosson, seigneur d'Halloy.

(3) Josse Damhoudere, chevalier, né à Bruges en 1507, étudia la jurisprudence à Louvain, 1527, et fut reçu docteur en droit civil et canonique à l'université d'Orléans. Rentré dans sa ville natale, Damhoudere en fût mommé d'abord syndic ou pensionnaire, puis le 6 janvier 1551, Charles-Quint l'appela près de lui en qualité de conseiller et commis des finances, charge qu'il exerça pendant trente ans ; il avait épousé Louise de Chantraines de Broucsaulx, issue d'une famille artésienne.

Josse Damhoudere mourut à Anvers le 22 janvier 1581, à l'âge de 74 ans ; il a laissé divers ouvrages de droit dont le très grand nombre a obtenu plusieurs éditions; Foppens, dans sa bibliothèque Belgique, en a donné la liste accompagnée du portrait de l'auteur.

(4) Maître Albert Van Loo, conseiller et commis des finances de l'empereur ; il avait été précédemment maître de la chambre des comptes en Hollande.

(5) Pierre Boisot, chevalier, seigneur de Roun, Tourneppe, Huys-

seiller du roy nostre sire et tresorier de son ordre ce la Thoison dor, confesse auoir receu des heretiers de feu messire Anthoine de Beaulaincourt cheualier seigneur de Bellenuille, en son vivant roy darmes dict Thoison dor, par les mains de Anthoine de Beaulaincourt son filz ; Assauoir le grand collier dicelluy ordre contenant XXVI fusilz et XXVI cailloux auecq la Thoiron dor y appandant, sur lequel collier sont plusieurs escussons aux armoiries du Roy chief et souuerain dicelluy ordre et de messeigneurs les cheualiers du dict ordre pesant le tout ensemble douze marcqs, deux onces, quattre estrelins (6). Item un pelit escusson dor armoye des armes du roy en esmaillure auecq un petit thoison y appandant et ung timbre en forme de renommee audessus, pesant aussy une once, dix estrelins et demy (7). Item le liure des statutz du dict ordre (8). (9) Item un liure de papier couuert de cuyr tannet en aix ou en la fin il y a ung cayer imprime (10)

---

singhe et Ruart, conseiller et receveur-général des finances et domaines du roi Philippe II, 12e trésorier de l'ordre, élu le 21 octobre 1555 ; il épousa Louise de Tisnac, mourut en 1561 et fut enterré dans l'église de Huyssinghe : ses armes étaient de *sable à trois annelets d'argent, au chef palé d'or et d'azur de 4 pièces.*

(6) On appelait ce collier, *Potense;* ce curieux morceau d'orfévrerie est figuré en couleur et grandeur d'exécution dans l'atlas de l'histoire de l'ordre de la Toison d'or par le baron de Reiffenberg, pl. D, il se compose de trois cercles concentriques dont le collier de l'ordre forme l'extérieur et les écussons armoriés au nombre de 52, correspondant en double à chacun des 26 fusils, constituent les deux autres circonférences.

(7) *L'émail.*

(8) Ces statuts donnés à Lille par Philippe le Bon, un an après l'institution de la Toison d'or, servirent de modèle à ceux de l'ordre de St.-Michel. Les successeurs de Philippe firent aux constitutions premières, quantité d'annotations considérées par les chevaliers comme allant de pair avec elles ; d'abord écrites en dialecte bourguignon, elles furent traduites en latin par le chancelier Philippe Nigri, puis remises en français par Nicolas Nicolaï.

(9) Cette bibliothèque s'accrut considérablement par la suite, en 1620, le manuscrit des chroniques de Nicaise Ladam indiqué plus loin, y portait le n° 144.

(10) Une copie de cet opuscule intitulé : *Les obseques et pompes funeralles de feu deternelle memoire Don Fernand roy catholicque, faicte et compillee en leglise de sainte Ghoulle a Bruxelles, le vendredy quattorzieme de mars quinze cens quinze, par la serenissime haultesse de tres excellent, tres puissant et tres redoubte prince don Charles son heritier et ores par la grace de Dieu roy catholicque, redigee par maistre* Henri du Puis *son tres humble secretaire, indiciaire et historiographe,* 1515, occupe 35 pages dans le *Receul de plusieurs obseques et pompes fune-*

des exeques du roy Fernando roy catholicque. Item ung liure en papier couuert en aix de cuyr tannet pour y mettre les armes de lempire Allemaigne et aultres. Item ung aultre semblable liure pour y mectre les armes des cheualiers de lordre auecques leurs quartiers. Item ung aultre liure intitule la creacion de Montjoye premier herault de France et son couronnement; relye en aix de bois couuert de cuyr noir. Item ung aultre en papier des Rois dHonguerye et neuf preux lie en parchemin. Item ung imprime couuert en aix de boix et cuyr noir insitule larbre des battailges. Item ung imprime en latin contenant la genealogie des Roys dArragon couuert daix de papier et cuyr noir. Item ung couuert de noir en aix de bois en grand volume et en rime auecques figures contenant l'office des heraulx. Item un couuert de cuyer tanne et aix de papier en grand volume auquel sont emprainctes plussieurs armoiries de diuers nations. Item ung aultre plain descussons couuert de cuyer tanne en aix de bois. Item ung grand volume escript a la main en beau velin contenant plussieurs figures comment lon doibt conduire les tournoys (11). Item ung grand volume escript a la main en papier commenchant, *Cy sensuit un pas fort horrible contre tous venans,* couuert de cuyer tanne relye en aix bois. Item une lyace plaine de plussieurs papiers non reliez contenans diuerses matieres. Item ung liure en papier couuert de parchemin, intitule *Cronicques abreges et composes par Nicaise Ladam* (12). Item ung aultre liure de parchemin commanchant, *Ce sont les droictz appertenans aux officiers darmes le tout suyuant linuentoire et declaration diceulx,* liure escript de la main de monseigneur le chancellier de lordre messire Philippe de Nygri, cheualier (13).

---

bres etc. etc., manuscrit de *Guillaume Rugher,* bibliothèque de Lille, n° 139.

G. Rugher, hérault darmes du comté de Hainaut, habitait Lille en même temps qu'A. de Beaulaincourt dont il était un des officiers, car j'ai reconnu son écriture sur des feuilles volantes parmi les papiers de Toison d'or.

(11) Peut-être une copie du livre du roi René.

(12) Nicaise Ladam, roi d'armes au titre de *Grenade,* né à Béthune en 1465, mort le 28 septembre 1547 âgé de 82 ans, à Arras, où il fut enterré dans l'église St-Jean en Ronville. La bibliothèque communale d'Arras, possède les *Chroniques abrégées* en quatre tomes petit in-folio manuscrits, dont le premier seul est autographe ; cet ouvrage en vers et en prose a fourni à MM. de Reiffenberg, Leroy et d'Héricourt, le sujet de travaux intéressants ; quant au volume relié en parchemin dont l'inventaire fait mention, il eût plus tard les honneurs d'une couverture en velours vert.

(13) La qualification de chevalier attribuée au XVIe siècle, au chancelier Nigri, prevôt de Sainte-Pharaïlde à Gand et de Saint-Sauveur à

Et pour ce que le recepisse que le dict seigneur Thoison dor peult auoir donne en recepuant le dict collier et liures ne se trouue es papiers delaissez par feuz Henry Stercke (14) et Gerart de Velcwyck (15) en leurs viuans tresoriers du dict ordre, je promets par cestes que en cas que cy apres il se trouuast, quil sera tenu pour non vaillable, ou en me rendant cestuy leur rendray le dict recepisse. En signe de verite jay signe cestes de mon seing manuel cy mis, le IIIIe de juing XVe soixante ung (16).

Boisot Chr.

N° 3.

Memoire et instruction pour vous Anthoine de Beaulaincourt seigneur de Bellenuille roy darmes de lordre du Thoisan dor de ce que aurez a faire en France ou presentement vous enuoyons.

Porte au titre, copie certifiée collationée à l'original.

Premierement vous adresseres au connestable du dict France (17) et lui presenterez nos lettres de credence et ferez nos recommandations et apres le requererez dauoir audience du roy auquel presenterez samblablement nos lettres et ferez nos affectueuses recommandations.

Harlebeke, archidiacre de Thérouane, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, conseiller ecclésiastique de l'empereur Charles-Quint me paraît digne de remarque. Le manuscrit autographe désigné par Boisot, n'est même pas mentionné dans le petit volume de la *Toison d'or* (voir plus haut) où l'on a cependant imprimé le cérémonial que rédigea en novembre 1534, Laurent du Blioul, chevalier, seigneur du Sart, conseiller de l'empereur, élu greffier de l'ordre le 26 octobre 1496.

(14) Henry Sterck, chevalier, conseiller et receveur des domaines et finances de l'empereur Charles-Quint, élu trésorier de l'ordre en 1541 ; il épousa Isabelle d'Ocoche, mourut le 5 juin 1548 et fut enterré à Ste.-Gudule à Bruxelles.

(15) Gérard de Veltwyck, chevalier, seigneur de Bouckout, diplomate et membre du conseil d'état et privé de l'empereur, fut élu trésorier en 1549 ; Charles-Quint l'avait auparavant dépêché à Constantinople vers le Sultan, mission qui se termina en 1547, et plus tard, 12 décembre 1549, l'envoya au duc de Clèves ; Gérard mourut en 1555.

(16) Ce catalogue des ouvrages composant la bibliothèque d'un roi d'armes, me semble d'un haut intérêt et digne d'être étudié avec soin par les érudits de la Belgique.

(17) Anne de Montmorency.

Et pour exposition de votre credence, direz au dict seigneur roy, comme feu le roy son pere nous a par ci deuant enuoye son ordre de sainct Michel quauons jusques a present garde et porte aux jours ordonnes selon que le temps et commodite sy est adonne le plus souuent que nous a este possible.

Et combien que ayons encores en bonne et deue estime iceluy ordre, toutesfois considerant nostre eage et debilite de nostre personne et que pour certainnes bonnes raisons nous sommes descharges de toutes obligations et à ce propos auons cedde en faueur de nostre tres cher et tres aime filz le roy, tous et chascun nos royaulmes, duchez, comtez, pays et seigneuries sans nous rien reseruer, affin que estant en ce lieu ou nous sommes retire puissions passer le surplus de nos jours en plus de tranquillite et repos.

Et pour la mesme cause nous auons aussy delibere nous descharger de lordre du dict sainct Michel auquel il y a plusieurs articles obligatoires que ne pourions absolument furnir selon que voudrions et seroit conuenable de faire; par quoy nous vous auons baillie le dict abit, collier et liure du dict ordre, pour les remettre es mains du dict seigneur roy ou tresorier de son dict ordre et retirer le recepisse que iceluy tresorier en print quant il deliura les dictes pieces, persistant tousiours a ce quil prenne bien le dict renuoy et accepte le dict ordre, usant en ce selon que verrez pouuoir dire et seruir de tous les gracieulx et honnestes propos que verrez conuenir.

Fait a..... CHARLES.

N° 4. (18)

Lettre de l'Empereur au Connétable de France.

Porte au titre, copie certifiée collationnée à l'original.

Mon cousin, je depesche deuers le roy tres chrestien monsieur mon bon frere, messire Anthoine de Beaulaincourt seigneur de Bellenuille roy darmes de lordre du Thoison dor, pour luy dire de ma part aulcunnes choses, lesquelles luy ai aussy en charge vous declarer selon que lui entendrez, vous priant mon cousin le croire comme moi mesme et lui donner et faire auoir du dict seigneur roy, bonne et fauorable audience. Partant mon cousin, nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde.

CHARLES.

Collationné aux originaux par nous, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances.

DE ST.-HILAIRE.

---

(18) Quoique cette lettre n'ait point de suscription, il résulte évidem-

N° 5.

Lettre de l'Empereur au Roy de France.

Copie certifiée collationnée à l'original.

Tres hault, tres excellent et tres puissant prince nostre tres cher et tres ame bon frere cousin et alye, tant et si affectueusement que pouuons a vous nous recommandons, nous despechons presentement deuers vous messire Anthoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, roy darmes de lordre du Thoison dor, pour vous dire et declairer aulcunes choses de nostre part dont vous prions le croire comme nous meismes et lui donner bonne, longue et fauorable audience. Partant, tres hault, tres excellent et tres puissant prince, nostre tres cher et tres ame bon frere, cousin et alye, nous prions le createur vous auoir en sa tres saincte et digne garde. De vostre bon frere, cousin et alye

CHARLES.

N° 6.

Recepisse des insignes de lordre de Sainct Michel.

Autographe d'A. de Beaulaincourt portant au titre — *Copie.*

Nous Jehan du Thier, cheualier, seigneur de Beauregard et de Menardz, conseillier du roy tres chrestien de France Henry IIe, son secretaire destat et de ses finances, commis en labsence de maistre Nicolas Legendre aultrement de Neufville seigneur de Villeroy et dAllincourt tresorier de lordre de monseigneur Sainct Michel, a lexercice du dict tresorier, certifions a tous quil apartiendra, que le herault darmes de la Thoison depesche par lempereur Charles le Quint pour venir raporter au roy les grand collier, manteau et liure du dict ordre Sainct Michel pour les causes que le dict herault lui a fait entendre, ma este commande par le dict seigneur roy souuerain du dict ordre et monseigneur le cardinal de Lorraine chancelier dicelui ordre, de prandre et recepuoir par les mains du dict herault darmes de la Thoison les dictz grand collier, manteau et liure et en bailler a icelui herault pour sa descharge la presenle signee de nostre main le XIIIIe jour de jullet a Villiers Costeretz 1558.

Ainsi signe DU THIER.

---

ment du premier paragraphe des instructions remises à A. de Beaulaincourt, qu'elle était adressée au connétable de Montmorency.

N° 7.

Sauf conduit.

Autographe d'A. de Beaulaincourt portant au titre, *Copie.*

De par le Roy.

A tous noz lieutenans generaulx, gouuerneurs, cappitaines, chefz et conducteurs de noz gens de guerre tant de cheual que de pied, bailliz, seneschaulx, prevostz, cappitaines de ville, citez, chasteaulx, forteresses, bastides, maistres et gardes de portz, ponts, peages, passaiges, iurisdictions et destroictz, et a tous noz aultres justiciers, officiers et subgectz et a chascun deulx endroict soy et comme a luy appartiendra, salut. Dautant que nous auons este aduertiz que lempereur Charles cinquiesme a despeche ung herault darmes nomme..... Thoison pour venir deuers nous et raporter lordre monseigneur Sainct Michel que lui auoit este donne par feu nostre tres honore pere le roy dernier decede (19) que Dieu absoille. Lequel herault estant ja arriue prez de noz frontieres nous a faict supplier luy octroyer pour cest effect lettres de saufconduict. A ces causes et aultres bonnes considerations a ce nous mouuans, auons au dict Thoison peimis, accorde et octroye, permectons, accordons et octroyons par ces presentes quil puisse et lui loyse venir deuers nous pour nous rapporter le dict ordre la part que nous serons et apres se retirer es pays du roy dEspaigne, librement et sans que a loccasion des presentes guerres, il luy soit faict aucun empeschement. Et pour cest effect nous luy auons donne et donnons bon et loyal saufconduit et seurrete jusques au vingtieme jour de jullet prochainement venant, par ces presentes par lesquelles vous mandons, ordonnons et temoignons et a chascun de vous en droict soy, que le dict Thoison venant par deuers nous et retournant es pays du roy dEspaigne vous laissez passer par vos pouuoirs, jurisdictions et destroictz, librement et sans lui faire mectre ou donner aucun arest, trouble, destourbier ou empeschement, au contraire, lequel se faict, mys ou donne luy estoit, faictes incontinent le tout mectre et reparer a plaine et entiere deliurance et au premier estat et deu, en luy

---

(19) Charles-Quint avait reçu l'ordre de Saint-Michel à Bruxelles en 1516, il lui fût apporté là par un ambassadeur de François Ier, comme il résulte de ces vers :

Puis apres a Bruxelles le roy Franchois transmeist
Ambassades nouuelles dont Orval chief commist
Lors le roy katholicque et des proudens le chois
Recheupt lordre angelicque du puissant roy Franchois.

Nicaise Ladam, chronique mss.

faisant par les lieux ou il passera administrer viures, logeys et tout ce qui lui sera necessaire en payant raisonnablement, car tel est nostre plaisir. Donne a Montreaulx soubz le scel de nostre secretaire le XIIe jour du jung lan mil cinq cens cinquante huict. Ainsy signe par le roy et plus bas, de Laubespine et si estoit scelle en placcart et cyre vermeille recouuert de papier sur lequel estoit emprainct le scel.

N° 8.

Attestation du herault Normandie.

Autographe d'A. de Beaulaincourt portant au titre, *Copie.*

Je Nicolas Remon herault darmes du roy au tiltre de Normandie certifie a tous quil apartiendra, que le dimence XVIIe de ce present mois de jullet, ayant charge du roy mon maistre et de monseigneur le reuerendissime cardinal de Lorainne, je suis parti de la Ferte Millon pres Villiers Costeretz auec le roy darmes Thoizon dor, pour le mener et conduire en la ville dAmiens. Et arrive en la dicte ville le lundy XVIIIe jour du dict mois a lheure de huict heures du soir je declaire au dict Thoizon quil ne pooit passer oultre sans premierement par moi auoir response de monseigneur de Bouchauesnes cappitainne et gouuerneur des ville et chasteau de Doullens suyuant certainnes lettres que lui escripuoit le roy. Et le lendemain declaire au dict roy darmes, quil ne partiroit de la dicte dAmiens, que premierement je neusse nouuelles du roy mon dict maistre ou mon dict seigneur le cardinal suyuant la charge quil mauoit commande. Et le mercredy XXVIIe du dict mois ayant receu lettres de mon dict seigneur le cardinal par lesquelles il me commande de faire selon et suyuant aultres lettres qui auparauant mauoient este enuoyees estant a la dicte Ferte Millon, le joeudi XXVIIIe jour du dict mois je suis parti de la dicte ville dAmiens et ay conduict le dict Thoizon dor jusques en la ville de Doullens pour le mectre hors de ce royaulme : Auquel lieu de Doullens me suis adresse au dict seigneur de Bouchauesnes pour me bailler homme a conduire le dict Thoizon ce que le dict seigneur ma baillie. En tesmoing de ce jay signe la presente de ma main, le dict XXVIIIe jour de jullet lan mil cinq cens cinquante huict.

Ainsy signe NORMANDYE.

LES MÉNESTRELS DE LILLE

AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

Nous avons déjà eu occasion de parler des ménestrels, qui précédaient les gens de guerre (1), et nous parlerons bientôt de ceux qui, chaque année, entouraient à la procession la fierte de Notre-Dame de la Treille ; parlons actuellement des joueurs d'instruments qui, *comme Wetes ou Clocquier St.-Estevene*, recevaient XLs, pour, au command d'eschevins, avoir, *par les* III *jours de montre de la feste de Lille*, esté oudit clokier, en jeuant de leurs instrumens, pour le sçeureté de le ville, parmi ointure par eulx livrée pour le cloquette d'eschevins.

En 1400, Willeaume Brezot et son compaignon reçoivent la même somme, pour y avoir joué de leurs instruments (2), *pour manifester et resjoir ladite feste, ainsi qu'il est acoustumé à faire celcun ans* (3).

En 1466, les ménestrels jouèrent aussi durant les festes que

---

(1) Voy. la Revue du Nord de la France (1854), t. II, pp. 80, 133, 284.

(2) Ailleurs : pour *avoir menestraudé, manestraudé.*

(3) M. Brun Lavainne vient de publier quelques-uns de ces documents (voy. ouv. cit., t. III, pp. 63-85) que, de notre côté, nous avions fait parvenir à M. le ministre de l'instruction publique. en 1853, (Voy. le bulletin de la langue, ann. 1853, p. 430, séance du 25 juillet. — id., année 1854, p. 165, séance du 20 fév.

l'en avoit faites pour la prinse de Dinant, comme pour la paix de Liège, et aussy pour la feste qui eut lieu à l'occasion de la joieuse venue de Mr. le duc.

Il paraîtrait qu'à cette époque reculée certaines villes avaient des écoles de musique en haute réputation. En effet, un document des plus curieux, publié par M. Brun Lavainne (4) nous fait connaître que, en 1390, les échevins de Douai accordaient 40 sous *à Thomas Quevallet, wette dou beffroy et à plusieurs autres compagnons ménestrels, en aidance à supporter les frais qu'ils devoient* faire à aller à Beauvais à escole, et nous voyons qu'au xve siècle (1436—37) *le magistrat* de Lille faisait donner XXIIII^s., *à aucuns ménestrelz de Lille, pour aidier à susporter leurs despens, en allant aux escolles à Cambray, pour apprendre des nouvelles chanchons* (5).

Dès les premières années du xve siècle (1404) la ville qui venait d'octroyer XL^s. *au roy d'Artois et autres manestrelx de Ms. le comte de Nevers*, s'excuse de son mieux du refus qu'elle fait de recevoir en la bonne maison des malades bourgois ung manestrel non bourgois fortement recommandé par la duchesse de Bourgogne, alors à Arras.

---

(4) Voy. ouv. cit., p. 85.

(5) 1613. Nous, messire François de Boubers, chevalier, seigneur de Vaugenlieu, Bovelle, Melicocq et Maretz, ayant recongnu les années précédentes que, à l'occazion des dansses publicques qui se sont aictes cy-devant au villaige de Maretz (près Compiègne), par plusieurs personnes estrangères, soubz prétexte du péllerinaige qui se faict le le jour St.-Fiacre aud. Maretz, et aux jours suyvans, *qui ont causé plusieurs hommicides ;* et, pour y obvier à l'advenir, nous avons faict et faisons deffense à toutes personnes de quelque qualitez qu'ils soient *de dansser à vollons, cornemuses, chanssons,* ny aultrement, en quelque sorte ou manière que se soit aud. Maretz, et estendue dud. lieu, sur peine de cent livres parisis d'amende et de prison, le tout pour esviter auld. inconvénient.

Et affin que nul n'en prétende cause d'ingnorance, seront les présentes défenses publiées par chascun an pendant le temps et par chascun jour dud. péllerinaige.

(Arch. de la famille de Boubers-Melicocq.)

Chaque ménestrel devait porter *ung esmail* aux armes de la ville. Ainsi, en 1439, on accordait XII^{l}. à Jorart Bresot, à Guillaume le Clerc et à Jehan de Horlines, ménestrelz, y compris Pierre Laril, ménestrel de le trompette, pour et en avancement de chelcun avoir et porter à leurs poitrines une enseigne, armoyée des armes de la ville, pour honneur de ledite ville, à condition que ledite ville peut et doibt ravoir à chescun son enseigne, incontinent lui alé de vie à trespas, en rendant seulement le poix et valeur de l'argent de chescune desd. enseignes, pour icelles estre baillées et délivrées alors à ung autre ménestrel, par l'ordonnance d'eschevins.

En 1470, *le magistrat* s'adressait à l'orfèvre Larie de Laubel qui, moyennant LXXII^{l}; XVI^{s}, lui fournissait quattre nouveaulx *esmeaux* d'argent, dorés, bien riches, pour servir aux ménestrelz et trompette; lesquelz *esmaulx* pesèrent chincq marcs troix onches : sur quoy luy furent rendus les vies esmaulx desdis ménestrelz et trompette, quy pesèrent troix marcs troix onches XII estrelins demy, qui, à XLII^{s}. l'onche, vallent XXXIII^{l}. VIII^{s}. Pour la façon de chacun de ces *esmaux* de Laubel exigea, parmy le doraige, quattre escus de XLVIII^{s}. pieche, et, en ce comprins demy escu de chescun *esmail*, pourtant qu'il perdoit largement au premier prix, quy n'estoit que de troix escus et demy la pieche, ce qui, tout compris, formait la somme de LXXII^{l}. XVI^{s}.

En 1476, un autre orfèvre, Jacques Després, demandait LVI^{s}., pour avoir refait *ung nouvel tortin d'argent, doré, autour de l'esmail de l'ung des ménestrelz.*

En 1479, Martin Le Mieuvre, aussi orfèvre, refectionnait *les escuchons et lyoncheaulx de ces esmaulx.*

En 1528, le Maissagier de Lille portait lettres *du magistrat* (on lui alloue XXIIII^{s}. par jour) à ceulx de la Loy, à Tournay, *adfin que ilz tenissent la main que ceste ville peult ravoir l'esmail que avoit engaigié aux lombars, aud. Tournay, Jehan Lanssel, nagaires ménestrel dud. Lille.*

Il fallait dix aunes de drap tannet, à XXIIII^{s}. l'aune, pour la robe que portait chacun des quatre ménestrels (y compris le trompette) recevaient, chaque année, le jour de la procession. En 1482, ils reçoivent chacun XII^{l}., au lieu de cette robe, *pour*

considération de ce que ceste présente année, pourtant que le roy de l'Epinette et autres, qui avoient acoustumé chescun an de aller aux joustes de Bruges, tostz après Pasques, n'y avoit point esté, lors avoient lesditz ménestrelz et trompette chescun une robe. En 1491, dans une requête présentée *au magistrat*, les ménestrels disent que leurs gaignaiges sont fort diminuez, à cause des guerres, meismement, à cause de la suspencion de la feste de l'Espinette, où ilz prenoient grand prouffict; *comme aussi à juer aux neupces qui se faisoient en la ville,* ce qui n'a plus lieu.

Les registres nous apprennent, en effet, que Jaques Gommer, échevin, maistre Jehan de Tenremonde, conseillier, et Mathieu Raimbault, procureur de la ville, furent envoyés (1483), premièrement en la ville de Bruges, par devers ceulx de la loy dud. lieu, chargiez de mémoires et instructions, pour savoir se ilz se vouldroient joindre avecq cested. ville (Lille), pour requérir à NTRS. (notre très redouté Seigneur) et prince, Mr. le duc, que son plaisir fuist de abolir et mettre à néant la feste de l'Espinette, *laquelle pluiseurs notables prescheurs avoyent, despiecha, blasmé en leurs prédicacions, disant qu'elle ne se pooit ainsi maintenir sans péchié mortel.* Lesquelz de Bruges leurs déclarèrent qu'ils escriproient à leurs dépputez estant par devers Mr. le duc en la ville de Gand, comme ilz feirent : et ce fait yceulx Gommer, Tenremonde et Raimbault se transportèrent aud. lieu de Gand par devers ycelluy Mons. le duc, ceulx de son sang et grand conseil estant lez lui, et, aprez qu'ilz eulrent exposé leur charge, yceulx du sang et grand conseil escripvirent à Mr. le gouverneur de Lille, Mess. des comptes et autres, pour, sur ce, avoir leur advis : lesquelz adviz reportez par delà et veuz par lesd. du sang et grand conseil, ilz ordonnèrent que lad. feste seroit entretenue pour ceste année présente, et jusques à ce que aultrement y serait pourveu, aux condicions et ainsi que déclaré est en leursd. ordonnances.

Il est bon d'observer que les frais de ce voyage, qui dura XXII jours, s'élevèrent à VII^{xx}XVIII^{l}. VIII^{s}., (158 livres, 8 sols) et que chacun des trois députés reçut XLVIII^{s}. par jour.

On porte aussi en dépense VII^{l}. XII^{s}. pour despens de bouche fait le XXVe jour de novembre, A° IIII^{xx} et trois en le maison et monastère des frères prescheurs, où furent assamblez plusieure desd. frères, et aucuns du couvent des frères mineurs,

maistre Jehan Le Sur et autres clercs notables, avecq les *rewart*, mayeur et aucun eschevins, conseilliers, et le procureur de la ville, pour consulter la matière touchant le faict de l'Espinette : *savoir se à maintenir et entretenir ycelles y avoit pechié mortiel.*

L'année suivante, on faisait remettre VI[l], au couvent des frères prescheurs, *preseeurs* de la ville, pour, à le instance, prière et requeste d'eschevins, avoir fait une mémoire et advertissement, pour par ycelluy monstrer que la feste de l'Espinette, que, annuellement, se tenoit en lad. ville, *se exersoit au détriment du salut des ames de ceulx qui le exersoyent, et que ce ne se pooit faire sans pécie mortel, pour les raisons assignées et contenues aud. advertissement, qui se devoil présenter au conseil de NTRS. et prince, Mons. le duc, affin de, au moyen d'icelluy advertissement, obtenir abolicion de lad. feste. Lequel advertissement et mémoire, qui estoit en latin, fut par lesd. religieux translaté en franchois, et, depuis, doublé en pluiseurs parties:*

Les officiers municipaux se montraient toujours généreux envers les musiciens de talent qu'ils avaient retenus aux gages de la ville. Ainsi, en 1476, ils allouent VIII[l]. VIII[s]. à Josse Speillart (de Saint-Omer), *vue la chierté des vivres, pour lui aydier à vivre, en regard qu'il est homme honneste, fort expert en son stil de trompette, et duquel la ville est honnourablement servie, et que, se, par fault d'entretenement, il convenoit qu'il se partesist, delaissast, le service d'icelle ville, à grant difficulté l'on sauroit recouvrer son pareil.*

Les confrères de Speillart étaient, apparemment, loin de mériter de semblables éloges, car l'argentier nous apprend (1480) que, *pour ce que le trompette et ménestrelz* (trois ménestrels) *por ci devant souloient et estoient tenuz, tous les jours, au matin, à la cloche du jour et au vespre, après le vingneron, de jouer sur le belfroy, bien et notablement à l'honneur de la ville* (6), *ce qu'ilz ne font présentement, ne n'ont fait piecha*, il fut décidé que, *dores en avant, ilz ne seroient payez de leurs sallaires, que de la moittié, se ilz ne faisoient led. service, car plus ne s'en passera en compte, se ce n'est par advis et délibéracion de la loy.*

---

(6) Le trompette de Lille recevait VI[l]. XII[s]. par an, pour sonner les clocques du disner, du *resson* et du vespre, aux heures accoustumées.

Josse Speillart lui-même, finit par se brouiller avec les échevins, car l'argentier porte en compte (1485) XIII^{s}. donnés en courtoisie *aux ménestrelz de la ville ; après que eulx furent venus jouer par devers ces magistrats, pour faire espreuve et oyr le jeu d'un trompette, qui requéroit estre reçeu au lieu de Josse Speillart, qui estoit départy du service de lad. ville.*

En 1487, une cabaretière obtient XV^{s}., pour la despense faicte en son hostel par un ménestrel venu en ceste ville, *lequel les eschevins avaient retenu par fourme d'assay, par aucuns jours.*

Deux ans auparavant, le trompette qui, à trois reprises différentes, avait sonné de sa trompe *à la bretesque,* lors de la publication de la prorogacion de la feste de la Toison, avait reçu IIII^{s}. et on en avait remis XXII, l'année suivante, *aux tamburins du roy des Romains,* et LXXVI à ses trompettes (7).

En 1497, les échevins, qui avaint déjà octroyé CIIII^{s}. aux trompettes et ménestrels du prince, et un demi guillermus *à son tamburin,* accordent XL^{s}. à Loys de le Barre, trompette et ménestrel du chasteau, *soy disant roy des ménestrelz du pays de Flandres.*

L'année suivante, un des trompettes de Ms. l'archiduc, natif de Lille, *qui vint jouer une chansson devant eschevins au disner,* recevait aussi XL^{s}.

Nous savons déjà que les arbalétriers, qui quittaient la ville en temps de guerre, étaient toujours précédés de plusieurs ménestrels. Disons ici que ces mêmes ménestrels les accompagnaient, lorsqu'ils se rendaient dans une cité voisine, à l'effet d'y gagner les riches prix dès longtemps annoncés. En 1427, ontre les IIIIXX^{l}. que reçoivent des échevins les arbalétriers lillois, qui vont à St-Omer *à une moult notable festes du jeu del arc arballestre,* XXXVI^{s}. sont alloués aux trois ménestrels et au

---

(7) En 1416, Guillemin le Plong, trompette du comte de Charellois reçoit II couronnes d'or, de IIII^{l}. X^{s}., le jour de son mariage. En 1498, la ville fait présenter VI^{l}. au (en) *rewit* (présent de nôces, voy. Roquefort, suppl. au dict. de la langue romane, p. 269) aux noepces de la fille Collart le Beau, ménestrel de la cité.

trompette qui jouent de leurs instruments devant eux. En 1443, la ville faisait compter II^c. XII^l. aux arballestriers, qui s'étaient rendus à Brouxelles, *à traue et feste del arballestre, en advancement d'avoir mené avoec eulx les ménestrelz de la ville.*

Les trompettes des riches cités de Flandres, qui se rendaient à Lille le jour de la procession, étaient certains d'être magnifiquement récompensés. Ainsi, en 1481, deux trompettes de Gand, qui viennent, ce jour-là, *jouer devant eschevins, au disner,* reçoivent XV^s. parmy VI donnez à Mouflin.

A quatre ménestrels de la ville de Paris, qui estoient venuz à Lille, pour tirer devers mademoiselle de Bourgongne, et qui, durant leur séjour, avaient joué très-mélodieusement devant les échevins, on allouait deux escus d'or, de XII^l. Aux quatre trompettes de France, qui avaient accompagné la princesse Marguerite d'Ostrice, (1493) jusqu'à Malines, à son retour de France, ces magistrats faisaient remettre quatre postulats, val. CXII^s.

Vers les premières années du XVIe siècle, *le magistrat* imposa de nouvelles obligations aux ménestrels (8). Ainsi, en 1527, on conclu de faire jouer les ménestreux et trompette, journellement, *à l'issue du salve,* et, néantmoins, faire et continuer leur gheu en la manière et heures accoustumées, en sorte que il ne y ait faulte. Cette même année, à meure délibéracion de conseil, il avait été décidé de faire faire aux joueurs *des auwens* un lieu plus ample, au pied de la muraille par hault bu beffroy pour y jouer de leurs instrumens.

Nous voyons, en effet, qu'à cette même époque le peintre Henry Hennecocq recevait IIII^xx XII^l., *pour avoir estoffé la hobette des ménestrels, construite sur le beffroi, de fin or,* c'est-à-dire, *les faux rain, la grande heuse* (9) *et les quatre petites, les quatre taupennes, aux armes partie de l'Empire, de Flandres et de la ville; puis les quatre festichures, les trois houppes qui font les nocquières* (gouttières), aussi bien que *les cinq rays de soleil placés sous la*

---

(8) Au sujet des ménestrels de Béthune, voy. les Archives du Nord de la France, 3e série, t. III, p. 368.

(9) Voy. nos articles, p. 108, et p. 92, au sujet *des hobettes.*

grande heuse, et ung fusil estant au revers d'embas, avecq les coulombes et une croix St-Andrieu.

Ce fut le plombier Antoine de Montigni qui livra *les faux rains, les gargoulles, les armoyeries, les festichures,* etc.

Quant aux mollures du chintre, elles furent façonnées par Mathieu Mollet, escrignier.

C'était toujours aux facteurs d'instruments le plus en renom, que les échevins demandaient ceux qu'ils destinaient à leurs ménestrels. Nous voyons, en effet, que, en 1527, on faisait reporter à Anvers *ung basse contre et une trompette,* qui y avaient été achetés par ordre de ces magistrats.

Cette même année, Jan Dupont, échevin, déclarait à son retour d'Anvers, que, moyennant VIxx l. il y avait fait l'acquisition (10)

---

(10) Cornelius Agrippa s'élève avec force, dans le passage suivant, contre l'introduction de la musique mondaine dans les églises : « Hodiè » verò tanta in ecclesiis musicæ licentia est, ut etiam una cum missæ » ipsius canone, obscœnæ quæque cantiunculæ interim in organis » pares vices habeant, ipsaque divina et sacræ orationum preces, con- » ductis magno ære lascivis musicis, non ad audientium intelligentiam, » non ad spiritus elevationem, sed ad fornicariam pruriginem, non » humanis vocibus, sed beluinis strepitibus cantilant : dum hinniunt » discantum pueri ; mugiunt alii tenorem ; alii latrant contrapunctum ; » alii boant altum ; alii frendent bassum ; faciuntque ut sonorum plu- » rimum quidem audiatur verborum, et orationis intelligatur nihil, sed » auribus pareter et animo judicii subtrahitur autoritas. » (De incertitudine et vanitate scientiarum, C. XVII, de musicâ). — Au C. XVIII (de saltationibus et choreis), il dit : « Multæ inde domum impudicæ, » plures ambiguæ rediere, castior autem nulla. — Saltant inconditis ges- » tibus et monstroso pedum strepitu, ad molles pulsationes, ad lascivas » cantilenas, ad obscœna carmina ; contrectantur puellæ et matronæ » impudicis manibus et basiis, meretriciisque complexibus, et quæ » abscondit natura, velavit modestia, ipsa lascivia tunc sœpè nudantur, » et ludi tegmine obducitur scelus. » — On lit au C. LXVI, (de œconomiâ in genere) sic etiam cantores et tibicines et citharœdi, homines mercenarii, qui in conviviis in aliorum oblectamentum musica instrumenta sonant, infames sunt.

de deux coupples de nouveaux instrumens pour jouer sur le beffroy : assçavoir *deux teneurs et de dessus, ensamble une nouvelle trompette.* On remettait aussi IIII[l]. XVI[s]. au ménestrel Robert le Hugier pour son sallaire d'avoir esté aud. Anvers acheter lesd. nouveaux instrumens.

Quant *au cornet de laitton* que l'on avait fait faire à Tournai, il avait coûté VI[l].; tandis qu'un autre cornet de bois, pour jouer au beffroy, ne revenait qu'è XVIII[s]. Nous voyons ailleurs que, en 1553, l'orfèvre Jehan Desliche obtenait XXX[s]., *pour avoir rapoinctié et resauldé le cornet du ghet du beffroy.*

Robert le Hugier, originaire de Valenciennes, dont nous venons de parler, venait, il est vrai, d'estre retenu aux gaiges de la ville, car l'argentier a grand soin de porter en dépense les XLIIII[s]. alloués au trompette et ménestrels de la cité, pour eulx récréer ensamble, après que les échevins olrent retenu aux gaiges de lad. ville, ou lieu de feu Phlôt Lanssel, ung ménestrel de la ville de Vallenciennes, et que, par ensamble, par forme de récréacion, et, pour sçavoir leur expérience, *ils olrent joué quelque chanchon devant lesd. eschevins, lors estant au disner en la maison du seel.*

Cette même année, ils recevaient encore XL[s]., *pour avoir joué plusieurs chansons* (ailleurs : *chansons de musique) à tout les nouveaux instrumens, que par lad. ville leur avoit esté acheté, et ce, après le disner qui se fit au seel, à l'occasion de la joyeuse naissance du filz de l'Empereur.*

En 1528, les ménéstrels, devenus plus exigeants, adressaient *au magistrat* une supplique, dans laquelle ils disaient : Que veu l'intention qu'ilz avaient de tout leur cœur, de bien en mieulx apprendre à jouer de leurs instrumens, au plaisir d'eschevins, des S[rs] marchans, bourgeois et inhabitans de la ville, ce que, néantmoins, ilz ne pooient bonnement faire, obstant qu'ilz estoient tenuz veillier de nuyt au beffroy, et que quant ilz avoient vollunté recorder ensamble, les deux aians veillé, estoient si traveilliez qu'ilz ne pooient se faire, ne faire aussi leurs mestier et négoces. Que, considéré aussi que les ménestrelz des villes voisines ne faisoient quelque guet, jasoient qu'ilz aient plus de gaiges, que le plaisir des eschevins fust les dechargier dud. guet, et commettre autres personnes, ou autrement

leur accorder gaiges raisonnables, comme de III patars chescun jour, adfin que ilz se puissent honnestement entretenir, et nourrir leurs femmes et enffans.

Acquiesçant en partie à leurs désirs, *le magistrat* ordonna que chacun d'eux aurait (en empliant leurs gaiges) V gros de gaiges par jour, moyennant quoy, chescun de eulx sera tenu faire et continuer le guet, jouer aux heures accoustumées, et *eulx efforchier de apprendre et jouer de mieulx en mieulx, et que en ceux n'y ait fault, et que de ce se contentent, sans plus retourner.*

Robert le Hugier vivait encore, en 1531, puisqu'il recevait alors XXIX^{s}., somme par lui payée à l'orfèvre Engherand Deslices, pour avoir mis *à ung haulvent VII estrelins d'argent, à III s. l'estrelin,* y compris VIII^{s}. pour la façon.

En 1572, Michel Hellebau, joueur de Haulbois, remet VI^{l}. à Jehan Villeken, de Gand, pour avoir racoustré *le basse contre des instrumens* appertenant à la ville, qui estoit fort caducque. En 1575, l'orfèvre Guillaume Hangot fait un pavillon nouveau et rappoincte le gros de la trompette du guet, il rappoincte aussi la trompette servant pour les publications.

En 1590, *ung double bas haultbois aultrement appelé bombarde,* revenait à XLIIII^{l}., y compris XL^{s}. pour le faire racoustrer.

Ces quatre ménestrels devaient aller donner une aubade aux échevins, le veille du jour de l'an. Ainsi, en 1572, VI^{l}. leur sont accordées, pour avoir, la veille du nouvel an, joué *des haulxbois* au-devant des maisons de ceulx de la loy. En 1588, VIII^{l}. leur sont octroyées, pour y avoir joué, à cette même époque, le resveil, *en affixant blazons aux maisons de ces magistrats.*

En 1581, les quatre joueurs d'instruments, ou hautbois, avaient reçu XL^{s}. chacun, pour avoir joué de plusieurs sortes d'instrumens sur la plombée de la court du roy, à l'arrivée de Son Altesse, alors qu'on accordait VI^{l}. à Pierre Le Monnier (11),

---

(11) Au sujet de Pierre Le Monnier, voy. les cur. arch. de M. Didron, t. XIII, p. 49, et le bulletin de la Soc. de l'Inst. de France, septembre-octobre 1854, p. 149.

pour aucuns devoirs par luy faits de rhétorique et plaisanteries. En 1584, on leur alloué VI[l]. pour avoir joué de leurs instrumens au belfroy, lorsque la procession passait et se faisait, pour remerchier Dieu, nostre créateur, du bénéfice de la réduction de la ville de Menin.

Pour le pupittre servant aux joueurs de hautbois du belfroy, contenant deux pieds de long et un pied de large, *de bois d'allemarche*, l'escrignier Nicolas Le Douch demandait XXX[s]., et LXXVI[s]., pour trois passés de trois pieds de long chacun, sept pouch de haut et six pouch de large, *de bois de Merman.*

De La Fons-Mélicocq.

SIÈGE DE GUISE.

(1650).

La ville de Guise avait déjà subi quatre sièges (1423, 1528, 1536, 1549), depuis l'admission, dans les armées, des nouveaux moyens d'attaque et de défense auxquels l'invention de la poudre avait donné naissance, lorsqu'en 1650 elle fut soumise à une nouvelle épreuve.

Un moine, un minime de la localité, le R. P. Jean Baptiste de Verdun, s'est fait l'historiographe scrupuleux, exact et intelligent de ce nouveau siège dont la relation a été extraite de son journal.

Je crois devoir la livrer a la publicité, d'abord parcequ'elle contient des faits honorables et glorieux pour les ancêtres de nos compatriotes, puis parcequ'elle présente le double intérêt de fournir des élémens assez positifs sur les ressources que peut offrir le château de Guise, sur la résistance dont il est capable, et donner un exemple de l'incertitude des principes admis dans l'attaque et la défense des places parmi lesquelles il est difficile de compter et d'évaluer la vigueur des assiégés, malheureusement trop souvent contestable et mal dirigée.

L'armée assiégeante forte de vingt-cinq à trente mille hommes était composée :

1° De Flamands-Bourguignons commandés par le comte de Fuensaldagne, général en chef; 2° d'Espagnols sous les ordres de Dom Estevan de Gomarre ; 3° de Lorrains ayant pour chefs le comte de Ligniville, le baron de Clinchant et le chevalier de Fauges ; 4° d'Allemands impériaux commandés par le marquis

Sfontrates ; 5₀ et enfin de huit à dix mille Français sous les ordres du maréchal de Turenne.

Le château était en bon état de défense, mais les fortifications de la ville fort mauvaises et ouvertes sur plusieurs points.

La place de Guise avait pour gouverneur M. de Bridien, maréchal de camp dans l'armée royale, et lieutenant-général dans la maison militaire du duc de Guise.

La garnison du château forte de deux mille hommes de troupes royales se composait de :

Régiment de Guise, infanterie; de Bridien, gouverneur-commandant ; de Montfort, lieutenant-colonel	500 hommes.
Régiment de Clermont, infanterie ; comte de Clermont-Tonnerre, mestre de camp.....	360
Régiment de Persan, infanterie ; Dufaux, commandant	380
Régiment de Polonais, infanterie ; De Méliscot, commandant	400
2e Compagnie suisse du régiment de Salis, Pestalorri, commandant..	300
Un petit corps de cavalerie commandé par MM. de Merille et Clavaux, fort de.....	60 maîtres.

La garnison de la ville se composait de douze compagnies bourgeoises présentant un effectif de huit cents hommes.

L'armement de la place de 14 canons dont 6 sur la tour de Guise et 8 sur les bastions et remparts.

Le 16 juin 1650 les ennemis investissent la place et s'enferment dans les lignes de circonvallation et contrevallation ; ils établissent deux ponts sur l'Oise, l'un en amont l'autre en aval de la place.

Les habitants hors d'état de porter les armes, les femmes et enfants se réfugient dans le château avec ce qu'ils ont de plus précieux.

La garnison est répartie pour la defense de la manière suivante :

Persan, dans les chemins couverts du front nord, depuis l'enceinte de la ville jusqu'à l'ouvrage à cornes devant la demi-lune (18) de secours, Guise et les Suisses dans l'ouvrage à corne.

Les Polonais, dans la demi-lune de terre (17).

Clermont, dans le chemin couvert, depuis cette demi-lune jusqu'au moineau (bastion 15).

Ces troupes sont sous les ordres de M. de Montfort.

La ville est défendue par les habitans commandés par le comte de Clermont.

Les ennemis établissent immédiatement des batteries sur le mont Marlot, au faubourg St-Lazare et à la haute ville.

Le 20 juin un trompette vient offrir la neutralité aux habitans, cette offre est rejetée avec dédain.

Le 22 juin les assiégeants ouvrent la tranchée au faubourg de Villers et à la faveur des jardins et masures ils arrivent à la barrière qui défendait le grand pont, enlèvent ce poste et s'y logent.

Ils font pleuvoir sur la ville et sur le château une grêle de boulets et de bombes et font une nouvelle sommation de capituler, également repoussée.

Le 23 ils jettent un pont de bâteaux sur le principal cours de l'Oise devant leur logement.

Pierre Ouateau père, veut aller couper les cables et amarrer. Pierre Ouateau fils, jeune homme de vingt ans, arrête son père et veut exécuter à sa place ce coup hardi ; il reçoit l'absolution, entend le Salve Regina, chanté par toute la ville, et saute à l'eau, le couteau entre les dents, nage droit au pont, coupe les cables et ramène un bateau en triomphe sous le feu de deux mille mousquets.

Les ennemis établissent une nouvelle batterie sur la pointe du mont Marlot ; le 24 à onze heures du soir la demi-lune en terre de la porte Chanterayne est enlevée d'assaut, mais elle est reprise aussitôt par les Polonais.

L'ennemi double toutes ses batteries, en établit une sur la haute ville à cinquante ou soixante pas des chemins couverts. Les boulets de cette batterie qui frappent contre la tour de Guise (26) se brisent en éclats sans y faire un dommage sensible.

Le 25 la brèche est praticable au bastion du Mont-Eventé de la ville (bastion 8), les assiégeants se préparent à l'assaut et les assiégés se retranchent en arrière de la brèche.

Cependant l'armée du Roi, forte de dix-huit mille hommes, sous les ordres du maréchal du Plessis Praslin, approchait de Laon, ce qui fit presser le siège.

Le 26 l'armée du Roi avance, mais n'osant attaquer un ennemi

supérieur, se borne à intercepter ses convois et prend position sur la rive droite de l'Oise, au nord de Guise, entre Verly et Vadencourt.

Les assiégeants continuent à battre le bastion du Mont-Eventé, ils cherchent à enlever de vive force le grand pont, mais ils n'y parviennent point.

Le 27 à minuit 800 fantassins soutenus par 200 cuirassiers donnent l'assaut au bastion du Mont-Eventé et s'en emparent.

Les assiégés se retirent en bon ordre en arrière de l'enceinte sus-décrite de la rive gauche de la dérivation de l'Oise, et, tandis qu'ils résistent avec acharnement a la porte aux Poissons, ils apprennent que l'ennemi attaque à la fois la demi-lune de Chanterayne et le dehors du château du même côté.

En effet les Flamands-Bourguignons et les Espagnols s'emparent de la demi-lune de Chanterayne et des chemins couverts de ce côté du château.

Les Flamands font sauter avec un pétard la porte Chanterayne et se précipitent dans la ville dont la garnison se retire en bon ordre dans le château. Les Espagnols s'établissent et se retranchent dans le chemin couvert du bastion de la Chabonnière (bastion 16), et travaillent à une communication pour attacher le mineur au bastion. Ils sont délogés par Clermont et les Polonais.

Les 28, 29 et 30 juin, les assiégeants cherchent à faire des mines sous le château du côté de la ville, ils découvrent une cave fort profonde dans la maison dite *la Hure,* ils reconnaissent que le sol de cette cave est plus élevé que celui des caves voisines. et qu'elle s'étend jusque sous le château et ils espèrent le faire sauter; ils pratiquent deux fourneaux et ils chargent chacun de deux à trois mille livres de poudre.

Le 30, lorsque ces dispositions sont achevées, ils somment une dernière fois le gouverneur de se rendre. Je ne puis résister à la tentation de transcrire textuellement cette sommation et la réponse de M. de Bridien ; j'espère qu'on trouvera comme moi qu'elles présentent le plus vif intérêt par la couleur, la force et la naïveté du style.

Lettre de M. le comte de Fuensaldagne, général en chef de l'armée assiégée, à M. de Bridien.

Monsieur,

Les instances que m'a fait de Fauge et l'estime que je fais de

vos mérites me donnent occasion de vous avertir que les mines esquelles vous sçavez qu'on a travaillé ces jours icy sont prestes à sauter et à faire l'effet que l'expérience vous pourra montrer, si ne prenez autre résolution, mais laissant passer cette occasion et attendant l'exécution des mines, pouvez être assuré qu'il ne sera plus en mon pouvoir de le faire. Ainsi c'est à vous à considérer, si, au service de vostre roy et de vostre maistre, il convient, pour six heures de détention plus, de sacrifier à l'impétuosité du feu, et à la furie militaire tant de vies et honneurs ; que en vous donnant cette advertance, je demeureray déchargé envers Dieu et le monde de tout ce qu'en pourra succéder, et seray cependant,

Monsieur,

Vorte très-affectionné serviteur,

FUENSALDAGNE.

Du camp, ce 30 juin 1650.

Monsieur de Bridien rassemble son conseil de guerre et les notables de Guise et d'après leur avis unanime, il fait à M. de Fuensaldagne la réponse suivante :

MONSIEUR,

Il n'estoit point besoin de l'avis que votre excellence a eu la bonté de me donner à la sollicitation de Monsieur de Fauge. L'effet des mines dont je suis ménacé ne fera que fortifier la résolution de tous ces Messieurs qui sont avec moy de se bien défendre, puisque la qualité d'hommes d'honneur que vous leur donnez ne peut se conserver que par cette voye là : si vous avez compassion pour eux, j'en ai de tous ceux que vous exposerez à nous attaquer. Je crois estre obligé envers Dieu d'avoir cette charité pour eux et de vous donner avis. Cependant en vostre particulier, je seray bien aise que vous me donniez lieu de vous témoigner que je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble serviteur,

DE BRIDIEN.

Du chasteau de Guise, le 30 juin 1650.

En même temps M. de Bridien prévient par un émissaire l'armée du roi du danger qui le menace.

Le 30 juin, vers six heures du soir, l'ennemi met le feu aux mines. L'une débourre, l'autre donne une forte secousse à toute

la masse du rocher, mais ne produit d'autre effet qu'un escarpement plus élevé que celui qui existait.

Cependant les assiégeants étaient dénués de tout, la faim les torturait dans leur camp, les coureurs du maréchal Du Plessis coupant tous les convois. Voyant le mauvais effet de leurs mines, les alliés jugèrent utile de décamper sans bruit.

Par ordonnance royale du 10 mars 1651, Guise fut affranchie de tailles pour vingt ans en récompense de la belle conduite des habitants pendant le siège; Ouateau père fut exempt de tailles et son fils nommé concierge d'une partie du château.

Ainsi une fortification aussi mauvaise que celle de la ville de Guise résiste à onze jours de siège et n'est emportée d'assaut qu'après cinq jours de tranchée ouverte.

Quant au château, je ferai remarquer en passant que malgré le feu des batteries pendant onze jours tirant de très-près et du mont Marlot et de la haute ville, aucune brêche praticable n'était faite, et que l'ennemi était obligé d'attacher le mineur au bastion 16 pour faire brèche; il en fut empêché par les assiégés (1).

L. D. C.

(1) Voyez 1° *Journal du siège de Guise par les Espagnols*, Paris, 1650, in-4°; 2° *La levée du siège mis devant Guise par les Espagnols, le 29 juin.* Paris, 1650, in-4°; 3° *Le Triomphe de la ville de Guise sous Louis-le-Grand, ou l'histoire héroïque du siège de cette ville*, par *Jean Baptiste de Verdun, minime.* Paris, Delaunay, 1687, in-12.

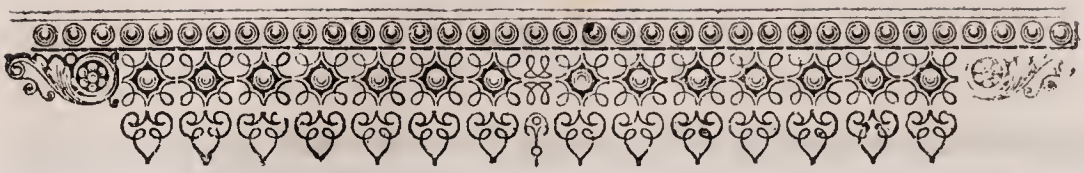

HIPPOLYTE BIS.

Dans une maison de l'ancienne rue des Basses, à Douai, maison portant aujourd'hui le n° 1 du quai du Commerce, sur la paroisse St-Nicolas, naquit en 1789 le 29 août, Hippolyte-Louis-Florent Bis, le seul poète tragique qu'ait produit le département du Nord. Son père appartenait à la bonne bourgeoisie douaisienne; notre poète restait le dernier de son nom. L'habitation dans laquelle il vit le jour avait été construite pour son père, ancien orfèvre considérable à Douai (1). Sa mère, femme de beaucoup d'esprit, était de l'honorable famille Richebé, dont un des membres est aujourd'hui maire de la ville de Lille. Orphelin de père et mère encore jeune, Bis quitta Douai pour se rapprocher de son tuteur qui habitait Lille. Ses premières études avaient été faites à Douai, dans le pensionnat alors remarquable de M. Fouquay; il y avait eu pour condisciples plusieurs Douaisiens, qui ont honorablement suivi diverses carrières, et entr'autres, M. Martin du Nord, ministre de la justice, avec lequel il est resté étroitement lié, jusqu'au moment de la mort prématurée de celui-ci. A son arrivée à Lille, Bis fut placé dans une maison d'éducation recommandable. Là, l'émulation lui faisant faute, il ne poursuivit pas ses études classiques avec ardeur. Cependant, doué d'une imagination vive, brillante, déjà se révélait sa vocation poétique. Il composait, avec une prodigieuse facilité, des pièces légères, des chansonnettes, des bouquets aux Chloris

(1) Dans une cave de cette maison se trouve une pierre portant une inscription, qui rappelle le nom de celui qui l'a fait bâtir et l'époque de sa construction.

de son temps, aux belles dames qui patronaient son jeune talent. Il était d'ailleurs peu curieux de l'antiquité et disait comme Berchoux :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Lorsque l'on dut songer à assurer son avenir, on trouva pour lui un mince emploi dans une administration financière. Comme cette place lui laissait de grands loisirs, il continua à se livrer de tout cœur à la poésie. Lié sympathiquement, autant par goût que par sentiment, avec un jeune homme de son âge, nommé Hay, qui, lui aussi, avait l'inspiration poétique, ils associèrent leurs précoces talents. De cette union, sortit la tragédie ayant pour titre : *Lothaire.* Elle parut sous les noms de F. Hay et Hip. Bis ; mais elle ne fut pas représentée (1). Les deux frères en poésie avaient précédemment écrit une autre tragédie en cinq actes : *Curtius,* restée inédite.....

Bien avant, en 1811, Bis avait concouru pour les prix offerts, à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Douze cents *poètes* étaient entrés dans la lice ; trente-six prix devaient être distribués. Bis obint le douzième (2).

Le 26 avril 1822, Bis fit représenter sur le second Theâtre-Français (l'Odéon), *Attila,* tragédie en cinq actes (3).

Il y avait pour le jeune flamand une certaine hardiesse, quelque témérité sans doute, à s'essayer sur un sujet qui n'avait pas été heureux pour le grand Corneille.

Après l'Agesilas,
Hélas !
Après l'*Attila*,
Holà !

---

(1) Paris, Pillet aîné, 1817, in-8°.

(2) Casimir Delavigne obtint le premier, et Viennet le trente-sixième.

(3) La 189e livraison du *Mercure* disait : la tragédie d'*Attila*, de M. Bis, a été lue au comité du second Théâtre-Français, par M. Picard, et reçue à l'unanimité.

Cette tragédie fut donnée à l'Odéon, parce qu'en 1822, le théâtre

Cependant l'*Attila* de Bis reçut un accueil très-favorable et obtint une suite de représentations. Quoique laissant à désirer sous le rapport du plan, de l'ensemble, manquant d'unité, il était remarquable par l'énergie du style, par de belles pensées exprimées en très-beaux vers. Les célèbres acteurs Joanny, David, Eric Bernard, la majestueuse Melle Georges, contribuèrent au triomphe de l'ouvrage.

Cette tragédie fut jouée sur le théâtre de Douai, le 26 décembre 1825. « Jamais, je crois, disait le critique qui rendait compte de » cette représentation, spectacle, à Douai, n'avait attiré une » affluence aussi considérable. »

Elle fut jouée douze fois à Lille, vingt fois à Lyon, longtemps à Bordeaux et dans les principales villes de France. Melle Georges fut appelée à Genève et à Clermont pour y remplir le rôle dans lequel elle brillait d'un si vif éclat.

Attila eut deux éditions en six semaines.

Dans la même année 1822, Bis fit paraître son petit poème lyrique, le *Cimetière*. On avait décidé administrativement que le lieu de sépulture nommé le *Raquet*, situé à l'extrémité du faubourg de Paris, où les restes de nos pères ont été déposés pendant un quart de siècle, serait rendu à la charrue. La mère de Bis y reposait. Indigné à la pensée de voir troubler les cendres de cette mère chérie, sa verve s'enflamma : Facit indignatio versum !

Certaine faction à Douai voulut faire poursuivre l'auteur du Cimetière, *pour irrévérence envers l'autorité*. C'était celle qui a fait éliminer Bis de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai, qui plus tard, sous la direction d'un certain sous-préfet, nommé Duplaquet, voulut faire empêcher la représentation, dans cette ville, de la tragédie d'*Attila*. La justice resta sourde aux déclamations et aux dénonciations !

Le plan de ce petit ouvrage laisse sans doute à désirer ; mais

---

de la rue Richelieu était envahi par le mélodrame. Casimir Delavigne avait le premier livré un ouvrage à l'Odéon.

on y trouve de la chaleur, de l'énergie, des tours heureux et poétiques ; qu'on en juge par cette apostrophe aux profanateurs des tombeaux :

Et vous tremblez, profanateurs !
Pour les défendre, il suffit de ma lyre.
Votre nom remplira mes vers accusateurs ;
Et je les puiserai dans un si beau délire,
Que je condamnerai vos neveux à les lire,
Tremblez, tremblez, profanateurs ! (1)

Blanche d'Aquitaine ou *le Dernier des Carlovingiens,* tragédie en cinq actes, est le premier ouvrage que Bis fut admis à faire représenter sur le Théâtre-Français (2). Le succès de la pièce a été déterminé par une scène entre deux reines, *Blanche d'Aquilaine* et *Emine,* mère de Louis V. Cette scène tragique, neuve, est pleine de toutes sortes de beautés. Elle a ajouté aux justes espérances que l'auteur avait fait concevoir. On la joua sur le théâtre de Douai, le 26 décembre 1827, et malgré la faiblesse des acteurs, elle y obtint un grand succès.

Tous les journaux de la capitale parlèrent avec éloge de la nouvelle tragédie du poète douaisien : Voici ce qu'en disait l'un d'eux, l'*Epoque :*

« Le *Dernier des Carlovingiens* n'est point une œuvre irrépro-
» chable ; mais c'est un ouvrage dans lequel il y a beaucoup de
» talent, et sûrement aussi du génie. *Attila* avait fait connaitre
» un poète vigoureux, *Blanche d'Aquitaine* a révélé un poète tra-
» gique. »

On se rappelle le succès d'enthousiasme qu'obtint *Guillaum, Tell.* Cet ouvrage fut donné au Grand-Opéra, à Paris, le 3 août 1829. Ce succès peut, sans doute, être attribué, en grande partie, à la musique de Rossini (3). On a annoncé comme auteurs des paroles, MM. de Jouy et Hip. Bis ; de Jouy n'a fait cependant que

---

(1) Lille, Leleux, in-8°, 1822. — Deux éditions dans l'année.

(2) La premiére représentation eut lieu le 29 octobre 1827. Mlle Duchesnois y remplissait le rôle de *Blanche.*

(3) Rossini a dit, en notre présence : « Qu'il n'avait jamais composé
» sur des paroles qui donnassent plus d'essor à sa verve musicale. »

prêter son nom dans cette affaire. Tout le poème a été écrit par Bis, de Jouy le reconnaissait avec son aimable urbanité. Nous devons avouer, pour rester dans le vrai, que l'élégant auteur de la *Vestale* et de *Sylla* a pu aider de ses conseils pour la mise en scéne; mais il faut se rappeler que le plan de la mélopée appartient forcément, presque toujours au musicien, et que celui-ci impose au poète de rigoureuses lois. *Guillaume Tell* est écrit avec une chaleur d'inspiration vraiment remarquable; il a eu un succès d'autant plus grand que ce succès ne s'est pas borné à une époque. C'est comme l'écrivait, tout récemment, un excellent critique: « Un de ces ouvrages qui ne quitte pas le théâtre, » qu'il serait aussi contraire à la dignité et à la splendeur de » notre première scène lyrique, qu'aux intérêts d'une bonne » administration de laisser trop longtemps sans le jouer, que » son éclatant mérite et l'admiration générale ont placé tout à » fait au premier rang. »

Le 29 octobre 1845, on donna au téhâtre de la rue Richelieu, *Jeanne de Flandre*. Cette tragédie n'eut qu'une représentation. On doit attribuer son peu de succès non seulement au plan mais encore au sujet. Jeanne reconnaissant son père dans le faux Bauduin de Constantinople, le livrant, ensuite, sans preuves, sans formalités, au bourreau; point de personnages sur lesquels l'intérêt put se fixer; le manque d'unité, étaient des causes peu propres à assurer le succès de l'œuvre. Cependant on doit reconnaître qu'elle offrait des beautés de premier ordre, une versification brillante, soutenue, pleine de verve, de hardiesse, des mouvements dramatiques, une couleur très prononcée et très vraie de l'époque où les évènements s'étaient déroulés.

Les comptes-rendus de cette représentation se sont généralement accordés sur ce point, que la sévérité du public a été poussée jusqu'à l'exagération, jusqu'à l'injustice. *Jeanne* n'a plus reparu sur la scène.

Ce revers fit renoncer Bis à la poésie. Il consacra alors tous ses instants à l'exercice de ses fonctions publiques et se prit de l'amour des fleurs : cette nouvelle passion était pour lui devenue aussi vive que celle qu'il avait eue pendant si longtemps pour les muses.

Entré dans les bureaux du ministère des finances en 1819, il

était, depuis longtemps, chef de bureau lorsque la mort est venue le visiter le samedi 3 mars 1855.

Bis habitait les Thernes (1), près Paris, avec sa compagne bien aimée. Des pertes cruelles l'avaient éprouvé, et l'avaient rendu triste et presque mélancolique. Il portait, dès son adolescence, le germe organique de l'asthme à laquelle il a succombé.

Bis a compté au nombre de ses amis beaucoup de célébrités, Merlin de Douai, l'infortuné maréchal duc de Trévise, Martin du Nord, garde des sceaux, ministre de la justice, de Jouy, Lebrun, Béranger, Talma, Mlle Duchesnois, et plusieurs autres personnages distingués. Il était secrétaire perpétuel de la *Réunion des enfants du Nord*, membres de plusieurs sociétés savantes, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Son portrait, peint avec un talent supérieur par M. Serrur, de Lille, doit venir orner le musée de Douai, auquel il en a fait le don.

H. R. Duthilloeul.

(1) Rue Demours n° 11. — Ses obsèques ont eu lieu le 5 mars 1855 à l'église de Saint-Ferdinand, sa paroisse.

THÉATRE
DU
MARÉCHAL DE SAXE.
EN BELGIQUE.

1745-1749.

Après le gain de la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745, la conquête des provinces de la Belgique par les Français fut rapide; Les villes de Tournai, Gand, Bruges, Audenarde, Ostende, Nieuport, Dendermonde et Ath ouvrirent leurs portes au vainqueur, ou furent enlevées de vive force avant la fin de la campagne. Les glaces de l'hiver n'entravèrent pas les succès des armes de Louis XV : le maréchal de Saxe avait fait investir Bruxelles les 28 et 29 janvier 1746 ; la tranchée fut ouverte le 7 février, et, malgré la rigueur de la saison, les travaux furent poussés avec tant de vivacité que la ville fut obligée de capituler le 20 et de laisser prisonnière de guerre une garnison de 9.000 hommes avec dix-huit officiers généraux autrichiens, entr'autres le prince de Ligne, le marquis de Los-Rios, les comtes de Lannoy, de Bournonville, de Chanclos, etc., qui s'étaient trouvés dans la ville pendant le siége. Ces troupes sortirent de la place le 23, et le 25 février, le maréchal de Saxe prit possession de Bruxelles où il entra par la porte de Laecken, entre une double haie de troupes françaises, formée depuis cette porte jusqu'à l'église de Sainte-Gudule, dans laquelle on chanta un *Te Deum* en présence du Conseil de Brabant et du Corps du Magistrat de la ville, assez peu soucieux d'y assister.

Le maréchal de Saxe, qui avait étudié l'esprit du soldat français, était persuadé que s'il se bat bien, il aime également à rire et à s'égayer à l'occasion ; par goût autant que par système, il voulait de la joie dans ses armées, disant que les Français n'allaient jamais si bien que lorsqu'on les menait gaîment et que ce qu'ils craignaient le plus à la guerre, c'était l'ennui. Il savait qu'un couplet de chanson, une bonne plaisanterie, un mot fin et piquant, faisaient plus d'effet sur l'esprit vif et ardent de nos militaires que les plus belles harangues. Aussi, traînait-il à la suite de son armée, une troupe nombreuse de comédiens et de chanteurs sous la direction d'un sieur *Parmentier,* qui ne réalisait pas tout-à-fait ses espérances. L'illustre guerrier apprit en Flandre que l'Opéra-Comique de Paris, dont les succès avaient fini par porter ombrage aux grands théâtres, avait été définitivement supprimé au mois de juin 1745, et que son jeune directeur-auteur, le spirituel Favart, qu'il avait eu occasion de voir et d'apprécier chez Bouret, riche fermier-général de ses amis, en était réduit, avant de se pourvoir ailleurs, à faire jouer des pantomines à la foire ; il conçut l'idée de l'attirer près de lui et de le mettre à la tête de la troupe importante qui suivait l'armée

Voici la lettre que Favart reçut du comte de Saxe à cette occasion :

« Sur le rapport avantageux que l'on m'a fait de vous, monsieur, je vous ai choisi de préférence pour vous donner le privilége exclusif de ma comédie. Je suis persuadé que vous ferez tous vos efforts pour la rendre florissante ; mais ne croyez pas que je la regarde comme un simple objet d'amusement : elle entre dans mes vues politiques et dans le plan de mes opérations militaires. Je vous instruirai de ce que vous aurez à faire à cet égard, lorsqu'il en sera besoin. Je compte sur votre discrétion et votre exactitude. Dès à présent vous pouvez faire toutes vos dispositions pour ouvrir votre théâtre à Bruxelles au mois d'avril prochain. »

M. DE SAXE.

Favart, plutôt poète que directeur, dont l'esprit prompt et français saisissait l'occasion au vol avec une aptitude singulière, qui lançait un impromptu aussi aisément qu'un militaire sa grenade à l'ennemi, était l'homme qui convenait merveilleusement au maréchal de Saxe pour la besogne à laquelle il l'appelait ; car le grand capitaine voulait en même temps l'instituer le chanson-

nier de l'armée et le charger d'en célébrer les événements les plus intéressants.

Au moment où Favart reçut la commission écrite par le maréchal, il venait d'épouser mademoiselle Marie-Justine-Benoîte *Duronceray,* connue au théâtre sous le nom de mademoiselle *de Chantilly,* l'une des plus charmantes actrices de Paris, aussi remarquable par les grâces de l'esprit que par celles de sa personne. Elle n'avait guères plus de 18 ans et elle s'était déjà rendue célèbre par l'extrême variété de ses talents, comme chanteuse, danseuse, comédienne et mime. Le mariage de M. et Mme Favart avait été célébré le 10 décembre 1745, à Paris.

La lune de miel des deux jeunes époux n'était pas encore passée, que Favart partit pour la Flandre, afin de se rendre à l'invitation du maréchal de Saxe ; il quitta sa femme le 29 janvier 1746 : mais alors on voyageait lentement, et la première journée du directeur en herbe du théâtre de l'armée française dans les Pays-Bas, n'alla pas au-delà de Pont-Sainte-Maxence : en ce temps là c'était marcher fort rapidement. A cette première couchée, Favart, séparé depuis douze heures de sa femme, lui écrivit une longue lettre d'amour qui se terminait ainsi :

« Je me porte bien ; je voyage agréablement : il ne me manque » que toi pour ne rien désirer.

» Adieu, ma vie ; adieu, mon âme ; n'oublie pas d'un moment » ton mari, ton amant, ton mentor et ton ami,

« Favart. »

Quelques jours plus tard il rejoignait l'armée, et il terminait, à Gand, le 8 février 1746, son engagement avec le maréchal ; ce dernier lui donnait la direction de sa troupe conjointement avec le Sr Parmentier qui en avait le privilége depuis quelque temps, sans toutefois satisfaire entièrement le généralissime. Favart avait commencé par décliner cette faveur ne voulant pas dépouiller celui qui était en possession de diriger la troupe dont le comte de Saxe se faisait accompagner ; mais comme cette troupe était extrêmement nombreuse, on la divisa en deux, l'une sous l'autorité du vainqueur de Fontenoy, l'autre sous celle de M. de Lowendal ; on donna le privilége de la première à Favart, et Parmentier dirigea la seconde.

Le nouveau directeur était fort fêté en Flandre où sa réputation d'homme aimable et d'écrivain spirituel l'avait devancé, mais l'absence de sa jolie femme empoisonnait les plaisirs que l'on s'empressait de lui faire goûter. Cependant il avait besoin de rester encore quelque temps dans le pays pour prendre langue, organiser son administration dramatique, et recevoir les instructions particulières du maréchal. Il se rendit à Bruxelles deux jours avant lui, c'est-à-dire le 23 février 1746, lors de la sortie des troupes alliées, et il se trouva, le lendemain 25, à l'hôtel-de-ville où s'étaient rendues les plus nobles et les plus belles dames du pays pour voir l'entrée de Maurice de Saxe. Au moment qu'il parût, on entendit un violent coup de tonnerre; Favart, entrant déjà dans ses fonctions de chantre de l'armée française, improvisa sur-le-champ le couplet suivant sur l'air : *Nous jouissons dans nos hameaux :*

« Est-là notre général
« Que ramène Bellone ?
« — Eh ! oui, c'est ce grand maréchal ;
« C'est lui-même en personne.
« — Non ; je le vois à ses regards,
« C'est le dieu de la guerre,
« Et Jupiter annonce Mars
« Par un coup de tonnerre ! »

Ces vers furent copiés et répétés immédiatement ; on les porta au maréchal en ce moment à dîner avec tous ses officiers-généraux dans l'hôtel du prince de la Tour et Taxis, au Sablon, depuis hôtel Chasteler, qu'il avait pris pour son logement. L'auteur y fut appelé et complimenté. Seulement un plaisant crut devoir lui demander ce qu'un poète comme lui venait faire à l'armée ? Favart répondit qu'il venait chanter les exploits de nos guerriers, et chansonner nos ennemis (1).

C'est ce même jour, dans l'après-midi, que le maréchal voulant donner un divertissement à la bourgeoisie de Bruxelles, fit manœuvrer les montagnards écossais qui étaient au service de

(1) *Mémoires et correspondances littéraires, dramatiques et anecdotiques, de C. S. Favart,* publiés par son petit-fils. *Paris, Léopold Collin,* 1808, in-8°, tome Ier, p. xxiv.

France. La pudeur flamande fut singulièrement effarouchée à l'aspect de ces guerriers sans-culottes faisant l'exercice avec beaucoup d'aisance et ramassant leurs armes sans vergogne et comme s'ils étaient entièrement couverts.

Favart, porté par les ailes de l'amour, ne tarda pas à retourner à Paris, pour y rejoindre sa femme et engager les sujets qui lui étaient nécessaires afin de compléter sa troupe et lui donner un piquant et un en-train qu'elle n'avait pas eus jusqu'alors. Il y enchâssa une perle, une délicieuse actrice, sa femme, qui le suivit cette fois à Bruxelles et vint briller comme un diamant au milieu des autres artistes. Au reste, la troupe était nombreuse et assez bien composée ; elle réunissait tous les genres de spectacle, mais Favart avoue dans les notes qu'il a laissées, qu'elle n'était pas encore ce qu'il aurait voulu qu'elle fût ; le temps lui avait manqué. Cependant le début fut heureux et le directeur improvisé n'eut pas lieu de se plaindre de cette première campagne.

Le théâtre de l'armée devint un point de réunion pour tous les officiers ; le goût qu'ils prirent pour un spectacle bien ordonné et bien choisi, les empêchait de se livrer à la passion du jeu et peut-être aussi à d'autres excès plus dangereux. C'était le but du maréchal de Saxe et une de ses premières vues politiques. Nous avons vu récemment une heureuse et nouvelle application de ce système. Les plaisirs de la scène ont puissamment aidé nos troupes à vaincre les ennuis et les rigueurs de l'hiver au camp de Saint-Omer et sous les murs de Sébastopol. Favart, qui était entré dans ces idées, en aidait la réalisation par une administration adroite et intelligente. Il avait remplacé quelques sujets d'un assez mince mérite par de meilleurs comédiens ; il savait varier son répertoire et passer d'un genre à un autre pour satisfaire tous les goûts, et il entretenait l'affluence des spectateurs en mettant immédiatement à l'étude les nouveautés dramatiques qu'on lui envoyait de Paris, et des pièces analogues aux circonstances politiques et aux événements de la guerre présente.

Mais tandis que les officiers trouvaient le soir au théâtre un honnête délassement qui les sauvait de mille désordres, le maréchal, lui, qui avait trouvé ce moyen d'occuper tranquillement la jeunesse de son armée, y puisa un sentiment dégénéré bientôt en une passion violente, qui fit le malheur d'un ménage modèle

au théâtre, et occasionna sa ruine. Le vainqueur de Fontenoy fut subjugé lui-même par les charmes et les talents de Mme Favart. Maurice, en amour comme en guerre, avait trouvé peu de résistance ; il fut fort étonné, tout d'abord, qu'une actrice de troupe ambulante ne se rendît pas à merci devant une de ses attaques ; il resta néanmoins assez modéré dans les premières phases de son amour.

Pour expliquer le sentiment tendre et persistant que Mme Favart inspira au maréchal de Saxe, il faut dire que cette dame était une des plus séduisantes femmes de son temps. Elle possédait un esprit fin, distingué, délicat ; une gaîté communicative et décente ; des talents charmants comme musicienne, actrice, danseuse, et même comme auteur ; sa grâce était naturelle, sa beauté piquante, sa parole entraînante : elle avait tout pour plaire. Aussi, applaudit-on généralement au quatrain suivant que M. *Beauran*, auteur de *la Servante Maîtresse*, composa pour mettre au bas de son portrait :

« Nature un jour épousa l'Art :
« De leur amour naquit Favart,
« Qui semble tenir de son père
« Tout ce qu'elle doit à sa mère. »

En 1746, Mme Favart n'avait encore que 19 ans ; elle était née le 15 juin 1727 à Avignon, sur la paroisse de Saint-Agricole. Elle ajoutait donc à tous ses charmes, à ses talents sur la harpe et le clavecin, l'avantage de la fraîcheur et de la jeunesse. Comment s'étonner après cela que Maurice de Saxe, fort inflammable de sa nature, n'ait pu résister à tant d'attraits réunis que chaque soir la charmante actrice exhibaient sur le théâtre de Bruxelles ? Voici la première déclaration d'amour qu'il fit à *Mademoiselle de Chantilly*, nom de guerre que portait encore au théâtre Mme Favart qui n'avait jamais voulu paraître sur la scène sous son nom propre par déférence pour sa famille dont plusieurs membres habitaient Paris. Quant au titre de *Mademoiselle*, il était donné jadis aux femmes mariées de la bourgeoisie ; les femmes de qualité seules recevaient le titre de *Madame* ; le contraire arrive aujourd'hui : on donne assez généralement le titre de *dame* à toutes les actrices mariées ou non ; au reste, c'est assez rationnel et l'on est moins exposé à se tromper. Voici la lettre du maréchal de Saxe :

(1746) *A Mademoiselle* DE CHANTILLY.

« Mademoiselle de Chantilly, je prends congé de vous ; vous » êtes une enchanteresse plus dangereuse que feue madame » Armide. Tantôt en Pierrot, tantôt travestie en Amour, et puis » en Bergère, vous faites si bien que vous nous enchantez tous. » Je me suis vu au moment de succomber aussi, moi, dont l'art » funeste effraye l'univers. Quel triomphe pour vous, si vous » aviez pu me soumettre à vos lois ! Je vous rends grâce de » n'avoir pas usé de tous vos avantages, vous ne l'entendez pas » mal pour une jeune sorcière, avec votre houlette, qui n'est » autre que la baguette dont fut frappé ce pauvre prince des » Français, que Renaud l'on nommoit, je pense. Déjà je me » suis vu entouré de fleurs et de fleurettes, équipage funeste pour » tous les favoris de Mars. J'en frémis ; et qu'auroit dit le roi de » France et de Navarre, si, au lieu du flambeau de sa vengeance, » il m'avoit trouvé une guirlande à la main ? Malgré le danger » auquel vous m'avez exposé, je ne puis vous savoir gré de mon » erreur, elle est charmante ! Mais ce n'est qu'en fuyant qu'on » peut éviter un péril si grand :

» Adieu, divinité du parterre adorée ;
» Faites le bien d'un seul et les désirs de tous ;
» Et puissent vos amours égaler la durée
» De la tendre amitié que mon cœur a pour vous !

» Pardonnez, Mademoiselle, à un reste d'ivresse cette prose » rimée que vos talents m'inspirent ; la liqueur dont je suis » abreuvé dure souvent, dit-on, plus longtemps qu'on ne pense. »

M. DE SAXE.

Jusques là le maréchal n'était pour ainsi dire pas sorti des bornes de la galanterie, et l'*aimable enchanteresse,* comme il l'appelait, sure d'elle-même, n'avait encore conçu aucune alarme sérieuse et continuait, avec son mari, à distraire les militaires français des fatigues et des soucis de la guerre.

Le 4 mai de cette même année 1746, le Roi Louis XV fit son entrée à Bruxelles avec une nombreuse suite de grands seigneurs français et d'officiers-généraux. Les corps d'élite de sa maison l'accompagnaient. Cet incident fit pendant quelque temps diver-

sion à la passion naissante du maréchal de Saxe qui fut tout occupé des exigences de cour et de ses devoirs guerriers. Le Roi assista au *Te Deum* chanté à Sainte-Gudule par le doyen comte d'Efferen, abbé de Bac, et le clergé bruxellois ; S. M. prit son logement dans le palais d'Egmont (aujourd'hui hôtel d'Arenberg) et y séjourna jusqu'au 9 mai ; entre-temps, il y eut des représentations dramatiques au grand théâtre de la Monnaie, bâti en 1700, par ordre de l'Electeur Maximilien de Bavière, sur les plans de l'architecte italien Bombardi (1). Favart ne se fit pas faute de composer des couplets de circonstance et patriotiques. Louis XV partit ensuite pour se rendre sous les murs d'Anvers dont ses troupes assiégeaient la citadelle, et, après que cette forteresse fut soumise aux armes françaises, S. M. revint le 11 juin à Bruxelles, et partit le lendemain pour Lille, afin de se rendre de là à Versailles pour se trouver aux couches de madame la Dauphine.

Durant l'été Favart et sa troupe suivirent l'armée et déménagèrent autant de fois que le quartier-général changea, et ce n'est pas peu dire. Le 15 juillet il était à Lière, après avoir quitté Anvers en six heures; puis il vint à Louvain qu'il évacua au milieu de la nuit. Il fut donc obligé de déguerpir brusquement de trois villes au moment même d'y jouer. Il était alors seul directeur de la troupe du maréchal, Parmentier en dirigeait une autre sous la protection du comte de Clermont. Favart avait fait construire à Louvain un théâtre qui lui avait coûté beaucoup d'argent, et il allait en regagner d'autant plus que sa réputation était déjà bien établie à l'armée et dans toute la Belgique, lorsque le spectacle fut suspendu trois jours par suite de la perte de madame la Dauphine, morte en couches le 22 juillet ; au moment de reprendre les représentations, il fallut encore décamper. La troupe reprit la route de Bruxelles emportant jusqu'à la dernière planche de son théâtre : cela faisait partie des bagages de l'armée.

Toutes ces allées et ces venues en pleine campagne n'étaient pas sans danger. Favart avait un bon carrosse pour sa femme et

---

(1) C'est le même théâtre qui, après avoir été restauré par le Roi Guillaume Ier en 1816, fut brûlé le 20 janvier 1855, et qu'on rebâtit en ce moment.

pour lui et le maréchal, qui avait donné les chevaux, n'hésitait pas à fournir des escortes autant qu'il en fallait pour empêcher chanteurs et chanteuses d'être enlevés par les hussards ennemis ; cependant l'escorte pouvait se trouver inférieure en nombre aux partisans qu'on rencontrait, et il y avait encore à craindre les fourrageurs français qui parfois pillaient des deux côtés. Notre artiste échappa par un bonheur inouï à toutes ces chances de la guerre. Mais il n'en fut pas de même de tous ses acteurs. M. Fouché allant seul sur la chaussée de Louvain, fut dépouillé et conduit à Breda d'où on le renvoya au bout de six jours, en chemise et en culotte. La Grimaldi, danseuse de la troupe, surprise avec plusieurs acteurs par un parti ennemi qui les avait dépouillés à demi et se préparait à faire pis, pour éviter la vue du sang qui commençait à couler, se couvrit la tête du court jupon qu'on lui avait laissé et de ce qui était adhérent. Dans cette posture assez neuve, cette bonne camarade, emportée par sa philantropie, conjurait les ennemis de ne prendre qu'elle pour victime. Ce spectacle bizarre fit passer la situation du tragique au comique et le chef des hussards put dire comme Francaleu *J'ai ri, me voilà désarmé.* Par ce dévouûment héroïque, une danseuse française apprivoisa des houlans allemands et sauva la vie à plusieurs acteurs (1).

En septembre 1746, Favart, qui marchait avec son matériel et ses décorations, avait fait construire un théâtre sur la grande place de Tongres. Les principaux chefs des troupes françaises étaient réunis dans cette ville; les autres officiers cantonnés dans les environs, d'une manière assez concentrée, venaient tous régulièrement au spectacle, rendez-vous ordinaire de la partie brillante de l'armée. On était alors sur le qui-vive et dans l'attente d'une grande et décisive affaire.

« Le 9 octobre, dit Favart dans ses notes, sur les deux heures après-midi, je fus mandé par le maréchal. A mon arrivée, il fit retirer toutes les personnes qui étaient avec lui, et me dit : « Demain, je livrerai bataille; on n'en est pas encore instruit : » faites là annoncer ce soir à la fin du spectacle par des couplets » que vous ferez à cette occasion. Que rien ne transpire jusqu'à

---

(1) *Anecdotes dramatiques. Paris, Ve Duchesne,* 1775, 3 vol. pet. in-8°.

» ce moment. » — Je ne manquai pas de le satisfaire. Mes couplets causèrent une surprise universelle. »

Les *Anecdotes dramatiques* disent qu'il n'y eut qu'*un* couplet, fait de suite entre les deux pièces, et chanté par une actrice fort aimable sur l'air : *De tous les capucins du monde*, ou *Bouchez, naïades, vos fontaines*. Le voici :

Demain nous donnerons *relâche*,
Quoique le directeur s'en fâche ;
Vous voir comblerait nos désirs :
On doit céder tout à la gloire,
Nous ne songeons qu'à vos plaisirs ;
Vous, ne songez qu'à la victoire.

Dans la famille Favart on avait conservé plusieurs couplets sur ce fait important de la vie militaire du maréchal de Saxe, et nous croyons qu'en effet cette version est plus exacte que celle donnée plus haut. Les vers improvisés *par ordre* sont ainsi rapportés par le petit-fils de leur auteur :

Nous avons rempli notre tâche,
Demain nous donnerons *relâche ;*
Guerriers, Mars va guider vos pas,
Que votre ardeur se renouvelle :
A des intrépides soldats
La victoire est toujours fidelle.

Demain bataille, jour de gloire ;
Que dans les fastes de l'histoire
Triomphe encore le nom français,
Règne d'éternelle mémoire !
Revenez après vos succès,
Jouir des fruits de la victoire.

Ce mot de *bataille*, fut comme un courant électrique qui souleva tout cet auditoire guerrier. On court à la loge du maréchal pour s'assurer que ce n'est pas une témérité de la part des acteurs. Dès que Maurice eut confirmé ce qui venait d'être annoncé, la salle retentit d'applaudissements frénétiques ; on n'entend plus que ces mots : *Demain bataille! demain bataille !* et l'ivresse de la joie passe en un moment de l'intérieur au dehors, des officiers aux soldats, et devient le présage d'une victoire dont

on doutait si peu qu'on annonça pour le surlendemain : *Le Prix de Cythère* et *les Amours grivois,* ce qui fit même dire au camp que le maréchal avait préparé le triomphe avant le combat.

La bataille de Roucoux eut lieu en effet le 11 octobre; le prince Charles de Lorraine fut battu ; les français perdirent à peine 1,000 hommes: les ennemis laissèrent 12,000 morts et 3,000 prisonniers. La nuit qui survint empêcha l'armée des alliés d'être détruite pendant sa retraite.

Le théâtre ne fit que trois jours de relâche ; dès le lendemain de la bataille il fallut satisfaire l'impatience des militaires français et leur donner le spectacle annoncé ; il eut lieu : bien plus, le directeur-poète, qui avait un beau champ pour célébrer leur valeur, composa le matin deux ou trois scènes de circonstance qui furent jouées le soir même. L'éloge des vainqueurs n'avait rien d'outré, l'écrivain sut les relever encore en exaltant la valeur des ennemis dans un couplet, où, parlant des Anglais, il terminait ainsi :

Anglais chéris de la victoire,
Vous ne cédez qu'aux seuls Français ;
Vous n'en avez pas moins de gloire !...

Cette façon de parler d'adversaires valeureux, mais vaincus, parut ingénieuse et fut applaudie comme étant de bon goût.

Le maréchal de Saxe établit son quartier d'hiver de 1746-47 à Bruxelles et la troupe de Favart l'y suivit. Elle y fit d'assez bonnes affaires. On réunissait quelque fois jusqu'à cent pistoles de recette par soirée et très souvent huit cents livres; la moyenne journalière dépassait six cents livres. Le *Turc,* qui avait fait fureur à la foire St.-Germain, à Paris, parut sur le théâtre de Bruxelles et y fut très goûté : c'était ce qu'on a appelé depuis un *prestidigitateur,* d'une grande force ; le maréchal le payait et le directeur en profitait pour attirer la foule à son théâtre. Il donna aussi avec beaucoup de succès *Tempé ;* les *Nymphes de Diane,* refusées à Paris en 1741, à la foire Saint-Laurent, et jouées pour la première fois le 1er juin 1747, à Bruxelles (1) ; les *Fêtes publi-*

(1) Le n° 3519 du *Catalogue de M. de Soleinne,* tome 3, p. 256,

ques, le *Bal de Strasbourg,* la *Chercheuse d'Esprit*, les *Bâteliers de St.-Cloud,* la *Servante justifiée, Cythère assiégée, Acajou,* etc.

Les plaisirs de la scène dont la troupe de Favart faisait jouir les officiers français et les habitants de Bruxelles, eurent tant de retentissement que le bruit en arriva jusqu'au quartier-général des troupes impériales. Le duc de Lorraine et de Bar eut un vif désir d'obtenir pour son état-major, quelques-unes de ces représentations françaises si piquantes et si agréables, et il envoya au directeur pour lui et sa suite un passe-port, que le maréchal de Saxe voulut bien lui permettre d'utiliser. On faisait ainsi la guerre d'une manière toute chevaleresque, et les Français surent mettre de leur côté les procédés courtois. On se rappelle que deux ans auparavant, à la bataille de Fontenoy, ils firent aux Anglais la politesse de les faire tirer les premiers au moment où les deux lignes ennemies se trouvaient en présence. Ainsi on vit alors le spectacle singulier d'une troupe d'acteurs qui allait jouer alternativement dans l'un et dans l'autre camp de deux armées opposées. Ce fait est peut-être unique dans les annales dramatiques et guerrières.

Cependant tous ces succès de la troupe ambulante, dus en grande partie aux charmes et au talent hors ligne de la trop séduisante madame Favart n'avait fait qu'enflammer de plus en plus la passion du maréchal de Saxe pour elle; tant que dura la campagne, les soins du commandement en chef, les plans et manœuvres qui précédèrent et suivirent la bataille purent bien remplir entièrement les moments du vainqueur de Fontenoy et de Roucoux, mais lorsqu'il fut rentré à son quartier d'hiver, il poursuivit avec vivacité la jeune actrice qui ne savait plus comment échapper aux ardeurs de sa puissante conquête. Maurice de Saxe, qui avait toujours eu un faible pour les actrices, et qu'on avait vu aux pieds de la généreuse Adrienne Lecouvreur, à ceux de Melle Verrières qui n'était que belle, et de Melle Navarre

---

annonçait un ouvrage intitulé : *Théâtre du maréchal de Saxe à Bruxelles*, en 1748, 2 vol. in-8°, papier de Hollande, vignettes d'après Cochin et musique, relié en maroquin rouge et vert, avec filets et dentelles, tr. dorée, aux armes du comte de Saxe. — Ce théâtre contient des pièces de Favart et Fagan. On a aussi des pièces isolées de Favart imprimées à Bruxelles, in-8°.

qui ne fut que galante, eut aussi pour favorite à Bruxelles Melle Beaumenard, ingénue de la troupe mais seulement au théâtre ; cette intrigue de coulisse aida un instant Mme Favart dans sa belle défense contre les attaques du vainqueur des Anglais, mais il devint ensuite si pressant que, d'accord avec son mari, elle prit le parti de fuir sa présence en prétextant une indisposition comme on sait en trouver au théâtre (1).

On était alors en campagne pendant l'été de 1747. Madame Favart quitta l'armée et la troupe de son mari et vint à Bruxelles pour se faire guérir d'un mal qu'elle n'avait pas. Le bruit courut au camp que la maladie n'était qu'une fourberie mal concertée pour cacher les craintes de la jeune actrice et la jalousie de Favart ; on dut écrire à M. de La Grolet, médecin militaire à Bruxelles, pour savoir si la *Chercheuse d'Esprit* était en état de repartir pour l'armée ; le maréchal, qui n'aimait la résistance en aucune chose, menaça même de la faire enlever par des grenadiers pour la ramener au théâtre du camp ; mais la fidèle épouse se mit à l'abri sous la protection de madame la duchesse de Chevreuse qui lui voulait du bien et l'honorait de son affection. Cette dame se trouvait alors à Bruxelles ; elle patronna pendant quelque temps la gentille actrice, mais lorsque les excuses tirées de sa santé furent épuisées, on l'envoya, pour plus de sureté, à Paris même, où elle vécut retirée. Quoique cette retraite fut très préjudiciable aux intérêts de Favart, comme directeur de spectacle en Belgique, les deux époux préférèrent cette position à celle que voulait leur faire le maréchal.

A Paris, madame Favart donna le jour, en 1749, à un fils, Charles-Nicolas-Joseph Favart, qui devint lui-même acteur et auteur du théâtre italien, et qui mourut à 57 ans le 1er février 1806, après avoir eu cinq pièces représentées (de 1782 à 1791) dont trois au moins furent imprimées.

---

(1) Marmontel dit fort légèrement dans ses *Mémoires* (t. 1er, p. 286) qu'il a lu dans une lettre du maréchal de Saxe que mesdames Chantilly et Beaumenard, deux actrices du théâtre de Bruxelles, par leur rivalité, leur jalousie et leurs caprices, lui donnaient *plus de tourments que les hussards de la Reine de Hongrie.* — La Beaumenard avait lieu d'être jalouse ou au moins envieuse ; quant à ce que Maurice appelait des *caprices* qui lui causaient des *tourments*, ce ne pouvait être que les refus et les détours évasifs qu'il regrettait chez l'honnête madame Favart.

Après le départ de madame Favart de Bruxelles, les affaires de son mari n'y prospérèrent plus ; il avait perdu son talisman : sa *petite fée,* comme l'appelait Maurice de Saxe, lui manquait ; et ce grand vainqueur, qui n'avait pas su vaincre sa passion, et qui se trouvait blessé dans son amour et sa vanité, retira au directeur de son spectacle, sa protection pour ne pas dire plus. Le maréchal avait fait occuper le grand théâtre de Bruxelles par sa troupe, et il en fixa lui-même le loyer à la somme de 150 ducats par an, un peu moins de 1800 livres, qui furent payés exactement aux demoiselles Myesses, propriétaires de la salle, pendant toute la durée du séjour des troupes françaises dans le Brabant. Mais à la fin de l'occupation, les demoiselles Myesses obtinrent des tribunaux de Bruxelles une prise de corps contre Favart et une saisie des effets de son magasin pour une somme de 26,000 livres à laquelle il leur avait plu de fixer les loyers de leur théâtre. Favart dût fuir, mais en laissant à son régisseur l'ordre de payer tout ce qui était dû à ses acteurs. Il revint en France pour y invoquer les témoignages et la protection du maréchal; puis, muni d'un certificat de ce général, d'une consultation d'avocat et, ce qui était plus nécessaire encore, d'un sauf-conduit de M. Moreau de Séchelles, Intendant de Lille, qui avait été chargé par le Roi Louis XV de l'administration civile de ses conquêtes dans la Belgique, il revint à Bruxelles pour tenter de recouvrer son magasin saisi, qui formait la plus forte partie de sa fortune. Vains efforts ! la saisie fut maintenue et de plus les demoiselles Myesses obtinrent le privilége de pouvoir faire exécuter en France le décret obtenu à Bruxelles contre lui. Ce directeur dépouillé, acheva sa ruine en acquittant loyalement toutes les dettes de sa direction en Belgique et il fut encore obligé de se cacher pour conserver sa liberté.

C'est ici le lieu de défendre l'honneur de madame Favart que des mémoires contemporains ont accusée d'avoir cédé aux vœux du maréchal de Saxe. Rien ne prouve la vérité du fait, tandis que nous avons sous les yeux des indices multipliés de sa résistance. La vertu d'une femme de théâtre était une chose si précaire, dans un siècle où celle des dames de la cour et de la ville paraissait déjà fort fragile, qu'on a dû faire bon marché de la fidélité de madame Favart à son mari. Il faut cependant remarquer que cette charmante personne avait des sentiments aussi élevés que son esprit, et qu'elle ne pouvait être mise en parallèle avec ses émules ni pour le ton, ni pour les talents, ni pour les mœurs.

Nous appuyerons notre bonne opinion de sa conduite sur quelques preuves, et nous nous estimerons heureux si nous avons pu réhabiliter une réputation ébréchée par des hommes légers, et qui ont placé tout le siècle de Louis XV dans la même atmosphère de galanterie, de mœurs faciles et de vie relâchée.

Le 7 juin 1749, après la seconde fuite de Favart du Brabant à Paris, le maréchal de Saxe, connaissant la ruine des deux époux, écrit à la jeune femme une lettre qu'il envoie par M. Bercaville, son secrétaire, dans laquelle, après avoir rappelé les poursuites que font les demoiselles Myesses, de Bruxelles, il lui offre un secours de 500 livres qui lui seront payés tous les mois jusqu'à meilleure fortune. La lettre est terminée par ces mots : « Vous connaissez, mademoiselle, mes sentiments pour vous. Signé M. de Saxe. » — Le 8, Favart, à qui sa femme a rémis le billet, écrit au maréchal pour le remercier de son offre ; sa protection est *plus que suffisante*, dit-il, pour le tirer d'embarras. — Le 9, le maréchal lui donne ordre de s'éloigner de Paris, et, en effet, le 10 une lettre de cachet est lancée contre lui ; il se retire à Strasbourg chez M. de Conigliano, avocat, son ami. — Le 22 juin, le maréchal de Saxe écrit de Dresde à Madame Favart la mère pour engager son fils à aller en Saxe où il trouvera le moyen d'employer utilement ses talents. Favart ne voulut point accepter cette proposition qui ressemblait un peu trop à l'ambassade de Figaro.

De son exil Favart écrivait à sa femme :

« (1749) Je te souhaite une bonne fête, ma chère Justine. Sois » heureuse autant que je me trouve malheureux d'être séparé » de toi, et rien n'égalera ta félicité. Jouis de mon cœur, jouis » de mon âme, je te les ai donnés ; il ne me reste que la vie que » je suis prêt à te sacrifier de même. Si je pouvais disposer de » l'univers, l'univers serait à toi ! Reçois cette fleur fanée, arra- » chée de sa tige, c'est le symbole d'un cœur flétri par une » absence rigoureuse. Adieu, vis contente ; que tous tes jours » soient des jours de fêtes ; mais, au milieu des plaisirs, songe » que si tu es formée pour exciter l'amour, tu es née pour mériter » l'estime : ces deux effets réunis m'ont rendu le plus tendre, » dès les premiers instants que je t'ai connue, et des amants et » des maris. Pour jamais, etc. »

Favart.

Est-ce là le style d'un époux qui pourrait douter de la fidélité de sa compagne?

De son côté, madame Favart restée à Paris *avec la mère et la sœur de son mari*, voulut chercher dans ses talents si variés et si naturels des moyens d'adoucir les rigueurs de la fortune et le sort d'un époux chéri; elle débuta le 5 août 1749 à la comédie italienne et obtint un succès qui n'a point eu d'égal au théâtre. Cinq jours après ce véritable triomphe, elle écrivait à son mari : « Je ne serai pas longtemps sans t'aller voir, je te le demande » au nom de ce que tu as de plus cher. Je ne sors qu'avec ta » mère et ta sœur pour aller chez mademoiselle Sylvia et à la » comédie... j'ai écris une lettre toute prête pour envoyer à l'ar- » rivée de notre ennemi, où je lui dis mes sentiments. » (10 août 1749).

Vingt jours plus tard, Maurice était revenu de Saxe, et madame Favart mandait à son mari : « Le maréchal est toujours furieux » contre moi; mais cela m'est égal.. . . . . » . . . . . » . . Tes amis s'imaginent que c'est le voyage de Flandre que » tu fais pour te divertir. Si tu veux j'enverrai mon début à tous » les diables, et je pars sur le champ pour t'aller retrouver. » Marque moi tes instructions, je les suivrai de point en point... » On me menace qu'on va me faire beaucoup de mal, mais je » m'en moque; j'irai de grand cœur demander l'aumône avec » toi. Je viens d'apprendre à ta mère et à ta sœur que M. le » Maréchal voulait remplacer la petite Rivière; et, pour cet effet, » il m'a fait dire qu'il m'aimait plus que jamais : aussi, depuis » ce moment, il ne me convient plus de lui aller faire ma cour. » S'il ne nous est pas possible de rester ici, nous nous en irons » finir nos jours tranquillement dans l'étranger, unis par l'amour » et l'amitié. Je suis pour jamais ta femme et ton amie. »

JUSTINE FAVART.

Peut-on mettre plus de franchise et de netteté dans l'expression de ses sentiments de femme honnête et dévouée à ses devoirs? Elle ne s'en tint même pas là; les actes d'attachement suivirent de près les paroles : ses débuts terminés, madame Favart obtint de ne pas suivre la troupe de la Comédie Italienne à Fontainebleau où était la Cour, et le 7 octobre, elle partit secrètement de Paris avec sa belle-sœur, pour Lunéville où son mari

devait venir de Strasbourg. Elle avait été suivie : le lendemain de son arrivée, deux estaffiers de la police, suivis d'une nombreuse maréchaussée, vinrent surprendre les deux jeunes femmes au lit et les arrêtèrent au nom du Roi. On eut grand'peine à obtenir qu'elles restassent ensemble jusqu'à Meaux. Là, on conduisit Melle Favart chez sa mère à Paris; et Mme Favart, mise dans une voiture séparée, fut menée au couvent des dames Ursulines aux Grands-Andelys.

Cette arrestation de la jolie actrice eut pour prétexte la volonté son père, M. Du Ronceray, qui voulait la séparer de son mari ; et cependant il avait donné à cette union un consentement signé de sa main qui était resté dans celles du curé de St.-Pierre-aux-Bœufs. La victime de cette inique lettre de cachet n'y concevait rien ; elle écrivait le 20 octobre du couvent des Andelys à son mari : « Réunis nos témoins et mène les avec toi chez le ministre » (M. de Paulmy d'Argenson). Si c'est mon père qui nous persé- » cute ainsi, la vérité éclatera, et l'on nous rendra bientôt justice. » Si ce sont quelques ennemis qui nous veulent de la peine, *ils* » *auront beau faire :* ils pourront peut-être, par leur crédit, nous » séparer pour la vie, mais ils ne pourront *jamais nous empêcher* » *de nous aimer* et rompre le lien sacré et respectacle qui lie nos » cœurs. »

On voit que, même sous les verroux d'un couvent et privée de sa liberté, madame Favart reste aussi ferme dans ses principes qu'elle l'avait été à Bruxelles et ailleurs. Dans une lettre de la même époque à peu près (du 21 octobre 1749) le maréchal de Saxe faisait pâte de velours à la belle Favart ; il avait l'air de faire des démarches pour sa mise en liberté et dans le reste de l'épître il montrait tout son dépit d'avoir été repoussé avec perte ; malgré cela, il faisait le bon apôtre, et nommait sa jeune correspondante, *ma chère femme ;* il disait : « Je n'ai point entendu » parler de Favart. Il doit être bien flatté que vous lui sacrifiiez » fortune, agrément, gloire, enfin tout ce qui eût fait le bonheur » de votre vie, pour le suivre dans un genre de vie que la néces- » sité seule fait embrasser. Je souhaite qu'il vous en dédommage, » et que vous ne sentiez jamais le sacrifice que vous lui faites. » Et plus loin : « Ceci devient une affaire d'Etat. Je rabats cependant » tous les coups qui portent sur vous. Plus ne vous en dirai sur » ce qui me regarde, vous n'avez pas voulu faire mon bonheur

» et le vôtre : peut-être ferez-vous votre malheur et celui de » Favart ; je ne le souhaite point, mais je le crains. Adieu. »

M. DE SAXE.

Il est clair, par cette correspondance, que jusqu'à la fin de 1749, le maréchal de Saxe n'obtint rien de l'objet de sa passion ; il n'eut pas plus de succès l'année suivante qui fut la dernière de sa vie et l'époque de la délivrance de la *petite fée* qui se réunit alors à sa famille et à son mari.

Cette coupable sans le savoir resta enfermée aux Andelys jusqu'en novembre qu'elle fut transférée à Angers dans un couvent de force beaucoup plus sévère encore : c'est là qu'elle termina cette malheureuse année 1749 qui vit la ruine des deux époux et les priva de leur liberté.

Au commencement de l'année 1750, la victime cloîtrée put sortir du couvent d'Angers ; on convertit sa lettre de cachet en un exil à Issoudun, où sa belle-mère vint la rejoindre. Le 11 février, elle obtint un permis de M. Bérier, lieutenant de police, pour s'absenter pendant un mois du lieu de son exil. Ce permis fut renouvelé le mois suivant, et enfin le 21 juin les deux lettres de cachet contre les deux époux furent révoquées. Aux mois de décembre et de janvier de nouvelles tentatives d'offres d'argent avaient été faites par le maréchal de Saxe aux dames Favart et repoussées comme les premières. Un bon de 1,200 livres fut renvoyé avec fierté. C'est sans doute à la suite de ces dernières et infructueuses démarches et quand la petite fée eut encore une fois nettement déclaré qu'elle ne voulait recevoir du maréchal aucun autre bienfait que la fin des persécutions dirigées contre elle et contre son mari, que Maurice de Saxe résolut de se retirer et de laisser désormais en paix le jeune et intéressant ménage. C'est peut-être le seul siége que ce grand vainqueur ait été forcé de lever dans sa vie.

Il serait difficile de tirer de tout ce qu'on vient de lire et que nous avons puisé dans les pièces originales des *Mémoires et correspondance littéraire* de *C. S. Favart,* publiés par son petit-fils, la conclusion que la jeune femme auteur d'*Annette et Lubin*, que la piquante *Roxelane* ait cédé aux poursuites du maréchal de Saxe, toutes persévérantes et ardentes qu'elles aient été. Elle n'a jamais été abandonnée de sa famille que durant les mois de séjour aux

couvents et là sans doute le vainqueur de Fontenoy n'avait pas ses entrées ; on a bien dit qu'Issoudun ne se trouvait pas très loin de Chambord, mais la jeune femme n'y séjourna que l'hiver, époque où le maréchal ne vivait pas à sa résidence d'été. Plus tard elle fût réunie à son mari qui avait un emploi modique, mais suffisant pour le faire vivre, et elle-même se livra de nouveau à l'exercice de son art dans lequel elle obtint chaque jour de nouveaux succès. D'ailleurs, dans cette même année 1750, le maréchal de Saxe mourut d'une chûte de cheval le 30 novembre, à Chambord. Ce qui fit dire à Favart qu'il lui était bien permis de s'exprimer sur cet illustre homme de guerre comme Corneille le faisait sur le cardinal de Richelieu :

Qu'on parle bien ou mal du fameux *Maréchal*,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien ;
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Marmontel, qui avait eu aussi maille à partir avec Maurice de Saxe, pour le fait de quelques maîtresses qu'il lui enleva en bon protégé de madame de Pompadour qu'il était, fit ainsi son épitaphe au foyer des actrices :

A Courtray Fabius, Annibal à Bruxelles,
Sur la Meuse Condé, Turenne sur le Rhin,
Au Léopard farouche il imposa le frein,
Et de l'Aigle rapide il abattit les ailes.

Quant à la ravissante Favart, elle continua à faire les délices de tout Paris par la manière supérieure dont elle rendait les pièces auxquelles elle avait souvent une part comme auteur du plan, des paroles, des couplets ou des airs qu'on y chantait. C'est à elle qu'on dût un progrès remarquable au théâtre : elle osa sacrifier l'éclat de la parure à l'exacte observation du costume. Avant elle une soubrette, une paysanne paraissait sur la scène, en vertugadins, en souliers à talon, la tête chargée de diamants et gantée jusqu'au coude. Elle joua le rôle de *Bastienne* en jupe de laine rayée, avec une simple croix d'or, les bras nus et des sabots aux pieds. Ce fut une véritable révolution, approuvée par beaucoup et critiquée par quelques-uns ; ce qui fit dire par l'abbé de Voisenon à ces derniers : « Ces sabots là vaudront de bons souliers aux comédiens. » Et ce fut vrai. Madame

Favart fit la fortune de son théâtre : elle charmait ou plutôt énivrait le public. Toujours modeste et sage, elle vivait au sein de sa famille, entre son mari et ses fils, et cinq ou six amis qui formaient autour d'elle une société aimable et éclairée. Elle mourut le 21 avril 1772, âgée seulement de 45 ans, après une maladie cruelle dont elle avait envisagé les progrès avec une stoïque résignation. Tous les poètes du temps s'empressèrent de chanter ses talents et ses brillantes qualités ; nous ne citerons que les vers suivants, gravés au bas du portrait de *Bastienne :*

Pour orner la Raison la Gaîté l'a choisie,
L'embellit de ses agréments ;
Et comme autant de fleurs fit naître ses talents,
Pour en offrir un bouquet à Thalie.

Et ce dixain que le poète Vadé lui consacra :

Par les accords de Polymnie
Porter le charme dans les cœurs ;
Par les agréments de Thalie,
Plaire aux plus sombres spectateurs ;
A tous ces talents joindre encore
Les pas légers de Therpsicore,
C'est mériter un triple encens :
Aussi vous avez l'avantage
Du cœur, de l'esprit et des sens.

A. Dinaux.

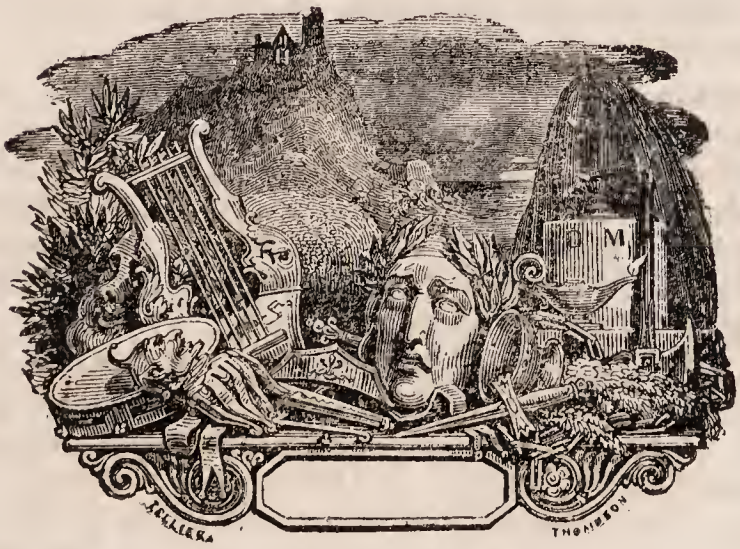

HOMMES ET CHOSES.

Le Baron de Warenghien.

Le baron de Warenghien (Louis-Philippe-François) naquit à Douai le 5 août 1771 ; il était fils de M. de Warenghien de Flory, alors conseiller au parlement de Flandre et depuis procureur-général et premier président de la cour royale de la même ville.

De 1782 à 1788, le jeune de Warenghien fit de solides et brillantes études au collège des Quatre-Nations à Paris sous l'abbé Charbonnel, recteur de l'Université, et le célèbre Geoffroi avec lequel l'élève conserva plus tard des relations intimes et agréables.

Reçu bachelier en droit à Paris en 1789, il prit, l'année suivante, le grade de licencié à Douai et se fit recevoir avocat au parlement de Flandre.

A la fin de 1791, il fut nommé administrateur des hospices civils de Douai et l'année d'après, administrateur du collège des Ecossais : dans ces deux fonctions, il eut pour collègue et collaborateur le célèbre Merlin.

Cependant la Révolution française était accomplie : les armées de la République couvraient les frontières du Nord de la France, menacées d'une invasion étrangère ; tous les cœurs généreux se dévouaient à la défense de la patrie. M. de Warenghien suivit alors l'impulsion générale et entra dans le corps des commissaires des guerres où, quoique bien jeune encore, il put de suite utiliser ses connaissances en administration.

Nommé commissaire des guerres le 4 décembre 1792 par le ministre Pache, confirmé dans son grade le 13 juin 1795, après l'épuration du corps, il exerça successivement cet emploi avec honneur et distinction, à Douai, Châteauroux, Anvers, Rotterdam et La Haye ; il remplit même souvent, par intérim, les importantes fonctions d'ordonnateur à Lille, Munster, Besançon, Amsterdam. Il ne quitta la Hollande que par suite de

l'invasion des troupes alliées dans cette portion des conquêtes de Napoléon Ier.

Après la seconde Restauration M. de Warenghien rentra dans la vie civile à Douai, sa patrie, où il devait rendre encore d'éminents services à ses concitoyens. Créé membre de la Légion-d'Honneur le 6 août 1815 et chevalier de Saint-Louis, le 21 août 1826, pour ses services militaires, il fut nommé adjoint de la ville de Douai le 25 février 1828, et le 24 septembre suivant une ordonnance royale le plaça comme maire à la tête de l'administration municipale de cette ville.

M. de Warenghien ne résigna ces dernières fonctions qu'après la Révolution de 1830; mais durant son administration intelligente, éclairée et paternelle, il avait eu le temps de rendre à la cité une foule de bons offices et de concourir, pour sa part, à lui faire donner ce titre d'*Athènes du Nord* dont elle se plaît quelquefois à se parer.

En effet, M. de Warenghien avait en lui tout ce qu'il fallait pour encourager, dans une ville placée sous son administration, le développement des lettres et des beaux-arts. Il avait puisé dans ses fortes études une connaissance profonde des classiques qu'il ne cessa jamais d'entretenir, même durant le fort de ses missions administratives et militaires; dès le 6 avril 1802, il avait été reçu membre titulaire de la Société d'agriculture et des arts de Douai, dont il enrichit les mémoires de plusieurs notices et rapports; le 13 janvier 1829, il devint membre du conseil académique; il fut plusieurs fois vice-président de la Société des amis des arts et de la commission du musée de la même ville. Le vif intérêt qu'il portait aux dépôts littéraires et artistiques de sa cité natale, l'engagèrent souvent à leur faire don d'ouvrages importants et à contribuer à leur prospérité par ses souscriptions généreuses.

Le goût du beau était inné chez M. de Warenghien; aussi parvint-il à réunir de nombreuses collections de tableaux, de curiosités, de porcelaines de vieux Saxe et de vieux Sèvres, du Japon et de la Chine. Ces richesses ont été amassées avec soin et avec patience; mais la passion la plus prononcée de notre amateur, était sans contredit celle d'acquérir de beaux et bons livres. Depuis l'époque de ses études jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 13 août 1854, il ne cessa jamais d'augmenter et d'enrichir une des plus belles et des plus nombreuses bibliothèques qu'il soit donné à un simple particulier de posséder.

La guerre, l'occupation militaire, les missions à l'étranger, les voyages excentriques, loin d'arrêter le penchant de M. de Warenghien à acquérir des livres, ne firent que l'entretenir. C'est même à ses longs et fréquents séjours en Hollande qu'on doit les beaux et purs classiques reliés en vélin blanc qui brillaient en si grand nombre sur les rayons de sa bibliothèque. Toutes les ventes les plus fameuses, faites dans la première moitié du XIXe siècle, ont en outre fourni un notable contingent à cette

collection dont le catalogue, après de nombreuses éliminations, se monte encore à 3,500 articles, réunissant plus de 10,000 volumes choisis avec autant de goût que de sagacité.

La bibliothèque de M. le baron de Warenghien se distingue, comme nous l'avons dit, par une riche collection de classiques grecs et latins de tous les temps depuis les éditions princeps du XVe siècle jusqu'aux belles impressions modernes des *Didot;* aussi devient-il superflu de mentionner, sinon en courant, et comme pour mémoire, qu'elle possède des labeurs de ce genre sortis des presses renommées des *Estienne*, des *Aldes*, des *Plantins*, des *Elzevirs*, des *Barbou*, des *Coustelier*, des *Baskerville*, etc.

On y remarque aussi des *Preces piæ* ou *Horæ diurnæ*, manuscrits délicatement exécutés sur vélin avec miniatures et lettres coloriées ; des livres d'heures imprimées sur vélin, avec figures, encadrements variés et majuscules en noir ou coloriées, publiées vers l'an 1500 ou peu après par Simon Vostre, Jehan Petit, etc.; des incunables d'une condition irréprochable ; un grand nombre de volumes reliés en maroquin aux armes, tels que les *Hommes illustres* de *Perrault*, 1696-1708, 2 vol. in-f° maroquin rouge portant le blason du cardinal *Albani;* d'autres ouvrages montrant les abeilles de De Thou, les *fasces* du comte d'Hoym, ou la plaque du cardinal Mazarin, de l'abbé de Rothelin et des chanceliers Séguier, Lamoignon et D'Aguesseau ; d'autres enfin fleurdelysés comme s'ils s'étaient échappés de chez le comte d'Artois ou de la bibliothèque royale.

Il deviendrait fastidieux d'énumérer les livres remarquables rassemblés pendant soixante années consécutives par un bibliophile ardent, à qui la fortune souriait assez complaisamment pour satisfaire ses goûts intelligents et éclairés. Il suffira de dire que cette collection comprend la crême des bons ouvrages dans chacune des grandes classes de la bibliographie. L'histoire de France brille au premier rang et présente la collection des *Historiens des Gaules*, par Dom Bouquet en magnifique exemplaire ; les *Antiquités de la France*, par Montfaucon ; la *Bibliothèque historique de la France*, en grand papier ; une riche collection d'ouvrages sur l'histoire particulière des provinces et des villes de France, etc.

Les provinces des Pays-Bas et de la Belgique, dont les annales sont si dramatiques et si curieuses, ne pouvaient être négligées dans la collection d'un bibliophile né en Flandre : aussi les plus précieux ouvrages de son pays y tiennent-ils une bonne place.

Les livres les plus rares et les plus recherchés sur la numismatique y figurent : ce sont les Morelli, les Bouterove, les Tobiesen Duby, Eckhel, Mionnet complet, etc.

Les voyages curieux ou édités avec luxe, comme ceux de Thevenot, de Choiseul en Grèce, de Saint-Non en Sicile, de Denon en Egypte, de Macartney en Chine, de Melling à Constantinople, et le grand ouvrage de la commission d'Egypte, n'y manquent pas.

Enfin, les plus fastueuses éditions à figures telles que les collections du musée de Florence, du Capitole, de Versailles, des galeries du duc d'Orléans, de Giustiniani, le plan de Paris à vol d'oiseau, les vues des hôtels de Vienne, des châteaux de Hongrie, etc., etc., y sont en première ligne.

Il est inutile de dire sans doute que dans le cabinet d'un bibliophile, les livres sur la bibliographie et l'imprimerie, les collections littéraires de l'académie française, de l'Institut, les notices des manuscrits de la bibliothèque royale, et tout ce qui tient essentiellement à l'histoire des livres en général et de la littérature française en particulier, n'avaient point été oubliés : ces ouvrages y furent les premiers appelés et les plus souvent feuilletés.

On le voit d'après ce court aperçu, la bibliothèque de M. le Baron de Warenghien était ce qu'on peut appeler une bibliothèque solide, bibliothèque comme on en forme trop peu aujourd'hui : sa richesse reposait autant sur le choix sérieux des éléments scientifiques qu'on avait eu soin d'y amasser, que sur la forme brillante des éditions choisies. Ce n'était point une collection spéciale et exclusive; tous les bons traités émanant des diverses branches des connaissances humaines y avaient droit d'entrée. Cet ensemble présentait un tout complet dans ses diverses parties, sans lacune sérieuse, et pouvant servir à toutes les études, ou satisfaire à toutes les curiosités : en un mot, cette réunion de livres est d'une composition telle qu'on pourrait l'envier pour toutes les bibliothèques publiques des villes importantes de la France.

Dans les dernières années de sa vie, l'heureux possesseur de toutes ces richesses de la science, avait pensé que ce n'était pas assez d'être propriétaire de si bons livres, que lui aussi devait apporter sa pierre à l'édifice littéraire du pays ; il avait réuni, colligé avec soin, et collationné sur les meilleurs manuscrits, les poésies d'un de nos meilleurs poètes artésiens, *Adam de la Halle*, dont il désirait publier les œuvres inédites jusqu'à ce jour. La mort est venue mettre obstacle à ce louable projet : espérons que les fils de M. de Warenghien, qui ont hérité de l'intelligence de leur père, et de son goût pour les belles et bonnes choses, mèneront à bonne fin l'entreprise conçue mais non terminée par l'auteur de leurs jours.

A. D.

Le Sténographe Delsart.

Guillaume-Auguste *Delsart* naquit à Valenciennes le 26 novembre 1789, au sein d'une famille qui se livrait depuis longtemps au commerce des batistes, principale branche alors de l'industrie du pays. Son père, qui ne manquait ni d'intelligence ni d'une certaine malice qui lui valut de la part de ses contemporains le surnom de *Mille-Esprits*, eut du moins le bon sens de faire don-

ner à ses enfants une éducation soignée aussitôt que l'instruction publique fut réorganisée. Aussi, de ses deux fils, l'un, Benoît Delsart, mourut jeune encore après avoir été président du Tribunal de Pithiviers; et nous allons voir quelle fut la destinée de l'autre.

Un des amusements de la jeunesse d'Auguste Delsart avait été de s'exercer dans l'art de la sténographie assez nouveau alors en France; il s'en servait dans ses études pour abréger les lenteurs de la dictée et fixer sur le papier les explications du maître. Il ne se doutait guères que cette distraction d'enfance le ferait un jour parvenir à une position lucrative et honorable. C'est pourtant ce qui arriva. Après la Restauration et lorsque le régime parlementaire s'établit véritablement chez nous, on éprouva le besoin d'avoir des sténographes pour rendre au public les improvisations des orateurs politiques. Le talent de M. Delsart fut bientôt utilisé, et il devint en peu de temps un des chefs et des maîtres de la sténographie française. Il fut le premier sténographe de la *Gazette des Tribunaux;* il occupa pendant de longues années le poste important de sténographe en chef du *Moniteur Universel;* puis il fut nommé sténographe du Roi Charles X, et, en dernier lieu, il remplit le même emploi, beaucoup plus actif, auprès du Roi Louis-Philippe. Il a conservé ses fonctions jusqu'à la Révolution de 1848.

Durant plus de trente ans de régime parlementaire, Auguste Delsart s'est trouvé en rapport avec tous les orateurs politiques, toutes les illustrations de la tribune, tous les ministres qui se succédaient. Il fut dans la confidence de tous les *errata* que le *Moniteur* officiel faisait le lendemain à une improvisation de la veille; et nous lui avons bien souvent entendu raconter à combien d'*épreuves* (soit dit sans calembourg) on soumettait sa patience de rédacteur pour adoucir un coup de boutoir sur lequel on avait dormi, ou pour pallier un *lapsus linguæ* malheureusement échappé. L'habile sténographe arrangeait tout cela sans toucher au fond de la pensée, et tout en restant vrai au fond, avec des formes pleines de douceur, il sut se faire une masse d'amis puissants dans tous les partis.

Lorsqu'en 1825 on fonda à Paris la *Société du Nord,* composée de tous les écrivains, les artistes, les généraux, les orateurs, les savants et les hauts fonctionnaires, nés dans le département du Nord, avec la mission d'aider et d'encourager les jeunes gens de la même contrée qui se destinaient aux lettres et aux arts, M. Delsart en fit partie, et dès l'origine il fut nommé l'un des secrétaires de la Société, emploi qu'il a consciencieusement rempli jusqu'à sa mort. C'est lui qui, à chaque réunion annuelle, faisait à sa compagnie un rapport sur les œuvres des artistes du Nord qui avaient exposé de leurs ouvrages au salon du Louvre. Attaché de cœur à sa cité natale, il encouragea de tous ses moyens les jeunes gens de Valenciennes qui allaient étudier les beaux-arts et en suivre la carrière à Paris, et Dieu sait si ses

conseils et son influence leur furent utiles pendant les quarante années qu'il vécut à Paris !

A. Delsart ne se contenta pas seulement, comme sténographe, de reproduire les pensées des autres ; il publia quelques ouvrages : on lui doit, 1° Une *Relation détaillée du sacre de Charles X, Paris, Brunet,* 1825, in-12 de xxx et 123 pp., précédée d'une description de l'intérieur de la cathédrale de Reims et du palais archiépiscopal ; cet ouvrage, qui forme le recueil des articles insérés au *Moniteur* avec d'importantes additions, s'est vendu au bénéfice de la maison de la sœur St-Charles, supérieure de l'ordre de St-Camille. 2° Un *Voyage du Roi au camp de Saint-Omer, Paris,* 1827. De même qu'à Reims, M. Delsart avait suivi Charles X dans son excursion au Nord de la France et avait recueilli fidèlement tous les détails de sa réception. 3° Plusieurs *Notices* insérées dans les *Archives du Nord,* notamment celle sur le peintre *Redouté* (1), et celle sur la *Société du Nord* à Paris. 4° L'article *Sténographie* dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, et 5° *Traité de la Sténographie*, dont l'*Introduction* seule a paru dans l'*Artiste-Revue de Paris.* Il avait aussi préparé une bibliographie de tous les ouvrages traitant de l'art qui fut l'occupation de toute sa vie. Enfin, il fit plusieurs communications littéraires à l'Institut historique de Paris dont il était vice-president. Depuis longtemps M. Delsart était chevalier de la Légion-d'Honneur.

Auguste Delsart avait vu mourir son père, ancien juge-de-paix dans le département de l'Aisne, son frère le président, sa sœur directrice des postes, ses amis Aimé Leroy et Hippolyte Bis, son collaborateur à la Société du Nord ; il trouvait heureusement des consolations au sein du foyer domestique où une épouse dévouée et des enfants pleins de tendresse l'entouraient d'affection, lorsqu'au commencement de cette année un affaiblissement graduel vint atténuer ses forces et attaquer chez lui les sources de la vie. Il s'éteignit de jour en jour et le 28 avril 1855, il mourut chrétiennement dans sa 66e année, en sa maison, rue du Faubourg St.-Honoré n° 106, propriété qu'il habitait depuis longtemps. Les compatriotes et les amis de M. Delsart, dont le nombre s'est souvent accru par suite de son inépuisable obligeance, le regretteront toujours comme un des hommes les plus estimables et les meilleurs qu'on puisse rencontrer. A, D.

Madame Clément-Hémery.

Le département du Nord, ordinairement si fécond et si riche en toutes choses, est resté presqu'improductif en *femmes de*

---

(1) Cette notice lue à la société du département du Nord a été imprimée séparément, à *Valenciennes, A. Prignet,* 1841, in-8°.

lettres ; le *bas-bleu* indigène y est pour ainsi dire inconnu ; et, si nous en exceptons madame *Desbordes-Valmore*, de Douai, et mademoiselle *Girard de Caudenberg*, de Valenciennes, le siècle présent n'y a guère vu naître de *poétesses :* et encore faut-il avouer que les deux muses que nous venons de citer se sont empressées d'aller faire résonner leur lyre sous un ciel moins brumeux que celui de la Flandre. Ce n'est pas que les femmes de nos contrées soient insensibles aux agréments de l'esprit ; au contraire, elles semblent même les goûter avec plus de plaisir et les apprécier avec plus de finesse et de délicatesse que les hommes ; mais elles leur laissent, en général, la charge de tenir la plume, en se réservant la mission plus agréable d'encourager et d'applaudir.

Cependant une dame, qui du reste n'est pas née dans le pays, mais qui y a acquis un droit incontestable de bourgeoisie par un séjour de plus de quarante ans, vient de décéder après avoir parcouru une véritable carrière de femme de lettres. Les *Archives du Nord*, qu'elle a si souvent citées dans ses ouvrages, lui doivent au moins un souvenir.

Mlle Hémery naquit en 1779 dans une des provinces du centre de la France; elle reçut, heureusement pour elle, une éducation plus soignée qu'on n'avait alors coûtume de donner aux jeunes filles, et elle épousa jeune encore, le chevalier *Clément*, ancien porte-drapeau au régiment allemand de Bouillon, et, plus tard, quartier-maître-trésorier du 20e régt. de ligne. Restée veuve de bonne heure et sans fortune, madame Clément-Hémery dut tirer parti de l'éducation distinguée qu'elle avait reçue afin d'améliorer sa position. Elle habita Arras, Paris et Cambrai où elle finit par fixer sa résidence auprès d'une amie dévouée qui ne l'abandonna jamais. Douée d'une imagination vive et d'un esprit inventif, madame Clément travailla avec succès à un journal des modes, et fournit à des libraires-éditeurs le fruit de ses veilles. Ses connaissances en géographie et en histoire étaient assez solides et étendues pour qu'elle en communiquât les principes à la jeunesse ; aussi a-t-elle pu utiliser ses connaissances variées en se livrant à l'éducation de l'enfance. Elle était courageuse, résignée, pleine d'ardeur pour le travail ; très sensible à la critique, et plus encore à la louange qu'elle ne ménageait pas aux autres. Madame la duchesse d'Angoulême protégea ses efforts également encouragés par la Société d'émulation de Cambrai, qui lui décerna une médaille d'or en 1825. Cette dame mourut presque subitement à Cambrai, le 10 mai 1855, dans sa 77e année.

Nous lui connaissons les ouvrages suivants imprimés. I. *Abrégé de Géographie,* contenant la description des cinq parties du globe terrestre d'après les changements survenus depuis 1815 et 1816. *Paris, Hécart,* et *Cambrai, Hurez-Champion*, 1817, in-8° de 176 pages. Ce livre, imprimé à *Valenciennes,* par *H. J. Prignet,* avait d'abord été dédié à Lord Wellington dont le quartier-général se trouvait alors à Cambrai ; mais cet hommage n'ayant pas été accueilli comme l'auteur l'espérait, les épîtres dédicatoires furent

enlevées à presque tous les exemplaires qui entrèrent dans le commerce. Cet *abrégé de Géographie*, établi par demandes e par réponses, pour l'usage de la jeunesse, devait être suivi d'un *Traité de Géographie historique et statistique* du globe terrestre, divisé en trois forts volumes in-12, annoncé pour paraître en avril 1822. Le prospectus seul en a été publié. — II. *Notice sur les communautés de femmes établies à Cambrai avant la Révolution. Cambrai, S. Berthoud*, 1826, in-8° de 43 pages. Cet ouvrage, couronné par la Société d'Emulation de Cambrai en 1825, est dédié à *G. A. J. Hécart*, homme de lettres à Valenciennes, et ami particulier de l'auteur. — III. *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, département du Nord, contenant des notions topographiques, statistiques, historiques, sur les antiquités et les principales productions du pays; ainsi que des anecdotes piquantes sur différentes personnes; le tout rédigé d'après des documents authentiques. *Avesnes, Viroux* (1er vol. sans date, in-12 de 253 pp.), impr. d'abord à *Cambr,a Berthoud*, et terminé à *Valenciennes, A. Prignet*, 1829. (2e vol. 1829, *Valenciennes, A. Prignet*, in-12 de 265 pages, avec plans). Ce livre est dédié au vicomte de Bardonnenche, sous-préfet d'Avesnes. — IV. *Histoire des fêtes civiles et religieuses*, des *usages anciens et modernes du département du Nord. Paris, A. Mercklein*, 1834, in-8° de 418 pages.—2e édition : *Avesnes, C. Viroux*, 1845, 2 vol. in-8°, lith. Cet ouvrage a été dédié à S. A. R. madame la princesse Adelaïde d'Orléans. — V. *Défi. Six jours*, poème en miniature en sept chants, composé en une nuit. *Le Câteau*, imp. de *Dumesnil*, 1854, in-12.

Madame Clément-Hémery a aussi composé des articles et feuilletons, pour les journaux de Cambrai et d'Arras et notamment pour le *Courrier du Pas-de-Calais*. A une certaine époque elle s'est accusée d'avoir pris part à la rédaction de l'*Heureuse personne*, roman publié en un vol. in-12, à la fin du siècle dernier sous le voile de l'anonyme. Nous pensons que cette dame était trop jeune alors pour avoir participé à une publication qui se ressentait par trop des mœurs du Directoire, et nous l'exonérons volontiers de cette collaboration. A. D.

Pigault de Beaupré.

Cette livraison est un véritable obituaire : la mort a tellement frappé durant ce long et rude hiver que nous avons traversé, que le Nord de la France a vu, comme bien d'autres parties de l'Empire, éclaircir les rangs de ses hommes utiles et lettrés. Au nombre des premiers nous devons mettre Monsieur Alexandre-Louis-Erard-Henri *Pigault de Beaupré* dont la mort est déplorée aujourd'hui à Calais. Il était né dans cette ville le 12 février 1782 de Henry-Jacques-Marie Pigault de Beaupré, capitaine d'infanterie dans la garde-côte du Calaisis, et de dame J. Suzanne Mollien,

deux familles qui comptaient parmi les plus honorables du Pays-Reconquis.

Nous empruntons a une excellente notice de M. *H. J. de Rheims*, que nous sommes forcé d'abréger, les détails généalogiques suivants : La branche paternelle de Pigault de Beaupré, qu'on dit originaire de la Bretagne, se serait établi dans le Calaisis en 1558, lors de la reprise du port sur les Anglais. Samuel Pigault, homme d'armes de la compagnie du Vidâme de Chartres, se serait alors fixé à Calais et y aurait contracté mariage, le 20 mars 1573, avec Jane Hamilton. En 1584, Guillaume Pigault occupait une maison sur la place et grand marché de Calais. L'un de ses descendants, G. Pigault, né en 1657, époux de Claudine-Péronne Danjan, a été mayeur de Calais, argentier des deniers de la ville, juge-consul, administrateur des pauvres et colonel de la bourgeoisie. Son fils, Guillaume-Alexandre Pigault, ayeul de celui qui vient de mourir, fut juge-consul et échevin, administrateur de l'hôpital, conseiller du Roi, président des fermes de S. M., et juge général, civil et criminel en la justice des traites de Calais, Ardres, comtés de Guînes, Pays-Conquis et Reconquis (1). — La ligne maternelle a aussi produit des hommes de mérite. En 1637, quand Calais fut soudainement attaqué par l'armée de Don Juan d'Autriche et du prince de Condé, ce fut Gaspard Mollien, alors mayeur en charge et colonel de la bourgeoisie, qui organisa la défense et concourut à forcer l'ennemi à la retraite. Si l'on en croit Pigault-Lebrun, le romancier, les Pigault, de Calais, descendaient fort indirectement sans doute, et sans que cela fut bien prouvé, d'Eustache de Saint-Pierre, noblesse dont, malgré ses antipathies aristocratiques, l'auteur de l'*Enfant du Carnaval* s'est toujours montré fort glorieux. En admettant même que cette origine tint un peu du roman, il restait toujours assez de distinction bien prouvée dans la famille de Pigault de Beaupré pour qu'il sut de qui tenir.

---

(1) Il avait épousé Jeanne-Antoine Dericqson et laissa plusieurs enfants, entr'autres (outre le père de Pigault de Beaupré qui vient de décéder) Gaspard-Antoine-Henry Pigaud, sieur de Grandcourt, écuyer, sieur de St-Tricât, capitaine en 1er au corps royal d'artillerie et chevalier de Saint-Louis ; et Guillaume-Antoine-Hyppolite Pigault, qui s'allia aux Mache de Lépinoy, fut maire de Calais, juge-voyer de cette ville, conseiller du Roi et président-juge de ses droits et aides, seigneur de la Petite-Cappe du Bois-Rabé, membre honoraire de l'Académie des sciences d'Amiens et chevalier héréditaire du St-Empire et de l'Eperon d'or, portant d'*azur à la croix ancrée et guivrée d'argent*. C'est Pigault de Lépinoy qui a laissé cinq volumes de mémoires manuscrits sur l'histoire de Calais. — Il est le père des romanciers Pigault-Lebrun et Pigault-Maubaillarcq, et le bisayeul d'*Emile Augier*, l'un des plus féconds et des plus spirituels auteurs dramatiques de notre époque. (Note de M. de Rheims).

Pigault de Beaupré fit ses études au collège de Compiègne dont il ne sortit que pour rentrer au sein de sa famille à l'époque de la Révolution. Dès 1806, il commençait à rendre des services à sa patrie en servant comme officier dans la milice bourgeoise ; il la quitta en 1834, avec le grade de lieutenant-colonel. De 1810 à 1851, il fut administrateur des *Watteringues*. Depuis 1816, il fit partie des comités d'instruction publique. Membre du conseil municipal de la ville de Calais, et administrateur de l'hospice civil à dater de 1822, il ne s'en tint pas à ces modestes et utiles fonctions, et le suffrage de ses concitoyens l'appela en 1830 à siéger dans le conseil-général du département, où il rendit d'éminents services par son zèle et ses connaissances variées.

C'est au point de vue littéraire que nous devons surtout considérer Pigault de Beaupré. Son esprit naturel, sa facilité, sa gaîté, son imagination active, son originalité, le firent rechercher partout. Il fut nommé membre honoraire des Sociétés de Boulogne et de Calais et de celle des Antiquaires de la Morinie ; il présida la Société philarmonique de 1832 à 1838 ; il fut administrateur de la bibliothèque publique, et président de la commission du musée à la fondation duquel il contribua puissamment par ses soins et par ses dons. Membre de la commission des antiquités départementales, il ne tarda pas à figurer parmi les correspondants du ministère de l'instruction publique pour les recherches historiques. Toutes ces nominations n'étaient pas pour lui de vains titres; elles furent méritées par le travail, l'activité, le zèle et les services rendus. Aussi, le 30 juin 1843, le gouvernement appréciant cette accumulation d'emplois, tous gratuits, répondit au vœu de l'opinion publique, en accordant à Pigault de Beaupré la croix de la Légion-d'Honneur.

L'esprit de notre Calaisien s'est un peu dépensé en petite monnaie, mais on formerait une assez belle somme en en faisant l'addition. Compositeur agréable, il a écrit plusieurs romances et des quadrilles, qui, à une certaine époque, ont eu beaucoup de vogue à Calais. Poète aimable et léger, il a souvent laissé échapper dans un petit cercle d'intimes, des vers de circonstance, ou des chansons piquantes; on cite de lui les pièces intitulées : L'*Entrevue sous un reverbère ;* un *Voyage au Conseil-général du Pas-de-Calais en* 1835, etc. Archéologue zélé et expert, il a envoyé des notices sur les châteaux de Tournehem, de Hâmes et de Sangattes, sur les bulles et chartres de Saint-Bertin, à la Société des Antiquaires de la Morinie, et des communications importantes à la *Revue anglo-française* de Poitiers, et au *Bulletin du Comité des Arts et Monuments*. Enfin, il a souvent écrit des articles biographiques dans l'*Industriel* et le *Journal de Calais,* et il laisse, sous le titre modeste d'*Essais historiques,* un travail inédit sur les antiquités de sa ville natale.

Pigault de Beaupré fit partie du congrès scientifique d'Arras en 1853 ; c'est là que nous l'avons connu et que nous avons apprécié sa vivacité d'esprit et sa chaleur de cœur que l'âge n'avait pas

refroidie. C'est vers cette même époque qu'il fut présenté à l'Empereur, à son passage à Calais, comme l'un des hommes honorables de la localité, et qu'il dit avec franchise au souverain : « Sire, je n'ai rien à demander à V. M., mais j'ose réclamer sa bienveillance en faveur d'un vieux soldat de 84 ans, unique survivant des *hussards de la mort*, qui a fait les campagnes de Hollande et d'Allemagne, où il était ordonnance du général Moreau, et celles d'Italie où il fut grièvement blessé d'un éclat d'obus, et par suite réformé sans pension. Aujourd'hui seul et malheureux, le pauvre soldat ne vit qu'avec les trois kilogrammes de pain que la commune lui donne, et V. M. ne me blâmera pas d'appeler sa sollicitude sur ce vieux débris de nos vieilles gloires. » L'Empereur accorda une pension de 300 francs au vieux hussard Pierre Lenez que la mort avait épargné, peut-être en reconnaissance de ce qu'il avait fait pour elle sur les champs de bataille, et le protecteur et le protégé se retirèrent heureux, l'un d'avoir désormais un avenir assuré, l'autre d'avoir concouru à le faire obtenir.

La générosité de Pigault de Beaupré s'exerçait surtout au village de Frethun, où il passait tous les étés dans un antique manoir qu'il y possédait. On lui doit la restauration de l'église de la commune, et les pauvres de l'endroit regarderont longtemps comme un jour néfaste le 15 mai 1855, qui leur enleva leur bienfaiteur à peine entré dans sa 74e année. Sa mémoire restera gravée au cœur de ses nombreux amis. En 1807, il avait épousé Melle Pigault de Grandcourt, qui était en même temps sa cousine et celle de la princesse de Canino ; en 1813, il se maria en secondes nôces avec Melle Félicité Libert dont il laisse trois fils : l'un propriétaire à Rennes ; le second, chevalier de la Légion-d'Honneur, ingénieur des ponts et-chaussées à Dunkerque ; le troisième, avocat à Paris. A. D.

Marmontel à Liège.

Avant la première Révolution française, la principauté de Liège et le comtat Vénaissin, deux pays soumis à des puissances ecclésiastiques, étaient en possession de contrefaire toutes les productions littéraires françaises, et leurs imprimeurs usaient et même abusaient de ce privilége de la manière la plus large et la plus sans façon. A Liège surtout, l'imprimeur Bassompierre, qui possédait de puissants moyens d'exécution, ne laissait rien passer de ce qui se publiait d'un peu remarquable en France. sans le reproduire à l'instant pour en inonder la savante Allemagne.

Dans l'été de 1767, Marmontel ayant accompagné, aux eaux d'Aix-la-Chapelle et de Spa, mesdames de Séran et de Marigny, revint par Liège où il séjourna. Un matin il vit entrer chez lui,

dit-il dans ses mémoires (t. 3, p. 87.), un bourgeois d'assez bonne mine qui l'apostropha ainsi : — « Monsieur, j'ai appris hier au soir que vous étiez ici. Je vous ai de grandes obligations, je viens vous en remercier. Mon nom est *Bassompierre*. Je suis imprimeur-libraire dans cette ville ; j'imprime vos ouvrages dont j'ai un grand débit dans toute l'Allemagne. J'ai déjà fait quatre éditions copieuses de vos *Contes Moraux ;* je suis à la troisième édition de *Bélisaire*. — Quoi ! monsieur, dit Marmontel en l'interrompant, vous me volez le fruit de mon travail et vous venez vous en vanter à moi ! — Bon ! reprit Bassompierre, vos priviléges ne s'étendent point jusqu'ici. Liège est un pays de franchise. Nous avons droit d'imprimer tout ce qu'il y a de bon ; c'est là notre commerce. Qu'on ne vous vole point en France, où vous êtes privilégié, vous serez encore assez riche. Faites-moi donc la grâce de venir déjeuner chez moi. Vous verrez une des belles imprimeries de l'Europe, et vous serez content de la manière dont vos ouvrages y sont exécutés. »

Marmontel, dont l'amour-propre avait été agréablement chatouillé par la franchise élogieuse de Bassompierre, et qui lui devait après tout, l'honneur de voir ses œuvres répandues dans des parties de l'Europe où le commerce français pénétrait bien peu alors, accepta l'invitation et se rendit chez son typographe-contrefacteur. Le déjeuner qui l'y attendait était un ambigu de viandes froides et de poissons assaisonnés d'excellents vins comme on en sait boire dans les provinces de la Belgique. Les Liégeois qui aiment les gens d'esprit, firent fête au littérateur. On le plaça à table entre les deux demoiselles Bassompierre, jeunes personnes fraîches et de bonne mine, qui, tout en versant du vin du Rhin à l'auteur de *Bélisaire*, lui disaient : — « M. Marmontel, qu'allez-vous faire à Paris où la Sorbonne vous persécute ? Restez ici, logez chez mon papa ; nous avons une belle chambre à vous donner. Nous aurons soin de vous. Vous composerez tout à votre aise, et ce que vous aurez écrit la veille sera imprimé le lendemain. »

Marmontel avoue qu'il fut presque tenté d'accepter la proposition. Si on lui eut versé du vin de Champagne au lieu de vin du Rhin, peut-être ses destins eussent-ils changés. Il résista toutefois et prit congé des trop séduisantes liégeoises qui commençaient à faire une douce impression sur lui. Bassompierre, pour le dédommager de ses larcins, lui fit présent d'une jolie petite édition de Molière, que Marmontel montrait plus tard à ses enfants en leur disant qu'elle lui avait coûté dix mille écus.

L'assurance du bon Bassompierre, en présence de l'écrivain avec lequel il faisait sa fortune, sans qu'il eût rien à lui payer, ne doit nullement étonner. N'avons-nous pas vu le Baron de Reiffenberg, offrir et déposer sur le bureau, dans un congrès scientifique français, l'Histoire des ducs de Bourgogne de M. de Barante qu'un libraire de Bruxelles venait de contrefaire e

que l'érudit bibliothécaire avait enrichi de notes. Si un esprit supérieur ne comprit pas que le lieu était mal choisi pour une telle offrande, comment veut-on qu'un homme de spéculation et de commerce se soit fait un scrupule de se présenter devant l'écrivain qu'il dépouillait quelque peu sous l'égide du privilége de son pays de franchise? A. D.

Annette et Lubin.

Tout le monde connait un des plus charmants contes moraux de Marmontel intitulé *Annette et Lubin*, mais chacun ne sait pas que ces naïfs personnages ont réellement existé et qu'ils appartiennent à la Belgique. Ils sont nés aux environs de Spa dans la première moitié du siècle dernier, sous la domination du prince de Liége. Ils étaient jeunes encore lorsque leurs parents vinrent à mourir et les laissèrent sans ressources; voisins et orphelins, et n'ayant que le faible salaire qu'ils recevaient pour garder les troupeaux dans les plaines et sur les roches sauvages qui s'élèvent au-dessus de Spa, ils se prêtèrent un mutuel appui, vécurent et grandirent ensemble. Ne se doutant pas d'ailleurs qu'il y eut d'autres lois au monde que les lois simples de la nature, ils crurent que rien ne s'opposait à leur union, et ils ne tardèrent pas à s'aimer tendrement.

Respirant l'air pur et balsamique des bords de la Vesdre, vivant en plein champ et ne connaissant ni les vices ni les mollesses des cités, ils jouissaient de la plus florissante santé et brillaient tous deux d'une grande beauté. Marmontel en fait le portrait le plus séduisant : « Annette, sous un simple bavolet, relevait négligemment sa chevelure d'un noir d'ébène. Deux grands yeux bleus pétillaient à travers ses longues paupières. Ses lèvres de rose appelaient le doux baiser. Son teint bruni par le soleil, était animé de cette légère nuance de pourpre qui colore le duvet de la pêche. Tout ce que les voiles de la pudeur dérobaient aux rayons du jour, effaçait la blancheur du lys : on croyait voir la tête d'une brune piquante sur les épaules d'une belle blonde.

« Lubin avait cet air décidé, ouvert et joyeux, qui annonce un cœur libre et content. Son regard était celui du désir, son rire celui de la joie. En éclatant il laissait voir des dents plus blanches que l'ivoire. La fraîcheur de ses joues arrondies invitait la main à les flatter. Ajoutez à cela des cheveux blonds argentins, bouclés des mains de la nature; une taille leste, une démarche délibérée, l'ingénuité de l'âge d'or qui ne doute et ne rougit de rien. C'est là le portrait de l'amant d'Annette.....

« Exempts d'envie et d'ambition, leur état n'avait pour eux rien d'humiliant, rien de pénible. Ils passaient les belles saisons dans cette cabane verdoyante construite par l'art de Lubin (qu'on

disait être près du Tonnelet, à Spa). Le soir il fallait ramener les troupeaux au village ; mais la fatigue et les plaisirs du jour leur préparaient un repos tranquille. L'aurore les rappelait dans les champs plus empressés de se revoir. Le sommeil n'effaçait de leur vie que les moments de l'absence : il les dérobait à l'ennui. Cependant un bonheur si pur ne fut pas inaltérable. La taille légère d'Annette s'arrondissait insensiblement. Elle n'en savait pas la cause ; Lubin lui-même ne s'en doutait pas. »

Ce couple, guidé par la seule nature, passait ainsi ses jours, et même .... ses nuits, lorsque le curé du lieu, averti un peu tard, les fit appeler ; il commença par des remontrances et en vint aux menaces : les amants, trouvant que rien ne manquait à leur bonheur, refusèrent d'abord de croire qu'il y avait irrégularité à la validité de leur mariage, et ce ne fut que plus tard, et quand ils furent mieux instruits, qu'ils consentirent à le sanctionner par les cérémonies de l'église.

Cette histoire fit du bruit dans le pays : un riche anglais, qui venait chercher la santé à Spa, y trouva l'occasion d'y semer un bienfait ; il prit le jeune couple en affection et lui procura une honnête aisance. Vers 1760, Marmontel fit un conte, soi-disant *moral*, sur cette anecdote, qui eut tant de succès que le théâtre s'en empara doublement.

En effet, nous lisons dans une lettre de la correspondance de Favart avec le comte de Durazzo, sous la date du 19 janvier 1762, les renseignements suivants : « Nous répétons actuellement *Annette et Lubin,* pastorale en un acte, en vers, mêlée de vaudeville et d'ariettes ; c'est une pièce que ma femme a faite avec son teinturier (M. *Lourdet de Santerre*, d'autres disent l'abbé de *Voisenon).* Je ne dois dire ni bien ni mal de cet ouvrage ; je l'ai fait représenter à la fête qu'on a donnée pour la nôce de M de Mailly et de Mlle de Périgord. Elle a reçu beaucoup d'applaudissements ; mais les suffrages d'une société ne donnent pas toujours droit de prétendre à ceux du public. Nous en ferons l'épreuve jeudi prochain.

« Nous avons tiré *Annette et Lubin* des *Contes Moraux* de M. Marmontel. Ce sujet, aussi difficile à mettre décemment au théâtre que celui des *Sultanes*, vient encore d'être traité à ce qu'on m'a dit, par l'auteur des *Contes moraux.* M. Marmontel, à qui nous nous étions confiés, nous a fait mystère qu'il avait dessein de travailler lui-même son propre fonds ; et j'apprends que nous serons en concurrence. Je ne doute pas qu'il ne l'emporte par ses talens, par la musique de M. *de la Borde,* fermier-général, qui a composé les ariettes de sa pièce. Le public en jugera. »

Le 30 janvier 1762, Favart écrit : « Un de mes étonnements est le grand succès d'*Annette et Lubin*... je ne m'attendais pas que cette bagatelle eût pu réussir au point de faire déserter les autres théâtres... toutes les loges sont toujours louées d'avance ; et, dès trois heures, il n'y a plus de billets. Le sujet est le même que celui du conte ; mais on a évité la grossesse qui aurait été fort

indécente sur la scène... On a répété aujourd'hui chez M. de la Borde, fermier-général, l'*Annette et Lubin* de M. Marmontel. Cette production est remplie de beautés et l'on en trouve la musique délicieuse ; mais M. Marmontel n'a pas assez sauvé l'indécence. Annette est grosse et l'on ne parle que de son état, ce défaut contre les bonnes mœurs a empêché que la pièce ne passât à la police. »

Le 20 mars suivant, Favart dit encore : « La réunion de l'Opéra-Comique attire toujours beaucoup de monde aux Italiens, mais surtout *Annette et Lubin*. Je ne puis m'empêcher de convenir que c'est un succès fol. Cependant on nous reproche qu'il y a trop d'esprit ; mais je réponds à cela que nous n avons pas eu le temps d'être plus bêtes. — Le nouvel intermède d'*Annette et Lubin* de M. Marmontel sera joué dimanche prochain à Choisy. Le poème et la musique m'en font prévoir également le succès.

« J'en ferai le détail avec cette équité
« D'un cœur qui ne sait point cacher la vérité. »

Enfin le 4 mai 1762, Favart concluait ainsi : « On a joué sur trente théâtres particuliers l'*Annette et Lubin* de M. Marmontel (celle que la police refusait à cause de la grossesse déclarée de la bergère, mais les théâtres de société n'y regardaient pas alors de si près). Il y a des beautés dans cette pièce, et si le public nous donne la préférence, c'est peut-être parceque notre bagatelle a l'avantage de la primauté (1).

« MM. de la Borde et Marmontel refondent encore leur ouvrage pour le faire représenter sur le théâtre de l'Opéra. On sera alors à portée d'en faire une juste comparaison. Mademoiselle Lemaire doit jouer le rôle de *Lubin*, et mademoiselle Arnould celui d'*Annette*. »

Une fois que la réputation des jeunes bergers de Spa fut devenue populaire ils furent l'objet de la curiosité publique et leur cabane était le but des promenades de tout les baigneurs. M. de Jouy, publia dans son *Hermite de la Chaussée d'Antin* (14 août 1813) un souvenir, daté de Spa le 22 juillet 1772, dans lequel il retrace un pélerinage fait la nuit, à la cabane d'*Annette et Lubin*, avec Mme Sophie de B*** (1) ; le comte d'Artois, depuis Charles X, ne manqua pas d'y faire une visite en 1783. Deux ans plus tard, un historiographe de Spa écrivait : « Après la lecture, il est bon de se promener. Permettez que je vous fasse gravir la montagne, nous irons voir *Annette et Lubin*. Si nous

---

(1) L'opéra de Favart ou de sa femme est imprimé dans leur *Théâtre* paru en 1763-1772, 10 volumes in-8°; et impr. séparément à Bruxelles, chez *H. Boucherie*, (1762), in-8° de 61 pp. Celui de Marmontel sous le titre de *Pastorale*, fut publiée à *Paris*, chez *Lesclapart*, 1762, in-8°, de 52 pp.

(2) *Hermite de la Chaussée d'Antin*, Paris, 1815, in-12, t. IV, p. 110.

prenons par la *Promenade de sept heures*, un chemin, ou plutôt un sentier sinueux, nous y conduira.... *Annette et Lubin* est le nom d'une maison bâtie sur une montagne. On dit qu'autrefois on y donnait des fêtes, qu'on y faisait bonne chère, qu'on s'y amusait ; quel dommage de n'y être pas venu autrefois ! Jadis on y buvait du vin, à peine y trouve-t-on de l'eau aujourd'hui. Jadis on y riait, aujourd'hui l'on y pleure. Quelle est la cause de ce changement?

« Si l'on pleure, messieurs, ce n'est pas sans raison.
« Des suppôts de justice ont vuidé la maison :
« Sans égard pour *Lubin*, sans respect pour *Annette*,
« Très inhumainement il ont fait maison nette. » (1)

La belle jeunesse, la naïve ignorance, l'ingénuité campagnarde d'Annette et Lubin étaient bien loin, lorsqu'en 1787 les vénérables modèles du conte de Marmontel vinrent à Paris et furent l'objet d'une sorte d'ovation théâtrale. A cette époque les villageois et villageoises devenaient fort en vogue, et il ne fut pas difficile à Favart de monter une représentation dramatique au bénéfice du couple bocager. Les premiers acteurs des grands théâtres se réunirent pour contribuer, par leur talent, à assurer le succès de cette œuvre de bienfaisance. Après la représentation, la jolie mademoiselle *Lange*, conduite par l'auteur presqu'octogénaire d'*Annette et Lubin*, fit une quête au profit des bergers un peu surannés. Les nombreux spectateurs que cette représentation avait attirés se montrèrent généreux envers les deux héros de la fête et de la pièce, qui retournèrent dans leurs campagnes chargés de couronnes, de vers et, ce qui valait mieux pour eux, de beaux écus comptants.

Après avoir été vus aux Italiens, dans les salons et les promenades de la capitale, Annette et Lubin allèrent mourir fort obscurément en Belgique. On visita longtemps les ruines de leur chaumière dans les environs de la source du Tonnelet, et c'est en leur mémoire que la montage de Spaloumont, qui domine à Spa la place royale, a retenu assez communément le surnom de *montagne d'Annette et Lubin* (2).

En dépit des autorités que nous venons de citer, qui fixent à Spa le séjour des bergers Annette et Lubin, malgré le dire du Perroquet de Spa, le souvenir de M. de Jouy, les traditions évoquées par M. Lezaack médecin du lieu, et même M. Jules Janin, habitué des eaux, il nous reste un doute puisé dans les mémoires de Marmontel (tome 2, p. 254) ; cet auteur y assure qu'il a pris l'idée du conte d'Annette, à Bezons, chez M. de Saint-Florentin,

---

(1) *Le Perroquet de Spa,* section 1 *A Theux,* de l'impr. du Waux-Hall, 1785, in-8° p. 64-65.

(2) *Traité des eaux minérales de Spa,* par *L. Lezaack, Liége,* 1837, in-12, p. 102.

où l'on raconta le fait dans un souper. Si l'on doit ajouter une foi entière à l'aveu de Marmontel, qui n'est trop souvent qu'un beau diseur de contes, la cabane de Spa n'aurait porté le nom d'Annette et Lubin que par réminiscence d'une anecdote et d'une pièce de Théâtre dont la vogue avait au siècle dernier dépassé les frontières du royaume. A. D..

Un amorçoir en ivoire.

Le goût de la haute curiosité existe au suprême degré dans le Nord de la France et dans la Belgique, et l'on pourrait mentionner parmi les riches et populeuses cités qui firent autrefois partie des provinces des Pays-Bas, plus de collections précieuses, plus de cabinets curieux, que l'on n'en trouverait dans maintes capitales de l'Europe. Qui ne connait les richesses des collecteurs Gantois et Anversois ? Qui n'a entendu parler des expositions publiques d'objets anciens, faites à Bruxelles, Anvers et autres villes au profit des pauvres ? Qui ne sait quelle magnifique réunion de belles choses on peut trouver dans les luxueuses résidences des princes de Ligne, d'Arenberg et de Beaufort ?

C'est sans doute d'une collection moins somptueuse et d'un sujet plus modeste que nous avons à traiter ici, mais nous devons néanmoins citer, pour le goût qui a présidé à sa formation, le cabinet de M. Jules de Warenghien, procureur impérial à Valenciennes, et amateur fin et délicat de toutes ces curiosités anciennes qui sont si recherchées aujourd'hui. Un local construit exprès abrite et encadre les rares et élégants objets que cet heureux propriétaire a rassemblés de longue main et à une époque où sa perspicacité devinait la mode qui devait naître un jour. Là trônent les ivoires, les émaux, les fines sculptures en bois, les vieilles porcelaines, les meubles de boule. La multitude des jolis objets est telle que l'on serait embarrassé d'y faire un choix. Nous ne parlerons aujourd'hui que d'un petit meuble de chasse, appelé *amorçoir,* qu'un de nos amis, M. le comte *Charles de Wendegies*, parent de M. J. de Warenghien, a bien voulu dessiner et graver à l'eau forte. Cet amorçoir de forme ronde, percé au centre, est en ivoire sculpté très finement, avec monture en argent. Il représente une agglomération de bêtes fauves et de chiens entrelacés ; chaque chien mort sa pièce de gibier ; le tout forme une espèce de mêlée dans laquelle la meute paraît emporter la victoire. La pensée de l'artiste est bizarre, mais l'exécution en est supérieure et ne laisse rien à desirer : la gravure que nous en offrons peut en donner une idée. L'imagination du lecteur intelligent y ajoutera les effets du relief et du modelé.

Nous avons choisi cette pièce comme spécimen du cabinet de M. J. de Warenghien, parcequ'elle était plus facile qu'une autre à rendre par le dessin, et aussi parceque nous la croyons plus

anciennement dans le pays que ses compagnes. D'après quelques traditions locales il paraîtrait qu'elle provient de la famille des ducs de Croy qui la possédait avant son émigration. Un couteau de chasse dont le manche sculpté en ivoire représente à peu de chose près le même sujet, mais un peu moins soigné, fait partie du musée de Valenciennes et provient, dit-on, de la même source. Un amateur Valenciennois a aussi possédé une arme de chasse avec fourchette et cuiller de campagne, montées de la même manière et taillées dans le même goût.

L'amorçoir du cabinet de M. J. de Warenghien semble appartenir à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe. Le prince Soltykoff, dont la collection magnifique était connue de tout Paris lorsque le Czar lui permettait d'habiter sa ravissante villa gothique des Champs-Elysées, en possédait un à peu près semblable, mais beaucoup moins important, qui a été gravé et publié dans le bel ouvrage intitulé : *Le Moyen-âge et la Renaissance*, par *Paul Lacroix* et *Ferdinand Séré*, 1841, tome V, in-4°. (*Sculpture. — Objets divers*, planche V).

M. le marquis d'Arconati-Visconti possède une *canette* en ivoire sculpté, datée de 1646, qui représente un sujet de chasse semblable à celui qui nous occupe. Ce morceau curieux a fait partie de l'exposition de Bruxelles, ouverte au profit des pauvres, le 11 février 1855, par la société de St-Vincent de Paul, sous le patronage de la princesse Charlotte. Cet objet figure au catalogue des objets d'art sous le n° 363.

On voit que ce sujet de chasse a été souvent reproduit; il l'est même encore aujourd'hui. Dans l'été de 1852, nous avons vu à Ems, chez des marchands tyroliens qui exposaient des objets d'ivoire sculptés, une *canette* ou large *widercome* de chasse, représentant ce même sujet de chiens et de bêtes fauves entrelacés et aux prises les uns avec les autres. Il est donc probable que ces pièces sont primitivement originaires d'Allemagne, où les chasses et tout ce qui y a rapport ont toujours été en grand honneur, et que par tradition on y a retenu cette composition artistique, sans cesse reproduite avec succès et perpétuée jusqu'à nos jours.

A. D.

Léopold Flameng.

La ville de Bruxelles possède une école de gravure qui a déjà produit de bons élèves, dignes de soutenir la vieille réputation des graveurs flamands; il est vrai que cette école est sous l'habile direction de M. *Calamatta*, qui a formé *David Deswachez*, de Valenciennes, et plusieurs autres élèves qui lui font honneur. Nous allons parler ici d'un très jeune eau-fortiste, qui a commencé à manier le burin sous M. Calamatta et qui promet d'être un jour un artiste original.

Léopold Flameng, fils d'un père français établi cordonnier-bottier à Bruxelles, naquit en cette ville vers la fin de l'année 1831, peu après que le Roi Léopold eût pris possession du trône de la Belgique; le disciple de St-Crépin, grand partisan de la nouvelle royauté que le peuple belge venait de se donner, fit baptiser son fils sous le nom patronimique du Roi élu. Léopold Flameng n'avait pas de goût pour l'humble état de son père; il dédaigna de cultiver le tire-pied, mais en revanche, il s'adonna de bonne heure au dessin et y réussit merveilleusement. Doué de la patience des belges à laquelle il ajoutait quelque peu de la fougue française, il s'essaya dans l'art de la gravure et fut de l'école de Calamatta dont il chercha à imiter les effets si fins de son léger burin. En 1848, n'étant encore que dans sa dix-septième année, il produisit, d'après Rubens, un Silène assis sur un tonneau et entouré de Faunes; une Bacchante lui verse du vin, tandis qu'un jeune enfant dans la position de la statue du *Manneken* de Bruxelles, paraît en avoir trop bu. Cette pièce, qui manque peut-être de vigueur en quelques parties, n'en est pas moins étonnante comme œuvre d'un si jeune élève. La figure principale est modelée avec beaucoup de talent.

Le jeune Flameng était bon dessinateur; il ne put s'astreindre aux longues études du burin; il essaya de graver à l'eau-forte: après avoir copié les productions des maîtres, il tenta de faire des eaux-fortes d'après lui-même, et ses premiers essais furent assez bien réussis. Désormais il ne s'occupa plus que de l'art qui paraissait devoir lui fournir une carrière. Il copia la vieille gravure avec quelques succès; mais surtout il chercha à imiter le genre si difficile de Rembrandt et quelquefois il s'en approcha quelque peu.

Le précoce eau-fortiste avait de l'originalité dans l'esprit: une de ses premières compositions fut une enseigne pour son père. Elle avait pour titre: F. Flameng *bottier-cordonnier,* au Chat botté. — Un paillasse montrait, avec une baguette, un tableau représentant le *Chat botté,* tandis qu'un autre saltimbanque battait de la grosse caisse et des cymbales. Un singe déroulait une pancarte avec ces mots: *Les chaussures poitrinaires sont radicalement guéries par le Sr. Flameng, rue de Longue Vie, n° 11, (Ixelles).* Cette enseigne a été traduite en une petite eau-forte par le jeune graveur.

Léopold Flameng ne manque pas de souplesse dans son talent; à vingt-deux ans il avait déjà fait le portrait, le paysage, les scènes d'intérieur et la caricature. Son œuvre se compose maintenant d'un grand nombre de pièces, et nous ne citerons que les suivantes qui seront bientôt accompagnées d'une multitude d'autres, car le jeune Flameng est en route pour grossir son bagage artistique et grandir sa réputation naissante.

Il a produit:

1. Le portrait de Melle *Milanolo,* vue de face; médaillon.
2. *Un jeune mendiant accroupi.* Petite pièce en hauteur.

3. *La veillée du mort dans la mansarde.* 1851. En larg.
4. *Les stales du chœur,* d'après *Heys.* En larg.
5. *La prière au pied de la Croix.* Paysage, en l.
6. *L'Enfant à la chaise.* Brux. 1853. En haut.
7. *Les Pillards.* 1853. En haut.
8. *Un intérieur au XVIe siècle.* Gr. pièce en haut. 1853.
9. *Jésus guérissant dix Lépreux.* Gr. pièce en larg. 1853.

Les six dernières pièces forment une suite tirée sur papier de Chine que l'on trouve dans le commerce. Les autres pièces sont rares.

En 1854, Léopold Flameng quitta Bruxelles, avec son père, et ils se rendirent ensemble à Paris, dans l'espoir d'y utiliser le talent du jeune graveur. Ont-ils été bien inspirés? Nous l'ignorons. Peut-être que le père aurait mieux fait de continuer à pourvoir les Bruxellois de chaussures, et le fils à jouir de la petite réputation d'artiste qui commençait à s'asseoir assez solidement en Belgique. Paris est très souvent le pays des mécomptes, et l'on n'y trouve guères de gens tout disposés à faire la courte échelle aux jeunes talents qui veulent monter vite et haut.

A. D.

Catherine Herman.

Dans l'été de 1604, pendant le long siège d'Ostende, qui dura trois ans et quatre-vingts jours et mérita à cette ville le nom de *nouvelle Troye,* le comte de Buquoy-Longueval, commandant de l'artillerie pour les assiégeants, avait si bien terminé la digue orientale des dehors de la place, que lorsque la mer n'était pas extrêmement favorable aux mariniers hollandais, plusieurs d'entr'eux payèrent de leur liberté la hardiesse de vouloir entrer dans la place. C'est ainsi qu'un certain nombre des marins se trouvaient prisonniers dans le quartier des assiégeants appelé de *Bredené* et qu'ils étaient menacés d'être envoyés à l'Écluse pour y ramer sur les galères du Roi d'Espagne. En apprenant cette menace, l'épouse de l'un d'eux, *Catherine Herman,* jeune et belle femme, d'un courage égal à sa beauté, voulut entreprendre de délivrer son mari ou de partager du moins ses dangers et sa misère. Elle coupa sa belle chevelure, revêtit des habits d'homme, ce que lui permettait sa taille avantageuse et sa démarche intrépide, et, ainsi déguisée, ayant l'air d'un beau jeune homme de dix-huit ans, elle parvint à se glisser dans le camp des assiégeants, non sans avoir couru de grands dangers de la part des tirailleurs des deux armées (1).

---

(1) *Le mémorable Siège d'Ostende* décrit et divisé en douze livres, par *Christophle de Bonovrs.* du conseil de guerre et capitaine entretenu de S. M. A *Bruxelles, J. de Meerbeeck,* 1628, in-4° p. 595-97.

Son accent étranger, qu'elle n'avait pu déguiser comme son sexe, la fit soupçonner d'être un espion ; elle fut arrêtée comme tel, menée chez un Prévôt de régiment, enchaînée aux mains et aux pieds et jetée très rudement dans un triste cachot. Elle eut encore rendu grâce au ciel si le hasard l'avait conduite dans le lieu de détention de son mari, mais elle était dans une prison différente. Elle eut de plus la douleur d'apprendre là que le lendemain on devait pendre sept des mariniers hollandais pris dernièrement et que les vingt-deux qui restaient de la même capture seraient conduits aux galères pour y servir aux travaux forcés. Cette nouvelle fut bien dure au cœur de la captive qui craignit de se dévoiler en manifestant son émotion ; elle renferma donc dans son âme ses douloureuses impressions et se recommanda à Dieu. A peine avait-elle terminé sa courte prière, qu'un père Jésuite, chargé de visiter les prisonniers, entra dans sa geôle ; Catherine, qui était bonne catholique, le pria d'entendre sa confession. Ce fut sous le sceau de ce sacrement que le bon père apprit son secret. Il obtint du comte de Buquoy qu'on changeât cette femme de prison ; elle fut ainsi réunie à son mari.

Ces passages subits de la crainte à l'espoir, de la tristesse à la joie, tous les sentiments divers qui se combattaient en l'âme de cette jeune femme l'émurent tellement, surtout à la vue de son époux plongé dans la misère de ceux qui ont déja perdu la liberté et sont voués à la mort, qu'elle perdit connaissance et tomba sans mouvement dans les bras de son mari. Rendue à la vie, elle avoua ingénuement, devant ses compagnons d'infortune, et leurs gardiens, par quelle résolution bien prise elle avait été amenée à se rendre prisonnière ; quelle était irrévocablement décidée à partager le sort de son époux, soit à ramer sur mer avec lui, soit à souffrir le dernier supplice à ses côtés si tel était son sort et pour le cas où la somme qu'elle avait apportée en vendant tout ce qu'elle possédait, ne suffirait pas pour sa rançon. Son devoir d'épouse lui dictait ainsi sa conduite. Le comte de Buquoy, instruit de ces détails, désira voir ce couple ; ému et charmé du dévoûment généreux de cette jeune femme de la Nord-Hollande, il lui rendit sa liberté ainsi qu'à son mari ne croyant pouvoir trop contribuer à la félicité d'un homme qui possédait une si loyale compagne. Le mari reconnaissant lui-même d'un bonheur dont il était redevable au courage et à l'abnégation de sa femme, abjura volontairement la religion réformée dont il avait été jusque-là un sectateur très-obstiné ; il admit sans peine pour bonne et réelle la croyance que suivait sa compagne, croyance qui inspirait des œuvres aussi vraiment chrétiennes que celle qui lui rendait le bonheur et la vie. A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

380. — Le siège de Valenciennes, épisode de l'histoire militaire du dix-septième siècle, par M. le *Prince de la Moskowa*. (Extrait de la *Revue des deux Mondes*, livraison du 1er mai 1855). *Paris, J. Claye*, 1855, gr. in-8° de 32 pages.

Louis XIV s'y prit à deux fois pour se rendre maître de Valenciennes; la première, en 1656, ses armes ne furent pas victorieuses et le siège fut levé quoique Turenne fut de la partie ; il est vrai que le grand Condé était alors du côté des Espagnols et faisait pencher la balance de leur côté ; la seconde fois, Louis XIV, en personne, prit une éclatante revanche et s'empara de Valenciennes le 17 mars 1677, après huit jours seulement de tranchée ouverte ; c'est ce vaillant fait d'armes qui nous fit Français. Le siège de 1656 avait été imprimé sous toutes les formes ; la relation de celui de 1677 ne le fut pas : les Valenciennois avaient alors le cœur trop espagnol pour préconiser leur défaite. On ne connaissait donc jusqu'ici que des relations de *Gazette* et de *Mercure* et les *Lettres de Pélisson*, qui, d'ailleurs, ne parlaient du siège qu'au point de vue de l'attaque. Nous possédions bien une relation écrite à l'intérieur de la ville par *Henry de Hennin*, bourgeois de Valenciennes, mais cette relation, restée manuscrite, était très rare et fort inconnue. M. le prince de la Moskowa, qui commande une brigade de cuirassiers dont le quartier-général se trouve à Valenciennes, a eu l'heureuse idée d'utiliser les loisirs de la garnison en décrivant le siège brillant de 1677 qui fit tant d'honneur aux mousquetaires ; le prince s'entoura de bons renseignements sur les lieux, il puisa dans les manuscrits du ministère de la guerre, (nous fûmes nous-mêmes assez heureux pour lui communiquer le journal du bourgeois de Valenciennes), et il mit au jour une relation très complète et pleine d'intérêt sur ce siège que la *Revue des deux Mondes* s'empressa de servir à ses lecteurs comme elle l'avait fait du *Duel de Jarnac* du même auteur. Ce récit sera lu avidement par les Valenciennois et par les Français de tous les pays, car il retrace un beau fait d'armes et un de ces coups heureux de la fortune militaire auxquels aide beaucoup la *furia francese*. A. D.

381. — Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, tome XXVIe

1re partie. Séance publique du 17 août 1853. Présidence de M. Alc. Wilbert. *Cambrai, Fénelon Deligne*, 1854, in-8° de 312 pages, 1 lith. et 2 tableaux.

La Société d'Émulation de Cambrai, qui compte plus d'un demi-siècle d'existence, a toujours été littéraire, et, comme telle, elle a naturellement droit à notre attention. La partie du 24e volume de ses mémoires que nous annonçons ne dépare pas la collection ; nous y remarquons de bons matériaux et d'excellentes pièces, dont les principales sont : le discours du président M. *Wilbert;* l'exposé des travaux par le secrétaire, M. *L. Lefrancq ;* les rapports des mêmes membres sur les concours de philosophie morale et de poésie. On voit que la Société d'Emulation de Cambrai a conservé les bonnes et anciennes habitudes des séances publiques, des discours d'ouverture, du narré des travaux intérieurs, des rapports détaillés sur toutes les pièces qui ont figuré dans les luttes littéraires de l'année, et de la publication de ces morceaux divers. Cet usage antique et solennel, rejeté dans plusieurs compagnies scientifiques, a cependant du bon, et celles qui l'ont conservé s'en trouvent bien et continuent à fournir brillamment leur carrière. C'est peut-être ce qui a fait arriver au concours poétique de Cambrai seize pièces dont quelques-unes si remarquables que la commission s'est trouvée dans la nécessité de décerner deux prix. Les billets décachetés, il est advenu que le même poète avait fait coup double et emporté deux couronnes : les deux palmes lui sont restées, mais on ne lui a décerné que la *Lyre d'argent,* le premier des prix de poésie. Ce poète, qui a ainsi biné, est M. *F. Maury,* de Clermont-Ferrand ; il avait choisi pour sujet de ses vers *Lamennais* et *Lamartine,* deux grandes figures qui prêtaient beaucoup à la poésie. Ces noms l'ont bien inspiré.

Dans ces mémoires nous trouvons encore des considérations sur la monnaie à l'époque romane, et une notice sur l'hôpital-général par M. *Wilbert;* plusieurs travaux importants sur l'agriculture et l'économie politique, et un rapport de M. *Dowa* sur M. *Adolphe Deligne,* jeune peintre de Cambrai, qui deux fois fut admis en loge pour le grand prix de Rome, et qui promet de faire honneur à sa ville natale. Le volume est terminé par la liste des ouvrages envoyés à la Société et par celle des membres correspondants dans laquelle on voit figurer comme vivants, ainsi que cela arrive toujours, un grand nombre de littérateurs morts depuis longtemps. A. D.

382. — Chants historiques de la Flandre 400—1650, recueillis par *Louis de Baecker. Lille, Ernest Vanackere,* 1855, gr. in-8o de xxv et 371 pages.

M. Louis de Baecker a déjà rendu de bons et loyaux services à la Flandre son excellente mère ; il vient d'en ajouter un nouveau en *recueillant* les *Chants historiques* de son passé ; car l'ouvrage que nous

annonçons est un livre sans prétention : l'auteur ne se pose que comme *collecteur* des chants qu'il publie. Il a du reste grand soin de les classer en bon ordre chronologique et de les traduire lorsqu'ils sont en flamand ou en anglais. Après une introduction, qui paraîtra trop courte à tous ceux qui ont l'habitude de lire M. L. de Baecker, l'auteur arrive aux *Chants historiques*, inspirés par un événement public et ayant une date certaine. Il débute par les chants Scandinaves; ceux-là n'ont pas une date très certaine, mais M. L. de Baecker, qui est au moins aussi zélé Scandinave que M. Raynouard était Troubadour pur sang, nous fait traverser l'*Edda* avant de nous introduire dans les véritables concerts flamands. Puisqu'il nous initiait d'une manière si pertinente dans les chants du Nord, nous regrettons qu'il n'ait pas donné ces couplets que chantaient, dans les rues d'Ostende et de Blankenberg, à certains jours de fête, les pêcheurs revenus de la pêche des mers septentrionales. Ces chants, répétés en chœurs, sur un air héroïque mais empreint de la mélancolie du Nord, doivent être un des derniers échos des Bardes. Ce sont de véritables *Nordzeezangen,* appris en Norwège et en Islande peut-être, et rapportés dans les ports de la Flandre. L'auteur ne pouvait oublier les chants historiques de la Flandre qui ont rapport aux Croisades, auxquels les guerriers de nos contrées ont pris une si belle et si grande part qu'on a dû publier un livre sous le titre de *Constantinopolis Belgica* qui relate l'histoire de l'Empire latin à Byzance. Les chants de *Raoul de Créqui,* de *Conon de Béthune,* auxquels on aurait pu ajouter ceux d'*Hugues d'Oisy,* sont cités à leur rang. Les grandes batailles de la Flandre y sont chantées populairement; les règnes brillants des ducs de Bourgogne ont dû trouver des chantres inspirés ; ceux des princes de la maison d'Autriche ont aussi leurs cantilènes : M. de Baecker a recueilli tous ces couplets ainsi que ceux chantés pour et contre les *Gueux* à l'époque des longs troubles de religion. On trouve dans ce recueil un fragment de la chanson de J. Molinet sur *Ce qu'il a vu,* mais on n'y dit rien de la *Robe de l'Archiduc*, curieuse chanson du même, composée après le mariage de Marie de Bourgogne ; ni des *Misères du petit peuple,* couplets faits sur les malheurs de la Flandre pendant les guerres de Maximilien et de Louis XI ; ni même des *Chanchons Georgines,* inspirées à G. Chastelain, par la naissance de Charles-Quint à Gand. En somme, l'ouvrage de M. de Baecker est intéressant et instructif comme tous ceux qu'il fait avec une facilité et une promptitude qui tiennent de la magie. Il est édité par M. E. Vanackere avec un soin tout particulier et qui fait honneur aux presses de l'ancienne capitale de la Flandre française.

A. D.

383. — Histoire de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemmapes. Par *Camille Wins*, président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. *Mons*; *Masquillier* et *Lamir,* 1855, in-16 de 64 pages.

Le président actuel de la Société littéraire qui existe à Mons a voulu

rendre hommage aux associations utiles et instructives qui ont précédé celles à la tête de laquelle il se trouve. C'était un pieux devoir. La plus ancienne Société de ce genre formée à Mons depuis la Révolution française fut la *Société libre de médecine, chirurgie et pharmacie* instituée le 9 brumaire an VI (30 octobre 1797). Peu de temps après les professeurs de l'école centrale fondèrent la *Société Philomathique,* dont l'emblême était l'hippocrène coulant au pied de l'hélicon, avec la devise *Omnibus.* On lui doit la création du journal intitulé *Feuille décadaire du département,* qui vit le jour le 4 messidor an VIII et mourut le 4 germinal an IX, après avoir eu 28 numéros. Le 13 juin 1808, la *Société d'Encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemmapes* fut constituée. Dans sa séance du 10 juillet 1809, cette compagnie, qui s'était mise sous le patronage de l'impératrice des Français, prit le nom de *Société Joséphine*, mais les circonstances politiques lui firent bientôt quitter ce nouveau titre pour reprendre l'ancien. Le 9 mai 1828, on vit naître la *Société royale d'Horticulture de Mons*, dont les succès se calculent par le nombre de ses expositions publiques. Le comte *Dieudonné Du Val de Beaulieu,* sénateur, contribua ensuite pour sa bonne part à créer la *Société d'Encouragement pour l'amélioration des races et l'élève des chevaux dans la province du Hainaut,* qui fut constituée le 15 mai 1840. Elle continue à rendre à la chose publique les plus éminents services.

En énumérant ainsi les corps qui ont précédé la Société des sciences, des arts et des lettres, ou qui ont marché parallèlement avec elle, M. Wins a préparé l'histoire de sa propre compagnie, qui, dorénavant, sera plus facile à faire. A. D,

385.—L'ABDICATION de Charles-Quint, par M. *Gachard,* archiviste général du royaume, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, etc. *Bruxelles, M. Hayez,* (1854), in-8° de 66 pages.

Cette intéressante relation est extraite du tome XXI des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* Sa publication est un nouveau service rendu à l'histoire par M. Gachard. Désormais son nom se trouve intimement lié à celui de Charles-Quint dont il a de beaucoup éclairci les actes les plus solennels de la dernière partie de sa vie, ainsi que nous le disions à propos d'un autre des ouvrages du laborieux archiviste-général (voyez tome IV, 3e série, p. 213). Charles-Quint est très goûté en ce moment : cette grande figure du XVIe siècle, dont elle occupe toute la première moitié, vient d'attirer les regards de MM. Mignet et Amédée Pichot en France, et Gachard en Belgique. Ces trois écrivains ont cherché à porter la lumière dans les replis les plus cachés de la vie de ce profond politique, mais M. Gachard par ses études particulières, ses voyages en Espagne, sa position à la tête d'un vaste dépôt dont il use avec tant de sagacité, était mieux placé que les deux autres pour éclairer les questions douteuses ou mal comprises. Quant à l'abdication

de Charles-Quint en particulier, il en a donné la relation comme s'il y avait assisté lui-même. Il a compulsé avec soin les récits de tous les témoins oculaires, il les a contrôlés l'un par l'autre, il a consulté les rapports faits par les députations des provinces et des communes qui assistaient à cet acte solennel, et il a ainsi trouvé la vérité jusques dans ses moindres détails. C'est déjà un beau succès, selon nous, après trois siècles écoulés, d'arriver à reconstituer un grand fait historique dans toute sa réalité comme s'il avait eu lieu la veille. A. D.

385.—Histoire de Tourcoing, par *Ch. Roussel-Défontaine*. Ouvrage couronné par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, dans la séance publique du 15 juin 1854. *Lille, E. Vanackere*, éditeur, et *Tourcoing, J. Mathon* et *Pruvost*, libraires, 1855, gr. in-8° de VII et 452 pp. avec 2 plans, le scel, et 2 vues d'églises lithogr. par *Ed. Boldoduc*, à Lille.

La ville de Tourcoing n'est pas ancienne : son historien n'a pas pu remonter au delà du xe siècle dans les documents qu'il a consultés; cette cité industrielle et commerçante n'a pris une très grande importance qu'à dater de 1723, lorsqu'elle s'empara de la fabrication des étoffes qu'on faisait plus particulièrement à Lille ; la liberté donnée à l'essor de l'industrie en fit bientôt une ville populeuse, riche, active, grandissant de jour en jour et allant se souder à Roubaix, sa voisine et son émule, qui s'étend et s'enrichit avec la même vitesse. En 1800, Tourcoing n'avait que 11,380 habitants, chiffre pas plus élevé que sa population de 1650. En un siècle et demi cette ville n'avait pour ainsi dire rien gagné. En 1830, elle atteignait le nombre de 16,628 âmes. Cette population est doublée aujourd'hui. M. Roussel-Défontaine a eu la bonne idée de publier un plan inédit de Tourcoing, au XVIIe siècle, qui avait était préparé par Ant. Sanderus, lorsque cette ville était une simple seigneurie du duc d'Havré et de Croy ; nous aurions désiré, pour que la comparaison fût plus sensible, que l'auteur y ajoutât un plan du Tourcoing d'aujourd'hui.

Sans être une vieille cité, Tourcoing a eu ses vicissitudes : on vit cette ville tour-à-tour saccagée par les *brise-images*, foulée par les guerres de religion et les conquêtes des Français, martyrisée sous le régime de la Terreur, occupée par les impériaux en 1794, champ de bataille la même année, envahie par les Alliés en 1814, séjour des Saxons jusqu'à la fin de l'occupation militaire, point de mire des clubistes en 1848, et servant de retraite aux héros de *Risquons-tout*. Ces divers événements sont relatés en style simple et sans prétention par l'auteur, qui a soin de flageller les révolutionnaires stupidement cruels et destructeurs dans nos temps d'anarchie. Son volume est terminé par une *Etude sur le patois Tourquennois* plein d'intérêt local, par des *Esquisses de mœurs* et des chapitres sur l'*Industrie* et le *Culte*, deux choses qui tiennent à Tourcoing les premières places. Cet ouvrage complète parfaitement, avec les *Recherches sur Roubaix*, par *L. E.*

Marissal, publiées en 1844, et les *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété originaires de Tourcoing*, par le *P. Alex. Pruvost*, parues à Tourcoing en 1854, un ensemble d'histoire de ces localités très satisfaisant. A. D.

386. — Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque, par *J. J. Carlier*. Dessins par M. *Arthur Forgeais*; grav. sur bois par M. *Th. Hildibrand*. *Dunkerque*, *Vanderest*, 1855, in-8° de 72 p. chiffrées et une page d'additions et corrections.

Les sceaux des princes et des communes ont été au moyen-âge des objets d'une grande importance : on le conçoit ; la grande majorité des hommes d'alors ne savait pas lire et ne pouvaient se rendre compte d'un ordre, d'une lettre, même patente, d'une passe, d'un contrat écrit. Mais lorsque ces pièces étaient revêtues d'un scel portant un emblême bien connu de tous, tout doute de fausseté disparaissait aux yeux de l'habitant illétré, et il reconnaissait le signe du maître. Telle a dû être l'origine des sceaux des barons, des prélats et des communes. Le scel de Dunkerque a une antique renommée, et il a eu ses vicissitudes. Il a commencé par représenter un poisson : c'était l'emblême du travail et du commerce de ses premiers habitants ; nous nous rangeons à cette explication rationnelle et logique de M. Carlier. Plus tard ce symbole se compliqua de plusieurs autres, comme du lion de Flandre, de St-Eloi patron de la ville, de l'homme armé marin, désignant à la fois le port de mer et la ville forte ; mais le premier emblême resta toujours comme l'un des éléments de l'écu dunkerquois. M. Carlier ne s'est pas borné à donner des renseignements locaux sur le scel de l'ancienne église des Dunes, il s'est élevé à des considérations générales et scientifiques sur l'usage, l'application et l'utilité des sceaux. Il a su donner de l'intérêt à un sujet aride, et faire pardonner l'érudition semée à pleine main dans sa notice. M. Jean-Joseph Carlier n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai ; il fut un des rédacteurs du *Petit couvert de Momus* et de l'*Abeille du Nord* qui parurent à Dunkerque il y a une trentaine d'années; on lui doit aussi un opéra-comique en 3 actes intitulé *le Fils du Calife*, représenté à Dunkerque le 16 novembre 1829, et *les Valets de qualité*, comédie. Tous ces fruits de la jeunesse de M. Carlier sont de nature à faire désirer plus vivement encore ceux de son âge mûr. A. D.

387. — Notice sur la Relation manuscrite du deuxième voyage de Philippe-le-Beau en Espagne. Par M. *Gachard*. *(Bruxelles, M. Hayez)*, in-8° de 23 pages avec *fac-simile* (3).

M. Gachard prouve très bien que cette relation du second voyage de Philippe-le-Beau, contenu dans le volume 503 de la collection Dupuy à

la bibliothèque impériale à Paris, n'est pas de Jean Lemaire de Belges, et qu'il pourrait bien avoir pour auteur *Antoine de Lalaing*, Sr de Montigny, qui a écrit le premier voyage, mais il n'ose l'affirmer. La question reste douteuse, c'est aux érudits à la trancher : *Adhuc sub judice lis est.* A. D.

388. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bibliographie academique, ou liste des ouvrages publiés par les membres, correspondants et associés résidents. — 1854. — *Bruxelles, M. Hayez*, 1855, in-12 de XXIII et 250 pages.

L'Académie royale de Bruxelles a décidé le 6 mai 1852, dans une séance générale des trois classes, qu'une publication, présentée sous forme d'annexe à son *Annuaire*, renfermerait la liste des ouvrages élaborés par tous ses membres, ainsi que quelques indications biographiques. Cette publication est celle que nous annonçons. Ce n'est pas sans peine qu'elle a pu avoir lieu. Lorsqu'il s'agit de mettre au jour des documents qui se rattachent à des personnages vivants, il n'est pas toujours facile de les produire. Les premiers fournissent des notes trop courtes, les seconds les font trop prolixes, des troisièmes ne donnent rien du tout. Nous comprenons qu'il ait fallu deux années pour arriver à la conclusion de cet ouvrage, et nous sommes encore étonné de le voir aussi complet et aussi bien ordonné.

L'ouvrage s'ouvre par un aperçu historique de l'ancienne Académie de Bruxelles ; suit la liste du personnel qui la composa ; vient après cela les présidents et les secrétaires perpétuels depuis la réorganisation de 1816 et le personnel général des classes avec les correspondants et associés depuis l'organisation de 1846. Le travail bibliographique commence à la suite de ces préliminaires et il est suivi d'une table alphabétique des noms propres qui en rend l'usage facile et commode. Cette bibliographie sera utile aux amis des lettres ; elle est honorable pour la Belgique, car elle montre déjà un ensemble extrêmement important de publications nationales qui sont loin d'être la statistique complète des productions belges, puisqu'il ne s'agit ici que de tous ceux qui appartiennent à l'Académie royale. Mais cette nomenclature telle qu'elle est donne déjà une haute idée du progrès intellectuel en Belgique. A. D.

389. — Biographie du cardinal *Thomas Bernetti*, vice-chancelier de l'église Romaine, suivie d'une notice sur le cardinal *César Brancadoro*, ancien nonce dans les Pays-Bas. *Louvain, C. Fonteyn*, 1852, gr. in-8° de IV et 36 pages.

L'auteur de cette brochure a modestement gardé l'anonyme ; nous croyons néanmoins pouvoir l'attribuer à M. *Em. Nève*, bibliothécaire de

l'université de Louvain, écrivain érudit, l'un des plus fermes soutiens de la *Revue Catholique*. Cet hommage rendu à deux princes de l'église qui ont laissé d'honorables souvenirs en Belgique, se vend au profit des pauvres ; l'auteur fait ainsi deux bonnes œuvres à la fois : il procure de l'instruction à ceux qui le lisent et il soulage l'indigence en propageant ses saines doctrines littéraires. Nous aurons occasion de revenir sur les travaux de ce savant. A. D.

390. — Notice sur Benoît-Joseph *Labre*. *Arras, Lefranc*, 1855, in-8°.

Il vient de paraître une *Notice sur B.-J. Labre*, ce pieux pélerin qui naquit en 1748, au village d'Amettes (Pas-de-Calais), et mourut à Rome, en odeur de sainteté, le 16 avril 1783. Quelques vies de ce fidèle serviteur de Dieu, écrites en italien, ont été traduites en français, mais il est rare de les rencontrer ; malheureusement aussi elles sont souvent chargées de longues digressions, embarrassées par un grand nombres de réflexions, et remplies de comparaisons superflues. Nous ferons toutefois une exception en faveur de l'œuvre de M. Decroix, respectable à tous égards. Il était donc à propos, maintenant que Rome poursuit avec activité la procédure relative à la canonisation de ce parfait modèle d'humilité et d'abnégation, de publier dans son diocèse même, un livre concis sur cette glorieuse existence de B.-J. Labre, qui inspire une vénération si grande parmi les habitants de nos campagnes et jusqu'en Belgique, où se trouvent peu de familles qui n'aient un de ses portraits. De nouveaux et nombreux détails, extraits d'un précieux faisceau de notes sur les hommes remarquables du département du Pas-de-Calais, que l'auteur recueille avec sagacité et persévérance, viennent relever le mérite spécial de son travail, aussi propre à stimuler la piété des uns qu'à provoquer la curiosité des autres.

391. — Annales de la Société historique et archéologique à (sic) Maestricht. — 1re série. — Mémoires et notes ; 1er, 2e et 3e fascicules. *Maestricht, H. Bury*, 1853-54, in-8° de 268 pages, avec litho. de *Leyter-Nypets*, à Maestricht.

Le 4 novembre 1852, une Société historique et archéologique se fondait à Maestricht sous la présidence de *J. P. Wynandts*, et l'année suivante elle commençait déjà à imprimer des mémoires. Les trois premiers fascicules que nous avons sous les yeux contiennent des documents d'une certaine importance. Nous citerons une notice par M. *G. D. Franquinet*, sur *Adv. Louis Pelerin*, qui le premier a ouvert les Annales du Limbourg ; une autre sur *la dernière enceinte de la ville de Maestricht*, tirée du ms. du *P. de Heer ; Réceptions, intronisations et funérailles solennelles* de princes, princesses et prélats aux xve et xvie

siècle, par M. *Al. Schaepkens; Etudes sur quelques noms de lieux du Limbourg et sur le nom des Eburons*, par M. *Franquinet;* une *Note sur le tombeau du comte de Horn*, par M. *Bloemarts; Histoire des couvents de l'ordre de Saint-Dominique dans le Limbourg; Chanoines de la collégiale de St.-Gervais jusqu'en* 1793; les *Sièges de Maestricht* en 1407 et 1408; le *Sceau de l'Empereur Conrad II;* et les *Analectes Limbourgeois*, par M. *Franquinet.* Toutes ces matières sont traitées en français et de la manière la plus satisfaisante. A. D.

392. — Catalogue général des ouvrages de propriété française publiés antérieurement au 12 mai 1854, et déposés en exécution de l'art. 2, § 5 de la convention littéraire du 22 août 1852; avec tables alphabétiques des ouvrages et des auteurs. *Bruxelles, A. Labroue et Cie*, 1855, in-8° de IX, 124, 348 et 31 pages.

Cet ouvrage ne se trouve pas dans le commerce. Il a été publié sous l'habile direction de M. *L. Gonne,* chef du bureau de la librairie belge. Il sera d'une grande utilité pour toutes les personnes qui ont besoin de s'enquérir des droits de la propriété littéraire en France et en Belgique. Le catalogue des ouvrages contient 4,981 articles, plus 34 plans et cartes géographiques; les tables sont bien faites et bien ordonnées.

A. D.

393. — La famille Perlin, par *Alex. Devred* (de Cambrai) prix 70 cent. *Paris*, librairie théâtrale, 1855, in-4° de 47 pages à 2 col. illustré par *L. De Ghouy.*

Ce petit roman, qui paraît être un premier essai de l'auteur, ne manque ni d'originalité, ni d'*humour;* il est surtout écrit dans un très bon esprit, ce qui est assez rare à trouver dans les romans du jour. L'auteur, né à Cambrai, a placé la scène dans la petite ville de Bouchain, ancienne capitale de l'Ostrevant. Il a voulu être à peu près chez lui et il a pu ainsi esquisser quelques tableaux de mœurs qui ont tout-à-fait la couleur locale. M. Alex. Devred ferait bien de continuer à écrire; nous l'y engageons. A. D.

394 — L'Église de Fauquemberg, arrondissement de Saint-Omer, (Pas-de-Calais); par M. Henri de Laplane, ancien député, inspecteur des monuments historiques, correspondant du ministère de l'intérieur, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, etc. *Saint-Omer, Fleury-Lemaire,* 1854, in-8° de 15 pages.

Ce petit opuscule archéologique, fait avec le soin que M. de Laplané apporte à toutes ses publications, a été lu à la séance publique de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, tenue à Arras le 22 août 1853, à l'hôtel de la Préfecture. A. D.

395. — Tableau chronologique de l'architecture religieuse (en France). Une pl. in-f° lithog. par *F. Robaut,* de *Douai.* A *Arras,* chez M. *Dutilleux.*

Il vient de paraître sur la partie religieuse de l'art monumental en France, une page charmante comme pensée et comme forme, due au crayon habile et savant de M. Leroux du Châtelet. Par une classification méthodique des styles depuis le roman jusqu'à la renaissance, instruire ceux qui n'ont que peu de notions architectiques; par une exposition bien nettes des types et des caractères principaux qu'ils pourront embrasser d'un seul coup-d'œil, faciliter les recherches à ceux qui sont versés dans l'archéologie, tel est le but proposé, tel sera le but obtenu. Nous sommes certains qu'il nous suffira d'avoir porté à la connaissance de nos lecteurs cette belle planche, d'un prix modique, pour que beaucoup se la procurent; nous leur apprendrons, en outre, qu'ils s'associeront ainsi à une bonne œuvre, inspirée par un généreux sentiment de charité *au profit d'une pauvre et jeune famille.* P.

396. — Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Sainte-Waudru, à Mons, par *R. Chalon. Mons, Masquillier* et *Lamir,* 1825, in-8° 29 pp. et 3 pl. de médailles.

Cette intéressante notice donne de curieux renseignements, et *dix* empreintes de médailles, sur une des plus illustres abbesses du chapître noble des chanoinesses de Sainte-Waudru de Mons. Anne-Charlotte de Lorraine avait, outre la noblesse et la bonté, l'avantage d'être d'une beauté ravissante; c'est du moins ce que nous devons croire d'après les mauvais vers suivants gravés sous son portrait :

Par mes vertus, par mes attraits,
Je règne sans couronne et je puis dire
Que j'ay le Monde pour Empire,
Que tous les cœurs sont mes sujets. A. D.

397. — Rapport adressé à M. le président de la commission royale d'histoire de Belgique, par *Emile Gachet,* chef du bureau paléographique. (Extr. du t. II, n° 1. 2e série du compte-rendu) Bruxelles, (1851), in-8° de 76 pages.

Nous ne saurions parler trop avantageusement des travaux de M. E. Gachet, qui joint à la science du paléographe la sagacité et l'intelligence d'un écrivain spirituel et fin. Il y a toujours beaucoup à apprendre en le lisant. Ses recherches sont conduites avec soin et écrites avec agrément. Ce rapport, par exemple, fait sur les manuscrits de La Haye, élucide plus d'une question historique sur nos vieux chroniqueurs et fournit de précieux renseignements sur les richesses contenues dans les dépôts de Hollande. Il servira de guide utile aux personnes qui se dévouent aux recherches de l'histoire du pays. A. D.

398.—L'ÉGLISE Saint-Germain d'Amiens, par l'abbé *Jules Corblet*, vicaire de St-Germain, membre de plusieurs sociétés savantes. *Amiens, E. Yvert*, 1854, in-12, 24 pp. — DE LA LITURGIE des cloches, à propos d'une bénédiction de cloches, à St.-Germain d'Amiens, par le même, *Amiens, E. Yvert*, 1855, in-12, 72 pp.

Nul ne pouvait mieux parler de l'église St-Germain d'Amiens que son savant vicaire M. l'abbé Corblet. Ce savant s'est même livré à des études plus étendues et plus sérieuses ; on lui doit : Un *Manuel élémentaire d'archéologie nationale ;* un *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne,* ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de la Picardie ; et un *Parallèle des traditions mythologiques avec les récits mosaïques.* Nous reviendrons bientôt sur quelques-uns de ces bons ouvrages. A. D.

399.—RECHERCHES sur la topographie du Ponthieu avant le XIVe siècle (par *F. C. Louandre*). *Abbeville, C. Paillard,* S. D. in-8°, 37 pp. — LES MAYEURS et les maires d'Abbeville, 1184-1848. (par le même) *Abbeville, T. Jeunet,* 1851, in-8° de 78 pp.

M. *Louandre* est la providence d'Abbeville. Toute l'histoire du Ponthieu sortira de ses mains. Il partage avec M. *Ernest Prarond* la gloire d'avoir tiré de la poussière des parchemins de bonnes notices et des documents historiques précieux sur Abbeville et ses environs. Ces deux érudits ont donné un bon exemple qui ne peut manquer d'être suivi : puissent-ils trouver beaucoup d'imitateurs ! A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. Leleu, libraire à Lille a dernièrement eu la bonne fortune d'acquérir de M. H*** bibliophile distingué, un volume in-12 relié en veau et intitulé au dos *OEuvres de Brûle-Maison :* ce livre curieux, recueil de plaquettes toutes imprimées à Lille, par C. L. Prévost, P. S. Platiau, A. Panckoucke et Vroye, renferme d'abord onze pièces concernant le prince Charles-Edouard Stuart (1745-1746), divers documents en prose et en vers relatifs aux batailles de Fontenoy et de Roucoux, au combat d'Exiles et à la campagne de Flandre en 1745, enfin un certain nombre de poésies sur des sujets variés, Louis XV, Madame la Dauphine, la bataille de Fontenoy, etc., dont quinze ou seize sont bien authentiquement du célèbre Brûle-Maison. Parmi les œuvres du poéte Lillois, M. E. Vanackere a eu l'intelligence de choisir deux pièces, dont la première, *Lille en vers burlesques*, divisée en deux parties, *les Lillois anciens et modernes*, ou *Lille civilisée sous la domination françoise par l'établissement des académies*, est presque totalement inconnue, et la seconde, *les Promenades de l'Esplanade* est demeurée jusqu'à ce jour à l'état de manuscrit : ces vers composés en 1731 renferment des détails piquants sur les habitudes lilloises. L'écriture des *Promenades,* reliées au milieu des imprimés, est un peu tremblée, mais néanmons assez nette; si comme tout le porte à croire elle est de la main de Brûle-Maison, le chansonnier populaire devait avoir reçu une instruction primitive assez étendue.

En réimprimant les œuvres d'un poète si justement cher à la capitale de la Flandre, M. E. Vanackere a autant que possible travaillé dans le style ancien ; l'orthographe scrupuleusement respectée, le papier, le caractère, les fleurons d'accord avec le reste, font de son petit livre, tiré à 150 exemplaires, une curiosité que tous les bibliophiles du Nord voudront posséder.

M. E. Vanackere qui a notre connaissance a encore chez lui une foule de productions rares ou inédites de Brûle-Maison, se propose de les publier quelque jour de la même manière ; puisse-t-il réussir dans son entreprise : dans notre siècle positif, les hommes assez dévoués pour oser de semblables choses ont bien mérité de leur ville natale. C. L.

— On imprime en ce moment à Bruxelles l'Examen critique des *Diplomata Belgica* de *Miræus*, par M. *Le Glay*. Ce sera un bon et utile travail pour tous ceux qui recherchent les vraies sources de l'histoire.

— L'*Institut archéologique Liégeois* a fait paraître la 2e livraison de son tome II. On y remarque une curieuse et sommaire description du cabinet d'antiquités et de curiosités de M. *G. Hagemans*, faite par lui-même. Ce n'est qu'une introduction du catalogue des objets contenus dans ce cabinet, catalogue qui sera reçu avec intérêt et utilité.

— M. *Guérard*, de l'Académie des Inscriptions, avait rédigé une *Notice sur M. Daunou*, de Boulogne-sur-Mer; c'est le seul de ses ouvrages qu'il a bien voulu exempter de la destruction prononcée contre tous ses manuscrits. M. Natalis de Wailly vient de mettre au jour cette notice et il l'a accompagnée d'un travail sur M. Guérard lui-même, qui est un pieux et digne hommage rendu à sa mémoire.

— La maison *Lefort*, de Lille, qui met en circulation une masse de bons livres, publie en ce moment une édition nouvelle de la *Vie des Saints*, de Godescard, plus un volume de supplément à la Biographie universelle de *Feller*, édition de 1850. M. Lefort a la bonne fortune d'être aidé dans ces labeurs par le savant archiviste-général du département du Nord.

— On vient d'imprimer et de tirer à 50 exemplaires seulement l'*Attaque de la ville de St-Omer par la porte Sainte-Croix en* 1594, par M. *L. Deschamps de Pas*. *Saint-Omer, Chanvin*, 1854, in-8° 17 pp. Cette notice a été vivement applaudie lorsqu'elle a été lue, le 20 juin 1854, dans la séance générale de la Société des Antiquaires de la Morinie.

— La *Picardie, revue littéraire et scientifique*, dont nous avions annoncé la publication, paraît depuis le commencement de l'année, le 15 de chaque mois, par livraison de 3 feuilles, sous la direction de M. *A. Dutilleux*. Les numéros parus jusqu'ici donnent une bonne idée de cette utile entreprise.

— On a terminé le 28 juin 1855 à Paris, la vente des livres curieux de M. de *Béarzi;* entre plusieurs raretés et ouvrages peut-être uniques, nous avons remarqué le n° 3228 du catalogue, qui présente un intérêt véritable pour l'histoire de notre pays. C'est une petite plaquette intitulée : *Responce de la Tressacree maieste Imperiale tousiours auguste Charles cinquiesme par la diuine clemence, roy des Allemaignes, des Espaignes.... sur le cartel du deffiement et combact du roy de France presente par le roy darmes Guienné a la M. I. enuoyee par Bourgoigne, roy darmes de la dicte Ma. Imperialle le* xxiiii *iour de Juing en Lan mil cincq cens et* xxviii. — *Imprime Lan mil cincq cens vingt et neuf le* xxvii *dauril*. Pet. in-8o gothique de 30 feuillets. Ce rare ouvrage, qui jette beaucoup de jour sur le duel proposé à Charles-Quint par François Ier est sorti des presses d'Anvers.

Nous connaissions déjà *La Deffiàche faicte au tres puissant et noble Empereur Charles, de par le roy de Frâche et roy Dègleterre* (sic), *Et aussy la respòse du tres noble Empereur sur la ditte deffianche*. Imprime en *Anuers*... par moy *Jaques de Liesuelt*. (1528), in-4° goth. de 10 feuillets, avec figures en bois, pièce rare.

— L'apparition d'œuvres dramatiques est une chose assez rare en province pour que nous la signalions à nos lecteurs. C'est par oubli que nous n'avons pas mentionné plus tôt la publication et la représentation à

Lille, d'une comédie-drame en trois actes et en vers, intitulé *Dawis ou le Lâche*, par M. *Eugène Ponchard;* cette pièce a été reproduite devant le public Valenciennois, le 25 août 1853, avec le même succès d'estime que l'auteur avait obtenu au chef-lieu du département du Nord. M. Eugène Ponchard, qui a droit de cité à Valenciennes par un long séjour, y a aussi fait paraitre et représenter une œuvre lyrique sous le titre de : *Claudin Lejeune*, opéra en quatre tableaux, avec musique nouvelle. *Anzin, Boucher-Moreau*, 1853, pet. in-8° de VIII et 39 pp. Si nous sommes bien informé, il aurait composé plus récemment une jolie petite pièce en un acte et en vers, *Un Marivaudage*, destinée à la scène parisienne, qui peint avec vérité la société et les mœurs du siècle dernier. Tous ces louables efforts méritent d'être couronnés de succès, et nous espérons bien avoir à compter pour notre contrée (car M. Ponchard est un concitoyen d'adoption) un auteur dramatique de plus.

— Tout le monde sait à St.-Omer que des religieuses du tiers ordre de St.-François vinrent s'établir sur la paroisse Ste.-Marguerite au XIVe siècle, vers 1350. S'il faut en croire le révérend père Guillebert Delahaye, auteur de l'histoire de cette communauté, livre assez rare, imprimé à Douai en 1686, leur couvent prit le nom de couvent des religieuses Ste-Marguerite. A cette maison vinrent se mêler d'autres religieuses échappées à la destruction de Thérouanne après 1553; elle fut alors refondue, restaurée et soutenue (1561) par Gérard d'Haméricourt, 69e abbé de St.-Bertin, premier évêque de St-Omer, qui dota, bénit et consacra leur nouvelle chapelle le 24 mai 1564. Cette chapelle était située tout près l'ancien cimetière Ste-Marguerite, sur l'emplacement existant actuellement entre la maison de M. Leclercq, entrepreneur, et la rue du Quartier de Cavalerie. Sur ce terrain, dans le jardin de l'ancienne maison de M. Blanchet, récemment acquise par M. Fainne et occupée par M. Thubeauville, vérificateur des poids et mesures, en faisant, par les soins de ce dernier, quelques restaurations utiles, on a rencontré séparément deux vieux morceaux de bois de chêne qui, réunis, ont formé une planche bien conservée, ciselée sur les coins, ayant 58 centimètres de hauteur sur 38 de largeur. Sur cette planche, on lit tracés en creux et en caractères français très lisibles du XVIe siècle, les lignes suivantes :

SOUS CETTE SÉPULTURE
REPOSE NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR JEAN DE SAINTE ALDEGONDE
CHEVALIER SEIGNEUR DE NOIR CARMES CONSEILLER
D'ÉTAT CHAMBELLANT ET PREMIER SOMELIER DE CORPS
DU TRÈS SACRÉ EMPEREUR CHARLES LE QUINT
EN SON TEMS COMISSAIRE DE FLANDRES, GRAND
BAILLY DES VILLES ET CHATELLENIES DE
SAINT-OMER ET CASSELLES, ETC.
TERMINA LE XIe JOUR DU MOIS
DE JANVIER MDXXXVIII.

D'où vient cette épitaphe? C'est sans doute une inscription tumulaire qui faisait partie d'un cénotaphe existant jadis dans la chapelle des dames de Ste-Marguerite. Les membres de la famille de Ste-Aldegonde de Noircarme étaient les seigneurs, les bienfaiteurs du pays ; ils ont

attaché leur nom à bien des fondations utiles. Jean, dont il s'agit ici, après avoir rendu d'éminents services à cette communauté, aura reçu dans son enceinte une sépulture marquée par le monument dont la planche, aujourd'hui retrouvée, atteste le souvenir.

— M. Lefebvre-Hermand, député, fit don, il y a quelques années, à l'église de Notre-Dame de Saint-Omer, d'un véritable chef-d'œuvre d'orfèvrerie du XIIIe siècle, qui, en même temps, est un document curieux de l'histoire du pays. Cette pièce, d'une grande valeur par son travail artistique et par les pierres précieuses dont elle est ornée, provient de l'abbaye de Clairmarais. M. Lefebvre-Hermand, qui l'avait achetée de la personne qui la possédait, rendit généreusement au culte cette relique si riche sous tant de rapports et à laquelle se rattachent tant de souvenirs intéressants.

Un audomarois, M. Louis Deschamps, de Pas, a fait paraître dans les *Annales archéologiques* de Didron et dans une brochure in-4° de 11 pages qu'il vient de publier, une notice accompagnée de quatre planches dessinées par M. Auguste Deschamps, traitant du reliquaire de Clairmarais. Cette monographie, dans laquelle l'auteur donne, d'après le manuscrit de Dom Bertin de Visserie, un essai historique de la croix qui nous occupe, sera accueillie avec faveur par toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie et d'histoire.

Le travail de MM. Deschamps frères, outre les intéressants commentaires qu'il renferme en vue de prouver que la croix de Clairmarais est une œuvre du XIIIe siècle et non du XIIe, ainsi que l'a avancé l'auteur du manuscrit cité, outre la description technique du charmant et riche reliquaire, contient encore des planches dont les dessins, remarquables de détails et d'une grande fidélité, font honneur au talent de M. Auguste Deschamps, qui a rencontré dans un éminent artiste de la capitale, M. Sauvageot, graveur, un sérieux interprète.

— La vente de la riche collection d'estampes et de dessins de feu M. Van den Zande, dirigée par M. Delbergue-Caumont, est terminée. Elle avait attiré, pendant les quinze jours qu'elle a duré, une foule d'amateurs de Paris et de l'étranger. Voici les prix auxquels ont été vendues quelques-unes des plus belles épreuves des estampes les plus rares et les plus recherchées :

Neuf petits sujets d'animaux, gravés par Berghem, et *le Pâtre jouant du flageolet*, 735 fr. ; *le Sacrifice à Priape*, par Jacques de Barbary (de la deuxième moitié du quinzième siècle), 578 fr. ; *les Grandes misères de la guerre*, par J. Callot, en dix-huit morceaux, 425 fr.; *le Cheval de la Mort*, d'Albert Durer, belle épreuve, 525 fr. ; l'*Enlèvement d'Amymone*, le *groupe de quatre Femmes nues* et l'*Oisiveté*, du même, 553 fr.; *Berger et Bergère conversant* et l'*Enlèvement d'Europe*, de Claude le Lorrain, 625 fr.

Les œuvres d'Adrien Van Ostade ont été vendues en détail. *Le Goûter*, très rare épreuve avant les vers de Tibulle, 905 fr.; *la Famille, la Fête sous le grand arbre* et *la Danse au cabaret*, 848 fr.; *la Sainte Famille*, d'après Raphaël, par Marc Antoine Rémondi, pièce dite *la Vierge à la longue cuisse*, belle épreuve du premier état, avant l'adresse d'Ant. Salamanca, 590 fr. ; *la Bacchanale*, du même, la plus belle épreuve connue de ce morceau fort rare, 1,800 fr.; l'*Amour et les trois enfants*,

et *Joseph racontant ses songes*, du même, 505 fr.; l'*Annonciation aux bergers* et *Jésus-Christ prêchant* ou *la Petite Tombe*, 735 fr.; *la Descente de Croix*, épreuve rare, 588 fr.; *Paysage aux trois arbres*, 1,105 fr.; *le Paysage aux trois chaumières*, *le Paysage à la tour* et *le Canal à la petite barque*, 892 fr.; *Ephroïm Bonus*, belle épreuve du deuxième état, avec la bague éclaircie, 1,060 fr.; *les Bourgmestres d'Amsterdam*, d'après T. Keyzer, par J. Suyderhoef, épreuve avant les noms d'auteur, 485 fr.; *la Descente de Croix*, 290 fr.; *Paysages ornés de sujets de l'Ancien Testament*, par Ant. Waterloo, 420 fr.; vue d'un château situé sur une éminence, et un lac sur le Rhône, dessins de J.-J. de Boissieu; le premier porte la date de 1786 et l'autre de 1784, 1,050 fr., etc., etc.

Le produit de la vente de cette belle collection s'est élevé à près de 76,000 francs.

— La *Société Dunkerquoise* pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, met au concours pour 1855, le sujet suivant : « Histoire commerciale et maritime de Dunkerque, avec l'indication « des causes qui ont développé, arrêté ou renouvelé la prospérité de « la ville à ce double point de vue, et l'exposé des diverses amélio- « rations qui seraient jugées propres à assurer la plus grande et la plus « rapide extension. » — Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

— La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, met au concours pour 1855-56, les sujets suivans : —*Littérature.*—Indiquer le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut. — *Eloquence.* — Eloge de J. Froissart. — *Poésie.* — 1° L'émigration. 2° L'héliographie.— *Histoire.* — 1° Rechercher la part que les chevaliers du Hainaut ont prise aux Croisades. 2° Histoire des agrandissements successifs de la ville de Mons (avec plan) et celle des monuments qui y ont existé ou qui subsistent encore, avec la nomenclature descriptive de leurs objets d'art. — *Linguistique.* — 1° Etymologie historique et orthographe des noms des communes du Hainaut. 2° Etude grammaticale du français en Hainaut au XIIIe siècle. — *Architecture.* — Rappeler sommairement les circonstances qui ont déterminé la création des principaux types d'architecture et chercher, par induction, si les circonstances actuelles sont de nature à permettre ou à favoriser la création d'un nouveau type. — Le prix de chacun de ces sujets est une médaille. Les mémoires doivent être remis *franco*, avant le 31 décembre 1855, chez M. le secrétaire perpétuel de la compagnie.

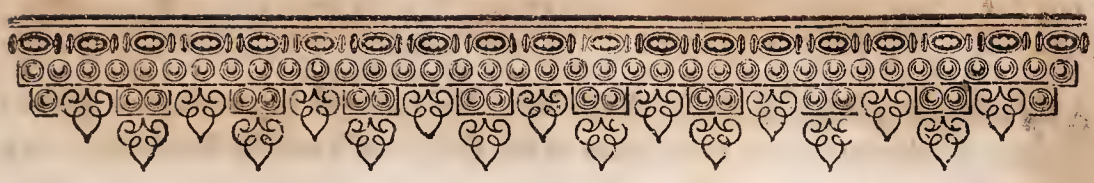

RECHERCHES

SUR LES

ÉDITIONS ELSEVIRIENNES.

QUATRIÈME ARTICLE.

(Voir le tome V de la présente série, page 12).

Nous terminerons, pour le moment du moins, ce que nous avions à dire sur les éditions elseviriennes, en insérant ici quelques unes des notes bibliographiques dont nous avons accompagné une liste que nous avons dressée de toutes les productions qu'a enregistrées M. Pieters, soit qu'elles portent le nom des grands typographes hollandais, soit qu'elles en soient dépourvues. Nous avons cru devoir dresser cette liste en suivant l'ordre chronologique, sans nous arrêter à reprendre cet ordre pour chaque membre de la famille elsevirienne ou pour chaque genre d'écrits susceptibles d'être annexés à leur collection.

Michaelis Apostoli Paræmiæ, 1619, 4°. Ce volume est ordinairement joint à l'Apolonius Dyscolus et au Phlegon également imprimés chez les Elsevier. On les a réunis en 1622 sous un titre collectif, mais ce n'est point une impression nouvelle; M. Pieters aurait pu être plus absolu dans son affirmation à cet égard; des livres de ce genre n'ont jamais été épuisés en deux ans. Apostolius était un de ces Grecs qui se réfugièrent en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, et il existe sur son compte une dissertation spéciale de J. G. Doelling : *De Michaele Apostolio*

paroemiographo, Plaviæ, 1835, 8°. Voir aussi les auteurs qu'indique le docteur Grasse dans son *Cours d'histoire littéraire* (en allemand), Dresde, tome II, 3e partie, p. 775.

Novum testamentum, 1624. On ignore quels furent les savants qui revirent ces nouveaux testaments grecs que publièrent les Elsevier, mais il est de fait que le texte qui était flottant dans les éditions précédentes acquit là de la fixité et sembla, durant plus d'un siècle, ne plus être exposé à de nouveaux changements. L'expression, *textus ab omnibus receptus,* dont les éditeurs se vantent dans leur préface, a vraiment été prophétique, mais les travaux de Griesbach ont prouvé qu'il pouvait être amélioré. Voir sur la valeur de ces éditions elseviriennes les prolégomènes de Wetstein.

Theonis Sophistæ Progymnasmata, 1626. Un exemplaire chargé de variantes, de notes et de corrections de la main du savant Lederlin, et préparé pour une édition nouvelle, figure au catalogue Renouard, 1854, no 862.

Ali Proverbia, 1629, 8°. Ce sont des maximes morales; elles ont été traduites du français par Wattier, 1660. Voir G. Duplessis, *Bibliographie parémiologique*, Paris, 1847, p. 52.

J. Barclaii Argenis, 1630. Cowper s'est montré fort prévenu en faveur de cet ouvrage si peu lu aujourd'hui, lorsqu'il l'appelle: *the most amusing romance ever written.* Un article signé D, et inséré dans le *Journal de l'Empire,* 27 octobre 1807, en donne une analyse curieuse. Le manuscrit autographe de l'*Argenis* est à la bibliothèque de Carpentras. Cette petite ville possède la collection de manuscrits formée par le savant Peiresc, et réunit ainsi, en ce genre, des objets précieux bien supérieurs à ce qui se rencontre dans des cités d'une importance plus grande.

Galilei, Nov-antiqua Sanctissimorum Patrum doctrina... 1635, M. Pieters, p. 93, se contente de donner le titre de ce petit et très rare volume. Il renferme la *Lettera a madama Cristina di Lorena*, pièce intéressante et d'une assez grande étendue, qui manque dans l'édition des Œuvres de Galilée, *(Padova,* 1744, 4 vol. 4°), mais qui se trouve à la suite de l'édition in-4° et sans nom d'imprimeur du *Dialogo sopra i due sistemi tolemaico e coperniaco.* Firenze (Napoli), 1710. Voir Gamba, *Serie dell. edizioni de testi de lingua italiana,* 1812, p. 229.

Terentius, 1635. Il existe diverses sortes d'exemplaires sous cette date; MM. Berard (p. 68) et Pieters (p. 94) s'en sont occupés; on peut ajouter aux détails qu'ils donnent ceux qu'un bibliophile parisien, amateur fervent des éditions elseviriennes, M. J. Chenu, a consignés dans le *Bulletin du bibliophile* de Techener, 1847, p. 77.

Virgilius, 1636. On savait depuis longtemps que cette édition, si bien imprimée, était incorrecte, M. Didot, voulant préciser les choses, a, dans son Virgile qu'il publia en l'an VI, relevé (p. v et vi), les fautes typographiques des 91 premières pages. Dans une lettre insérée au *Magasin encyclopédique,* 6e année, t. V, il a signalé 40 erreurs.

L'édition de 1676 est plus soignée; toutefois, M. Chenu dans une lettre qu'a publiée le *Bulletin du bibliophile*, 1847, p. 31, signale onze fautes d'impression qui s'y trouvent. M. Renouard possédait en 1818 (voir son catalogue, t. II, p. 241) un exemplaire qu'il regardait comme celui présenté à Louis XIV à qui l'édition est dédiée.

D. Baudii Amores, 1638. La *Biographie universelle,* art. Scriverius, donne la liste des pièces qui composent ce recueil. Des érudits de Hollande voulurent se moquer d'un savant assez lourd du même pays; après les insipides amours du docteur est une assez bonne ampliation de pièces, *de re amatoria.* « Le sujet de ce livre n'a jamais, ce me semble, pu intéresser personne, même en Hollande, toutefois ce volume est resté ferme dans les curiosités bibliographiques, et quoique d'un format plus grand, d'une exécution assez indifférente, c'est un des plus recherchés de la collection elsevirienne. » (Renouard, *Catalogue,* t. I, p. 344). D'après une note du catalogue Nodier, (1844, n° 265) ce serait un recueil fort bien fait de pièces exquises, mais ce catalogue vante un peu trop les ouvrages dont il annonce la mise en vente.

Anatomie de la Messe par Du Moulin, 1638. Voir sur cet ouvrage l'*Analectabiblion* de M. du Roure, t. II, p. 194.

Traité de la cour ou Instruction des courtisans par M. Du Refuge. A Leyde, 1649. Les Elsevier réimprimèrent plusieurs fois ce volume, il avait eu plusieurs éditions à Paris en 1617, 1622, 1627. Celles-ci ne portent point le nom de l'auteur, et comme le nom de Du Refuge est évidemment un pseudonyme, il fau-

drait chercher quel est l'écrivain qui a mis pour signature de la préface les lettres V. O. M. P. M. P. S. Le problème n'est pas facile à résoudre.

Relation de l'estat de la religion, par E. Sandis, 1641. Ouvrage rempli (comme l'observe Renouard) d'une acrimonie injurieuse et impie.

Religio medici, Leyde, 1644. Ni cette édition, ni la traduction française, 1668, ne sont chères. M. Du Roure a consacré une notice à cet ouvrage du médecin Th. Browne dans l'*Analecta biblion,* p. 276, t. II; la *Revue d'Édimbourg* (octobre 1836) fait un grand éloge de cette production; elle l'appelle un des plus beaux poèmes en prose qui aient été composés; elle y vante la puissance du style, la subtilité et l'étendue des pensées, la délicatesse des images.

D'après l'article que Johnson a consacré à Browne dans le *Biographia britannica,* les protestations d'orthodoxie et de soumission à l'autorité peuvent être regardées comme ironiques.

Cornelii Monarchia Solipsorum, 1648. Une traduction française de cette satire contre les Jésuites fut publiée en 1828 par un ancien général qui s'occupait beaucoup de magnétisme, Hénin de Cuvillers. On sait que cet ouvrage, qui fit quelque bruit lors de sa publication, est l'œuvre de Jules-Clément Scotti (mort en 1669). Voir sur son compte, Bayle, t. II, p. 843, les *Mémoires* de Niceron, t. XXXIX, p. 56, Freytag, Analecta, p. 607, Vogt, *Notit. libr. rar.* p. 595; Baumgarten, Nachrichten von der Hall. Bibliothek, t. III, p. 151; Schrockh, *Kirchengeschichte,* t. III, p. 683, Flogel, *Geschichte der komischen literatur,* t. II, p. 240.

Descartes, des Passions de l'âme, 1650, petit in-8°. Voir au sujet de cette édition qui est d'une beauté parfaite, la note du catalogue Nodier, 1844, n° 67. L'édition, petit in-12, sous la même date, est bien peu digne des presses elseviriennes. Quant au volume in-8°, il changea trois fois de frontispice en trois années, ce qui prouve que le public montrait bien peu d'empressement à en faire l'emplète.

Aulus Gellius, 1651. Harles fait un grand éloge de cette édition. Ernesti l'appelle *emendatissima.*

Satyres de Regnier, 1652. M. Pieters aurait pu mentionner, d'après le *Manuel du libraire*, qu'un exemplaire non rogné de ce volume recherché s'est élevé jusqu'à 223 fr. à la vente Pixerécourt (n° 223, relié en maroquin rouge, par Bauzonnet). Il est indiqué dans une note comme le seul exemplaire connu en cette condition, ce qui n'est pas exact puisque nous avons entendu dire qu'il se trouvait aussi des exemplaires non rognés du Regnier de 1652 dans les cabinets de MM. Cailhava de Lyon et Cigongne de Paris. (Voir, au sujet de cette dernière et très remarquable bibliothèque, une notice curieuse dans le *Bulletin du bibliophile*, 1842, p. 213). A la vente Armand Bertin, en 1844, un exempl. rogné mais toutefois l'un des plus grands connus (4 pouces 10 lignes 1/2) fut adjugé à 155 fr. Il était relié par Niedrée en maroquin rouge doublé de maroquin vert.

Les caractères des Passions, par De la Chambre, 1655. « Il pa-
» rait qu'il y a deux éditions sous cette date. Dans des exem-
» plaires le mot *terminer* forme la dernière ligne de la page 542
» du tome Ier ; dans d'autres, il est scindé. Une partie du mot
» *admiration* se trouve quelquefois à la dernière ligne de la der-
» nière page du même tome, tandis que d'autres fois il appartient
» tout entier à cette ligne. » (Note du catalogue Gariel, 1850, n° 1295).

La Pucelle, par Chapelain, 1656. Voir sur le mérite littéraire de ce poème célèbre, un article de M. Saint-Marc Girardin, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. III de 1838.

Celsus, de medicinâ, 1657. Ce que les elviviriographes qui ont parlé de ce volume n'ont pas dit, ce nous semble, c'est que le texte est misérablement défiguré et falsifié ; l'éditeur Van der Linden, s'avisa de le corriger arbitrairement. Celsi libri misere et turpiter habiti depravatique sunt ; tel est le jugement du savant Krause. Voir Renouard, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, t. I, p. 274.

De Laet. Notæ ad dissertationem H. Grotii de origine gentium americanarum, 1657. La dissertation de Grotius est intercalée dans le texte. A l'égard de cette polémique, voir la notice de M. Kickx sur de Laet: *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, t. XIX, 3e partie, (1852), p. 598.

Illustrissimi D. Jacobo Augusto de Thou cum Amstelædomium

advenisset N. Heinsius. Amst. Lud. et Dan. Elsevier. 1657, in-f°. Placard auquel des noms illustres donnent une valeur spéciale et dont il pourrait être difficile de trouver un second exemplaire. (Catalogue Leber, n° 4606).

Œuvres de Rabelais, 1663. Un des livres qu'il est le plus difficile de rencontrer en exemplaires bien conservés (Renouard). Le savant auteur du *Manuel du Libraire*, M. J. Ch. Brunet, observe fort bien *(Recherches sur les éditions originales de Rabelais*, 1852, p. 126), que cette édition vraiment remarquable pour la beauté des caractères, l'égalité du tirage et la qualité du papier est, par malheur, fort incorrecte. Aussi peut-on dire de ces deux charmants volumes : ils font le charme des bibliophiles qui se bornent à les regarder et le désespoir de ceux qui les lisent. Le troisième livre n'y est point entier, et on se demande comment, lorsqu'ils avaient à choisir entre vingt-cinq éditions où ce livre se trouve complet et trois ou quatre seulement où il ne l'est pas, ce soit précisément une de ces éditions que les Elsevier aient prise pour leur servir de copie ? Certes c'est n'avoir pas eu la main heureuse.

Dès le début, on trouve de fausses leçons telles que celles-ci : la grand Mère arrousée (pour la grand mer) ; Gargamelle, belle gorge (pour belle gouge) ; si le diavo ne peut (pour si le diavol ne veult).

Histoire des amours de Henri IV, 1664. On peut consulter sur cet ouvrage qui a été attribué à tort à Melle de Guise, depuis princesse de Conti, une curieuse notice de M. Paulin Paris dans le *Bulletin du bibliophile*, Paris, 10e serie, (1852), p. 802 et suiv. Il a été réimprimé dans le recueil A. B. C.... (publié par Pérau, Querlon, etc. 1745-62, 24 vol. in-12), t. 5, (E), et l'on en trouvera une analyse dans la *Bibliothèque des romans*, octobre 1767, t. II, p. 80.

Recueil des œuvres et fantaisies de Tabarin, Rouen, L. Dumesnil, 1664. Cette édition est jolie, et un catalogue des Elsevier la signale comme imprimée à la Haye ; les amateurs la recherchent avec empressement; le *Manuel* indique, entre autres adjudications, 59 fr. vente Bignon, 63 fr. Labédoyère, 69 fr. Nodier, mais depuis ce livre a augmenté de valeur ; il s'est payé 171 fr. à la troisième vente Nodier en 1844 et 102 fr. Solenne.

Contes et nouvelles de M. de La Fontaine, sur l'imprimé à Paris, 1665. Les mots : *sur l'imprimé* sont en très petits caractères dans le fleuron du titre. Le conte de la matrone d'Ephèse se trouve dans ce volume, que M. Pieters, p. 257, indique sans le décrire ; il se compose de 2 feuillets et de 104 pages et il est très rare. Un exemplaire relié en maroquin s'est payé 100 fr. en 1854 à la vente Walckenaer.

Quant aux éditions sous la rubrique d'Amsterdam, Jean Verhoeven (c'est-à-dire, Bruxelles, Foppens, comme l'a montré M. Motteley), celle de 1669 est la même, sauf un changement de titre, que celle de 1668 ; elles sont bonnes : le conte de *Mazet* y est mieux imprimé et avec moins de fautes (note du catalogue Walckenaer, n° 1349).

Traité des restitutions des grands, par Claude Joly, 1665. Il existe, comme le remarque M. Pieters, p. 257, deux éditions sous cette date ; nous ajouterons que, dans l'une, le texte finit à la page 228 par deux lignes pleines : il n'y a qu'une ligne et un demi mot sur la page 228 de l'autre.

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy Rabutin, à l'hôpital des fous, chez l'auteur, 1666. Cette édition, où le *Manuel du Libraire* reconnait les caractères elseviriens, fut précédée et accompagnée de quelques autres qu'on annexe à la collection des Elsevier, quoiqu'il soit fort douteux qu'elles aient été exécutées dans leurs ateliers. Il est d'ailleurs à peu près impossible de décider la priorité de publication entre plusieurs éditions sans date qui se disputent cet honneur, chaque bibliophile l'accorde, comme de raison, à celle dont il possède un exemplaire en bel état de conservation.

L'habile historien de Louis XIII et du cardinal Mazarin, M. Bazin s'est fort étendu dans la notice qu'il a consacrée à Bussy sur la rédaction et sur le sort de cet ouvrage qui après avoir couru le monde sous la forme d'un manuscrit, se trouva tout d'un coup imprimé dans les Pays-Bas et fit grand scandale. M. Bazin entre dans des détails circonstanciés sur les fameux *alleluia* composés en 1659 durant une orgie et qui valurent la Bastille et une disgrace perpétuelle au courtisan étourdi qui, après y avoir collaboré, eut l'idée malheureuse d'en garder le souvenir et de mettre le public dans la confidence de ces strophes satiriques et licencieuses.

Nous avons eu sous les yeux une édition sous la rubrique de Cologne, Pierre Marteau, 1708, 250 pages, et, circonstance singulière, elle ne donne pas le cantique qui se trouve dans des impressions antérieures, notamment dans celle de 1671. Cette édition de 1708 est, ce nous semble, la première où l'on ait entrepris de mettre dans le texte les noms réels des personnages; ce travail fut continué dans l'édition donnée par Moetjens, 1710, 2 vol., et nous remarquerons, comme preuve entre mille autres, du peu de soin que de fort nombreux éditeurs apportent à leurs travaux, que dans l'édition de 1754, on a rétabli les noms d'après la clef insérée dans les éditions primitives mais qui ne les mentionne pas tous, de sorte qu'en certains endroits le texte de 1754 porte des noms feints, tandis que les véritables se trouvaient dans des volumes imprimés depuis quarante-quatre ans. On peut consulter d'ailleurs sur la bibliographie de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, une note de M. D. Chenu dans le *Bulletin du bibliophile*, 1847, p. 578 ; les *Mémoires* de M. Walckenaer sur madame de Sévigné, t. IV, p. 347, 351, 360 ; t. V, p. 403), ainsi que le catalogue de la bibliothèque de ce littérateur érudit, catalogue qui présente (n° 1818 et suiv.) une bonne suite d'éditions de ce libelle.

Ajoutons que d'autres ouvrages de Bussy devenus peu communs, sont maintenant recherchés; on a vu récemment les bibliophiles se disputer avec chaleur ses *Mémoires*, 1696, 2 vol. 4° et le *Supplément* à ses Mémoires et à ses Lettres, 2 vol. in-12, publiés sous une rubrique énigmatique : *au monde*, 7539417. M. G. Maurel, dans la *Revue du progrès*, t. VI et IX, M. Sainte-Beuve, dans les *Causeries du lundi*, t. III, ont consacré des notices à Bussy.

Comédie galante de M. de B. Cologne, 1667. M. Pieters dit avec raison que cette pièce est d'un cynisme révoltant; il est très probable qu'elle n'est point de Bussy-Rabutin quoiqu'elle lui ait été attribuée. Elle a été réimprimée dans quelques recueils, notamment à la suite des *Lettres philosofiques* par M. de Voltaire, 1774, 1776, 1781, et à la suite d'un poème ordurier. Londres, (Paris), 1780, in-8°. (Voir le catalogue Soleinne, n° 3833).

Les vraies Centuries de Nostradamus, Amsterdam, 1668. Se paye habituellement de 45 à 70 fr. dans les ventes où il s'en présente de beaux exemplaires reliés en maroquin ; le plus haut

prix que nous ayons noté est celui de 91 fr. vente Labédoyère en 1839 ; nous ne trouvons d'adjudication pour aucun exemplaire non rogné.

Signalons ici au sujet de ces Centuries célèbres un volume bien rare en France, The true prophecies and prognostications of Nostradamus translated and annoted by Theophilus de Garencieres, London, 1672, in-folio. On peut consulter au sujet de Nostradamus, Adelung, *Histoire* (en allemand) *de la folie humaine,* t. VII, p. 105-164 ; Viollet-Leduc, *Bibliothèque poétique*, I, 241 ; Nisard, *Livres populaires,* I, 258. Voici les listes de quatre ouvrages qui ne se trouvent pas facilement :

Vie et testament de Nostradamus, Paris, 1789, in-12.

Nouvelles considérations sur les oracles, les sybilles, les prophètes, et particulièrement sur Nostradamus, par Th. Bouys, Paris, 1806, 8°.

L'avenir dévoilé, ou concordance des prophéties de Nostradamus avec les événements de la révolution, Hambourg, 1800.

Essai d'explication de deux quatrains de Nostradamus, Paris et Nevers, 1806.

Carte géographique de la cour, par Rabutin, 1668. Cette satire fort inconvenante, dirigée contre des personnages de la première distinction qui y sont nommées en toutes lettres n'a été réimprimée dans aucun recueil. Il en existe une contrefaçon sous la même date *(Catalogue* Leber, n° 2200). L'ouvrage a été composé par le prince de Conti, comme l'a montré M. Bazin dans sa notice sur Bussy-Rabutin. *(Études d'histoire et de biographie,* 1844, 8°).

Chronique scandaleuse ou Paris ridicule, par Le Petit, 1668. Satire pleine de verve, d'énergie et d'audace philosophique. L'auteur fut brûlé en place de Grève. La réimpression faite en 1713 avec la *Rome ridicule* de Saint-Amand est adoucie et tronquée. Aux adjudications que signale le *Manuel du Libraire*, on peut ajouter celles-ci : 60 fr. vente Nodier en 1844, n° 514 ; 36 fr. Montaran, n° 486 ; 50 fr. Coste, n° 872. Quant à un livre écrit fort impie qui occasionna le supplice de l'auteur, il n'existe plus, car il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, qu'il ait été inséré dans la très rare collection connue sous le titre du *Recueil du*

cosmopolite, 1735, 4° (1). Voir les notes de Brossette et de Saint-Marc sur l'*Art poétique* de Boileau, chant II. Le Petit n'a point d'article dans la *Biographie universelle;* il n'aurait point dû y être oublié.

L'Histoire comique de Francion, par N. du Moulinet (Ch. Sorel), 1668. « Elsevier véritable qui est des moins communs et qui n'est pas des moins jolis. » (Catalogue Nodier, 1844, n° 787). On trouve une analyse de cet ouvrage dans la *Bibliothèque des romans,* juillet 1780, t. I, p. 64—202 (2). Il a le mérite d'avoir fourni quelques traits à Molière et à Le Sage. Telle fut la vogue de cette *Histoire* qu'elle fut réimprimée une soixantaine de fois durant le XVIIe siècle : de 1622 à 1644, on compte 45 éditions ; les premières éditions sont beaucoup moins étendues que les suivantes. On connait des traductions allemande, Leyde, 1668, in-12, et anglaise, Londres, 1655, in-folio, 1703, 1727, in-8°.

Il Sindicato di Alexandro VII, 1668. Cet ouvrage dont M. Pieters ne nomme pas l'auteur, mais qu'on attribue à Gregorio Leti, est une satire fort vive, pleine d'anecdotes curieuses. Voir Flogel, *Geschichte der Komischen literatur,* t. II, p. 248. L'écrivain suppose que le pape ayant voulu entrer dans le paradis s'en vit refuser l'entrée et qu'il rencontra un théologien qui avait été réprouvé pour avoir composé un livre en faveur de l'infaillibilité du souverain pontife. Des pièces de vers très peu flatteuses pour le défunt Alexandre sont mêlées à ces récits :

Numero septimus,
Prudentia ultimus,
Superbia primus,
Nulli secundus....

---

(1) Voir au sujet de ce livre dont on ne connait que huit ou neuf exemplaires, les notes insérées aux catalogues Pixerécourt, n° 906, et Nodier, n° 565. En sus des catalogues mentionnés au *Manuel du libraire* (t. IV, p. 38) comme le comprenant, nous le trouvons sur les suivants : Chateaugiron, 430 fr., Baudeloque en 1850, 301 fr. ; et en Angleterre, Hibbert, 12 l. st. 12 sh., et Hanrot, 11 l. 15 sh.

(2) Voir aussi une notice de M. Eug. Maron sur *le roman de mœurs au 17e siècle (Revue indépendante,* 10 février 1848). D'après Nodier « il n'existe pas en français un plus curieux trésor de gallicismes « familiers, de rares proverbes et de bonnes phraséologies populaires. »

Fè di tante alme al negro Regno acquisto
Che saper non si può s'egli sia stato
Del diavolo Vicario, ô pur di Christo.

Mémoires d'un favori du duc d'Orléans, 1668. Voir au sujet de ces *Mémoires*, une note du catalogue Leber, n 4210. Ils ont été reproduits dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. VII, p. 239. M. Walckenaer les regarde comme manifestement supposés. On en connait une traduction italienne, sous la rubrique de Francfort, 1681, in-12.

La Sainte Bible, 1669, 2 vol. in-folio. Cette édition n'est pas rare, mais selon Dibdin, il serait impossible d'en rencontrer un plus bel exemplaire que celui qui est dans la bibliothèque de lord Spencer à Althorp et qui avait fait partie de la bibliothèque Lamoignon.

Elomire, c'est-à-dire Molière hypocondre (par de Chalussay), 1671. Voir sur cette pièce fort plate, mais qui renferme des détails curieux, Taschereau, *Vie de Molière ;* Bazin, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1848 ; Berriat Saint-Prix, *Essai sur Boileau*, t. I, p. lxvi, le catalogue Soleinne, nos 1438 et 1439.

Relation de la captivité du Sr d'Aranda, Leyde, 1671, Cette relation avait déjà été imprimée plusieurs fois à Paris et notamment en 1665, in-12. Elle a été traduite en diverses langues. (Voir Ternaux-Compans, *Bibliothèque asiatique et africaine*, 1841, nos 1863, 1997, 2634) M. de Reiffenberg a donné une notice sur d'Aranda dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XIII, no 4 ; il en a parlé également dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 1847.

La vie du général Monk, par Gumble, 1672. Un exempl. non rogné 50 fr. vente Renouard en 1829. L'original anglais parut à Londres en 1670. L'ouvrage est écrit dans le sens royaliste: Il est l'objet d'un article inséré dans le *Retrospective Review*, t. XIII.

Histoire de la vie de la Reyne Christine de Suède, 1677. Livre assez mal écrit mais qui contient des particularités curieuses. Renouard).

Mémoire de Madame la princesse Marie Mancini, 1677. Ce volume reproduit un écrit publié à Cologne en 1676. M. Léon

de Laborde, dans les notes jointes à son rare et curieux volume sur le *Palais Mazarin* a donné des détails intéressants sur cette production que divers bibliographes ont bien à tort regardé comme sortie de la plume de la belle et aventureuse princesse dont il porte le nom. On ne s'était pas donné la peine de cacher la fraude ; c'était l'œuvre d'un manœuvre sans esprit et sans style qui avait joint à un tissu d'erreurs et de circonstances scandaleuses, des réflexions dignes d'un laquais. Marie Mancini reçut à Madrid ces mémoires supposés ; elle écrivit sur le champ ses vrais mémoires et les fit imprimer en Espagne sous le titre de la *Vérité dans son jour ou les Véritables Mémoires....* Négligés par Petitot et par les éditeurs de la nouvelle collection de mémoires sur l'histoire de France, condamnés comme apocryphes par M. Leber, n° 4398, ils sont devenus très rares et manquent dans les collections les plus riches en ce genre. Ils reparurent revus par Bremond sous le titre d'*Apologie ou les véritables Mémoires*, Cologne, 1676, in-12, et Leyde, 1678, mais Bremond a retouché et affadi le style, changeant ici une phrase, supprimant là un nom. Il parut en 1678 une traduction italienne de son travail.

Madrigaux de M. L. S. (La Sablière), 1680. M. Leber remarque, dans son catalogue (n° 1759), qu'en 1705 on n'a fait qu'en renouveler le titre.

Œuvres de Clément Marot, La Haye, Moetjens, 1700. M. Pieters n'a pas voulu faire figurer dans ses *Annales* cette édition qui est réellement bien postérieure aux derniers jours de la typographie elsevirienne, mais que les amateurs joignent à une collection de ce genre, Moetjens ayant en effet mis sous son nom des impressions exécutées primitivement pour les Elsevier; d'ailleurs elle est incomplète et fourmille de fautes grossières ; celle de 1702 ne diffère que par l'impression typographique; on n'en fait aucun cas ; on a quelquefois imaginé de gratter le II de 1702, ruse facile à reconnaître pour peu qu'on prenne la peine d'examiner l'impression et le papier. De beaux exemplaires de l'édition de 1702 se sont payés 100 fr. vente Coislin 1847, et 150 fr. Debure en 1853.

G. Brunet.

LOI

DONNÉE A LA COMMUNE D'HORNAING,

RELEVANT DE L'ABBAYE DE CISOING,

PAR

L'ABBÉ DENYS DE LANNAYS.

11 mai 1455.

Sachent tout chil qui ceste presente chartre verront ou orront. Comme en la justice et signourie que leglise et abbeye Saint-Calixt de Chisoing a en la ville et terroir de Hornaing et appendances dycelle neust de temps passe et jusques a present eu quelque ordonnance rieullee ne souffisamment fondee pour au moyen dicelle prenre lever et exigier loys, amendes et fourfaictures des délis, meffais et dommaiges qui journellement y pouoyent escheir et escheoient dont inconvenient et prejudice y estoient par cy devant ensuys et en faulte de provision euissent peu plus ensuyr a succession de temps au préjudice de la signourie et du bien commun dicelle ville. Et il soit ainsi que pour ad ce remedier al honneur et exaltation de justice, aussi a la conservation et augmentation de la dite signourie, de la chose publicque et des manans et habitans en ycelle, Reverend pere en Dieu et discret Signeur Monsigneur Denis par la permission divine ad present abbe de la dicte eglise de Chisoing pour et a cause de la justice et signourie quil a en la dicte ville de Hornaing et deppendances, et de tant que a lui en locasion dicte en compete et appertient par le gre, acord et consentement de le plus grande et saine partie de tous les heritiers, manans et habitants en ycelle justice pour ce duement evocquiez et assemblez ait par vertu de claing a celle clause souffisamment fait ou droit de la loy pardevant les maieur et hostes de la dicte justice et signourie et par escript requis et demande de faire costituer et ordonner en la dicte ville et signourie une chartre et edict de loy perpetuel pour des choses y contenues povoir en avant estre jugie et use comme de loy et coustume vaillable et souffisamment fondee.

Sour lequel claing lesdis hostes naient point volu ne oze dire loy sans avoir sour ce prealablement eu le conseil de leur chef-lieu et ressort Messieurs de le halle de Valenciennes. Et ad ce proppolz aient este menez par le maieur de la dicte ville a ung certain jeudi ensuivant apres ledict claing fait comme le coustu-

me donne en tel cas. Assavoir est à tous que lesdis hostes sur ce la endroit venus et par eux avoir este dit, expose et compte bien et au loing la forme et teneur des ordonnances requises et demandees par vertu dudit claing, dit et charge leur fu et a este par loy, jugement et par enqueste le jeudi VIIIe jour du mois de may de lan mil cccc chincquante chinc de saige et discre Jehan du Gardin, lieutenant, de hounourable homme Seigneur Nicholas du Gardin adot prevost de la dicte ville de Valenciennes, et de tant de ses pers et compaignons de lesquievinaige dicelle ville que loix porte. Au command desquelz la coppie de ceste chartre a este et est redigie ou pappier de leur present office que lesdis hostes de la dicte ville, justice et signourie de Hornaing, presens et advenir pouront et deveront despuis le jourdhuy en avant a tousjours dire et jugier des ordonnances cy apres declarees et de chacune delles touttes les fois que le cas le requerra et que a rieule de loy requis en seront par la forme et maniere que cy apres senssuilt sauf en tout les libertez, franchises, loys, usaiges et coustumes de la dicte ville de Valenciennes, des bourgois, manans et habitans en icelle.

1. *De ferir darme esmoulue ou de baston affaitie sans sang ou à sang.*

Premiers. Est il constitue et ordonne que une chacune personne qui frappera ou lanchera apres autruy darme esmoulue ou de baston affaitie sans sang apparent. Il sera enqueux par devers le signeur, en XXX ss^s. tournoix, monnoie coursable en le ville de Valenchiennes. Et se sang y appert a plaie ouverte jugie il sera a LX ss^s. t^g.

2. *De baston non affaitie frapper sans sang ou à sang, et de abattre par terre.*

Item. Et ung chacun qui frappera autruy par ire precedente de baston non affaitie il sera enqueux en XX ss^s. t^l. : et se le fera quiet a terre le frappant sera jugie a XXX ss^s. t^l. : et se sang y a à plaie ouverte le delinquant sera a LXX ss^s.

3. *De Donner buffe ou de frapper de main close ou ouverte, et de eut queyr par terre.*

Item. Et ung chacun qui par ire precedente donrra buffe a autruy ou frappera de le main close ou ouverte, il sera enqueux en X ss por chascun desdis meffais et se fera chiet par terre le frappant encourra en XX s^s.

4. *De desmentir et injurier autruy de parolles.*

Item. Et touttes les fois que homme ou femme desmentira autruy ou villonera de paroles injurieuses avec ce que le delinquant ou mesparlant devera reparer partie icelle oye et a discretion de justice le dit offensant encourra en V s^s.

5. *De faire chacun an renouveler le ban de march pour chascun devoir renclore.*

Item. Est aussi ordonne que par chascun an le ban de

march devera estre fait et renouvele, ainsy quil est de coustume es villes voisines. Et assavoir que chascun ait closures souffisans contre le wareschaix et autres heritaiges avant un jours et un nuis prochains, enssuivans le dit ban expire. Et devera estre le visitation faite par lesdis maieur et hostes pour apres la dicte visitation devoir estre par eux jugie pour chascune defaulte de enclosure, III s^s^.

6. *De renouveler autre ban au my march affin de non faire dommaige en warisos d'autruy.*

Item. Et pareillement devera estre au my march fait le ban que nulle quelque personne ou bestez ne voisent de la en avant en camps bleds, avaines, prez ou gardins dautruy, esquelz les dictes gens ou bestes puissent faire dommaiges sour encourre chescune personne trouvee de jour en tel dommaige en V s^s^. et de nuit en double loix. Et chascune beste est assavoir chevaux, jumens, vacques, autres bestes à cornes, pourcheaux et bestes à laine, se fouc y a de V bestes dune sorte et en deseure, en V s^s^. de loix, et en desoubs a VI d^s^. chascune desdictes bestes. Et avec ce devoir en tout et partout le dommaige rendre par ceux ausquelz les dictes bestes appertenront se trouvees elles y sont sans wardes; et se warde y a, la dicte warde devera les dictes loix paier et rendre le dommaige que fourveront les dictes bestes.

7. *Comment ung messier doit estre esleu, sermente et faire son rapport.*

Item. Que chascun an devera estre en devant ledit mois de march en la ditte justice de Saint Calixte à Hornaing, par lesdis maieur et hostes avec les autres bonnes gens ahaniers et laboureurs, ou la plus saine partie deulz pour ce deuement appellez esleu ung messier, lequel apres la ditte élection ainsy faicte, devera par lesdis maieur et hostes estre sermente pour prenre touttes gens et bestes delinquantes, et faisant dommaige en camps, gardins, heritaiges et bos dautruy. Lequel messier qui creusera de son rapport le sera tenu de faire chascun an despuis le jour quil fera serment en dedans le Saint Remi enssivans. Et assavoir de chascun exploit quil fera dedens tierch jour prouchain apres ce que fait les aura et devera avoir pour chascune prise quil fera de gens ou bestes, dommaige faisant XV d^s^. t^s^.

8. *Dautre sallaire ordinaire que aura ledit messier pour warder les camps et sonner le clocque du ban au mois daoust.*

Item. Et ce temps pendant avoir devera et aura ledit messier pour les biens et warisons des bonnes gens, warder as camps pour chascun an a cescum laboureur, autel sallaire comme ont autres messiers es villes voisines. Et moyennant ce, ledit messier devera sonner par tout le mois daoust, chascun jour du matin et du vespre, de tems

et heure competens sans maise ocquison, le clocque du ban dudit mois daoust, sans à ceste cause autre sallaire avoir ne demander.

9. *De ceux qui seront trouvez cariant ou portant gleine apres le clocque dudit ban sonnee.*

Item. Et ung chascun qui au rapport dudit messier sera trouvet cariant cellui mois devant le clocque du matin et apres celle du vespre, encourra pour ce meffait de chascune fois se ce se fait du matin devant le clocque dudit ban sonnee, en X ss. ts., et du vespre apres le clocque dudit ban sonnee, en doubles loix, sauf que ceux qui seront meuvs pour aucunes voitures faire devant le ditte clocque du vespre sonnant, pourront bien parfaire leur voie sans meffait toutte maise ocquison cessant en ce.

10. *De eslire chascun an deux personnes pour les dommaiges qui se fourferont et du sallaire desdis priseurs.*

Item. Que pour tous dommaiges qui fais seront ou aront este soit en camps, en prez, gardins ou en autres lieux dedens la ditte justice, deveront estre chascun an de temps et heure competens, est assavoir en devant ledit mois de march eleuvs et sermentez par lesdis maieur et hostes deux priseurs, lesquels deveront visiter lesdis dommaiges les lealment et sous leurs sermens prisier touttes les fois et en dedens tierch jour a chascune fois apres ce que requis en aront et seront par les dommaiges et interesses et moiennant ce, deveront lesdis priseurs avoir de chascune telle prisie II ss. sour chascun delinquant.

11. *Des loix que fourferont bestes en camp avant que le garbage soit en diseaux.*

Item. Et touttes et quantes fois que aulcunes bestes yront ou temps et saison daoûst en camps dautruy quant que les garbes soient mises en diseaux, soient chevaux, jumens, bestes a cornes, pourcheaux ou bestes a laine, chascune beste sera a VI ds. et se fouc y a de V bestes dune sorte ou en deseure, ledit fouc sera a V ss. Item chascun fouc dauwes de VI et le gar a II ss., et en desoubs chascune auwe a III ds. et tousjours le dommaige rendu.

12. *Des loix pour bestes etrangieres trouvees en camps audit mois daoust.*

Item. Et quant aulcunes bestes de dehors la ditte ville et terroir de Hornaing seront trouveez en camp dautruy durant le mois daoust jusques tierch jour apres les garbes hostees, chascune beste sera comme dessus a VI ds. et le fouc a telles autres loix que dit est.

13. *De non povoir missonner en camp dautruy.*

Item. Et ung chascun qut ira missonner en camp dautruy au desceu ou sans le gre de cellui a qui ledit camp appertenra sera enqueu en XII ds. de loix, et ce que

missonne il aura devoir appertenir au messier ou sergent qui le rapport en fera.

14. *De non abattre garbaige de bled, avaine ou autre estans en diseaux.*

Item. Et qui abattera garbes de bledz, davaines ou dautres grains, mys et sortis en diseaux, il encourra en lamende de XII d^s^. de loix, et lesdis diseaux devoir estre remis en estat aux despens du delinquant.

15. *De non aller ou chevauchier hors chemin ou piessente parmy les bleds, avaines ou aultres grains.*

Item. Et une chascune personne soit de piet ou de cheval, qui yra ou chevauchera hors de chemin ou de piessente, parmy bled, avaines ou autres biens, enquerra en lamende de II s^s^. pour chascune fois avec le dommaige rendre.

16. *De non cariier car ou carette parmy bleds, avaines ou relevaines ou versaines dicelles.*

Item. Et ung chascun qui menera car ou carette sour bleds, avaines ou autres biens aussi sous relevaines de bleds ou versaines de march, despuis le Candeler jusques que les terres seront depouillies, fourfera pour chascun car IIII s^s^., et pour une carette II s^s^., avec restitution du dommaige.

17. *De non fouyr ou ahaner plus pres des bonnes que de ung piet.*

Item. Et que savanchira de fouyr ou ahaner, foyra ou ahanera plus pres des bonnes que a ung piet, encourra pour chascune fois en II s^s^. de loix.

18. *De non mener caruwe ou yerche sur terre assemenchie.*

Item. Et quiconque caruwera ou tournera caruwe ou traynera yerche sour terre dautruy despuis semison en cas touttes voyez que les lieuwe de le carue soit sans traisniel et que lierche ne soit les dens dessoubs et thiree en reculon, il sera enqueux en II s^s^. de loix et le dommaige restituer.

19. *De non povoir soyer ou cruaulder en prez, gardins ou foriere dautruy.*

Item. Et ung chascun qui yra soyer ou autrement, queillir herbe en prez, gardins ou forieres dautruy, meismement soyer ou cruaulder en bleds, avaines ou autres tels biens encourra pour chascune fois que en ces choses ou en lune delles il mesprendra de jour en V s^s^., et de nuit en doubles loix avec le dommaige restituer par tel prisie que dit est dessus.

20. *De non aller querir esteulles dautruy devant le Saint Remi.*

Item. Et qui apres le mois et saison daoust en devant le

jour Saint Remi enssuiant yra querir esteulle dautruy sans le gre del hiertier ou aiant en ce cause, encourra en lamende de IIII s^s^. de loix et le dommaige rendre.

21. *De non faire queillier fruit en heritaige dautruy de jour ne de nuit, et comment le rapport sen doit faire.*

Item. Et ung chascun qui yra querir ou queillera fruit sour ne en heritaige dautruy sera enqueu et enquerra en cas que ce soit de jour en lamende de IIII s^s^. de loix lesquels se poront et deveront jugier se mestier est par la ditte loy au seul rapport et par serment solempnel de celui a qui ou en lheritaige duquel loffense aura este faicte, et se ce fait par nuit les loix deveront doubler avec le dommaige restituer a lheritier ou a son aiant cause.

22. *De non fouyr sous le wareskaix.*

Item. Quiconques fouyra sous le wareskaix sans le gre du signeur, de son bailli ou de son maieur, en labsence dudit bailli, sera enqueu en V s^s^. damende pour chascune foix.

23. *De remplir dedens III jour le fouyssaige de placquement.*

Item. Et ung chascun qui par le gre du signeur, de son dit bailli ou maieur, si que dit est aura fouy ou fouyra sour ledit wareskaix pour prendre terre a faire placquement et ne lara rempli et au moins dedens III jours ensuians apres, sera enqueu en V s^s^. de loix et adies le devoir faire.

24. *De hoster dedens lissue de may les fiens mis par grace sous le wareskaix.*

Item. Et que chascun qui par la grace dudit signeur ara mis fiens sour le wareskaix comme autrement mettre on lui polra, sera tenu ledit fiens hoster dedens lissue de may par chascun an sous lamende de IIII s^s^. de loix et tousjours le devoir de la en avant hoster.

25. *De non enclore ou attribuer heritaige au wareskaix.*

Item. Quiconque entreprendra sour heritaige dautruy ou sour wareskaix et fera closure, attribuant tel heritaige ou wareskaix avec le sien, il sera enqueu avec faire reparation et restitution de la chose attribuee selon lexigence du cas, en XX s^s^. de loix.

26. *De aller ou envoyer ouvrer as refections des voyes de le ville.*

Item. Que chascun des manans de la ditte justice sera tenu de obeyr au command du maieur touttes fois que mestier sera et que commandement publique aura este fait de aller ouvrer as refections des voyes ou aulcuns lieux appertenans au commun ou de y envoier a la despence de ceulx qui aller ny polront autre personne souffisante a lapaisement de loy sour estre enqueu chascun

deffalant de y aller ou envoyer par la maniere dicte ou de continuer en la dite labeur en II s^s^. de loix, moitie au signeur et moitie aux ouvriers contineiant avec devoir payer par chascun deffallant le sallaire dung ouvrier que pour ce faire le maieur y polra commettre ou ordouner touttes fois que le cas le requerra.

27. *De comparoir ung chascun es troix jours de plaix genereux.*

Item. Et en oultre devera et sera ung chascun tenu estre et comparoir aux plaix genereux de tant que ou les tient et tenra coustumeement en laditte justice III fois lan et as jours cy apres denomme. Cest assavoir, lun desdis jours le lundi prochain apres le close Pasques, lautre ou lundi apres le jour Saint Remi, et aussi le lundi prochain apres le xx^e^ du Noel sour enqueir chascun deffallant en trois s^s^. de loix lealle ensoing bien apparue mise hors.

28. *De non laissier aller ses bestes es bois tenus du Signeur ne autres.*

Item. Et quiconques laissera ses bestes aller en bos a taille tenus dudit Signeur ou autres semblables bos en le justice dudit Signeur, sans le gre del heritier ou aiant en ce cause, toutte maise ocquison cessant, fourfera pour chascune beste en desoubs le nombre de V, VI d^s^., et pour le fouc de V bestes et dune sorte ou en deseure, V s^s^. avec le dommaige rendre.

29. *De non copper blanc bos vert.*

Item. Et une chescune personne qui coppera vert bos qui soit en point de alaignier es bos de laditte justice, il sera enqueu avec le dommaige reparer en V s^s^. t^s^.

30. *De non copper kesnes ou aultres bos fouragier.*

Item. Quiconques coppera kesnes ou autres bos fouragier en bos ou hayes de laditte justice, il sera enqueu avec le dommaige reparer, en lamende de XX s^s^.

31. *De lafforaige des vins, buvrages de grains et des droix y appertenans.*

Item. Ne poura, ne devera nul quel qui soit, vendre vin, cervoise ou autre tel buvraige de grain desoubs laditte justice jusques ad ce que ledit vin et buvraige de grain auront este et chascun deulx bien et deuement afforez par les maieur et hostes de laditte justice et signourie, a cause desquelz afforages ledit signeur aura pour chascun tonniel ou piece de vin ou autre tel buvraige que dit est, deux lotz du proppre vin ou buvraige qui afforet sera, et lesdis hostes pour leur droit I lot de vin ou d'autre buvraige afforet, avec ung pain de II d^s^. et du fromaige a portion pour et a chascun affor. Et qui sera refusant de payer les dittes droittures et chascune delles, il encourra pour et de chascune deffaulte si comme pour le vin en

dix s^s^. t^s^. de le piece et de chascun tonniel dautre buvraige en II s^s^. de loix et adies devoir les dittes droittures payer et sattisfaire.

32. *De vendre tous buvraiges a leal mesure et les maisses froissier et estre acquisez au Signeur.*

Item. Que tous ceux qui en laditte justice venderont vin ou autre buvraige quel quil soit, seront tenu le vendre et livrer a juste mesure tel que de la ville de Valenciennes, sous lamende de X s^s^., et quant le deffaulte y sera trouvee devoir estre de telles deslealles mesures, justice faite par froissure ou autrement, et au sourplus icelles mesures estre acquises au Signeur.

33. *De non empirer quelques buvraige et comment il devera estre faict de ceux qui seront empirie.*

Item. Et que nulz qui vendera buvraige quel quil soit, ne le pourra, ne devera empirier despuis que affore aura este, sous lamende de X s^s^. et le buvraige empirie remettre a tel autre menre pris ou le faire mener hors de la ditte signourie ou en icelle faire respandre selon que le cas le requerra sour le serment et a lordonnance de la ditte loy, toutte maise ocquison cessant en ce.

34. *De non hosteler gens plus de III jours routiers.*

Item. Et ne polront, ne deveront les hostelains, cabarteurs ne autres quelconques hosteler ne herbegier estrangiers plus longuement que par lespasse de trois jours routiers sans le sceu et gre du Signeur ou de son maieur, sous lamende de dix sols a prenre a chascun qui fera au contraire.

35. *De non souffrir billeter ne juer a dez.*

Item. Ne poura ne devera nulz hostelains ne autres, tenir jus de dez ne autres jus dissolus, sour les jueurs enqueir en lamende de V s^s^., se ce se fait par jour, et de nuit en X s^s^., et pareillement ceux en qui maison on jueroit.

36. *De mettre yauwe a luis et esquielle a le maison pour peril de feu.*

Item. Et touttes les fois que pour doubte et peril de feu besoing sera de mettre yauwe a son huis et esquielle sour le maison et que ceste cause le ban ara este et sera fait et publie, ung chascun y devera obeyr et en faire acquit et dilligence durant le terme dudit ban sour lamende de deux s^s^. encourir par chascun deffallant, aiant touttes voies esquielles en provision.

37. *De non enfraindre le saisine du Signeur.*

Item. Ne poura ne devera quelque personne brisier ou enfraindre le saisine du Signeur pour quelque cas que ce soit, sous lamende de LX s^s^.

38. *De non resqueurre gens ou bestes estans ou deuement mis en main de justice.*

Item. Quiconques fera rescousse de gens ou de bestes estans ou deuement mis en main de justice sans touchier au sergient ou officier qui les ara en main, il fourfera au regart de le rescousse de gens, LX^{s}., et pour resqueure bestes, XV^{s}. Et sil y avoit atoucement de main mise, il en devera en cas estre fait a lordonnance dudit chief lieu de Valenciennes et par enquestre qui pour ce prendre se devera.

39. *De non reprendre ses bestes ou bestes dautruy estans en prison fermee.*

Item. Quiconques rompera prison ou yra requerir ses bestes ou les bestes dautruy qui seront mises prisonnieres soit en prison fermee soit en autre lieu, chascun delinquant sera a ottelles loix de XV^{s}.

40. *De non villonner de parolles ou de main mise sa partie adverse devant loy.*

Item. Et quant aulcuns procedans devant loy villonnera sa partie de parolles, ycellui injurant sera en lamende de X^{s}. et devoir faire reparation a la partie offensee, et sil y a main mise a sang ou sans sang, il en sera fait et ordonne par le conseil et rapport dudit chief lieu de Valenciennes, selon l'exigence du cas.

41. *De non villonner les personnes de la loy et maieur.*

Item. Et qui villonnera de parolles les personnes de la ditte loy en procedant devant eulx ou autrement en leur office faisant, il encourra en XX^{s}., et se la ditte villonnerie est dicte au maieur, les dittes loix doubleront et appertenront icelles loix, moittie au signeur et moitie a la ditte loy avec reparation a partie offenssee le requerant selon la quolite du cas

42. *Comment ung chacun deuement requis devera assister justice.*

Item. Et sera ung chascun sour ce deuement et de temps en temps competent requis, tenu de faire ayde au bailli, maieur et sergient en leur office faisant, sour enqueir chascun refusant en lamende de V s^{s}., et dont chascun dyceux officiers sera creuvs par sen sermen de nuit, et se cest de jour ce se devera faire apparoir par deux preudhommes.

43. *Des droix de la loix au vendre et acatter heritaiges.*

Item. Et touttes les foix que la ditte loy sera a desheritance et a heritance daulcuns heritaiges, avoir devera la ditte loy en tout au vendeur et a lacatteur et a chascun le moittie V s^{s}. t^{s}.

44. *Des droix de la loy pour rapport et seurete dheritaiges.*

Item. Quant la ditte loy sera a desheritance pour rapors de pensions, douaires ou assennemens, elle aura pour chascune desheritance I lot de vin de III s^s^.

45. *Des droix de la ditte loy en fait de ravestissement et semble oeure de loy.*

Item. Pour ravestissemens congneux et passer par devant la loy, elle aura de chascune telle ou semblable oeure de loy, II loz de vin de V s^s^.

46. *Du sallaire que payer on devera pour chascun claing.*

Item. Pour chascun claing qui se fera devant loy, le signeur en aura III s^s^. et le loy II s^s^.

47. *De ce que payer on devera pour faux claing.*

Item. De tous faux claings le signeur aura XIIII s^s^.

48. *Du sallaire de la loy pour passer aiuwes en ferme.*

Item. Et de touttes manieres daiuwes passer et mettre en ferme aura la loy de chascune maniere, deux los de vin de V s^s^.

49. *Du sallaire de requerir aiuwes en ferme par claing.*

Item. Pour aller ou ferme requerir aiuwe par claing la ditte loy aura aussi V s^s^.

50. *Du sallaire de loy pour planter bonnes.*

Item. De bonnes assir et planter la ditte loy aura de chascune bonne assir, V s^s^.

51. *Du sallaire de la loy en allant au chief lieu.*

Item. Et quant le loy ira au chief lieu chascun hoste aura pour le jour VI s^s^. III d^s^., et le maieur le double et autel sallaire, auront ceux desdis hostes qui seront gens destat et allant communement a cheval en leurs affaires.

52. *De non povoir desdire la loy.*

Item. Et ung chascun qui yra contre assens de loy ou desdira les dicts hostes de leur dit et ordonnance dicte par loy, il encourra en IX libz t^s^.

53. *Du sallaire des sergent et messier.*

Item. Le sergent dicelle justice pour chascun exploit quil fera en la ville et au terroir, aura XV d^s^., et le messier VII d^s^., pour chascun rapport quil fera.

54. *De non cariier ou enmener dismes fors entre deux solaux.*

Item. Est aussy ordonne et edicte que nulz censseurs ou autres tenans ou ayans dismes ne les en pouront mener ou cariier devant soleil levant ne despuis soleil escousse, sour lamende de V s^s^.

55. *De non laissier aller bestes sour les wareskaix.*

Item. Pareillement ne pourra, ne devera nulz avoir nulles bestes sour les wareskaix, mais les devera ung chascun mettre en warde des herdiers sour lamende pour chascune fois que les dittes bestes trouvees seront sour ledit wareskaix, est assavoir, chascun cheval, jumens, bestes a cornes et pourcheaux, VI d^{s}. le piece, le fouc de V dune sorte ou en deseure, en V s^{s}., par la maniere dessus specefiee.

56. *Du sallaire du parc payer pour touttes bestes prisonnieres.*

Item. Et de touttes les dittes bestes qui seront prises faisant dommaige sour les biens dautruy et qui a ceste cause seront mises prisonnieres, on sera tenu de payer pour touraige et despens, en tout pour jour et nuit, VI d^{s}.

57. *Des loix et amendes que fourferont les enfans desoubs eage.*

Item. Et se touchant les loix et amendes dessus declarees sont trouver delinquans enffans desoubs eage et au pain de leurs peres et meres, on devera le valeur des dittes loix et amendes poursuyr sour les biens de leurs peres et meres ou de ceux qui les aront en gouverne, et se payer ne le voelent on devera de la en avant pour autres exempler, lesdis enffans pugnir et corrigier de battures de verges publiquement ou autrement, a discretion de justice.

58. *Comment on devera lire chascun an par II fois le contenu de ceste chartre.*

Item. Est ordonne que le Signeur ou son commis est et sera tenu de faire prononchier et lire par deux fois lan les articles contenus en ceste presente chartre, comme lune des fois a lentree de march et lautre a lentree daoust, adfin que chascun soit plus dilligent de lui garder de meffaire. Laquelle dilligence se devera faire chascune fois en leglise de la ditte ville par jour de dimenche ou autre jour solemnel, est assavoir, au prochain dimenche ou autre jour de feste endevant lentree de chascun desdis deux mois de march et daoust, et se defaulte y a quant que soit ledit signeur ne devera profitter ne profittera des loix et amendes qui escheront durant ledit terme pour lequel on aura éste en defaulte dudit noncement et lecture faire.

59. *Comment il devera des cas contenus en mains declarez en ceste chartre que besoing ne sera.*

Et quant aulcuns cas advenront dont plaine declaration nest faicte en ceste presente chartre ou que au contenu en icelle ou partie sera expedient et convenable mettre ou faire plus ample declaration que cy dessus ne soit specifie tellement que lesdis hostes nen sauront ou pauront deulz meismes dire droit et loy, ordonne est que les avant dis

hostes en vertu de claing en deveront aller a lenqueste a Valenciennes comme a leur chief lieu, et par enqueste leur sera sour ce chargie et commandie. Et devera le clamant en ceste partie comme aiant necessite de plus ample declaration ou eschlarchissement, faire le prest des despens de la ditte enqueste pour le payer a son frait ou le recouvrer a ordonnance de loy se mestier est.

Touttes lesquelles choses dessus dittes et chascune delles contenues en ceste presente chartre faicte en double forme, chyrograffee et avec ce que coppie en est redigie ou papier de la Prevoste de la ditte loy de Valenciennes, comme dit est dessus, les pieces de chascune double dicelle sur les joinctures et a margene signees du saing Manuel Colart Dudimont, clerc de la ditte loy, furent dictees et declarees par loy, par jugement et par rapport de chief lieu en la ditte de Hornaing, de la signourie dessus ditte a le demande de Pierart Xyprien dit le Keult, comme paieur par Martin Carpentier dit Capron, Jacquemart Xyprien dit le Keut, Jehan Quingnet, Henri des Vignes, Pierart Carpentier, dit Capron, Willemme le Franc et Henri du Bos, a ce jour hostes de la devant ditte ville de Hornaing, de la justice et signourie dessus escripte, le dimence xie jour du mois de may lan mil quattre cens chincquante cincq.

Collationata est ad litteras originales et mod. cyrographi et fas lras CHYRO scriptas et concordat cum eisd.

Scotte. Visch.

Transcrit d'après le cartulaire authentique de Cisoing, pp. CCXLII V° CCXLVIII V°.

(Communiqué par M. le Marquis de Godefroy Menilglaise).

LA COLLÉGIALE DE St-AMÉ

A DOUAI,

AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

Ameublements. — Cérémonies. — Usages. Jeux par personnages.

C'est aux registres aux comptes de la vénérable collégiale de St.-Amé, mis à notre disposition avec une si grande obligeance par notre savant collègue, M. le docteur Le Glay, dont chacun connait les immenses travaux, que nous allons emprunter les nouveaux documents qui nous fourniront les moindres détails de ces cérémonies si sublimes, si dramatiques, que le moyen-âge seul a su si bien inaugurer.

Dès la fin du XIVe siècle, les chanoines de St-Amé appelaient d'habiles artistes pour réparer ou renouveler les images vénérées de leurs saints patrons. Ainsi, en 1396, ils remettaient XXXIIIs. à sire Jehan de Mailly, pour payer au peintre qui avait peint St-Morant et Ste-Destrict (1).

Quelque temps auparavant (1393-95), ils avaient fait remettre X fr. à maistre Jacques de Braibant, qui devait faire le angele (du chœur) et III fr. pour le carité, quant on marchanda desdis angeles (2).

---

(1) Sans doute Sainte Rictrude ?

(2) La messe des angeles.

En 1420, le clocher (3) menaçant ruine, ils envoyaient à Arras et à Tournai Me Andrieu Despares, et sire Jude, auxquels ils allouaient XXIIII^l. VI^s. afin d'aller y querre les maistres carpentiers, pour visiter, disent-ils, no clocquier. A ces derniers et à leurs confrères de Saint-Venant et de Douai ils ordonnaient de remettre XX couronnes en blanc, estimées aussi XXIIII^l. VI^s., après qu'ils eurent entendu leur rapport du XXIIIe jour de jullet IIII^c. et vingt, par lequel fut condempné (le clocher) à mettre tout jus.

Peu satisfaits de cette décision, ils envoyaient à Amiens, pour le fait du clocquier, Mes Jehan Tonoir et Jehan Accard, qui recevaient à leur départ *trois moutonchiaux*, XLVII *camahieux* et I blanc double, appréciées XXI^l. XIX^s. VI^d.

En 1423, Me Jehan Accard, clercq de capitre, vient déclarer qu'à la place du viu clocquier mis jus en l'an IIII^c. et XXII, d'autres réfections ont esté fetes, et demande que l'on porte en compte les C IIII^xx III^l. dépensées à ce sujet, cette même année.

Ces immenses réparations n'étaient point encore terminées en 1449, puisque le comptable porte en recette, cette même année, les XII^l. prélevées sur chaque prébende, en entretenant l'ordonnance faite par les chanoines depuis l'ouvrage encommenchié, par icelle somme employer et convertis en l'ouvrage du clocquier (4).

En 1398, le maître-autel était surmonté d'*ung celet*, car le comptable accuse une dépense de LIII^s. III^d. pour refaire pluiseurs trous qui estoient *ou celet*, quy est deseure le chœur de l'église, lesquelx avoient esté fait *quant on pendi le celet deseure le grant autel.* Longtemps après (1542), il mentionne les V^l. dépensées pour la grant natte du grant autel et pour l'estoffe *des freaulx* de lad. natte. En 1559, nous voyons que le tapis applicquié au grand autel pour servir de marchepied aux bons jours, avait coûté V^l. IIII^s.

A la fin du XVIe siècle (1591), on remarquait au-dessus du grand autel un pavillon, dont *les pommes* furent dorées par le

---

(3) En 1398, on avait dépensé XXII^s. VI^d. pour le prison dou cloquier.

(4) En 1530. Pour ung instrument nommé *ung cat*, pour le clocquier V^l. V^s.

peintre Jacques Creteau, qui reçut XL^{s}. ; alors que, en 1596, Jacques le Thé exigeait XXXII^{l}. pour avoir fait ung tabernacle et *ung repositoire*, et que, en 1601, Toussainct Tallart obtenait XX^{l}., *pour avoir enrichy ung repositoire.*

Quand on bénissait les autels (1530), on les recouvrait de canevèiche, et le prélat qui les avait consacrés *recevait quattre aunes de finne toilette,* à X^{s}. l'aune.

Sur le grand autel, on remarquait un drap *de trippes de velours* de XVIII aunes et demie, à XXIIII^{s}. l'aune. Au XVIe siècle (1559), il était recouvert, durant le carême, d'un drap de satin blanc, de Bruges. En 1593, il coûte LIIII^{l}. XIX^{s}., et la fachon exige une dépense de XXXI^{l}., y compris, il est vrai, *une Vierge Marie au Soleil.* En 1600, le *peaucelier* qui livre marchandises de peaux à couvrir le grand autel, reçoit XL^{l}. VIII^{s}.

En 1659, il fallait XXIII aunes de toile, à XIII^{s}. l'aune, pour les gourdines (courtines) mises autour du grand autel, en Avent et en Carême. On y ajoutait alors *une petite noire gourdine, que l'on levait au moment de la consécration.* Celles qui l'entouraient, en 1585, étaient de *caffa cramoisi,* à VIII^{l}. II^{s}. l'aune. Les trente aunes jugées nécessaires, coûtèrent II^{c}. XLIIII^{l}., non compris XLIIII^{l}. II^{s}. prix de dix onces et demie de soie cramoisie (a LIII^{s}. l'once) pour les franges, et de IIII^{xx}X aunes de passement cramoisi. Quant aux courtines vertes qui avaient remplacées ces dernières (1590), elles avaient été vendues IIII^{xxl}. XVI^{s}. par la fille Jennotille, de Lille.

Dès la fin du XIVe siècle, Saint-Amé possédait des vases sacrés d'une grande valeur. Signalons d'abord le vaissel d'argent, à une couppe dorée et III pillers d'argent tenant à led. coppe, à III euches d'argent à loyer les III pillers de desous à led. coppe, et III ymages avuec I angele, liquelz soustient le Saint Sacrement; puis, les calistes du grant autel émailliés, et *leurs nappelettes de soye;* un autre *à lochettes nellées*, et enfin *un buchoteau à quoy on abeuvre les gens qui ont receu le corps Nostre Seigneur, le jour des Pasques.*

En 1550, on remettait XXXVIII^{l}. aux religieuses de l'abbaye des Prés, *pour la fachon et bois de pluiseurs cartes servans à couvrir les calices* (5), *ou lieu de corporaulx.*

---

(5) 1559. Pour avoir fait bénir deux calices et ung corporal XXIIII^{s}.

Parmi les reliquaires nous remarquons IIII boistes d'ivoire, dont en la plus grande est contenue une relique d'*une des* XI^{m}. *Vierges ;* XXXI *phillatiers pendans à une verghe de fer estamée,* dont il y a à dire plusieurs reliques ; *le coutel* (6) *Sainte Etizabet.*

Le comptable nous parle en 1416, d'un drap de damas vermeil acheté XV couronnes d'or, val. xLv^{s}. pièce, et d'une chape payée VII couronnes. Deux ans auparavant, I drap vermeil de damas figuré avait coûté XV couronnes, et une chape VIII, la couronne valant alors xLIII^{s}. En 1585, on remettait XXIIII^{l}. aux religieuses de Saint-Julien, pour advancement de certaines tables d'autel (7).

Pour les tuniques on employait du camelot rouge et du satin vert de Bruges, ainsi que du bougran. En 1544, une tunique de damas blanc, venant d'un espaignol, coûte six escus sol., val. XXII^{l}. XVI^{s}. fland. ; une chape de pareille étoffe est payée XII escus sol., val. xLv^{l}. XII^{s}. fland. En 1559, le rouge camelot, à xLII^{s}. l'aune, pour casules (chasubles), estolles et fanons, et le verd satin de Bruges, à XXII^{s}. l'aune, pour les croisures des casules. Observons que la croix du drap d'autel exigeait un quartier et demi de rouge sattin de soye, du prix de XXIIII^{s}.

En 1545, XXXII^{l}. sont accordées au casurier Estienne de Warenghien pour chappes, gourdines, tunicles, etc., et, l'année suivante, on remet II^{c}. l. à Franchois de le Cambre, marchand de draps de soye, à Lille, pour reste des draps de soye qu'on avoit eu à luy. En 1545, on faisait aussi acheter à Lille pour IIII^{c}. LIII^{l}. IX^{s}. de drapz de soye destinés aux ornemens. En 1559, le casurier Collette le Clercq reçoit XXV^{l}. pour la fachon de quattre casules, estolles et fanons, deux drapz d'ostel servans en karesme, ung blancq fronteau, et pour avoir mis et dezmis le tabernacle du sacrement.

En 1563, à Me Bastien de le Porte, de Malines, on paie, d'abord, II^{c}. IIII^{xx}VIII^{l}. prix de deux chappes de damas verd, semé de

---

(6) En 1424, un chanoine de St.-Pierre de Douai lègue à un prêtre, chapelain de cette église, *ses coutiaulz virelez d'argent*, qu'il porte à toute jour, et, aveuc ce, *se courtte hupplande chevauchoire, et feru, et fourée de gris.*

(7) En 1572, une pièche de drap d'or, de XV aulnes et ung quartier, coûte CIIII^{xx}XVIII^{l}.

fleurs d'argent, avec offroiz supportez de fin or; puis CXLVIII^{l}. X^{s}. pour une pieche de brocadet figuré, de soye jaulne et violet, contenant XXXIII aulnes (à xLv patars l'aune), pour faire deux chappes avecq une casule et deux tunicques. On lui remet en outre CXXXI^{l}. XIX^{s}. III^{d}. pour dix aulnes et demy quartier de fin velour rouge et cramoisy, à XII^{l}. X^{s}. (8).

De son côté, Guillaume Hugues, brodeur lillois, (1587) faisait payer mil V^{c}. Lx^{l}. quattre cappes, casule, II tunicques, drap d'autel et plusieurs estoffes. On achetait aussi des draps d'argent pour *les tasseaulx* des obbes (9). Quant au casurier de Douai, Jacques, il obtenait III^{c}. XXV^{l}. X^{s}. pour la fachon de III cappes à estoillettes.

Pour les cottes des enfans ferians, le jour de Saint-Morant, il fallait, (1434), demy drap *sawyn* contenant XVI aunes I quart. En 1525, les X robes rouges et les caprons des enfants de chœur sont encore mentionnés.

En 1556, un carme d'Arras demandait XXX^{s}. pour une dousaine de chaines (10).

Le Palle des morts (11) exigeait (1538) XLIII aulnes et demye de soye, à XIIII^{s}. l'aune; XII aunes trois quartiers de satin blancq, à XXIIII^{s} l'aune, et XXXII aunes et demye de canevach, à V^{s}. l'aune, ce qui formait la somme de LIIII^{l}. XI^{s}.

Celui que livre, en 1544, le Clocqman Nicolas de Marquette, ne revient qu'à IIII^{l}. IIII^{s}. IX^{d}. Il n'avait fourni, il est vrai, pour le faire, que VI aunes et un quartier de soye. A Estienne de Warenghien, casurier, qui l'avait confectionné, on alloue LIIII^{s}., y compris IIII aunes de quenevach et ung quartier de sattin blancq.

Le chapitre possédait, dès le XIVe siècle, les quelques tableaux que nous trouvons ainsi désignés dans un inventaire de 1399 : *II taveles couvers de keuvre et dorés, en l'un est li Annonciation, et en l'autre l'image de Saint-Pol, et y faut* (manque) *grant plenté*

---

(8) Camelots verts de Bruxelles pour le grand autel.

(9) L'évêque avait III^{s}. pour chaque aube qu'il bénissait, et XII^{d}. pour chaque amys.

(10) 1565. XXIIII cinctz pour l'autel IIII^{l}.

(11) En 1388, on demande LX^{s}. *pour un drap croisiet qui fu mis sur le sépulture de Taussarde, le jour que on fist son service.*

d'argent : I emmail d'argent doré, li est li ymage Saint-Martin ; I aultre emmail d'argent doré et émailliet, où sont li III roys.

Au nombre des orfèvres qui livrèrent des joyaux et des vases sacrés à St-Amé, nous comptons Jehan Deudin (1465), qui reçoit XXXVI[l]., pour avoir reffait et repparé la vergue argentée que porte le serghent de chapitre aux festes solennelles, laquelle estoit rompue ; Jehan de Raisse (1530), qui, moyennant XXI[l]. XVIII[s]., répare et racoustre plusieurs reliquaires, ainsi que les encensoirs d'argent et l'espergé, et demande (1536) IIII[xx]III[l]., pour avoir refaict deux calices, *les redoires et sauldes*, et réparé *les deux potentes* (12) qui servent à tenir cœur. Cet habile orfèvre fournissait, il est vrai, tous les vases sacrés et les joyaux de la collégiale, puisque l'argentier porte encore en compte (1540), non-seulement xLviii[l]., sur et tant moings de ce qui luy est deu de reste du chief de St-Blaise ; puis (1544), LXIX[l]. XVI[s]. pour le même reliquaire (13) ; mais encore (1541) les XL[l]. exigées par lui pour le choubole où repose le Saint Sacrement, qu'il a refaict (14).

En 1545, l'orfèvre Yvon Le Roy (15), quil avait succédé à de Raisse, travailla aux enchensoirs (16), bachinz et aultres rellicques. Simon Le Roy est aussi mentionné.

En 1559, l'argentier, après avoir parlé du hugier Jehan Dubail, qui venait de renouveler (moyennant XX[l].) les armoires de la trésorerie, esquelz on remetz les calices (17), nous apprend que l'orfèvre Pierre de Mauronval venait de racoustrer les deux croix processionnelles (18), ce qui avait occasionné une dépense de

---

(12) Bâtons des chantres. — 1593. Pour le boys d'ung baston de Brésil pour le bastonnier de ceste église LX[s].

(13) Devant les fietres on plaçait un crucifix qui fut peint, en 1544, par Boniface Tassar, moyennant XL[s].

(14) Une bande de velours rouge et un parement pour ce vase sacré avaient coûté IIII[l]. VI[s].

(15) En 1590, on mentionne Ivon du Bruille, orfèvre.

(16) En 1549, l'orphaveresse Vesve Moronval fait payer CXXI[l]. ung encensoir nœuf.

(17) Ils furent redorés, en 1562, par l'orfèvre Jehan Bricq.

(18) 1594. Ce certain tailleur d'image ayant exibé le patron d'un crucifix, XLI[s].

IIII^{xx}II^{l}. Plus tard (1562), il réparait les encensoirs et nettoyait les potz et platz d'argent servans à l'hostel (19). L'année suivante, il demandait LXXVIII^{l}. XIIII^{s}. VI^{d}., pour avoir remis à point les deux croix et deux bastons ayant estez desrobés, comprins la dorure, deux nouveaulx pommeaulx et huict aneaulx de cuyvre dorez, aussy tout nœuf, servans aud. baston, et y avoir livré environ *quatre douzaines et demye pierries*, avecq trois onches quatre estrelins et demy d'argent.

En 1585, nous voyons figurer *dix pochonnetz* servans à vin et eau, pour l'autel, payés VI^{l}. En 1593, quattre neuf *pochonnet* à dire messe coûtent XL^{s}., alors que quattres *paires de pottequins* à dire messe reviennent à IIII^{l}. en 1597.

En 1429, ung aigle de cueuvre à mettre et à asseir au cuer, est payé VIII^{xx}X^{l}. XIII^{s}. X^{d}. ob. Longtemps après (1530), Jacques de le Campaigne, caudrelier, reçoit LVIII^{s}. pour l'avoir resauldé et réparé, et le féronnier Jehan Le Grand, XXX^{s}. (1547), pour avoir besongnié à l'aigle estant au cœur, *remis ung nouvel ongle* et aultres ouvraiges. En 1548, enfin, Jacques de Host, *fondeur de lestons*, à Tournai, demande VI^{l}., pour un pied de cuivre servant à l'aigle (20).

En 1540, *ung doublier* (21) servant à *l'estapplier* (lutrin) contenant IIII aulnes et ung quartier, revenait à XXXIIII^{s}.

Jaloux de rendre encore plus splendide la décoration de leur chœur, les chanoines profitèrent habilement de l'occasion qui s'offrait d'y placer une œuvre d'art fort remarquable (1547). En effet, l'argentier nous déclare que, *pour le Moïse, pesant VIII^{c}. XC^{l}. trois quarts et demy, à présent estant au cœur, qui a esté acheté au marchiet de Douay, et quy s'est vendu par justice, il a payé* CLV^{l}.

---

(19) Par son testament du 7 février 1535, Franchoise de Mailly, vefve de Jehan de Stavels, oblige les *mambours* et ministres de la table des poures d'Estaires à nettoyer et faire escurer, chascun an, une fois, aux Pasques, *les personnages et tableaux de cuivre estans en l'église d'Estaires*. (Arch. d'Estaires).

(20) Pour deux paires de piouches pour l'huis du chœur VI^{l}.

(21) En 1536, celle qui avait bué *le drap du trin de l'église*, recevait XII^{s}.

XVIII^{s}. : CXXIIII^{l}. XIX^{s}. Fland., *pour le pellicquan mis aud. cœur, pesant VII^{c}. XIIII^{l}. et acheté á lad. vendrie :* V^{l}. à Jehan Le Grand, féronnier, *qui avait racoustré et mis à poinct la queue dud. pellicquan,* foré et mis ung bareau de fer, ensamble avait rapoinctiet le pillier dessoubz led. pellican, pilier que Antoine Prévost refist en 1583. En 1550, c'est encore Le Grant *qui rappoincte le pellicquan.*

Le piédestal du Moïse, de pierre grise de Mons, coûta XXII^{l}., non compris XXXVI^{s}. donné à celui qui l'avait amené de Condé. Le tailleur d'imaige, Edouard Sellier, reçut XL^{s}. pour l'avoir refaict, et le maçon Fremin de Lhomel VI^{l}., pour l'avoir assis deux fois au chœur.

Quant au clocqman qui, à la Dédicace escurait *le Moïse et le pellicquan,* xL^{s}. lui étaient accordés (1548). En 1590, IIII^{l}. sont allouées, par an, au clocqman, pour avoir rescuré à la St-Amé et à Pasques, *le pellican et Moïse de cuivre.*

Nous laissons à de plus habiles que nous le soin de dire ce que pouvait être *le robinet,* que les chanoines avaient l'intention d'établir dans le chœur (1538), et dont ils avaient ordonné à un peintre *de pourtraire ung patron,* pour lequel il exigea XII^{l}. Il est bon, toutefois, de faire observer qu'un chanoine de St-Pierre de Douai demande, en 1424, à être enterré dedans le cuer de cette dernière église *devant le robinet.*

En 1544, un autre peintre relavait les ymaiges et drapz damas rouges sur les fourmes du chœur, aveucq les deulx fœuilletz du grant autel, moyennant IIII^{l}. Longtemps aprés (1576), on relavait et reluminoit la remembranche et figure de monseigneur St-Anthoine, auvecq aultres ymages (SS. Pierre et Paul).

Cette même année, le peintre Anthoine Hanegrave obtenait une somme considérable pour avoir mis en œuvre une table d'hostel en la chapelle St-Pierre St-Paul.

Parmi les peintres encore employés figurent Jehan Bacheler, qui demande IIII^{l}. XVIII^{s}. pour pluiseurs ouvraiges, et Jehan Tieran.

Au nombre des livres que possédait la collégiale, en 1399, figurent *I petit livre enchainé* qu'a fait faire mons. li Douens, où est contenu l'ordinaire de l'église et les anthennes, quant il fait office, et vigilles et commendasses ; puis la Bible d'iver, celle

d'esté, les omeliers d'iver et d'esté, un passionier (22) renfermant les légendes des Sains as matines; deux capituliers, l'un contenant les heures, l'autre le ordinaire de l'église, et, enfin, le martyrologe que les enfans lisent à prime, dont la reliure en veau coûta XXXVI^{s}., en 1563.

Au siècle suivant, on mentionne (1499) ung bréviaire de petit pry (XII^{s}), pour porter par les champs, ce qui constate combien l'invention de l'imprimerie avait déjà fait baisser le prix des manuscrits, puisque, en 1470, mess. Jaques Coquart n'obtenait *le louage à se vie d'ung bréviaire en deux demy tamps que moyennant XXIIII^{l}. distribuées aux chanoines en plein capitre* (23).

Parmi les habiles calligraphes qui, au XVIe siècle, enrichirent la bibliothèque de Saint-Amé, nous trouvons François Castelain (1529), qui reçoit XIII^{l}. VIII^{s}. pour ung livre de chant en papier lombard, *en chose faute*, où sont escript XXIIII *magnificat*, en ce non compris XII^{s}. pour une main de papier réglé, et XIIII^{s} donnés au relieur. Sire Salomon Doubtart, qui en 1529, minute et grosse l'office de le Dédicasse, etc., et, en 1545, reçoit, d'abord, IX^{l}. X^{s}. pour avoir escript ung *in Anno* des Advens, y compris son papier, encre et vermeillon, puis, VII^{l}., prix de trois quoyers, où il a escript et notté plusieurs messes votives (24), que l'on chante aux processions généralles.

D'ordinaire, le missel (25) était recouvert (1539) *de trippe de velours rouge*, à XIIII patarts l'aulne. En 1541, un de ces livres avait coûté LXV^{s}.

En 1575, sont mentionnés les dix mains de papier lombard, à XIII^{s}. gros la main, val. VI^{l}. X^{s}. qui a esté pour escrire un livre à messes, composé par Me Noé Trinie; les XLIX^{l}. accordées à sire

---

(22) En 1568, on alloue XVI^{l}. à un libraire qui avait relié trois grandz livres : assavoir ung bible, ung legendier et ung passionnaire.

(23) 1530. Ung bréviaire en vellin XVI^{s}. — Deux sortes de vellin.

(24) 1547. XXXVIII^{s}. pour deux libvres en parchemin; l'un estant du psaultier, et l'aultre estant d'aucunes messes votives. — En 1576, XXX^{l}. sont accordées à frère Vincent, qui avoit escript ung libvre en parchemin, lequel contient les messes votives pour et touchant les processions généralles.

(25) 1575. Ung missel avec ses cordeaulx.

Jehan de Henin, pour *avoir coescript* ung livre à messe composé par Me Noé Trinie.

En 1582, *Robert de Hanyn, religieux de St-Haulbert, à Cambray, reçoit XVI*l. *pour avoir escript de sa propre main ung responsoriale servant au cœur.* Il faut xLviiis. pour les deux mains de papier lombard, et le libraire exige Ls. pour la reliure.

Quant à l'étudiant qui avait escript (1586) les vies de St-Maurant, Ste-Rictrude et St-Amé (26), *pour envoier au nonce,* on lui donnait IIIIl.

Plus tard, nous voyons les chanoines s'adresser aux libraires les plus connus pour se procurer les éditions les plus estimées. Ainsi, en 1578, Bogard, libraire de l'université de Douai, leur cède, moyennant cxLiiil., les libvres nouveaux pour chanter à l'usage de Rome, assavoir : quatre volumes pour le temps d'hiver et le temps d'esté,servans aux deux costés du chœur,deux psaultiers, ung bréviaire (27) et ung missel (28). Pour la reliure qu'il avait faite avec le libraire Estienne Lagache (29), il demande Lxvil. et on en alloue xLiii au quincaillier, *pour accoustrer ces livres de bordures de cuivre et ferrés, et avoir mis les cloans.* En 1582, six *missalz* achetés à Paris, coûtent LXIl. IIIIs. : au messager on alloue VIl. ; XXIIIIl. VIIIs. au relieur, et XXIl. XIIs. à celui qui les ferre. Trois ans après, Othe Prévost livre six processionnaires *en blancq* (30), de XIIl.; un livre intitulé *martyrologium romanum,* de LXIIIIs. ; un missel de Xl., et, enfin, ung livre intitulé *Acloye Brullart, en blancq,* de LIIl.

Désireux de posséder quelques-uns des exemplaires sortis des presses de Plantin, le chapitre faisait remettre (1586) XXXl. au libraire Jehan Bogard, qui lui avait procuré deux missels de ce célèbre imprimeur. N'oublions pas les quatre antiphoniers vendus (1592) par le libraire Mauduy, d'Arras, et payés XLl. chacun.

---

(26) 1600. Loys Pippo reçoit Xl., *pour avoir escript en veliau les vies St-Morand et St-Amé.*

(27) Un bréviaire nouveau XIIl.

(28) 1578. Ung missel pour pour le grand aultel VIIIl.

(29) Voy. nos articles, p. 98.

(30) Pour six processionnelles, XIXl. IIIIs.

Au maistre des enffans, Hacquet Laloux, on allouait (1440) XXIIII^{s}. pour son sallaire d'*avoir fait le brief du cuer* par l'espasse d'un an ; et semblable somme à Sire Nicolle Porion, *qui avait fait et escript l'ordinaire de l'église* par l'espasse d'un an.

En 1530, le comptable spécifie ainsi la dépense qu'occasionne un tableau en parchemin placé dans la trésorerie : « XV patars pour parchemin et escripture : XII patars en bois et œuvre, sont LIIII^{l}. (31). »

Le chapitre de St-Amé conserva longtemps l'usage d'inscrire sur des tablettes enduites de cire les faits qui l'intéressaient. Ainsi, en 1499, Beaudechon Gervais reçoit VI^{s}., pour avoir fait ung tableau à registrer les lettres que l'on mettra et prendra *au treage,* et on en accorde XVI à Simon Lesculier, *pour avoir emply led. tableau de cyre et le avoir ouvret* (32). En 1519, on remet VI^{s}. à Me Cornille Cromba, clerc du chapitre, pour avoir de la cire pour refaire le tableau estant *aux triages de l'église deseure le trésorerie* (33).

Le coffre, dans lequel on conservait le sceau du chapitre, était l'œuvre des artistes les plus habiles. En 1533, on alloue XLI^{s}. à Jehan de Tannerye, dit Bontemps, et à un hugier, nommé Boustillier, pour serrure, penthures et deux clefz pour enfermer le scel du chapitre.

Au doyen qui avait fait tirer (à Arras) les patrons des chaières du chœur (1589), on remettait X^{s}. VI^{d}.; alors que l'escrinier Jacques le Phé recevait XXXVI^{l}. *pour trois scabaulx en forme de chaières.* Ajoutons qu'ils étaient recouverts de cramoisy rouge.

Cette même année, le Phé construisait, moyennant III^{c}. LX^{l}.,

---

(31) En 1575, l'escripture de deulx tableaux coûte XL^{s}.—Une demi main de papier *pour faire le kalendrier* (1396), coûte XVIII^{d}.

(32) 1323. Pour encirer II pere de taules II^{s}. VI^{d}. — 1381, Pour demi livre de verde cire à faire les gales dont *les mayeurs de le haulte pesche* furent créés à Pasques communiauls. (Arch. de l'hôtel de ville de Lille).

(33) En 1488, Jacotin Boutillier, hugier, qui avait fait ung tableau attachié au cuer, où sont mises les bulles et privilèges, recevait LX^{s}., non compris XII^{s}., prix des clous à attachier les dites bulles.

ung porge, dont les ferrailles livrées par Martin Watelet, coûtaient XLVIII[l]., et demandait L[l]. pour ung blancq scabeau destiné au chapitre, puis VIII[l]. X[s]. pour avoir rehaussé la chaière preschoire, et LX[s]. *pour une chaière à confesser* et ung passet.

Il fallait IX fais de carbon pour le chauffage du chœur et des chapelles. En 1463, six fais sont accordés par le doyen, à cause de son doyainé, et coûtent, mis dans le carbonière de l'église, XXIIII[s].

L'espèce de poêle dont on faisait alors usage, se nommait *chariot;* car nous remarquons qu'on allouait (1465) X[l]. X[s]. à Jaqmart Cambrelincq, *pour un cariot de fer fait nouvel pour servir en chœur et en chapitre* (34).

En 1475, on remettait XIII[s]. au comptable, prix de deux faix de carbon pour servir au grant autel et aux cappelles, oultre le taux accoustumé, pour le longue continuation des gellées.

Les riches et splendides verrières qui devaient orner la collégiale de St-Amé, sont rarement mentionnées. Ce n'est que, en 1568, que l'on porte en dépense les XXX[l]. payées au verrier Nazare Dourgois, qui avait refaict la grande verrière dessus la chayère preschoire. En 1576, on alloue XLIIII[s]. *à ung épincelletier,* pour avoir assis et dessis le quassy, lequel estoit devant la voirrière de la chapelle du sacrement, lequel auroit renouvellé de nouveau filz.

Dès 1388, St-Amé avait plusieurs horloges, puisqu'on dépensait alors V[s]. pour refaire *l'uisset des horloges.* En 1404, la dépense s'élève à CXVII[s]. VI[d]., et, l'année suivante, Sandrin reçoit XX[s]. pour mettre à point l'orloge (35).

Celle qui fut livrée, en 1537, par le serrurier Jehan Helle, coûta CCCL[l]. non compris *la chaière de l'horloge* payée X[l]., et le bois nécessaire pour la construction *de la maisonnette.* Quant au

---

(34) En 1517, on accordait IIII[l]. X[s]. au serrurier Jehan Taffin, pour avoir reffait *le cariot à mettre le feu tant en chapitre, comme en chœur, en temps d'yver.*

(35) 1530. *Marteau à quer et à tumereau* pour l'horloge; — 1576. *Tumereaux* et resortz de l'horloge.

bois pesant CV^{l}., il revint à Lxx^{s}. Au peintre, qui *avait reluminé le quadrant de l'orloge*, on accorda VI^{l}. (36).

Cette même année, Me Jacques Chevalier, fondeur, recevait CIIII^{xx} XVII^{l}. IIII^{s}. Fland., prix de deux cloches, et, en 1540, VIII^{xx}VIII^{l}. XVI^{s}. Fland., pour trois petites cloches et appeaux (37).

A ces dépenses il fallut encore ajouter V^{s}. VI^{d}. pour enchens, mire et poterie pour le baptesme des cloches.

Longtemps après (1563), Me Henry de le Vigne, horelogeur, demandait CLXXII^{l}. pour travaux et embellissemens faits à l'horloge, et XL^{s}., prix de XI^{l}. de plomb nécessaire *au clavier ;* tandis qu'au feronnier Jehan Le Grand on allouait LXX^{s}. pour ouvrages de son stil servans aux poix et contre-poix, et que son confrère Jehan Lescalliet, ou l'Escailleur, féronnier et orlogeur recevait (1589) IIII^{l}. pour *III douzaines de touches pour l'orloge,* et XIII^{l}. (1593), pour avoir rapoinctiez et *cigelé* une cloche.

En 1582, on accordait XXX^{s}. à ung painctre qui avoit redoré *le gadran* de l'orloge, qui, en 1594, était peint par Jehan Belgambe, moyennant XLVIII^{l}. Deux ans après, XIII^{l}. étaient allouées à Jacques Creteau, pour la painture d'ung quadran au soleil.

Décrivons maintenant les fêtes et les cérémonies si éminemment dramatiques de cette célèbre collégiale.

En 1440, les dépenses faites, le nuit et jour de Noël, par les vicaires pour *leur évesque des asnes* (38), engagent le chapitre à leur remettre, au nom du doyen, XXXII^{s}. En 1484, on leur alloue XII^{l}. En 1475, XXXII^{s}. sont ordonnés par messieurs aux vicaires, le premier jour de l'an, *pour faire leur ju,* et XVI^{s}., en 1504, *pour le car des vicaires, le nuit et jour de l'an.* N'oublions pas que *le tambourin qui avait servi les compaignons de l'église à la*

---

(36) 1546. *Ung sablier* pour l'église XII^{s}.

(37) Au commencement du XVIe siècle, Massin et Thomas Chevalier, fondeurs à Douai, livraient plusieurs pièces d'artillerie à la ville de Lille.

(38) Voy. le Bulletin des comités historiques (archéologie), fév. 1850' p. 57 ; — Ann. arch. de M. Didron, t. X, p. 93.

feste des asnes, avait droit (1475) à XXXII$_s$. En 1439, on alloue XXXIII^s. à Johnes Sohier, maistre des enfans, appelé, d'ordinaire, maistre de chant, pour I franc destiné *à payer les menestres* (menestrels) *le nuyt et jour des innocents*. Quelques années auparavant (1476), Jacques Turbelin avait aussi reçu XXXII^s., *comme courtoisie aux vicaires et compaignons, qui l'aidèrent à chanter le jour des innocens*. N'oublions pas que, en 1473, Turbelin avait déjà reçu XXXIII^s., *pour faire faire le ju des innocens, auquel, en* 1479, *estoient la plupart de messieurs*, et que, l'année précédente, XII^s. étaient accordés *pour le louage des chevaulx des compaignons qui chantèrent avec les enffans, le jour des innocens* (39).

Le *lundy parjuré* (40) *après Noël*, les serviteurs du féronnier avaient droit à X^s. (41).

Le premier de janvier (xve siècle), le chapitre faisait remettre, *pour leur cuignolle*, VIII^s. aux wettes; VIII^s. aux portiers de la ville; VIII^s *aux braconniers de Ms. Jehan de Luxembourg* (42).

Quant *au sergent du roi, gardien de l'église*, il avait IIII^L. de gages.

De leur côté, les mayeurs et les échevins de Lambres s'empressaient de rappeler, chaque année, que VI^s. leur étaient dus *aux trois samedys parjurez de St-Remy, des Roys et du Quasimodo*.

Les registres nous révèlent un saint et vénérable usage, digne prélude des augustes cérémonies de la semaine des souffrances, en nous faisant connaître qu'au clocqmant XII^s. étaient alloués

---

(39) 1483. XXXIII^s remis aux vicaires pour les chevaulx du jour des innocens. — En 1529, les trois flambeaux livrés pour esclairer mess. de chapitre pour aller soupper à l'ostel de l'évesque des innocens, et les ramener apprès soupper, chascun en leur maison, coûtent LX^s.

(40) Voy. Ann. arch., ibid., p. 98.

(41) Lorsque le maçon de l'église mariait sa fille, des vins de courtoisie lui étaient présentés au nom du chapitre. Ainsi, en 1486, VI los de vin, appréciés LIII^s., sont offerts à cette occasion à la fille de Jehan de Bourges, machon de l'église, *avec II couppes de bled converties en miches*, du prix de XVIII^s.

(42) Voy. Roquefort, au mot *helloires*, suppl. au dict. de la langue romane, p. 183.

(1486) pour avoir sonné *les pardons* (43) *de la grosse cloque le mardy de la Saincte sepmaine, après le Salve chanté.*

On accordait (1445-1485) XII^{s}. à celui qui avait chanté *les trois Passions, le dimanche de Pasques flories, mardy et merquedy* (44). Quant au prédicateur, qui avait fait le sermon qui, toujours, précédait *le absolution de la nuit de Pasques faitte après complies, ou cueur,* il recevait VIII^{s}.

L'artiste, qui, en 1396, avait repeint le crucifix que *on couvre le jour dou boin venredj* demandait XXVIII^{s}. Quant à *la lettre enluminée mis à ung tableau que l'on met au chœur le jour du blancq joeudy,* le joillier Pierre Herriquet l'avait fait payer (1548) XII^{s}.

En 1615, *les trois lots de vin de Canarie beu à la cène, le jour du joeudy absolut, coûtent VI^{l}. XII^{s}.; les trois livres de succades et dragées* (45) *IIII^{l}. X^{s}.*

Le chapître avait droit à *une pitanche* de LXXII^{s}. le jour du grand venredy, le nuit de Pâsques et à Pasques. Il recevait aussi XII^{l}. pour le vin de la nuit des rois, *des quoiresmaulx, qui se gaigne le cras dimenche, à la messe,* et pareille somme pour le vin Saint-Martin (46). Pour *le ferton* St-Amé VII^{l}. XII^{s}. III^{d}. lui étaient alloués, et un muid de blé pour l'office *du mande.* Quant aux vicaires, on leur accordait trois lots de vin, en février, *pour faire leur raston,* un setier de vin le joedy saint, et un autre setier le nuyt de Pasques.

Il est à croire que les chanoines de St-Amé avaient constamment voulu lutter de magnificence avec les bénédictins de Saint-Vaast d'Arras, pour la construction et les décorations diverses de leur cierge pascal, nommé alors *arbre de cyre.* Le cierge pascal que décrivent les registres aux comptes de cette célèbre

---

(43) Ailleurs : *le cœuvre-feu.*

(44) On ne chantait donc pas la Passion le jour du Vendredi-Saint?

(45) Voy. le Bulletin des comités, ibid., p. 58; — Ann. arch., ibid., p. 96.

(46) Le dîner du jour des Cendres coûte (1463) VI^{l}. XIII^{s}.; IX^{l}. XVII^{s}. (1475), en ce non compris les XXXIII^{s}. que le pecqueur de mess. doibt payer pour le plat de poisson qu'il doibt.

collégiale, peut, en effet, nous rappeler l'arbre à cire (xve siècle) de cette illustre abbaye, dont parle Monteil (47).

En 1538, XVI^l. XII^s. sont alloués à Nicaise Valloix, pour avoir livré *les arbrisseaulx mis au cherge bénist, et y avoir mis ung nœuf fons de bois.* En 1544, Jehan Wagnon, *qui avait fait ung capiteau en ouvraige de cire, mys au cierge bénist aux Pasques,* reçoit XIIII^l. En 1548, au même Jehan Wagnon, *qui avait faict nouveau brancquaige de cire, ensamble reneuvellé tant dessoubz que deseure le chapitieau, et livré nouvelle estoffe,* on accorde VI^l. En 1556, le même artiste exige IIII^l., *pour avoir réparé l'arbre de la grande candeille de Pasques.* En 1566, XXI^l. sont dépensées pour *le capitiaux de l'arbre de cyre estant au mittant du chœur.* Deux ans après, *ung carioteur* exige XII^l. VI^s., *pour avoir tourné le bois du candelabre de chire* (48) *et les confanons.* En 1584, Jan de Flandres obtient XL^s. *pour accoustrer l'arbre :* en 1590, Philippes Fouet et Rolland Dassonleville exigent XXVI^l. *pour avoir livré l'estophe de l'arbrisseau avecq la fachon.*

Au comptable de l'année 1592 nous devons les détails les plus précieux. A Titran, quincaillier, j'ai donné, nous dit-il, XIII^l. *pour avoir tourné l'arbre de cire,* comprins le cariaige ; à Toussainct Brassart, peintre, VI^l. XII^s. *pour avoir pain le chapiteau et brancaige de l'arbre de cire ;* à Philippes Fouet, cirier, xLVIII^l. (49), *pour avoir appoinctiet les brancages du chapiteau dud. arbre ; au tailleur desd. brancages,* XXVI^l. ; aux ouvriers, enfin, pour avoir assis l'abre, XX^s. pour eulx récréer (50).

L'année suivante, un autre peintre *avait peint verd l'arbre de cire et les brancages.*

Le concours des charpentiers devenait nécessaire pour l'érection *de l'arbre de cire* (51). Ainsi, en 1572, le charpentier Jacques

---

(47) Traité de matériaux manuscrits, t. I, p. 196.

(48) 1537. Pour le fachon d'un candelabre de bois pour mettre aux Pasques devant le grant autel, XII^l.

(49) xLIIII^l., en 1593.

(50) Pour le parfurnissement de l'abre de cire contre Surius, thesorier, XII^l. : — ailleurs : à mons. le thesorier Surius.

(51) Voy. les Ann. arch., t. X, p. 96.

Lefebvre reçoit XXV^{s}. III^{d}., *pour avoir faict ung engien pour tirer l'arbre de cire,* et X^{s}., pour l'avoir placé.

Ce qui restait du cierge pascal était, toujours, converti en petites chandelles, que l'on distribuait aux chanoines, puisque, en 1459, le cirier Jehan de Fresne recevait II^{s}. pour le changage du cierge bénoit (52) distribué à mess. en petittes chandeilles, comme il est de coustume.

Pour le tableau placé sur le cierge pascal, et qui, d'ordinaire, indiquait les principales fêtes de l'année, etc., on avait recours aux calligraphes les plus habiles. Ainsi, en 1545, sire Salmon Doubtart, reçoit XXXVI^{s}. *pour avoir renouvellé le tableau de l'arbre de cyre.* En 1563, on alloue XL^{s} à Mathias de Hurpi, *pour salaire d'avoir escript et renouvelé le tableau estant affixé au chierge beneist la veille de Pasques* XV^{c} LXIIII, *et, aussy, en considération que ledit Mathias est devenu sourd et poure homme.*

C'était aux matines du jour de Pasques que l'on représentait le sublime drame des trois Maries au sépulcre du Sauveur. En 1585, celle qui, depuis XV à XVIII ans, ou davantage, *avait accoustré les III Maries, au jour de Pasques, à matines, et livré les accoustremens,* recevait VIII^{l}.

Ne pourrions-nous pas supposer que *les deux accoustrementz de toille d'or, semées de plusieurs flourettes de velour,* vendu VI^{l}., en 1568, par *un viesier* (fripier) servaient à ces représentations scéniques ?

A St-Quentin, nous dit notre vénérable parent, Quentin de la Fons, *le sénéchal* du chapître devait, le jour de Pasques, porter l'encens devant les trois *Maries,* représentées à la procession qui se fait devant les matines (53).

Presque chaque année, les vicaires jouaient, le lundi de Pâques, *le ju et mystère des pélerins* (54). Ainsi, en 1532-1542, les

---

(52) 1549. Pour *une escafecte d'argent* à mettre le sel en faisant le eaue béniste, pesant dix onches XII estrelins.

(53) Hist. de l'église de Saint-Quentin, éd. de M. Ch. Gomart, t. I, p. 221.

(54) On lit dans l'*ordinarium et obituarium Sancti Petri insulensis* (ms. n° 32 de la bibl. de Lille) : fr. IIe in vesperis post collectam *fit*

vicaires et enffans de l'église reçoivent deux lotz de vin *en la nef*, et deux lotz pour le récréation des compaignons, *pour avoir jué en l'église le ju et histoire de la Résurrection*. Le même sans aucun doute que celui des pélerins. En 1548, le jour des pélerins, quy fut lendemain du jour de Pasques, *quant on fist le mystère desd. pélerins, ils ont deux lotz de vin en faisant led. mystere, et deux autres lotz au soupper* (55).

Au XIVe siècle (1388), *l'estramure du jour des Romisons* (Rogations) coûtait IIs., et il fallait XXs. pour l'erbe du jour du Sacrement, *pour estramer l'église*. Quant *à l'estrameure* du jour Sainct-Michiel, elle revenait à XIIs. Au XVIe siècle (1529), *le fais d'herbe à espandre en chœur* le jour de la Magdelaine, Sainct-Michiel et *mardy des Rogations*, est payé VIIIId., et *le may du jour de l'Ascention* revient à VIs.

Quant à l'enfant de chœur, *qui avait porté le dragon aux processions des Rogations, et le jour de l'Ascension*, il avait droit à IIs.

Nos lecteurs savent dejà (56) avec quelle pompe le chapître de St.-Barthélémi de Béthune célébrait cette grande solennité; toutefois, les nouveaux documents que nous ont fournis les comptes de St-Amé, en venant compléter les premiers, leur feront connaître les moindres détails de cet auguste drame si éminemment émouvant.

En 1529, le comptable se contente de mentionner les deux lots de vin, de VIs. chacun, *pour le mistère de l'Ascension*; mais, en 1541, il nous apprend que le Sauveur s'élevait vers les cieux tenant à la main cette sublime croix de résurrection, que nous devons à l'art chrétien (57).

Il accuse, en effet, une dépense de XLs., *pour avoir fait ung bras et la croix au Dieu que l'on fait monter le jour de l'Assension, et pour le avoir fait paindre*. En 1548, il parle de la fachon *d'une croix*

---

representatio peregrinorum, qua facta cantatur Christus resurgens, et itur in chorum (fol. XXI vo).

(55) Voy. M. Edel. Duméril, Origines latines du théâtre moderne, pp. 47, 110, 126.

(56) Voy. le Bulletin des comités, ibid., pp. 58-59; — les Ann. arch., t. X, p. 98.

(57) Consult. M. Didron, Iconographie chrétienne, p. 369.

dorée pour le Dieuf quy monte au chiel ; en 1600, enfin, le paintre Toussainct demande XIIII^l^. *pour avoir réparé l'image de Nostre Seigneur montant au ciel.*

Dès 1388, VII^c^. *de nieules* (58), achetés XXI^s^., y compris VI^s^. pour les porter à l'église, figurent le jour de la Pentecôte. Les *estouppes* coûtent III^s^. En 1442, ung millier de *nieulles données et gettées en l'église le jour de la Panthecouste*, est payé XXXII^s^. En 1529, *les estouppes et chandeilles* pour le jour de Penthecouste sont encore mentionnées, ainsi que *le coulon blancq.*

Les comptes de Béthune nous avaient déjà fourni ces documens divers (59) ; mais ils nous avaient laissé ignorer les circonstances les plus remarquables de ce sublime drame; le comptable de St-Amé comble cette lacune, en nous faisant connaître que, en 1540, il a payé VI^s^., *pour ung monde pour l'histoire du Sainct-Esperit ;* XIII^s^. *pour deux couronnes et barbes servant à l'histoire du St-Esperit.* En 1548, il mentionne encore l'achat *d'une couronne et ung monde pour Dieu le Père, le jour de la Pentecouste* (60); alors qu'il se contente, l'année suivante, de réclamer IIII^s^. pour celui *qui a aidé le clocqmant pour le mistère du St-Esperit.* En 1550, à Jehan Thierace, peintre, on alloue L^s^. *pour avoir painct plussieurs diadèmes et faict autres painctures pour les mystères de l'Ascension et de le Pentecouste.*

Les quatre chapelains et les deux *estailliers* qui, le jour du St-Sacrement, portaient les fiertes à la procession, recevaient chacun II^s^.; alors que XXX^s^. étaient accordés *aux revestuz* et enffans de chœur *pour chappeaulx de roses et violettes* (61).

---

(58) De toutes les collations d'après-midi, dit Quentin de la Fon^s^ (ouv. cit., p. 184), chaque chanoine doit avoir dix nieules et cinq oublies, et un denier pour les nieules et les oublies ; et chacun de nos 17 officiers doit pareillement avoir dix nieules et cinq oublies et un denier. Du vin chaque chanoine doit en avoir un *esteu* et la moitié d'un esteu demorez, sans les enfants. — On lit dans l'obit. de St-Pierre de Lille, cité plus haut : nota *quod inchoato veni creator mittitur globus ignis, columbz, volucres, frondes, flores et nebule, nec amplius debet mitti ignis quàm primus et unicus globus.* (Fol. XXVI v° XXVII r°.)

(59) Voy. les ouvrages cités plus haut.

(60) Consult. M. Didron, ouv. cit., p. 205-210.

(61) A cette époque de l'année il n'y avait plus de violettes, mais il

Aux habiles musiciens qui venaient rehausser encore la pompe de ces processions si éminemment dramatiques, les registres donnent presque toujours le nom de *guistreneurs, ghuistreneurs, guiterneaux, gisterneulx*. Ainsi, la somme de VIIIs. est, chaque année, accordée *aux guistreneurs* qui jouent (1427), le jour du Sacrement, devant messieurs à le pourcession ; à Guichart et à ses compaignons *ghuistreneurs* pour leur sallaire d'avoir joué de leurs instrumens (1449) à le procession ; à Jaqmart Pollet et ses compaignons *gistreneurs*, pour avoir joué (1467) de leurs instrumens le jour du St-Sacrement, durant la procession de *l'offertore*. En 1443, toutefois, c'est *aux ménestreux*, lesquelz aloient devant le Sacrement, que les VIIIs. sont accordés ; de même que, en 1484, on leur présentait II lots de vin, *pour avoir joué pluiseurs canchons en le cappelle St-Morant, par les festes de la St-Remy*.

Au XVIe siècle (1527-1545), *les jueurs de leux et les menestreurs de haulventz* les avaient remplacés.

En 1406, le comptable a grand soin de consigner dans son registre que les vicaires se sont fait remarquer à la procession de après disner, le jour du St-Sacrement, *quant on ala requerre les reliquaires au Temple*.

Rappelons ici qu'on distribua XX XIIs. (douzaines) *de wateles* (gâteaux) *payées XXXIIs., aux josnes filles qui, durant cette grande et auguste cérémonie, avaient apporté un chapeau de fleurs, à monseigneur St.-Morant, à lad. procession, en widant hors de l'église du Temple, pour sa bienvenue, pour avoir mémore de son retour*.

Désireux d'entretenir une louable émulation parmi ses vicaires, le chapitre mandait, en 1472, un célèbre *tenoriste* de Nieuport qui, peu satisfait des offres à lui faites d'une vicairie et IIII escus par an, regagnait ses pénates, après avoir reçu des chanoines XXVIIs. pour ses dépens. A ung aultre compaignons de le Motte au Bos, chantre, appelé pour scavoir se ilz s'en pourroient aidier *pour une teneur*, les chanoines accordaient XXIIIIs. A sire Bon,

---

est à observer que, presque toutes les fleurs étaient, alors, ainsi désignées. — En 1573, le chapeau du Sacrement coûte VIIIs., et Xs., en 1575, à cause du jubilé. Les XXVIII fay d'herbe à espandre avant l'église et en chœur, avaient coûté (1529) XXIIIIs. — 1596. XIIII chapeaux pour le jour du St-Sacrement.

chantre, venuz de Noyon (1506), pour estre reçu maistre de chant, ils faisaient donner IIII[l]. En 1509, nous voyons figurer maistre Nicole, chantre et *teneur* de Nostre-Dame d'Arras.

Lorsque, en 1546, ils festoyaient Petit Jean, chantre de l'Empereur, ils obtenaient IIII lots de vin, de XII[s]. En 1559, le comptable porte en dépense les X[l]. qu'il leur a payées, *pour avoir chanté en contre poinct Sanctus, O Salutaris hostia* et *Agnus Dei,* chascun jour de l'an, à la grande messe du chœur. N'oublions pas les X[l]. allouées pour le nombre de *XII messes en musicque imprimées à Paris,* pour servir de chanter en chœur, et les LIIII[s]. pour la couverture en bois recouverte de cuyr, ensamble pour les ferrages et cloans.

Dès 1549, on accordait VIII[l]. à Barinot Boutery, *qui avait escript et notté pluisieurs messes en musicque;* enfin, Me Franchois Gallet acceptait (1586) XII[l]., pour *un gratis* à luy fait à l'occasion *de la présentation de ses livres à mottez.* En 1601, Me Luc Lottin, M[e] de chant, reçoit XXI[l]. X[s]. *pour plusieurs livres,* et on dépense près XIX[l]. pour achat *de livres musicaux.*

Dignes rivaux de leurs confrères de Béthune (62), les vicaires de St-Amé se faisaient remarquer par les joyeux esbats qu'ils donnaient lors de l'entrée des souverains à Douai. Ainsi, en 1470, le chapitre fait allouer V[s]. à Jehan Buirette pour certaines pièces de bos, waulles, roilles, etc., qu'il livra aux vicaires pour jouer à le venue de madame la duchesse, alors qu'eux-mêmes ils reçoivent CVII[s]. pour les dépens qu'ilz ont faiz aux jeulx (sic) pour la venue de la duchesse de Bourgongne, compris VI[s]. donnés à Pierart le clocqman, pour avoir sonné et battellé les clocques.

En 1529, nous les voyons *joer leurs jus pour le feste du couronnement de l'Empereur* (Charles-Quint), ce qui leur vaut une courtoisie de IIII lots de vin, de XXVIII[s]. Ajoutons que pour la procession solennelle faite à cette occasion, et, durant laquelle, *les joeurs de Marionnettes avaient, moyennant VIII[s]., juez devant le St-*

---

(62) Voy. nos artistes, pp. 215-246; les Ann. arch. de M. Didron, *passim;* Mélanges hist. par M. Champolion-Figeac, t. IV, pp. 320-345; Bulletin de la société de l'histoire de France, septembre-octobre 1846, pp. 349-350.

Sacrement (63), ils reçurent en outre quatre autres lots de vin ; alors que le gala du chapitre occasionna une dépense de CIIIIs.

Parmi les courtoisies faites aux vicaires, nous remarquons celle de XXXs. à eulx donnés de grâce par mess. (1427) pour IX lots de vin présentés le trois d'août, au souper de leur fête, appelée fête des vicaires, ou *de la Bibon.*

Il est probable que les vicaires recevaient *des méreaux* d'un autre module que ceux des autres dignitaires du chapitre, car, en 1458, on porte en compte VIIl. VIIs. VId. pour l'estoffe et fachon de *ung milier et trois quartrons de mereaulx de vicaire fais à Valenchiennes*, en ce compris ung lot de vin de Vs., donné à Jehan Douchet, frère de mons. le trésorier, pour se paine d'avoir apporté lesd. méreaux, et XXIIIIs. pour *les coins* (64). En 1470, XIIc. *de méraux noefz*, également forgiez à Valenciennes par Me Amand, reviennent à raison de XIs. le cent, à VIIl. XIIs., y compris ung ponchon de IXs.

Chaque année, le 24 juin, le corps de St-Morant, entouré de quatre flambeaux, du poids de XIXl. et demie (65), était porté processionnellement sur la muraille de la ville. Pour cette cérémonie le chapitre avait droit (1478) à IIIIl. XVs., et le prédicateur à VIIIs.

Le chapitre devait faire remettre, chaque année, à l'évêque d'Arras, III marcs d'argent (66), *qu'il gagnoit le nuit St-Morant,*

---

(63) Voy. l'extrait du rapport de M. Charles Magnin, Bulletin de sociétés savantes, t. I, p. 47, fév. 1854, et l'histoire des marionnettes du même savant, p. 124 ; les reg. aux comptes de Lille mentionnent un Jacquet *Marionnette*, en 1508.

(64) En 1499, Gille de Cantin demandait wyt deniers pour ung nouveau coing servant aux méreaulx. — A Me Jehan Dauffay on donnait une certaine somme pour son advis et oppinion sur le fait des méreaulx forgiez. — 1495. Pour III XIIcs. de jettoirs à mettre sur le buffet IIIs.

(65) XIIl. de cyre pour *le songnie St-Morant.* — A Lille, (1383) on remettait LXs. à demiselle Marie, femme Jacqmon les Pois, pour et en ayde du pourceach *de la soingnie* à ardoir devant Nostre Dame de le Trelle. — *Lequel songnie doibt en longheur comprendre le tour de le ville.* (Voy. nos artistes, p. 139).

(66) Ailleurs : XVIII onches d'argent de XXX gros chacune, ou VIIIxx viez gros.

IVe jour de may, pour dire les premières vespres et, iceluy jour, pernocter en le maison mons. le doyen, et lendemain, jour St-Morant, célébrer grant messe. Et faut qu'il viegne à l'église, s'il le vaeut avoir, quant il est nouviaux évesques, et pas autrement (67).

Ces trois marcs sont estimés XXIIII^{l}. VI^{s}., en 1399; XXX^{l}. en 1419; XXVIII^{l}. XVI^{s}., en 1424; XXX^{l}. XII^{s}., en 1425; XXXIIII^{l}. IIII^{s}., en 1446.

Il est bon de faire observer que, en 1419, le prélat (Martin Poré) ne voulait rien recevoir, *vu les grans pertes éprouvées par le fait des guerres.*

Le comptable a grand soin de porter en dépense les XXII^{s}., prix *des nieules* et fleurs (68) données (1578) à aulcunes filles, afin d'acoustrer l'église, le jour de la St-Maurant. Quant au dîner de ce jour, où messieurs furent ensamble, et avecq eulx leurs officiers (1475), il coûta XI^{l}.

En 1549, on porte en compte XXIIII^{l}., pour les coustz et estoffes des coulombes mises en la chappelle St-Morant. Longtemps après (1556), Fremin de Lobel exigeait XVI^{l}. pour œuvre et estoffe de la montée *du trin* (69) de cette chapelle, lequel n'était point encore terminé en 1561, puisque, alors, on payait XXIX^{l}. IIII^{s}. VI^{d}. pour le parfaict *du trincq* de la chapelle monseigneur St-Maurant, *œuvre fort commode et nécessaire.* Nous voyons que le peintre Alexis Talie avait relavé et reverni *ce trin* (1571), et que, en 1576, quelque painctre avait reçu XXIIII^{s}., pour avoir painct et baillié nouvelles coulleurs au chief mons. Sainct-Maurant (70). N'oublions pas que, en 1582, on dépensait III^{c}. l. pour drap de soye destiné à cette chapelle, et que, en 1594, *les princes de la confrarie* avaient déboursé XXIIII^{l}., pour advanchement de la paincture ordonnée.

---

(67) Voy. notre art. intitulé : Cérémonies dramatiques, Ann. arch., t. X, p. 99.

(68) Ailleurs *vinere* et nyeulles (voy. Ann. arch., ibid.—On a mis par erreur *venire*, Bull. des comités, n° cité, p. 60). — XVI^{d}. pour *joncqs* le jour où l'on célèbre le double Ste-Rictrude, mère St-Morant.

(69) En 1536, celle qui *avait bué le drap du trin de l'église*, recevait XII^{s}. Voy. plus haut.

(70) Lequel estoit repaint et relavé, en 1589, par Bellegambe. — Me Augustin, tailleur d'ymages.

Les vases sacrés étaient aux armes de St-Morant (71), car nous voyons que ceux qu'avait fournis (1585) l'orfèvre Pierre Moronval, bien que destinés au grand autel., estoient esmaillez des armoiries St-Morant, ainsi que les tapisseries.

Ste-Anne était aussi considéré comme patronne de la collégiale, puisque, à ce titre, celui qui tendait les tapisseries le jour de sa fête, recevait xLIIII^{s}.

En 1549, la drappière qui avait livré les drapz de cette solennité, avait reçu XIIII^{l}. de reste de plus grant somme (72).

Parmi les chapelles nous ferons remarquer celle nommée *la rouge chapelle*, pour laquelle *ung espinceleyr avait racoustré*, moyennant XXXVI^{s}., *un rond de fil de letton*. En 1590, Toussain Tassart obtenait L^{l}., pour l'avoir painturée et relavé la table de l'autel qui s'y trouvait : il fallut aussi payer les ouvraiges de hugeries qu'y avait fait Jacques le Phé.

En 1529, de grands travaux eurent lieu dans la nef de St-Amé. Ainsi, nous voyons que des charpentiers *réparent et racoustrent le chiel de la grande nef ;* que Fremin, machon, oste plusieurs marbres et met *quatre cens de carreaulx sans plomé et plusieurs aultres plommez* (73) ; que Gilles Tassart, peintre, reçoit xLVI. pour avoir, sur les hourds établis par Martin de le Porte, *blanquy l'église et norcy les petis pilliers ;* puis *paint* moyennant la même somme, *le chiel de le grand nef* (74) *et le hault devers le portal, du costé de la trésorerie.* Il avait en outre reçu VIII^{l}., pour avoir paint le hault du costé du clocquier (75).

Longtemps après (1565), Nicolas Dufour, hugier, faisait ung

---

(71) St-Maurant, dans l'Art de vérifier les dates, t. 2, p. 85, édit. in-8°.

(72) La toile nécessaire pour les voiles tendus devant les corps saints sur l'autel de *requiem*, avait coûté XIIII^{l}. XIX^{s}., en 1568. — 1388. Pour *III capiaux de ros* (roses) pour les fiertes VI^{s}.— 1314. L'évêque d'Arras donna, lors de son joyeulx advénement, qui fut le xvie jour de may xv^{c}. xiiii, L^{s}. aux relicquaires estans sur le grant autel.

(73) Un autre fournit XXV *accletz de gré.*

(74) Voy. nos artistes, p. 27.

(75) *Le aval ventz* du clochier.

noeuf porge, au dessus duquel Jacques le Phé, autre hugier, construisait *un ostevent*, en 1587, et Alixandre de Libersart rehaussait (1568), les sièges *autour des carolles* (76), dont, en 1585, Jacques Fiscot houssait le ciel, ainsi que celui de la nef. moyennant VI[l],

Près du portail, on remarquait *ung Crucifix, la Vierge Marie et Sainct-Jehan*, pour la peinture desquels Alexis Talie exigeait (1571) XXVIII[l]. Il recevait én outre XII[l]. *pour avoir repainct la hobette de ce crucifix* (77). Au maçon qui avait pavé et refaict autour desd. imaiges, on accordait LII[s].

Les *II[c]. de pumes pour bénir le jour St.-Jaques et St.-Christophe* (78), revenaient au xv[e] siècle à VI[s].; à XVII[s]. IX[d]., en 1529, et à XXVIII[s]. en 1556. *Pour le raisin à bénir le jour de la Transfiguration* (79), il fallait III[s]. au xv[e] siècle, XXIIII[s]., en 1529, et XXXVIII[s]., en 1572, *pour deux cent et demy de grappes.*

Durant le carême, les quatorze chanoines de St-Amé, recevaient chacun LVI *miches* (80), et *le demi chanoine* XXV, pour le confection desquelles il fallait II m. VII ras. et III quart., y compris, il est vrai, quelques miches offertes à plusieurs personnes : *et commenchièrent lesd. miches le jour du cras dimenche, et fallirent le merquedy de Pasques, aux vespres.* La distribution *des miches* auxquelles ils avaient droit, pendant l'Avent, ne cessait qu'au jour de l'an.

---

(76) 1390. A Benjamin, machon, pour avoir repavé autour *des carolles* XL[s].

(77) Voy. nos artistes, p. 92.

(78) Voy. les Ann. arch., t. X, p. 99 ; le Bulletin des comités, déjà cité, p. 60 ; l'Annuaire du Pas-de-Calais (1849), p. 181. — Tous les douze fieffés et officiers du coûtre, hormis le trésorier, devaient avoir, la veille de Saint-Denis, en la salle de la coutrerie ou autre lieu, le paast accoutumé en ce jour : huit poires de caillous, deux gallonnées de noizettes de Saint Remy, et à boire du vin vieux et nouveau ; et la nuit de Saint-Martin, dans le chœur de laditte église, deux gallonnées de mesles ou nefles cuites et huit pommes rouges avec du vin vieux et nouveau. (Quentin de la Fons, ouv. cit., p. 205).

(79) Ann. arch. et Bull., ibid.

(80) Ann. arch., ibid., p. 95.

En 1541, deux coupes de blé, estimées XX^{s}. étaient converties en miches offertes, ainsi que XII lotz de vin, de LXXII^{s}. à messire Fouet, *lequel faisait le banquet des innocens, où estoient tous messieurs, à cause que son serviteur estoit éveque.*

Desservir, entonner à sen renc, psalmier et tenir coer valait annuellement à chaque chanoine LX^{s}. Tels étaient aussi, à cette époque, (1425), les gages de messire Pierre Le Cat, *pour sonner les orghes.*

Parmi les organistes de St.-Amé nous aurons à signaler sire Andrieu Brigade (1388), qui reçoit LX^{s}. (1393), pour sa pention *de sonner les orghenes;* messire Pierre Sauvaige al Kuire (1411); Johes, serviteur de mons. d'Anchin, qui obtint ung lot de vin, estimé V^{s}., de grâce et courtoisie, pour avoir joué des orghes le jour du Sacrement. En 1437, figure Hotin du Fay, organiste (81). De grandes réparations furent faites, en 1593, aux orgues, par Pierre Isoret (82), faiseur d'orgues, qui reçut V^{c}. XLIIII^{l}. pour les refectionner. Dans le compte, nous voyons figurer avec *le cornez d'Alemain* (Allemagne) qui lui furent commandés, les sommes allouées aux chanoines, aux chapelains, aux deux notaires, et *à deulx joeueulx de violon,* qui assistèrent à la réception de ces orgues. La hugerie faite par Jacques le Phé revint à XIV^{l}., et les XXV^{l}. de tierchain coûtèrent XVII^{l}. XVI^{s}.

Parmi les dépenses qu'occasionne le grand double de la Dédicace, fondé par Franchois de Longheval, chevalier, seigneur d'Escouires (1533), figurent XII^{s}. payés à mons. le trésorier, pour tout le luminaire et XII *cirons mis aux pillers de la nef, et pour l'interest de ses cordes;* XXIIII^{s},. *pour l'herbe et les joncs espars* en chœur, par toute l'église et au cloistre. De son côté, le chapitre donnait XL^{s}. *pour jontz et vincles épars,* et IIII^{l}. au clocqman, pour tendre *les tapytteries,* parmi lesquelles figurèrent plus tard

---

(81) 1578. *Fil d'Arras* pour les orgues. En 1584, six pieches de treillis fournies par un mandelier, et payées VI^{l}., entouraient les orgues.

(82) Le même que Pierre Isoré, de Berghes, qui, en 1597, construisit les orgues de La Bassée. (Voy. l'Ann. du Pas-de-Calais, (1849), p. 182).

à Martin de le Porte, carpentier, et à ses aydes, pour avoir par et tendu *pluseurs drapes de tapisserye* (83). Il est à observer que *les croisures du cœur estoient ornées de vinere et de nyeulles*, et qu'on accordait IIII[l]. *aux filles qui avaient tendu des croisures dans la nef.*

Ce même jour de la Dédicace, le fournier de chapitre recevait aussi XII[s]., pour II ras. II coupes bled converty *en mices,* de L en le rasière, au prix de XXX[s]. le ras., et X[s]. pour le cuisage.

Lorsque l'on célébrait l'obit de sire Michiel Orient, jadis chantre et chanoine, le trésorier recevait de la fabrique X[s]., *pour IIII chirons ardans emprès le représentation d'un évesque*, qui se faict en chœur, et on allouait III[s]. au *custos,* pour la faire. Quant aux chanoines, ils avaient droit à VI[l]. *in sicca.*

Nous voyons que, en 1590, le coustre avait, chaque année, XLIIII[s]. *pour allumer la couronne*, et que le luminaire de cette couronne revenait, en 1615, à XXXVI[s]. ; celui d'entour le chœur revenant au même prix. Dès 1565, au reste, *les douze chirons de chire de cette couronne de cuivre, placée au mittant du chœur,* d'une livre chacun, (payés VII[l]. XIII[s]. IX[d].) sont mentionnés ; et nous voyons que celui qui, en 1578, la transporte devant le grand autel, et *met sus et jus les roues et instrumens qui sont en hault,* reçoit IIII[l]. (84).

Les registres mentionnent aussi les IIII[l]. pour *le pittanche* et pension du double de le Visitation Nostre-Dame, le II[e] jour de jullet, fondé par deffunt sire Pierre de Monstrelet, curé de l'Eschine, et chanoine de Nostre-Dame de Namur. Pour lequel double cest office a receu II[c]. I.

---

(83) 1340. Six careaux de tapisserie achetés, moyennant XIIII[l]., *au cuisinier* de madame de Mastaing ; ung tapis de verdure ; ung tapis qui sert de marche-pied au grand autel, *nettoyé,* en 1578, *par frère Pasquier, dominicain.* En 1601, on alloue XXIIII[l]. à certains peintres, *pour avoir repintz aulcuns tapis de l'église.*

(84) En 1555, le comptable nous parle du chandelier de cuivre, mis et posé au chœur devant l'Annontiation. Le capitau qui surmontait les chayères du mittant du chœur, avait coûté V[l]., en 1565.

Les images qui ornaient les bannières de l'église de St-Amé, au XVIe siècle (1572) avaient été peintes par Me Anthoine Hanegrave, puisqu'il obtenait XXXVI^l., *pour avoir pain quatre ymages pour enrichir les croixphanon.* A Jacques le Merchier on remettai tLVIII^l. I^s. prix de VII aulnes III quarts de damas, pour faire deux *croixphanon.*

En 1543, on achetait, au prix de XIIII^l. VI^d., une aulne et demy quartier de saye blanche, pour faire le bannière du clochier (85). L'année suivante, le peintre *qui avait painct douze banerolles au clochier* (86), recevait LX^s. En 1587, on allouait XVI^l. X^s. à Anthoine Prévost, qui avait refaict XII banerolles avecq aultres parties pour l'église.

Lorsque les connestables de la connestablie St.-Amé renouvelaient leurs banière et pignon, le chapitre leur faisait remettre (1456) C^s. En 1475, il donnait xLII^s. à ung peintre qui leur avait fait et livré les estophes d'ung pignon, y compris le bougran, le lanche, etc.

Quand le doyen se rendait *au senne*, le chapitre lui concédait (1429) IIII^l. XVII^s. pour ses despens ; toutefois, celui qui, en octobre 1465, va *au senne,* à Arras, ne reçoit que LII^s. VI^d.

Le chapitre devait toujours députer un de ses membres à Arras, lorsque l'évêque y faisait sa première entrée. J'ai donné LI^s. à messire Pierre Ressin, dit, en 1439, le comptable, lequel fut envoyé par mess. à l'entrée de Fortegherre, évesque d'Arras, lequel fist sed^te. entrée le mardj XXVIe jour de janvier. J'ai, en outre, payé dix riddres d'or, val. L^s. chaque, à Me Pierre Brunet, pour le premiere entrée de R. P. en Dieu, ms. l'évesque d'Arras, Fortigarius, lequel il fist en le ville de Douay le penultieme jour de march.

Quand ce prélat se rendait à Douai, pour lever un interdit, le chapitre lui payait VIII^l., et faisait remettre IIII^s. à son secrétaire. Il en fut ainsi, en 1449, l'église ayant esté déclarée pollute,

---

(85) Voy. le Bulletin des comités déjà cité, p. 60.

(86) 1588. Celui qui sonnait *le cloke bénite* pour les vens, recevait, chaque fois, IIII^d.

les six pièces achetées IIIc. l. à Me Paul Dumont (1585). Longtems auparavant (1533), le comptable déclarait qu'il avait remis VIIIl.. *et ne peut-on savoir par quy, pour ce qu'il avoit esté congneu en confesse à mons. le doyen.*

A celui qui chassait de l'église les chiens et *les brimbeurs*, on donnait (1578) IIIIl. par an. Il devait sans doute veiller aussi à faire observer les défenses (escrites sur trois fœulles de fer) faites à tous de porter immundices sur lattre.

Les chanoines de St-Amé avaient une prédilection toute particulière pour les arbres de leur cloître, où l'on admirait l'imaige de Nostre Seigneur, richement aornée (1548) par le peintre Jehan de le Barre. En 1540, celui qui nettoie et *deshonine* (échenille) les arbres de lattre St-Amé, reçoit XIIIIs. Les cercles à mectre aux arbres en lattre, devant la maison du chantre, coûtent Vs. En 1546-47, on accorde LXXs. VId. à un manouvrier, qui avait rapoinctié l'arbre tillœu de lattre, et livré le bois, les claux et les vergues. En 1550, celui qui remet à poinct l'arbre du cloître, reçoit Vl. IIIs. IIId. En 1561, Jehan de Flandre, gardinier, obtient xLIIIIs., non compris six sous pour harcelles, avecq deux lotz de *hocqbart* et ung quart de *cracqlin*, pour avoir remis à poinct, tailliet et reloié le tilleu de lattre, IIIIl. Xs. lui sont aussi accordés, pour avoir racoustré l'arbre près *la chapelle du peuple*, et on remet en outre XLl. (1568) à Me Claude de le Porte, carpentier, pour l'avoir aussi racoustré; puis, au même, LxIIIIs., *pour avoir faict VIIII couppettes sur les posteaulx du tillœul devant le cellier*, et, pour une récompense à luy faicte de la fachon dud. arbre, en ce comprises les pièces de bois, payées LIIIIs., pour réparer le dessud. arbre. Le jardinier, qui entretenait l'arbre planté devant la chapelle du St-Sacrement, recevait Vl. IXs., en 1572. L'arbre devant le chelier, pour lequel on dépense (1573) VIl. Xs., et la même somme, l'année suivante, pour bois et œuvre d'ung charpentier, ainsi que l'arbre rond, sont aussi mentionnés.

Bien que notre savant collègue, M. le docteur Le Glay, ait déjà publié sur le paast d'Aicourt, au xive siècle, des documents d'un haut intérêt (87), nous avons pensé que ceux du xvie siècle, que nous devons à son inépuisable obligeance, pourraient encore

---

(87) Mélanges de M. Champollion-Figeac, t. III, pp. 457-63.

intéresser les lecteurs des *Archives*, alors, surtout, qu'ils leur feraient connaître combien les siècles avaient modifié les mœurs et les usages.

Si nous en croyons le comptable de St-Amé, au dîner du past de 1510, il fallut pour XX^{s}. de pain ; LXV^{s}. de mouton ; XX pouchins payés XXXIII^{s}. IIII^{d}.; pour XIII^{s}. VI^{d}. de burre ; IIII lotz de febves verdes, de X^{s}. VIII^{d}. ; pour III^{s}. de quenelle, pour mettre les febves ; deux blancs fromages (88) de V^{s}.; pour XII^{d}. de vergus, XVIII^{d}. de moustarde. A l'hostesse on accorda XVI^{s}. pour fleur et aultres vivres à faire pastés : ses serviteresses reçurent IIII^{s}. Les XX lots de vin, enfin, revinrent à IIII^{l}. et les eschevins et loy d'Aicourt, renouvelés led. jour, reçurent XXXII^{s}., pour faire récréation.

Pour le souper, qui eut lieu chez le receveur, au retour de messieurs, on alloue VI^{s}. pour pain ; XII^{s}. pour *hacqbart ;* XXXIII$_{s}$. pour XVIII *pinchés ;* LII^{s} pour mouton ; XII^{s}. pour burre, VIII^{s}. pour IIII lots de febves verdes ; XXX^{s}. pour VIII *obsens*, et même somme pour toutes espisses ; XXIIII^{s}. pour bos, carbon, nappes, serviettes et *belle chière.* Puis figurent V^{s}. pour fromage, III^{s}. pour *pemmes* (89), XII^{d}. pour *agnis croté.*

Nous voyons que *les chanoines estoient vestus et accoustrez* (1533) *tous de courte robbe de demye ostade noire, housez et espéronnez, montez sur beaulx chevaulx, accompagnez chascun de son chapelain, aussy accoustrez de courte robe de drap noir, houzez et espéronnez, et montez sur chevaulx. Chascun chanoine avoit coste à coste de luy ung lacquay, le suyvant à pied, tenant la main sur la cruppe du cheval ; lesquelz lacquais estoient accoustrez pompeusement et triomphament, les ungs tout de blanc, les aultres tout de rouge, les aultres tout de bleu, tant pourpoinctz, chauches, solliers, bonnetz, que ceintures et plumes.*

Quant à Maurant de Haussy, tenant le lieu et plache du Sr Advoué, *il estoit accoustré d'une saye de velours noir, monté sur un hault et grand cheval de lance, et accompagné de deux ses serviteurs*

---

(88) Remplacés, en 1533, par une crasme de morbeck, de XXII^{s}.

(89) En 1533, des cerises gaconnes, qui coûtent X^{s}., et des freses payées IIII^{s}.

aussy montez sur aultres puissantz chevaulx (90). Et devant les hommes de fief et advoué, *deux ou trois trompettes, clairons et fluttes, quy vindrent accompagner mesds. Srs. jusques aud. Ecourt.* Et, auparavant que iceulx hommes et advoué partissent de lattre, l'on avoit fait marcher *un quar à quattre chevaulx, couvert d'un tapy et feully de verdure.*

Sortis de la porte, ajoute *notre chroniqueur,* ne fust plus observée ordre, mais chascun chevauchoit et alloit à son plaisyr, et à l'entrée; de sorte que, aprez que pluseurs de la compagnye stantz altérez pour la chaleur eurent beu de la cervoise et vin, chascun se remist en son ordre pour passer par la ville de l'Escluze : en laquelle ville y *avoit lors une espousée, et dansoit on es rues dud. l'Escluze assez prez de la porte; et percevant la grande compagnye, aulcuns quy estoient de nopces, fermèrent la porte, demandant le vin; mais ne leur fust rien donné, et, en par de fin, ouvrirent la porte, et laissèrent passer lad. compagnye.* Et, hors lad. ville, chascun s'en alloit sen tenyr ordre. Arrivés qu'ils furent à Aicourt, tous allantz par ordre, entrèrent tous mess. accompagnez dud. advoué, ces hommes, en la cour de leur cense et maison, et illecq *chascun chef masurier fist debvoir de tenyr au descendre l'estrier de son chanoine, comme est de coustume.* Et aprez les chevaulx établez, fust par le nottaire de chapitre en ce commis par mesds. Srs., baillé et délivré à chascun chanoine *un mereau,* pour envoier queryr en la grange dud. Ecourt, aux distributions illecq, de l'avaine et foin pour leurs chevaulx.

Et, ce fait, *les haultzventz et clairons, quy estoient venuz de Douay, avecq messieurs, sonnoient et jouoient en la court dud. Ecourt, attendant le soupper.* Et, incontinent led. soupper prest et appareillé *lesd. chefz masuriers firent corner à la porte de la cens dud. Ecourt, par trois fois, par l'un d'entre eulx, afin que chascun dud. past vinst soupper. Et le maire et deux eschevins cloèrent la porte, et la gardèrent closes pendant le soupper. Et, avant le soupper, fut par les chefs masuriers baillé à laver chascun à sen chanoine. Et furent, durant led. soupper, chantées pluseurs chansons par les vicaires et enfants de chœur, et fust joué des clairons et hautbois, pour récréer la compagnie, comme faisoit bon à ouyr.* Et, durant led. souper,

---

(90) Parlant des chevaux des dignitaires, on dit que le trésorier *estoit monté sur un bon courtau, avecq hernechure de rouge tripe de velours.*

fust par le notaire distribué à chascun de mesds. Srs. et à l'advoué *un mereau*, pour avoir à la boutillerye et despence *le vin de couche*, quy estoit ung lot (91).

En 1519, le comptable porte en dépense VIIIs. *pour deux milliers d'espinceaulx* (épingles), envoyez à la censière d'Aicourt, *laquelle se plaindoit que on n'avoit point esté à leur feste, et, pour ceste cause, n'avoit eu, ne elle, ne ses mesquines, les espinceaulx, comme de tout temps elles avoient acoustumé avoir à leurdicte feste* (92).

Les maieurs *de le candelle* de Corbehem devaient, sous peine d'amende, la porter le dimenche aprez l'Assension, au lieu où estoit de coustume d'icelle porter, chascun an, en tel jour.

Les dépens accordés à ceux qui se rendaient, au nom du chapitre, à la fête de Merville, s'élevaient (1429) à XI. XVIIIs. VId.

A ceux qui étaient envoyés *à le candeille* (93) de Saudemont,

---

(91) Cette fois la dépense du past s'éleva à cent XXVI. VIIIs. VIId.— Un chanoine donne VIII lots de vin, pour être exempt d'aller au past. — 1458. VIIIs. pour le journée du receveur, le penultisme jour du mois de juing (on donne aussi VIIIs. à ung cuisinier de Douay qui l'accompagne) envoyés aud. lieu d'Ecourt, *pour veoir le pain, vin, mouton et aulrez vitailles que avoient pourveu les pourvoueurs dud. past; lequel jour fut rapporté à mess. que les pourveanches estoient bonnes.* — Voy., dans les Arch. du Nord de la France, 3e série, t. III, pp. 449-53, l'art. de M. Ch. Gomart, sur le paast de Saint-Quentin.

(92) 1525. VIs. donnés à la femme Baltazin de Wavrechin, pour avoir *des espinceaulx* le jour de la Dédicasse (Ducasse.) — 1529. A le feste de Saudemont donné à le censière pour *ses espincheaulx* Xs., aux varlet et mesquennes, VIs., sont XVIs.

(93) Les fêtes patronales étaient alors ainsi désignées. — 1439. Un individu condamné par le chapître *à aller par ung dimenche à le procession en l'église St-Amé, entre le croix et le prestre, sans capon, sans coroye et descaulz, portant ung cherge de chire, et, là, prieroit merchy à mess. et à leur bailly, et autant en feroit au lieu d'Ecourt, et avec che, fu condempné en XXl. de chire à le fabrique de ledte. église,* pour avoir frappé le bailli d'Ecourt, *le jour de le candeille d'Ecourt.* — 1448. On

on accordait XII$_s$. pour leur escot, et V^s. pour la journée du queval du receveur ; en ce non compris *les espinceaulx, donnés à l'hostesse,* comme il est de coûtume.

En 1529, le *prince des clercs parisiens* ayant fait présent au chapitre d'une honneste portion de poisson, on lui donne six lots de vin, *pour l'arouser*. Même courtoisie est faite, en 1545, *aux clercs des procureurs de la chambre d'Artois, estant venuz en bende veoir ceulx de Douay.*

En certaines circonstances, les chanoines se voyaient dans la dure nécessité d'octroyer au duc de Bourgogne des subsides qui venaient encore accroître leurs dépenses.

Dans les premières années du xve siècle, l'infâme crime de la rue Barbette, que l'histoire ne pourra jamais assez stygmatiser, avait imposé à Jean-Sans-Peur d'énormes sacrifices. Désireux de se faire absoudre par l'opinion publique, et presque sûr d'y parvenir, aidé qu'il était par un prêtre, oublieux de ses devoirs, qui n'avait pas craint de faire dans une célèbre assemblée l'apologie de cet horrible attentat (94), il a l'audace de s'adresser à

---

parle des dépenses faites à l'Escluse par le bailli de capitre, et ceux qui l'avaient accompagné à Saudemont, pour ce que *le jour de le candeille, il vint ung porc sangler en le court de le maison Jacquemart Lendon, qui est soubz le jurisdiction de mess., et là fu prins vif et wardé jusques au vespre, que led. bally le fist amener à l'Escluse, et les dessusd. avec luy ; lequel porc, les sergens et plusieurs aultres, qui estoient de la terre d'Oisy, voloient avoir et renmener de forche, et disoient qu'il devoit appartenir à madame la contesse de Ligney, pour ce qu'il estoit venu de ses terres, et tellement y fu procédé par led. baily, qui soustenoit le contraire, en disant qu'il n'estoit point poursievy, ne cachié. que led. porc lui demoura, et le fist amener vif à l'église.* (La dépense s'éleva à XXXVIII$_s$.)

(94) Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de transcrire ici l'éloquente, la sublime flétrissure de ce crime confiée aux siècles par M. le comte de La Borde : « Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans « tombait assassiné par les mains que Jean-Sans-Peur avait armées. « Je ne sais aucun fait de l'histoire plus propre à former un tableau de « mœurs. Tous les sentiments qui avaient cours alors y ont leur trait, la

cet effet au Pape lui-même, qui casse la sentence de l'évêque de Paris, et oblige ainsi ce courageux prélat à en appeler au Concile de Constance.

« L'an 1414, nous disent les savants bénédictins, auteurs de « l'art de vérifier les dates (95), Jean-Sans-Peur ayant appris « que l'évêque de Paris et l'université, à la poursuite de son « chancelier, Jean Gerson, avoient condamné la doctrine avan- « cée (par Jean Petit) pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans, « il en appelle au Pape, et envoie, le 14 juin, Nicolas Sarazin « pour notifier son appel aux villes de Flandre : cet appel est « reçu à Rome, et la sentence de l'évêque de Paris y est cassée « et annulée. L'évêque, offensé, en appelle au Concile de Cons- « tance, où l'affaire fut discutée avec beaucoup de chaleur, « de part et d'autre ; mais cinquante queues de vin de Beaune, « de Nuits et de Pommard, que le duc de Bourgogne fit voi- « turer à Constance pour les cardinaux, sans la vaisselle d'or et « d'argent qu'il leur fit distribuer par ses ambassadeurs, et « plus de 200 écus d'or qu'il fit répandre parmi les théolo- « giens de cette assemblée, empêchèrent que la détestable « doctrine de Jean Petit ne reçût toute la flétrissure qu'elle « méritait. »

Le comptable nous fait connaître que, pour ces dépenses, la collégiale dut payer, en 1416, XLV^{l}., pour XX couronnes d'or du cuing du roy, nostre sire, remises à Jehan de Pressy, conseiller de ms. le duc de Bourgongne, et commis à recevoir le don et ottroy nouvellement fait à M. D. S. par les gens d'église de son pays d'Atois (sic), *pour le fait de son procès meu à Constance.*

« galanterie dans sa forme effrénée, la jalousie dans ses vengeances « brutales, la vanité blessée dans sa révolte sanguinaire, et, lorsque le « crime est commis, la hardiesse cynique qui l'avoue, la violence qui « l'impose, le prêtre et l'homme de loi qui l'excusent. » (Les ducs de Bourgogne, t. III, p. VI de l'introduction). Puis le savant académicien ajoute (p. VII) : « La victime avait fait un testamemt dès le mois d'oc- « tobre 1403, et ce testament est un modèle de philosophie chrétienne. « Valentine de Milan usa ce que sa douleur lui laissait de force à crier « vengeance. Elle mourut sans l'obtenir et en la léguant à ses enfans. »

(95) T. XI, p. 76.

St-Amé possédait, au xve siècle, des pièces d'artillerie, car nous voyons qu'on allouait, en 1470, VIIIs. pour chincq sacqs a mettre les tampons, les pourres et les pommés des engiens; XIIs. pour *les plommés des culeurnies* achaté à Jehan Rose; Xs. pour ung martel et ung soufflet; XXs. pour IIl. de pourre; XVIIIs. pour ung cent de tamppons de bos et une demye livre de pourre pour *les crapaudiaux*. En 1476, Xs. sont accordés à ung compaignon qui a remené le coffre à l'artilerie en le tour de St-Amé, et XXs. à ung artilleur, pour avoir rappointié certaines pièces.

De la Fons-Mélicocq.

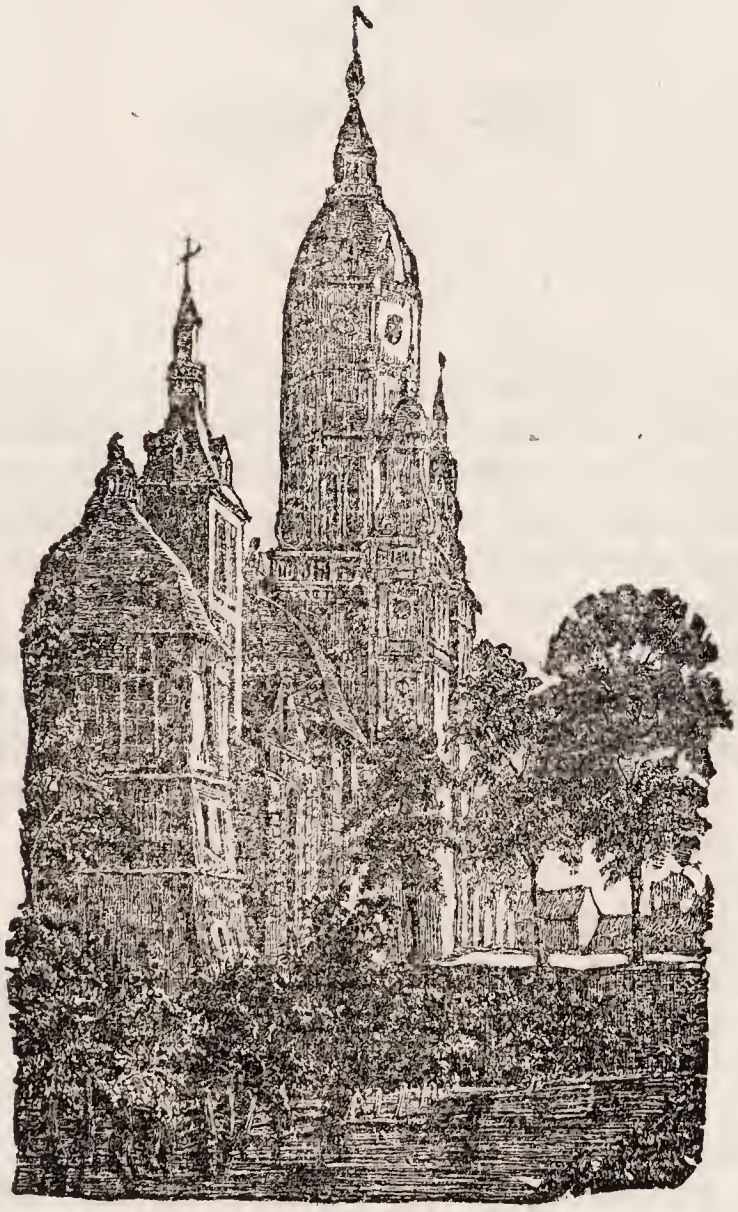

UN MOT SUR

LOUIS DE BLOIS

ET

SES OEUVRES.

S'il est deux hommes qui se ressemblent au point de vue moral et intellectuel, c'est assurément Louis de Blois et Fénelon. Je sais bien que dans le monde leur célébrité diffère grandement. Fénelon est connu partout et de tous. Ceux même qui n'ont jamais ouvert ses livres ne se font pas faute de l'exalter. L'auteur du *Télémaque* jouit d'une renommée populaire. Louis de Blois est loin d'avoir brillé d'un pareil éclat ; ses écrits ne sont lus et appréciés que dans le cercle assez restreint des amis de la littérature ascétique. D'ailleurs, comme il a presque toujours usé de la langue latine, on comprend que ses productions soient restées étrangères au commun des lecteurs.

Et nonobstant cette différence dans les situations, je persiste à croire qu'entre l'archevêque de Cambrai et l'abbé de Liessies, il existe une ressemblance frappante de caractère, d'esprit et de conduite.

Chez l'un comme chez l'autre, douceur constante et parfaite dignité de mœurs ; touchante égalité d'humeur dans les circonstances les plus diverses ; mesure sans effort et toute naturelle dans les démarches comme dans les paroles. Tous deux se sont peints au vif et au vrai dans leurs écrits qui ne sont, pour ainsi parler, que la saillie, que l'expression de leur âme. Portés

Mon seigneur, venoye vers vous, entant q̃ nre monastere de Liessies soustient pertes intolerables tat en franche tõne sur la frontiere a cause de la guerre. Vous verres la verification redigée par escript. Je vous recomande laffaire, et vous prie voloir assister nre eglise selon q̃ trouveres estre raisonable. Si supplie ie monstr au Createur, vous avoir en sa garde, me recomandant humblement en vre bõne grace.

De Liessies, ce xxj.e iour en Decebre. 1557.

Vre serviteur,

Loys de Blois indigne abbé de Liessies

A monseigneur Carette
President des comptes a Lisle.

l'un et l'autre à cette forme de piété tendre que l'on nomme mysticisme, ils ont laissé aux cœurs pieux, aux esprits contemplatifs des trésors de méditations, des sources intarissables où la dévotion la plus délicate et la plus expansive trouvera sans cesse à puiser.

Si Fénelon, au lieu de rencontrer à Liessies ce Lambert Bouillon qui lui donna des soucis de plus d'un genre, y avait vu Louis de Blois, ces deux hommes que rapprochaient tant de similitudes, se seraient liés d'une amitié étroite, et, mettant en commun les sentiments, les pensées dont ils étaient remplis, ils auraient sans nul doute produit ensemble une œuvre supérieure que chacun séparément n'a peut-être pas accomplie.

Il est un autre grand et saint personnage à qui Louis de Blois serait aussi fort digne d'être assimilé. C'est François de Sales, dont la vie pastorale s'écoula si pure, si exemplaire, dont les écrits sont d'ineffables monuments de grâce, de mansuétude apostolique ; mais voilà bien assez de comparaisons. Il ne faut pas abuser des prestiges du parallèle.

La piété ascétique, née dans les cloîtres, sous les auspices d'un élan multiple des âmes. a besoin toujours de communication et de rapprochement. C'est l'amour divin nourri, réchauffé, vivifié par l'union des cœurs.

L'article consacré à Louis de Blois (voyez *Blosius*) dans la *Biographie universelle* et signé T. D, (Tabaraud), est évidemment calqué sur celui du Dictionnaire de Feller (1). De part et d'autre, même brièveté, mêmes erreurs. L'abbaye de Liessies y prend le nom de *Liesses ;* l'historien Jacques Froye est métamorphosé en *Frojus*. Ce n'est point l'abbaye de *Tournay,* mais bien l'abbaye de Saint-Martin à Tournay que refusa L. de Blois. Essayons donc de dire quelque chose de plus complet et de plus satisfaisant sur ce personnage si recommandable.

François-Louis de Blois, fils d'Adrien de Blois, sire de Jumi-

---

(1) Dans une édition récente de Feller (Besançon 1848) on fait de Donstienne *le château de don Etienne.*

gny et de Catherine de Barbençon, naquit le 1er ou le 2 octobre 1506, à Donstienne en Hainaut, près de Thuin. Elevé parmi les pages de l'archiduc Charles d'Autriche (depuis Charles-Quint), il manifesta dès lors ses pieuses et chevaleresques inclinations. Un jour le jeune page ayant reçu une blessure à la tête, le chirurgien reconnut qu'il fallait pratiquer une incision ; mais il hésitait sur la forme à lui donner. « Faites-la en manière de » croix de Bourgogne, » s'écria l'enfant d'un air inspiré. Ce fut à l'âge de quatorze ans, le 25 octobre 1520, qu'il prit l'habit monastique à Liessies, après un an de noviciat. Envoyé par son supérieur à Louvain pour y suivre ses études, il y était encore, lorsqu'en 1528, D. Gippus, abbé de Liessies, le demanda et l'obtint en qualité de coadjuteur.

On pense bien que Louis de Blois n'accepta point de plein gré ces fonctions qui impliquaient pour l'avenir celles d'abbé titulaire. Jean Meurisse, l'un de ses professeurs de Louvain, se crut obligé de lui écrire pour le presser d'obtempérer enfin par son adhésion au vœu de l'abbé et de tous les religieux. Sa réponse, dont le texte latin nous a été conservé, est fort remarquable. On y voit une âme troublée tout à la fois par la nécessité d'obéir et par la crainte d'être au-dessous de la tâche qu'on lui impose.

La bulle qui lui confère cette coadjutorerie porte la date du 20 novembre 1528.

Dom Gippus étant mort le 20 mars 1530, il fallait, aux termes de la bulle et conformément aux usages, que L. de Blois devînt abbé titulaire. Il fut donc inauguré le 12 juillet suivant.

Une maison où les intérêts à régir étaient si nombreux et si variés, où le personnel était considérable et où la discipline laissait beaucoup à désirer, voilà certes une charge bien lourde pour les épaules d'un abbé de vingt-quatre ans! Et puis, comment se livrer à des méditations de réforme, tandis que la guerre, nouvellement rallumée entre François Ier et Charles-Quint, portait à toute heure l'inquiétude et les ravages autour de l'abbaye ?

Louis de Blois cependant ne cessait de mûrir ses projets d'amélioration et de jeter sur le papier les idées qui lui semblaient

propres à faire revivre parmi ses moines l'esprit de la règle de saint Benoît. Pour être moins distrait de ce labeur, il finit par se retirer au refuge que l'abbaye possédait en la ville d'Ath. Là, secondé par deux ou trois religieux choisis, il termina et mit sous presse le premier ouvrage qui soit sorti de sa plume et auquel il donna le titre (1): *Speculum monachorum a Dacryano, ordinis S. Benedicti abbate conscriptum, antehac nunquam excusum.* Lovanii, Barth. Gravius, 1538, in-8° (2).

---

(1) Le premier, c'est trop dire, L. de Blois, lorsqu'il était encore étudiant à Louvain, traduisit de grec en latin un curieux ouvrage de St.-Jean Chrysostome intitulé *Parallèle d'un roi et d'un moine.* Le traducteur dédia cette pièce, sous la date du 1er mai 1527, à son jeune ami Jean de Molembaix. Cette traduction est insérée dans l'édition des *Œuvres complètes,* Anvers, 1632. p. 210-218.

(2) Cet ouvrage, réimprimé à Louvain, 1549, in-8°, a été traduit en français sous ce titre : *Le Directeur des âmes religieuses*, composé en latin par *Louis Blosius,* de l'ordre de Saint-Benoît, et traduit en françois par M.*** *Paris, Fr. Babuty*, 1726, in-18. Ce traducteur anonyme est *Louis Mambroux de la Nauze*, ex-Jésuite, depuis associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Outre les traductions de Jacques Froye dont il est parlé ci-après, il y a encore plusieurs versions françaises qui ont rendu populaires quelques-unes des œuvres de L. de Blois. Le P. *Brignon* a traduit du latin celle intitulée : *Instruction spirituelle et pensées consolantes pour les âmes affligées, timides ou scrupuleuses*, Paris, 1706, in-12 ; souvent réimprimée. — Le P. *Louis Lipsin*, de l'ordre des frères mineurs, a traduit également les *Entretiens intérieurs* du vénérable Louis de Blois, parus à *Liège* en 1708, et dédiés à l'abbé de Liessies, *Agapet d'Ambrines;* réimprimés à *Valenciennes, Henry,* 1741, in-12, avec la dédicasse à Dom Augustin Fourdin, abbé de la même maison, et à *Namur,* en 1750, in-8°.

Ces *Entretiens* étaient la lecture habituelle de Charles-Quint retiré au couvent de Yuste, qui honorait L. de Blois au point d'avoir voulu le gratifier de l'évêché de Cambrai que l'humble prélat refusa. Philippe II, en mourant, recommanda à sa fille, l'infante Isabelle, de lire les Entretieus spirituels de Louis de Blois.

Nota. Ces indications précieuses sont dues à l'érudition et à l'amitié de M. Arthur Dinaux.

Ce pseudonyme, *Dacryanus,* sous lequel L. de Blois jugea à propos de se cacher, préoccupa les bibliophiles de l'époque. Il s'en trouva qui eurent le talent d'exhumer je ne sais quel Dacryanus ayant vécu, selon eux, sept ou huit siècles auparavant et auteur, à leur sens, du *Speculum monachorum*, ainsi que d'une lettre ascétique imprimée en même temps et sous le même nom. Au premier rang de ces habiles critiques il faut citer Marguerin de la Bigne et Antoine Possevin. Ils n'ont pas remarqué, tout hellénistes qu'ils sont l'un et l'autre, que ce mot *Dacryanus*, formé du grec Δακρύω (je pleure), fait allusion aux larmes que versait L. de Blois, en considérant le triste état de l'abbaye de Liessies et son insuffisance pour y remédier.

Le séjour du vigilant abbé en ce refuge d'Ath lui inspira la pensée d'y transférer son monastère qui, à Liessies, était sans cesse exposé aux agressions des gens de guerre. Il lui sembla en outre que ce changement lui fournirait une occasion toute naturelle de rétablir enfin la règle de Saint Benoît dans sa rigueur primitive. Les trois religieux qui l'avaient suivi au refuge d'Ath partageaient ces pensées de réforme ; mais il n'en était pas de même chez les moines restés à Liessies. La plupart d'entre eux s'effarouchèrent à ces mots de discipline et d'autorité. Il y avait là quelques religieux accidentels qui, chassés de leur demeure par les maux de la guerre, s'étaient fait admettre dans l'abbaye, bien moins par vocation que pour y jouir d'une retraite honorable et commode. Ceux-là surtout se récrièrent contre les prétentions du rigide supérieur. Il se trouva même dans le pays un certain prédicateur qui osa déclamer en chaire contre Louis de Blois et ses projets de plus stricte observance. L'imprudent orateur encourut la censure, mais ne se corrigea point. Des hommes apostés par lui vinrent nuitamment dévaster les abords de la maison d'Ath où ils causèrent de grands dommages.

Les moines demeurés à Liessies, informés des projets de leur abbé touchant la translation du monastère, adressèrent à l'empereur Charles-Quint une requête où ils protestaient contre le transfert en question. L'empereur prêta l'oreille à cette supplique, ordonna à Louis de Blois de retourner au chef-lieu de sa juridiction abbatiale et l'invita à mitiger ses plans de réforme. A ce message inattendu, l'abbé ne put qu'obéir ; il retourna donc à Liessies.— Puis ayant pris conseil de quelques personnages graves et prudents, il modifia ses statuts dans le sens d'une

indulgente modération ; et il n'eut pas lieu de le regretter. Dès lors la maison se remit sans effort et comme d'elle-même sous une discipline constante pour ne plus jamais s'en affranchir.

Dès l'année suivante, notre abbé publia *Canon vitæ spiritualis* qui eut en 1540 une édition nouvelle avec quelques pieux opuscules réunis sous le titre : *Paradisus animæ fidelis*.

Il parait que ces petits traités, où se révèle le tendre et affectueux caractère de l'auteur, eurent immédiatement un beau succès, puisque, dès l'an 1549, il fallut les réimprimer avec d'autres productions plus récentes.

L. de Blois, suivant le goût de son époque, aimait à qualifier ses œuvres de titres plus ou moins grecs qui nous semblent aujourd'hui tant soit peu empreints d'affectation ou même de pédantisme. Ainsi, parmi les traités publiés en 1549, nous trouvons le *Collyzium hæreticorum* avec une petite préface où le bon abbé énumère ainsi ce qu'il a déjà écrit et mis au jour :

« Encore adolescent, nous avons traduit du grec en latin le » petit livre de Saint Chrysostôme *Comparaison du roi avec le* » *moine*. Puis nous avons fait la *Règle de la vie spirituelle*, le » *Trésor des prières*, l'*Enchiridion des enfants*, la *Psychagogie* » extraite de Saint Augustin et de Saint Grégoire, puis enfin ce » *Collyre des hérétiques*. Puissent ces œuvres imparfaites et sans » beauté tourner à la gloire de Dieu ! Nous les soumettons de » grand cœur au jugement de l'Eglise et à la correction des » orthodoxes. » (2).

---

(3) *Edidimus autem ista : in adolescenstia vertimus è græco libellum Divi Johannis Chrysostomi, in quo rex cum vero monacho comparatur. Postea diversis temporibus scripsimus Canonem vitæ spiritualis, Cimeliarchion precularum, Enchiridion parvulorum, Psychagogiam ex Augustino et Gregorio, beatissimis pontificibus, collectam, ac postremò illud Collyrium. Quæ opuscula nostra incompta et invenusta ut in æternam gloriam Dei cedant, vehementer optamus : atque ea judicio Ecclesiæ apostolico correctionique Patrum orthodoxorum libenter submittimus.*

Dès lors ses publications se succédèrent à de courts intervalles. Indiquons-les succinctement :

1° *Institutio spiritualis,* in-8o 1551.

2° *Brevis regula tyronis spiritualis,* in-16, 1553.

3° *Consolatio pusillanimium,* in-12, 1555.

4° *Margaritum spirituale,* in-8°, 1555.

5o *Conclave animæ fidelis,* 1558 et 1564.

6° *Facula illuminandis hæreticis,* in-12, 1562.

Cette *lanterne* pour éclairer les hérétiques est, à ce qu'il semble, le dernier opuscule que L. de Blois ait fait imprimer.

Les dernières années de sa vie furent consacrées à des soins différents.

Mais de son vivant d'autres veillaient à la propagation de ses utiles écrits. Jacques Froye (4), religieux de Liessies, depuis abbé de Hasnon, composa en 1561 et publia en 1563 sous le titre : *Cabinet de l'âme fidèle*, une traduction des principaux ouvrages du célèbre abbé. Ce livre dédié, sous la date du 28 novembre 1561, à Marguerite Hinkaert, abbesse de Maubeuge, comprend le *Miroir*, la *Bague*, le *Coffret*, (*Speculum, Monile, Scriniolum spirituale.*) Il a eu au moins trois éditions, 1563, 1596, 1607.

Quand L. de Blois, averti par l'âge et les maladies, sentit que sa fin n'était plus éloignée, il voulut plus que jamais se concentrer, pour ainsi dire, dans les devoirs et les vertus de sa charge abbatiale.

Les nouveautés séditieuses de Calvin agitaient alors le pays. L'abbé de Liessies se présenta comme l'un des premiers défenseurs de la foi catholique, mais défenseur paisible et charitable.

---

(4) M. Arthur Dinaux a inséré une bonne et belle notice dans les *Archives du Nord*, nouv. série, t. IV, p. 168, sur Jacques Froye qui devint abbé d'Hasnon et mourut en 1586.

Les deux mémoires qu'il composa à cet effet, *Collyrium* et *Facula*, ne sont pas des pamphlets acrimonieux, comme il en parut tant à cette époque. Ce sont des allocutions toutes paternelles. Si la discussion y est forte et serrée, les termes en sont toujours pleins de modération et de sagesse.

Le zèle éclairé, efficace de L. de Blois fut bientôt connu au loin et même à la cour de Bruxelles où siégeait Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Aussi cette princesse envoya-t-elle à Liessies plusieurs partisans des idées nouvelles, qu'elle voulait tout à la fois mettre en prison honorable et entourer de salutaires conseils. Entre ces détenus confiés à l'hospitalité monastique, il en est un dont il faut dire un mot ici, bien que par motif de discrétion, l'annaliste de l'abbaye ait omis d'en décliner le nom. Ce gentilhomme, arrivé à Liessies tout imbu des doctrines calvinistes, écouta L. de Blois, prit goût à ses raisonnements, fut charmé de ses bons procédés et finit par devenir meilleur catholique que jamais. Voici à peu près en quels termes l'abbé écrivit à la reine au sujet de son hôte. Nous traduisons :

« Madame, l'extrême pitié que je ressens pour sire N. relégué » par vos ordres en notre maison de Liessies me fait prendre la » liberté de vous adresser cette lettre. Ce personnage me paraît » doué d'un noble caractère et de mœurs respectables. Il se » montre soumis en tout. Quant à ce qui touche notre foi » catholique, il y est maintenant plus ferme que s'il n'avait » point faibli. J'estime donc qu'avec la grâce de Dieu, il n'y a » plus pour lui péril de chûte. Il déplore ses erreurs par ses » discours et les désavoue sans cesse par sa manière d'être. » Tous les jours il assiste pieusement à nos saints offices ; et il » s'exprime de la façon la plus orthodoxe à l'égard des sacre- » ments, des constitutions et des cérémonies de la Sainte-Eglise. » Si donc, V. M., dans sa haute clémence, daignait lui rendre la » liberté, je pense qu'elle n'aurait jamais lieu de s'en repentir. » Durant les sept mois qu'il vient de passer ici, je l'ai constam- » ment trouvé sincère et ennemi de la feinte, bien qu'il confesse » avoir jadis usé de dissimulation pour cacher ses croyances » erronées. Il reconnaît avoir commis une faute grave, séduit » qu'il fut par l'influence de quelques malveillants ; mais il l'a » bien rachetée par la honte et les soucis de la captivité qui lui » ont fait éprouver les angoisses de la mort. Jamais du reste il ne

» m'a prié d'agir ou d'écrire en sa faveur : mais je le trouve
» abattu et accablé d'une tristesse si profonde que parfois je crains
» pour lui un funeste désespoir, si bientôt il ne lui arrive sou-
» lagement. J'ose donc supplier V. M. de lui permettre de
» sortir un peu du monastère, à titre de récréation, sauf à ne
» jamais l'y autoriser pour la nuit. Si cette grâce lui est faite,
» le malheureux verra bien qu'on ne veut pas le faire mourir à
» la peine ; et il n'en sera que plus fervent à réaliser ses
» louables intentions. Je prie Dieu, etc.

Liessies, 7 août 1560. »

Cette lettre valut au prisonnier, non-seulement la liberté, mais même le recouvrement de ses anciens honneurs et emplois. Rendu à sa famille redevenue catholique comme lui, il ne cessait d'y proclamer le nom de L. de Blois qu'il appelait un homme céleste et dont la figure resplendissante lui apparaissait, disait-il, toutes les nuits.

Mais cette belle vie allait bientôt s'éteindre. L. de Blois, après avoir assisté à Cambrai au concile provincial de 1565, était revenu à Liessies, où il partageait ses soins entre l'administration du monastère et l'espèce de lutte qu'il fallait soutenir contre les huguenots, briseurs d'images, dévastateurs des couvents. Un jour visitant des maçons qui dressaient un échafaudage pour une construction nouvelle, il se heurta violemment la jambe contre une poutre étendue à terre. La petite blessure qui s'en suivit lui donna une fièvre lente que rien ne put guérir, pas même la science d'un médecin célèbre que lui envoya son ami, dom Lentailleur, abbé d'Auchin. Cet état inquiétant durait depuis plus de trois mois, lorsque, le 1er janvier 1566, le malade voulut recevoir l'extrême-onction. Après quoi, recueillant des forces, il prit la parole et fit à ses religieux éplorés les adieux les plus tendres et les plus consolateurs. On a conservé cette touchante allocution.

L. de Blois cessa de vivre le 7 janvier 1566, après quarante-cinq ans de profession monastique et trente-cinq ans de prélature.

Les hommages funèbres n'ont pas manqué à sa mémoire.

Il était mort à peine depuis trois jours que l'archevêque de Cambrai, Max. de Berghes, adressait aux moines de Liessies une

lettre pleine de regrets affectueux fondés sur les hautes qualités du défunt.

Le P. Etienne Binet jésuite, auteur d'un livre intitule : *Abrégé des vies des principaux fondateurs des maisons religieuses de l'église, représentés dans le cœur de l'abbaye de St.-Lambert de Liessie en Haynault*, in-4°, Anvers. 1634, dit que notre modeste abbé voulait pour tout mausolée un simple carreau de marbre avec ces mots : 1565, *Louis de Blois, abbé* 34. Mais Foppens, *Biblioth. Belg.*, ajoute que l'archevêque Vander Burch désira pour un homme si saint un tombeau moins pauvre ; et le 15 juin 1631, on transféra les cendres de l'humble lieu qu'il avait choisi, à l'entrée du chœur, près de la porte dorée, où un beau sépulchre lui fut élevé avec une inscription conçue en ces termes :

D. O. M.
R. D. Ludovico Blosio
Hujus monasterii abbatis XXXIV
Nobili Blesentium sanguine
Religiosa vita
Asceticis libris,
Monasticæ disciplinæ restauratione
Domi forisque clarissimo,
Cum annis a morte LXV.
Sub vicino sepulchri sui lapillo jacuisset,
Antonius abbas XXXVII.
Monachique Lætienses
Dulcissimo patri suo
Translatis huc
Venerandis ejus ossibus,
Ac honorificentiùs reconditis
Piæ gratitudinis
Et venerationis ergo
Æviternæ posterorum memoriæ
Hoc monimentum
Anno salutis MDCXXXI
Posuerunt.
Rexit annis XXXV. Vixit LIX.

Cette vénérable sépulture fut violée comme toutes les autres en 1793. M. Auguste Lebeau, auteur d'un poème intitulé : *Aux ruines de l'abbaye de Liessies*, (voyez Archives du Nord, nouv. serie

I, 485), dit dans une note que Michel Dahiez, ancien chanoine de Saint-Aubert de Cambrai, se trouvant sur les lieux lors de la dispersion des tombeaux, parvint à se saisir de la tête de Louis de Blois et la fit incruster entre deux pierres de son habitation à Liessies. On ne sait ce qu'est devenue cette précieuse relique.

La poésie aussi lui paya son tribut immédiat. Pierre Campson *(Philicinus)*, doyen de Binch, auteur de quelques tragédies latines, publia à cette occasion une élégie grâcieusement mélancolique (5).

J. Froye, dont il a été parlé ci-dessus, le célébra encore plus dignement en se hâtant de donner une édition de ses œuvres complètes, qui parut à Louvain, in-folio. Jean Bogard, 1558. L'épitre dédicatoire, datée du 2 juillet 1566, et adressée à l'archevèque de Cambrai, contient un large et bel éloge de L. de Blois.

Mais de toutes les éditions successivement publiées, à Cologne, à Paris, à Vienne, aucune n'est comparable à celle qui fut donnée par Antoine de Winghe, in-folio, 820 pages, plus 37 feuillets de tables, Anvers, Plantin, 1632. Ce riche volume mérite une brève description.

En tête du livre, un beau frontispice gravé, au milieu duquel se détache un livre ouvert portant ce titre: *Venerabilis Patris D. Ludovici Blosii monasterii Lætiensis ordinis S. Benedicti in Hannonia abbatis opera, curâ et studio R. D. Antonii de Winghe abbatis et monachorum ejusdem monasterii eruta, ornata, illustrata.*

---

(5) Plus tard, Aubert le Mire fit les quatre vers suivants où Louis de Blois est assimilé à St-Bernard et à St-François d'Assise :

Gallia Bernardo, Francisco Roma triumphat ·
Bœtica non unum tollit in astra virum.
Relligionis opes magno non invidet orbi
Quas habet in Blosio Lætia læta suo.

Ces vers ont été inscrits au bas du portrait de Louis de Blois qui figure dans la collection des illustres écrivains de la Gaule-Belgique publiée par Théodore Galle, à Anvers, en 1607 et 1608, in-4°.

Vient ensuite, sous forme de lettre à Ant. de Winghe, une longue et flatteuse approbation de la Faculté théologique de Cologne, puis des témoignages pareils des Facultés d'Ingolstadt et de Douai.

Les préliminaires proprement dits contiennent :

1° *Abbatis et monachorum Lætiensium ad pium et amicum lectorem prævia allocutio,* en sept articles qui offrent des détails curieux sur la série des œuvres de l'auteur.

2° *Vita venerabilis D. Lud. Blosii..... concinnata a quodam S. theologiæ doctore.* Cette biographie se compose de vingt-huit chapitres, aussi remarquables par l'élégante clarté et la douce harmonie du style que sous le rapport des documents historiques.

3° *Elogia veterum illustrium..... de vita et scriptis Lud. Blosii.* Ces témoins illustres qui rendent hommage à notre abbé sont au nombre de trente environ, parmi lesquels je vois des têtes couronnées et des princes tels que Charles-Quint, Philippe II son fils, l'infante Isabelle. des saints, tels que François de Sales, Ignace de Loyola, Louis de Gonzague, puis des prélats, des écrivains fameux, des historiens renommés (6).

Les œuvres de L. de Blois sont divisées en dix sections. Elles ont toutes le caractère ascétique, excepté la dernière section qui est polémique. c'est-à-dire composée d'opuscules pour la défense de la foi contre les novateurs du temps.

Le dernier de ces petits traités est une lettre que L. de Blois adresse à une de ses parentes professant le calvinisme. A. de Winghe, au lieu de nous en donner le texte français, tel qu'il a été rédigé par l'auteur, a cru devoir y substituer une traduction latine de sa façon. Il a eu tort, à notre avis. La latinité de dom de Winghe, toute châtiée et fleurie qu'elle est, ne vaut pas le vieux français du saint abbé J'ai vainement recherché dans nos archives ce texte original.

---

(6) A ces éminents suffrages il serait facile d'en ajouter de plus modernes et non moins glorieux. Ceux de Bossuet et de Fénélon, par exemple.

L de Blois, qui débuta modestement par une traduction mérita bien ensuite d'être traduit à son tour. Or ce complément de succès ne lui a point fait défaut. On conçoit que tout d'abord ce fut pour le lecteur français qu'on vulgarisa les traités latins les plus renommés et les plus utiles. Ainsi, outre J. Froye dont nous avons mentionné ci-dessus le *Cabinet de l'âme fidèle*, il faut nommer encore parmi nos traducteurs nationaux, Nicolas Yvelin, théologien d'Evreux, à qui on doit une version du *Speculum monachorum*, et le P. Gérard, jésuite (7) qui donna celle du *Consolatio pusillanimium*. Il a trouvé aussi des interprêtes en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en Angleterre (8). Il serait trop long d'énumérer ici ces textes étrangers. Mais on nous permettra de dire que les Archives départementales du Nord, fonds de Liessies, possèdent certaines versions flamandes inédites qui mériteraient peut-être quelqu'attention. Nous avons encore sous les yeux une traduction anglaise manuscrite de la vie de Ste. Mechtilde, tirée des œuvres de notre abbé.

Nota. — M, Victor Gœthals a publié en 1842, dans le *Trésor national* de Belgique, une notice sur Louis de Blois.

LE GLAY.

---

(7) Le *Directeur des âmes religieuses*, par L. de La Nauze, in-18, Paris, 1726, est aussi une traduction du *Speculum monachorum*, comme il a été dit ci-dessus.

(8) Habent et istam laudem hæc opera — quod variis variarum gentium linguis, germanica, belgica, hispanica, gallica, auglica, translata sint. » *Prævia allocutio* XIX, édit. 1632.

De Largillierre Pinx.

Malfson.t Sculp. 1842

BARDO BARDI MAGALOTTI

Lieutenant General, Gouverneur des Ville et Citadelle de Valenciennes.

SIÈGE ET PRISE
DE
VALENCIENNES
EN 1677,
PAR LOUIS XIV.

Relations et pièces originales du temps, écrites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la place, recueillies par A. Dinaux, et accompagnées de notes et éclaircissements.

AVERTISSEMENT.

Jusqu'à ces derniers temps, il n'existait pas de relation imprimée séparement du siége et de la prise de Valenciennes par Louis XIV en l'année 1677 *; on ne lisait l'histoire de ce fait de guerre, un des plus beaux des annales militaires de la France, qui sont pourtant si riches en ce genre, que dans les gazettes et feuilles périodiques du temps, dans le* Mercure *hollandais de l'année, ou dans les histoires des Mousquetaires et autres corps qui se distinguèrent dans cette brillante journée. Il fallait donc aller rechercher les détails de ce siége dans les annales du siècle de Louis XIV, au milieu des faits généraux parmi lesquels le fait particulier paraissait toujours tron-*

qué, abrégé et incomplet. Pourquoi donc ce siége de 1677, qui nous fit français, n'a-t-il jamais été mis parfaitement en lumière jusqu'ici tandis que le siége de 1656, que Turenne fut obligé de lever devant les ecours apporté par le prince de Condé, alors du parti Espagnol, a été imprimé et chanté en vers latins et français par tant de muses locales plus chaudement patriotiques qu'heureusement inspirées? C'est parce qu'en 1656 les Valenciennois remportèrent la victoire à leur point de vue : que tout le corps des magistrats (le greffier compris) fut anobli par le roi d'Espagne en récompense de sa belle défense ; c'est qu'enfin l'esprit espagnol dominait alors dans le pays plus que l'esprit français ; tandis qu'en 1677 la ville conquise se regarda, dans les premières années, comme malheureuse et vaincue, et chercha plutôt à cacher sa défaite, à dissimuler le fait d'armes qui lui avait fait changer de maître, qu'à en relever les détails pour les transmettre à la postérité.

Ne nous étonnons donc point que les presses du pays n'aient pas voulu gémir pour mettre en lumière le glorieux coup de main des troupes de Louis XIV ; elles n'imprimèrent alors que les articles de la capitulation (1) que le vainqueur voulut bien accorder aux vaincus. Le récit complet du siége était resté à faire : il appartenait au prince de la Moskowa, au fils du maréchal Ney, homme de guerre autant qu'homme d'étude, d'utiliser les loisirs d'un quartier-général d'hiver, en écrivant la relation de ce siége qui rappelle tous ceux où la fougue française a été couronnée par le bonheur et le triomphe. Pendant son séjour à Valenciennes, où il commandait une brigade de cavalerie, le général de la Moskowa s'est inspiré sur les lieux mêmes où le roi de France, qui s'accusait en mourant d'avoir trop aimé la guerre, *avait ajouté à ses états héréditaires une antique et forte cité de nos belles et riches provinces flamandes servant toujours d'appât aux conquérants. Son siège a eu tous les honneurs de la publicité (2) et il a obtenu le succès le plus complet et le plus mérité.*

---

(1) Publiés : *A Valentiennes, de l'imprimerie de Jean Boucher,* au *Nom de Jésus.* 1677, in-4° de 12 pages.

(2) Ce travail a parn dans la *Revue des deux mondes,* liv^on du 1er mai 1855, p. 600-629, et fut tiré à part sousce titre · *Le siége de Valenciennes, épisode de l'histoire militaire du XVIIe siècle. Paris, J. Claye,* 1855 gr. in-8° de 52 pp.— 2e édition. *Paris, librairie nouvell,* 1855, in-12 de 69 pages. avec plan.

Quand on parle aux français de gloire et de guerre et qu'on en parle bien, on est toujours sûr d'être favorablement écouté. Après une telle production, il ne restait donc, pour ainsi dire, plus rien à publier sur ce siége mémorable ; aussi à Dieu ne plaise que nous venions, nous indigne, refaire une relation nouvelle de cette page palpitante de nos annales ! non, nous ne nous avancerons pas jusqu'à coudre ici des dissertations de notre crû sur une attaque et une défense militaires : laissons la parole sur ces choses aux hommes du métier, et chacun sera à sa place. Mais nous avons en nos mains quelques pièces originales, empreintes de la couleur du temps, écrites sous le feu de l'assaut, les unes dans l'intérieur de la place, les autres au camp du grand Roi ; et ces relations diverses, portant un cachet de vérité, une teinte de l'époque qui ont bien aussi leur charme et leur valeur, nous croyons devoir les livrer à la lumière, quand ce ne serait que pour servir de pièces justificatives *à l'intéressant récit du prince de la Moskowa.*

Nous publions donc ici en entier une relation écrite dans l'intérieur de la ville pendant le siége ; et celle-là aura pour les valenciennois tout l'intérêt d'un journal du temps donnant heure par heure ce qui se passe, nommant par leur nom les hommes et les choses de la cité qui jouent un rôle dans ce drame, dont le dénoûment est un changement de suzeraineté et de nationalité pour toute une province. Cette relation est écrite fort naïvement par un sieur Henry Debennin, *bourgeois de Valenciennes ; elle est restée manuscrite et fort rare. Nous ne connaissons que l'exemplaire (autographe à ce que nous croyons) qui repose dans la riche bibliothèque de M.* Bigant, *président de chambre à la cour impériale de Douai ; une copie provenant de M.* Direz-Pierret, *ancien maire de Valenciennes ; et celle que nous possédons nous-même et qui nous a servi.*

Nous faisons suivre ce récit d'une relation écrite à l'extérieur, en forme de lettres, par Pellisson, historiographe de France, membre de l'Académie, et attaché à Louis XIV. Sa position lui permettait de tout voir et de tout savoir ; il était un des premiers et des mieux informés. Sans être militaire, son titre, qui l'attachait à un roi guerrier et le faisait vivre dans les camps, lui donnait l'habitude d'écrire et de raisonner sur les faits de guerre. Il en parlait si bien que le général du génie Haxo, bon juge en pareille matière, ne trouvant pas de relation du siége de 1677 *dans les archives de la place de Valenciennes, fit copier les lettres de Pellisson pour combler cette lacune.*

Après ces deux relations faites chacune à un point de vue opposé et qu'il est bon de mettre en regard, nous publions quelques autres lettres, pièces et anecdotes du temps, ainsi que la liste des tableaux, gravures et médailles qui ont dû leur naissance à cette victoire des armes de Louis XIV. Nous fermons cette série par la réimpression des articles de la capitulation accordée à la ville par le roi, et par la proclamation du gouverneur qui maintint une sévère discipline dans la place et commença la conquête des cœurs des habitants après avoir terminé celle de leurs murailles.

*Par le temps qui court il n'est guères possible de faire une publication quelconque, si minime qu'elle soit, sans y joindre un peu d'*illustration *comme disent les éditeurs : nous illustrerons donc ce recueil de pièces , d'un plan ancien des travaux du siége et des positions de l'armée française assiégeante ; il est aujourd'hui très curieux á consulter, car il représente la place telle qu'elle était sous les espagnols et avant la construction de la Citadelle et du Réduit. Enfin nous y joindrons un portrait du lieutenanl-général* Bardo-Bardi Magalotti, *qui prit une grande part au siége, s'empara de la tour de Raismes, qui, sans être une tour Malakoff, défendait les approches de la place, et fut le premier gouverneur que Louis XIV nomma à Valenciennes où il parvint en peu de temps, par sa justice et sa bonté, à faire chérir le nom et la domination de la France. Les traits d'un tel chef méritaient bien d'être conservés ; aussi n'avons-nous pas hésité à les faire graver en réduction, d'après le portrait peint par* Largillière *et buriné par* C. Vermeulen.

A. DINAUX.

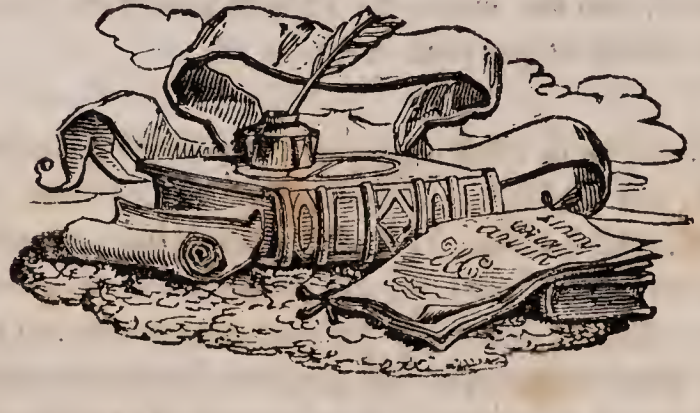

NARRATION DE L'INTÉRIEUR.

RELATION DU SIÈGE ET DE LA PRISE DE VALENCIENNES,

PAR L'ARMÉE VICTORIEUSE DE LOUIS XIV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, LE 17 MARS 1677,

Diligemment recueillie par HENRY DE HENNIN, valenciennois, présent au même siège.

Le premier jour de mars l'an 1677, les François investirent Valenciennes, dès l'avant midi, sous le commandement de M. le duc de Luxembourg qui prit son logement au village d'Aunoy: Cependant M. le marquis de *Risbourg*, commandant de la place, ne sçachant se persuader qu'ils assiégeaient une ville si forte et si fidelle à son Roy dans une saison rigoureuse, sans y avoir de l'intelligence, ordonna promptement de transférer la poudre des arseneaux en d'autres endroits assurés, particulièrement aux maisons religieuses.

Le deuxième au matin, on commença de tirer le canon contre les assiégeants, n'ayant point été tiré le jour précédent. Environ les dix heures de nuit, on fit allumer du feu au sommet du beffroy jusques à minuit pour signifier le siège aux Espagnols.

Le troisième, qui étoit le jour des *Cendres*, ensuite de la résolution de l'assemblée des Doyens de Cambrai et d'Arras, des autres curés et des supérieurs des ordres, tenue à l'abbaye de St-Jean, on permit de manger des œufs tous les jours, mais de la chair le dimanche entier, le mardi et le jeudi au dîné avec obligation de s'abstenir de la seconde réfection. Un peu avant minuit, par ordre du conseil de guerre, établi par son Excellence

M. le duc de Villa Hermosa, Gouverneur du Pays-Bas espagnol, et composé des principaux de la ville et de la bourgeoisie, l'on mit le feu à quelques maisons du faubourg Cardon.

Le quatrième devant midi, l'on fit une procession générale qui sortit de Notre-Dame la Grande et y rentra ayant passé par la rue Capron et les viviers tant seulement, laquelle achevée on porta sur les remparts tout à l'entour de la ville le filet dont la Vierge la ceignit autrefois, l'image miraculeuse de Notre-Dame de Grâce qui repose dans la paroisse de St-Jacques et le doigt de de St-Jean-Baptiste. Les François, qui envisageoient cette dévotion de leur camp, disoient : hélas ! pauvres gens ! ils ont beau implorer le secours du ciel, car ils n'en ont point à attendre du côté des hommes. L'ennemi fut aperçu lever terre en plusieurs lieux, spécialement vers la porte d'Anzin (de Douai). Il ne fit cependant pas de circonvallation à la gauche de l'Escaut, mais seulement à la droite. Le Magistrat assigna à chaque soldat à la solde du Roy, une livre de chair cuite et un pot de bierre par jour, et au gage de la ville, vulgairement appelé *Bigorgnu*, un pain pour deux jours, outre leur scalin journalier. Mais ce réglement varia aucunes fois par après, tant pour la cherté des vivres que pour la lenteur du siège. Le Roy de France arriva au camp et choisit son quartier au pied du mont Houy vers la ville. Toute cette journée fut sereine quoique les précédentes eussent été pluvieuses jusqu'à la nuit que la pluie recommença, mais cessa incontinent.

Le cinquième, à raison du petit nombre de l'infanterie de la garnison, l'on distribua des mousquets et des piques à la cavalerie.

Le sixième, de l'aveu de l'assemblée des ecclésiastiques congregés encore à l'abbaye de Saint-Jean, on permit l'usage de la viande sans nulle obligation de jeûne tous les jours, excepté le vendredi et le samedi. On chanta une messe solemnelle à Notre-Dame la Grande. Il plut furieusement toute la nuit, parmi la grande obscurité de laquelle un courrier françois, croyant d'arriver au quartier de la cour, aborda la contrescarpe de la corne qui couvre la porte Cambrésienne, laquelle étoit gardée par le régiment italien de Don Hiéronymo Sylva, dont quelques généraux et rusés italiens sortans promptement, le saisirent avec un gros paquet de lettres et l'amenèrent dans la ville, laquelle en fut fort réjouie.

Le septième, M. Camagnol (ou Caquignol), bourguignon de nation, et lieutenant de M. *Vela*, capitaine dans le régiment d'infanterie de M. le marquis de *Leyde*, arriva en habit de paysan.

Le huitième, à deux heures du matin, M. le comte de Solre, colonel d'un régiment d'infanterie, accompagné d'un enseigne et de deux guides, retourna aussi heureusement que glorieusement, ayant franchi les prairies inondées, nonobstant l'extrême froidure de la nuit : il vint apporter quand et quand la nouvelle de l'investiture de Saint-Omer par les Boulonois, laquelle ne fut pas capable d'ébranler la constance de la bourgeoisie. Les habitants de la ville de toute sorte de condition travailloient incessamment aux fortifications, ainsi qu'ils avoient fait dès le commencement du siège. Vers le soir, M. *Lefranc*, capitaine au régiment de M. le marquis de Leyde, arriva à la faveur d'une légère escarmouche : et l'écuyer du fils de M. le maréchal de Humières fut fait prisonnier errant sur les campagnes aux environs du chemin d'Aubry.

Le neuvième, à l'occasion de quelque soupçon de trahison, M. le commandant, M. Ognati intendant, et Messieurs du Magistrat s'assemblèrent dès la minuit à l'hôtel de ville et furent occupés toute la journée, partie à appréhender, partie à examiner les suspects, principalement un Bourguignon fugitif de la France (transfuge ou déserteur); mais la plus grande partie fut trouvée innocente et mise en liberté. Ce même jour ou le suivant, vers les 9 heures du soir, l'ennemi commença ses approches depuis la Croix d'Anzin, sur la chaussée de St-Amand, jusques à l'église St-Waast, joignant le chemin de Douai : de laquelle église avec la tourette (leur démolition ayant été inconsidérément négligée) il s'empara d'abord et s'en servit comme d'une bonne forteresse, pour défendre ses travaux et incommoder les assiégés. Dès lors la jeunesse dont une bonne partie depuis le commencement du siège entroit en garde tous les soirs aux dehors de la porte d'Anzin, commença de se mêler et de faire feu contre les approchans avec les soldats qui gardoient le chemin couvert.

Le dixième, environ les 3 heures du matin, il arriva un porte lettres. La lettre qu'il avoit apporté étoit écrit à Bruxelles le 3 mars 1677, par Son Excellence à M. le marquis de Risbourg; elle contenoit un ordre d'exhorter la milice et la bourgeoisie à se défendre généreusement et la promesse d'un prompt et puissant

secours. Sur les dix heures du matin, le chevalier de Taxis vint aussi avec trois autres notables. Un trompette de M. le marquis de Louvoy étant venu pour parler à M. le commandant, il ne voulut pas l'écouter. Comme cette sorte de gens là se présentoit trop souvent aux portes, vers le soir on pendit au marché au filet le Bourguignon déserteur dont j'ai parlé ci-devant en l'article neuvième. A l'entrée de la nuit, M. le marquis de Risbourg ordonnant dans la couronne qui ceint la porte d'Anzin, fut dangereusement blessé d'une balle de mousquet qui lui transperça le col à côté de la veine jugulaire et entra dans l'épaule gauche jusqu'à l'omoplate. Incontinent, il fit avertir le conseil de guerre qu'il se déportoit du commandement.

Le onzième, le régiment italien de Don Hiéronymo Sylva (qui étoit prisonnier à Soissons depuis la prise de Condé, où il avoit été enfermé l'année précédente) sous le commandement de M. *Bourlasca*, sergent-major, se logea dans le côté droit ou septentrional et M. le comte de Solre, avec son régiment wallon, dans la gauche ou méridional de la même couronne vers laquelle les François dirigeoient leurs approches. A la brune, par commandement du conseil de guerre, l'on brûla successivement les maisons du fauxbourg cambrésien, commençant par la plus éloignée.

Le douzième, la garnison de la ville abandonna de nuit la petite forteresse du *Noir Mouton* située sur la rive droite de la rivièrette au fauxbourg tournésien, de laquelle l'ennemi s'empara aussitôt. De là il ouvrit une nouvelle approche avec des gabions tout droit vers la porte tournésienne, laquelle toutefois après quelques jours de travail il interrompit et ne poussa pas outre du milieu de l'espace qui est entre le mouton noir et le pont du rivage de Cambray. Entre cinq et cinq et demie heure du matin, il salua la ville de son canon qu'il tira horriblement jusqu'à la brune. Vers les huit heures du soir, par arrêt du conseil de guerre, *Jean Wargnier Stas*, capitaine au nouveau régiment d'infanterie wallonne de M. *Despret*, avec sa compagnie de 22 soldats, prit possession du corps de garde joignant la bascule de la porte d'Anzin, en la place des bourgeois. Cette nuit, ainsi que les suivantes, la jeunesse n'entra plus en garde aux fortifications d'Anzin, mais elle alla veiller avec une partie de la bourgeoisie et de la garnison aux dehors, qui sont les ouvrages depuis la porte de Mons, par celle de Cardon jusqu'à la porte Cambray.

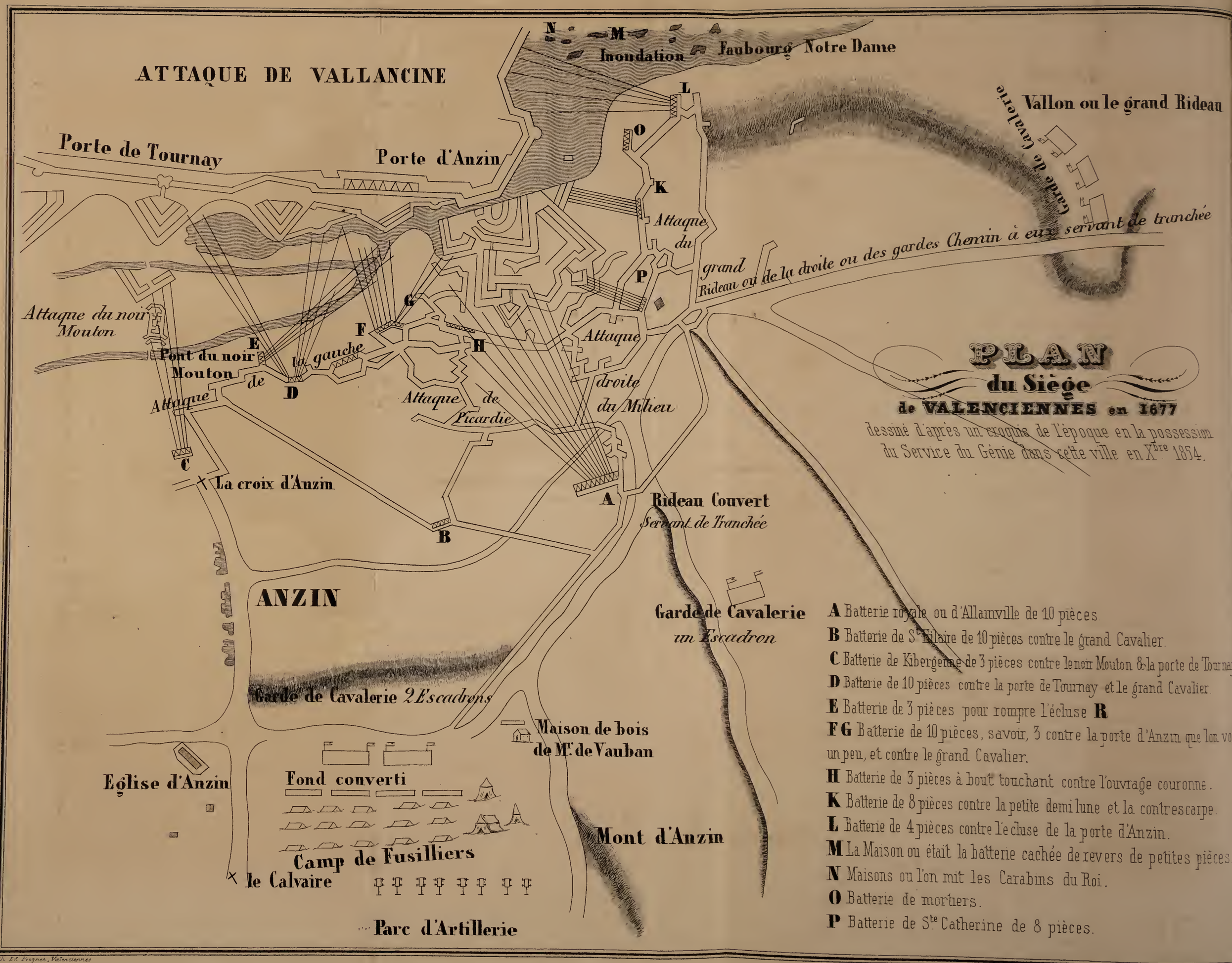

Lith. Ed. Feignet, Valenciennes

Ar. Boutard, caporal au 3e Génie

Environ les dix heures de nuit, l'ennemi s'étant apperçu, soit à la faveur de la lune, plus que demi pleine, soit au bruit des ouvriers, que l'on travailloit sur la partie de la muraille comprise entre la porte de Douai et celle de Tournai, recommença de tirer le canon jusques à minuit.

Le treizième, il continua de battre épouvantablement la ville depuis les 8 heures du soir, jusques à la minuit. Il jeta plus de 500 bombes qui firent un dommage incroyable, comme celles des jours suivants. Tous les mortiers ayant joué, il tiroit incessamment trois coups de canon à guise de refrain convenable à une si horrible et si pitoyable balade. Il occupa aussi devant la minuit la petite redoute ou tourette des grands Moulins du fauxbourg Notre-Dame. Toute cette nuit et le jour suivant ce fut un fort triste spectacle de voir les bourgeois effrayés transporter leurs familles et leurs meubles de la partie occidentale de la ville qui étoit exposée à la chûte et à la violence des bombes à raison du voisinage des approches, en l'orientale qui en étoit exempte à raison de leur éloignement.

Le quinzième au matin, on envoya un exprès vers M. le duc d'Aremberg, grand Bailly de Hainaut et Gouverneur de Valenciennes, résidant à Mons, pour l'informer de l'état de la place et de la façon dont elle étoit traitée par les assiégeants : lesquels la canonèrent sans relâche, principalement l'après dîné : tout le tems entre le midi et la minuit, il plut quelques 500 tant bombes que grenades, lesquelles ils appellent carcasses et qui tombèrent toujours en beaucoup moindre nombre que les bombes. Cette nuit-cy et les deux consécutives, par ordonnance du conseil de guerre, six compagnies de bourgeois et celle de la jeunesse furent envoyées garder les dehors entre les portes montoise et cambrésienne avec un peu de soldats, mais les deux restantes de bourgeois entrèrent en garde au grand marché, l'une au corps de garde et l'autre à la chambre à Sceaux en la place des Serments, qui se retirèrent dessous le befroy.

Le quinzième au matin, M. Biumi, capitaine dans le régiment de M. Silva, fut blessé à la tête d'un coup de mousquet, dont il expira quelques heures après : et M. Delesaulx, enseigne dans le régiment de M. le comte de Solre fut tué, tous deux à la couronne. Après midi, M. Scoot, capitaine dans le régiment alle-

mand de M. le baron de Mernich, y reçut aussi une blessure à la tête qui lui causa la mort peu de jours après. Sur les 5 heures du soir, quelques 80 cavaliers, commandés par M. *Santo,* capitaine au régiment de M. le baron de Lumbres, firent une sortie jusqu'au camp des ennemis, par Marly, où ils laissèrent quelques fantassins pour les défendre dans leur retraite. Ils y tuèrent et blessèrent (selon leur vantise) une vingtaine de françois et en prirent effectivement un prisonnier, mais ils eurent 3 des leurs faits prisonniers et quatre blessés. La fin principale de cette sortie fut de faire passer quelques porte-lettres pendant l'alarme et la mêlée. Le canon ennemi retentit un peu moins furieusement durant la journée, mais encore environ 500, autant bombes que grenades, éclatèrent pendant la nuit : à laquelle on désista de mettre en garde pendant la nuit de la cavalerie au grand marché et autres grandes places publiques comme l'on avoit fait plusieurs nuits précédentes.

Le seizième. le tems qui avoit été serein et favorable aux deux parties depuis le sixième, devint un peu pluvieux. L'ennemi, ayant achevé une batterie quelque peu au delà de la fontaine Notre-Dame, sur la rive gauche de l'Escaut, commença d'en battre rudement l'écluse de la porte d'Anzin. Un peu après midi, un canonnier de la ville, nommé *Arnoud Defline,* et deux aides, dînant ensemble à la contre-batterie du Mont de Calvaire, eurent tous trois la tête emportée d'un seul et même boulet de canon. L'après dînée avancée, M. l'Intendant vendit et fit charger les provisions de vivres aux Ursulines. Sur le soir M. Stas vint à la ville représenter aux supérieurs qu'il étoit expédient de désembarrasser le pont-levis dessus le fossé de la porte d'Anzin des pierres et des briques qui étoient tombées d'en haut emportées par le canon ennemi, et qui empêcheroient de le lever en cas de nécessité. Mais on lui répondit qu'il n'y avoit encore nul péril et qu'il retournât à son poste. Les bombes qui tombèrent en un presqu'aussi grand nombre que les jours précédents, excitèrent deux horribles embrâsements vers les dix heures du soir (outre plusieurs moindres, mais pourtant considérables qu'elles suscitèrent en divers quartiers tant cette même nuit que les antécédentes) à scavoir l'un au logis nommé *l'Ours* (1) et aux

(1) Cette maison était un hôtel, anciennement connu sous le nom du *Petit Ours,* et situé près la porte de Lille ; il était tenu par la famille

bâtiments voisins à la rue Tournésienne, et l'autre à quelques édifices des deux rangs de cette partie de la rue des Vieux Bordeaux qui est contenue entre le puits vulgairement appelé 48 et la rue de Breueil ou des Ailettes.

Ex Vergilio. libro 2 Æneidos De Dardania : Venit fœda dies et lamentabile Tempus, Valencenarum : Hispani fuimus!

Le dix-septième, les assiégeants qui s'étoient saisi dès le quatorze de toutes les maisons qui sont aux deux côtés de la chaussée, laquelle mène des moulins du fauxbourg Notre-Dame à la porte du même nom, jusqu'au milieu de cette étendue, ayant amené par barque (tout le forbourg étant inondé) et placé quelques pièces d'artillerie dans aucunes de ces maisons commencèrent à l'aurore d'en fouetter l'aire de la couronne.

Sur les 6 heures, il fut ordonné à M. Stas, qui gardoit la *bascule,* de livrer 8 hommes de sa compagnie et un peu après encore 4 pour renforcer quelques dehors de la porte d'Anzin : tellement que 6 ajoutés qui rentrèrent dans la ville pour pourvoir à leur besoin, il resta au corps de garde avec son enseigne appelé *Bartholomé Vande Nael* et 4 soldats seulement. Au même temps, l'on congédia la compagnie de M. *Lefranc*, (seigneur du Jorieux), laquelle étoit de renfort à la chambre des Sceaux : tellement qu'il ne resta en garde (les autres compagnies de bourgeois et celle de la jeunesse qui avoient veillé au dehors étant rentrez dans la ville pour prendre un peu de repos), que la compagnie de M. Pitte Pance (seigneur de Montauban) au corps de garde du grand marché, duquel plusieurs étoient absents pour prendre garde à leurs maisons situées sur la paroisse de Saint-Jacques, lesquelles étoient exposées à la ruine et à l'incendie des bombes et des grenades.

Aux environs de 7 heures, M. *Jean-François Guilbau*, qui étoit généreusement resté seul commandant à la grande contre-batterie du Mont de Calvaire, directement opposé aux approches, (son collègue, M. Nicolas-Joseph Seret, s'en étoit retiré la nuit précé-

---

Botteau. — Le puits appelé 48 a donné son nom à la *rue du Puits quarante-huit*, et la rue voisine qui aboutit au rempart, aujourd'hui *rue des Elettes*, a aussi porté le nom de *rue de Bruay*. A. D.

dente vaincu de lassitude et d'infirmités contractées par une longue veille et par un travail continuel pour se refaire un peu) M. Guilbau, dis-je, en descendit avec les canonniers étant impossible d'y tenir davantage, les boulets de canon perçant de toutes parts.

Au même temps le voysinage de l'église Saint-Pierre qui avoit fait chanter à ses frais le 14 la messe du St-Esprit, le 15 celle de la Vierge, et le 16 celle des Trépassés, pour implorer l'assistance du ciel dans ce déluge de feu et dans l'abandon entier du secours humain, y fit chanter la messe des Anges à la même intention.

Flavius Vegetius. De re militari libro 4. Capite 27: Quomodo oppidanis inferantur insidiæ non solum in obsidionibus, sed in universo genere bellorum, supra omnia ducitur hostium consuetudinem explorare diligenter ac nos id est.

Sa Majesté très chrétienne ayant été informée par le rapport d'aucuns déserteurs que toutes les matinées la plupart des soldats rentroient dans la ville, soit pour reposer, soit pour faire provision de vivres, soit pour satisfaire à quelqu'autre nécessité, après une longue contention dans son conseil de guerre, les uns persuadant d'attaquer de nuit et les autres de jour, Sa Majesté, dis-je, guidée par sa prudence extraordinaire et par son excessif bonheur, commanda à une partie de 10,000 hommes de sa meilleure gendarmerie, sous la conduite de M. le duc de Luxembourg, d'assaillir et d'emporter la contrescarpe et la couronne cette matinée-cy.

Environ les huit heures du matin, le signal de neuf coups de canon étant donné, cette troupe choisie sortant des approches avancées à un jet de pierre près de la palissade demi ruinée du canon, comme des lions feroient de leurs cavernes, elle attaqua les dehors commandés avec tant de ruse et de succès qu'elle en coupa une grande partie des soldats dont elle fit un furieux carnage et poursuivit jusqu'à la *bascule* (laquelle de bonne fortune avoit été abaissée mais non pas serrée par manquement de clef) l'autre partie dont plusieurs pour éviter la boucherie, se précipitèrent dans la rivière, où ils furent presque tous noyés, *tirés* ou assommés. De là grimpant partie par dessus le corps de garde de la *bascule* par le moyen d'une petite échelle, partie par dessus la chambre du chef de la garde à la faveur d'un petit toit, ils forcèrent facilement M. Stas, lequel s'occupant plutôt à lever le pont

levis dessus le fossé qu'à défendre la bascule (comme il étoit certes raisonnable : puisque ce seul lèvement pouvoit préserver la ville de sa prise) reçut un léger coup de sabre sur l'épaule droite, et fut fait prisonnier avec son enseigne et ses quatre soldats dont deux furent blessés, l'un desquels nommé, Adrien Boulenger, natif de Valenciennes, s'efforçant de hausser le pont-levis (ce qui ne peut être pour la raison déclarée cy-devant) fut percé d'un coup d'épée au ventre dont il mourut environ trois jours après. Ayant donc franchi le premier pont-levis dessus le fossé, ils parvinrent heureusement jusqu'au deuxième sur la rivière qui avoit été habilement levé par Jean *Wainpain*, charpentier et canonnier de la ville, Jean *Wainpain*, simplement charpentier, Nicolas *Menar*, graissier, et..... lesquels avoient aussi fermé les battans intérieurs et dont quelques uns avoient vitement couru à la Maison de Ville avertir les Magistrats du progrès des ennemis et du retardement qu'ils avoient apporté : car le gril placé entre les deux ponts-levis, mais joignant le premier, avoit été arrêté de peur que la chambre élevée de la roue venant à être ruinée du canon ennemi (comme elle le fut) il ne tombât et bouchât la porte. Ici étant arrêtés et jettant les yeux de toutes parts ils apperçurent une certaine porte de bois laquelle cachoit un large escalier de grez (qui ayant toujours été couvert de terre, de cailloux et de ronces avoit été autant imprudemment que fatalement découvert comme aussi ladite porte désarmée de 3 fortes barres de fer quelque demi an auparavant) par lequel escalier on monte au gril, et puis ayant traversé un jardin on monte au rempart sans autre obstacle que de deux portes de bois qui avoient été en partie brisées par des boulets de canon pendant le siège : aussitôt les plus avancés rompirent cette porte, montèrent au rempart au travers des canonnades que les leurs de dehors tirèrent après eux les prenant pour des Espagnols fuyants : jusqu'à ce qu'ils leur firent entendre par signes qu'ils étoient des François victorieux ; descendirent dans la ville, dissipèrent les gardes de la porte, ouvrirent les battans et abaissèrent le pont-levis.

C. Julius Cæsar commentariorum De Bello Gallico, libro 6. De oppugnatione castrorum quinti Tullii Ciceronis pro Sicambros hic quantum in bello fortuna possit et quantos afferat casus cognosci potuit.

Cependant, les batteries de l'ennemi n'etoient pas oisives. Ses canons lançoient incessamment des boulets et les mortiers par fois des bombes et des grenades, dont deux étant tombées l'une

sur une maison à la rue de Breuil ou de St-Jacques, et l'autre sur une autre à la rue d'Anzin, y allumèrent deux terribles incendies.

Cette bande donc, généreuse et résolue étant entrée dans la place, pénétra par la rue d'Anzin (laquelle étoit presque toute déserte pour l'appréhension des boulets et des bombes, comme le reste de la paroisse St-Waast et toute celle de St-Jacques) jusqu'au marché au filet : d'où elle fut fortement repoussée par la bourgeoisie qui accourut de toutes parts, et dont il y eut bien 200 hommes tant tués que blessés et par un petit peloton de soldats de la garnison, jusques aux moulins, à l'endroit desquels elle se barricada.

Quelque demie heure écoulée après la porte gagnée de la manière décrite, M. le duc de Luxembourg arriva à la *bascule* laquelle (chose admirable) ne fut pas haussée ou peut-être pour la multitude des corps morts, ou pour l'affluence des soldats ou par l'inconsidération des vainqueurs : ce pourquoy il en fit ouvrir le guichet à coups de hâche et de coignée ; et puis passa dans la ville où il s'efforça de retenir les soldats du pillage, en faisant courre le bruit que le Roy le suivoit.

Cependant plusieurs soldats de la garnison, timides et habiles comme des cerfs, cherchant des asyles et des cachettes dans la partie de la ville opposée à la partie occupée, crioient effroyablement dedans les rues par lesquelles ils s'enfuyoient : « Messieurs « sauvez-vous vitement, autrement vous aurez tous la gorge « coupée. » Ce qui ne retenoit pas peu de généreux bourgeois d'aller au feu. Au premier vent de l'entrée inopinée et extraordinaire des François dans Valenciennes, MM. du Magistrat, qui étoient à l'Hôtel de Ville, députèrent M. *Coquiau*, échevin, vers M. le marquis de Risbourg, toujours alité de sa blessure, pour l'en avertir et pour lui demander conseil ; lequel contesta que cela étoit non seulement faux, mais aussy impossible, jusqu'à ce qu'il vint un soldat lui parler tout bas à l'oreille : alors il dit à M. Coquiau : « *Allez, faites le mieux que vous pouvez.* »

Le même bruit étant parvenu aux oreilles de M. le marquis de Leyde, lequel commandoit à la corne de la porte cambrésienne, et qui étoit alors au marché, il y retourna vitement, laissa pour commandant en sa place M. *Vela*, l'un de ses capitaines, espa-

gnol d'extraction, natif d'Oran en Afrique, et rentra dans la ville avec une partie de ses gens à dessein de s'opposer à ce furieux torrent qui la menaçoit d'une ruine entière. Aussitôt M. Vela se met en campagne avec quelques soldats, passe dans le fauxbourg Notre-Dame, et de gaité de cœur, sans aucune nécessité ou utilité apparente, brûle cinq maisons appartenant à M. le prince de Montmorency, une blanchisserie appartenant à M. Jean-Jacques Tordreau, écuyer, fils de M. le Pensionnaire et plusieurs autres maisons appartenant à diverses personnes, quoique les habitans le priassent de s'abstenir d'une action si nuisible, contre lesquels il dégaîna son épée et menaça de les tuer, s'ils ne désistoient de l'importuner.

Enfin, le peuple s'étant égueulé de crier au guet du befroy qu'il touchât la cloche, pour exciter tout le monde à courir avec les armes à la rencontre des ennemis victorieux ; icelui, comme se réveillant d'un profond sommeil, donna, sur les 9 heures, une alarme d'autant plus effroyable, que cette cloche avoit gardé le silence depuis l'avancement du siège.

Sur ces entrefaites, M. Jean-François *Dumal*, prêtre séculier, prit une généreuse résolution ; il vint au marché avec un simple bâton, et ne voyant personne se mettre en devoir de sauver la communauté, il convia 3 tambours à l'accompagner : avec eux il tira par la rue des Anges où il rencontra quelques 300 cavaliers de la garnison venant du marché à filet au principal desquels (qu'il ne reconnut pas dans la chaleur et la perpléxité) : « Mon-« sieur, dit-il, vous retournez, quand il faut marcher vers « l'ennemi entré dans la ville sans composition. — Nous avons « convenu avec lui, répondit-il, d'être prisonniers de guerre et « de nous rendre tous au marché. — Quelles conditions ont les « bourgeois, dit M. Dumal? — Nous n'en avons point parlé, « répondit ce brave. » M. Dumal lui ayant fait un juste reproche, passa outre et avança jusques dans la rue d'Anzin, sans s'effrayer des corps morts couchés à l'entrée, où il fit battre la chamade à ses tambours, et fit signe de son chapeau à l'ennemi qui tiroit incessamment des moulins, et ne l'écouta pas. C'est pourquoi il retourna au marché, duquel (ayant pris une nouvelle résolution) il revint incontinent, et rentrant avec assurance dans la rue d'Anzin, il vit les mousquetaires rouges et les grenadiers à cheval (lesquels avoient occupés ensemble la ville les premiers avec une centaine d'officiers choisis) tous à pied, mar-

chant lentement en ordre avec leurs armes et avancés jusques environ le logis du *Cerf*, qui le reçurent courtoisement et dont M. le chevalier de Montison l'accolla et le congratula d'être tombé sous la puissance d'un monarque si généreux et si *débonnaire*. Aussitôt frère Godefroy Bouly, coadjuteur, établi par le sérénissime Roy d'Espagne Charles II, de frère Claude de la Rue, abbé de *Vicogne*, qui tenoit une pertuisanne ou hallebarde, et M. Jean-Baptiste Bourgeois, qui portoit un mousquet ou fusil, se présentèrent aussi ; mais on cria vîtement : *Pas de moine icy.* Et l'on fit retirer M. le coadjuteur bien loin, duquel néanmoins le zèle pour la patrie est fort louable. M. le chevalier dit donc à M. Dumal, (qu'il appeloit M. l'abbé) : *faites cesser les bourgeois* (qui étoient au voisinage) *de tirer*. Ce que M. Dumal obtint d'eux par supplication. Puis il dit : *Faites un peu venir du vin.— Monsieur,* répondit M. Dumal, *vous en aurez autant qu'il vous plaira ; mais devant en aller quérir, je vous demande deux choses : la première de ne pas faire d'outrage aux maisons qui vous environnent, et la seconde de ne point avancer plus avant.* Ce qu'étant accordé, M. Dumal, après avoir pris congé et promis de retourner, se départit, encourageant le peuple par où il passoit et l'exhortant à s'abstenir d'actes d'hostilité comme à présent inutiles ou plutôt pernicieux. Ayant fait provision de plusieurs bouteilles de vin et de quantité de biscuits au logis du Sr *Maladry* (comme fit M. Bourgeois de quelques bouteilles de vin à sa maison) il reprit sa route, et trouva les François un peu avancés, dont M. le chevalier et les autres principaux étoient assis sur les degrés de la croix du marché à filet et une sentinelle à l'entrée de la rue des Anges. Ce sentinelle lui ayant demandé un verre de vin, il le lui donna ; puis il but avec les officiers (comme fit aussi M. Bourgeois), et les bouteilles étant vuidées, il envoya les remplir. Mais devant leur évacuation, après quelques compliments, et étant quelque onze heures devant midi, ces généreux, suivis de leurs gens, descendirent vers la rue des Anges au grand marché où ils se rangèrent et démontèrent la cavalerie espagnole, qui étoit rangée devant la halle, la face tournée vers l'occident, selon son accord précipité, avec un si furieux tintamarre que tout le voisinage crut que l'on commençoit de piller la ville. M. le marquis de Louvoy les suivit, lequel entra en la manière suivante.

Ex orationibus rhetorum Porcensium parte 1^a^, oratione 13, ad Sigismundum 3: Poloniæ Sueciæ que regem cives objiciebant arma rex Ludovicus gratiam proponebat.

Comme ces choses se faisoient, M. *Leduc*, lieutenant, et MM.

Tordreau, *Tasse* et *Wery*, échevins de la ville, se joignirent et s'avancèrent, jusqu'à la rue d'Anzin, à l'entrée de laquelle ayant trouvé les Francois paisibles, ils leur demandèrent des sauvegardes et des guides pour les conduire au Roy, lesquels obtenus, ils marchèrent jusques à la porte (un peu au deçà de laquelle ils se retranchoient encore) et rencontrèrent M. le duc de Luxembourg, lequel les arrêta, les interrogea, et dit aux siens en leur présence : *Messieurs, si quelqu'un de la ville a encore la hardiesse de tirer un seul coup, pillez là.* A quoi M. Tasse répondit doucement : « Tout beau, Monseigneur, il ne faut pas exposer « la communauté à un tel malheur pour l'insolence d'un imper- « tinent. Davantage, souvenez-vous que la journée est encore « longue et que toute la bourgeoisie est sous les armes. » Ici M. Tasse induisit aussi M. Tordreau à retourner défendre aux bourgeois de tirer. Après ceci, M. le duc de Luxembourg les laissa passer. Étant sortis, MM. Leduc et Wery montèrent à cheval et M. Tasse continua son chemin à pied séparément, jusqu'un peu au delà de St.-Waast en haut, d'où appercevant venir quelque grand, on lui cria : *Voici le Roy.* C'est pourquoi à son approche il se mit à genoux. Mais on lui cria promptement : *Levez vous, ce n'est pas le Roy.* Et en effet c'étoit M. le marquis de Louvoy, lequel étoit accompagné d'un vénérable personnage vêtu de violet, avec une croix d'or pendant au col duquel, comme un illustre ecclésiastique en apparence. M. Tasse implora le crédit, mais il ne lui répondit pas un mot. M. le marquis de Louvoy demanda donc à M. Tasse s'il étoit du Magistrat : — « Oui, répon- « dit-il, et je viens demander la composition de la ville.— Il est « trop tard, répondit M. de Louvoy, et le Roy est bien fâché con- « tre vous, parce qu'on lui a rapporté que vous étiez obstiné à « vous laisser tous brûler, plutôt que de vous rendre. — Je ne « pense pas, répliqua M. Tasse, qu'un Roy magnanime blâmera « jamais un peuple pour avoir témoigné à son prince la fidélité « qu'il lui devoit. Voici seulement le sixième jour que vous « battez la ville. Vous n'aviez emporté pas un dehors jusques à « maintenant. Si la garnison a fait une faute, est-il raisonnable « que la bourgeoisie en porte la peine ? De grâce, faites-moi « conduire au Roy.— Il n'est pas nécessaire, dit M. de Louvoy, « j'ai la parole de S. M. les bourgeois auront la vie et les biens « saufs, moyennant une somme dont on vous parlera tantôt. « Retournez à la ville avec moi. » A ce commandement, M. Tasse obéit, et ayant passé le guichet de la *bascule*, il fut terrassé par la foule et difficilement relevé par ses conducteurs. Enfin étant

rentré, M. de Louvoy lui demanda le moyen d'obvier au désordre. — « Monseigneur, voici l'unique, répondit-il ; mettez garde au « pied du mont de Calvaire, auprès de l'église joignant les « Repenties, et sur le pont des moulins d'Anzin et vous maîtri- « serez tous vos soldats. » Cet avis fut exécuté aussitôt, mais cette exécution n'empêcha pas le pillage de la rue d'Anzin, de la rue Glatenie et de plusieurs autres. Ceux qui pénétrèrent jusques au Roy, lequel étoit à cheval, comme M. Wéry qui eut le premier l'honneur d'implorer sa clémence, aux environs de la maison blanche, devant même M. Leduc et le sieur De Rans, greffier des Werps, Dugardin, Delevarde, Boulé et Guilbau, etc. qui se jettèrent à ses pieds entre Saint-Waast en haut et la fontaine Notre-Dame, ne remportèrent aucun avantage sur M. *Tasse,* sinon celui de voir la face martiale et d'entendre la grosse parole de S.M.

M. le marquis de Louvoy vint dans la maison de ville, dans laquelle il conféra avec aucuns du Magistrat qu'il y trouva, principalement sur le logement de la garnison qu'il dit devoir être de six bataillons ou de 35 ou 36 cent fantassins et de quelques 800 cavaliers, et laquelle il dit aussi qu'il ne souhaitoit pas d'être logée chez les bourgeois de peur d'incommoder leur trafique, mais que la cavalerie et tous les hauts officiers seroient logés dans les auberges et que l'infanterie hutteroit sur les remparts avec quelque petite reconnaissance de la ville jusqu'à l'hiver, pour lequel on bâtiroit des cazernes. A quoi M. Tasse répondit ingénieusement que *c'étoit là la plus forte citadelle que S. M. pût bâtir à Valenciennes.* M. de Louvoy expliqua aussi la volonté du Roy qui exigeoit la construction d'une citadelle aux frais des habitants pour le rachat de leurs vies et de leurs biens. On lui demanda la permission de faire information sur la prise pour l'envoyer à Son Excellence, ce qu'il dénia disant que *Valenciennes n'avoit plus rien à démêler avec Bruxelles.*

Le Roy envoya pour gouverneur à la ville, M. Bardo Bardi Magalotti, gentilhomme italien, natif de Florence en Toscane, lieutenant général en ses armées etc., lequel vint à la Maison de Ville et s'y tint quelques jours, devant prendre logis à Vicognette (1).

---

(1) On appelait *Vicognette* le refuge de l'abbaye de Vicoigne à Valenciennes ; c'était un beau bâtiment à l'entrée à droite de la rue de l'Intendance et appuyé sur la rive gauche de l'Escaut. A. D.

Incontinent qu'il fut arrivé, s'appliquant à la conservation du peuple désolé, qui venoit de lui être commis, il ordonna par une criée publique de fermer toutes les maisons et si des soldats faisoient force à quelqu'un de recourir promptement vers lui.

La garnison espagnole désarmée fut renfermée partie dans l'église Notre-Dame la Grande, partie dans l'église St-Nicolas.

On relâcha les prisonniers de guerre et le reste désemprisonné pour soupçon de trahison.

Ex Justino, libro 28. De Antigono et Spartanis: Rex Ludovicus cœso Valencenarum præsidio (videlicet in opere coronato portæ Duacensis) fortunam tantæ urbis miseratur, à dereptione milites prohibuit.

Toutes les rues retentissoient des fiers murmures des soldats qui se plaignoient hautement qu'on leur interdisoient le pillage de la ville, laquelle (disoient-ils), ils avoient gagnés à la pointe de l'épée, et partant devoit leur être donnée en proye selon les loix de la guerre, ce qui ne donnoit pas peu d'appréhension aux bourgeois renfermés dans leurs maisons.

Le dix-huitième et le jour suivant, MM. du Magistrat travaillèrent à former des conditions pour demander à Sa Majesté.

Le dix-neuvième, le Magistrat, le conseil particulier et le grand conseil (lesquels furent tous continués) prêtèrent le serment de fidélité entre les mains de M. *Magalotti*. On emmena la garnison espagnole garottée en France.

Le vingtième, le Roy (qui n'entra pas dans Valenciennes, au moins publiquement) apostilla favorablement et signa au camp les articles offerts par les députés de la ville, laquelle fut remplie d'une joye extraordinaire à la vue d'une si rare clémence, laquelle fut beaucoup plus puissante que toutes les machines de guerre, puisqu'elle sçut faire brèche au cœur de la bourgeoisie et en exprimer l'affection pour Sa Majesté.

Ex orationibus rhetorum Porcensium, parte 1ª, eadem oratione 13: j fama die Ludovicum regem armis invictum esse et plus tamen clementiâ quam armis posse.

De la part de M. Magalotti, l'on fit commandement à tous les bourgeois de porter leurs armes à l'Hôtel de Ville sous peine de désobéissance

Les étrangers que la curiosité attiroit de toutes parts, ne savoient assez admirer la ruine des bâtiments, principalement sur les deux paroisses de St-Jacques et de St-Waast, entre lesquels le seul collège des Jésuites avoit reçu, selon les observations de trois, plus de 360 bombes, outre les boulets de canon.

LETTRES DE M. PELLISSON
SUR
LE SIÉGE DE VALENCIENNES
1677

Extraites des *Lettres historiques,* imprimées à *Paris,* chez *François Didot.* M.DCC.XXIX. 3 vol. in-12. (Lettres 225-229, t. 3, pages 157-196).

LETTRE CCXXV.

Au camp devant Valenciennes, ce midi, 9 mars 1677.

Je n'arrivai ici qu'hier au soir. Le Roy y est dès jeudi 4 de ce mois. Les courtisans ont beaucoup souffert durant ces quatre ou cinq derniers jours, pas un n'ayant aucun équipage, et le Roy étant réduit lui-même à son simple carosse pour lit. Les équipages commencèrent d'arriver d'hier, et l'abondance viendra peu à peu au camp, où déjà l'on ne manque ni de pain, ni de fourage, ni d'avoine. Les lignes sont achevées et fort bonnes. Le quartier du Roy est près du village de *Flamars* ou *Famars.* Il n'a pas voulu être logé pour donner l'exemple. Le quartier est situé sur une hauteur entre deux inondations, l'une de l'Escaut l'autre de la Ronelle. Les premiers jours se sont passez en préparatifs, l'artillerie n'étoit pas encore venue. On a maintenant environ 50 pièces. On prétend en avoir bientôt jusqu'à cent. On ouvre la tranchée ce soir. Vauban espère de pouvoir dérober le travail la moitié de la nuit, à la faveur d'un rideau qui s'y rencontre. Il y aura deux attaques; toutes deux au delà de l'Escaut du côté d'Anzin qui est le mieux fortifié de tous, mais le plus accessible. L'une sera conduite par l'un des lieutenants-généraux, l'autre par un des maréchaux de camp. Un de messieurs

les maréchaux de France sur le tout. C'est M. le maréchal de Schomberg qui est de jour. M. de Magalotti, pour lieutenant-général et M..... pour maréchal de camp. Les Gardes à une attaque, Picardie à l'autre. On prétend, quand nos établissemens seront faits, désoler la place par les bombes ou sacs à feu de la nouvelle manière, dont on jettera 7 ou 800 chaque nuit. Ces bombes mettant très souvent le feu où elles tombent, et il est très difficile de l'empêcher quelque soin qu'on en prenne, particulièrement en une ville à moitié bâtie de bois. Ainsi quelque résolution que les bourgeois témoignent de se bien défendre, on espère qu'ils s'en dédiront bientôt. Ils sont sous les armes et ont pris sur eux la garde de la ville. La garnison est dans les dehors. On ne la croit que d'environ 2,000 hommes qui seroient peu de chose pour la grandeur de la place. Mais je doute que la nouvelle soit certaine. C'est un officier des ennemis qui s'est venu rendre de qui on la tient principalement. Ces sortes de gens mentent toujours. Mais celui-ci est encore suspect de s'être venu rendre pour n'avoir pu mieux faire, parcequ'on l'alloit attraper comme il passoit l'inondation. Il dit pour le reste qu'il y a abondance de vivres et de munitions et que rien n'y manque ; qu'ils ont aussi quantité de pompes pour éteindre le feu et plusieurs autres machines semblables. Il étoit chargé d'une lettre du marquis de Richebourg, gouverneur de la place au gouverneur de Flandre, il l'a donnée et elle a été déchiffrée. Elle marque que quelque bonne résolution qu'on ait, une place qui n'est pas secourue ne peut pas manquer d'être prise. Un autre rendu rapporta hier au soir que le comte de Solre étoit entré avant-hier de nuit par l'inondation, mais qu'ayant été pris du froid, il se mouroit, en sorte qu'on lui portoit hier le saint sacrement. C'est une belle action a ce seigneur qui a déjà perdu Condé et comme on dit plus de cinquante mille livres de rente dans le service du Roi d'Espagne. On dit que les ennemis s'assemblent le 20 de ce mois. Entre ci et là, nos affaires seront, s'il plaît à Dieu, fort avancées. Le siège de Saint-Omer ne se fait point. Nous aurons bientôt ici Monsieur et toutes les troupes.

Il y a des nouvelles certaines d'Angleterre que le parlement a fait arrêter le duc de Bouckinquam. C'étoit maintenant le chef d'une cabale opposée aux intentions du Roi son maître, qu'on espère aussi qui sera le maître du parlement. Au moins les choses semblent prendre ce train. Cela est venu sur une proposition faite par cette cabale qu'il n'y avoit plus de parlement

parce qu'il avoit été prorogé plus d'un an contre les loix : la proposition ayant éte universellement rejettée, la chambre haute fit dire à ce duc et à quelques seigneurs qu'ils en fissent excuse à la chambre des communes, à quoi n'ayant pas obéi, et le duc voulant quelques jours après venir prendre sa place au parlement, il a été arrêté.

LETTRE CCXXVI.

Ce mercredi, 10 mars 1677.

Le travail de la tranchée s'est fort bien passé. Mais pour vous le faire mieux entendre avec la suite de nos nouvelles, il est nécessaire de repasser un peu sur la situation des lieux.

Le quartier du Roy que je vous avois marqué être près du village de Famars, comme on le dit communément, est encore plus près du village d'Aunoy, marqué *Annoy* dans les cartes de Samson. Il est sur une hauteur marquée dans les mêmes cartes par le nom de *Main* avec un autre petit village. Mais j'apprens qu'il faut appeler l'un et l'autre *Mont d'Ouï*. La petite rivière qui passe à Famars et à Aunoy, s'appelle Ronelle par un *n* et non pas *Rouelle* par un *u* comme on la nomme communement suivant les mêmes cartes. Elle est débordée aussi bien que l'Escaut, ainsi notre hauteur est environnée d'eau et de lieux marécageux qui en rendent l'accès difficile hors certains passages. L'attaque ou les deux attaques se font au delà de l'Escaut du côté du mont d'Azin, qui est une autre hauteur opposée au mont d'Ouï, où est le quartier du Roy. On a des communications d'un quartier à l'autre par des ponts et des chaussées, quoique le débordement de l'Escaut les ait rendues plus difficiles, et que par cette raison il ait fallu les faire en d'autres endroits qu'on auroit cru et enfermer dans nos lignes 7 ou 8 lieues de pays. Les deux attaques vont à un grand ouvrage à couronne qui regarde le mont d'Azin, L'ouvrage n'est que de terre, mais il a au devant deux demi lunes revêtues, et au dedans vers sa gorge un autre ouvrage revêtu, qu'on appelle pasté qui est une manière de quarré long avec quelques angles. Devant ce pasté il y a quelque eau de l'Escaut, et derrière est le fossé de la ville qui est étroit et profond, où il passe un grand bras de l'Escaut fort rapide qu'on peut même augmenter, si je ne me trompe, par les écluses qui sont dans la ville. J'ai ouï dire à quelqu'un, que M. le Prince le Prince de Condé, en 1656), quand il eut secouru Valenciennes

et qu'il visita la place, condamna longtemps M. de Turenne de n'avoir pas fait son attaque à cet ouvrage à corne et à ce pasté qu'il n'estimoit pas ; mais que venant à voir le fossé qui étoit derrière avec l'Escaut, il dit : M. de Turenne avoit raison, et voilà de quoi arrêter qui que ce soit. La muraille de la ville qui est au delà du fossé ne vaut rien et n'est pas considérable. Vauban qui conduit nos travaux prétend premièrement qu'étant maître de l'ouvrage à couronne, on réduira la ville en poudre par des bombes et en second lieu qu'il fera sauter le pasté avec une mine et comblera le fossé et ce bras de l'Escaut de ses ravines. Le dessein est donc d'embrasser par nos attaques toute la face de cet ouvrage à couronnes ; pour cela on a commencé le travail en trois endroits, savoir à la droite par deux bataillons des gardes françoises, à la gauche par le régiment de Picardie, entre les deux par un 3e bataillon des mêmes gardes françoises ; ce qui fait comme s'il y devoit avoir trois attaques, mais celle du milieu doit être fausse. Chacun de ces boyaux s'avance vers l'ouvrage à couronne par divers détours et diverses lignes parallèles à la place, et les trois ont déjà leur communication par le travail de la nuit dernière, savoir : Picardie avec le 3e bataillon des gardes, et celui là avec les deux autres bataillons de la droite. On est arrivé à 2 ou 300 pas de la contrescarpe, où, de toutes ces communications, il se fait comme une manière de ligne courbe qui lui est parallèle pour soutenir des batteries qu'on y prétend mettre. Les ennemis n'ont pas fait de sortie, et l'on ne croit pas qu'ils puissent en faire à l'avenir, nos travaux étant soutenus de tous côtez par des corps de cavalerie plus grands que ceux qu'ils pourroient faire sortir, postez en des lieux avantageux, ils ont assez tiré de la contrescarpe ; mais il n'y a eu presque pas de soldats tuez du côté de Picardie, et du côté des gardes il n'y en a eu qu'un très petit nombre qui n'ont pas été tués de la contrescarpe, mais d'une petite chapelle avancée où les ennemis avoient mis 15 mousquetaires, et qu'on a laissée derrière. Premièrement, parce qu'on auroit perdu plus de gens en l'allant attaquer et qu'on auroit attiré tout le feu de la contrescarpe. En second lieu, parcequ'on auroit par là retardé le travail, et enfin, parcequ'on a prévu qu'ils ne manqueroient pas de l'abandonner au point du jour, comme ils l'ont fait. Il n'y a eu que deux ou trois officiers blessez et enfin l'affaire ne povoit se passer ni plus doucement, ni plus avantageusement.

Les officiers blessez ne sont pas des Gardes mais du régiment

du Roy, d'où l'on avoit pris les travailleurs commandez par le fils du maréchal d'Humières, et le fils de M. le duc de Gesvres, pour qui l'on a été en peine quand on a su qu'il y avoit des officiers blessez de ce régiment, mais le sort est tombé sur deux autres; l'un est Rocard, capitaine qu'on estime fort; il est fort blessé et en pourra mourir. L'autre est Prémont, sous-lieutenant.

Famars est comme l'on croit *Fanum Martis*. Mont d'Ouï, *mons Jovis;* mont d'Azin, *mons Isis*.

LETTRE CCXXVII.

Au camp devant Valenciennes, ce lundi, 15 *mars* 1677.

Quoique le temps ait été toujours sans pluye depuis la tranchée ouverte, il a fait un temps si froid jusques à hier au soir, qu'on avoit peine à vivre au lieu de penser à écrire. Voici sommairement la suite des nouvelles que vous aurez apprises d'ailleurs.

Le jeudi onzième, on travailla extrêmement aux batteries parallèles à la place, et presque pas aux tranchées pour les avancer.

Le vendredi douzième de bon matin, il y eut 28 pièces en batteries; elles démontèrent celles d'un cavalier des assiégez, qui nous incommodoit, mais ne firent pas absolument taire les autres, en sorte qu'elles n'aient toujours tiré dans le camp, et le peu qu'il y a eu de blessez, l'ont été du canon pour la pluspart. Ces blessez n'étoient avant hier qu'au nombre de 90 à l'hôpital, selon le compte qu'on en rendit au Roy.

Ses ordres sont de ménager ses soldats autant que l'on peut. On continua de travailler le vendredi presque à la demi-sape, et l'on vint jusques à 25 pas ou environ du fossé de la contrescarpe.

Ce jour là, Sainte-Catherine, officier d'artillerie célèbre, regardant par l'embrasure d'une batterie, reçut un coup de mousquet dans la tête, dont il mourut. C'est une perte pour le Roy.

La nuit du vendredi on avança encore fort peu le travail de la tranchée, non pas par une résistance rigoureuse des assiégez, mais par le dessein de ménager nos gens et d'attendre l'effet des

bombes et des balles ou sacs à feu appelées autrement carcasses, qui devoient être en état le samedi au soir.

Il se trouva le samedi au soir qu'on ne pouvoit presque jetter que des bombes. On essaya les carcasses. Mais on se trouva trop loin de la place et celles qu'on chargeoit extraordinairement pour les faire porter plus loin crevoient en chemin. On vit néanmoins un très grand feu dans la ville, qu'on croit être l'effet des seules bombes, et l'on prétend que tout le tour de la grande place a brûlé, ce feu ayant duré toute la nuit et jusqu'au lendemain à midi. Néanmoins, à parler franchement, on n'en sait encore rien avec certitude.

Ce jour là, samedi 13, le fils de madame de Sévigné allant avec sa compagnie de Gendarmes-Dauphin porter des fascines pour les travaux, eut le talon de sa botte emporté d'un coup de canon, la semelle demeura entière, mais les chairs du talon étoient toute en bouillie, fort noires. On lui a fait des incisions, et comme les blessures de ces parties sont toujours fâcheuses, quoique M. Félix espère bien de celle là, il semble qu'il n'ose encore rien assurer. On l'a fait changer pour le mettre dans une maison, je ne sais en quel quartier, ce qui est cause que je n'en ai pu encore avoir des nouvelles plus particulières. Il ne parle à personne.

La même nuit du samedi on se rendit maître d'une partie du faux bourg Notre-Dame, qui est au delà d'un bras de l'Escaut, et couvert par une petite redoute : six soldats des gardes furent commandez pour passer cette eau et aller observer la contenance des ennemis de ce côté là. Ils n'en firent pas à deux fois; mais ayant passé ils crièrent : *tue, tue,* épouvantèrent ce peu qu'il y avoit de gens dans la redoute, s'en saisirent, et envoyèrent demander du secours aux nôtres. On y fit couler 100 hommes, ils s'assurèrent de la redoute et de la moitié du faux bourg où l'on a fait des logements qui ont même une communication ouverte avec le reste de nos travaux, mettant seulement en sa perfection ce qui n'y étoit pas des jours précédents.

On espéroit qu'hier au soir, dimanche 14, les carcasses lancées de tous côtés par cette partie du faux bourg feroient un grand effet, mais on ne s'est pas encore trouvé à portée. Les bombes ont continué. On n'en a pas vu d'effets remarquables.

Il semble qu'on diffère l'attaque de la contrescarpe, pour faire tout à la fois quelque chose de considérable, qui aille à emporter l'ouvrage couronné en une seule nuit, et le Roy en a dit assez pour le faire ainsi entendre. On a travaillé la nuit passée à découvert, sans qu'il y ait eu quelques soldats blessez, avec un ou deux officiers dont je ne sais pas les noms.

M. le maréchal d'Humières est ici avec M. le prince d'Isenghien, fils du prince de Mantoue.

On a eu particulièrement deux nuits aussi froides que pas une de celles de l'hiver passé, et ceux qui sont accoutumé d'être en faction depuis trente ans, disent n'avoir jamais rien vu de plus rude. Le Roy prend grand soin des soldats. Il y en a de bons compagnons qui ont dit, ce qu'on lui a rapporté : on nous donne du pain, de la viande et de l'argent. *Il faut que le Roy ait bien besoin de nous.* Les courtisans font du mieux qu'ils peuvent à l'aide des fourrures et du feu. On applique partout des cheminées aux tentes, et l'on fait des écuries de paille et de boue pour les chevaux qu'on est obligé de garder, la plus grande partie étant renvoyez a St-Amand, au Quesnoy, à Douay et jusques à St-Quentin. Chacun s'accommode peu à peu; et ce qu'il y a de meilleur, c'est, qu'à mon avis, avant qu'on ait ce qu'il faut, la ville sera prise.

On disoit ces jours passez que les ennemis s'assembloient le 22 de ce mois, et pensoient au siège de Mastrick ; mais outre, qu'il y a près de 10,000 hommes dans la place avec de nouveaux ouvrages revêtus aux endroits les plus foibles. Le Roy disoit hier au soir que par les dernières nouvelles de Bruxelles, qui étoient du jour précédent, ils ne faisoient encore aucun mouvement, et les apparences sont, que n'ayant rien de prêt, ils laisseront prendre cette place sans se mettre en campagne.

J'oubliai de vous dire que les assiégez n'ont fait proprement aucune sortie. Ils en avoient comme tenté une la nuit du jeudi au vendredi ; mais au premier bruit qu'ils firent d'un *tue, tue,* on leur répondit si bien par des grands cris de *Vive le Roy,* qu'ils ne passèrent pas plus avant. On est à dix pas de la contrescarpe, et l'on se jette des grenades les uns aux autres.

LETTRE CCXXVIII.

Au camp sous Valenciennes, ce jeudi 18 mars 1677.

Nous avons cru rêver de voir prendre par force, en moins de trois quarts d'heure, la ville de Valenciennes, l'une des plus grandes et des mieux fortifiées de Flandre : ayant trois mille hommes au moins de garnison de troupes réglées, sans compter la milice qu'ils appellent d'un nom ancien de *les Bicorgneurs*, et les bourgeois armés en nombre infini ; inondée de plusieurs côtez, et attaquée par une seule tête en l'endroit le mieux fortifié, n'ayant encore perdu pas un de ses dehors, qui consistoient de ce côté là en deux bonnes demi-lunes revêtues, un grand ouvrage à couronne palissadé et fraizé avec de bons fossez coupez de plusieurs traverses ; une autre demi-lune revêtue dans l'ouvrage couronné, avec un fossé sec très profond ; un autre ouvrage revêtu en derrière, appelé le *pasté*, le cours de l'Escaut pour fossé devant le pasté, et le même Escaut, mais plus profond et plus rapide entre le pasté et la muraille de la ville, derrière laquelle il y a de beaux et larges remparts. Voici en peu de mots comment s'est fait ce miracle :

La résolution étoit formée de ne se pas contenter d'un logement sur la première contrescarpe, mais de tâcher d'emporter en une seule fois l'ouvrage couronné. C'est pourquoi l'on différa l'attaque de quelques jours, Vauban voulant mettre ses travaux dans leur perfection, et raser un peu davantage les défenses des ennemis.

Avec cela il est constant qu'elles étoient presqu'entières, n'y ayant que le haut qui fut un peu endommagé du canon, et rien que l'on put dire ébranlé.

Son sentiment fut de faire l'attaque en plein jour : il fut contredit par M. de Louvois, par le Roy lui-même, et à dire la vérité, par presque toutes les personnes intelligentes qui sont ici. Car on croyoit que la confusion et la terreur seroient beaucoup plus grandes la nuit que le jour parmi les ennemis; et d'ailleurs il y avoit grand sujet d'appréhender que quand on auroit pris l'ouvrage à couronne on ne fut foudroyé des remparts de la ville avant que d'y avoir pu faire des logements.

Sur tout cela, avant-hier 16 du mois, le Roy étant allé aux

travaux, fit appeler Vauban, et tint une manière de petit conseil pour écouter ses raisons, après quoi il résolut de le laisser faire comme il l'entendroit, c'est-à-dire de donner les mains que l'attaque se fit de jour, non pas qu'il n'appréhendât d'y perdre plus de monde que la nuit, mais parcequ'il jugea que l'entreprise s'exécuteroit au moins également le jour, et qu'à mon avis il ne vouloit pas laisser à Vauban l'excuse de dire, c'est qu'on ne m'en a pas crû.

Les raisons de Vauban que je ne sais peut-être pas toutes, étoient entre autres : premièrement que chacun faisoit mieux de jour que de nuit à la vue du maître ; que l'attaque étant d'une grande étendue, la confusion et le désordre étoient autant à appréhender pour nous, qu'à espérer parmi les ennemis ; qu'on les surprendroit beaucoup d'avantage en les attaquant de jour après qu'ils auroient été inutilement sur leurs gardes toute la nuit ; et enfin que comme on enfermoit tout ce grand ouvrage en demi-rond, il pouvoit très facilement arriver la nuit qu'une partie de nos gens tirât sur l'autre.

Quoi qu'il en soit, il fut arrêté que l'attaque se feroit hier matin, dix-sept de mars, à neuf heures. On résolut aussi que les gens commandez pour l'attaque coucheroient ce soir là à la tranchée, et cet avis est dû à M. de La Feuillade, qui opina à cela pour le régiment des gardes, monsieur de Fourbin y résistant pour les mousquetaires, par le seul dessein de les ménager, et leur épargner une mauvaise nuit avant une action comme celle-là. Mais le Roy considérant que les quartiers étoient éloignez, il y auroit beaucoup de difficulté à être assemblé à l'heure précise et que les ennemis seroient extrêmement avertis de l'attaque par ces marches différentes qu'ils auroient à faire de tous côtez, fut d'avis qu'on couchât à la tranchée.

M. de Luxembourg étoit de jour pour maréchal de France, M. de la Trousse pour lieutenant général, M. de..... pour maréchal de camp, M. de Dangeau pour ayde de camp.

A l'heure précisément marquée, neuf volées de canon de la batterie royale donneroient le signal, le Roy étant en un lieu à distinguer facilement ce qui se faisoit, avec la plupart des personnes de qualité de sa cour : car il étoit défendu aux volontaires d'aller à l'attaque.

On fut très peu de temps à voir nos gens de tous côtez sur l'ouvrage à couronne. On y monta sur les deux côtez proches de la gorge, laissant derrière soi les demi-lunes revêtues, qui étoient au-devant à droite et à gauche, lesquelles on n'avoit jamais fait dessein d'attaquer, parce qu'en prenant l'ouvrage de terre on les coupoit et on en étoit le maître, ces demi-lunes étant commandées par l'ouvrage. Bientôt après le Roy distingua fort bien que ses mousquetaires avec leurs habits rouges étoient dans la demi-lune revêtue au-devant du pasté, enfermée par l'ouvrage à couronne. Cela paroissoit incroyable. Car on n'avoit eu ordre que de se loger dans l'ouvrage, et s'arrêter là, de quoi le Roy se contentoit pour cette fois. Nos gens étant dans l'ouvrage virent un pont-levis qui alloit à la demi-lune, et que les ennemis levoient en cet instant. Ils y vinrent, et tâchèrent inutilement à le rabaisser, car les ennemis l'emportèrent. Mais comme on avoit apporté des échelles pour monter à l'ouvrage dont néanmoins on avoit eu peu de besoin, on s'en servit pour descendre dans ce fossé sec de la demi-lune, et heureusement étant là, on trouva un petit sentier qui montoit en tournant à la gorge de la demi-lune où notre canon avoit fait beaucoup de mal : par là on entra dans la demi-lune. Il y eut beaucoup de carnage des ennemis, premièrement dans l'ouvrage couronné, par ce que ceux qui étoient à l'extrémité se trouvant pris dans les côtez et se voulant retirer à la demi-lune ne trouvoient plus leur pont et tomboient entre les mains des nôtres. En second lieu, dans la demi-lune, parce qu'ils étoient pris aussi par leur derrière, se voulant retirer au pasté. Mais on eut l'avantage de passer avec eux de la demi-lune au pasté sur le pont qui n'étoit point levé, et de passer de même après eux et en les ruant sur un autre pont-levis au-dessus de l'Escaut, qui traversant le fossé de la ville aboutissoit à un guichet très étroit, où il ne pouvoit passer qu'un seul homme. Il y eut un grand nombre de ces malheureux qui du pasté se jettèrent dans l'Escaut, fuyant une sorte de mort pour une autre. Plusieurs furent précipitez du pont et plusieurs tuez dessus; en sorte qu'ils fermoient le passage de la bascule du guichet. En cet endroit on se servit encore des échelles jetées au long sur les côtez ou avances du pont, quelques uns passèrent là-dessus, qui nettoyèrent la bascule et le guichet, en sorte qu'on y pouvoit entrer, mais un à un. On fit effort pour rompre la porte ; ce fut inutilement, on manquoit d'outils et elle étoit d'une dureté extrême. 80 ou 100 personnes au plus entrèrent à la file par ce guichet, avec *Moissac* qui commandoit le detachement de 40

mousquetaires blancs, *La Barre* qui commandoit un détachement moindre des mêmes mousquetaires, *Rieucort* et quelques grenadiers. Il est certain qu'on pouvoit les arrêter facilement au guichet, mais ils ne trouvérent aucune resistance jusques à ce qu'ayant enfilé une rue, ils arrivèrent à un pont sur l'Escut qui est dans la ville. Là soit la cavalerie de la garnison, soit la bourgeoisie à cheval, se présenta bravement jusques à trois fois, quoiqu'on l'écartât à coups de grenade, les grenadiers heureusement en-ayant encore, qu'ils n'avoient pas eu occasion de jetter. Outre la difficulté du défilé sur le pont, *Moissac* et *La Barre* ne jugèrent pas à propos de se commettre avec leur petit nombre au-dela de l'eau, où ils eussent pu être plus facilement environnez. Ils s'emparèrent des dernières maisons auprès du pont et ils y logèrent leurs mousquetaires aux fenètres, et en perçant les murailles. Cependant le nombre des nôtres augmentoit incessamment par le guichet. La bourgeoisie s'étonnoit, et l'hôtel de ville s'assembloit. On entra en quelques pour parlers avec *Moissac* qui volontiers reçut et donna des ôtages, pour les envoyer au Roi ; car il ne risquoit rien et se rendoit toujours le plus fort dans la ville. D'un autre côté, *Rieucort*, qui avoit monté sur le rempart avec quelques grenadiers et avoit empêché qu'on ne braquât le canon contre les nôtres, tant dedans que dehors, eut aussi trois attaques à soutenir, de cavalerie et de bourgeois, fondant sur lui avec beaucoup de vigueur ; mais il les écarta avec des grenades.

Le chevalier de Vendôme, qui avoit eu ordre du Roy de venir lui apporter des nouvelles quand l'ouvrage couronné seroit pris, arriva à toute bride où nous étions, et vint dire, que non-seulement on avoit pris l'ouvrage, mais la demi-lune et le pasté, ce que le Roy se fit dire trois fois à l'égard du pasté, ayant peine à le croire ; mais il assura avoir vu, comme il partoit, d'*Anglure* et les gens des Garœs, entrer dans le pasté pour s'y loger.

A cette bonne nouvelle le Roy partit et alla vers les travaux. A peine eut-il passé l'Escaut, qu'il reçut la nouvelle qu'on étoit dans la ville, et allant plus avant il trouva les ôtages et les députez de la ville, qu lui parlèrent succinctement et bien. Ils lui dirent en substance, qu'ils espéroient qu'un grand Roy comme lui ne leur sauroit pas mauvais gré d'avoir été fidèles jusques à l'extrémité à un autre Roi, pendant qu'il étoit leur maître et lui demandèrent qu'il eut la bonté de leur conserver leurs privilèges.

Le Roy répondit que quant à leurs privilèges puisqu'ils n'avoient pas capitulé et avoient été pris par force, il dépendroit de lui de les leur conserver ou non ; mais que dès lors il leur conservoit leurs vies et leurs biens ; et que, pour le reste, M. de Louvois leur expliqueroit ses intentions.

Il n'y a eu rien ou comme rien de pillé dans la ville, ce qui est fort extraordinaire en une place qu'on peut dire prise d'assaut. On en doit louer la conduite des mousquetaires et de leur commandant, qui entrèrent les premiers, et ensuite l'obéissance de toutes les troupes également aux ordres qu'elles reçurent du Roy.

La garnison des ennemis peut passer pour perdue, au nombre de 3,000 hommes au moins. Car ce qui se sera sauvé de l'épée ou de l'eau, se sera dissipé, ou sera prisonnière de guerre. Il y en a eu beaucoup de tuez comme j'ai déjà dit ; d'autant plus que l'ordre étoit donné en général de ne faire guère de quartier tant qu'il y auroit de la résistance. Néanmoins il y a bien 100 ou six vingts prisonniers, faits dans les dehors, et entre ceux-là le jeune comte de Solre, qui étoit entré par l'inondation, comme je vous l'ai mandé, et en avoit été fort malade. Il y a encore une autre personne de qualité, dont j'ai oublié le nom (1). Le gouverneur, M. *de Richebourg,* dès les premiers jours du siège avoit été blessé à la gorge d'un coup perdu, comme il étoit à une batterie. Il est arrêté au lit et prisonnier. Le second officier dans la place qu'ils appeloient *commandeur,* étoit un *Dupré* ou *Desprez*, qui a réputation d'être brave et intelligent. Il a disparu, et l'on ne sait s'il a été tué où s'il s'est échappé (2). Il y a bien apparence qu'une partie de la cavalerie se sera sauvée comme elle aura pu.

Nous y avons perdu très peu de gens, 10 ou 12 mousquetaires seulement et environ 17 grenadiers tuez ou fort blessez. Et de personnes de nom, il n'y a, que je sache, que le seul M. *de Bourlemont,* tué d'un coup de fauconneau à quatre pas de la tranchée allant à l'attaque. Le Roy l'a fort regretté et en a parlé comme

---

(1) Cette personne de qualité est le comte *Taxis*, père du général des Postes.

(2) On a su depuis qu'un soldat l'avoit mené prisonnier à St-Amand. Il est blessé et l'on en prend soin.

d'une personne de très grand mérite. D'officiers des gardes, je ne sais que *Champigni* de blessé, qui ne l'est pas dangereusement, à ce qu'on dit. Le nombre des blessez n'est que de 400 en tout, comptant 100 des ennemis prisonniers, dont on prend soin, et environ six vingts ou davantage des jours précédents.

L'événement a fait voir que l'avis d'attaquer le jour et celui de coucher pour cela à la tranchée, n'étoient pas mauvais, car il est très vrai que les ennemis ont été surpris, et qu'une partie dormoit après avoir veillé la nuit et une autre étoit rentré dans la ville pour aller prendre à manger et à boire, ce qui a fait que la résistance a été beaucoup moindre. On prétend même que les ponts étoient baissez parcequ'on alloit faire passer de la poudre dans les dehors. Le comte de Solre et les bourgeois l'ont dit ainsi, vrai ou faux et cela est assez vraisemblable.

Le Roy a donné le gouvernement de la place à *Magalotti,* capitaine des gardes de M. de la Feuillade, et maintenant lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, fort brave gentilhomme; la majorité à *Chezerat,* vieux capitaine d'infanterie et ingénieur célèbre; le régiment de Picardie, vacant par la mort de M. de Bourlemont, au jeune prince d'Elbeuf, et 25,000 écus d'argent à Vauban.

Je passai l'après-dînée d'hier à voir tous nos ouvrages qui sont d'une beauté et d'une sûreté admirable, et tout ce que nous avons vu à Mastrick et ailleurs n'en approchoit pas. Je vous dirai des nouvelles de la ville quand je l'aurai vue. Il est constant que les bombes y avoient fait assez de désordre au quartier le plus proche et avoient mis le feu à divers endroits. Il faut ajouter à la bonne fortune du Roy, le proverbe : *A la bonne heure nous prend la pluie.* Car depuis la ville prise il n'a cessé de pleuvoir, ce qui nous auroit extrêmement retardez et incommodez les jours precédents.

LETTRE CCXXIX.

Ce vingtième mars 1677.

Je fus hier exprès sur les lieux pour tâcher d'accorder beaucoup de contrariétez qu'il y avoit dans les relations des particuliers présens à l'action. J'ai trouvé qu'il faudroit effacer une bonne partie de ce que j'en ai dit moi-même, ce qui me donne-

roit beaucoup de peine, et me feroit perdre encore un jour ou deux à copier. Il vaut mieux le redresser par de petits articles ajoutez, qui vous feront voir plus naturellement les contradictions et les faussetez de ce qu'on pourra vous en avoir dit d'ailleurs, j'ai été partout et suivi les choses pas à pas, ayant avec moi d'un côté *La Barre*, maréchal des logis des mousquetaires blancs, et de l'autre *Reuillas*, maréchal des logis des mousquetaires noirs, qui m'avoient été donnés par M. *de Jauvelle*. Ainsi l'on peut s'arrêter à ce que j'en dirai.

Premièrement, pour l'ordre de l'attaque, il faut vous expliquer un peu mieux, qu'embrassant tout un grand ouvrage couronné, elle étoit formée à la droite par les mousquetaires blancs et à la gauche par les mousquetaires noirs, fort éloignez par conséquent les uns des autres. Les grenadiers de Rieucort étoient mêlez aux mousquetaires de part et d'autre.

A la droite, à côté des mousquetaires blancs, étoient les bataillons du régiment des Gardes.

A la gauche, à côté des mousquetaires noirs, étoient les bataillons de Picardie, qui joignent ceux des gardes.

Les mousquetaires marchoient par de petits detachements, le premier de 10, commandez par un brigadier, avec autant de grenadiers, commandez par un de leurs officiers; le 2e de 20 ou 30, commandez par un maréchal des logis, avec autant de grenadiers; le 3e de 40 ou environ, commandez par un officier supérieur, avec encore des grenadiers, après quoi venoient les capitaines-lieutenants des deux compagnies, avec tout le reste des leurs.

Il est constant que l'ouvrage à couronne a été pris des deux côtez par la gorge. Les mousquetaires blancs avoient moins de chemin à faire, ainsi il est fort vraisemblable qu'ils sont entrés les premiers; mais personne ne le peut savoir au vrai : à l'égard des blancs ils sont entrez dans la demi-lune revêtue qui couvre le pasté par la gorge aussi : car n'ayant fait qu'effleurer, pour ainsi dire, l'ouvrage couronné, ils trouvèrent un petit sentier le long de l'eau en lieu assez escarpé, qui les mena jusques dans la demi-lune, et ce même sentier fut suivi par plusieurs de ceux des gardes qui étoient descendus dans le fossé, n'ayant pu baisser le pont qui alloit à la demi-lune.

Quant aux mousquetaires noirs, ils entrèrent aussi par la gorge de l'ouvrage couronné à leur gauche, ils eurent un grand feu à essuyer : car ils étoient vus à revers d'un bastion de la ville, et d'une certaine lunette revêtue dans le fossé à côté du pasté, et dont je n'ai point parlé ci-dessus, mais en l'endroit où ils montoient, on tiroit, on pouvoit tirer sur eux presque à bout portant ; ils gagnèrent une petite guérite où la gorge commence, et descendant par là ils eurent l'avantage de se trouver sur le pont même du pasté, sans avoir, comme les blancs, à faire le tour de la demi-lune revêtue, parcequ'elle finit à ce pont là.

Il faut ajouter encore que tous les mousquetaires noirs ne passèrent point par là. Ce ne fut que les premiers détachemens, car à l'égard du grand nombre qui marchoit avec *Jauvelle*, ils trouvèrent une autre ouverture ; c'est un chemin souterrain qui passe sous la demi-lune revêtue et se va rendre fort près de ce même pont du pasté. Ils trouvèrent la porte ouverte et entrèrent par là.

Ce qu'on appelle le guichet et que j'avais cru n'être qu'à la dernière porte de la ville, est justement la porte de ce pont, pour passer de la demi-lune revêtue au pasté.

C'est une clôture de grosses pièces de bois pointues en forme de palissades, ou de treillis, il y avoit une porte à passer un homme seul, les intervalles du treillis étoient trop petits pour y pouvoir passer, et l'on ne put jamais rompre ces grosses pièces de bois d'une dureté extrême.

On passa par ce guichet un à un. Les nôtres faillirent à s'étouffer les uns les autres, et les morts des ennemis bouchoient le passage.

Ce que j'ai dit des échelles, dont on s'est servi comme de pont, est une fable qu'on a dite de même. Il est vrai seulement que comme le chemin étoit fermé par les corps morts et par la foule, quelques-uns se servirent des échelles pour monter au haut de cette porte au guichet, et de là descendre de l'autre côté sur le pont, après quoi on nettoya le passage.

Il est constant et reconnu de tous qu'après le guichet passé, le pont qui passe sur l'Escaut et va au pasté n'a jamais été levé, et qu'on est entré de là sans peine ; mais quant au second pont qui

passe de ce pasté dans la ville sur un autre canal ou bras de l'Escaut, plus profond et plus rapide, les uns, comme tous les mousquetaires noirs et tout le régiment des gardes, nous disent que ce second pont n'étoit point levé non plus, et qu'on est passé par dessus après les fuyards; les autres, comme tous les mousquetaires blancs et les grenadiers qui étoient avec eux, nous disent que le pont étoit levé et nous montrent l'endroit par où ils sont entrez dans la ville, bien différent du pont. Je crois qu'ils disent tous vrai, mais que chacun représente les choses comme il les a trouvées, car à l'égard des mousquetaires blancs, je suis persuadé qu'ils trouvèrent ce pont levé, parcequ'ils arrivèrent les premiers, et voyant qu'ils pouvaient être écrasés dans ce pasté du haut du rempart, ne sachant quel parti prendre, et ne voulant pas reculer, ils s'avisèrent d'une petite porte à leur gauche dans le pasté, à laquelle on montoit par deux marches de pierre, ils l'enfoncèrent et trouvèrent un petit escalier dérobé dans l'épaisseur du mur qui gagne le haut du pasté, et là deux ou trois portes encore l'une après l'autre, dont partie étoit fracassée du canon, avec manière de galerie ou corridor faisant le tour et aboutissant au rempart de la ville par une voûte sur ce canal de l'Escaut. Etant sur le rempart, ils descendirent dans la ville. *Rieucort* eut à souffrir quelques efforts des ennemis, comme je l'ai dit, sur le rempart même. *La Barre* et *Moissac* enfilèrent la rue, et allèrent jusques à un autre pont de l'Escaut, appelé le pont d'*Azin,* où nous avons vu encore des chevaux et des hommes morts. C'est là qu'ils se logèrent dans les maisons; premièrement au bout du pont, puis un peu plus en arrière vers la porte de la ville, parcequ'ils appréhendoient d'être coupés par le rempart qui est tout proche, et qu'en se retirant vers la porte, ils faisoient feu du côté du pont et du côté du rempart.

Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'avec la même ingénuité, quoiqu'ils disent avoir trouvé le pont levé, ils ne disent point que ce soit eux qui l'aient baissé.

Il y a quelque bruit que c'est un nommé Serrière, mousquetaire mort, qui l'a baissé, mais on ne sait encore comment. D'autres prétendent que les premiers des mousquetaires noirs ont passé sur une petite muraille qui sert comme de garde-fou aux deux côtez du pont-levis, mais qui est fort pointue par le haut, et que de là ils ont été baisser ce pont. Peut être qu'étant mal levé et la hâte, il s'est baissé de lui-même, ou bien que ceux de

la ville l'ont baissé à ceux des leurs qui fuyoient ; et enfin il ne me paroît rien de constant sinon que les blancs l'ont trouvé levé, sans quoi ils ne se seroient pas donné la peine de chercher un autre passage, et que les noirs au contraire, ou la plupart des noirs, et tout ce qui les a suivis, l'ont trouvé baissé.

J'ai su qu'il y a déjà cinq mousquetaires blancs enterrez et deux noirs, et de fort blessez des deux compagnies, environ vingt-cinq.

Il faut ajouter aux récompenses que le Roy a données, M. le comte de *Quincy* qui a la prévôté de Valenciennes, valant 10,000 livres de rente. M. le marquis de *Vins* s'est extrêmement distingué et a été fait brigadier, *Maupertuis* et quelques autres encore, ont un brevet pour avoir rang de colonel.

Tous les maréchaux de logis des mousquetaires, rang de capitaines de cavalerie, selon la date de leur rang de maréchal de logis.

Le Roy a ordonné à la ville de payer 50,000 florins, qui font 60 et tant de mille livres (1), pour réparer les églises ruinées du canon et des bombes. La seule maison des Jésuites a eu 300 bombes et a beaucoup souffert.

La ville de Valenciennes est vilaine à voir par le dedans. Ce sont petites rues et maisons mal bâties. Elle n'a presque rien de la propreté des autres grandes villes de Flandre ; et ce qui la pourroit embellir et animer, c'est à dire le nombre de boutiques ouvertes et du peuple allant et venant ne parait plus : car tout est fermé et réservé dans cette désolation.

L'hôtel-de-ville est assez beau. On y a trouvé un grand tableau et des inscriptions pompeuses pour la levée du siège précédent de 1656. Les habitants nous haïssent beaucoup, à ce qu'on dit. Mais ils se radouciront et s'apprivoiseront, et les dames sont déjà assez contentes de la civilité françoise.

---

(1) Le florin de Hainaut était de 25 sous de France ; 50,000 florins faisaient 62,500 livres.

L'église, appelée Notre-Dame la Grande, est fort [illegible], elle dépend de l'abbaye d'Hasnon et prétend être l'église principale, ce qui est disputé par l'église St-Jean ; et l'on ne peut pas assez exprimer jusques où va l'animosité de ces deux partis.

Depuis tout ceci écrit, j'ai vu M. le marquis de Vins qui a achevé de m'éclaircir sur la principale difficulté. Car encore qu'il fût à la tête des mousquetaires noirs, au moins du plus gros détachement, il convient que le dernier pont étoit levé quand il est arrivé, et qu'il est monté par le petit escalier dérobé sur le rempart, après quoi ayant trouvé dans la ville quelques gren adiers qu'il prit pour des mousquetaires, à cause de leur habit rouge, il leur reprocha de s'être écartez des autres, et que ces grenadiers lui dirent, qu'ils venoient de rendre un plus grand service qu'il ne pensoit parcequ'ils avoient baissé le pont par où tout le monde alloit entrer à son aise. Comme ces grenadiers sont gens sans nom, cela n'a point été su, et ceux qui sont arrivez après eux ont cru que le pont n'avoit jamais été levé (1).

---

(1) Les lettres de Pellisson, publiées par l'abbé d'Olivet, étaient adressées à la comtesse de Crussol, fille du duc de Montausier et à la fameuse Melle de Scudéry, amie intime de l'auteur ; le commerce de ces deux beaux-esprits n'excita jamais les soupçons de la médisance : Pellisson, suivant ce qu'en dit Madame de Sévigné dans ses Lettres, *abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids*, et Mlle de Scudéry était privée des agréments de son sexe. Cependant elle a fait figurer son ami sous les noms d'*Acante* et d'*Herminius* dans ses romans, et elle lui exprima la préférence platonique qu'elle voulait bien lui accorder dans ce quatrain galant :

Enfin, Acante, il faut se rendre ;
Votre esprit a charmé le mien.
Je vous fais citoyen de Tendre ;
Mais, de grâce, n'en dites rien.

A.D.

PIÈCES DIVERSES

RELATIVES

AU SIÉGE DE VALENCIENNES, EN 1677.

Lettres, Médailles, Faits, Anecdotes, Tableaux, Gravures, Capitulation, etc.

LETTRES DE LOUIS XIV.

A mon Cousin l'Archevêque de Paris, François de Harlay de Chanvalon.

« Mon Cousin, j'avoue que la prise de Valenciennes ne paroît pas une chose ordinaire, si l'on examine ses circonstances : c'est une très forte place, emportée d'assaut en moins d'une demi-heure, sans que les lieux sacrés ni la bourgeoisie aient souffert le moindre désordre ; mais Dieu qui voit mes bonnes intentions, a voulu les bénir dans l'exécution comme dans le projet de cette entreprise. Ne pouvant douter que les prières continuelles qu'on lui a faites par vos ordres pour la prospérité de mes armes, n'y ayent eu la principale part, je vous en demande le secours sans intermission, le priant cependant, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Au camp devant Cambray (1), le 22 mars 1677.

« Signé : Louis. »

(1) Cambrai se rendit le 5 avril 1677, après neuf jours de tranchée ouverte.

A mon Cousin le Prince de Condé,

« Mon Cousin, je ne doute pas que le succès de Valenciennes ne vous ait surpris aussi agréablement que vous me le témoignez. Je ne sais si les suites peu communes dont je me suis flatté sur un si heureux commencement, ne vous surprendront point encore plus ; mais je suis sûr, par avance, que personne n'en aura plus de joie que vous, si elles me réussissent, comme je l'espère avec l'aide de Dieu. Cependant je prie Dieu etc.

« Au camp devant Cambray, le 22 mars 1677.

« Signé : Louis. »

A mon Cousin l'Évêque de Strasbourg, prince du Saint-Empire,

« Mon Cousin, je suis trop persuadé de votre zèle pour mon ervice, pour douter de la joie que vous aves eue du succès de 'alenciennes : aussi les témoignages que vous m'en donnez par a lettre que vous m'avez écrite sur cette importante conquête ne ›ouvoient pas être mieux reçus. Je prie Dieu qu'il inspire à mes nnemis le même empressement pour la paix, qu'il le fortifie de ›lus en plus dans mon cœur par ses bénédictions continuelles ur mes justes armes, et qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte ›t digne garde.

« Au camp devant Cambray, le 24 mars 1677.

« Signé : Louis. »

A mon Cousin le duc de Saint-Aignan,

« Mon cousin, vous avez un art admirable pour me témoigner otre joie dans la prospérité de mes armes : c'étoit autrefois par es éloges, maintenant c'est par des frayeurs du péril et des fatiues où vous dites que je me suis exposé pour me rendre maître e Valenciennes ; mais je n'ai pas de peine à démêler ces diffé-ents mouvements de votre cœur : je les réunis tous dans le seul rincipe de votre zèle pour ma personne et je les reçois avec un grément dont vous devez être satisfait. Cependant je prie Dieu u'il vous ait dans sa sainte garde.

« Au camp devant Cambray, le 27 mars 1677.

« Signé : Louis. »

LETTRE DE M. LE COMTE DE LOUVIGNI,

à M. le maréchal de Grammont, *son père.*

De Valenciennes, le 17 *mars* 1677.

Le Roi m'ordonne de vous rendre compte d'une petite aventure qui vient d'arriver, que vous trouverez sans doute extraordinaire, mais à laquelle il est persuadé que vous prendrez part. Voici le fait, que je vais vous conter naturellement, comme il est.

S. M. s'est enfin résolue de faire attaquer la contre scarpe le matin, estimant qu'elle serait emportée plus facilement, et avec moins de perte de jour que de nuit ; les ennemis ne s'y attendant pas, et la chose devant leur paraître impraticable. Il y a eu quatre attaques disposées de la manière que je vais vous dire, et que vous distinguerez aisément sur le plan que je vous envoie. Les mousquetaires gris par le flanc de l'ouvrage couronné, ayant à leur tête la moitié de la compagnie des grenadiers à cheval ; les mousquetaires noirs par le flanc de la gauche de l'ouvrage, ayant à leur tête l'autre moitié des grenadiers à cheval ; le régiment des gardes. à la droite de l'ouvrage par la tête, et le régiment de Picardie, à la gauche du même ouvrage par la tête, tous les grenadiers de l'armée à la gauche de la tranchée pour s'en servir au cas de besoin. Les quatre attaques ont commencé en même temps après le signal qui était 9 coups de canon. L'on a emporté la contre scarpe sans résistance, puisque tout ce qui était dans l'ouvrage couronné a été tué. Quelques fuyards se sont mis dans la demi-lune revêtue ; les mousquetaires, grenadiers et un grand nombre d'officiers sont entrés pêle-mêle avec eux dans la demi-lune. Les ennemis y ont encore perdu beaucoup de gens. Ceux qui ont pris le parti de se sauver dans la ville, n'ont pas eu un sort plus heureux que leurs confrères. Ils y ont été poussés l'épée dans les reins, et les mêmes mousquetaires et gens que je viens de vous nommer, après avoir fait main basse partout, sont entrés dans le guichet du pâté, et ensuite ont gagné le rempart de la ville, se sont rendus maîtres du canon, et l'ont tiré sur les ennemis après avoir fait une espèce de retranchement. Ce que je vous mande est la vérité ; et moi qui le viens de voir, j'ai peine encore à le croire. Cependant rien n'est plus assuré que le Roi a pris d'assaut en plein jour Valenciennes, et en deux heures, étant à vingt pas de la Contre-Scarpe, quand on a commencé à marcher. M. le maréchal *de*

Luxembourg était de jour, *La Trousse* et *Saint-Géran* officiers-généraux, le chevalier de *Vendôme* et *d'Angeau* aides-de-camp, qui se portent tous fort bien. *Bourlemont* est le seul qui a été tué d'un coup de fauconneau, en arrivant à la palissade ; *Champigni* capitaine aux Gardes assez blessé ; un capitaine de Picardie tué, et 40 hommes tués ou blessés, tant mousquetaires que soldats. Les ennemis ont perdu tout ce qu'il y avait dans les dehors dont il en est resté plus de 600 sur la place. Il y a près de 600 prisonniers. Le comte de Solre, 5 colonels, près de 1200 chevaux, enfin les bourgeois et la garnison tous pris à discrétion. Voilà ma narration et celle de la matinée qu'a S. M. qui peut être comptée comme une des belles qu'elle aura de sa vie, aussi puis-je vous assurer qu'elle n'est pas de mauvaise humeur ! Il m'a dit qu'il s'attendait à recevoir de vous une épître d'un style fort singulier; et je l'en ai fort assuré, car le cas le mérite. Rien n'est plus particulier et plus vrai que ce que je vous écris. Honorez-moi toujours de la continuation de votre amitié. M. le duc m'ordonne de vous faire un compliment.

(Extrait du *Recueil de pièces d'histoire et de littérature* (par l'abbé *Granet* et le P. *Desmolets*.) Paris, Chaubert, 1738, in-12. Tome III, pages 129-132.)

CERTIFICAT

touchant le siége de Valenciennes de 1677.

Pardevant Jean-Estienne *Caulier*, conseiller du Roy en son bailliage à Tournay et Tournaisis, Mortaigne, Saint-Amand et des appartenances, etc.

Est comparu personnellement, sy qu'il a déclaré, *Jean de Montdesir*, gentilhomme et lieutenant des grenadiers à cheval, au service de S. M., de présent en cette ville, lequel comparant nous a certifié que le 17 mars 1677, attaquant les dehors d'Anzain de la ville de Valenciennes, il aurait, avec ses gens, donné du costé du Faux-Bourg de Notre-Dame, ou il aurait repoussé et suivy les ennemis entrant par le flancq de la demie-lune de *la glacière*, jusques au tapecul de devant le *pas de cheval*, lequel ils forcèrent et sont entrés jusques au dernier pont-levis qu'ils trouvèrent levé, et comme ils étaient sur le point de se retirer, ledit

comparant apperçut une fausse porte qui était dans le pas de cheval à gauche et entrant dans la place, laquelle il fit enfoncer par des grenadiers avec des hâches, ce qu'étant fait, ils entrèrent par un escalier jusques dans un petit jardin où étoit le guichet, et delà passant outre, ils forcèrent une petite porte qui leur facilita l'entrée du rempart, et de là descendant dans la rue, ils trouvèrent seulement deux soldats qui se cachaient sous la porte, auxquels on donna quartier sous condition qu'ils assisteraient à faire ouvrir la porte et à abaisser le pont-levis, ce qui leur réussit à la faveur de leurs hâches ; et ainsi entrèrent de cette manière dans la ville sans rencontrer personne, jusques au *Marché au Filet*, où ils trouvèrent des bourgeois qui les repoussèrent jusqu'à une petite barricade au delà du *Pont des Moulins*.

Ainsi certifié audit Tournay, et en foy de vérité avons, au présent certificat, fait mettre et apposer le cachet secret dudit bailliage, qui fut fait et donné audit Tournay, le 20 d'aoust 1677.

Etoit signé *J.-B. Jouveneau* avec paraphe.

Les soussignés officiers des grenadiers ayant fait lecture du présent certificat, certifient le contenu en iceluy être véritable selon sa forme et teneur, en foy de quoy avons signé ceste et cacheté de nos armes ordinaires, le jour susdit.

Témoins étoient signés : *Moulineul, Roquevert, Clérac, Mondesir, Pellitin,* major *de Salie,* avec leurs paraphes.

(Copie sur pièce originale.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE,

depuis la mort du prince d'Orange *Frédéric Henri*,
par *De la Neuville*,
Paris, 1702, 3 vols. in-12. Tome III, page 330.
17 *mars, année* 1677. — *Prise de Valenciennes.*

Le roi Louis XIV fit investir Valenciennes par le duc de Luxembourg le 1er mars (1677), et se rendit devant la place le 4 mars pour en faire le siége en personne. Cette ville, l'une des plus grandes et des plus belles des Pays-Bas catholiques, avait

près de 4000 hommes en garnison. Elle était si bien fortifiée que les Espagnols la croyaient imprenable. Cette nouvelle surprit un peu les ministres du congrès de Nimègue où l'on commençait à faire sonner fort haut les grands efforts que les alliés prétendaient faire dans cette campagne. Elle rompit leurs principales mesures, et fit diviser l'assemblée que l'électeur de Brandebourg avoit fait tenir à Wesel d'abord, puis à Ham dans le comté de la Marck, sous le nom de grand conseil de guerre. Le prince d'Orange était en chemin pour y assister et conférer avec les ministres de l'Empire et du Danemarck. Mais les instantes prières du duc de Villa-Hermosa qui pressait le secours des Etats-généraux lui firent changer de route.

Villa-Hermosa, s'étant un peu trop reposé sur la longueur de l'hiver, n'avait encore rien de prêt. Mais il esperoit que la force de la ville et la valeur de la garnison rebuteroient enfin les assiégeans et en feroient au moins traîner le siége assez longtemps pour donner aux Hollandais le loisir de l'aller secourir. L'armée française agissait sur d'autres supputations.

La tranchée fut ouverte la nuit du 9 au 10 mars ; et le Roy ayant ordonné l'attaque des dehors pour le 17 mars, l'exécution en fut si prompte que dès le même jour les français emportèrent la Contre-Scarpe, l'ouvrage couronné, la demi-lune qui était au milieu de l'ouvrage à corne, et le ravelin nommé le *pasté*, poussèrent les assiégés de poste en poste, entrèrent dans la ville et s'en rendirent maîtres avant midi, (même jour 17 mars 1677) sans avoir perdu 40 hommes, parmi lesquels il ne s'étoit trouvé qu'un seul officier. Le roi Louis XIV sauva la ville du pillage, fit tout ce qui restoit de la garnison, prisonnier, au nombre d'environ 3000 hommes, il y fit son entrée le lendemain (18 mars 1677). (1)

---

(1) L'auteur se trompe sur ce fait ; il parait que Louis XIV n'entra pas à Valenciennes après sa conquête ; il resta à son quartier général d'où il partit le 21 mars pour Cambrai. Il ne visita Valenciennes qu'en 1680, avec la Reine, le Dauphin et toute la cour. Il y revint en 1684. (Voyez Abrégé de l'hist. de Valenciennes, (par *Despretz*). Lille, 1688, in-4° p. 122.

A. D.

ANECDOTES
SUR LE SIÈGE DE VALENCIENNES
FAIT EN 1677,
Par le roi Louis XIV.

En 1677, le régiment de Touraine, chargé au siége de Valenciennes de soutenir les mousquetaires à l'attaque de la demi-lune, dont la prise fut suivie de celle de la ville, obtint pour récompense de la part qu'il avait eue à cette action signalée, la distinction de porter les poches *en quarré long*, à la mousquetaire, en 1716. *(Registres du régiment.)*

— Claude-Charles de Beauveau, branche de Tigny, mousquetaire, entra le premier dans la ville de Valenciennes, lorsqu'elle fut prise par les mousquetaires en 1677, le 17 du mois de mars. *(Encyclopédie.)*

— Lors du siége de Valenciennes par les français en 1677, un des principaux officiers de la garnison, qui vit qu'on ne donnait point de quartier dans la première chaleur de l'attaque, s'alla jeter entre les bras d'un officier gascon ; il se rendit son prisonnier et lui offrit une bourse de 300 louis afin qu'il le gardât. Le gascon lui répondit aussitôt : « — Monsieur, pour votre vie elle est sauvée, car je combats comme le lion, je pardonne à celui qui s'humilie, mais pour vous garder j'ai bien autre chose à faire ; je cours à la gloire, et vous laisse, vous et votre argent, entre les mains de mon sergent. *(Mercure de l'année 1677.)*

— Pendant leur siége de l'an 1677, les habitants de Valenciennes, Espagnols dans l'âme, et excités par le succès qu'ils obtinrent, en 1656, de faire lever le siége avec le secours puissant du grand Condé, et fiers de tout ce qui avait été rassemblé dans leurs murs pour servir à leur défense, *donnèrent les violons sur leurs remparts le jour de Carême-Prenant,* pour se moquer des troupes françoises qui avaient investi la place. On jouait à cette époque, à Paris, les deux *Phèdre* de Racine et de Pradon. *(Mercure, 1677.)*

— Dès la Toussaint 1676, les troupes françoises bloquaient la ville, aucunes denrées ne pouvaient y entrer, mais elle était

abondamment pourvue de tout, ce qui a fait que rien n'a enchéri jusqu'au mois de février 1677, à la réserve de la chair de mouton qui s'est vendue 5 patars 1/2 la livre. (7 sols la livre environ, prix très haut pour le tems).

Le 1er mars 1677, Louis XIV vint à la tête de 10,000 hommes joindre les autres troupes qui bloquaient la ville et qui étaient au nombre de 34 à 35,000 hommes. Ils ouvrirent la tranchée le 10 du même mois.

Ils placèrent une batterie à main gauche de la Croix d'Anzin proche la rivière du *Mouton-Noir*.

Une autre du côté de la porte d'Anzin au dessous du *Mont-Bouillon*.

Et la troisième au milieu des deux précédentes.

La première était de 10 pièces de canon, la deuxième de 13 et la troisième de 15. Elles commencèrent à jouer le 12 mars dès 6 heures du matin, on tirait plus de 3000 coups par jour, ils continuèrent de même le 13 et vers 7 heures, ils jettèrent plusieurs artifices et bombes par le moyen de 22 mortiers. La plupart des maisons des paroisses de St.-Jacques et St.-Vaast ont été brûlées ou écrasées et particulièrement celle des jésuites qui reçut 300 bombes; ils continuèrent ainsi jusqu'au 16 ; l'abbaye de Saint-Jean reçut 4 bombes, l'église St -Jacques 30, et celle de Saint-Vaast 20.

Le 17, 7 à 8000 hommes vinrent attaquer la Contre-Scarpe pour s'emparer des demies-lunes voisines de la porte, ce qu'ils ont fait d'une manière si imprévue, que trouvant le moyen de foncer, par deux chemins étroits cotoyants les deux côtés de l'Escaut, qu'ils coupèrent la garnison qui était au dehors dans lesdites demies-lunes, les uns fuyans, les autres se jettant dans la rivière et avec tant de lâcheté que les ennemis arrivant à la porte, ont trouvé moyen d'entrer dans la ville par le guichet et de monter sur le rempart avec tant de précipitation, qu'en moins d'une demie heure ils se sont rendus maîtres de la ville, sans que les troupes de la garnison eussent fait aucune résistance, sauf les bourgeois qui y sont accourus, qui arrêtèrent les françois et obtinrent d'entrer en composition. On fut exempt de pillage, mais malgré les ordres les plus rigoureux de la part du

Roi de sauver la vie et les meubles des bourgeois, il y eut plus d'un quart des maisons de pillées et plus de 150 bourgeois tués.

Le nombre des bombes jetées sur la ville a été de 2,500 et 15,000 boulets.

C'était une pitié, cher lecteur, de voir le peuple consterné d'être rendu à leurs ennemis.

Louis XIV obligea la ville à faire construire à ses frais une citadelle, dont elle se rédima parmi une contribution de 1,200,000 florins, plus de payer 50,000 florins pour les réparations des églises et maisons religieuses, et 38,000 livres de France au grand maître de l'artillerie pour racheter les cloches. (Ces détails sont extraits d'un Ms. de l'époque.)

— Ce fut au retour de la prise de Valenciennes, dit le président Hénaut, que le Roi dit à Racine et à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : « Je suis faché que vous ne soyez pas ve-
» nus à cette derniere campagne ; vous auriez vu la guerre et
» votre voyage n'eut pas été long. » Racine lui répondit : « Votre Majesté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits. »

Racine qui accompagna le Roi au voyage de 1680, rapporte dans ses *Fragmens historiques* qu'à une lieue de Valenciennes, le Roi lui montra sept villes, tout d'une vue, qui venaient d'être conquises par lui.

Le Roi revenait du Quesnoi et c'est vers le point culminant de la route, au lieu dit *l'arbre de Préseau,* qu'est ce point de vue. On y découvre Valenciennes, Tournai, le Quesnoi, Cambrai, Bouchain, St.-Amand et Condé.

— Dangeau, l'auteur de curieux mémoires, fut aide-de-camp du roi Louis XIV depuis 1672 jusqu'en 1684. L'un de ses plus beaux faits d'armes, dans cette qualité, fut la part qu'il prit au siége mémorable de Valenciennes en 1677. Les historiens ont assez raconté les obstacles que créaient à ce siége les neiges, les pluies et les boues des derniers jours d'hiver. « Le Roi fit ouvrir la tranchée, la nuit du 9 au 10 mars, ce qui fut exécuté par trois bataillons des gardes françaises, sous les ordres du maréchal de Schomberg, du comte de Magalotti, lieutenant-général, du comte de St.-Géran, maréchal de camp, et du marquis d'Angeau, aide-

de-camp du roi. Elle fut ouverte du côté du mont d'Azin, et le long du grand chemin qui aboutit à la porte de Tournai. » Le 17 du même mois, Valenciennes était prise d'assaut. (*Voy. l'Abrégé chronologique et historique de l'origine du progrès et de l'état actuel de la maison du Roi et de toutes les troupes de France, etc. Par Simon Lamoral Le Pippre de Nœufville,* chanoine de la collégiale de N. D. à Huy. *Liége,* 1735. t. III, p. 503—4.)

Marc Nicolas de FOUCAULT, dit *le Calaisien,* lieutenant du Roi à Valenciennes.

Le colonel de Foucault, chevalier et seigneur de Léloé, ancien lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, se trouvant devant Valenciennes en 1677, lors du siége de cette ville, les maréchaux d'Humières, de Schomberg, de Luxembourg et de Lorges, manifestaient des doutes sur la possibilité de se rendre maîtres de la place. C'était le 14 mars. — « Oui-dà, messieurs, leur dit-il, j'ai, moi, bon espoir que nous dînerons, avant la nouvelle lune, chez les Espagnols, malgré qu'ils nous tiennent bonne tête ! » Appelé le lendemain au conseil d'attaque que le Roi présidait, il s'y traîna péniblement. Louis XIV en le voyant entrer, lui dit : — Vous clopez, de Foucault ? — Pour votre Majesté, Sire, répliqua celui-ci, et je vous souhaite qu'il vous soit convenant m'accorder incontinent pour ma guérison, la lieutenance de *votre* ville de Valenciennes. — Tout beau ! tout beau ! lui fit le Roi ; la place n'est pas à moi. — Non, répondit Faucault, mais c'est vous qui l'assiégez, Sire...

Le surlendemain Valenciennes était au pouvoir des français, et de Foucault, bien qu'il fut blessé griévement à la jambe et qu'il *clopât,* était entré l'un des premiers dans la ville à la tête de ses grenadiers et de ses mousquetaires, en escaladant la muraille d'enceinte de l'ouest, où le canon du maréchal de la Feuillade, qui avait le commandement de l'artillerie, avait ouvert une brèche.

Le soir Louis XIV s'étant rappelé le propos que lui avait tenu *le Calaisien,* lui fit expédier, par le maréchal de Luxembourg, des lettres qui le nommaient à la lieutenance de Valenciennes.

De Foucault contribua puissamment à empêcher le pillage lors de la prise de Valenciennes, ce qui lui valut les témoignages les

plus honorables de l'estime des habitants. Nommé en 1679 à la lieutenance de Dunkerque, le Magistrat de Valenciennes vint à la tête des notables lui offrir deux chevaux de Hanovre, en le priant de les accepter comme marque de reconnaissance.— Il mourut à Dunkerque, le 19 mars 1683.

Jean Aimar NICOLAI, mousquetaire et président.

On commençait le siège de Valenciennes, et cette ville faisait prévoir une longue résistance. Les mousquetaires, parmi lesquels se distinguait *Jean Aimar Nicolaï*, fils de Nicolas Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, sollicitaient d'être envoyés seuls à l'attaque d'un ouvrage extérieur où déjà d'autres troupes avaient été repoussées. Louis XIV apprit alors que le fils aîné du premier président de la chambre des comptes, destiné à le remplacer, venait de mourir à Paris. Il fit appeler le jeune officier l'instruisit du malheur de sa famille, lui ordonna de partir aussitôt afin qu'il put consoler la vieillesse de son père, et, pour première consolation, lui assura la survivance de la première présidence. Le jeune homme tombe aux pieds du Roi et s'écrie : *Sire, dans quelqu'état que je serve votre Majesté, elle ne peut pas vouloir que j'y entre deshonoré.* Le monarque applaudit à ce sentiment, et Nicolaï, déjà premier Président, fut un de ceux qui attirèrent les regards de toute l'armée dans un assaut à jamais mémorable, où la valeur impétueuse d'un jeune essaim de héros emporta la ville inopinément, à l'étonnement général des vaincus et même des vainqueurs.

TABLEAUX ET GRAVURES

représentant le siége de Valenciennes de 1677.

On voit au musée de Versailles au nombre des tableaux des conquêtes de Louis XIV qui ornent les grands appartements, la représentation du *Siége de Valenciennes,* peint par *Vander Meulen;* une copie de ce tableau se retrouve dans les galeries : il a été réduit ensuite et copié plusieurs fois ; M. Piérard père, de Valenciennes en avait une petite réduction fort jolie ; elle est aujourd'hui possédée par M. *Mabille*, notaire de la même ville. — Ce

tableau à été gravé par Bonnart et forme une estampe en largeur de grande dimension. Le cuivre existe encore : on en tire tous les jours des épreuves qui ne sont plus très bonnes et que ven dent à vil prix les marchands de gravures.

Le méme musée de Versailles possède un tableau-plan de la prise de Valenciennes par Louis XIV en 1677. Il est curieux pour les détails.

La galerie des batailles montre encore dans le même palais, et au fond de cette magnifique piece, un tableau moderne de *la prise de Valenciennes,* peint par *Allaux ;* on n'y voit, selon l'habitude de ce peintre, qu'un petit épisode de l'action où figurent quelques mousquetaires.

Une gravure moderne a reproduit la vue de ce siège et cette prise de Valenciennes sous le titre de : *L ouis XIV et Vauban.— 17 mars* 1677. Ces deux personnages sont effectivement les premiers sur le devant de la gravure ; le fond représente la ville. La gravure est de J. N. *Adam,* d'après *Martinet,* estampe en largeur.

Enfin, une gravnre, en hauteur, représentant le même fait d'armes, a été exécutée avec beaucoup de talent par *Jean Dolivar.* Un médaillon, placé au haut de l'estampe, retrace, en petit, le plan de la ville.

Henri Watelé , dessinateur à Paris, vers 1675, a dessiné le *Siége de Valenciennes* de 1677, gravé en petite vignette en largeur, sans nom de graveur. C'était sans doute dans l'intention d'orner un livre que cette pièce a été burinée. *(Cabinet de Paignon-Disjonval,* n° 7973, p. 278, in-4°)

La paix souhaitée par les nations ; dans le fond on voit la ville de Valenciennes et la bataille de Cassel. *Landry* excudit.

Grande estampe emblématique , et trophée offert au Roy au commencement de l'année 1677, par *Jean d'Estrehan.*

Petit plan de Valenciennes, prise d'assaut le 17 mars.

Selon M. Debavay, Louis XIV fit peindre par Lebrun , pour la galerie de Versailles , la prise de Valenciennes ; Charpentier, de l'Académie française, chargé de composer les inscriptions de ces tableaux , y avait placé celle-ci : *La merveilleuse prise de Valen*

ciennes. Mais le Roi la fit changer, estimant que *la Prise de Valenciennes* était plus simple et de meilleur goût. Cependant les Espagnols, lors de la levée du siége de Valenciennes de 1656, due plutôt au talent du Grand Condé qu'à celui de Don Juan d'Autriche, firent frapper une médaille, et ne furent pas aussi modestes que Louis XIV. La légende, en forme de chronogramme, est ainsi conçue : *MIraCULoso Deo,* et à l'exergue on lit : *Hostem fugasti.* La tête de Don Juan est de l'autre côté avec ces mots : *Valencianam liberasti Condatumque recuperasti.*

Au rez-de-chaussée de Versailles, salle n° 29, (dépendance de l'appartement du capitaine des gardes du Roi), on voit un tableau de 3m. 23 de h. sur 3m. 93 de larg. représentant *la Prise de Valenciennes.* — Du 28 février au 17 mars 1677. Il est peint par *Jean Paul* et figure sous le n° 594, dans la *Notice des peintures et sculptures composant le musée Impérial de Versailles*, par *Eud. Soulié,* première partie, Versailles, 1854, p. 146, in-12.— Ce tableau, vu à vol d'oiseau, était autrefois placé dans un vestibule du château de Marly.

MÉDAILLES

FRAPPÉES POUR LE SIÈGE DE 1677.

Louis XIV fut tellement satisfait du résultat inespéré du siège de Valenciennes terminé en peu de jours, qu'il fut généreux. Rien ne rend clément comme le bonheur. C'est la modération du monarque qui fait le sujet des médailles suivantes :

D'un côté la tête du Roi avec ces mots : *Lvdovicvs magnvs Rex Christianissimvs.*

℟ La Ville de Valenciennes prosternée aux pieds de la Victoire qui d'un côté couvre la tête de la ville de sa palme protectrice et de l'autre retient le bras d'un soldat armé.

La légende est : *Conservatori suo.*

A l'exergue on lit : *Valentianæ cupt* (œ) *et ab exc* (idio) *serv* (atæ). M.DC.LXXVII.

Monument consacré à son libérateur par la ville de Valenciennes prise d'assaut et préservée du pillage, en 1677.

Dans une autre médaille plus grande, due comme la première au graveur *I. Mauger,* on voit la tête de Louis XIV couronnée de lauriers, et au revers la ville de Valenciennes agenouillée, embrassant le corps d'un génie bienfaisant qui arrête un guerrier dont le glaive est menaçant. La légende est aussi *Conservatori suo*, et l'exergue: *Valencenna* M.DC.LXXVII.—*Valenciennes à son protecteur.* 1677.

Ces deux médailles, composées dans le même esprit et d'après la même pensée, sont cependant différentes et pour la tête et pour la disposition du sujet.

A. DINAUX.

ÉCHO

Après la prise de Valenciennes en 1677.

Toujours au milieu du salpêtre... *être,*
Percer partout comme un éclair... *l'air,*
Ne se plaire qu'où la trompette... *pette,*
De bon œil les Soldats qui font bien leur devoir... *voir,*
Rencontrer toujours la fortune... *une,*
Porter un fais de soins dont on verroit Atlas... *las,*
Et trouver les vertus, même dans les rebelles... *belles,*
C'est ternir les Héros passez... *assez,*
Et servir aux futurs d'exemple... *ample,*
Que par ce Conquérant vous serez embellis,... *Lys!*
Son nom, quoiqu'éclatant, bien moins que sa personne... *sonne.*
Chacun prendra de lui, charmé de ses exploix... *loix.*
Quiconque, à le louer, employer vers ou prose... *ose,*
Ignore qu'on y voit les plus brillants exprits... *pris.*

CAPITULATION DE LA VILLE DE VALENCIENNES.

(1677)

ARTICLES PROPOSEZ AV ROY PAR LES DEPVTEZ DV MAGISTRAT DE LA VILLE DE VALENTIENNES, ET les Resolutions de Sa Majesté couchez au marge d'iceux.

I.

Premierement que Sa Majesté soit servie de declarer qu'Elle ne souffrira dans ladite Ville aucune autre Religion que la Catholique, Apostolique et Romaine, et qu'Elle n'y establira aucun Gouverneur ny autres Officiers d'autre Religion. *Accordé.*

II.

Que Sa Majesté maintient et continuë les Magistrats, Conseil, Conseilliers, Greffiers, Massars, Receveurs des Imposts nouveaux, Capitaines Bourgeois et generallement tous les Officiers de ladite Ville, mesme les Concierges dans la possession et joüissance de leurs charges et Offices respectifs avec les Gages, Sallairs, proficts, emolumens et autres droicts dont ils ont joüy et joüissent à present. *Accordé.*

III.

Que ladite Ville joüira des Imposts et autres Revenus d'icelle pour en payer les charges, comme aussi des biens que Sa Majesté Catholique luy a donné en engagete ou les autres Princes ou Princesses. *Accordé.*

IV.

Que tant le Magistrat que le Conseil demeurera dans ses Droicts, Authorités, Jurisdiction, Justice, Police, Indicature, Franchises, Libertés, Coustumes, Privileges et Vsances, avec pouvoir de conférer les Offices ainsi que l'un et l'autre de ces Corps ont accoustumé. *Accordé.*

V.

Accordé. Que le payement des rentes tant Heritieres que Viageres sera continué à l'ordinaire tant par les Massars que Receveur des Imposts nouveaux en monnoye de telle valeur que l'on est accoustumé, et que si rachat s'en faisoit ce sera du pris et en monnoye de telle valeur intrinsecque que lesdites Rentes ont esté constituées.

VI.

Accordé. Que les Comptes de la Ville se rendront en la maniere accoustumée.

VII.

1. *Accordé.* 1. Que les Bourgeois, Mannans et Habitans, Maisons de Religion et Abbayes tant d'Hommes que de Filles, Cloistres, Maisons pieuses, Hospitaux et tous autres Ecclesiastiques et Seculiers demeureront en la libre et paisible possession et joüissance de tous leurs biens tant meubles qu'immeubles, comme aussi en leurs Droicts, Franchises, Privileges et Libertés.

2. *Ceux qui ont esté exempts jusques à present du payement des Imposts continueront à joüir de leurs Privileges à cet esgard.* 2. A la reserve des Imposts sur la Bierre et sur le Vin qui seront payez par tous indifferemment sauf par les Ordres Mendians.

3. *Accordé en prestant Serment de fidélité.* 3. Et rentreront dez à present dans la possession et joüissance de leurs biens confisquez.

VIII.

Accordé à condition que le Magistrat pourvoira au Logement des Officiers Majors de la Garnison et des Officiers et Trouppes tant Cavallerie qu'Infanterie et Dragons, soit en bastissant, meublant et chauffant des Casernes, soit en disposant des lieux commodes pour le Logement en sorte que les Trouppes ne soient point trop dispersées, et les Logements tant de la Garnison que des Trouppes qui passeront seront faits par le Magsitrat conjoinctement avec les Commissaires des guerres ainsi qu'il se pratique à Lille. Que lesdits Bourgeois, Mannans et Habitans n'auront aucun logement de Gens de guerre et que s'il convenoit en faire aucun ce sera par le Magistrat en la maniere qu'il avoit accoustumé d'en user à l'esgard des Trouppes de Sa Majesté Catholique.

IX.

Accordé à la charge que les Que pour obvier aux fautes qui se commettent à l'esgard des Fermes et Maltotes sur le

Vin et la Bierre, Brandevin et Tabacq par ceux qui vont boire aux Villages voisins de la ville tels qu'Anzain, Saint Sauve et Marlis, il plaise à Sa Majesté de leur accorder la joüissance des Imposts et Maltotes qui se levent ou se leveront sur le Vin et sur la Bierre, Brandevin et Tabacq qui se consomme et consommera dans lesdits trois Villages.

Habitans desdits Villages ne payeront que les droicts ordinairs qu'ils ont payé par le passé pour ce qu'ils consommeront dans leurs maisons.

X.

Que le Magistrat et Conseil sera renouvellé tous les ans au quinziesme de May selon qu'a esté praticqué de tout temps et conformement aux Privileges de ladite Ville.

Accordé pour estre renouvellé en la forme ordinaire par les Commissaires qui seront nommez pour cet effet par Sa Majesté.

XI.

Qu'icelle Ville rentrera dans son droict de l'Estaple des Vins lesquels deveront en ce cas venir à droicture sans payer aucun droict d'entrée, ce droict n'ayant esté alteré que depuis ce dernier temps.

Le Magistrat remettra ses titres entre les mains du Sr. le Pelletier pour y estre pourveu en connoissance de cause.

XII.

Que la Ville puisse joüir de son Cheflieu tant à l'esgard des Villes qui en dépendoient et qui ont esté conquises par Sa Majesté que des Villages qui en sont aussi dépendans.

Accordé pour en joüir de la méme maniere qu'elle en joüissoit en 1666.

XIII.

Qu'il plaise à Sa Majesté de declarer qu'Elle desinteressera les Proprietaires des fonds et heritages qui pourroient estre applicquez à la Citadelle que l'on pretend construire pour satisfaire au desir de Sa Majesté.

Accordé pour les maisons et fonds qui pourront être pris dans l'enceint de la Ville seulement, le reste demeurant à la charge du Magistrat.

XIV.

Que les Cloches penduës et non penduës, Cuyvre, Estaing, Vaisselles et touttes sortes d'autres metaux demeureront en la libre joüissance et possession des Proprietaires sans estre submis à aucune charge ou rachat.

Accordé en payant au Grand maistre de l'Artillerie la somme de trente trois mille livres monnoye de France.

XV.

Accordé dans le terme de trois mois.

Qu'il sera libre à tous ceux qui voudront s'aller habituer ailleurs de sortir de la Ville avec leurs Mesnages, Bagages, Meubles et effets, et de disposer de leurs immeubles au profit de qui bon leur semblera.

XVI.

Accordé.

Que tous ceux qui voudront rentrer ou se venir habituer en ladite Ville y seront receus et joüiront des mesmes avantages que les autres habitans pourveu prester serment de fidelité à Sa Majesté.

XVII.

Accordé pour trois mois seulement.

Que ceux ayans leurs Enfants ou autres Parens au service de Sa Majesté Catholique pourront demeurer dans la Ville sans y estre mal-traictez.

XVIII.

Les Manufactures de Valenciennes seront traictées aussi favorablement que celles de Lille.

Que les Manufactures de Toilles, Barracannes, Bourats et autres qui se pourront fabricquer en la Ville en pourront sortir pour le Royaume de France sans payer aucun droit de sortie ny d'entrée.

XIX.

Accordé pour en joüir comme les Ville de Lille et et de Tournay.

Que les mesmes Manufactures pourront aussi sortir pour l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne sans payer aucun droict comme dessus selon que Sa Majesté a esté servie d'accorder à ceux de la Ville de Lille à l'esgard des Manufactures de cette Ville.

XX.

Accordé en prenant des Lettres d'octroy.

Que les Imposts s'establiront à l'ordinaire par le Magistrat et Conseil.

XXI.

Accordé.

Qu'il plaise à Sa Majesté de faire mettre en liberté les Bourgeois qui sont tenus et ont esté fait prisonniers à l'attaque de la Ville.

XXII.

Accordé.

Qu'Elle veüille avoir la mesme bonté à l'esgard des Soldats levez par la Ville (appellez Bigorgneux) attendu que la pluspart sont arti-

sans et ouvriers et ainsi utils pour le bien du Commerce.

XXIII.

Que tous Gentils-hommes, Chevaliers et annoblis seront maintenus dans la joüissance des prerogatives competantes à la Noblesse et qu'il leur sera libre d'avoir leurs armes comme aussi de porter espée aussi bien qu'au Prevost et autres du Magistrat.

Accordé.

XXIV.

Que Sa Majesté veüille estre servie de maintenir en leurs charges et dans la joüissance des droicts y competans les Officiers Royaux leur vie durant.

Le Roy se fera informer de la conduite de chacun desdits Officiers, après quoy S.M.ypourvoira.

XXV.

Qu'il plaise au Roy de faire depescher les Lettres d'octroy necessaires pour la levée des deniers qu'il conviendra pour la construction de la Citadelle accordée à Sa Majesté et pour pouvoir praticquer tous les moyens par establissement de nouveaux Imposts ou autrement qui seront trouvez moins onereux au Peuple pour le payement des rentes heritieres ou viageres qui seront constituées à cet effet.

Le Magistrat exposera au Roy les moyens le moins à la charge de la Ville, ensuitte de quoy Sa Majesté accordera des octrois en connoissance de cause.

XXVI.

Et au surplus Sa Majesté est suppliée avec tres-profond respet de vouloir accorder tout ce qui se trouve contenu dans la Capitulation qu'Elle a esté servie d'accorder à la Ville de Lille qu'Elle tient icy repeté Article pour Article pour avoir le mesme effet (si avant que la Ville le trouve avantageux) que si de mot à autre il estoit exprimé dans le présent escrit.

Le Magistrat fera un extrait des Articles de la Capitulation de Lille qu'ils desirent que Sa Majesté leur accorde, sur lesquels Sa Majesté prononcera aprés les avoir examiné. Fait au Camp prés Valenciennes, le 20 Mars 1677. Sa Majesté a accordé ce que dessus à condition que le Magistrat fera construire une Citadelle qu'il mettra en sa perfection dans le plus bref temps qu'il se pourra et que ledit Magistrat employera la somme de cinquante mils florins à faire reparer les Eglises et Maisons Religieuses qui ont esté endommagées du canon pendant le Siege, estoit Signé LOVIS et contre-signé le TELLIER.

Extraict d'un autre Cahier présenté au Roi de la part desdits du Magistrat dont les Articles ont esté apostillez comme se voit à costé d'iceux.

I.

Sa Majesté veut et entend que les comptes dont il est fait mention par cet Article, soient incessamment examinez par le Sr. le Pelletier, Intendant de la Justice, Police et Finances en Flandres, aprés quoy ils ne pourront plus estre sujets à aucune recherche.

Que tous les comptes grands et particuliers de ladite Ville qui ont esté rendus par les Massars, Receveurs des Imposts nouveaux et autre ayans eu quelque maniance ou administration des Biens, Revenus et deniers d'icelle Ville ne seront sujets à aucune reveuë, et ne pourront lesdits Massars, Receveurs ou Administrateurs estre recherchez, poursuivis ni inquietez pour telle cause, raison ou pretexte que ce soit.

II.

Accordé.

Que les Bourgeois, Mannans et Habitans auront Privilege de Regnicols et de naturalité, et ensuite seront tenus en tout et par tout pour originairs sujets de Sa Majesté, exemts de tous droicts quelconques ausquels les estrangers sont submis avec pouvoir et liberté d'acquerir et posseder tous biens sous l'obeissance de Sa Majesté y succeder et en disposer comme ils trouveront convenir, aussi habils à impetrer, joüir et tenir tous Offices, Benefices et Fiefs.

III.

Sa Majesté accorde le contenu en cet Article pour ce qui concerne les debtes contractées avant et durant le siege de ladite Ville seulement.

Que touttes debtes contractées avant et durant le siege et à contracter par le Magistrat et Conseil, tant liquides qu'à liquider, seront tenuës pour legalles et bien contractées.

IV.

Sa Majesté a accordé et accorde ce qui est porté par cet Article

Que touttes quittances, moderations, recompenses et donnatifs faicts et à faire seront aussi tenus pour deüment faits sans estre sujets à sindication ny recherche.

seulement pour ce qui concerne le passé, mais qu'à l'esgard de l'advenir il ne pourra estre accordé aucune gratification sans ordre et permission de Sa Majesté.

V.

Que la Ville demeurera deschargée du residu des debtes qu'elle peut debvoir à Sa Majesté Catholique à cause des accords d'aides ou subsides acceptez et liquidez ou non.

Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder cet Article.

VI.

Que ne seront crez pour Magistrat ny commis aucuns Officiers de justice en ladite Ville et banlieu sans qu'ils ayent les qualités requises par les Coustumes, Privileges, pratiques ou vsages d'icelle Ville.

Accordé.

VII.

Que les Corps et Communautés des Mestiers de ladite Ville seront maintenus dans la joüissance de leurs Chartes, Statuts et Privileges dont ils ont joüy jusques à present, et qu'aucuns desdits Stils ou Mestiers ni des autres Mannans ou Habitans ne seront ni pourront estre transportez és d'autres villes par colonie ou enlevement d'Artisans tant d'Hommes que de Femmes.

Accordé.

VIII.

Qu'au cas que Sa Majesté trouve bon de reduire levaluation des monnoyes au pied de celles de France, touttes debtes contractées auparavant cette reduction tant pour lettres de change, Obligations, Cedulles, Rentes heritieres ou viageres, en cours ou en rachat, Rendages de Censse, loüages de maisons, que generallement touttes autres redevances seront payées en valeur de la monnoye courante auparavant ladite reduction.

Accordé.

IX

Que toutes marchandises et Denrées venantes des villes et Plat-Pays de l'obeissance de Sa Majesté Catholique et autres Princes ou Estats voysins pourront entrer en ladite Ville sans payer aucun droict.

Sa Majesté a accordé et accorde le contenu audit Article pour en joüir en la mesmes forme et maniere que sont à present ceux de la ville de Lille.

X.

Accordé.

Que tous Bourgeois et autres demeurans en ladite Ville pourront librement aller et venir en France, villes conquises et Plat-Pays, et les Marchands et Facteurs y trafiquer et negocier, mesme aussi avec les Sujets de Sa Majesté Catholique nonobstant la guerre en prennant des Passeports.

XI.

Sa Majesté a accordé ce qui luy est représenté par cet Article à la reserve toutefois de ce qui concerne les lettres, lesquelles ne pourront estre portées que par les couriers ordinairs.

Qu'à cet effect les Messagers, Voicturiers, Chartiers, Batteliers pourront aller et venir librement avec leurs Chevaux, Chariots et Valets portant leurs lettres, menant et voicturans leurs Pacquets, Balots et marchandises.

XII.

Accordé.

Que Sa Majesté ni ses Officiers ne pourront lever ni s'appliquer les deniers de la Ville, des Corps de Mestier, Communautés, depositez en justice ou és main du Mayeur soubs telle raison ou pretexte de necessité que ce soit.

XIII.

Accordé.

Qu'aucuns de ceux possedans Fiefs ne seront tenus ni obligez au Ban ou arriere Ban.

XIV.

Accordé.

Que la Gabelle de Sel ny la taille des aisés ne sera pratiquée en ladite Ville ou Banlieu.

XV.

Sa Majesté ayant suffisamment pourveu à l'esgard de cet Article par la capitulation qu'Elle a accordé à ladite Ville, Elle a jugé inutil de donner d'autre response à cet Article.

Que la collation ou provision des Abbayes, Prieurés, Prevostés, Doyennés, Cannonicats, Superieurs de Cloistres, Chapelles, Hospitaux et autres Maisons Religieuses ou Fondations pieuses de l'un ou de l'autre sexe sera faite en ladite Ville et Banlieu en la forme et maniere qu'a esté pratiqué jusques à present sans pouvoir donner ou eriger l'un ou l'autre en commande directement ou indirectement.

XVI.

Que les Religieux ou Religieuses estans és Couvents ou Cloistres de ladite Ville ou Banlieu, soient-ils Sujets naturels du Roy Catholique ou point, Novices ou Professes, demeureront librement soubs leurs mesmes Superieurs de Flandres ou tels autres qu'ils ont esté jusques à present sans pouvoir estre envoyez ailleurs que par ordre de leursdits Superieurs et qu'ils ne seront obligez de recevoir des Religieux ou Superieurs de nation estrangere.

Sa Majeste veut et entend qu'il en soit usé à l'esgard du contenu en cet Article, comme il se pratique à Lille et à Tournay.

XVII.

Que personne ne sera admis de la part de Sa Majesté ny de ses Ministres ou Officiers à vendre en ladite Ville ou Chef-lieu aucune sorte de Marchandises ou denrée submise à Impost au prejudice des Fermes d'icelle Ville puis que ce sont les seuls moyens dont elle subsiste et dont elle paye ses charges.

Sa Majesté a accordé le contenu au present Article à la reserve des Cantines qui seront establies pour les Officiers et Soldats de la Garnison de ladite Ville, lesquelles Cantines ne pourront estre sujettes à aucune imposition.

XVIII.

Comme Sa Majesté avoit esté tres-humblement suppliée de vouloir maintenir ladite Ville dans la jouissance de son droict de l'Estaple des Vins, Elle a esté servie de declarer que le Magistrat remettroit ses Titres entre les mains du Sr le Pellétier pour y estre pourveu en connoissance de cause, mais n'ayant ledit Magistrat peu recouvrer encore lesdits Titres à cause qu'ils ont esté mis en confusion parmy un grand nombre d'autres sauvez precipitamment durant le Siege, Sa Majesté est tres-humblement suppliée en attendant le recouvrement desdits Titres de vouloir declarer que les Vins qui entreront dans ladite Ville ne payeront aucun droict d'entrée.

Sa Majesté a aussi accordé ce qui est porté par cet Article pour en joüir en la mesme forme et maniere qu'il se pratique en ladite ville de Lille.

XIX.

Que Sa Majesté ait la bonté de declarer que quelques maisons à present ruïnées au lieu qu'on dit la Bricquette hors la porte Cambrisienne prés de ladite Ville et dependantes d'une

Accordé.

Paroisse d'icelle, soient comprises dans le Village de Marlis (lequel en est tout voisin) à l'esgard des Imposts que Sa Majesté a permis que ceux de ladite Ville puissent lever dans ledit Village de Marlis et ceux d'Anzain et Saint Sauve sur le Vin, la Bierre, Brandevin et Tabacq.

XX.

Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder cet Article.

Et finallement qu'en consideration de la ruïne du voisinage depuis le commencement de la presente guerre et particulierement depuis ces dernieres années il plaise à Sa Majesté descharger ladite Ville de tous Aydes et Subsides pendant huict ou dix années afin de luy donner le temps de respirer un peu aprés tant de souffrances et tant de miseres.

Fait à Condé le 14 du mois de May 1677. Signé LOVIS et contresigné le Tellier.

Extraict d'un troisiesme Cahier presenté au Roy et apostillé le neuviesme de May et ainsi posterieurement au second quoy que dressé et exhibé auparavant l'autre.

Sa Majesté accorde le contenu au present Article.

Supplient encore tres-humblement Vostre Majesté de vouloir unir aux Banlieuz de ladite Ville et à la jurisdiction d'icelle les Villages de Saint Sauve, Anzain et Marlis avec le lieu dit la Bricquette ou Havene appendances et annexes d'iceux et les autres lieux dependans des Paroisses de laditte Ville, dans lesquels trois Villages Vostre Majesté a eu la bonté de leur accorder la levée et joüissance des Imposts sur le Vin, la Bierre, Brandevin et Tabacq, sans prejudice à la jurisdiction à l'esgard de ceux desdits lieux où elle touche aux particuliers.

Sa Majesté a bien voulu encore accorder le contenu en cet Article.

Deplus ils supplient Vostre Majesté de leur vouloir accorder la joüissance des Rentes Heritieres, Viageres, confisquées, deuës par ladite Ville aux Sujets du Roy Catholique et autres Ennemis de Vostre Majesté.

Et finallement de leur vouloir encore accorder les autres articles contenus dans le deuxiesme cahier qu'ils ont presenté à Vostre Majesté sur lesquels Elle a eu la bonté de declarer par le premier qu'Elle prononcera aprés les avoir examinés.

Sa Majesté fera incessamment examiner ledit cahier et y respondra en la plus favorable maniere que son service le pourra permettre. Fait à Condé le neuviesme May 1677. *Signé LOVIS et contresigné Le Tellier.*

On peut voir sur l'union de ces villages à la ville de Valenciennes, la déclaration du 16 janvier 1678, et l'édit de juillet 1679. Recueil du Parlement de Flandre. A. D.

DE PAR LE ROY.

A Monsieur de Magalotti Lieutenant General des Armées du Roy et Gouverneur de Valenciennes ; les desordres, vols et pillages que commettent les vagabonts pendant la nuict nonobstant toutes les deffences faites par cy devant n'ayant peu estre empéché jusques à present pour en oster à l'advenir ces occasions aux Cavalliers, Dragons ou Soldats. L'on fait à sçavoir que tous ceux desdits Cavalliers, Dragons ou Soldats de quelle qualité ou conditions qu'ils soient, et sous quelque pretexte que se puisse estre, qui seront trouvez dans les rues, places publiques ou autres endroits de la Ville hors de leurs Barráques ou Chambres aprés la retraitte battus quoy que avec de la chandelle ou feu seront pendus et estranglés sans autre forme de procez, et de la presente deffence nul n'est excepté à la reserve des Patrouilles et Sergents pour porter l'ordre à leurs Officiers pendant une demie heure seulement aprés la Retraitte battue, le 15 Avril 1677.

BARD. MAGALOTTI.

HOMMES ET CHOSES.

Le Comte d'Haubersart.

Alexandre-Joseph-Séraphin, comte d'Haubersart est né, à Douai, le 18 octobre 1732.

Il fut élevé au collège d'Anchin, tenu alors par les Jésuites, et ses succès furent si éclatants que ses maîtres voulurent le faire entrer dans leur société. Telle n'était pas la vocation de M. d'Haubersart. Il fit son droit, à la Faculté de Douai, et entra, en 1754, au Parlement de Flandre, en qualité de substitut du procureur général. Il débuta, sous les auspices de M. de Calonne, qui préludait, à la tête d'un parquet, aux brillantes destinées que lui réservait la politique. M. d'Haubersart se montra digne d'un tel chef, et, pendant sept années qu'il remplit les laborieuses fonctions du ministère public, il y déploya toutes les qualités du magistrat.

En 1763, M. de Calonne, devenu Intendant de Flandre, proposa à son ancien substitut d'être son subdélégué, pour les villes de Douai et d'Orchies. M. d'Haubersart accepta. Il devint, en même temps, conseiller pensionnaire de la ville de Douai et directeur du mont-de-piété. C'est dans cette situation que le trouva la Révolution de 1789.

Eloigné alors des affaires, il attendit, dans la retraite, que les circonstances lui permissent de rentrer dans la vie publique.

En l'an VIII, lorsque le gouvernement consulaire, reformant l'organisation des Tribunaux, institua les Cours d'appel, il s'agissait de donner un chef à celle créée, à Douai, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. M. d'Haubersart fut appelé à ce poste difficile, et l'on peut dire qu'il dépassa les espérances de ceux qui avaient le plus de confiance dans son aptitude. Pendant treize ans, de 1800 à 1813, il fut à la tête de la Cour d'appel de Douai, qui devint, en 1811, Cour Impériale, et les souvenirs qu'il a laissés ne s'effaceront jamais dans le ressort. Rendre à l'administration de la justice, ébranlée et compromise par les mesures et les expédiens révolutionnaires, l'au-

torité et la considération, dont elle jouissait, avant 1789 ; réunir, dans la même compagnie, sans dictinction d'origine et de parti politique, tous les hommes que leur moralité et leur talent recommandaient à la confiance d'un gouvernement réparateur; tel est le double but qu'il se proposa et qu'il eut l'honneur d'atteindre. Indépendamment de sa capacité judiciaire, M. d'Haubersart avait, dans le caractère, deux qualités qui devaient assurer son succès; il était, à la fois, ferme et conciliant.

Elu, en 1805, député au Corps législatif, il fut, deux ans après, nommé président de la Commission de législation instituée, dans cette assemblée, lors de la suppression du Tribunat. Il fit, au nom de la Commission, plusieurs rapports sur le Code d'instruction criminelle et le Code pénal. On s'étonna de trouver, dans un vieillard presque octogénaire, une netteté d'idées, une force de raisonnement, une vigueur de style, qui se rencontrent rarement dans la maturité. Ces qualités s'unissaient, chez lui, à une figure vénerable, empreinte de dignité et d'énergie, dont le souvenir est resté dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

M. d'Haubersart avait été, depuis plusieurs années, designé par le collège électoral du Nord, comme candidat au Sénat conservateur, lorsqu'en 1813 l'Empereur le présenta, pour une place vacante, concurremment avec deux de ses collègues, le premier président de la Cour impériale de Gênes et le premier président de la Cour impériale d'Agen. M. d'Haubersart fut élu par le Sénat. Cet honneur inattendu venait le chercher, à 81 ans ; il le reçut comme un hommage rendu à la magistrature, à laquelle il appartenait, depuis près de soixante ans.

Une année ne s'était pas écoulée, depuis l'entrée de M. d'Haubersart au Sénat, lorsque la catastrophe de 1814 amena la chûte de l'Empire et la restauration de la maison de Bourbon.

Le Roi Louis XVIII éleva le comte d'Haubersart à la dignité de Pair de France et au grade d'officier de la Légion-d'Honneur : il était chevalier, depuis la création de l'ordre.

M. d'Haubersart remplit, pendant neuf ans, jusqu'à la fin de sa vie, avec l'assiduité scrupuleuse qui le distinguait, ses devoirs législatifs. Il est mort, à Douai, le 16 août 1823, à l'âge de près de 91 ans.

M. d'Haubersart avait trois fils. L'aîné a occupé son siége à la Chambre des Pairs, pendant 25 ans, de 1823 à 1848 ; le second a fait partie du Conseil général du Nord ; le troisième est mort, en 1812, à l'armée d'Espagne où il commandait le 17e régiment de dragons.

Son petit-fils, le comte d'Haubersart actuel, Conseiller d'Etat sous le règne de Louis-Philippe, a représenté, pendant quatre législatures, l'arrondissement de Cambrai, à l'ancienne Chambre des Députés.

A. D.

Leo Belgicus.

Il y a peu d'époque historique qui ait fonrni matière à autant de livres et d'estampes que celle des troubles de religion des provinces des Pays-Bas. On formerait une bibliothèque, et une bibliothèque curieuse, des seuls volumes enfantés par cette lutte longue et furieuse qui embrassa presque toute la seconde moitié du XVIe siècle. Parmi les ouvrages a figures de la cathégorie dont nous venons de parler, on distingue celui intitulé : *Portraits en taille-douce, et descriptions des siéges, batailles, rencontres et autres choses advenues durant les guerres des Pays-Bas, sous le commandement des hauts et puissants seigneurs les Estats-Généraux des Provinces-Unies et la conduite des très illustres princes Guillaume prince d'Orange et Maurice du Nassau son fils.* A *Amsterdam,* chez *Michel Colin,* marchant libraire, 1618, in-4° oblong, 2 vol. ornés 285 figures gravées par différents maîtres. Le second titre porte : *Les guerres de Nassau,* descriptes par *Guillaume Baudart,* de Deinse en Flandre (1). M. Van Hulthem possédait un exemplaire de cet ouvrage avec 443 planches (n° 26742 de son catalogue). Mais le plus beau des livres de ce genre est sans contredit celui connu sous le nom de *Leo Belgicus,* composé par l'autrichien *Michel Aitsinger*. En voici le titre exact : *De Leone Belgico ejusq. Topographica atq. historica descriptione liber. Coloniæ Ubiorum* 1583, in-fol. de 6 f^s lim^res et 522 pp. illustré de 112 planches, gravées sur cuivre par *François Hogenbergh;* d'une carte des Pays-Bas et du portrait de l'auteur, fait en 1576, et portant le monogramme de *Melchior Lorch*, peintre et graveur né dans le Holstein, en 1527.

C'est la forme de la carte des Pays-Bas qui a fait donner à ce livre le nom de *Leo Belgicus*. Cette carte a en effet la figure d'un lion passant, dont le Zuyderzée est la tête ; la mer d'Allemagne borde son échine et le Pas-de-Calais caresse sa croupe. La bête menace Paris et Rheims de ses deux griffes de derrière, tandis qu'une de ses pattes de devant pose sur Metz et que l'autre menace Cologne. Le lion regarde le Hanovre et semble vouloir ava-

---

(1) Le texte de cet ouvrage est tiré de la chronique de *François le Petit*, de Béthune, des sept années de régence du duc d'Albe, par *Pierre Bor*, et des histoires de *Meteren*, *Bernardin de Mendoce*, *Michel van Issell*, *Wilhelm May*, *Richard Dinoth*, *Alphonse d Ulloa* et *Gaspar Ens* Ces guerres de Nassau ont été traduites en latin sous le titre de *Polemographia Auraico-Belgica*. *Amstel*, 1622, 2 part. in-4o obl. (Le tome 2 est daté de 1621). L'édition latine, comme la française, est dédiée à Jacques Ier, roi d'Angleterre ; l'ouvrage fut primitivement écrit en flamand, dont il a été fait une version française.

ler la Westphalie. Cette allusion géographique ne pouvait avoir d'intérêt et quelqu'apparence de vérité que lors queles Pays-Bas appartenaient à des souverains sur les possessions desquels le soleil ne se couchait jamais. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une fiction historique devenue curieuse par son âge et le souvenir.

La première édition du *Leo Belgicus* est la plus belle pour les figures, mais elle n'en contient que 112; en 1585, Gerard Campensis imprima à Cologne un supplément contenant les nouvelles planches et un texte paginé 534-695, dernier f° coté par erreur 654. Ce supplément, poussant les événements jusqu'en 1585 s'ajoutait à la première édition au frontispice duquel on avait inséré quelque changement et où on lisait : *Auctior et locupletior editio.* Une édition postérieure, est de *Coloniae,* 1588, avec 208 figures. La plus récente réimpression, datée de 1618, contient aussi 208 figures et une continuation trouvée dans les papiers de l'auteur à sa mort, arrivée à Bonn vers 1604. Lelong (t. 2, n° 19844) en cite encore une édition sans date qui serait d'*Anvers* et qui conduit l'histoire jusqu'en 1605. Enfin, le *Leo Belgicus* fut traduit en allemand par Aitzinger lui-même, et imprimé à *Cologne*, 1584, in-4° sans figures. On attribue aussi au même auteur : *Bipartita septem temporum historia, das ist : Eine historiche Beschreibung* etc. *Cologne.* 1686, in-f°, qui n'est que le *Leo Belgicus* refondu.

Comment l'autrichien Aitzinger, dont le vrai nom allemand était *Eytzinger*, a-t-il été amené à s'occuper de l'histoire des Pays-Bas? En voici la raison. Son père, le baron Christophe Eytzinger, grand et premier maître d'hôtel du roi de Bohême, était seigneur de Condé et de Fresnes-sur-l'Escaut, du chef de sa femme Anne de Rogendorf qui tenait Condé de sa tante Jacqueline Ottinger. Il chargea, en 1557, son fils Michel Eytzinger, qui, après avoir étudié à Vienne, prenait ses degrés à l'université de Louvain, de faire en son nom le relief de cette terre devant le grand bailli du Hainaut à Mons. Le 7 octobre 1559, le même baron de Eytzinger donnait à son fils Michel une procuration pour vendre la seigneurie de Condé, à sa cousine la comtesse de Lalaing, née Marie de Montmorenci, et au comte de Hochstraete. Cette vente eut lieu. Toutes ces transactions et ces divers séjours dans les provinces des Pays-Bas initièrent Michel Eytzinger a l'histoire et aux mœurs du pays qu'il habitait. Devenu plus tard l'un des familiers de la cour de l'empereur Ferdinand Ier et ensuite de Maximilien II, il fut chargé par ce dernier de parcourir les Pays-Bas et d'en tracer l'histoire. Tandis qu'il se livrait à ce travail son souverain mourut, aussi son livre est-il dédié à Rodolphe II, son successeur.

Le *Leo Belgicus,* malgré ses diverses éditions, n'est pas commun : il a été vendu 59 fr. à la vente *La Serna;* les exemplaires bien conservés sont très rares; il en est de coloriés, ainsi que celui qui existe à la Bibliothèque publique de Valenciennes. Les planches ont pu servir à illustrer d'autres ouvrages du même genre ;

les figures des *Guerres de Nassau*, par *Baudart*, ont beaucoup de rapport avec elles, mais elles sont réduites. En 1843, on vendit sous le n° 1894 du catalogue de M. Haigneré d'Ardres, 240 planches sous le titre de *Guerres civiles et religieuses de la Flandre*; ces figures, divisées en 9 parties, commençaient par l'*Assemblée des Etats à Bruxelles*, le 25 octobre 1555, et se terminaient par le siége de *Hertzogenbosch* (Bois le-duc) en 1600. On lisait au bas des estampes des explications en flamand ou en français. Ces dessins ont pu sortir également de la main de François Hogenbergh, artiste qui illustra si bien le livre de Michel Eytzinger. On peut encore comparer à ces figures celles qui décorent l'ouvrage de *J. Orlers*, sur la Généalogie et les lauriers des comtes de Nassau de 1584 à 1609, *Amsterdam, Jan Janssen*, 1624, in-f° de 305 pp. Tous ces ouvrages sont d'un grand intérêt pour l'histoire générale et particulière des Pays-Bas, parce que leurs planches étant faites à l'époque même des événements, retracent avec une vérité incontestée les habitudes, les mœurs, les édifices, les armes et les costumes de l'époque. A. D.

Académie de Peinture, Sculpture et Architecture de Valenciennes.

L'Académie de Valenciennes date du siècle dernier. En 1782, cette ville avait le bonheur d'avoir pour son premier Magistrat, M. *de Pujol*, qui était à la fois bon gentilhomme, littérateur éclairé et artiste distingué. Le Prevôt De Pujol, ayant remarqué que les habitants de Valenciennes, qui comptaient déjà parmi leurs célébrités, les peintres *Watteau* et *Pater*, et le sculpteur *Saly*, avaient des dispositions naturelles pour la culture des arts, eut l'idée de fonder en cette ville une Académie de Peinture et Sculpture. Les 3 et 4 novembre 1782, le Conseil particulier de la cité fut saisi de cette question. On y lut un mémoire en faveur de M. *Danezan*, artiste Valenciennois, qui avait professé pendant 14 mois à l'Académie de Tournai, et qui se présentait pour diriger l'institution projetée. Le 9 décembre suivant, le Conseil particulier décida que M. de Pujol, juge très compétent dans la matière, serait autorisé à prendre toutes les mesures et tous les arrangements nécessaires pour la formation d'une Académie. Le 20 août 1783, il fut ouvert un concours public pour le choix de deux professeurs, l'un de peinture, l'autre de sculpture; le sujet donné était : *La ville de Valenciennes protégeant les Arts*. La palme resta, pour la peinture, à M. *Momal*, élève de Durameau; et pour la sculpture, à M. *Cadet de Beaupré*, élève de Clodion. Ils furent désignés comme professeurs. L'Académie fut ouverte aux élèves en l'année 1785, dans une aile de l'ancien collège des Jesuites devenu propriété communale. Le 1er mars de la même année l'Académie de Valenciennes reçut des statuts et réglements

généraux ; et fut affiliée à l'Académie royale de Peinture et Sculpture de Paris, le 1er octobre suivant, par lettres de M. le comte d'*Angiviller*, directeur et ordonnateur général des bâtiments. Dès le 8 juin 1785, le Magistrat avait fait un réglement pour le régime et la police intérieurs de l'Académie, réglement encore aujourd'hui en vigueur, ainsi que les statuts primitifs, sauf les modifications que le temps et les circonstances ont nécessairement dû y apporter.

Les cours étaient en pleine prospérité lorsque la loi qui supprimait toutes les Académies lui fut appliquée en 1792 et en fit fermer les portes ; mais bientôt on sentit que cette application était fausse, et les classes de peinture et de sculpture furent de nouveau ouvertes à la jeunesse, après 4 ans d'interruption.

Cette école a vu sortir de ses cours un grand nombre d'élèves distingués ; cinq d'entr'eux (nous ne nommerons que ceux-là) ont remporté à Paris le premier grand prix de Rome. Ce sont MM. *Milhomme* (1800), *Abel de Pujol* (1811), *Henri Lemaire* (1821), *Gustave Crauck* (1852), *Jean-Baptiste Carpeaux* (1854). M. de Pujol père éprouva une douce récompense de ses efforts pour fonder dans sa ville une Académie de peinture, puisqu'il put voir de son vivant, son fils, élève de cet établissement, remporter le premier grand prix de Rome.

En septembre 1813, l'Académie de Valenciennes fut renforcée par une section nouvelle, celle d'architecture, qui a rendu de grands services à la classe ouvrière. Le premier professeur de ce cours fut M. *Aubert Parent*, architecte et sculpteur en bois, qui exerça jusqu'à sa mort arrivée en 1835. Il eut pour successeur M. *Bernard*, aujourd'hui en fonction, dont un des élèves M. *Guillaume* (Edmond) a obtenu en 1855 le second grand prix de Rome en architecture.

Les successeurs de MM. Momal et Cadet de Beaupré, premiers professeurs de l'Académie, ont été M. *Potier*, élève de Guérin, pour la peinture ; pour la sculpture, M. *Léonce de Fieuzal*, élève de Godecharles, de Bruxelles, (retraité en 1840) et *Grandfils*, élève de Dantan aîné et Ramey fils, en ce moment en exercice.

L'académie compte jusqu'à 300 élèves inscrits chaque année, pour ses trois sections ; les enfants de toutes les classes des habitants fréquentent ses cours ; on y admet même les enfants de troupe. Toutes les leçons sont généreusement données ; les indigents reçoivent en outre les fournitures gratuitement de la part de l'administration. Des médailles d'argent et de bronze, aux armes de la ville, de trois modules différents, et des gravures et livres d'art sont distribués en prix à la fin de l'année scolaire. Une belle collection de figures en plâtre, d'après l'antique, des recueils d'estampes et dessins sont à la disposition des élèves ; un ou plusieurs modèles vivants, choisis par les professeurs et l'administration, posent durant toute l'année devant les élèves peintres et sculpteurs qui travaillent d'après nature.

L'Académie se compose d'agrégés et de membres titulaires reçus après les épreuves indiquées dans les statuts, et de douze membres honoraires-amateurs non soumis aux épreuves d'art, qui sont chargés, sous l'autorité du maire de la ville, président de droit, de la direction des études et de la surveillance du musée jadis ouvert dans les salles de l'Academie et aujourd'hui placé au second étage de l'hôtel-de-ville. En l'absence du maire, le doyen des académiciens préside.

Les principaux membres reçus de l'Académie de Valenciennes ont été MM. *Louis Watteau*, peintre de genre (1785) ; *Olivier Le May*, peintre de marine et de paysage (1785) ; *J. M. Renaud*, sculpteur (1787) ; *Philippe-Joseph Dumont*, sculpteur (1787) ; *Louis Lempereur*, graveur (1787) ; *Duret*, sculpteur (1788). On cite avec reconnaissance parmi les présidents et doyens, MM. *De Pujol*, *Crendal de Dainville*, *Perdry* aîné, *Debavay*, *Benoist* aîné, *Desfontaines de Preux*, *Mathieu de Quenvignies* : ce dernier a fondé en mourant deux pensions annuelles de 1200 fr. chacune, en faveur des meilleurs élèves sortant des cours académiques, que le conseil municipal enverrait à Paris. Enfin, les secrétaires perpétuels de l'Académie sont, depuis la fondation, MM. *De Noiseux*, *Verdavainne-Hazard*, *Hécart* cadet, *Leconte* et *Edouard Ewbank*.

Les véritables lettres de noblesse de l'Académie de Valenciennes consistent dans les tables placées contre les murs de ses salles, tables sur lesquelles on lit en lettres d'or les noms de tous les élèves qui ont remporté des médailles depuis la fondation de l'établissement, et ceux des élèves qui, sortis de son sein, ont obtenu à Paris des grands prix de Rome, des décorations et des admissions à l'Institut : dire que ce dernier tableau est loin d'être vide, c'est faire le plus bel éloge de cette utile institution. A. D.

Confrérie des Damoiseaux à Valenciennes.

En l'an 1008, la ville de Valenciennes fut désolée par une peste terrible dont elle ne fut délivrée, suivant la tradition, que par l'intervention de la Vierge qui l'entoura d'un cordon miraculeux relevé ensuite religieusement. Ce divin préservatif fut pieusement déposé dans une *fierte*, ou châsse, que l'on promenait chaque année, autour de la ville, dans les lieux mêmes où le cordon tomba du ciel. Une confrerie fut instituée pour garder et accompagner la fierte : elle était composée des plus honnêtes gentilshommes et marchands de la ville ; on les appelait les *Royés*, parce qu'ils portaient une robe rayée de plusieurs couleurs. A une certaine époque, vers le XIIIe siècle peut-être, lorsque les familles patriciennes se distinguèrent des autres par des armoiries, les gentilshommes de la confrérie se séparèrent des marchands et firent bande à part, en prenant le titre de *Confrérie des Damoi-*

seaux, ce qui voulait dire qu'elle était composée de jeunes nobles non encore chevaliers.

Comme la châsse de Notre-Dame-du-Saint-Cordon appartenait aux confrères les plus nombreux, à ceux du Tiers-état, qui conservèrent le nom de *Royés* porté encore aujourd'hui, les Damoiseaux firent faire une autre châsse dans laquelle on enferma, en l'an 1310, plus de quarante belles reliques authentiquées par messires Pierre de Mirepoix, évêque de Cambrai, et Bernard, évêque d'Arras. On lui donna le nom de *fierte des Damoiseaux* ou plutôt de *Notre-Dame-des-Miracles*, à cause des grâces et cures obtenues en la chapelle de ce nom de l'église Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, où elle était déposée.

Les Damoiseaux étaient au nombre de trente; ils portaient jadis sur la manche de leur robe un lys de perles avec ces mots brodés : *Ave Maria;* plus tard ils adoptèrent sur leur manteau l'image de Notre-Dame en une plaque d'argent entourée d'ornements en broderie. Ils escortaient tous les ans leur châsse à la procession de Valenciennes qui avait lieu le 8 septembre, et ils se faisaient précéder du héraut d'armes *Franque-Vie*, dit *Morel*, portant sa cotte-d'armes de satin cramoisi, ornée du Lion d'or formant l'écu de la cité. Les reliques des Damoiseaux furent brûlées publiquement par les brise-images en 1566; la fierte, qui avait été cachée et enfouie dans le jardin du Sr. Jean Le Poivre, fut trouvée et volée au pillage de 1572. En 1588 on en fit construire une nouvelle, très riche aussi, dans laquelle on enferma le jour de la fête de l'Assomption de cette même année, une grande quantité de belles reliques.

Vers le milieu du XVIIe siècle on vit marcher comme *Damoiseaux*, à la procession de Valenciennes, le duc Charles de Croy et d'Arschot, Philippe duc d'Arenberg, Ernest de Merode, comte de Thiant, comme on avait vu marcher au siècle précédent, les marquis de Renty, les comtes de Lalaing, les marquis de Berghes et autres grands seigneurs et nobles chevaliers.

Selon Sanderus, on conservait de son temps à la bibliothèque du Sr. de Meurchin, un manuscrit ayant pour titre : *Les nobles Damoiseaux des villes de Lille, Tournay et Valenciennes; les Rois de l'Espinette, etc.*

La ville de Tournai avait en effet une confrérie composée de nobles habitants, qui, en l'an 1230, à la suite d'une peste, s'organisa également sous le nom de *Damoiseaux* et se mit sous le patronage de la Glorieuse Vierge mere de Dieu et de la Sainte-Croix; elle fit faire une belle et riche fierte toute pleine de belles et saintes reliques qu'on portait tous les ans en la procession qui se faisait autour de la ville le jour de l'*Exaltation de la Croix.*

La confrérie des Damoiseaux de Valenciennes avait le droit de nommer et la charge d'entretenir le héraut d'armes de la ville et la châsse du St-Cordon. Il était assez rationnel de donner à ceux qui se servaient d'armes blasonnées le devoir de payer celui qui

en était le sergent. Le président-né de la confrérie était l'abbé d'Hasnon qui avait sous sa tutelle immédiate l'église de Notre-Dame la Grande où se trouvait la chapelle des Damoiseaux. Les autres abbés de Valenciennes et des environs en faisaient partie ainsi que les familles prévotales de la ville telles que les Le Poivre, Rasoir, Pittepan de Montauban, Malotau, Desmaizières, De Bousies, Leboucq, de Curgies, de Sebourg, et tous les grands seigneurs auxquels la cour accordait un commandement supérieur dans le pays. On voit dans le dernier registre de cette institution, conservé aux archives municipales de Valenciennes, que les ducs de Boufflers et de Luxembourg-Montmorency, le comte de Sarsfield et les autres gouverneurs militaires de la ville tinrent à honneur de figurer sur la liste de ces confrères aristocratiques. Le plus beau nom qui y brilla est celui de Fénelon, l'illustre archevêque de Cambrai.

Cette confrérie exista jusqu'en 1790, mais dès 1779 on ne tenait plus de procès-verbaux et l'on n'admettait plus de nouveaux membres; l'institution tombait sous la pression des idées philosophiques; si bien qu'au moment de la dissolution on ne comptait plus sur la liste que Don Buvry, abbé de Saint-Saulve, et les abbés de St.-Jean, de Crépin et de Vicoigne. Il y avait pourtant une chose inscrite dans les statuts qui devait avoir une grande faveur dans nos contrées; c'est l'obligation à tous les membres d'assister chaque année a un banquet auquel on ne pouvait manquer d'assister sous peine de censure : cette loi, toute flamande et dans le goût du pays, ne pouvait manquer de prolonger l'existence de l'institution; mais comme celle-ci était fondée sur l'aristocratie et la religion, deux bases fortement minées alors, elle ne put se soutenir contre la Révolution. A. D.

Jehan Desbones (*), peintre Lillois.
1445—1482.

Jehan Desbones devait laisser dans la salle échevinale de Lille des preuves nombreuses de son talent.

En 1449, alors même que *l'entailleur d'images*, Jehan Bruspot (1), livrait, à raison de XVI^{s}. chacune, VI *entailles placées*

(*) Nommé par erreur Jehan Desbosses. (Archives du Nord de la France, 3e série, t. IV, p. 467). — Signalé, en 1453, par M. le comte de la Borde. (Les ducs de Bourgogne, t I, p. 526). — Le même sans doute que Jehan Desbometz, cité par M. V. Derode, (Hist. de Lille, t. I, p. 351).

(1) Voy. nos Artistes, p. 83.

desoubz la bretesque, il pourjettoit, peignoit et faisoit pluiseurs fleurs de lys au piet de cette même bretesque, ensemble le taillié desoubz led. bretesque, ayant pluiseurs ymages dedans.

De nombreuses fleurs de lis d'étain fournies par Boy, plombier, ainsi que *les courchelles tourblées, à tout gargoulles, les tiestes à tous les reviers*, formaient le gracieux couronnement du monument.

A Noyon, d'innombrables fleurs de lis venaient aussi proclamer la fondation toute royale de l'antique basilique de Charlemagne. Respectées par le vandalisme de 93 lui-même, elles furent impitoyablement mutilées, en 1830, par ordre de *quelques profonds penseurs*, qui croyaient sans doute qu'en les faisant disparaître, ils anéantiraient du même coup les glorieux souvenirs du passé.

Enfant de Noyon, c'est les yeux plein de larmes, l'indignation au cœur, que nous stigmatisons, et que nous stigmatiserons jusqu'à notre heure dernière le vandalisme de ces hommes, qui ont détruit ou mutilé tous les monuments qui faisaient l'orgueil de notre vénérable mère. Que nous stigmatiserons le vandalisme de ces hommes qui, en moins de vingt ans, ont vendu nos archives municipales, mutilé notre hôtel de ville, fait de la chapelle absidale de notre sublime cathédrale un honteux spécimen du goût dépravé de l'époque, détruit, enfin, la porte d'Amiens, magnifique fragment de l'architecture militaire du XVIe siècle.

Nous aimons à croire que nos lecteurs nous pardonneront cette digression, puisqu'il s'agit de monuments où viennent se refléter tous les souvenirs des premiers jours de notre jeunesse.

Revenons actuellement à notre habile Jehan Desbonnes.

Voulant terminer d'une manière digne de lui le travail qu'il avait si bien commencé, *il projette de pointure de vermille à olle le comble de le bretesque, point le creste d'icellui comble de jaune à olle, et vernit toute ledite bretesque dud. jaune.* Au cadran, *qu'il entoure de compaigones jaunes à olle, il fait XI lettres d'or, une lune de fin or* (2), *le compas cerquelé de danemarche, de noir olle, III fusilz de fin or, et une fleur de lis d'argent, le tout sommé de l'écu de Bourgogne estoffé d'asur et de fin or bardé et de vermillon.* Pour cette œuvre remarquable il ne demande que XII livres.

Longtemps après (1464—65), il dorait *ce qui démontre l'estat de la lune au cadran de l'horloge,* (que Me Vinchent Noitier, orlogeur de la ville de Douai, venait de réparer), alors même que l'orfèvre Jaques Vide recevait VI l., *pour l'ange de laction, doré, qu'il y avait placé.*

En 1453, *il avait peint de bon vermeillon à olle toute la halle d'eschevins, par en hault, et tout ce entreseimé de fleurs de lys blanches;*

---

(2) Voy. nos Artistes, p. 106.

et, par bas, c'est assavoir le lambroussich, de coulleur jaune, comme danemarche, ce qui lui avait valu XXIIIl. On lui avait alloué en outre XXXVIl., *pour avoir peint et escript de fin or, en IIII parties de la chambre d'eschevins de grosse lettre aud. ptem, y avoir fait ung grand écu aux armes du duc, redoré quatre feulles qui s'y trouvoient, et, enfin, avoir paint ung revers au-dessus du siége d'eschevins, et y fait deux parques de ouvrage de coulleur à olle, l'un le cruchifiement de Nostre Seigneur* (3), *et l'autre le jugement.*

En 1460, il recevait XXXIIl., pour son sallaire *d'avoir paint de vermillon et semé de fleurs de lis la chambre où les échevins ont acoustumé de prendre leur refection, quand le cas y eschiet, avoec pour y avoir fait la représentacion de Nostre Seigneur estant en la chaine.*

L'année suivante, il peint de couleur vermeille, à olle, la muraille des nouvelles fenêtres à double croisure que venait de livrer pour la chambre du scel l'escrignier Jehan Boulart, et l'orne d'un gracieux semé de fleurs de lis blanches ; puis il fait les dix-huit écussons, aux armes de la ville, attachés, soit aus douze torches portées par les arbalétriers, soit aux six autres placées *sur la chapelle des ardens,* à l'entrée du duc, après la prise de Liège.

A la joyeuse entrée de la duchesse, XVI *grandes flameches furent aussi placées* (pour faire *alumerie) sur la clerevoye de cette chapelle, ornée d'un drap aux armes de la ville, et les ménestrels et trompette y jouèrent de leurs instrumens, affin de faire joye.*

Disons ici que sur les bannières, ainsi que sur *le samie violet du trompette*, on remarquait deux grandes fleurs de lis d'argent peintes par notre artiste.

Dès 1449, l'argentier nous fait connaître que Jehan Desbones avait exigé XXIIIIs., *pour avoir verni en tourmentine les quatre tentes de toile de Bourgogne* (à IIIIs. l'aune). *qui garnissaient les fenêtres de la chambre au scel.*

D'ordinaire, un drap peint était placé durant la belle saison, devant la vaste cheminée de cette chambre, puisque l'argentier accuse (1450) une dépense de XXXVIs. IIIId., *pour un drap point servant à mettre, en esté, au-devant de la queminée.*

Un autre drap vermeil, long de XIIII aunes (à XXs. l'aune), aux armes de Ms., *et entresemé de blancques fleurs de lys, de blancquet, qui sont, en champ vermeil, les armes de la ville, servait aux honneurs, et, meismement, aux plais en halle.* Le brodeur Mathelin le Brun, *qui y avoit brodé le hachement et les armes du duc, et y avoit assie et taillié toutes les blancques fleurs de lys,* demandait XIIIl., comprenant dans cette somme, il est vrai, *le patron des armes et du hachement fait par un peintre.*

---

(3) En 1520, *ung tableau de cruchefix,* mis en la nouvelle halle aux draps, est payé IIIIl. XVIs.

La saye vermeille, bleuse, blancque et gaune, qui y fut employée, est aussi mentionnée.

Ce drap, placé au-dessus du siége du juge, indiquait les jours d'audience, puisque, en 1457, XXXIIII^{s}. sont payés *au roi de l'amoureuse vie* (le roi des ribaux), pour l'avoir par tous les jours des plaids pendu et despendu.

En 1473, un autre drap pour la même salle coûte XXVIII^{l}. et plus.

Désireux de complaire à l'orgueilleux Charles-Quint, les échevins en faisaient disparaître (1524) les armes de Bourgogne et y mettre celles de l'Empire. Ils commandaient, en conséquence, au peintre Hues de Respin *ung patron*, que celui-ci leur faisait payer LIIII^{s}.

Mais revenons à Jehan Desbones.

En 1470, c'est lui qui peint les quatre écus, aux armes de la ville, qui sont placés à la halle, *auprès des quatre prix alloués aux compaignons qui avoient fait jeux et histoires durant la procession du St-Sacrement, et les quatre autres plus petits, attachés aux principaux hourds des joueurs.* Nos lecteurs savent déjà que les écussons qui, en 1482, figuraient à la fête du prince du Puy Nostre Dame, sortaient aussi de son atelier.

L'année précédente, il avait reçu X^{s}., *pour avoir point ung listiel en le halle.*

De la Fons-Mélicocq.

Le Chevalier et l'Abbé de Carondelet.

François-Louis de Carondelet, chevalier, seigneur de la Mairie, de Thumeries, du bois de Phalempin, descendant d'une des plus illustres familles des Pays-Bas, eut une destinée bisarre, et mêlée de toutes les vicissitudes qui peuvent arriver dans une vie agitée. Il vît le jour le 29 août 1753 au château de Thumeries près de Lille sous le règne de Louis XV. Il entra dans les gardes Wallonnes espagnoles, service militaire qu'embrassaient volontiers les cadets de famille de nos provinces soumises autrefois à la domination d'Espagne. Néanmoins, il ne resta pas longtemps dans ce corps honorable et honoré ; il en sortit pour entrer dans les chevau-légers de la garde de Louis XVI, mais bientôt là aussi son esprit changeant lui fit subir une métamorphose plus considérable. Il quitta la cavalerie pour embrasser l'état ecclésiastique en 1782, fut ordonné prêtre en 1784, et obtint l'année suivante la prévôté du chapître de l'église collégiale de Saint-Piat de Séclin, sur la démission de l'abbé de Sainte-Aldegonde, son ami et un peu son parent.

Tandis qu'il exerçait ces fonctions ecclésiastiques non loin du lieu qui l'avait vu naître, l'aurore de la Révolution française

apparaissait ; la convocation des Etats-généraux de 1789 eut lieu, et l'abbé de Carondelet fut nommé député du clergé du bailliage de Lille à l'assemblée nationale.

Les événements politiques le précipitèrent, comme toute la noblesse et le clergé de la France, dans l'abîme des révolutions. En 1794, il fut détenu à Compiègne au double titre de prêtre et de noble, et c'est par un véritable miracle qu'il ne porta point sa tête sur l'échafaud. La chûte de Robespierre le sauva et le rendit à la vie et à la liberté (1).

Plus tard, il fut dégagé de ses vœux, se maria, eut des enfants, et ne discontinua plus de se livrer aux soins de sa famille dans son ancien village de Thumeries, où il cessa paisiblement de vivre le 23 mars 1833, à l'âge de 80 ans.

Le portrait de ce personnage aux destinées bisarres, a été exécuté deux fois. Il fut dessiné par *Delaplace* et gravé par *Allais*, in-4°.; puis fait par *Labadye* et gravé par *Masquelier*, de Lille, de format in-8°. On en conserve un dessin in-8°. à la bibliothèque impériale. A. D.

Sceaux de la ville de Saint-Quentin.

La commune de St.-Quentin a eu, dès son origine, la juridiction civile et criminelle dans la ville et banlieue. Ce droit ressort de la charte même de Philippe Auguste de 1195 et de nombreux arrêts. Les Mayeurs et Jurés rendaient la justice dans l'auditoire de la *Maison de le plaits*, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, et, pour donner un caractère d'authenticité à leurs actes, à leurs jugements, ils avaient un sceau déposé dans le coffre de la commune, sous la garde de six clefs. La difficulté de se servir, pour l'expédition des affaires courantes, de ce sceau ainsi renfermé fit que les Mayeurs et Jurés de la commune de St-Quentin adressèrent à Philippe le-Bel, une requête pour obtenir un petit sceau.

Le Roi obtempéra à leur demande et, sur sa lettre, donnée à Fontainebleau dans les vigiles de la Nativité de St.-Jean-Baptiste, 1306, le bailli de Vermandois Pierre le Jumiaux, après enquête faite en ses assises au mois de février de la même année, octroya, de l'autorité du Roi, « un scel as causes » aux mayeurs et jurés attendu que « y chou est pourfis à le dite ville de St.-Quentin « d'avoir scel as causes, et que ce ne fait point de preiudice à « notre Signeur le Roy, ne au scel de le dite prevosté, ne à nul « autre et que les villes voisines et pluseurs autres de meneur « condicion que la dite ville de Saint-Quentin ont scel as causes

(1) *Biogr. des Contemp.*, t. IV.

« et ont use et acoustume d'avoir. » (Voir *Livre rouge,* pièce n° X, p. 13. Archives de l'hôtel-de-ville de St-Quentin).

La bibliothèque de Saint-Quentin possède l'empreinte d'un *sceau des jurés de la ville de St.-Quentin pour les causes,* et quoique ce sceau, dont nous donnons ici le dessin de grandeur naturelle, porte la date de 1559, il nous parait devoir être la reproduction. faite en cette année, du type du scel as causes autorisé en 1306 par Philippe-le-Bel.

SCEAU DES JURÉS DE SAINT-QUENTIN POUR LES CAUSES.

Ce sceau représente le mayeur la tête découverte, vêtu d'une longue robe, tenant une épée nue à la main et monté sur son cheval de bataille. Il est suivi de deux sergents à verges, comme anciennement c'était la coutume à Saint-Quentin, lorsque le mayeur sortait. Le champ du sceau est semé de fleurs de lys. On lit autour : † SIGILLVM : IVRATORVM : VILLE : SCTI : QVITINI : AD : CAS : *(causas)* 1559.

CONTRE SCEAU
de la ville de Saint-Quentin.

On trouve aussi, dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, liasse 50, dossier B, sur une pièce de 1625, l'empreinte du contre-sceau que nous donnons également ici :

Ce contre-sceau représente le buste de saint-Quentin, patron de la ville, vu de face, avec des clous dans les épaules; on lit autour :

† CONTRA : SIGILLVM.

C. G.

Hostel-Dieu de Valenciennes en 1642 (1).

Un Prédicateur Récollet de Cambrai, le P. David Charlart, qui n'a trouvé place jusqu'ici dans aucune biographie, a publié dans un livre rempli en partie par de pieux conseils adressé à tous ceux qui souffrent et à ceux qui veulent adoucir leurs souffrances, une espèce de tableau des principaux hospices et hôpitaux des Pays-Bas en 1642 (2). La première édition fut rapidement enlevée par les fidèles de l'arrondissement de Cambrai et des lieux voisins. Il s'empressa d'améliorer son livre, afin de lui donner une plus grande publicité; il le fit revoir pour le rendre plus clair et plus correct, et le lecteur s'aperçoit facilement que cette partie de son programme est celle qu'il a moins bien réussi à remplir; enfin il ajouta lui-même à la nouvelle édition, imprimée en 1643, *ce qui restoit dans sa plume* pour la consolation des malades.

Le P. Charlart paraît avoir visité lui-même les divers établissements charitables qu'il décrit. Nous ne le suivrons pas dans ses considérations ou ses récits préliminaires. Cependant son chapitre intitulé : *Progré* fait ressortir d'une manière assez heureuse toute l'influence du christianisme sur le monde romain et mérite d'être signalé. Il esquisse rapidement le tableau des premiers efforts de la charité catholique, il énumère les hôpitaux les plus célèbres de Rome, où il cite avec complaisance celui de Sainte-Marie *D. Anima* pour les Allemands et les Belges, celui de Saint-André pour les Flamands; il accorde ensuite quelque attention aux deux établissements que la renommée plaçait à son époque au premier rang par leur étendue et par la perfection de leur administration : l'hôpital de *Jules à Wittemberge, capitale de la France orientale*, qui en renferme quatre autres d'une moindre importance, puis l'hôpital de Naples, qui contient plus de 2000 personnes. Il est impatient « de descendre ès Pays-Bas, où nous

---

(1) Nous extrayons ces lignes d'un article intitulé : *Une page de l'histoire ancienne de la charité en Belgique* qui a paru dans la *Revue catholique* de Louvain (mars 1852); nous y ajoutons pour ce recueil tout ce que Charlart a dit de Valenciennes.

(2) Voici le titre exact de son ouvrage : l'Hostel-Diev ov il est traicté de l'antiqvité et noblesse de l'hospitalité des premiers hospitaux de l'Eglise et du plus fameux des Pays-Bas. Ioinct à certains aduis et instructions aux hospitaliers et aux malades... Seconde édition, reueuë et augmentée par l'hauteur. A Dovay, de l'Imprimerie de Iacques Mairesse, au Pelican d'Or, 1643, un vol. in-16 de 3 ff. et 302 pp. (n° 790 de la *Bibliogr. Douaisienne*). La première édition que M. Duthillœul ne cite pas a paru à Dovai chez Jean Serrurier. Nous ne la connaissons que par la mention qu'en fait Claude Doresmieux dans le *Bibliographicus Belgicus* (classis IIIa).

trouverons tout, dit-il, en si belle disposition, qu'il n'y a ville de marque où il n'y ait pour le moins un hostel-Dieu estoffé de toutes ses pièces pour y loger ses membres. » Il ne peut « s'estendre generallement sur tous les lieux ; mais laissant la plus de six cent moindres qui sont pour divers états et conditions de personnes reduictes en nécessité, ou pour les pélerins passagers, il s'en ira nous faire passer une liste des plus communs et fameux selon l'alphabet. »

Voici les villes dont il décrit les hôpitaux avec plus ou moins d'étendue : Anvers, Arras, Bruges, Bruxelles, Cambrai, Douay, Gand, Lille, Louvain, Malines, Mons, Saint-Omer, Tournai et Valenciennes.

« Valenciennes ville de grand renom, tant pour les riches marchands qui y trafiquent par mer et par terre que pour estre vne republique particuliere formée dans le comté d'Haynaut : se peut iustement glorifier d'auoir une des premieres maisons des pauures de toutes les Prouinces-Belgiques, elle porte seule le nom d'Hostel-Dieu, située en pleine ville chez un large canal qui passe auparauant trauers la maison des Peres Dominicains et s'en va rendre auant sortir dans l'Escaut et finalement dans l'Ocean.

« Son Fondateur fut Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne l'an 1432, qui le dota de grands reuenus annuels, et l'establit de beaux et aduantageux priuileges par patentes donnees à Iuoy le premier d'octobre 1443, scellées de son scel en cire verde, par où il authorise sa maistresse qui est legitimement choisie de le comunauté des sœurs, auec pouuoir de gouuerner independament de confesseur, d'administrateur, ou tel que ce soit, de receuoir les filles à leur compagnie et les malades dans l'hospital, sans que personne puist contredire, et autres semblables lesquels sont conseruez au ferme de ladite maison. Ce qu'auoit anparauant confirme le Cardinal de Saincte-Croix, Légat apostolique le 27. Iullet 1435, reduisant toutes les sœurs qui uenoient separement, à vne vie commune soubs la conduicte d'vne Maistresse qui garderoit la bourse commune pour leur distribuer en son temps ce qu'elles auroient besoin.

« Le premier administrateur de cet hospital, fut maistre Gerard de Perfontanne, Docteur en theologie et chanoine d'Anthoin, lequel vescut en cet office l'espace de 8. ans, auec un soin admirable de son establissement, ayant lui-mesme procuré les susdicts privileges du Duc de Bourgogne, comme il se voit en vne lame de cuivre attaché à la muraille de la chapelle qu'il fit eriger auec vn autel, qui a esté depuis consacré à l'honneur de St-François et de Ste-Marie-Magdeleine par Monseigneur François Vander-Burgh archeuesque et duc de Cambray, donnant la permission d'y enterrer les sœurs defunctes. Apres la mort du susdict maistre Gerard, par ordonnance du duc Philippe furent establis pour administrateurs perpetuels de cette maison Monsieur le Prelat de St-Ieau, le Reuerend D'Omp Prieur des Chartreux, et le Prevost de Valenciennes. Les filles qui viennent

pour estre admises en la compagnie des autres se presente immediatement à la Maistresse, lesquelles apres le terme de trois ans d'approbation, sont receuës entre ses mains à la profession, en la presence du Père confesseur et de toute la communauté promettant de garder obedience, pauvreté, et chasteté, et de suiure les reglements et statuts de la bonne maison aussi longtemps qu'il plaira à Dieu leur en faire la grâce : leur estant libre d'en sortir, et au pouuoir de la Maistresse de les renuoyer aux occasions. La deuotion du peuple avec le labeur des filles ioinct aux premieres fondations, ont rendu ce lieu si opulent, que sans autre secours, il est capable d'entretenir soixante couches meublées pour les pauvres, sans trois ou quatre chambres vacantes pour le service des honnestes pauvres qui s'y veulent retirer, moyennant quelque retribution au profit de l'hospital. La reputation des hospitalieres s'est récognuë de si loin, qu'elles ont estez requises en diuers temps, pour la ville de Lille, de Louain, et Douay. Le tout soit à la gloire et l'honneur de Dieu, et au salut du bienfaicteur, et des filles hospitalieres. *Amen.* »

Ces détails se lisent avec intérêt à côté de ceux qu'a donnés Simon Le Boucq dans son *Histoire de Valenciennes* en 1650, publiés en 1844 par le Directeur des *Archives* et enrichis par lui de notes curieuses. L'opuscule du P. Charlart, au moins pour sa partie historique, mériterait d'être réimprimé et complété : on aurait ainsi une statistique fidèle et glorieuse des établissements de charité aux Pays-Bas dans la première partie du XVIIe siècle.

EM. NÈVE.

La Princesse Hélène de Ligne.

Dans l'antique maison de Ligne, l'esprit a toujours étré héréditaire ; il se montrait également chez les personnes qui s'alliaient à elle. Vers la fin du siècle dernier, la noble châtelaine du célèbre manoir de Bel-Œil, chanté par l'abbé Delille, était la princesse Hélène de Ligne, belle-fille, à ce que nous croyons, de Charles Joseph de Ligne, mort feld-maréchal au service d'Autriche le 13 décembre 1814, l'un des hommes les plus spirituels de l'Europe. Sa bru, issue de la famille des princes Massalski, se distingua par sa grâce et son mérite. Elle ajoutait à toutes ses brillantes qualités le talent de chanter admirablement et de s'accompagner elle-même. Dans l'été de 1782, elle se trouvait à Spa, rendez-vous ordinaire de la plus haute noblesse de l'Europe et elle y rencontra le comte François de Paule Antoine d'*Hartig*, né à Prague, et déjà connu par quelques vers dans le goût de ceux du chevalier de Cubières, son ami. N'étant encore âgé que de vingt-quatre ans, d'Hartig, diplomate en herbe qui devait mourir à trente-neuf ans après avoir fait du bruit dans le monde politique et littéraire, s'amusait alors à décocher des vers à toutes les

jolies femmes qui fréquentaient les Eaux. Il crut devoir adresser les couplets suivants à la princesse Hélène de Ligne, qui lui avait promis des chansons. L'air était bien choisi, c'était celui de : *Chansons, Chansons.*

1

Dans les jours heureux du bel âge,
Du tendre Amour le doux langage
Formait mes sons :
Mais la raison sombre et profonde,
Me dit que les biens de ce monde
Sont des Chansons.

2

Jeunesse crédule et naïve,
Prêtez une oreille attentive
A ses leçons :
Fermes propos d'être fidelles ;
Sermens d'amours, sermens de belles,
Sont des Chansons.

3

Héros que la gloire environne,
Qui des lauriers, au pied du Trône,
Ceignez vos fronts !
Souvent vos peines sont frivoles ;
Faveur des Grands sont des paroles ;
Sont des Chansons.

4

Aimable et fringuante Fillette,
Qui voit, dans l'Hymen qui s'apprête,
Plaisirs féconds,
Bientôt dira que, détrompée,
Tous les plaisirs de l'Hymennée
Sont des Chansons.

5

Quand d'Hélène la main charmante
Accompagne sa voix touchante
A l'unissons :
La raison ne peut s'en défendre,
Et le plaisir sait la surprendre
Par des Chansons.

ENVOI.

Vous, par les Grâces embellie,
Qui des Talens et du Génie
Joignez les dons !
Daignez sourire à mon hommage,
Et m'accordez, pour mon partage,
Quelques Chansons.

A Spa, l'an 1782.

La princesse Hélène de Ligne fit à l'instant la réponse suivante à ces couplets, sur le même air :

1

Lorsque je vous lis, je m'écrie :
Phébus lui donna son génie
Et ses leçons.
Et je doute que son hommage
N'ait eu des Belles, pour tout gage,
Que des Chansons.

2

Pour avoir consacré ma vie
Au puissant Dieu de l'harmonie,
J'obtins, en dons,
Pour préserver un cœur trop tendre,
Qu'il ne puisse jamais se prendre
Par des Chansons (1).

La reponse, toute courtoise qu'elle était, valait au moins la requête, et a dû arrêter court le comte d'Hartig dans ses hommages versifiés et chantés. Mais il est probable que la princesse Hélène de Ligne, qui avait tourné avec tant de facilité et de grâce sa réplique au poète, ne s'en est pas tenue à ces seuls couplets. Il en est d'autres que les traditions de famille ont dû conserver, et leur production à la lumière fera un jour enregistrer un beau nom de plus dans la liste des nobles dames de la Belgique qui ont cultivé les muses avec succès. A. D.

Rien de nouveau sous le Soleil.

Nil sub sole novum est un dicton souvent répété, qui a été longtemps vrai, et qui le serait encore de nos jours d'une manière absolue, si nous n'avions pas les chemins de fer, l'éclairage au gaz, le télégraphe électrique et l'aluminium, dont il n'a pu être question dans les anciens temps. Laissant de côté ces inventions modernes et quelques autres, il faut avouer cependant qu'il y a bien des choses que l'on a cru avoir découvertes, et qui l'étaient depuis bien longtemps déja lorsqu'elles furent remises en crédit. Nous n'en citerons qu'un petit nombre.

---

(1) Voyez *Mélange de vers et de prose, par le comte François d'Hartig*, membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Marseille, du musée de Paris, de l'Académie des Sciences de Prague et de la Société d'Emulation de Liège. A *Paris* et *Liège*, *F.-J. Desoer*, 1788, in-8°. pages 69-72.

Il a été dit et répété que Blaise Pascal, l'éloquent auteur des *Lettres provinciales*, avait inventé *la brouette*, ce fardier léger et commode qui soulage tant les bras de l'homme dans la plupart de ses ouvrages de peine. Eh bien! la brouette existait au moyen-âge, et nous en trouvons la preuve dans un Virgile, illustré de gravures en bois fort naïves, et annoté par Josse Bade, de Mons, éditeur et typographe distingué. Les figures de ce Virgile, publié par Sébastien Brandt, *Argentinae*, 1502, in-folio, contiennent des anachronismes singuliers : on est tout surpris d'y voir un double rang de couleuvrines braquées sur Ilion d'où l'on répond à coup de mousquet ; et l'on aime à retrouver dans un banquet donné au fils de Priam, le noble plat du milieu du *Vœu du Paon* dont la queue se déploye entre le *hanap* de Latinus et le *drageoir* de Lavinie.

La *guillotine*, dont l'invention est attribuée au docteur *Guillotin* vers la fin du siècle dernier, et dont la voie expéditive a trop bien servi la haîne et la rapacité des révolutionnaires qui battaient monnaie avec cet instrument de mort, la guillotine, disons-nous, figure dans une jolie petite gravure d'un artiste connu, datée du XVIe siècle, et représentant le supplice du fils de Manlius. On la retrouve, page 40, emblème XVIII, montrant le supplice d'un Spartiate, dans le livre des Symboles d'Achille Bocchi, de Bologne, édition de 1574, in-4°. Ces figures italiennes sont de Julio Bonasone, retouchées par Augustin Carrache. Enfin la guillotine se voit encore parmi les instruments de supplice du *Tableau de Cœbès*, gravé par *Romyn de Hooge*, en 1670, pour l'édition (cum notis variorum) de l'*Epicteti Enchiridium unà cùm Cebetis Thebani Tabula Græcè et Latinè. Lugduni-Batav, Gaasbeck.* 1670, in-8°. Voilà donc aussi une découverte moderne qu'il faut rendre aux anciens.

Il est encore des agronomes qui pensent que la petite faux à la main, dite *piquet*, dont se servent si habilement et si proprement les moissonneurs belges qui vont, chaque été, dans la Beauce et l'Orléannais couper les blés de nos grandes plaines, sont d'origine moderne et n'ont été qu'un perfectionnement des faux ordinaires; ils se trompent : les *piqueteurs* usent de ce procédé en Flandre depuis plus de trois ou quatre siècles. Cet instrument figure dans la main des moissonneurs garnissant le médaillon du mois d'*août* dans un calendrier où les douze mois sont gravés par *Ad. Collaert*, d'après des dessins du flamand *H. Bol*, (*I. Covens* et *C. Mortier* excuderunt). Les fermiers Ecossais ont fait demander, il y a 25 ans, à la Société centrale d'Agriculture du département du Nord, des *piqueteurs* pour former les moissonneurs des environs d'Edimbourg : ils auraient pu prendre cette mesure 250 ans plus tôt.

N'est-il pas reconnu presque généralement que le système de traction usité dans les chemins de fer date du XIXe siècle? Ah bien oui! il y a cent ans, et peut-être plus qu'il existe; et dans tous les cas, il y a une preuve matérielle qu'on s'en servait

il y a 83 ans, Nous avons sous les yeux une gravure exécutée par *Fessard*, d'après un dessin de *William Beilby*, fait à Newcastle en 1773, pour orner l'*Art d'exploiter les mines de charbon de terre*, par *Morand*, médecin, 1769-79, in-f° (2e partie, planche XXXIV, n° 3); elle porte pour titre : *Charriot à charbon des carrières de Newcastle*, et représente un véritable wagon roulant sur une voie à deux rails en fer ou en bois, mais avec traverses et coussinets, plan incliné, etc. Le wagon est même armé d'un frein pour tempérer sa vitesse dans la descente, et un cheval le remorque à vide à la remonte. La forme du wagon est presqu'identique à celle des wagons à houille de nos chemins de fer de 1855. Il semble qu'il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver au système actuel de traction ; et cependant que de temps, que de nouveaux essais il a fallu encore pour nous mettre en possession vulgaire des voies actuelles de communication ? A. D.

Léonard D'Avesne.

Il est un peintre et graveur flamand sur lequel on trouve bien peu de renseignements. On ne connaît pas au juste son lieu de naissance ; on ignore les dates de son existence ; on ne sait même pas positivement comment il se nomme. Il a tant de noms et de surnoms qu'il devient difficile de se fixer entr'eux. Cet artiste a été souvent appelé *Léonard Thiry*, ou *Diery ; Léo Daris*, *Davent*, *Daven*, ou mieux *D'Avesne ;* en Italie on le nommait *Leonardo Fiamingo* (Léonard le Flamand). Ce qui nous assure, du moins, qu'il appartient bien décidément à nos contrées. Mais à laquelle des anciennes provinces des Pays-Bas appartenait-il, car on les désignait toutes, en Italie et même en France, sous le nom générique de la Flandre? Notre avis est qu'il est originaire du Hainaut. Il signait ordinairement L. D. (1). Nous pensons que son vrai nom pourrait être *Léonard Thiery*, qu'il a changé en celui de *Léonard D'Avesne* pour indiquer son origine ; à l'époque où il vivait, au commencement du XVIe siècle, on avait l'habitude de désigner les artistes par leur nom de baptême et celui de leur lieu de naissance, en passant sous silence le nom de famille. Ainsi l'on disait *Paul Véronèse*, *Raphaël d'Urbin*, le *Pérugin*, le *Pésarèse*, et non *Paul Cagliari*, *Raphaël Sanzio*, etc.

Léonard D'Avesne a beaucoup vécu en Italie ; c'est là qu'il fut

---

(1) Ce qui doit faire supposer que son second nom (ou du moins celui adopté par lui) commençait par D ; cependant M. *Ch. Le Blanc*, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 95, le renvoie aux noms *Léonard Thiry* après l'avoir mentionné seulement au mot *Daris* (Leo).

connu sous le sobriquet de *Fiamingo*, selon la mode du pays. *Brulliot* dit que peut-être il était né à *Deventer*, qu'il met mal-à-propos en Brabant tandis que cette ville est en Hollande, dans l'Over-Yssel, près de la Westphalie. Il est plus rationnel de croire notre artiste né à Avesne, ville de la province de Hainaut souvent confondu avec la Flandre, et se trouvant sous la même domination et sous les mêmes princes. *Thiéry* est d'ailleurs un nom du pays et les Italiens ont toujours appelé les Hainuyers *Flamands*, tandis qu'ils désignaient plutôt comme *Bataves* et *Allemands* les habitants de l'Over-Yssel et de Munster.

Notre peintre de Hainaut était renommé pour son temps, et cependant tous les biographes du pays le passent sous silence. Il travailla beaucoup d'après le *Primatice* et le *Rosso*, dit le *Maître Roux*. Vasari en parle dans la vie de ce dernier maître. On connaît une suite de douze paysages avec la fable de Proserpine, gravés par Léonard d'Avesne. La première pièce porte cette souscription : *Leonardo Thiry Belgœ pictoris longè excellentiss.inventum.*

Le catalogue des estampes de cet artiste a été donné par *Bartsch* (P. Gr. t. XVI, p. 310) ; il contient 60 pièces, mais il est bien incomplet puisque Brulliot, t. I, nº 1185, déclare connaître au moins 60 pièces qui ont échappées aux recherches de l'écrivain viennois. Nous possédons une gravure de ce maître, faite d'une manière large et facile, dans le genre italien et d'après le Primatice qui l'a signée *Bolx* (Bolognese) ; sa forme est ovale, en hauteur ; elle représente un guerrier qui va s'élancer sur un coursier qui se cabre : c'est *Alexandre domptant Bucéphale*. Léonard d'Avesne a été à Fontainebleau avec le Primatice dont quelques œuvres gravées par le *Fiamingo* portent la mention qu'elles ont été faites dans cette belle demeure royale. Le catalogue de Paignon-Dijonval, qui appelle notre artiste *Léo Daris*, signale quelques-unes de ses pièces, entr'autres l'*Adoration des Rois*, le *Jugement de Pâris*, le *Triomphe d'Amphitrite*, le *Dévoûment de Curtius*, d'après le Rosso ; et l'*Enlèvement d'Europe*, *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*, et le *Bucéphale* d'après le *Primatice*.

On ignore l'époque de la mort de Léonard D'Avesne ; il florissait de 1530 à 1540. A. D.

Colonne départementale du Nord.

Le 14 juillet 1800, onzième anniversaire de la prise de la Bastille et dixième de la Fédération, M. Joubert, premier préfet du département du Nord, posa, sur la place Saint-Jacques, à Douai, la première pierre de la *Colonne départementale du Nord*.

Il est inutile sans doute d'ajouter que cette première pierre n'en vit jamais venir une seconde. En effet, le décret qui or-

donna d'élever dans tous les chefs-lieux des colonnes départementales fut presqu'aussitôt oublié que publié ; il avait pour but d'édifier dans les départements, et sur les principales places publiques, un monument patriotique de vant le quel chaque année les autorités républicaines étaient appelées à décerner des récompenses civiques pour célébrer les efforts et le triomphe des hommes libres.

Ces cérémonies avaient lieu le 1er. vendémiaire, jour qui ouvrait l'année républicaine (le 22 septembre).

A. G. *Camus*, membre de l'Institut national, voyageant en l'an X, dans le nord de la France, par ordre du gouvernement, pour y visiter les Archives et les Bibliothèques, raconte (1), dans son intéressante et savante relation, qu'il fut présent, le 1er. vendémiaire an XI (23 septembre 1802), à Liége, à la distribution d'armes d'honneur, faite par le général Loison, commandant la 25e division militaire, dans la promenade appelée *Colonne-Meuse*, parce qu'on y avait jeté les fondements de la colonne départementale de la Meuse. Le général chargea Camus de délivrer à un caporal un *mousqueton d'honneur* en lui disant : *Dans ce jour solennel la science couronne la valeur*. Le savant Camus fit de ce trait le sujet d'une des gravures de son livre. On y voit la colonne départementale (probablement figurée en toile peinte) ayant la forme d'un obélisque sur lequel des noms sont inscrits.

Ces colonnes n'eurent d'autre durée que celle de la toile ou du plâtre. A son avènement au Consulat à vie, puis à l'Empire, Napoléon eut grand soin de laisser périr ces souvenirs républicains qui n'eurent qu'une existence très-éphémère.

Cependant les artistes qui saisissaient toutes les innovations pour s'emparer des projets à exécuter, firent des études sérieuses d'après le décret qui ordonnait l'érection des colonnes des chefs-lieux de la République. *J.-F. Poitevin*, élève du célèbre architecte *Chalgrin*, exposa, au Salon de l'an IX, le projet d'un obélisque pour la ville de Douai et celui d'une colonne départementale pour la ville de Bruxelles, chef-lieu du département de la Dyle. Il en fut pour ses frais d'imagination et d'encre de la Chine.

La place Saint-Jacques de Douai, où devait s'élever la colonne départementale du Nord, fut convertie en jeu de balle, et, dernièrement en une promenade plantée et garnie de bancs et de chaises sur lesquelles les dames de la ville viennent respirer librement l'air dans les soirées d'été. Voilà tout ce qui reste de la colonne départementale du Nord. A. D.

---

(1) *Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*, et dans les départements du Bas-Rhin, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, à la fin de l'an X. Paris, Baudouin, au XI (1803), in-18, t. Ier., p. 180.

Bracq, curé de Ribécourt.

Martin-Joseph Bracq naquit à Valenciennes le 7 décembre 1743, au sein d'une honnête famille qui mettait au premier rang de ses devoirs de donner une bonne et solide éducation à ses enfants. Celui-ci fit de brillantes études qu'il termina par des cours de théologie et de droit, et se destina à l'état ecclésiastique. Reçu prêtre à Cambrai, il fut nommé, jeune encore, à la cure de Ribécourt, près Marcoing, où il se trouvait lorsque parut l'aurore de la Révolution française. Les mérites et la capacité de Bracq étaient tellement connus, que lorsqu'il fut question de nommer les députés à l'Assemblée nationale, le clergé du Cambrésis le choisit malgré qu'il eut pour concurrent son propre archevêque, Ferdinand de Rohan, qui s'était mis sur les rangs et qui faisait de grands frais pour son élection. Tous les curés des environs de Cambrai allaient saluer le prélat, ils assistaient même à sa table et ils votaient pour le curé dé Ribécourt.

L'instruction aussi variée qu'étendue du curé Bracq permit de l'employer lors de la suppression des cultes; il fut nommé directeur des monuments des arts et membre du Jury des écoles centrales. C'est dans ces fonctions qu'il prit un goût particulier pour l'étude de la numismatique, goût qu'il transmit, avec son médailler, à l'un de ses héritiers, M. Fénélon Farez, aujourd'hui membre de la Cour impériale de Douai.

Bracq, qui avait fait son droit et qui fut reçu avocat au Parlement de Paris, fut nommé juge-de-paix lors de l'institution de cette magistrature en France. Il désira se rapprocher de ses foyers et de l'endroit où, comme curé, il avait vécu heureux et considéré; aussi est-ce du canton de Marcoing, dont dépend Ribécourt, qu'il fut nommé juge-de-paix. Il y mourut le 22 décembre 1801, peu de temps après son installation.

Le curé de Ribécourt eut pour frère cadet M. Charles Bracq (qui prit plaisir à écrire son nom *Brack)*, lequel fut directeur, puis administrateur des douanes, homme de lettres, etc., dont nous avons parlé dans les *Archives*. Ce dernier fut le père de M. *Fortuné Brack,* qui parcourut une brillante carrière, fut chevalier de l'ordre de la Rose du Brésil, ami de Mlle. Mars et mourut genèral, jeune encore, après avoir commandé l'Ecole de Saumur.

Les traits du curé de Ribécourt nous ont été conservés: deux portraits, in-4° et in-8°, dessinés, sont déposés à la Bibliothèque impériale. *Courbe* les a gravés d'après les dessins de *Perrin*, in-8°. A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

400. — Histoire des régiments nationaux belges, pendant les guerres de la Révolution française, 1792—1801, d'après des documents officiels et inédits. Nouvelle édition ; par *G. Guillaume*, officier de l'ordre de Léopold, colonel d'infanterie et directeur du personnel au ministère de la guerre. *Bruxelles*, impr. de *Demanet*, 1855, in-18 de xv et 230 pp. 1 fig. coloriée.

Le 25 juillet 1855, le général *Greindl*, ministre de la guerre de la Belgique, proposa à S. M. le Roi Léopold, d'admettre dans toutes les bibliothèques de l'armée et des écoles régimentaires l'ouvrage du colonel Guillaume sur les régiments nationaux belges ; le 28 du même mois un arrêté royal approuvait le rapport du ministre. D'après cela, le livre du colonel Guillaume a pris un grand essor et il le méritait par la manière dont il est traité et le soin avec lequel il a été rédigé sur des pièces officielles. Dans un pays où la neutralité est la base de la politique, où l'armée n'a pas l'occasion d'exercer sa valeur par la guerre, on ne saurait trop nourrir son patriotisme et ses instincts militaires par les bonnes traditions nationales et les grands exemples de vertus guerrières puisés dans l'histoire locale. L'auteur l'a bien senti. Il ne pouvait mieux faire que de mettre au jour les faits d'armes des régiments de *Ligne*, de *Murray*, *Clairfayt*, *Latour*, *Vierzet* et *Leloup*, tous corps qui ont payé rudement leur dette à la patrie de 1792 à 1801, époque où ils disparaissent des champs de bataille pour y avoir trop bien figuré. Le colonel Guillaume rend une égale justice, dans ses notes, aux militaires belges qui suivaient les drapeaux français et qui se distinguèrent dans les grandes guerres de la Révolution. Il cite avec éloge les généraux *Boussard* et *Dumonceau* et notre quasi-concitoyen le général baron *Lahure*, qu'il fait mourir, par erreur, au château de Wavrechain-sous-Denain, petit village qui n'eut jamais de château et que n'habitait pas le brave Lahure mort à Wavrechain-sous-Faux près Bouchain. Quant aux généraux qui suivirent le parti autrichien, et qui sortirent des rangs des régiments wallons, leurs notices tiennent une grande place dans le livre que nous annonçons ; ils avaient d'ailleurs, pour la plupart, été déjà très bien traités dans les Notices historiques sur *les généraux étrangers*, par *A. Chateauneuf*, 1810, in-12 ; dans celles écrites par

notre regrettable ami le baron de Stassart qui en déposa quelques-unes dans nos *Archives;* et dans les plus récentes biographies françaises et étrangères. Le colonel Guillaume les suit, avec amour, dans toute leur carrière militaire et donne de bons renseignements sur leur généalogie et leur famille.

Le régiment wallon qui acquit le plus de popularité est celui des chevau-légers de *Latour* qu'on appelait vulgairement les *dragons de Latour,* à cause de leur uniforme vert; l'auteur leur assigne un rang distingué dans les luttes guerrières de la fin du 18e siècle, il leur donne même (pages 49-50) « une part *active* aux *différents combats* à l'aide « desquels les Français essayèrent vainement de dégager la place de « Valenciennes. » Ici, nous sommes forcés de dire qu'il y a au moins exagération; aucune tentative de ce genre n'a eu lieu. Custine restait enfermé dans le camp de César entre Cambrai et Bouchain et quand la Convention lui disait : « Débloquez Valenciennes, ou apportez ici votre tête. » Il répondait qu'il ne voulait pas laisser le cœur de la France sans défense en risquant de perdre la seule armée qu'elle possédait. En effet, tandis qu'il temporisait si sagement, Carnot levait quatorze armées et organisait la Victoire qui dès l'année suivante n'abandonna plus les armes françaises : il est vrai que Custine perdit sa tête tout en sauvant une invasion à sa patrie. D'ailleurs il était noble et même marquis!....

Il resterait au colonel Guillaume un beau complément à donner à l'*Histoire des régiments nationaux belges,* ce serait une notice sur les *Gardes wallonnes* en Espagne : c'est le plus noble sujet qu'on puisse traiter pour entretenir les souvenirs glorieux des militaires belges. Toutes les familles distinguées du royaume ont leur nom tracé en lettres d'or sur les contrôles de cette courageuse et admirable milice. Les archives espagnoles s'ouvriraient devant l'auteur comme celles de Vienne lui ont été offertes, et il est digne de traiter ce grand et beau sujet.

A. D.

401. — Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie, par *Ate. Janvier,* membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie. *Amiens, Duval* et *Herment,* 1855, in-8o. de 244 pp., une figure coloriée et une noire.

On recherche aujourd'hui toutes les données sur les vieilles institutions que les révolutions ont détruites ou modifiées tellement qu'elles ne sont plus reconnaissables; on fait sagement : il est encore temps d'en raisonner, plus tard les dernières traditions seront perdues et il deviendrait par trop difficile de dépeindre et de définir ces anciennes compagnies de sûreté ou de plaisir dont s'énorgueillirent pendant si longtemps nos populeuses cités. Dans un siècle à venir on recherchera peut-être aussi quelles furent l'origine de nos tirs à la cible, de nos concours de musique de gardes nationales qui firent tant bruit dans cet

animé XIXe siècle, qui prêtera bien aussi à gloser aux annalistes et chroniqueurs futurs. Le monde est ainsi fait, il est souvent de glace pour les choses de son temps, il est de feu pour le passé. Aujourd'hui donc nous nous amusons beaucoup des mœurs, des meubles, des costumes et des institutions du moyen-âge, et M. A. Janvier a eu une bonne pensée en ravivant les histoires des vieilles *archeries* des villes de Picardie. Il a d'autant mieux fait, qu'il a su donner beaucoup de charme à ses recherches en les présentant sous une forme agréable et souvent piquante. Son érudition n'a rien de rebutant ni de lourd ; il sait se la faire pardonner par des citations heureuses et même quelquefois joyeuses. C'est ainsi qu'en parlant des arquebusiers d'Amiens, il mentionne un recueil de poésies écloses dans le feu du concours du prix de l'arquebuse royale. Nous ne relaterons que ce couplet :

Ignorez-vous notre devise?
La voilà, c'est : *Va de bon cœur !*
Notre dicton est *la franchise,*
Toujours amour, toujours honneur.
Partout où nous mène la gloire,
Comme soldat et comme amant,
Pli, plan,
Nous volons tous à la victoire,
Plan, tan plan,
Tambour battant.

Ce couplet fait allusion à la devise des arquebusiers picards. Chaque ville et chaque compagnie avaient la sienne ; nous avons publié quelques explications sur ce point à la suite du Bouquet de prix de l'arquebuse de St-Quentin, par M. Gomard. (Voy. *Archives du Nord,* 3e série, tome III, page 245).

Puisque nous en sommes sur les archers, il n'est pas inutile de faire remarquer qu'ils ont deux sortes de tirs, l'un en l'air dit *à l'oiseau* ou *à la perche ;* il est usité en Hainaut, en Flandre et en Brabant ; l'autre en long, dit *au berceau*, c'est le tir adopté par les cambrésiens, les artésiens et les picards. Qui nous expliquera pourquoi cette différence de tir dans des provinces si rapprochées ? A. D.

402. — Annuaire de l'Université catholique de Louvain. 1837—1855. Dix-neuf années. *Louvain, Vanlinthout et Cie.* 1837—55, 19 vol. in-18. figres.

L'Université de Louvain, fondée en 1425, était, au siècle dernier, une des plus célèbres du monde chrétien ; on l'appelait le *Joyau du pays ;* elle comptait environ 40 collèges dont 5 de plein exercice. Les leçons des quatre hautes facultés se donnaient dans un vaste et bel édifice, nommé *les Halles,* et qui avait été bâti pour les drapiers en 1317. Ce bâtiment qui a beaucoup changé d'aspect, surtout dans sa partie supérieure est encore aujourd'hui le siège de l'université catholique.

Ce grand corps enseignant fut fermé en 1797 par ordre des autorités républicaines françaises du département de la Dyle, qui trouvaient que l'enseignement qu'on y donnait à la jeunesse n'était nullement en rapport avec la politique du tems et les idées du gouvernement de l'époque (1). On resta quarante ans sans conférer le moindre grade en théologie à Louvain. En 1836, les choses reprirent leur ancien cours. Dès lors, il y eut lieu de faire paraître un *Annuaire* de l'Académie ; c'est ce qui se fit pour l'an 1837 et chaque année cette collection s'est continuée jusqu'à ce jour.

On ne trouvera pas extraordinaire que nous rendions compte d'une série d'*Annuaires;* il en est de très bons : on recherche en France ceux du bureau des longitudes, et en Belgique la collection de ceux publiés par M. Quetelet. La suite que nous annonçons a pour nous un grand mérite : celui de renfermer des documents historiques et littéraires d'un haut intérêt et d'une rédaction soignée. Nous ne saurions citer tout ce qui mérite l'attention des lecteurs dans ces 19 petits volumes, mais nous ne pouvons nous empêcher de mentionner du moins les discours de M. le chanoine *de Ram*, recteur magnifique de l'université ; la Notice sur le docteur *Rega*, par le professeur *Martens ;* le supplément aux fastes académiques de *Valère André* et sa Biographie par *F. Nève ; Une leçon de Juste Lipse*, par *Colin de Plancy ;* l'article sur *N. Cleynarts,* de Diest ; de *Gabriel Mudée,* par *P.-J. Spinnael;* le travail sur *J. Molanus*, par *Emile Nève ;* le *Glossaire des dates* qui prendrait les proportions d'une œuvre remarquable s'il était accompagné de notes philologiques ; la Notice sur *Ph. Verheyen*, par le professeur *François;* celles sur les collections de l'Université, dans lesquelles nous apprenons qu'il existe un portrait de l'abbé *Paquot* que nous sommes étonné de ne pas voir gravé ; enfin des documents sur les anciens calendriers de Paris et de Louvain, qui pourront éclairer les recherches que fait depuis longtemps M *Emile Gachet*, chef du bureau de paléographie, sur l'indication des jours de l'année au moyen-âge.

L'*appendice* des annuaires que nous annonçons renferme chaque année des analectes pour servir à l'histoire de l'Université de Louvain ; c'est dire qu'ils contiennent une bonne partie de l'histoire scientifique et littéraire de l'ancienne Belgique. A. D.

403. — Chants populaires des Flamands de France, recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes, par *E. de Coussemaker,* membre non rési-

---

(1) Il est vrai que le 17 janvier 1795, l'Université de Louvain avait protesté contre l'ouverture du *Temple de la Raison,* et n'avait pas voulu y assister. *Mallarmé,* commissaire du Directoire exécutif à Bruxelles, n'avait pu pardonner à l'Université cet acte, ni le peu de respect qu'elle avait pour les *Décadi.*

dant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, associé de l'Académie royale de Belgique, fondateur et président du Comité flamand de France, etc., etc. — 1re livraison—1855. *Gand,* impr. de *F.* et *E. Gyselynck,* 1855, gr. in-8°. de 135 pp. figres (4).

M. E. de Coussemaker, connu avantageusement par de remarquables publications sur les antiquités musicales, possède un fonds inépuisable de connaissances touchant l'histoire des mélodies de tous les pays et de tous les âges. Qu'on juge, après cela, combien il est initié à celles de sa contrée même qu'il recherche et étudie depuis son enfance. Collecteur infatigable de tous les ouvrages qui traitent de la musique, il a réuni la plus curieuse et la plus riche bibliothèque musicale du pays. Il lui appartenait assurément de faire revivre les vieux chants populaires des cantons qu'il habite, d'en donner la notation et le texte, avec traduction et éclaircissements. Tout cela est traité avec méthode, science et conscience. Dans un pays aussi franchement et purement catholique que la Flandre française, les chants populaires sont, pour ainsi dire, tous religieux, et la meilleure partie se résume en noëls et en cantiques. Les enfants de ces provinces avaient et ont même encore l'habitude de faire, à l'époque de la fête de Noël, des petites *crèches,* avec l'enfant Jésus, les bergers, les mages, et tout ce qui entoure la naissance du Christ. Ce saint jouet des enfants flamands ne se montrait pas sans l'accompagnement des chants joyeux de Noël : M. de Coussemaker a eu soin de nous donner tous ceux qu'il a pu transcrire. La fête des Rois était aussi, dans les Flandres, le signal de processions d'enfans portant une grande étoile en carton comme bannière, procession que l'art de la gravure n'a eu garde d'oublier de nous transmettre; ce fut encore l'occasion de chants vulgaires réunis par l'auteur. Saint-Vaast, Saint-Martin et les autres apôtres des Gaules ont été l'objet de cantiques que les traditions pieuses de nos pères ont apportées jusqu'à nous, et que M. de Coussemaker nous donne avec ceux enfantés par le mois de mai, mois de Marie et des fleurs, qu'on devait chanter doublement. Les livraisons suivantes contiendront les ballades, chants maritimes, les chansons badines, bachiques et d'amour, satyriques et enfantines. On les attendra avec impatience, ce sera pour nous des chroniques et des tableaux de mœurs. Nous dirons avec le docteur Snellaert de Gand: le chant populaire ne ment pas, c'est le miroir le plus fidèle de la société.

A. D.

404. — Pugna *Porcorum* per P. Poetam. *Leodii,* typis *J. G. Carmanne,* 1855, in-12 de 43 pages.

Le vent est aux réimpressions des curiosités bibliographiques; tandis que M. *P. Jannet,* successeur de Sylvestre, édite à Paris ses éditions elzéviriennes accompagnées de notices et de préliminaires savants, voici que les presses belges remettent au jour des poèmes plus singuliers

encore que rares. Nous avons parlé en son temps du *Macaronéana* de M. Octave Delepierre, aujourd'hui nous citerons la réimpression que M. *Ulysse Capitaine*, de Liège, vient de donner du *Pugna porcorum* du père *Placentins*, dominicain de St-Trond, qui s'efforça de composer ce poème de 253 vers dont tous les mots commencent par la lettre P. Déja Hugbalde, moine, poète et musicien de St-Amand, avait écrit une éclogue à la louange des chauves, dont tous les mots commençaient par un C, et qu'il crut ne pouvoir mieux adresser qu'à Charles-le-Chauve (1); Placentius, lui, voulut dédier son œuvre au cardinal Erard de la Marck qui occupa le siége épiscopal de Liège de 1506 à 1548. On ne sait trop si le prélat a dû être touché de cette attention délicate du poète Jacobin. L'édition portant la prétendue souscription de *Niverstadii*, à l'enseigne des trois Rois (Gaspard, Melchior et Balthazar), 1720, et qui n'est qu'un fragment de celle de *Londres*, 1741, in-12, p. 237—255, est ornée d'un frontispice dans lequel les *porcs*, armés de toutes pièces, se tirent des coups de mousquet; et du portrait de l'auteur, *Publius Porcius Poeta*, représenté par un pourceau en costume de pélerin, écrivant ses vers. Cette composition singulière a eu pour un de ses premiers éditeurs Gilbert Cousin, franc-comtois, savant qui l'enrichit d'une lettre dont tous les mots commencent aussi par P; si même on en croyait l'*Epitome Bibliothecœ Gesneri*, Cousin serait, non pas l'éditeur, mais le véritable *auteur* du poème qu'on accusait jusqu'ici le dominicain de St-Trond d'avoir commis. Quoiqu'il en soit, les vieilles éditions du *Pugna Porcorum* étaient devenues très rares, les modernes sont très fautives, et M. Ulysse Capitaine a cru faire une chose agréable aux amateurs, en réimprimant ce tour de force poétique avec soin et entouré de préliminaires judicieux et savants. Il a bien fait : seulement comme cette réimpression n'est tirée qu'à 45 exemplaires, les bibliophiles heureux ne seront pas nombreux. A. D.

405. — Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié par M. *Borel d'Hauterive*, avocat à la cour impériale, archiviste paléographe. 1854. Onzième année.—1855. Douzième année. *Paris, Dentu* et *Diard*, libraires. 1854 et 1855. 2 vol. in-12 de xxxvi, 394 pp. et 5 pl — xxiv, 441 pp. et 4 pl. blasons coloriés.

Ces deux années d'un recueil estimé et qui compte déjà douze ans de faveur, contiennent, outre des renseignements curieux sur les maisons souveraines de l'Europe et la noblesse de France, une foule de documents précieux sur les familles anciennes de nos provinces du nord de

---

(1) Henricus Harderus fit aussi un poème sous le titre de : *Canum cum catis certamen carmine compositum currente calamo*, dont tous les mots commencent par un C.

la France et du midi de la Belgique, provinces si riches en maisons de haute renommée et d'antique noblesse. Quant il n'y aurait que les gentilshommes du comté de Hainaut, qui avait la prétention de ne relever que de *Dieu et du soleil*, encore devrions-nous faire entrer le compte-rendu de ces annuaires dans notre Bulletin bibliographique ; mais ils renferment à chaque page des matières de notre compétence et nous devons les signaler à nos lecteurs.

Dans l'*Annuaire* de 1854 nous voyons, en effet, des notices intéressantes sur les familles suivantes qui appartiennent à nos contrées : Alsace-Hénin-Liétard, Arenberg, Berghes-St-Winock, Béthune Des Plancques, Caulaincourt, Croy, Ligne, Riquet de Caraman et de Chimay, Mortier de Trévise. Viennent ensuite les tablettes généalogiques sur les Bertoult, du Blaisel, Breda-Wassenaer, de Dion, Estourmel, Gerlache, Sainte Aldegonde, Tenremonde, Trazegnies, Lawoestine, Du Chambge, comtes d'Hust et du Saint-Empire (Ennetières, Esclaibes, Brias, Basta). Ce volume est terminé par le *Nobiliaire de Flandre, du Cambrésis et du Hainaut français* (p. 367—386) rangé par ordre alphabétique.

L'*Annuaire* de 1855 n'est pas moins riche en notices sur nos maisons princières, ducales et nobles. Outre celles dont il vient d'être parlé qui y figurent avec additions et corrections, nous citerons les généalogies des familles des *Bouchelet, Le Boucq, Bourgogne, Calonne, Du Cambge de Noyelles et de Liessart, d'Esclaibes, Fontaine, Fourmestraux, Franqueville, Gargan, Godefroy, Imbert, Jacops, Lenormant, Quellerie, Des Rotours, Villers au Tertre.* Le volume est terminé par une *Notice historique et généalogique* sur la famille *Du Puis*, anciennement *Puiche, du Puich* ou *du Puch*, aujourd'hui *Du Puis de Watremont, Du Puis du Pont de Sains en Belgique;* et par un deuxième article du *Nobiliaire de Flandre, du Cambrésis et du Hainaut français* (p. 418—427). En voilà certainement plus qu'il n'en faut pour éveiller, sur ces publications, l'attention des amateurs de généalogie de nos contrées : ajoutons, en terminant, que ces *Annuaires* sont illustrés d'une foule d'armoiries fort joliment exécutées.

A. D.

406. — Recherches sur Jacques du Broeucq, statuaire et architecte montois au XVIe siècle, par *A. Lacroix*, archiviste de l'Etat et de la ville, à Mons ; membre de la commission provinciale de statistique du Hainaut, et de plusieurs Sociétés savantes de Belgique et de l'étranger. *Mons* (sans nom d'imprimeur) 1855, in-8 de 2 fos, 24 pages et fac-simile.

Cet opuscule, tiré à 30 exemplaires, forme le no 10 des *Variétés historiques inédites* que M. A. Lacroix fait paraître à de trop longues distances au gré des amateurs. Cette notice éclaircit pour toujours la biographie de *Jacques du Broeucq* (le vieux) que les habitants de Saint-Omer ont souvent réclamé comme un de leurs artistes, mais que les pièces publiées par M. Lacroix établissent comme Montois aussi bien que le beau portrait que Van Dyck a laissé de l'architecte de ce nom

gravé par *Paul Du Pont* (Paulus Pontius), qui porte pour souscription : *Iacobvs De Brevck, Architectvs Montibvs in Hannoniâ.* M. Lacroix a aussi fixé, par ses recherches, l'ortographe du nom du *tailleur d'images,* qui décora l'église Sainte-Waudru avec *Jean de Thuin,* autre artiste montois qui mérite d'être plus connu. A eux deux ils assirent et ornèrent l'*ouvraige du Doxal*, c'est-à-dire toute la statuaire du Jubé qui malheureusement n'existe plus. A propos du *doxal,* il convient de donner l'étymologie de ce mot, qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire ancien ni nouveau : le *doxal* est une grande tribune placée contre le portail intérieur ou vers le milieu de l'église pour y recevoir des chantres et les orgues ; son nom vient du grec *doxa* (gloire), parceque c'est le lieu où l'on chantait d'ordinaire le *Gloria Patri.*

Jean de Thuin et son fils ont laissé de belles traces de leur passage à Mons ; ils logeaient en la rue du Haut-Bois, près d'une maison portant l'enseigne *de la doloire* que notre excellent archiviste traduit par la *douleur.* Nous croyons plutôt que cette enseigne, qui pouvait appartenir à un tonnelier, portait la petite hâche, qui sert aux gens de cette profession, et que l'on nomme *doloire;* les ducs de Croy en ont dans leurs armes, et le fameux imprimeur *Estienne Dolet* s'en était fait une marque typographique par allusion à son nom. En somme, le travail de M. Lacroix a toute l'exactitude et la sureté qui sont le cachet de ses œuvres; nous faisons des vœux pour qu'il mette plus souvent en lumière le produit de ses recherches. A. D.

407. — Galerie contemporaine. — Le Baron de Reiffenberg fils, auteur dramatique, etc., par *Auguste de Reume. Bruxelles, A. Florkin* et *Ph. Hen.* 1854, in-8°. de 15 pp.

M. A. de Reume s'est un peu pressé pour produire au grand jour sa notice sur un jeune littérateur qui serait à peine majeur sous l'empire de l'ancien code, et auquel il faudrait des dispenses d'âge pour occuper la moindre place au soleil. On a beau être précoce, et être l'héritier présomptif du Pic de la Mirandole de la Belgique qui pouvait parler et écrire *de omni re scibili* et encore d'autre chose, encore faut-il avoir vu le monde et connu les hommes pour devenir auteur dramatique et écrivain sérieux. M F. de Reiffenberg fils est né en 1830 ; à peine avait-il atteint 18 ans qu'il publiait son premier recueil de poésies ; l'année suivante voyait paraître *Charlotte Corday,* poème historique ; à 21 ans le jeune poète mettait au jour sa *Promenade au Salon* qui a dû ébouriffer un peu les vieux artistes subissant à brûle-pourpoint les arrêts de ce juge-auditeur. Tout cela annonçait sans doute une précocité remarquable; mais, sans exiger que le jeune auteur attendît comme Walter-Scott (qui du reste ne s'en est pas repenti) l'âge de quarante ans pour produire ses écrits au grand jour, on aurait pu désirer de lui voir mûrir un peu son talent, sous l'aîle paternelle, avant de le risquer aussi avantureusement. Il eût été préférable surtout que de trop chaleureux amis ne gâtassent pas de trop bonne heure ce débutant littéraire par des honneurs dus seulement au mérite éprouvé, au talent consacré par le

temps, à la constance du travail et des efforts. La jeunesse demande des encouragements, des conseils, des bons exemples et des éloges modérés et contenus ; nous n'hésiterons jamais à lui donner cette juste part qui lui revient, mais pour le reste nous aviserons. Au train dont il y va, d'ailleurs, l'auteur dont nous parlons ne nous fera pas attendre bien longtemps ; il ne tardera pas sans doute à joindre à sa couronne de fleurs quelques fruits d'une plus haute valeur. Bon chien chasse de race, et M. Frédéric de Reiffenberg sait de qui tenir. A. D.

408.— Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue Liégeois, publiée par *Ulysse Capitaine*, secrétaire de la Société libre d'Émulation et de l'Institut archéologique Liégeois. *Liège, J.-G. Carmanne*, 1855, in-8°. de 82 pp. figre.

La ville de Liège eut jadis dans son sein des amis de la science numismatique qui ont laissé des traces de leur passage ; nous ne citerons que *Jean de Chokier*, auteur d'un *Tractatus de re nummariâ prisci œvi, Leodii, Chr. Ouwerx*, 1619, pet. in-8°, dédié à Arnold de Wachtendonck, grand doyen de Liège ; et le baron *G. de Crassier*, mort en 1751, aussi amateur de médailles que de pierres gravées, de livres, de manuscrits et de tableaux. Les derniers seuls ont été, en grande partie, conservés dans la branche de la famille qui habite Maestricht ; tout le reste a été livré aux chances plus ou moins heureuses de l'encan. M. *le baron de Crassier*, aujourd'hui secrétaire-général du ministère de la justice de la Belgique, a religieusement conservé la correspondance de Guillaume de Crassier avec l'illustre Montfaucon, Edmond Martène et l'historien Schannat ; c'est cette heureuse préservation qui permet aujourd'hui à M. Ulysse Capitaine de publier la première partie de cette correspondance (celle avec Montfaucon) ; il nous promet la suite si la portion mise au jour est reçue avec intérêt ; nous sommes sûrs alors de voir paraître le reste, car il n'est pas le moins du monde douteux que l'on n'accepte avec plaisir les épîtres de deux archéologues dont l'un appartient à nos contrées et dont l'autre jouit d'une réputation européenne. M. Ulysse Capitaine, dont on connait le talent pour écrire de complètes et intéressantes notices, doit s'occuper de la biographie de *Guillaume de Crassier ;* ce sera un service rendu à la science et à la ville de Liège ; ce savant n'ayant jusqu'ici obtenu qu'une justice assez imparfaite (Voyez Nouvelles Archives histor. des Pays-Bas VI, 395), il y a lieu de se pourvoir en appel. A. D.

409. — De l'artillerie de la ville de Lille, aux xive, xve et xvie siècles, par *De la Fons Mélicocq*. Archers, arbalétriers, canonniers, ménestrels des gens de guerre, etc. (Tiré à 100 exem-

plaires). *Paris, V. Didron* et *J. Corriard,* 1855, gr. in-8°. de 45 pp. (Impr. de *Lefebvre-Ducrocq,* à *Lille.*)

Nous sommes en veine d'histoires de compagnies bourgeoises, de Sermens, de couleuvriniers, archers, etc. Après les picards, voici les lillois, et ils ont bien des droits pour nous plaire. Personne ne rend plus de justice que nous aux recherches si persévérantes, si consciencieuses de M. de la Fons Mélicocq, et nous le prouvons chaque jour en ouvrant toujours avec un nouveau plaisir nos *Archives* à ses intéressantes élucubrations. Mais nous désirerions lui voir donner à ses œuvres un perfectionnement qu'il ne tiendra qu'à lui d'apporter : c'est de changer sa mise en œuvre ; de ne pas mêler, avec le discours de son crû, la citation d'un compte ou d'un mémoire du temps ; d'y ajouter des notules philologiques pour expliquer les anciens termes usuels hors d'usage ; c'est enfin de se servir de ses trouvailles dans un récit suivi, avec les transitions convenables, avec surtout une tête d'article et une conclusion. A l'aide de ces changements dans la forme, les articles de M. de la Fons Mélicocq, si précieux pour le fond, ne laisseront plus rien à désirer et se feront lire avec avidité, même par les gens du monde et par les dames qui ne dédaignent pas le moyen-âge et qui y mordent assez volontiers, quand on veut bien mettre un peu de miel au bord du vase. Si nous nous permettons de donner ce conseil à notre estimable collaborateur, c'est que nous évaluons son talent assez haut pour désirer qu'il atteigne la perfection par de légères modifications d'arrangement et de mise en œuvre qui n'auront rien de difficile pour lui. A. D.

410. — Exposition universelle de 1855.— Rapport du Comité de l'arrondissement de Valenciennes. *Edmond Pesier,* rapporteur. *Valenciennes,* impr. de *B. Henry,* 1855, gr. in-8°. de 2 f^os^., 184 pp. et un tableau.

Ce rapport sur les produits de l'arrondissement de Valenciennes envoyés à l'exposition universelle de 1855, a été imprimé sur la demande du comité local et livré à la publicité. C'est un document curieux qui tient autant à l'histoire qu'à l'actualité. Il est dû à M. *Edmond Pésier,* savant professeur de chimie à Valenciennes, et rapporteur général du comité de l'arrondissement. Ce beau travail qui ne se sent nullement de la promptitude avec laquelle l'auteur a dû l'établir et le publier, rend témoignage de l'activité, de la richesse et de la puissance de production d'un des plus importants et des plus populeux arrondissements de l'Empire. Ce rapport se fait remarquer par l'ordre, la méthode, l'impartialité et les connaissances variées que son intelligent auteur a su répandre dans toute son étendue. On y trouve des données rapides et pleines d'intérêt sur le passé et des renseignements précieux et complets sur le présent, au point de vue des produits industriels et du mouvement commercial. Tous les matériaux sont puisés à bonne source et disposés

avec clarté et justice. L'arrondissement de Valenciennes a obtenu une large et belle part dans la distribution des récompenses décernées à la suite de l'exposition universelle ; cette part n'était sans doute que juste; mais il doit cette équitable rémunération à la lumière si ingénieusement répandue par M. Edmond Pésier sur les travaux de ses habitants. Il les a fait valoir adroitement en s'effaçant modestement lui-même, et il a ainsi travaillé comme l'abeille pour les autres : *Sic vos non vobis*. A. D.

411. — Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais, publiée par la Commission des Antiquités départementales. 6e et 7e livraisons. *Arras, Topino,* 1855, in-4°. de 15, 8, 7 et 8 pages et 7 planches.

La commission des antiquités du Pas-de-Calais continue ses utiles et jolies publications, et bientôt sa statistique formera une œuvre précieuse pour la science historique et l'archéologie. Les livraisons que nous annonçons aujourd'hui contiennent une *Notice sur le beffroi et l'hôtel-de-ville d'Arras* par MM. *A. Colin* et *Alex. Godin*, faite avec soin et illustrée d'une grande figure de l'hôtel-de-ville restitué et gravé par M. *Léon Gaucherel*, avec le beffroi, aujourd'hui une des plus belles tours du Nord de la France. Suit l'*Histoire du retable et du maître-hôtel de N.-D. de Calais*, par M. *De Rheims* ; le retable est d'*Adam Lothmann,* sculpteur habitant Valenciennes; la balustrade a pour auteur *Gaspard Marsy*, sculpteur cambrésien, et le tableau d'autel, l'Assomption de la Vierge, appartient à *Gérard Seghers*, d'Anvers. Nous trouvons ensuite la Notice sur la *Crosse, dite de Sainte-Julienne*, conservée à Montreuil-sur-Mer, dessinée et décrite par M. *Ch. de Linas*, de l'Académie d'Arras. Les livraisons se complètent par la description de l'*Eglise de Fauquembergue*, due à M. *Henri de La Plane*, qui n'a rien négligé pour faire connaître ce monument dans ses détails extérieurs et intérieurs. La statistique monumentale du Pas-de-Calais, contrairemens à ce qui se passe d'ordinaire pour les ouvrages dont les premières livraisons sont les seules pourvues d'intérêt et de beauté, semble gagner en avançant et soutient son mérite d'exécution et de style. A. D.

412. — Imprimerie typographique et lithographique de *Edmon Prignet*, rue de Mons, 9, à *Valenciennes*. Spécimen des caractères, fleurons, vignettes et sujets typgraphiques. 1854, g. in-4°.

A Paris. il y a des imprimeurs pour les spécialités; les uns s'adonnent aux *bilboquets*, les autres aux labeurs d'érudition ; celui-ci imprime des classiques, celui-là des romans et des journaux, tel autre des *pittoresques;* un dernier enfin des éditions de luxe. En province, et

surtout à Valenciennes, il en est tout autrement : nos typographes sont forcés de tout faire, depuis la lettre de voiture et le billet de mort jusqu'à l'impression des revues savantes et des mémoires scientifiques. Des ouvrages si variés exigent un matériel considérable, et le public a besoin de savoir sur quels caractères, sur combien de vignettes et d'ornemens typographiques, il peut compter. C'est ce qu'a parfaitement compris M. E. Prignet, et il a mis au jour un spécimen très complet de ses nombreux caractères et de tous ses culs-de-lampes, lettres ornées, fleurons, armoiries, vignettes et sujets typographiques qu'il tient à la disposition de ses cliens. Ce *spécimen* de son imprimerie est très comfortable et l'on peut y choisir, outre la lettre qui convient à chaque ouvrage, les illustrations qui pourraient l'embellir; nous y avons même remarqué des petites vues du pays telles que celles de l'ancien hôtel-de-ville, du vieux beffroi de Valenciennes, et du beau clocher de l'antique abbaye de St-Amand. A. D.

413. — Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut ; par *Alexandre Pinchart*, second commis aux archives du Royaume. (Commission royale d'histoire. Extr. du t. XIV, n° 1, des Bulletins). *Bruxelles*, in-8°. de 37 et L pages.

Si les travaux paléographiques de M. *A. Pinchart*, ne lui avaient fait déjà une honorable position en Belgique, le travail que nous annonçons ne manquerait pas de le recommander aux amateurs de chartes historiques. A la suite d'une histoire très détaillée des archives judiciaires du Hainaut, nous trouvons des analyses et extraits des principales chartes de ces dépôts, depuis l'an 1040 jusqu'en 1718. Les plus anciennes sont nécessairement écrites en languo latine, mais, à dater du XIIIe siècle, l'idiome roman domine. Parmi les *documents divers* nous trouvons, *in extenso*, la *Keure* ou charte-loi de la seigneurie de la Rosière, appartenant à l'abbaye de Cambron, et qui fut confirmée par les prévôt, jurés et échevins du chef-lieu de Valenciennes en 1521. Le texte de ce *code-rural* du moyen-âge, est très remarquable. Les articles additionnels de cette charte ont été signés en 1543 par *Nicolas du Puch*, prévôt de Valenciennes, dont la famille existe encore aujourd'hui dans la personne de M. *Du Puis*, substitut du procureur-général de la cour impériale de Poitiers. A. D.

414. — Pélerinage à Notre-Dame de la Tombe, sanctuaire de Marie, situé près de Tournai (Belgique) illustré par de nombreux prodiges, célèbre dans tous les environs avant 1789, 8 septembre 1854. *Tournai, J. Casterman*, (1854) in-12 de VI et 66 pp.

Une pieuse légende fait vénérer la tombe d'une jeune Vierge, au pied du mont de la Trinité près Tournai ; une confrérie a été instituée, par bulle du pape Paul V, donnée à Rome le 15 mai 1609, dans la modeste chapelle de N.-D. de la Tombe, chapelle à laquelle l'archevêque Van Der Burch légua 100 florins à sa mort. Sur ce même lieu fut fondé un collège, tenu par des ecclésiastiques doux et instruits, qui a beaucoup prospéré dans ces derniers temps. Cet établissement a fourni l'occasion de restaurer l'ancienne confrérie et le pieux pélerinage de cet endroit vénéré : c'est le compte-rendu du premier pélerinage fait par les élèves du pensionnat de la *Sainte-Union*, le 8 septembre 1854, que contient la brochure que nous annonçons : elle a pour auteur M. *Aug. Carion*, qui, modestement, s'est couvert du voile de l'anonyme.

A. D.

415. — Le Saint-Sacrement de Miracle. Poésie composée pour le jubilé séculaire, célébré à Douai en 1855. Par M. l'abbé *Chrétien Dehaisnes*, du collège Saint-Jean. — *Douai, Adam d'Aubers*, 1855, in-8°. de 17 pp.

La grande manifestation religieuse qui eut lieu à Douai l'été dernier pour célébrer le sixième jubilé séculaire du miracle opéré dans la collégiale de Saint-Amé en 1254, a donné naissance à plusieurs ouvrages publiés à Lille et à Douai. Cette fête grandiose devait aussi mettre les poètes en verve. Elle a inspiré de beaux vers à M. l'abbé *C. Dehaisnes*, qui les a dédiés à M. l'abbé *Bataille*, doyen de Saint-Jacques, à Douai, et c'était justice. L'église St.-Jacques a succédé a celle de Saint-Amé, détruite à la Révolution et vendue par des fripiers de Lille. Le terrain qu'elle occupait sert maintenant pour y tenir les marchés. *Habent sua fata!*.....

A. D.

416. — Notice sur quelques méreaux de l'église métropolitaine de Sens, (par M. *Al. Hermand*, de Saint-Omer). (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*). Année 1854. in-8°. de 11 pages et une figure.

M. Al. Hermand dont les connaissances en numismatique sont si générales et si complètes, ne s'est pas seulement arrêté à expliquer les types métalliques de l'Artois ; il s'applique, comme on le voit, à élucider ceux des contrées éloignées, et, toujours en écrivant, il trouve le moyen d'instruire et d'intéresser. C'est ainsi que dans la courte notice que nous annonçons il a su expliquer les usages et l'étymologie des *jetons* et des méreaux, et qu'il a égayé son sujet, qu'on croirait aride, par des vers se rapportant au sujet : c'est ainsi qu'on peut faire pardonner et même aimer l'érudition. Puisse M. Hermand trouver beaucoup d'imitateurs !

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES
ET
DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. *de Linas*, membre de l'Académie d'Arras, vient de faire paraître dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, publiées par le ministère de l'Instruction publique et des cultes, un *Rapport sur les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes dans l'Est et le Midi de la France*, illustré de charmantes gravures polychromes exécutées d'après les propres dessins de M. de Linas, et prises sur des ornements d'église en étoffes précieuses appartenant aux églises de Metz et de Toulouse. Cette brochure est remarquable pour le fond et pour la forme.

— M. *Borel d'Hauterive*, archiviste paléographe, fait paraître en ce moment l'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, dressé en 1696 par ordre de Louis XIV, sous la direction de M. d'*Hozier ;* cet ouvrage, qui reproduit littéralement le manuscrit de la Bibliothèque impériale, formera un volume gr. in-8°. Nous en rendrons un compte détaillé aussitôt qu'il nous sera parvenu.

— M. *E. Hoyois*, typographe à Mons, se proposait de réimprimer le catalogue de la bibliothèque de feu le comte de Fortsas, avec quelques additions et embellissements de sa façon ; mais il paraît que le comte de Fortsas ressuscite exprès pour s'opposer formellement à cette publication qui ne serait plus qu'une facétie réchauffée et sans but. Nous sommes conviés d'annoncer cette opposition de la part de l'auteur qui tient expressément à ce que son œuvre ne revoie pas deux fois le jour. *Non bis in idem.*

— Un écrivain connu par de nombreuses publications, M. *Hennebert* de Tournay, vient d'éditer un ouvrage qui attirera certainement l'attention de nos érudits. En voici le titre : « *Mémoires d'eschevin de Tournay*, escrits par Philippe de Hurges, d'Arras. » Bruxelles 1855, 1 vol. in-8 de 393 pages. Philippe de Hurges, sur lequel on n'a pu recueillir jusqu'à présent des renseignements satisfaisants, était échevin de l'importante cité de Tournay, en 1909, et il a conservé le souvenir de tous les événements qui se sont passés pendant son administration.

Ecrivant sans esprit de parti, collecteur infatigable, Philippe de Hurges fait connaître dans quelques lignes de préface le but et l'objet de son ouvrage : « J'ay fait note de tout le contenu de ce livre, dit-il, afin que » mon expérience me puissé cy-après servir de science. » En un mot, comme le remarque M. Hennebert, c'est une de ces œuvres qu'il est bon de faire connaitre dans l'intérêt de l'histoire, des institutions, des mœurs, des coutumes, des idées et même du langage.

— La Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, met au concours pour 1856 le sujet suivant :

« Histoire commerciale et maritime de Dunkerque, avec l'indication » des causes qui ont développé, arrêté ou renouvelé la prosperité de » la ville, à ce double point de vue, et l'exposé des diverses amélio- » rations jugées propres à en assurer la plus prompte et la plus rapide » extension. » Une médaille d'or de la valeur de 300 fr., sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur du meilleur mémoire.

— Depuis dix ans, l'Académie royale de Belgique avait mis au concours la question suivante : « Quel est le point de départ et quel a été « le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs « de Bourgogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa « décadence ? » Jusqu'ici ces questions d'art et d'histoire n'avaient pas été suffisamment résolues. Cette année l'Académie a couronné un mémoire qui a satisfait à toutes les exigences du concours ; il est de M. *Héris*, peintre, expert du musée de Bruxelles, qui a passé toute sa vie dans l'étude des œuvres des hommes qui ont illustré les plus belles époques de l'école flamande. La nouvelle du triomphe de M. Héris est venue le trouver en France au moment où il achevait la restauration de quelques tableaux de maître, entr'autres celle de la dernière grande toile acqulse par le musée de Valenciennes.

— La question de savoir si Godefroy de Bouillon était né en Belgique ou en France, plusieurs fois traitée et toujours très controversée, vient encore d'être portée devant la Société de l'histoire de France. M. Pouques d'Herbinghem lui a récemment présenté un mémoire sur ce fait historique, dans lequel il fait revivre tous les arguments déjà mis au jour dans un travail de M. P. Hédouin publié il y a plusieurs années en faveur de la ville de Boulogne. M. d'Herbinghem s'appuie sur son autorité, et sur les opinions de MM. Henry, Dufaitelle et autres modernes, pour soumettre la question à un corps savant parfaitement compétent ; il a énuméré tout aussi soigneusement les opinions contraires de MM. le chanoine de Ram et P. de Back de Bruxelles, qui veulent que Godefroy de Bouillon soit né en Belgique ; il a considéré les prétentions françaises comme les plus sérieusement établies dans l'état actuel des renseignements histo-

riques recueillis sur ces faits, mais il a voulu obtenir une sorte d'arrêt confirmatif provenant de la Société de l'histoire de France, arrêt qui a une bien autre puissance que celle d'un seul écrivain qui défend les gloires de sa cité natale. M. *de Mas-Latrie*, rapporteur de la Société, a examiné et analysé toutes les opinions émises des deux côtés de la frontière, et il conclut en faveur de la France et en s'appuyant principalement sur les récits de Guillaume de Tyr, le chroniqueur le plus contemporain de Godefroy de Bouillon, qui dit, peu de temps après la mort du héros : *Oriundus verò fuit de regno francorum; de Remensi provinciâ, civitate Boloniensi, quæ est secùs mare anglicum sita.* (Lib. IX, Cap. V).

Pour nous, qui avons toujours soutenu dans les congrès et dans nos écrits la thèse si bien produite par MM. Hédouin et d'Herbinghem, l'opinion de Guillaume de Tyr nous a toujours paru concluante mais elle nous paraît recevoir une grande autorité de plus après l'examen approfondi qui vient d'avoir lieu dans le sein de la Société de l'histoire de France.

— Un habitant de la commune d'Artres, voisine de celle de Famars antique station romaine désignée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Fanum Martis*, vient de trouver, en creusant le sol de sa cave, les débris d'un tombeau contenant des objets curieux. Au milieu de quelques cendres et ossements humains, on a découvert deux larges et lourds pendants d'oreille en or fin, d'un style quelque peu barbare et se rapprochant du genre byzantin ou roman. Ces objets sont accompagnés d'autres bijoux en or, chargés de grenetis fins tels qu'on en voit sur les monnaies d'or mérovingiennes; on a encore trouvé dans le même lieu deux fortes fibules ou agrafes antiques, en bronze saucé d'argent et garnies de pierres enchassées de couleur grenat; l'une de ces fibules est presqu'entière, l'autre est brisée en plusieurs pièces. Quelques ornements en pierres fines ou en émail, entourés de filigranes d'or, rappellent assez les abeilles trouvées à Tournay, dans le tombeau du roi Childéric, découvert en 1653; une bague de femme, en or, et une petite boule suspendue à un ornement de toilette, également en or, complètent la liste des objets découverts dans ce tombeau.

— *La Vie des Saints*, par *Alban Butler*, ouvrage traduit librement de l'anglais par l'abbé *Godescard*, était devenue rare et difficile à trouver complète; la maison *Lefort*, de Lille, si connue par les bonnes et saines publications qu'elle a entreprises, a eu la pensée de réimprimer cette œuvre importante, dont l'édition nouvelle aura un mérite de plus que l'ancienne, c'est que son texte sera révisé et annoté par M. *Le Glay*, l'érudit archiviste-général du département du Nord, auteur du *Cameracum christianum* et d'autres travaux scientifiques dont la bonne renommée est faite depuis long-temps.

— La *Chronique de Guines et d'Ardre*, savamment éditée par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, descendant des Gardes de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, ouvrage dont nous avons plus d'une fois parlé, a mérité à son auteur l'une des mentions *très honorables* accordées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le concours annuel pour les travaux sur les antiquités nationales.

— Le département du Nord vient de perdre un savant qui avait acquis une grande réputation par ses connaissances spéciales dans l'histoire naturelle. Nous voulons parler de M. *Pierre-Justin-Marie Macquart*, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Sciences de Lille, décédé en cette dernière ville le 25 novembre 1855, dans sa 78e année.

— Nous avons sous les yeux la première livraison de l'*Iconographie Montoise*, publiée sous le patronage de la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, avec la collaboration de plusieurs de ses membres. Cette publication, faite avec luxe, formera un beau volume in-4o. orné de lithographies exécutées par les premiers artistes. La première livraison contient les portraits et notices de *Philippe de Mons*, musicien, par M. *Ch. le Hardy de Beaulieu ; Cospeau*, évêque de Nantes, par M. *Camille Wins ;* et *Du Mont de Gages*, général, par feu le *baron de Stassart.* Cette entreprise est appelée à obtenir un grand succès.

— M. *A. de Reume*, de Bruxelles, va publier, avec le concours de plusieurs ecclésiastiques et hommes de lettres, un beau volume in-8o de plus de 400 pages, intitulé : Les *Vierges miraculeuses de la Belgique*, histoire des sanctuaires où elles sont vénérées ; légendes, pélérinages, confréries, bibliographies, etc. Comprenant au moins cent notices avec environ 40 figures de vierges et madones du pays. Ce volume, imprimé sur beau papier vélin, coûtera 10 francs. On peut souscrire au bureau des *Archives*.

— M. *Ernest Vanackere*, de Lille, connu par de belles et splendides publications a en ce moment sous presse la Description des *Fêtes populaires données les* 11, 12 *et* 13 *mai* 1851, par la Société des *Incas de Valenciennes*. Cette narration, précédée d'un aperçu sur le goût des habitants de la Flandre pour les fêtes et récréations publiques et d'une histoire sommaire de toutes les marches triomphales qui ont eu lieu dans les riches cités de nos provinces, est ornée de 25 gravures en taille douce représentant la plus complète et la plus belle marche de la Société des Incas dont l'histoire et l'origine se trouvent retracée dans ce luxueux volume.

PONT-SUR-SAMBRE.

Commune du canton de Berlaimont, à un myriamètre, cinq kilomètres au Nord d'Avesnes. 301 maisons, 1320 habitans.

« Il est à croire qu'Agrippa, gendre d'Auguste, ayant fait les « grands chemins de la Gaule, n'a pas failly d'en aboutir les « pièces par des ponts, lesquels il aura bastis en maints endroits « à présent inconnus : soit pour n'avoir esté remarquez parti- « culièrement dans l'histoire : soit pour avoir été ruinez par la « longueur du temps, qui consomme tout (1). » Tel a été celui qu'Agrippa fit construire sur la Sambre, afin que la grande voie de Bavai à Reims ne fût pas interrompue. C'est de ce pont, détruit depuis des siècles, que le village bâti dans le voisinage et qui s'étend des deux côtés de la voie romaine sur une longueur de près d'un kilomètre, du bord de la rivière à l'endroit où avait été posé le quatrième milliare a emprunté son nom. Il se trouva originairement compris dans le canton que les Romains désignaient indifféremment par la dénomination soit de *Locus Quartensis*, Quarte, en faisant allusion à cette borne ou à la distance qu'elle marquait, soit de *Locus Hornensis*, Hargnies, traduction

(1) Nicolas Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, etc., lettre IV, chapitre 37, paragraphe 1.

du nom barbare de cette partie de la contrée (2). Pont-sur-Sambre fut un lieu de passage, peut-être une station. Il ne s'y trouve néanmoins aucun monument de la période romaine, à l'exception de l'ancienne voie militaire, tellement dégradée qu'elle n'a plus d'autre apparence que celle d'un chemin ordinaire.

Le long de la rive opposée, à droite et à gauche du pont qui occupe la place de celui d'Agrippa, se déroulent à perte de vue, des prairies d'un vert d'émeraude, couvertes de troupeaux au pelage rougeâtre, et baignées par la rivière dont les bords tortueux, retraçant les sinuosités du courant, sont garnis, à des distances inégales, de groupes d'habitations, surmontés de flèches de clochers et ombragés de bouquets d'arbres. Au-delà, l'épaisse et sombre forêt de Mormal borne l'horison. De fraîches et avenantes laitières venant dans ces pâturages, à certaines heures du jour, remplir d'un lait écumeux de grands vases brillants comme l'or, dont ils ont la couleur et l'éclat, animent cette scène et y répandent un nouveau charme.

Selon toutes les probabilités, ces riants tapis de verdure recouvrent le champ de carnage où César défit les Nerviens. La disposition des lieux est celle que le vainqueur a décrite (3). La forêt de Mormal, qui couronne les hauteurs de la rive occidentale de la Sambre, peut abriter des milliers d'hommes; la belle plaine de la rive orientale, en avant d'Aulnoie et d'Aymeries et celle de Saint-Remy-Mal-Bâti (4) offrent assez d'espace pour le campement et les évolutions de plusieurs armées, et, des points culminants, on descend par une pente douce à la rivière, dont les dimensions, au temps de la conquête, ont dû être telles qu'elles sont indiquées dans le second livre des *Commentaires*. Néanmoins on n'est pas généralement d'accord sur l'endroit où se livra la

---

(2) Notitia dignitatum imperii Romani. *Sub dispositione virispectabilis, Ducis Belgicæ secondæ ;* prœfectus classis Sambricæ in loco Quartensi sive Hornensi.

(3) César. *De Bello Gallico*. L. II, 18.

(4) Voir l'appendice : Lettre *a*.

La longueur de plusieurs citations nous a déterminés à renvoyer dans un appendice celles qui contiennent ou qui exigent quelques développements.

bataille. Quelques-uns prétendent que ce fut au bord de la Meuse, d'autres au bord de l'Escaut, et plusieurs même des nombreux écrivains qui se sont déclarés pour la Sambre, diffèrent entr'eux quant à la localité. Le récit de César contient des indications si précises qu'il serait difficile de comprendre une telle divergence d'opinions, s'il ne s'en offrait une explication suffisante dans les changements continuels ou successifs que le temps amène.

L'armée romaine, en s'enfonçant dans la Nervie, arriva auprès d'une grande rivière dont César a rendu le nom par celui de *Sabis*. « L'assiette du camp que les *centurions envoyés en avant*, « avaient choisie, était une colline dont le sommet descendait « par une pente réglée jusqu'à la Sambre ; sur le bord opposé « s'élevait une colline de même déclivité éloignée d'environ deux « cents pas, nue au pied et assez boisée à la cime pour que la « vue ne pût y pénétrer. L'ennemi s'y tenait caché ; on voyait « seulement quelques postes de cavalerie le long de la rivière, « qui se trouvait profonde d'environ trois pieds (5). »

Il n'y avait dans la Nervie que la Sambre à laquelle le nom de *Sabis* pût s'appliquer et qui réunit les divers accessoires remarqués par l'auteur des *Commentaires*.

Toutefois, il a paru à quelques modernes que la Sambre était trop éloignée des frontières des Nerviens, qu'il importait à ce peuple de ne pas laisser franchir (6);

Qu'elle n'avait pas les proportions indiquées par César, celles d'une rivière large et profonde (7);

Qu'il n'était pas possible que des armées se rangeassent en bataille dans le bois qui la bordaient (8);

Qu'il n'y avait de marais desséchés, comme ceux où les Ner-

---

(5) César. *De Bell. Gall.* L. II, 18. Traduction du vicomte de Toulongeon.

(6) Voir l'appendice : Let. *b*.

(7) V. l'ap. *c*.

(8) V. l'ap. *d*.

viens avaient cachés leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards, que le long des côtes (9);

Enfin, que César, qui avait pris l'embouchure de la Sambre pour celle de l'Escaut, avait pu prendre aussi l'Escaut pour la Sambre (10).

Nous ignorons quels motifs déterminèrent les Nerviens dans le choix d'une position : nous ne saurions nous faire une idée exacte de cette tactique. La guerre avait autrefois d'autres règles que celles des temps modernes. « La façon de marcher, de cam-« per, de manœuvrer en combattant était totalement différen-« te (11). » S'il n'eussent pas jugé convenable d'abandonner leurs frontières, ils n'auraient probablement pas eu besoin de séquestrer dans des marais, peut-être inaccessibles, mais assurément peu commodes, une partie de la population ; celle qui, à raison de l'âge ou de sexe, ne pouvait combattre. Les faits seuls sont à notre connaissance; le plus sûr est donc de nous tenir aux faits, sans nous livrer à des conjectures moins propres à diriger nos rechercher qu'à nous égarer.

Si, en se gardant de toute prévention, de toute idée systématique, on considere d'abord que les travaux exécutés sur la Sambre, soit pour la renfermer dans son lit, soit pour la rendre navigable; les efforts de l'industrie, les progrès de l'agriculture en ont changé les dimensions; que les campagnes voisines, constamment inondées, ces magnifiques pâturages, n'étaient encore, dans le dix-septième siècle, que des marais inabordables (12), et qu'aujourd'hui, profonde de six à huit pieds, même au-dessus de Berlaimont, quoique le volume d'eau soit moindre, elle a dû perdre en largeur ce qu'elle a gagné en profondeur : si l'on songe ensuite qu'il ne faut pas prendre, dans un sens absolu, des mots qui n'ont qu'une signification relative; que celles des épithètes *très-élevées* employées par César, en parlant de la hauteur des rives et de largeur du courant de la rivière sur laquelle le combat s'était engagé, est déterminée par le sens de la phrase où elles

---

(9) V. l'ap. *e*.
(10) V. l'ap. *f*.
(11) V. l'ap. *g*.
(12) V. l'ap. *h*.

se trouvent, et qui se rapporte à des hommes valeureux, mais non à des êtres doués de facultés surhumaines ; on sorte qu'après un courant *très-large*, des rives *très-élevées*, on doit sous-entendre, *eu égard aux forces et à la taille de ceux qui avaient à les franchir*, et l'on restera convaincu qu'ainsi modifiées par la pensée conformément aux règles d'une saine logique, ces épithètes ont pu s'appliquer naturellement à la Sambre (13).

La contrée que cette rivière arrose, n'était pas au temps de la conquête, entièrement couverte de bois, comme certains auteurs l'ont supposé, et ce que dit César du champ de bataille en fournit la preuve. Cétait un dédale d'enclos séparés par des haies si épaisses que l'on ne pouvait voir des uns ce qui se passait dans les autres (14). Les campagnes de la Nervie étaient cultivées (15). Le pays, riche en pâturages et en terres arables, l'était aussi en bois; mais qui, séparés par de grands intervalles, ne formaient pas une masse compacte et continue (16). Nous n'avons pour nous faire une idée de l'état de la Sambre et de ses rives à une époque aussi reculée, que le tableau qu'en a tracé le conquérant, et quand César affirme que l'on s'y est battu, non, à la vérité, en bataille rangée, mais « plutôt comme l'avaient permis la na-« ture du lieu, la pente de la colline et la brièveté du temps, que « comme le demandaient l'ordre et la science militaire ; » il est étrange qu'avec des suppositions sans fondement, des modernes prétendent démontrer que cela était impossible.

« Les fleuves que l'industrie humaine n'avait pas encore su « dompter et captiver dans leurs lits, transformaient en marais « et en îlots les plaines de la Belgique, tandis que des forêts aussi « anciennes que le monde couvraient de leur ombre les monta-« gnes et les lieux élevés où les flots n'avaient pu pénétrer..... « A l'époque des conquêtes de César.... les eaux beaucoup plus « abondantes qu'aujourd'hui, à cause de la quantité de pluie « et de neige qui tombait dans un pays aussi couvert que l'était

---

(13) V. l'ap. *i*.
(14) V. l'ap. *j*.
(15) V. l'ap. *k*.
(16) V. l'ap. *l*.
(17) César. *De B. G.* Let. II, 22. Traduction de Théop. Berlier.

« la Belgique, n'étant point contenues dans le lit des rivières, « couvraient toutes les plaines voisines. Ce sont ces marais où « César rapporte que les Nerviens cachèrent leurs femmes et « leurs enfants lorsqu'ils se virent sur le point d'être attaqués « par les Romains (18). » Il se peut que l'asile qu'ils leur avait choisi, fut derrière leur armée, dans l'épaisseur de la forêt, et peut-être encore était-il assez rapproché pour qu'ils puissent les entendre (19).

Avant de s'engager dans une contrée inconnue César ne se bornait pas à s'informer des mœurs et du caractère des habitants ; il voulait aussi connaître l'étendue, la configuration, les accidents du terrain qu'ils occupaient ; les forces qui pouvaient lui être opposées, les obstacles qu'il aurait à vaincre ; les noms des rivières, des forêts, des bourgades. Ces noms, qu'il traduisit dans sa langue d'après une prononciation plus ou moins claire, furent sans doute quelquefois tronqués ou même altérés ; mais, pour croire que celui de la Sambre ait été substitué à celui de l'Escaut et celui de l'Escaut à celui de la Sambre, il nous faudrait d'autres preuves que le raisonnement d'où l'on infère. César nomme distinctement ces deux rivières, entre lesquelles il y a trop de différence pour qu'il soit aisé de les confondre. En supposant qu'il eût pris en effet l'embouchure de la Sambre pour celle de l'Escaut, on pourrait en conclure qu'il a commis une erreur ; mais non, comme on l'a fait, qu'il a dû conséquemment prendre aussi l'Escaut pour la Sambre : car il est évident que cette dernière proposition n'est pas une conséquence obligée de la première. Toutefois, Marlian, Catulle, Blitterswyck, M. Lemaire et M. le comte de d'Allouville n'en ont pas moins jugé une double rectification nécessaire. Quelques copistes l'ont même opérée, et le zèle des philologues s'échauffa au point que Pierre Chacon voulait qu'on rectifiât jusqu'au chiffre III qui, dans le deuxième livre de la *Guerre des Gaules*, marque la profondeur de la Sambre à l'endroit où les Nerviens la traversèrent, et qu'en place on lût XIX (20),

---

(18) M. A.-G.-B. Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, 1re partie, chapitre VI.

(19) Plutarque. *J. César*. Trad. d'Amyot, — Tacite. *La Germanie*. Trad. de M. Pankoucke.

(20) V. l'app. *m*.

comme si les Nerviens avaient été des géants pour qui un courant d'eau de dix-neuf pieds eût été guéable

La prétention de corriger César convient peu à des critiques tels que Marlian qui, transportant les Atuatiques à Douai, pense que cette ville leur doit son nom (21) ; ou Catulle qui, sur la foi de Marchant, met dans la même ville une garnison de Nerviens et fait dériver de cette circonstance le nom de Douai (22) ou Blitterswyck qui assure que Cambrai n'était pas autrefois sous la domination des Nerviens, et qui, pour prouver que *Sabis* n'est pas la Sambre, allègue que, au rapport des plus anciens historiens du Hainaut, le nom de la Sambre vient d'un duc *Cambro*, comme celui de Cambrai, autrefois appelé *Samaracum* et, selon quelques-uns, par César lui-même, *Samarobriva*, du ruisseau *Samara* ou *Sambra*, qui coule par cette ville, où il commence à grossir (23). Il est vraisemblable que des données inexactes ont amené MM. Lemaire et d'Allouville à croire « qu'il y a sans doute « erreur dans le passage de César, et qu'il faut lire non pas « *Sabim* la Sambre, mais *Scaldim* l'Escaut (24). On n'aime point, « dit le judicieux Des Roches, ces restitutions hasardées, arbi- « traires, qui ne sont appuyées sur aucun manuscrit ancien; on « les regarde avec raison comme un sûr moyen d'entasser erreur « sur erreur, et d'introduire enfin le pyrrhonisme dans l'his- « toire (25). » Les substitutions contenues dans le manuscrit de la bibliothèque des jésuites de Trèves, cité par Catulle (26), ne prouvent que la présomption du téméraire qui osa se les permettre.

Peut-être serait-il superflu d'insister, si un littérateur distingué, qui joint à l'art d'écrire une érudition profonde, si M. le docteur Le Glay, frappé comme d'un trait de lumière à la vue d'un site où il crut remarquer « toutes les circonstances énoncées par César, » n'avait aussi pensé qu'une « des batailles les « plus sanglantes que les Romains aient eu à soutenir dans les

---

(21) V. l'app. *n*.
(22) V. l'app. *o*.
(23) V. l'app. *p*.
(24) V. l'app. *q*.
(25) V. l'app. *r*.
(26) V. l'app. *s*.

« Gaules, avait eu lieu, non sur les bords de la Sambre, mais « sur ceux de l'Escaut..... Il ne faut pas perdre de vue, « dit-il, que César était chez les Ambianais, quand il se mit en « marche pour attaquer les Nerviens; il faut se rappeler aussi « que ces deux peuples confinaient entr'eux au moins par une « pointe de terrain..... ou un angle saillant qui devait se trou- « ver resserré entre les Véromanduens et les Atrébates. Je me « figure cette pointe allant jusques vers Bapaume et sans doute « plus loin encore..... Il faut bien que ce soit par là que les « légions romaines aient fait leur entrée chez les Nerviens (27). » On ignore où était la ligne de démarcation entre la frontière ambianaise et la frontière nervienne, mais admettons les environs de Bapaume. M. Le Glay place les Nerviens dans le bois sur les collines de Vaucelles, et il établit l'armée romaine à Bonavis (28). La distance de Bapaume à l'Escaut entre Bonavis et Vaucelles n'est pas tout-à-fait de six lieues, et ce n'est pourtant qu'après trois jours de marche que César, se portant à la rencontre ou plus exactement à la recherche des Nerviens, et se trouvant encore à plus de trois lieues des bois à l'abri desquels ils l'attendent, apprend enfin où ils ont pris position. Nous confessons ingénument que nous ne comprenons pas qu'une armée de 60,000 hommes au moins, devancée par de nombreux éclaireurs, n'ayant qu'un espace de moins de six lieues à franchir pour être en présence de l'ennemi, ne sût pas, au bout d'une marche de trois jours, où elle pouvait l'atteindre et en fût encore éloignée de trois lieues; mais puisque M. Le Glay l'a jugé possible nous croyons à cette possibilité; nous devons à ce savant trop de déférence pour discuter son opinion, quoique nous ne la partagions pas.

Il nous paraît probable ni que le nom de la Sambre ait été substitué à celui de l'Escaut dans aucun passage des *Commentaires*, ni que César ait mal connu ces deux rivières et les ait confondues.

Parmi les nombreux manuscrits des *Commentaires*, il n'en est

---

(27) M. Le Glay, *Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens*. Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Cambrai 1839, Pages 83, 84, 89, 90.

(28) V. l'appendice *t*.

que bien peu dans lesquels *Sabim* ait été remplacé par *Scaldim*, et il serait sans doute difficile d'en citer un seul qui fût antérieur à la renaissance des lettres. Des Roches, qui vraisemblablement avait consulté tous ceux que ses recherches avaient mis à sa portée, était trop circonspect pour déclarer, sans avoir eu soin de s'en assurer, que les *restitutions* qu'il blâmait comme *hasardées*, *arbitraires, n'étaient appuyées sur aucun manuscrit ancien.* Un comte du palais de Constantinople, Jules Celse, qui composa, vers la fin du dixième siècle, la vie de Jules César, dont il revit en outre les œuvres, avait dû lire avec une scrupuleuse attention avant d'entreprendre ce double travail ou pour l'exécuter, les meilleurs manuscrits de son temps, et la preuve qu'il n'y trouva point *Scaldim* au second livre de la *Guerre des Gaules*, c'est que, en reproduisant dans la *Vie de César* la relation de la défaite des Nerviens, il a lui-même écrit *Sabin* (29). La prétendue restitution du texte n'est donc, en réalité, qu'une altération.

De grands changements ont été opérés, pour ainsi dire de siècle en siècle, sur toute la surface de la Belgique, notamment le long des côtes. L'océan a laissé à découvert des terres nouvelles, les fleuves ont pris d'autres directions, et des îles, longtemps cachées sous les flots, sont devenues habitables. Quant César vint dans cette contrée, un bras de l'Escaut et un bras de la Meuse, aboutissant à l'ouest de l'île de Tholen et peut-être à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui cette île, car on ignore si elle était alors formée, y mêlaient leurs ondes majestueuses. Depuis, les débordements de la mer et des rivières, en inondant les campagnes, ont causé un bouleversement général dans ces parages; des noms plus récents ont succédé aux noms plus anciens, et, de ces divers circonstances, sont nées la confusion et l'erreur. Les eaux de la Meuse mêlées à celles de l'Escaut baignent encore l'île de Tholen, mais celles-ci y sont portées par l'Endragt, celles-là par le Volkerak, la Zype et la Kecte (30).

La forêt des Ardennes s'étendait autrefois du sud-ouest au nord-est, des bords du Rhin à ceux de l'Escaut (31). On disait

---

(29) V. l'app. *u*.
(30) V. l'app. *v*.
(31) V. l'app, *w*.

qu'Ambiorix, dans sa fuite, s'était dirigé sur ce dernier point, ou vers la plage qu'avoisine l'île de Tholen, et voilà où César s'était promis de le surprendre.

Ambiorix, l'un des chefs des Eburons, ayant attiré Sabinus et Cotta, avec la légion qu'ils commandaient, au fond d'une vallée, dans la forêt des Ardennes, les y avait fait massacrer (32). Profondément affligé de cette perte et outré de la perfidie d'Ambiorix, César, laissant croître sa barbe et ses cheveux en signe de deuil, voua les Eburons et leurs chefs à la vengeance (33). Il fit déposer les bagages de l'armée dans le camp fortifié d'Atuatuca, sous la garde d'une légion dont il donna le commandement à Q. Ciceron, avec 200 hommes de cavalerie, et partit à la tête de trois autres légions pour se porter vers l'Escaut à la poursuite d'Ambiorix (34). César fait lui-même en ces termes le récit de son départ : « Il arrêta de marcher en personne avec les trois autres légions « vers l'Escaut qui se jette dans la Meuse, et de gagner l'extrê- « mité de la forêt des Ardennes, où il avait oui dire qu'Ambiorix « s'était retiré avec un petit nombre de cavaliers (35). » C'est de cette remarque incidente *qui se jette dans la Meuse*, par laquelle César voulut apparemment préciser l'endroit où il avait dessein d'arriver, que des critiques ont inféré qu'il avait pris l'embouchure de la Sambre pour celle de l'Escaut, quoique différentes particuliarités de sa narration eussent dû les désabuser.

Il n'est pas vraisemblable qu'ayant tenu les Atuatiques assiégés dans leur forteresse, située au confluent de la Meuse et de la Sambre, il ignorât qu'elle était la rivière qui se jette dans la Meuse (36). Il n'a pu croire qu'Ambiorix eût songé à se réfugier chez ces peuples ou dans la Nervie, puisque ces contrées étaient au pouvoir des Romains. Il est probable qu'il savait que la lisière ou si l'on veut l'extrêmité de la forêt des Ardennes entre le camp d'Atuatuca et l'embouchure de la Sambre, était à plus de huit

---

(32) César. *De Bello Gallico*. L. v. 26 et suivants.

(33) Barentin de Montchal. *Géographie ancienne et moderne*. Paris, 1823. Tome II, page 324.

(34) César. *De Bell. Gall.* L. VI, 22 et 23.

(35) Cés. Ibid. L. VI, 23. Traduction du vic. de Toulongeon.

(36) V. l'app. *x*.

lieues de cette embouchure et que, conséquemment, cette forêt ne s'étendait pas, de ce côté, jusque-là (37). Il déclare en partant qu'il rentrera au camp le septième jour ; c'était deux fois le temps qu'il lui aura fallu, surtout pour une expédition qui exigeait de la célérité, s'il eût eu le projet de se rendre à l'embouchure de la Sambre, car le trajet n'étant guère que de douze lieues, trois journées auraient pu lui suffire. Cependant on doutait généralement si peu que la longueur de la marche ne le retint quelque temps éloigné, qu'une horde de Sicambres, informé de son absence, osa entreprendre l'attaque du camp d'Atuatuca (38).

Non, César n'a pas confondu ces deux rivières tout à fait distinctes ; aucune de ses paroles n'autorise à le penser, et ce n'est qu'en les interprêtant mal que l'on a pu imaginer le contraire.

Il reste à examiner en quel endroit des rives de la Sambre les Nerviens perdirent, à la fois, leurs guerriers et leur nationalité. Les auteurs sont partagés entre les lieux où s'élèvent maintenant Landrecies, Berlaimont, Maubeuge, La Buissière, Thuin et Prêle (39).

Personne avant le marquis de Chasteler, qui vivait dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, n'avait apparemment songé à chercher au village de Prêle un champ si mémorable. Le nom de Prêle, dérivé de *prœlium*, et la découverte d'une certaine quantité d'ossements humains, persuadèrent au marquis de Chasteler que c'était à Prêle, dans le voisinage de la forêt de Marlagne, qu'avaient été défaits les Nerviens avec leurs alliés les Veromanduens et les Atrébates. A ces indices, Des Roches ajouta ceux que lui fournirent la marche de l'armée romaine, les dimensions de la Sambre devant Prêle, et le silence de l'histoire qui, « ne marque pas que ce lieu ait été dans la suite le théâtre de « quelque grand carnage. » L'opinion des deux académiciens a été adoptée par MM. Dewez et Schayes (40), qui se sont comme eux appliqués à porter la lumière dans les antiquités belges. Mais parmi les détours inextricables de ce ténébreux labyrinthe,

---

(37) V. l'app. *y*.
(38) Cés. *De Bell. Gall.* L. VI, 35 et suivants.
(39) V. l'app. *z*.
(40) V. l'app. *aa*.

l'investigateur le plus ingénieux et le plus instruit, ébloui par de fausses lueurs, peut aisément s'égarer.

La détermination que, dans l'hypothèse du marquis de Chasteler et de Des Roches, il faut supposer chez les Nerviens de s'acculer dans l'angle formé par la jonction de la Sambre et de la Meuse, à l'extrêmité de leur territoire, en laissant le reste de leurs possessions à l'abandon et à la disposition de l'ennemi, contraste avec l'idée qu'on s'est faite du caractère de cette nation fière, intrépide, qui, en d'autres temps, avait interdit aux Cimbres et aux Teutons le passage sur ses terres.

Il est très-probable que le nom de Prêle dérive en effet de *prœlium*, mais il l'est aussi que ce village et le combat auquel il doit cette dénomination, datent du moyen-âge et d'un temps où le latin était moins étranger dans ces contrées que lorsque César en fit la conquête.

La découverte d'un tas d'ossements dans la Belgique, où il n'existe pas un arpent de terre qui n'ait été arrosé de sang et engraissé de cadavres, n'est pas plus concluante. Il est difficile de se persuader que des ossements humains, enfouis entre une rivière et une forêt, se soient conservés pendant dix-neuf siècles.

Quand César entra dans la Nervie, à la tête d'une armée de plus de soixante mille hommes, transportant ses vivres, son train, ses bagages, il fallait s'ouvrir, la hache à la main, un passage dans l'épaisseur des bois, s'enfoncer dans des marais fangeux ou s'en détourner par de longs circuits ; traverser, souvent à la nage, de larges courants d'eau, de vastes et profondes mares ; s'arrêter, de distance en distance, devant quelque nouvel obstacle à surmonter. Des grands chemins étaient inutiles et auraient pu paraître dangereux à un peuple ennemi du commerce, ayant peu de relations au dehors, et qui, pour éviter les surprises, s'entouraient de haies tressées avec tant d'art, qu'elles étaient impénétrables même à la vue. L'impossibilité que les troupes romaines se trouvassent réunies le troisième jour à vingt-cinq lieues du point de départ, est frappante. La supposition d'une marche rapide, dont on n'allègue aucun motif et que tant de difficultés rendait impraticables, est donc inadmissible.

Si, au temps où Des Roches écrivait, la Sambre, devant Prêle,

n'avait de profondeur que celle que César a remarquée, il n'est point douteux que cette coïncidence ne fut l'effet d'un atterrissement. Embarrassée par des ponts, des écluses, des vannes, des barrages, des usines, cette rivière, dans son cours tour à tour rapide, ralenti, précipité, et, aux endroits où elle n'était pas comprimée par des ouvrages de maçonnerie, déchirant ses bords en accumulait, sous ses eaux, les débris en monts de vase (41). Lors de la conquête, au contraire, elle coulait sans contrainte et baignait ses rives sans fracas; mais alors aussi que les pluies étaient plus fréquentes, que la neige et les frimats couvraient la terre une grande partie de l'année, cette rivière, grossie par de nombreux affluents et des crues abondantes, ne pouvaient manquer, à moins de quatre lieues de son embouchure, d'être large et profonde.

On ignore quel fut le combat auquel Prêle doit son nom. Mais que d'actions sanglantes dont l'histoire n'a ni indiqué la place, ni conservé le souvenir ! Qui sait où habitaient les Centrons, les Grudiens, les Levaques, les Pleumoxiens, les Gorduniens ? ce qu'ils sont devenus ? comment ils se sont éteints ? Ils existaient du temps de César ; ils savaient manier les armes, puisque les Nerviens les appelèrent en aide ; leur sang a dû couler dans les combats, et pourtant les noms de ces peuples, leurs noms seuls, insérés dans une ligne des *Commentaires,* voilà tout ce que l'histoire nous en apprend (42).

De Prêle à Namur, où la Sambre se jette dans la Meuse, il n'y guère plus de trois lieues et demie. Namur occupe une partie de l'ancienne forteresse des Atuatiques : cela n'est plus contesté ou du moins cela n'est plus contestable. Si les Nerviens, auxquels les Atrébates et les Véromanduens se réunirent, avaient pris position dans les bois de Martagne, les Atuatiques auraient été sans doute les premiers à les joindre, et ils ne se seraient pas laissé devancer, surtout par l'ennemi. Toutefois, ils étaient encore attendus quand les Romains parurent. En approchant de la Sambre, César avait changé l'ordre de la marche. La cavalerie, qui était en avant, s'élança, avec les archers et les frondeurs, sur les troupes à cheval postées, en petit nombre, sur le bord opposé ;

---

(41) V. l'app. *bb.*
(42) V. l'app. *cc.*

mais ils furent mis en déroute, contraints de repasser la rivière, et poursuivis jusque sur les hauteurs où l'armée se disposait à camper. Aussitôt une horrible mêlée s'engage, la terre est jonchée de cadavres, les Nerviens, ayant à leur tête leur chef Boduognat, s'avancent en masse compacte, le camp romain est envahi et livré au pillage : tout fuit. Les cavaliers Trévires, envoyés à César comme auxiliaires, l'abandonnent et regagnent leurs foyers à toute bride, en publiant qu'il est vaincu. La plupart des centurions des cohortes et le porte-enseigne gisent dans la poussière, pêle-mêle avec ceux que les leurs et eux-mêmes y ont renversés. Les armes tombent des mains d'une multitude de blessés. Le primipile Sextius Baculus, accablé et percé de coups, ne peut se soutenir ; César est lui-même fort exposé, lorsque les deux légions qui étaient restées à la garde des bagages et celle que commandait Labiénus, accourant à la hâte, rétablissent le combat. Les succès se balancent, la victoire est incertaine, les eaux charrient quantité de corps sanglants et mutilés. Enfin, malgré la plus intrépide résistance, les Nerviens succombent, réduits de soixante mille à cinq cents. Le massacre a duré au moins jusqu'à la nuit. Les Atuatiques apprennent en route la défaite de leurs alliés et retournent sur leurs pas (43). Ils ne manquaient néanmoins ni de courage, ni de résolution. Tous les hommes en état de porter les armes étaient partis pour seconder les Nerviens et, s'ils n'approchèrent pas du champ de bataille, quoique leur marche n'ait pas été retardée, c'est que ce champ funeste était beaucoup plus éloigné de leurs frontières que l'espace dans lequel est circonscrit le territoire de Prêle.

Ce ne fut non plus sur le mont où s'élève maintenant la petite ville de Thuin, ni sur celle qui domine La Buissière, que les Nerviens moururent en défendant leur liberté : la pente est roide, et l'on ne voit pas de l'autre côté de la rivière de hauteurs qui correspondent à celles-là. Depuis Thuin jusqu'à Lobbes, la Sambre a d'ailleurs de huit à neuf pieds de profondeur (44). Le *chêne des batailles* et les ruines du *château de César*, que l'auteur d'un mémoire anonyme cité par M. Schayes (45), a considérés, d'après la tradition, comme des monuments de la victoire du

---

(43) César. *De Bell Gall.* L. II, depuis 15 jusqu'à 29 inclusivement.
(44) V. l'app. *dd.*
(45) V. l'app. *ee.*

conquérant, sont des indices peu sûrs en faveur de La Buissière. Aucune date n'indique soit l'année où le chêne a été planté, soit celle de la construction de l'édifice auquel les ruines ont appartenu, en sorte qu'il doit être permis de douter de l'authenticité de la tradition. Tant de Césars ont bâti des châteaux ! et puis, un chêne peut avoir plusieurs siècles d'existence, mais dix-neuf siècles, c'est beaucoup !

Les travaux qui ont été exécutés pour ériger les villes de Maubeuge et de Landrecies en forteresses, pour en élever les fortifications et en creuser les fossés, ont tellement changé la face du terrain sur lequel chacune de ces deux villes est assise, qu'il est maintenant impossible de reconnaître s'il présentait quelques-uns des accidents décrits par César.

Le P. Boucher déclare qu'ayant exploré les rives de la Sambre depuis l'embouchure de l'Helpre mineure jusqu'à Hautmont, il ne doute pas que la bataille qui fut si funeste aux Nerviens n'ait été livrée dans cet intervalle. Le P. Wastelain est du même sentiment et indique d'une manière plus précise les environs de Berlaimont (46). En combinant les différentes données sur lesquelles ils se fondent, les doutes s'éclaircissent, l'obscurité se dissipe et ce qui paraît inexplicable dans toute autre supposition devient compréhensible et s'explique naturellement. Laissant les sources de la Somme à droite, celles de l'Escaut à gauche, l'armée romaine quitte le territoire des Ambianais, franchit les frontières de la Nervie, et, tandis que les Nerviens, ayant pris position avec les Atrébates et les Véromanduens dans la forêt de Mormal, attendent les Atuatiques, cette armée arrive dans les plaines d'Aymeries ou de Saint-Remi-Mal-Bâti. Le P. Boucher place vers le Catelet la limite qui sépare la Nervie du territoire des Ambianais. La distance du Catelet à la Sambre devant Berlaimont est de onze lieues et demie en ligne directe. Si, comme l'assure le P. Gontrand, la marche de César est pour nous un secret impénétrable (47), on conçoit du moins qu'une armée de soixante mille hommes, engagée avec un attirail de guerre dans une contrée telle que la Nervie, et n'avançant qu'avec grande peine, arrêtée à chaque pas, se trouvât encore, après trois jours, à plus de 25

---

(46) V. l'app. *ff*.
(47) V. l'app. *gg*.

lieues de l'ennemi. Pour se réunir aux Nerviens, les Veromanduens n'avaient pour ainsi dire que l'Oise et les Atrébates que l'Escaut à traverser, tandis que les Atuatiques avaient à parcourir une espace de vingt-cinq lieues par des routes non frayées, ou des sentiers étroits, tortueux et embarrassées de toute sorte d'entraves. C'est indubitablement ce qui empêcha les Atuatiques, tombés bientôt aprés sous le joug, de partager avec leurs alliés, comme les Véromanduens et les Atrébates, la gloire d'un sanglant trépas.

Quelques siècles plus tard, une flotille stationnait sur la Sambre près de Quarte ou d'Hargnies (48). La Gaule était infestée de pirates qui, remontant les rivières jusqu'à la source, sur de frêles embarcations d'osiers recouverts de peau, s'enfonçaient dans les terres et répandaient au loin la terreur et la désolation. On créa, pour s'opposer à leur ravages, un grand nombre de flotilles fluviales que l'on répartit sur les courants navigables. Il y en avait sur le Rhône, sur la Saône, la Durance, la Seine, le Garon (49). Il est vraisemblable que celle de la Sambre était destinée à préserver la contrée que cette rivière arrose des incursions des Saxons qu'on voyait fréquemment voguer sur la Meuse. Tel est le sentiment de l'abbé Dubos et de Wastelain (50). Elle pouvait aussi servir, selon P. Boucher, à approvisionner le camp de Louaige (51). On n'a « que de faibles lueurs de ce qui se passait « alors dans les Gaules (52), » et que des notions fort obscures sur l'art de la navigations chez les anciens.

Leurs navires n'avaient pas les dimensions de ceux des modernes. Tite-Live considérait comme étant d'une énorme grandeur un vaisseau de seize rangs de rames qui, pourtant, remonta le Tibre jusqu'à Rome. On mettait une flotte à terre dans la mauvaise saison, et il est présumable qu'on la remisait sous des hangars pour la préserver des intempéries. On pouvait transporter

---

(48) V. l'app. *hh*

(49) V. l'app. *ii*.

(50) V. l'app. *kk*.

(51) V. l'app. *ll*.

(52) L'abbé Dubos. *Histoire critique de l'établissement de la monarchie dans les Gaules*. Chapitre VIII.

à de grandes distances les diverses embarcations dont elle se composait, et même les démonter pour en faciliter le transport. Construites d'un bois léger, elles étaient de forme arrondie et la carène en était peu profonde. On en distinguait de plusieurs espèces, chacune ayant un nom qui en désignait l'usage. Une flotille fluviale différait essentiellement d'une flotte maritime (53). Il est permis de croire que M. E....., de la Société d'Emulation d'Abbeville n'en fit pas la réflexion lorsqu'il écrivit qu'on ne pouvait « s'arrêter à l'idée que les Romains eussent entretenu « une flotte qui, pour gagner la mer, eût dû descendre la Sam- « bre et la Meuse. — On ne trouve, ajoute M. E....., d'autre « baie dont la dénomination ancienne ait plus de rapport avec « l'expression *Sambrica* que celle de *Samara*.... En outre on a « bien des raisons de conjecturer que *Quartensis locus* est le Cro- « toy.. *Hornensis*.. le.. cap Hornus (54)....» Que de *Sambre* ou *Samber*, César, en omettant le son sourd de la lettre *m* et en substituant une terminaison latine a une finale belge, ait fait *Sabis*, cela se comprend, mais par quel mécanisme de langage eût on pu de *Samara* dériver *Sambrica*? Il n'existe entre le Quarte et le Crotoy aucune analogie, pas même un rapport de distance, puisque, s'il y a quatre lieues du Crotoy à l'embouchure de la Somme, ce sont des lieues françaises, et que celles qu'indique le nom de Quarte sont des lieues gauloises, plus courtes de moitié. Il est présumable que *Hornus* et *Hornensis* ont, comme beaucoup d'autres noms de localités dans lesquels on la retrouve, une même racine, le mot tudesque *horn*, mais c'est probablement aussi tout ce qu'ils ont de commun. Quelqu'un (55) a parlé de la nécessité de protéger les relations commerciales que la Belgique entretenait avec la Bretagne, mais les laboureurs dont les champs étaient sans cesse exposés au dégât, l'habitation, la famille et la vie menacées, n'avaient pas un moindre besoin de protection. Quoiqu'il en soit, aucune considération ne saurait affaiblir la preuve qui résulte de la proximité où sont, de la Sambre, Quarte et Hargnies.

Le canton que les Romains comprenaient tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ces deux noms, fut divisée, au moyen-âge, en trois paroisses : celle de Pont-sur-Sambre, celle de Quarte et

---

(53) V. l'appendice *mm*.
(54) V. l'app. *nn*.
(55) V. l'app. *oo*.

celle d'Hargnies (56). Plus tard, les deux premieres furent réunies et l'église de Quarte est aujourd'hui l'église paroissiale de Pont-sur-Sambre. Elle est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et porte le nom de Notre-Dame.

En 1593, les bandes italiennes et wallones que l'Espagne entretenaient dans le Hainaut, ne recevant pas leur solde, s'insurgèrent. Le vieux comte de Mansfeld, récemment chargé du gouvernement des Pays-Bas, n'avait point d'argent. Les mutins élurent un chef parmi eux, s'emparèrent de Pont-sur-Sambre, le fortifièrent et l'érigèrent en place d'armes, faisant de là de continuelles incursions dans les alentours, ils en mettaient les habitants à contribution et leur arrachaient chaque jour de nouvelles sommes (57).

Dom Bevi, l'un des savants bénédictins dont la France s'honore, découvrit en 1777, sur l'un des côtés de la voie romaine, dans l'ancien territoire de Quarte, le socle du quatrième milliaire. C'était une pierre de trois pieds de haut et 28 pouces de large, portant cette inscription :

« L'Empereur Caius César Auguste fils du Divin Jule, Consul « pour la onzième fois, revêtu de la Puissance Tribunitienne « pour la dixième fois, Père de la Patrie, a fait construire les « chemins et élever les pierres milliaires par Marcus Vepsanius « Agrippa, Préfet de ses flottes, Proconsul de la Nervie et Gouver- « neur de la Gaule Belgique. C'est par ses soins que cette pierre « a été posée à Quarte, devant le Temple des Nymphes, à la dis- « tance de deux cent quarante-huit pas (58). »

On peut s'étonner que les nymphes eussent un temple dans la Nervie à une époque aussi reculée, toutefois il est croyable qu'Agrippa, en établissant une grande voie militaire traversée par la Sambre, le fit lui-même construire soit pour se rendre ces gracieuses déesses favorables, soit pour plaire à l'empereur, qui lui aussi consacra dans les Gaules plusieurs temples à différentes divinités romaines et gauloises. Un des moyens qu'em-

---

(56) V. l'app. *pp*.
(57) V. l'app. *qq*.
(58) V. l'app. *rr*.

ployaient les Romains pour affermir leur domination dans les pays conquis était d'y introduire leur culte.

Il est probable que Notre-Dame de Quarte occupe l'emplacement du temple des Nymphes. Des arbres hauts et touffus en couvrent les murs de leurs ombres, le silence et le vague de la solitude l'environnent, tout jusqu'au murmure des eaux, y porte au recueillement et à la méditation. Chaque année, au mois de mai, des pélerins des deux sexes, portant à la main une palme ou, quand il est possible de s'en procurer, une branche d'aubepine, vont en foule y adresser leurs hommages à la Reine des cieux (59).

On remarque vers le milieu de Pont-sur-Sambre une tour isolée, de forme carrée et médiocrement haute, dont l'origine et la destination primitive sont inconnues. Peut-être était-ce un beffroi, peut-être le clocher d'une église, ou même l'un et l'autre tout ensemble. Elle renferme une horloge, une cloche et un cachot. Elle servait autrefois de chambre de justice.

Pont-sur-Sambre dépendait de la seigneurie d'Aymeries que Gerard de Jauche vendit, en 1276, à Bauduin d'Avesnes. Béatrix fille de Bauduin, le transporta au comte de Luxembourg, Henri II, son époux. Elle fut ensuite possédée par le fils de cette princesse, l'empereur Henri VII. Jean de Bohême y succéda à la mort de Henri VII, décédé en 1313, la vendit, en 1334, au comte de Hainaut, la racheta plus tard avec les charges dont elle était grevée, et la transmit, en 1372, à l'empereur Charles IV, son fils.

Elle était, en 1407, en la possession de Louis, duc d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. En 1434, elle fut vendue par René d'Anjou, le fils de Louis, au chancelier de Bourgogne Nicolas de Rollin. Elle passa, en 1603, de la maison de Rollin dans celle de Sainte Colombe, et plus tard, de celle-ci dans celle d'Epinac, puis dans celle de Rocca. Pierre Bady l'acheta, en 1693, de Jeanne Claude de Rocca. En 1761, Albertine-Amélie Bady de Pont la porta dans la maison de Sainte-Aldegonde, et la laissa, en mou-

---

(59) V. l'app. ss.

rant, au comte Pierre-François de Sainte-Aldegonde, son fils, qui la possédait encore en 1789 (60).

Les Bady avaient leur sépulture dans l'église de Quarte, où leurs tombes ont été tellement mutilées qu'on ne déchiffre plus de la généralité des épitaphes qu'un petit nombre de mots ou de caractères sans suite.

La principale richesse du Pont-sur-Sambre consiste dans ses beaux pâturages, ses troupeaux de bêtes à cornes et l'excellent laitage qu'on en retire.

APPENDICE.

a. — Il fut établi, vers le milieu du siècle dernier, un camp de plaisance dans la première de ces plaines. — Sans croire avec le P. Boucher, que le nom de *Saint-Remy-Mal-Battu* vienne peut-être de la défaite des Nerviens, *forte a Nerviorum cæde ita dictum*, on ne saurait douter qu'il ne se rapporte en effet à quelque défaite, mais apparemment moins complète et moins ancienne. Ce qui du reste est incontestable, c'est qu'autrefois on nommait *Saint-Remy-Mal-Battu* le village que l'on nomme aujourd'hui *Saint-Remy-Mal-Bâti*, quoiqu'il ne soit ni mieux ni plus mal bâti qu'un autre. — *In nomine Domini. Ego Jacobus dominus avesnensis et ecclesie Altimontensis advocatus, cum conjuge mea Adeluya et filiis Waltero et Jacobo et aliis heredibus meis presenti scripto testamur et confirmamus sigilli nostri auctoritate roboramus, nos concessisse Altimontensi ecclesie, ut pro salute animarum nostrarum et parentum nostrorum quicquid eadem ecclesia ad qui sunt in territorio* Sancti

(60) V. l'app. *tt.*

Remigii le mal batuth *libere teneat, et sine controversia possideat.... Acta sunt hec anno ab incarnatione Domini* MCLXXXVIIII *in presentia nostra astante Roberto abbate Altimontensis ecclesie..— In nomine Domini Ego Adeleuya domina Avesnensis et advocata ecclesie Altimontensis, cum filio meo Waltero presenti scripto sygilli nostri appensione munito testificor, nos concessisse ut predicta ecclesia perpetuo teneat et rutum permaneat quicquid de heredita sua apud* Sanctum Remigium le mal batuth *sita Joannes qui vocatur Jehuca eidem ecclesie tradidit in elemosinam, cum uxore sua frescende.... Acta sunt hec anno ab incarnatione Domini* MCLXXXVIIII, *in adventa Domini.* — On lit dans le fragment d'un autre acte, daté de Cambrai l'an de l'incarnation 1181, *Iste autem parrochie id est* Sanctus Remigium Lemalbatus. — *Omnibus litteras has visuris. B. Sancti Auberti Cameracensis abbas, W. decanus Sancti Quintin Melbodii et magistratus G. Nivelli salutem in Domino. Novit universitas vestra quod cum inter ecclesiam Altimontensem ex una parte et fratres de Ognys super quinquaginta librarum alborum intemque super decem librarum alborum pro quibusdam conventionibus habitis inter eos videlicet super acquisitione feodi Walteri Pongnard apud* Sanctum Remigium le Maubatut..... *Actum anno Domini millesimo ducentesimo nono decimo mense octobri.* (Extraits des Cartulaires de l'abbaye d'Hautmont.)

b. — « On ne peut guères d'ailleurs supposer que les Ner-« viens, au lieu de défendre l'entrée de leur pays, vers les limi-« tes de celui des Ambianais, se soient repliés, au loin derrière la Sambre, en laissant envahir la plus belle partie de la contrée qu'ils occupaient. » (M. L. G. Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai. Cambrai, 1830. Page 87.) — M. L. G. est cité non comme l'auteur des objections qu'il a reproduites, mais comme étant celui qui les a formulées avec le plus de précision et de lucidité.

c. — *Compertum est Sambram fluvium non esse latissimum, neque altissimas ripas habere in Hannoniâ, ubi ad naves ferendas vix est idoneus.* (Blitterswyck, dans l'appendice du *Tornacum* d'André Catulle.)

d. — *Constat tum temporis tractum illius ditionis seu circa Bavacum, seu circa Malbodium.... atque adeò totius ferè Hannoniæ, densis nemoribus consitum, et ferè circumseptum fuisse..... Prælium autem istud commissum in loco campestri, patenti, plano et*

aperto, et non nisi ad flumen per declivia accedente, Cæsar ibi aliquoties testatur. Resque ipsa loquitur in loco sylvestri, seu inter medias sylvas tantam molem hominum et militum, hinc indè usque ad centum viginti millia et amplius ad prœlium committendum ordinari non potuisse. (Blitterswyck, *loco citato.*)

e. — *Æstuaria propriè sunt loca, per quæ mare vicissim tum accedit tum recedit, sive quæ marinis aquis referta sunt ex pelagi inundatione.* A la suite de cette définition, Blitterswyck cite César, Strabon et Meyer, *ut discant adversarii...., seu novi historiarum Hannoniæ Scriptores, antiquitatum Urbis Bavacensis jactabundi assertores, quod verba Cæsaris..... de æstuariis nullo modo possunt tractui Hannoniæ applicari. Unde necessario concluditur, pugnam hanc.... non in Hannoniâ accidisse, sed in loco magis ad septentrionem, seu ipsum mare accedente et vicino : qui alius esse non potest, quàm tractus circa Tornacum.* (Blitterswyck, *loco citato.*)

f. — « César a bien pu, au second livre, donner le nom de la « Sambre à l'Escaut, puisqu'au sixième, il prend évidemment « l'Escaut pour la Sambre, en le faisant porter ses eaux dans la « Meuse. » (M. L. G., *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai.* 1830. P. 89.)

g. — Le vicomte de Toulongeon, *Notice sur les Commentaires de César.* — « Ce qui regarde la disciplice militaire des Anciens, « leurs campemens, leurs ordres de bataille, les machines dont « ils se servoient dans l'attaque et la défense des places, nous « est-il beaucoup mieux connu? N'est-on pas tous les jours « obligé de deviner et de quelle manière ils se battoient en rase « campagne, et comment s'engageoit une action générale où « doivent entrer tant de parties subordonnées les unes aux au- « tres, et qui paroissent cependant n'avoir rien de commun « entr'elles? Beaucoup d'officiers habiles avouent même qu'ils « n'entendent presque rien à la plupart des batailles racontées « par les anciennes histoires. » (Deslandes, *Essai sur la Marine des Anciens.* 1768, in-12. P. 3). — Le plus ou le moins d'opportunité n'a pas été pour Bonaparte, assurément très-capable d'en juger, un motif de douter que la Sambre ne fût la rivière derrière laquelle les Nerviens avaient pris position. « La bataille de « la Sambre a eu lieu à la fin de juillet, aux environs de Mau- « beuge. » (*Précis des guerres de César par Napoléon.*)

h. — Ce fut vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, que les religieux de Maroilles en firent, les premiers, convertir une grande partie en de belles et fertiles prairies par le mode de desséchement qu'ils employèrent.

i. — Dans l'enthousiasme de la victoire, César, que la vaillance des Nerviens a ravi d'admiration, ajoute, à la fin de son récit : « Qu'il n'y avait plus à s'étonner que des hommes d'une « si haute valeur eussent osé franchir un fleuve très-large, gra- « vir des rives très-élevées, et attaquer les positions les plus « escarpées. » (César, *de Bell. Gall.* Liv. II, 27. Trad. de F. Berlier.) C'est en donnant à ces mots : *très-large, très-élevées*, un sens qu'ils ne comportent pas, que l'on a été amené à croire que César avait pris l'Escaut pour la Sambre, ou que les copistes avaient altéré le texte des *Commentaires*.

j. — César *Libro cit.* 22. — « Comme les légions soutenaient « l'attaque dans des positions différentes, séparées l'une de l'au- « tre par ces haies épaisses dont nous avons parlé plus haut et « qui interceptaient la vue ; on ne pouvait ni placer des réser- « ves, ni avoir l'œil sur tous les points, ni conserver l'unité du « commandement. » (Trad. du vic. de Toulongeon.) — Ces haies dont César a décrit la contexture dans le n° 17 du même livre, formaient des enclos, comme celles qui, dans la même contrée, entourent aujourd'hui les pâtures.

k. — « Le dernier de nos agriculteurs, avait dit un Belge, « pourrait prouver que les champs se louent en Flandre autant « de mille francs, qu'ils sont affermés en France de cent francs. « Nous écrivons moins bien, mais nous raisonnons mieux. Venez « dans notre Belgique, cette terre classique de l'agriculture, ra- « menez-en des charrues, des attelages et des hommes pour les « conduire. » M. Isid. Le Brun relève ainsi cette espèce de hâblerie : « Ce langage superbe aurait mieux convenu, s'ils avaient « osé, aux anciens Menapiens, Eburons, aux *Nerviens* et Trévi- « riens ; car suivant César, Pline et Tacite, la Belgique fut le « grenier des Romains. » (*Journal des Voyages*, tome 44, p. 233.) — « D'immenses prairies nourrissaient un si grand nombre de « bestiaux, particulièrement dans la Belgique, que cette partie « de la Gaule fournissait une grande quantité de viandes salées, « non-seulement à Rome, mais, comme le dit Strabon, à pres- « que toute l'Italie. » (T. Berlier, *Précis historique de la Gaule sous la Domination Romaine.*)

— Les plus rapprochés de la partie sud-ouest de la Sambre étaient ceux qui formaient, plus tard, la forêt d'Aridagamantie, *silva d'Aridagamantia*, entre le Càteau et Maroilles; la forêt de Mormal, à la gauche de la rivière; la Fagne, dont il reste quelques portions éparses; l'extrêmité occidentale de la Thiérache, et la forêt Charbonnière qui ne dépassait pas la limite méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

m. — *Verum audeo dicere hunc numerum ternarium hoc modo III, culpâ Topographi malè impressum et expressum fuisse. Quod notat etiam* Petrus Ciacconius..... *Ipse legendum censet hoc modo XIX, ut designetur altitudo pedum novemdecim.* (Blitterswyck, *loco cit.*)

n. — *Raymundus Marlianus alludens ad vetus vocabulum Duacum (vulgo* A'Duay *dicitur) Advaticorum oppidum esse arbitratur (Germaniæ inferioris historiæ et Loca aliquot Declarata, Auctore Gerardo Noviomago.)*

o. — *Quis autem statuat secum certò per hæc verba* Baca-Conervio *circumscribi Bavacum Nerviorum? et non potius liceat opinari Duacum ad Scarpum fluvium (qui in Scaldim illabitur) geographicè depingi: ubi nimirum Nervii contra Atrebates Ambianosque firmissima prœsidia collocabant, teste Marcantio. Videtur enim à tutelaribus excubiis, quasi* Du Waeckt, *id est, tu excuba, nomen accepisse.* « (André Catulle, *Tornacum, Civitas Metropolis et Catedra Episcopalis Nerviorum, syntagma tertium.*) — Cette étymologie appartient à Gorop de Becan, fécond en ce genre, et qui rejette avec une sorte de dédain, celle de Marlian, quoique l'une ne soit pas moins étrange que l'autre. » — *Dicitur autem Duacum per excellentiæ figuram a tutelaribus excubiis, quasi hoc loco primarium Nerviorum prœsidium fuisset, ad fines ab hostium incursu custodiendos tuendosque..... Cœsaris verba satis declarant Bellomontem minimè esse Atuaticum..... Multo minus Duacum, ut aliqui somniarunt (Origines Antwerpianæ)*, in-f°. Antverpiæ, 1569. L. 1. P. 87 et 44.

p. — *Incomperto est, neque Cameracum, neque Atrebatum inter ditiones* Nerviorum *adnumerari..... Non.... Sambra est idem fluvius et qui Sabis. Præsertim cùm antiquiores Historici Hannoniæ tradant fluvium Sambram accepisse nomen à Cambrone vetusto Duce, mutatâ primâ litterâ, C. in S. sicut* Cameracum *olim nuncupatum*

fuit Samaracum, *et juxta aliquos ab ipso Cæsare Samarobrivâ, à Samarâ sive Sambrâ rivo ac fluviolo, qui istam urbem interfluit, ibique incipit capere incrementum.* (Blitterwyck, *loco cit.*)

q. — M. L. G. *Mém. de la Soc. d'Emul. de Camb.* 1830. P. 88. — M. L. G. cite, page 89, note 2, M. le comte d'Allonville comme ayant aussi adopté, dans une dissertation sur les camps romains de la Somme, l'opinion « que la bataille des Nerviens contre « César, a eu lieu, non sur les bords de la Sambre, mais sur « ceux de l'Escaut. »

r. — « Pour ce qui est de ces mots : *Ausos esse transire latis-* « *simum flumen, adscendere altissimas ripas*, on doit convenir que « nulle part la Sambre ne présente une assez grande largeur, ni « des bords assez escarpés, pour justifier rigoureusement ces « superlatifs. Aussi s'est-il trouvé des personnes qui se sont ima- « ginées qu'il y avoit faute dans le texte de César, et qu'au lieu « de *Sabin*, il fallait restituer *Scaldim* ou *Mosam*, fleuves qui ont « une toute autre largeur que la Sambre. Malheureusement cette « conjecture est détruite par des circonstances clairement mar- « quées dans les commentaires ; et d'ailleurs on n'aime point ces « restitutions hasardées, arbitraires, qui ne sont appuyées sur « aucun manuscrit ancien ; on les regarde avec raison comme « un sûr moyen d'entasser erreur sur erreur, et d'introduire « enfin le pyrrhonisme dans l'histoire. J'aimerois mieux recon- « noître une petite hyperbole dans l'expression de César. Quelle « merveille, qu'étonné de la bravoure des Nerviens, de leur vi- « goureuse résistance et du danger qu'ils lui firent courir, il ait « employé deux épithètes, qu'augmentent les choses un peu au- « delà du vrai? » (Des Roches, *Hist. génér. des Pays-Bas autrichiens.* L. II, ch. 2, note *a.*)

s. — *Cum et vetustissimus Codex ms operum Cæsaris in Patrum Societatis bibliothecâ Trevirensi asservatus lib. 2, de Bello Gallico, Scaldim exprimat, et non Sabin; et l. 6. Sabin, qui influit in Mosam circa extremas Arduennæ partes; quod de Scaldio flumine dici non potest; atque ita Cæsar a falsitatis errore purgatur. (A. Catulle Tornacum, etc., Syntagma sextum.*

t. — « Je place donc les Nerviens dans le bois sur les colli- « nes de Vaucelles, j'établis l'armée romaine à Bonavis. De cette « façon je mets les combattants en présence, absolument comme

« César dut les mettre lui-même. » (M. Le Glay, Mémoires cités, p. 93, où il ajoute en note : « Le 26 décembre 1828, j'ai fait un « examen attentif des localités, et je n'ai pu m'empêcher d'y re- « trouver une identité parfaite avec les positions indiquées par « César.) »

u. — *Nervii restabant; ferox genus, et mercatoribus adversum, hisprœsertim qui delitias aut vina conveherent, opinione insita, enervari rebus mollibus animos, et a belli studiis elanguere ac lentescere. Viri acres, quibus cœteros a patria virtute degenerantes, qui se Cœsari tam facile tradidissent, irridere magis et arguere quam imitari mens esset, aut legatos mittere, aut ullam conditionem pacis, vel summis auribus audire. Hi quidem et cum eis Atrebates ac Viromandui trans fluvium Sabin conjunctis copiis Cœsarem expectabant,* (*Commentarii de vitâ Julii Cœsaris*, à la suite du César de Denis du Vos. Amsterdam. 1697.)

v. — *Cœsar Julius, non minus omnis eruditionis, et in primis Mathematicæ, quam armorum gloria clarus, rectè (ut cœtera) scribit Scaldem in Mosam influere. Hujus rei etiamnum haud obscura vestigia extant. In Zelandia, quæ Hollandiæ subjacet, insula est (in qua Ciriczea oppidum celebre, cujus cives rei nauticæ peritia cœteras ferè maritimas nationes excellant) quæ a Scaldi fluvio Scaldiæ nomen sortitur. Questores quoque Zelandiæ, unus a Scaldi orientem versus; alter à Scaldi occidentem versus appelantur. Prœterea in Mosam, non procul à* Brielis *oppido, influit. Sed exteris mercatoribus imponit, quod ubi olim terra pagis et arcibus culta extabat, ibi nunc vastum mare cernitur. Hinc factum est, ut fluviorum ostia, ad veterum prœscripta internosci vix queant. Constat inter maritimos Flandros, Selandos, Hollandos, Frisios, colles illos arenarum (duni vulgo dicunter) quos rerum parens Deus, terminum mari circumdedit, olim non tam late perruptos ac dissitos fuisse, quam nunc sunt.* (*Gerardus Noviomagus*, loco jam cit.) — *Scaldim autem in Mosam, aut potiùs Mosam in Scaldim exonerari, modò docui. Quo circa perperam quidam non infimæ classis scriptores, pro Scaldi, hoc loco Sabin substituerunt.* (Joan. Goropii Becani, *Origines Antwerpianæ*. L. I. P. 79.) — « Scaldis, fleuve de la Gaule belgique, selon César, Pline, l'itiné- « raire d'Antonin et Fortunat; Ptolomée est le seul qui nomme ce « fleuve *Tabuda*. Il prenoit sa source dans le pays des *Veroman-* « *dui*, et couloit chez les Nerviens et chez divers autres peuples. « Lorsqu'il s'approchoit de l'Océan, ils se partageoit en divers « bras, et celui qui passoit à Bergues, alloit se jetter dans la « Meuse; ce qui a fait dire à César : *Ad flumen Scaldim, quod*

« *influit in Mosam, ire constituit.* Les autres bras se rendoient à la « mer ; mais il ne serait pas possible de décrire leurs cours, « parce que les inondations de l'Océan et les débordements de « ce fleuve ont plus d'une fois changé l'état des lieux dans ces « quartiers, comme dans les embouchures de la Meuse et du « Rhin. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui l'Escaut. » (Bruzen de de la Martinière, *Le grand Dictionnaire Géographique*, etc. Au mot *Scaldis*. — Beaucoup de savants ont été choqués de ces paroles : « *Flumen Scaldim quod influit in Mosam.* Ils ont dit que César « écrivoit sur de faux rapports, qu'il n'avoit point vu les lieux « dont il parloit. Mais pourquoi n'a-t-il pu s'exprimer ainsi, puis- « que de son temps les eaux de la Meuse se mêloient réellement « à celles de l'Escaut ? Car soit que l'île de Tholen fût encore « cachée sous les ondes, de manière que l'Escaut oriental ait « arrosé la côte occidentale du Brabant ; soit que cette île existât « déjà et que la rivière d'*Endragt* qui n'est qu'un bras de l'Es- « caut, la séparât du Brabant comme elle la sépare aujourd'hui, « et comme elle l'a séparée depuis un temps immémorial, puis- « que la ville, autrefois village de Tholen, a reçu son nom du *Thol* « ou péage qui se payoit en cet endroit par les personnes qui « passoient la rivière pour entrer en Brabant ou pour en sortir, « toujours est-il certain que l'ancien lit de la Meuse communi- « quoit avec ce bras de l'Escaut. Je dis l'ancien lit de la Meuse, « qui s'éloignant de l'île de Bommel, et passant par la ville de « Heusden, entroit dans le *Biesbosch*, au-dessus de Geertruy- « denberg, où aujourd'hui on le distingue encore bien visible- « ment. Au sortir du *Biesbosch* par le *Hollands-Diep*, le fleuve « se divisoit et se divise encore en deux bras principaux, dont « l'un sous le nom de *Harinck-Vliet* va se jeter directement dans « la mer entre les îles de *Voorne* et de *Goerée*, et concouroit an- « ciennement à former *l'immensum Mosæ os* dont parle Tacite au « 6e chap. du second livre des Annales. L'autre bras se séparant « du premier devant Willemstad, rencontre une continuation « de lits creusés par la nature, nous les appellons *le Volkrak*, « *la Zype* et *la Keete*, au moyen desquels les eaux de la Meuse se « mêlent encore aujourd'hui avec celles de l'Escaut oriental. La « jonction indiquée par César se faisoit donc vers l'extrêmité du « Brabant à l'occident de Steenbergen et devant l'île de Tholen, « ou à l'endroit même où cette île existe aujourd'hui. Voilà ce « que n'ont point su les commentateurs de César *cum notis vario-* « *rum*, ni ceux du César *in usum Delphini*. N'ayant probablement « jamais vu une bonne carte des endroits où le Brabant, la Hol-

« lande et la Zélande se touchent ; ne connoissant point l'an-
« cienne Meuse, ou la confondant avec la *Merwe*, ils ont cru que
« l'explication la plus facile étoit de dire que César s'étoit trompé,
« *errasse Cœsarem ;* et cette opinion a prévalu du moins jusqu'en
« 1778, où le nouvel éditeur du César *in usum scholarum Bel-*
« *gicæ* osa le combattre, osa dire au public : *Non existimamus*
« *Cœsarem peccasse quùm dicit Scaldim influere in Mosam ; hoc*
« *enim tum temporis à vero alienum non erat. Quædam Zelandiæ*
« *insulæ nondum è fluctibus eminebant ; vetus Mosæ alveus adeo*
« *est propinquus Scaldi orientali, si demus, quod verum est, multa*
« *loca, veluti laege Zwaluwe, Willemstad, Princeland, tum quoque*
« *sub undis fuisse, ut facilè Mosa partem Scaldis excipere potuerit.* »
(Des Roches, *Hist. ancienne des Pays-Bas Autrichiens*, L. I, ch. 3,
en note.) — « L'Escaut oriental passe devant Berg-op-Zoom....
« coule entre les îles de Sud-Beveland et Tholen ; se réunit à la
« branche méridionale de la Meuse pour former les îles de Tho-
« len et de Schouwen. » (M. Th. Lavallée, *Géographie physique, historique et militaire*, Bassin de l'Escaut.)

w. — *Cœsar de Bell. Gall.* L. VI, 29. — « Cette forêt des Ardennes
« s'étendait vraisemblablement jusqu'aux environs de Berg-op-
« Zoom. » (*La guerre des Gaules, traduite des Mémoires dits Commentaires de César*, par Th. Berlier, L. VI. 33, aux notes.) — *Neque verò ad Scaldim tantum Arduennæ eæ quas dixi partes cernuntur, sed circa Lovanium etiam atque Machlineam.* (J. Goropii Becani, *Origines Antwerpianæ.* L. I. P. 79.)

x. — « Ce fut dans les rochers qui dominent aujourd'hui
« Namur. Cette ville est située au confluent de la Meuse et de la
« Sambre, entre deux montagnes, et défendue d'un château
« très-fort, placé sur un roc escarpé, à l'opposite de la Sambre
« et qui a été bâti long-tems avant la ville.... Cluvier et Sanson
« veulent que cette forteresse soit l'ancienne capitale des Adua-
« tiques que César décrit dans ses Commentaires, où il dit qu'elle
« étoit environnée de rochers, et qu'on n'en pouvoit approcher
« que par une langue de terre de deux cens pas..... » (Buzen
« de la Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique*, etc. Au
mot *Namur.*) — « L'objection de quelques modernes, tirée du
« silence que garde César sur le confluent des deux rivières, perd
« sa force quand on considère que cet écrivain a souvent né-
« gligé les rivières en d'autres occasions. Ses livres sont pleins
« de pareilles réticences. En le suivant dans ses marches, on est

« convaincu que ses troupes ont passé et repassé plusieurs fois « la Meuse, l'Escaut, le Dyle, la Lys, et cependant il ne dit mot « de ces passages, même le nom de ces deux dernières, ainsi que « de plusieurs autres, ne se trouve pas dans les Commentaires. « Une seconde objection paroît d'abord plus spécieuse ; elle en « imposa au savant M. d'Anville, qui eut de la peine à croire que « l'enceinte du château de Namur fut capable de contenir les « 57,000 Aduatiques, hommes, femmes et enfants, que César y « vint surprendre, mais enfin cette difficulté n'est embarrassante « que pour les étrangers. Si ce fameux géographe avoit été sur « les lieux, ou qu'il eut consulté ces plans détaillés et exacts qui « furent levés à l'occasion des sièges que soutint la ville de Na- « mur sur la fin du dernier siècle, il n'eut point borné mal à « propos l'espace que pouvoit occuper la ville des Aduatiques à « 300 toises de longueur sur 100 de large ; il eût vu que le rocher « sur lequel s'élève la citadelle, communique au sud à d'autres « rochers..... En combinant cette situation avec le récit de « César, qui parle de plusieurs rochers, *altissimas rupes despec-* « *tusque,* il auroit trouvé une étendue d'au-delà de 100 toises en « long sur plus de 600 toises en large, espace plus que suffisant « pour servir de refuge à 57,000 Aduatiques..... On a beau « parcourir toutes les terres situées entre les Eburons et les « Nerviens, on n'aperçoit nulle part un terrein qui cadre si « parfaitement avec les commentaires. » (Des Roches, *Hist. anc.* « *des Pays-Bas autrichiens*, L. I, ch. 3.) — « En considerant la « montagne nommée *Hastedon*, qui est près de Namur, sa situa- « tion, son étendue et ses environs, il semble que Jules-César « avoit vraiment cet endroit devant les yeux, lorsqu'il nous laissa « dans ses commentaires la description de la forteresse des Attua- « titiens. Ce sont mêmes rochers, mêmes précipices et même « avenue..... Lorsqu'on creusa, il y a environ quarante ans, « dans l'endroit dit le *Beau-Vallon* pour faire les fondemens des « bâtimens servans à la papeterie qui y existe aujourd'hui, on « trouva bien avant dans la terre, une quantité d'armes ancien- « nes, telles que des casques, des boucliers, des coutelas, des « fers, des javelots et des flèches, et autres qui étoient en usage « chez les Gaulois et les Belges. » (Galliot, *Hist. Génér. Eccles. et* « *Civile de la Ville et Comté de Namur*. In-12. Liége. 1788. « Tome I, p. 35-37.) — « Les Atuatuces..... se retirèreut, avec « tout ce qu'ils possédoient, dans un lieu admirablement fortifié « par la nature. Toute la circonférence, hérissée d'énormes ro- « chers à pic, ne laissoit qu'une ouverture en pente douce, large

« d'environ deux cents pieds. Ils fermèrent ce seul endroit ac-
« cessible d'une double enceinte de murs très-élevés, et y ras-
« semblèrent des quartiers de rocs et des poutres aiguisées.....
« Du haut de leurs murailles ils jetèrent dans la tranchée une
« si grande quantité d'armes, qu'en s'amoncelant elles égalèrent
« presque la hauteur du rempart..... César fit rompre les
« portes, et entra sans résistance avec son armée ; il fit vendre,
« corps et biens, tous les habitants. On sut des adjudicataires
« qu'on avait mis à l'encan cinquante-trois mille têtes. » (Extrait de la trad. des *Commentaires* de César, par le vic. de Toulongeon. L. II, 29, 32 et 33.) — César, *De Bell Gall.* L. II, 29, 30, 31, 32 et 33.)

y. — *Falsum igitur est, Sabim ad extremas tum Arduennæ partes in Mosam influxisse, cum Namurcum, ubi confluens est, ad octo milliaria nostratia, atque eo amplius, à silvis illis quæ ad Varucam extendebantur, sit remotum. Temerarium est, auctorum veterum lectionem immutare, ob id dumtaxat, quia rerum, de quibus agunt, imperitia sic suadet. Si omnia Cæsaris dicta certè examinassent, et profectionum omnium rationes subduxissent, numquam erant in hanc sententiam descensuri.* (J. Goropii Becani, *Orig. Antwerp.* L. I. P. 79.) — Quoique le mordant Scaliger, qu'à son tour d'autres critiques n'ont pas épargné, ait dit de Gorop, que personne n'avait plus abusé de son esprit et de son loisir, *quo nullus mortalium magis abusus est ingenio et otio suo*, Gorop n'en était pas moins très-érudit, et beaucoup de ses remarques, bien différentes de ses étymologies, ne manquent ni de vérité ni de justesse. On peut donc en plus d'une occasion le citer avec confiance comme nne autorité. — *Varuca* a la même signification qu'*Atuatuca*. (V. le gr. Dict. géo. de La Martinière, au mot *Varuca*.)

z. — L'emplacement de Mons, d'autres encore, et jusqu'aux environs de Léquielles, ont aussi été cités; mais avec trop peu d'apparence de fondement pour fixer l'attention. « M. Contié,
« chanoine de Guise, prétend, dit Dom Le Long, que l'endroit
« où se donna cette bataille étoit le terroir de Léquielles, et qu'un
« tertre qui s'y trouve désigne la sépulture de Sextus Baculus. » (*Hist. Ecc. et Civ. du Diocèse de Laon.* Châlons, 1783. In-4°. P. 12, en note.) Le chanoine Contié a cru, sans doute, que Sextius (et non Sextus), Baculus était resté au nombre des morts ; avec moins de préoccupation, il aurait pu reconnaître lui-même son erreur. Sans avoir, eut-être, été entièrement guéri de ses blessures,

Sextius Baculus défendit vaillamment, plusieurs années après, le camp d'Atuatuca assailli par une horde des Germains. Quoique malade et tenant le lit depuis plusieurs jours, il courut au bruit, se tint avec quelques Centurions à la porte Décumane et repoussa les assaillants, qui s'y précipitaient en foule. Mais il reçut de si rudes coups que ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à l'emporter. (V. César. *De Bell. Gall.* L. VI, 38.)

aa. — « 1° La forêt de la Marlagne s'étend bien près de Prêle, « et les bois qui sont vers cet endroit, en faisoient autrefois vrai- « semblablement partie ; c'est de cette forêt que parle César « lorsqu'il dit : *Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant.* « 2° César venant de Beauvais et en dernier lieu d'Amiens, dut « arriver sur la rive gauche de la Sambre, les Nerviens étoient « campés au-delà du fleuve *(trans flumen)* ; en effet la forêt de « Marlagne s'étend le long de la rive droite de la Sambre. 3° Le « nom même de Prêle *(Prœlium)* n'est-il pas un indice bien frap- « pant ? 4° Le baron de Lerneux, aujourd'hui seigneur de Prêle, « m'a assuré qu'actuellement encore on trouve à chaque fouille « qu'on fait, une telle quantité d'ossemens humains, qu'on ne « peut douter qu'il ne s'y soit donné une bataille sanglante. 5° La « situation de Prêle précisément à l'extrêmité du territoire des « Nerviens vers le pays des Advatiques, s'accorde parfaitement « avec les trois jours que César avoit marché sur ce territoire. « 6° Il reste à vérifier sur les lieux, premièrement la profondeur « de la Sambre que César fixe à trois pieds, secondement la na- « ture des bords qui doivent être escarpés, en troisième lieu la « distance des collines qui s'élevent des deux rives de la Sambre ; « sur celle de la rive droite est bâti le château de Prêle, où a été « découvert le tombeau Gaulois dont il est fait mention dans les « *Délices de Liège*, tom. IV, p. 408. » (Le marquis de Chasteler.) — « L'endroit où l'on bâtit depuis Marcoin sur l'Escaut, entre « Crevecœur et Cambrai, ne pouvoit guère être éloigné de celui « où César, venant de l'Amienois, entra dans le pays des Ner- « viens. Que l'on parte de ce point, et que l'on trace une ligne « de 20 lieues de longueur à travers le Cambresis, les gouverne- « ments de Quesnoi, de Bavai et de Binche, elle aboutira aux « environs de Reves, un peu au nord-est de ce dernier canton. « De Reves jusqu'à la Sambre, précisément à la hauteur de Prêle, « en passant par Fleuru, on retrouve les 10,000 pas donnés dans « les Commentaires de César ; ainsi cette explication satisfait à « toutes les conditions..... Ayant fait prendre des informations

« sur les lieux, j'ai appris que la profondeur de la Sambre devant « Prêle répond, en été, assez juste à la remarque de César : « *Fluminus erat altitudo circiter pedum trium;* que la largeur de « la plaine depuis la rive jusqu'au pied de la colline, est égale- « ment conforme, du moins en quelques endroits, à la description « qu'il en fait..... Comme l'histoire ne marque pas que ce lieu « *(Prêle)* ait été dans la suite le théâtre de quelque grand car- « nage, on peut sans témérité remonter jusqu'à la bataille des « Nerviens. » (Des Roches, *Hist. gén. des Pays-Bas Autrichiens*, L. II, chap. 2. Note *a. passim.*) — « Les raisonnements de Des « Roches, fondés sur les précieuses découvertes du savant mar- « quis de Chasteler, prouvent invinciblement que le véritable « lieu de la bataille est le village de Prêle, sur la Sambre, dans « les environs de Châtelet. » (Dewez, *Hist. gén. de la Belgique*, 1re époque, chap. 1er. *Dictionn. géog. de la Belgique*, etc., au mot *Prêle. Mémoires de l'Académie de Bruxelles.*) — « L'opinion qui « s'appuie sur les preuves les plus plausibles, nous paraît être, « celle du marquis de Chasteler, de Des Roches et de Dewez. Ces « auteurs s'accordent à désigner comme l'emplacement ou César « défit les Nerviens, les villages de Prêle (*prœlium*, combat) et de « Vitrival (*victrix* ou *victoriæ vallis*) près de la ville des fossés, « dans la province de Namur, ville qui tirerait son nom des re- « tranchemens formés par les combattans ou de Fossés où ils « ensevelirent leurs morts. On a trouvé dans les environs de « Fosses, des ossemens, des débris d'armes anciennes et autres « objets antiques. » (M. Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la « domination romaine*. L. I. 2e partie, chap. 1, aux notes.) — Des Roches suppute ainsi la longueur et la durée de la marche de César, de Marcoin à Reves : « La journée ordinaire des troupes « romaines étant de 20,000 pas; à compter 3,000 pas par lieue, « on aura précisément vingt de nos grandes lieues pour les trois « journées de marche. » (Loco cit.) Les *grandes lieues* de Des Roches ne pouvant s'entendre que de lieues de 20 au degré, la distance de Marcoin à Reves, en ligne directe, doit être de 75 milles romains au plus.

bb. — « Vingt-cinq atterrissements principaux, d'une lon- « gueur ensemble de 7,500 mètres, embarrassaient le lit de la « rivière entre Grognaux et Salzinnes, et plusieurs d'entr'eux « avaient, à peine, 30 centimètres d'eau, dans les temps ordinai- « res. » (M. R. De Puydt, *Mémoire sur la canalisation de la Sambre en Belgique*. Bruxelles, 1834, in-4°, pag. 13.) Prêle est situé entre Grognaux et Salzinnes, quoique sur la rive opposée.

cc. — César. *De Bell. Gall.* L. v, 39. — Si l'histoire n'a pas désigné spécialement le combat, qui a fourni un nom au village de Prêle, elle fait connaître assez que depuis César, et dès longtemps auparavant, jusqu'à nos jours, le sang n'a cessé de couler sur ce coin de terre, ou dans les environs. Aux incursions continuelles des hordes germaines, succédèrent, d'âge en âge, et jonchèrent de même cette contrée de corps morts, les descentes des pirates saxons, les invasions des Francs, les expéditions des fils de Clovis, les divisions des successeurs de Charlemagne, les ravages des Normands, les tueries des Hongrois, les guerres toujours renaissantes entre les comtes de Namur, de Hainaut, de Luxembourg, les ducs de Brabant ; enfin, celles des grandes puissances, plus genérales et non moins désastreuses.

dd. — « Cette bataille sanglante, qui éteignit presque toute « la race des Nerviens, ne s'est pas donnée aux environs de « Thuin, puisque la Sambre dans cet endroit, a neuf pieds de « profondeur, et que ce n'était point la route des Romains qui « venoient d'Amiens. » (Dom Lelong, *loco cit.* P. 12.) — « De- « puis le pont de Lobbes jusqu'à Thuin, le lit de la rivière était « assez libre, et présentait généralement une profondeur d'eau « de 2 mètres à 2^m,70. » (M. De Puydt, Mémoire cité, p. 7.)

ee. — « L'auteur anonyme d'un mémoire sur les campagnes « de César en Belgique, fixe l'emplacement de cette bataille près « du village de la Buissière, à une lieue de Thuin. Il en donne pour « preuve, la dénomination de château de César, que portent les « ruines d'un ancien édifice, celle de *chêne des batailles*, donné à « un arbre de ce village, enfin la profondeur et la largeur de la « Sambre en cet endroit. » (M. Schayes dans l'ouvrage déjà cité, L. I, 2e partie, ch. I, aux notes.)

ff. — *Ex iis quæ subinde per Sabis ripas transeundo notare potui; eo spatio quod inter fluvioli e Maricolensi Monasterio defluentis, Sabisque confluxum; per Barlemontium, Pontem Sabis et Altimontense Cœnobium, aut vicum* St-Remy-Mal-Battu, *fortè a Nerviorum cœde ita dictum, intercursat : ego quidem eam pugnam accidisse non dubito. Nam ibi plerasque Cæsaris circumstantias perspexi : fluminis altissimas ripas, altitudinem trium sæpè pedum aut circiter ; latitudinem tamen non modicam, colles binos utrinque sibi adversos et contrarios; sylvam à Nerviorum ibi latentium parte, benè densam et magnam* Mormaliam *nomine; quæ vel* 60 *militum millia, bene compacta præ-*

sertim, occuleret, maximè Cæsaris ævo sylvestiore. (Le P. Boucher. *Belg. Rom. et Civ. etc., Anakephaleosis*, ch. II.) — « La Sambre, « *Sabis*, est célèbre dans les Commentaires de César par la san- « glante bataille qui s'est donnée sur ses bords... Ceux qui ont « écrit sur les antiquités du Hainau, ont pris différens sentimens « sur l'endroit du champ de bataille. Les uns le placent aux en- « virons de Thuin, les autres proche de Barlaimont. L'opinion « de ceux-ci me paraît plus conforme aux marches de César. » (Le P. Wastelain, *Description de la Gaule Belgique*. Section 1re. Article IV.)

gg. — *Cæsar.... in eo itinere addit, iter per Nerviorum fines triduo se fecisse nempe à Castelleto, et ipso Scaldi fonte, per extrema Camaracensis Veromanduorumque confinia.* (Le P. Boucher. *Loco supra citato.)* — *Fateamur igitur licet per Nerviorum fine triduo quatriduovè iter fecerit Cæsar, tamen in genibus Jovis esse, nostramque intelligentiam hucusque fugisse, per quæ viarum diverticula, per quos amfractus militem suum in Nervios duxerit, multò que minùs compertum est nobis quantum confecerit itineris, quoque die (pluvio, an sereno, alitervè impedito, hyeme, vere, an æstate : nam et hinc mora aut celeritas) cum Sabim Nerviis occurrit.* (Le P. Gautran, *Dissertatio historica sitne Tornacum Urbs Nerviorum eorumve Metropolis.* Tournai, 1658, in-12. P. 18.) — Cæsar, De Bell. Gall. L. II, 15 et 16.

hh. — V. ci-devant, la note 2. — *De hac classe Sambrica tres esse possunt sententiæ. Prima ad portum* Witsand *ponit, ad quem in mare decurrit rivulus cognominis* Sombre..... *Secunda ad ostium* Somonœ *fluvii Picardiæ collocat : quem olim quoque* Samaram *dictum, urbs Ambianorum* Samarobriva *sive* Samarobriga, *hodie* Amiens *testatur..... Tertia ad Sabim Hannoniæ fluvium constituit; qui hodie vernaculè* Sambre *dicitur. Qui fluvius quà parte Bavaco maximè vicinus fluit, vicum habet sibi adsitum,* Quartes *dictum : habet et alterum, parum inde distantem nomine* Hargnies, *utrumque plurimis antiquitatibus illustrem, prorsus ut et fluvii nomen* Sambræ, *et vivorum Quartensis et Hornensis voces nos eo manu ducere videantur.* (Le P. Boucher, Belg. Rom. L. XVI, c. V. Section 2.) — « Locus Quartensis et Hornensis sont les villages de « Quarte et de Hargnies. Le premier est ainsi nommé à cause « qu'il est éloigné de quatre lieues gauloises, ou de deux lieues « communes, de Bavai Capitale du Peuple. Sa situation est sur « le bord de la Sambre : Hargnies en est un peu reculé; c'est le « *locus Hornensis.* Il en est fait mention dans la Notice de l'Em-

« pire, *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartensi et Hornensi.* « C'est là que les Romains avoient leurs arsenaux pour la flotte « destinée à garder la Meuse, qui avoit son bassin dans le lit de « la Sambre. « (Le P. Wastelain, *Descrip. de la Gaule Belg., etc.* Lille, 1761, in-4°, p. 429.) — « La notice de l'Empire d'Occident « marque qu'il y avoit un commandant des vaisseaux à Quartes « ou Hargnies sur la Sambre, au-dessus de Maubeuge, où il y « avoit un château sur une roche dont il reste encore quelques « vestiges. » (Le P. Delewarde, *Hist. Générale du Hainau.* Mons, 1718, in-12. Tom. 1, p. 108.) — Il se peut que le P. Delewarde ait été induit en erreur par les ruines du château de Fochelles, autrefois habité par les seigneurs de ce nom, et dont on voyait encore de son temps quelques décombres amoncelés sur un tertre, entre Quarte et Hargnies. Il n'y avait plus vraisemblablement alors, soit dans l'un, soit dans l'autre de ces deux endroits, de vestiges apparents d'aucun monument romain.

ii. — *Nec ignotæ sunt aliæ Romanorum similes et amnicæ classes ut Araris et Rhodani, Ebroduniæ et Calaronæ Sabaudiæ, Parisiis, etc.* (Le P. Boucher, loco suprà citato.)

kk. — « Non-seulement les Saxons et les autres barbares qui « faisoient alors le métier de pirates, descendoient souvent sur « les côtes; mais.... ils remontoient les fleuves sur leurs bar- « ques legeres; souvent il leur arrivoit de mettre pied à terre à « cinquante lieues de la mer. Il étoit donc nécessaire d'entretenir « dans les rivières des flottes composées de barques et d'autres « bâtiments plats, et il convenoit que les bassins et les arsenaux « de ces flottes fussent fort avant dans les terres, afin que ces en- « nemis qui venoient par mer ne pussent point les surpren- « dre..... Suivant la Notice de l'Empire, la flotte destinée à « garder la Meuse avoit son bassin et ses arsenaux dans le lit de « la Sambre. « (L'abbé Du Bos, *Hist. crit. de l'Etablissement de la Monarchie franç. dans les Gaules.* Tom. 1er, chap. XIII et IX.) — « Par ces préparatifs les Romains tachoient de se mettre en état « de s'opposer aux cruelles dévastations des Saxons, qui remon- « toient la Meuse jusqu'à des lieux éloignés de son embouchure. » (Le P. Wastelain. Loco suprà cit.)

ll. — *Sed neque inutilis hæc Sambrica classis extitisset, quando Namurcum usque et infrà comeatui Lagiensi prope Tungros præsi-*

dio, et similibus forte aliis subvehendo servire potuerit. (Le P. Boucher. Loc. sup. cit.)

mm. — *Paulus ipse post dies paucos regia nave ingentis magnitudinis, quam sexdecim versus remorum agebant..... Adverso Tiberi ad urbem est subvectus.* (Tite-Live. L. XLV, 26.)

Solvitur acris hiems grata vice Veris et favoni,
Trahuntque siccas machinæ carinas.
Horace, *Carmina.* IV. Ad. P. Sextium.

(Adam, *Antiquités romaines. Marine des Romains*, passim.) « Les Romains entretenoient des vaisseaux ronds et des galères « pour la garde des côtes des Gaules qui sont sur l'Océan et sur « la Méditeranée ; et ils tenoient encore à l'entrée des fleuves un « grand nombre de petits bâtimens, pour empêcher que les Pira- « tes et les Barbares ne remontassent ces fleuves, et qu'ils ne « vinssent ainsi faire des descentes dans les lieux où ils n'étoient « point attendus. Le peu d'eau que tiroient ces petits bâtimens « est une preuve qu'ils n'étoient pas les mêmes dont on se servoit dans les navigations en pleine mer. » (L'abbé Du Bos, *c cit*, ch. IX.)

nn. — « Il importerait..... d'éclaircir un fait encore dou- « teux sur l'emplacement du *Quartensis sive Hornensis locus* où « était le *præfectus classis Sambricæ*, qu'on ne peut raisonnable- « ment, ce me semble, chercher qu'à l'embouchure de la Somme, « et non comme l'a fait Danville, sur la Sambre, que César dé- « nomme *Sabis* près de Bavai, où l'on ne peut s'arrêter à l'idée « que les Romains eussent entretenu une flotte qui, pour gagner « la mer, eut dû descendre la Sambre et la Meuse ; on ne trouve « dans la seconde Belgique d'autre baie, dont la denomination « ancienne ait plus de rapport avec l'expression Sambrica que « celle de Samara, nom de la Somme ; en outre on a bien des « raisons de conjecturer que Quartensis locus est le Crotoy, situé « sur la rive droite, et que Hornensis situé en face, sur la rive « gauche, est le lieu appelé de nos jours cap Hornus, au-dessus « de St-Valery. » (*Mémoires de la Société Royale d'Emulation d'Abbeville.*) — Comme le commun des traducteurs ou des interprètes, Pancirole et Danville ont rendu, avec plus de simplicité, mais non, sans doute, avec moins de justesse, le premier *Hornensis* par Hargnies (« *in loco..... Hornensi vulgo* Hargnies. » Panc. *Comment. in Not. Dign. Imp. Occid.*), le second, *Quartensis*

par Quarte (« *Quartensis locus*, Quarte sur la Sambre. » L... *Cart.*)

oo. — *Ita hæc postrema sententia* (celle des auteurs qui ont écrit qu'une flottille romaine stationnait sur la Sambre) *supra cæteras arrideret si.... non magis maritimâ classe contrâ Saxonas, quam amnicâ pro Lagio tunc eguisse videretur. Ne quid de assiduo Romanorum in Britanniam è Belgicâ trajectu dicam; cui multò magis, quàm unius alteriusve castelli comentui subvehendo, indulgeri debuit classis.* (Le P. Poucher. *Loc. sup. cit.*) — Quand les Romains eurent abandonné la Bretagne à elle-même, ils ne durent plus guère y être attirés que par les besoins du commerce.

pp. — *In decanatu Bavacensi; Hargny.. Pons.. Quartes.* (Jacque de Guyse, *Descriptio parochiarum et collegiorum comitatûs Hannoniensis per decanatus.* In L. Annal. XVIII, c. 27.)

qq. — « Les Espaignols se mutinerent, qui prindrent occa-
« sion de ce faire, pource qu'il (Charles de Mansfelt, qui les com-
« mandait) voulut punir un capitayne Espaignol, qui avoit violé
« une jeune fille de Hesdin..... Ils esleurent un Electo, ou Chef
« entr'eux, prindrent la ville de S. Paul, qu'ils fortifierent, et
« firent des exactions incendiaires par tout le plat païs, les con-
« traignant de lever des grandes sommes d'argent, ce qui dura
« plus d'un an. Le mesme firent aussi les Italiens, et Walons en
« Hainault, qui s'estoyant fortifiés à Pont-sur-Chambre, où ils
« contraignirent les Paysans d'alentour, de lever tous les jours
« neuf cens florins. » (E. De Meteren, *Le dix septieme livre de l'histoire des Pays-Bas.* — V. aussi *F. Haræi Annales Tumultuum Belgicorum.* 1593.)

rr. —

IMP. C. IVL. DIVI
F. CAES. AVGVSTVS
COS. XI. TR. P. X. P. P.
VIAS ET MILLIARIA
PER M. VIPS. AGRIP
PAM PR. CLAS. PR. COS.
NER. ET PRAES. PROV. GA. B.
CONST.
AD. QUAM HAP.
CCXXXXVIII. T. NIPR. P. C

Dom Bevi naquit à Saint-Hilaire, commune de l'arrondissement d'Avesnes, à deux kilomètres de cette ville. Sa naissance est ainsi inscrite dans les registres de la paroisse : « L'an mil « sept cent trente huit le quatre novembre a été baptisé Charles « Joseph Bevy né le même jour sur les quatre heures du matin « fils de Jean Joseph et d'Anne Marie Mahi son épouse legitime « de cette paroisse le parain Jacque Josep Bevy la maraine Marie « Florence Betry de cette paroisse le pere present qui ont signé. » Suivent les signatures de F. A. Vallez, pasteur, J. Bevy, la marque de Jacque Joseph † Bevy, la marque de Marie Florence † Betry. Extrait des registres de la paroisse de Saint-Hilaire proche d'Avesnes.

ss. — Une superstition bizarre qui doit indubitablement son origine au nom du lieu où l'on s'y livre ; est un des principaux mobiles du pélérinage. Ce n'est pas uniquement le désir de rendre à Marie un hommage pur et désintéressé qui dirige beaucoup de pélerins, c'est l'espoir qu'en obseraant les pratiques d'usage, ils seront préservés de la fièvre-quarte.

tt. — Saint-Génois, etc. — Cette liste des seigneurs d'Aymeries est extraite des notes mss. de M. Michaux aîné, qui en a recueilli un grand nombre sur les anciens possesseurs de fiefs, entre lesquels le territoire de l'arrondissement d'Avesnes ou du cinquième arrondissement du département du Nord, était autrefois divisé.

I. LEBEAU.

DE

L'ÉTYMOLOGIE DU NOM

DE

VALENCIENNES.

En commençant cet article, nous éprouvons quelque doute sur l'accueil qui lui sera fait. Quoique nous n'en soyons, pour ainsi dire, que l'*éditeur,* nous en sommes un peu *responsable*. Nous nous rappelons, à cette occasion, avec un léger sentiment d'effroi, la piquante épigramme du chevalier de Cailly, sur l'étymologie du mot italien *Alfana,* qu'on soutenait venir du latin *Equus :*

« Alfana vient d'equus, sans doute;
« Mais il faut avouer aussi
« Qu'en venant de là jusqu'ici
« Il a bien changé sur la route. »

Le changement qu'a éprouvé le nom de Valenciennes n'est pas aussi considérable, sans doute, mais encore il peut prêter à rire aux *malins,* si utiles et pour cela en si grand nombre dans ce monde. Après tout, il y a longtemps que l'on s'occupe d'étymologie et la mode n'en est pas encore passée. On trouve des exemples de ces recherches dans la *Génèse*, et puis nous les voyons continuées par Platon, Aristote, et jusqu'à nos jours. Entrons donc hardiment en matière, laissant toute liberté à la critique.... *Trahit sua quemque voluptas.*

En parcourant, il y a quelques mois, les papiers du spirituel marquis d'Aoust, mort il y a un demi-siècle, nous y avons trouvé quelques notes curieuses sur la ville de Valenciennes; elles accusent autant de savoir, de patientes investigations, que de sagacité ; nous les avons rassemblées, liées et ce sont ces notes que nous donnons ci-après.

Valenciennes, ville qu'a rendu célèbre son dernier siége et dont les habitans ont montré un courage héroïque.

Cette ville est nommée *Valencheria*, dans une Charte de l'Empereur Henri, de 1311, par laquelle il donne au monastère de Beaumont, de cette ville, pour y établir les premières sœurs de l'ordre de St-Dominique, la maison où il était né, maison qu'avait acheté Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont *(claræ recordationis)*, son ayeul et Félicité sa femme, père et mère de Béatrix, comtesse de Luxembourg sa mère; *mansione sive domo sita in parochia Sti-Nicolaï oppidi Valenchenensis in hannonia.*

Lothaire, roi de Lorraine (1), fils de l'Empereur Lothaire, dans une donation en date de 860, nomme Valenciennes *Fiscum nostrum Valentianas.*

On y percevait un droit de passe *retoneum* sur l'Escaut. Lothaire le donne, comme *rivatico suo*, à l'église de St-Denis, près de Paris, ainsi qu'un *mansus*, *dicto fisco quem Valentinus nomine fiscealium.... ad serviendum possidet.*

Dans une charte de Bauduin de Jérusalem, comte de Hainaut, de 1086, cette ville est nommée *Castrum oppidi Valentianarum.*

Clovis III date des lettres, *Valentianis in palatio nostro.*

Valenciennes est appelée *Villa Valentiana*, dans les Annales d'Eginhard » Anno 771 peracto secundùm morem generali con-

(1) Le Haynaut appartenait primitivement à la *Lorraine.*

» ventu super fluvium scaldam in villa Valentiana rex Karolus
» ad hiemandum proficiscitur..... Georgium presbyterium et
» rectorem monasteri S. Salvii mart. quod in pago Fàno martensi
» in vico Valentianas appellato in ripa Scaldis fluvii situm est.

» Anno 853 domini reges Klotarius et Karolus convenerunt ad Valentianas (Nitard. L. 4). ».

Valenciennes n'est nommée ni dans la carte de Peutinger ni dans l'itinéraire d'Antonin. Dans la Notice des dignités de l'Empire, on trouve de « *placidi Valentinianici*, des *Valentinianenses* » *felices ;* mais dit Deslyons, ces troupes ont-elles tiré leur nom » de la ville de Valenciennes, ou de l'empereur Valentinien lui-» même. »

Ammien Marcellin dit : « Ideo autem Valentinianus merito » timebatur quod auxit et exercitus valido supplemento. »

Le P. Sirmond, dans l'édition qu'il a donnée d'Ammien, dit sur ce passage « praecipuè Juventutis gallicanæ et germanorum, » Tironum ut Zozimus tradit. » Dans la notice de l'Empire, ces troupes sont nommées avec celles de différentes villes de la Belgique, telles que Tongres, Courtray, etc. Il est vrai que cette notice de l'Empire est postérieure à Valentinien Ier, mais on peut croire qu'il a été le créateur de cette milice, laquelle existait encore du temps de Théodose, époque à laquelle on peut la rapporter ; l'empereur Théodose d'ailleurs était le fils du fameux comte Théodose, qui illustra ce nom par ses exploits sous Valentinien Ier.

Rien ne s'oppose donc à ce que l'on regarde la présence de ces troupes dans les armées romaines comme une preuve de l'existence de Valenciennes, au temps de Théodose et de Valentinien Ier.

Mais cet empereur a-t-il fondé cette ville et lui a-t-il donné son nom ?

Ce qui embarrasse pour assigner à Valenciennes une grande ancienneté, c'est le voisinage de Famars (Fanum martis) ; ce lieu qui a donné son nom à toute la contrée où Valenciennes est située, au moins à la partie de cette ville, sise sur la rive droite de l'Escaut, n'en étant qu'à une lieue de distance, l'on est porté à pen-

ser que Famars était un lieu assez considérable, lorsque Valenciennes n'était encore qu'une *curtis*, une ferme, une métairie, une *villa;* n'ayant pour habitants que des serfs ou des esclaves qui y fesaient valoir le bien de leur maître. Mais si l'on fait attention que ce n'est point encore comme *Castrum* que Famars a donné son nom au *Pagus Fanomartensis*, mais comme lieu respecté et conservé au culté de *Mars*, l'un des grands dieux des Gaulois, après Mercure au rapport de César (liv. 6, 17. De Bello Gall.), l'on se persuadera sans peine que cette circonstance est tout-à-fait indifférente à l'antiquité de Valenciennes. Si son nom ne se trouve ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger, celui de Famars ne s'y trouve pas plus. La notice de l'Empire fait mention du *Prae fectus lætorum Valentiniani* et des *Valentininenses felices*. Doit-on croire lorsque l'on voit, dans la notice, toutes ces troupes de Nerviens porter le nom des lieux où elles avaient été formées et où elles se recrutaient, que le nom de *Valentiniani* se rapporte à l'empereur Valentinien plutôt qu'à *Valentianæ?* — Sur quoi cette exception pourrait-elle raisonnablement reposer, puisqu'elle est dénuée de preuve. Il faut donc reconnaître que Valenciennes était déja un lieu assez considérable pour fournir une milice particulière, du temps de Théodose, mort en 395. On a dit, d'après Ammien Marcellin et Zozime, que Valentinien I avait augmenté ses armées de beaucoup de Belges et de Germains. Entre la mort de Valentinien et celle de Théodose I, il ne s'est écoulé que 20 ans. Il est donc plus que probable que les corps levés chez les Nerviens par le premier de ces empereurs soient ceux dont on lit les noms dans la *Notitia,* qui a paru sous le règne du second, et que par conséquent Valenciennes était déjà également un lieu assez important au temps de Valentinien.

D'Oultreman, dans son histoire de Valenciennes, dit que les annales et anciennes histoires manuscrites *maintiennent* que cet empereur répara Valenciennes, et qu'Ammien Marcellin le disait à peu près (livre 30). C'est une erreur, Ammien dit bien qu'il fit réparer des villes ou forteresses à la frontière de la Gaule, depuis les Alpes jusqu'à l'Océan dans toute son étendue, *quà galliarum extenditur longitudo;* cette frontière était trop éloignée de Valenciennes pour que cette ville fut l'objet de l'attention particulière de cet empereur. Il n'a donné son nom qu'à la seule place qu'il fit construire au confluent du Necker et du Rhin, que Dan-

ville croit être Manheim, laquelle fut appellée *Valentiniani munimentum ;* en souvenir sans doute des grands travaux que coûta cette forteresse pour la préserver des dommages que pouvaient lui causer les crûes ou les débordements du Necker (*Nicer*). Un Empereur donne son nom à une place qu'il élève et non à une place qu'il ne fait que réparer. Aussi, dit Desroches, n'y a-t-il d'autres preuves que Valenciennes doive son origine à Valentinien que la convenance des noms et une tradition populaire. Valois, au mot de Valenciennes, ne rejette pas tout-à-fait cette tradition, car il reporte le nom de cette ville à un personnage du nom de *Valens*. Mais cet écrivain est facile à rapporter les noms de lieux à des noms d'hommes (1).

A l'article *Valencia segalannorum,* Valence en Dauphiné, il rejette l'étimologie du nom de ce lieu tiré du nom de l'empereur Valens « quod falsum » c'est, dit-il, « nec fefelli meretur. » Il aurait dû en faire autant pour Valenciennes et en rapporter le nom, comme il a fait de celui de Valence, au mot latin *Valentia* « nam, ajoute-t-il à *Valentia :* id est a viribus et robore nomen « latinum accepit. » *Valentia* se trouve en entier dans *Valentianas*. Ce mot synonime de *firmitas* signifie force. Firmitas a été employé pour désigner une forteresse, et de ce mot est venu *ferté,* nom que portent un grand nombre de lieux. *Valentia* qui a la même signification, se trouve, par cette raison, le nom de plusieurs villes ou lieux qui sont encore ou qui ont été des lieux forts ou des forteresses. Il était même le nom mystérieux de la ville de Rome, et synonime du nom vulgaire *Roma*, dont la racine est *Rhome* (*Rhômè*), qui en grec signifie forteresse. La racine de *Valentia* est le celtique ou teuton *Valet* qui signifie force, valeur, puissance. De ce nom s'est formé le *wallum*, retranchement des Romains et leur *vallère,* fortifier, retrancher. De ce mot s'est également formé le *wall* des Anglo-Saxons, des Suédois, des Allemands, des Flamands, qui signifie *munimentum*, forteresse. Les Bretons désignent encore la force, la puissance, par *wallond* ou *gallond ;* car dans leur langue le *v* et le *g* se prennent, au

---

(1) Mon savant et honorable prédécesseur M. Guilmot, dans une notice remarquable sur Valenciennes, dont une partie a été imprimée dans l'Annuaire du département du Nord de 1832, partage l'opinion que ce n'est point à Valentinien que Valenciennes doit son nom.

commencement des mots, l'un pour l'autre, selon la lettre qui précède (1).

On a vu plus haut que Lothaire accordait en 860 au monastère de St-Denis ; près Paris, le droit de passe (*teloneum*) sur l'Escaut dans son fisc de Valenciennes, avec son rivage, son port. Trente-neuf ans plus tôt, en 821, Louis-le-Débonnaire avait ordonné dans un capitulaire que ce droit serait perçu.

Voilà donc deux cas posés, où il était permis de percevoir le *teloneum*. On l'exigeait à Valenciennes, ou, parceque on le percevait très-anciennement (*antiquitùs* dit l'acte), ou parcèque Valenciennes était un marché, ou enfin parceque c'était un rivage, un port véritable.

Dans le premier cas l'ancienneté de Valenciennes est attestée par le droit que l'on y percevait. Car on ne peut supposer gratuitement que le *teloneum* du fisc royal de Valenciennes ait été aboli par le capitulaire de 821 et rétabli ensuite, dans l'espace qui s'était écoulé de 821 à 860, année de la date de la charte par laquelle le Roi en dispose en faveur de l'abbaye de St-Denis. Le mot *antiquitùs* peut indiquer plus ou moins d'ancienneté ; mais on ne peut guère lui faire exprimer un moindre espace de temps que celui d'un siècle, ce qui suffit pour faire remonter l'existence du *teloneum*, que l'on percevait à Valenciennes, au règne de Chilpéric II, fils de Childéric II, et cousin-germain de Clovis III, qui data un diplôme de *Valentianis in palatio nostro.*

Mais je ne pense pas que le *teloneum* qu'on exigeait à Valenciennes, ne subsistât après le capitulaire de 821, uniquement à cause de son ancienneté ; je crois, au contraire, qu'il continua à être perçu, parce que Valenciennes était dans les trois cas fixés par ce capitulaire. C'est-à-dire, parce qu'il y avait un *pont*, un *marché* et un *rivage* ou *port.*

L'Escaut grossi des eaux que lui fournit la Sensée, la

---

(1) M. Guilmot donne à Valenciennes l'étymologie suivante : *Val*, rempart, digue, jetée, levée. — *Ant*, contre, proche. — *Chin, chine*, rivière. — *Wall-ant-chine*, rempart ou forteresse contre la rivière.

Selle, l'Ecaillon et la Rhonelle, forme au point de Valenciennes plusieurs îles. Il n'était point encore navigable au-dessus de la Selle il y a un siècle (1) et demi, par conséquent Cambrai ne pouvait pas servir d'entrepôt au commerce des pays que ce fleuve arrose jusqu'à la mer, avec ceux qu'il parcourt avant d'être navigable et les contrées qui les avoisinent.

La nature avait gratifié Valenciennes de l'avantage de recueillir les objets de commerce de ces derniers pays, pour les transmettre ensuite, à peu de frais, par la navigation à d'autres. Les iles que l'Escaut y forme offraient un emplacement favorable à des magasins qui se trouvaient naturellement, quasi hors d'insulte.

L'on aura sans doute profité de bonne heure de tous ces avantages et l'on est, ce me semble, autorisé à croire que, sous les Empereurs, l'industrie commerciale aura fait jouer à la ville de Valenciennes le rôle que la nature lui avait assigné.

Bavay, situé à trois lieues de Valenciennes, était la grande place d'armes des Romains, entre la Seine, la mer et la Meuse. Il ne pouvait pas être inutile à cette place de communiquer au port de Valenciennes pour tirer par eau ce qui eut été plus coûteux à ses habitans et à sa garnison de se procurer par des transports par terre ; aussi rencontre-t-on les traces d'une chaussée dirigée de Bavay sur Valenciennes, laquelle passait entre Etreux et Curgies et à Eth. Le nom d'*Estren* ou *Estroen* qui vient comme celui des villages qui portent le nom d'*Estrée*, de *Strata,* chaussée, indique qu'elle passait sur son territoire, et ce nom est par conséquent une seconde preuve de son existence (2). Une autre chaussée, dont parle d'Oultreman, allait de cette ville à Famars ; une autre de Famars à Villerspol, où elle joignait la voie mili-

---

(1) M. d'Aoust écrivait il y a plus de 50 ans, ainsi qu'on doit se le rappeler.

(2) Nous avons donné à Estrun, dans nos *petites histoires,* une autre étymologie, nous devons le reconnaître.

Estrun, *courant d'eau ;* du saxon *stream,* du teuton *stroem,* de l'allemand *strom*. Parce que nos deux *Etrun* sont dans les voisinages de cours d'eau. L'*Etrun* dont il s'agit se trouve entre l'Escaut et la Sensée, et l'Estrun d'Artois entre le confluent de la haute et de basse la Scarpe.

taire qui allait de Bavay à Cambrai, où cette voie formant un embranchement, l'un sur Reims par St-Quentin, l'autre sur Thérouanne et la côte par Arras. Ainsi le port de Valenciennes avait des communications faciles avec les contrées dont il ne pouvait rien venir pour la navigation.

Ces chaussées ne sont marquées ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la table de Peutinger ; mais il s'en faut que toutes celles qui existaient de leurs temps y soient indiquées. Danville, d'Oultreman et beaucoup d'autres écrivains en conviennent. Et l'argument que l'on voudrait tirer de leur non citation serait sans puissance (1). Ainsi l'existence de Valenciennes sous les Empereurs, prouvée par ce que j'ai dit plus haut, se trouve confirmée par l'existence de ces chaussées qui lui étaient particulières ; elles n'étaient point relatives au service militaire directement, n'étant que des branches de voies qui lui devaient leur existence ; elles n'ont point été indiquées, et n'auraient pu l'être qu'accidentellement dans les itinéraires et dans les cartes qui traçaient ou marquaient les routes construites pour la rapidité des mouvements des troupes romaines.

Les armes de la ville de Valenciennes étaient proprement un château, une forteresse ancienne ; Douai, Tournai et beaucoup d'autres villes, avaient aussi de pareilles armes. Ce château, comme le remarque d'Oultreman, était plutôt les armes du châtelain que celles de la ville. Il était gravé sur le contre-scel. Le scel portait le lion des armes du Hainaut, et les supports étaient deux tigres. Dans le scel de la ville de Paris, le vaisseau est propre à la ville de Paris, les fleurs de lys appartiennent aux armes des rois de France ; dans celui de Valenciennes, le lion appartenait aux armes des comtes, les cygnes à la ville. Cet oiseau était pour les Valenciennois ce que l'aigle était pour les Romains, la chouette pour les Athéniens, etc., c'était *le signum;* c'était la marque de leur marchandise, de *l'eau,* comme c'était le vaisseau ou la nef des armes de Paris. On lisait autour du scel ou du contre-scel ancien de la ville : *Scel de la marchandise de l'eaue de Paris*. Leroi, dans sa dissertation sur l'hôtel de ville, dit que cette nef était une devise ancienne des *nautæ parisiaci*, qui, dès

(1) Voir les développements donnés à ce sujet par Danville.

le temps de Tibère, formaient une corporation, devise qui passa dans les armoiries de cette ville, lorsque l'usage les introduisit. Je pense que les cygnes ou un cygne étaient également la devise des *nautæ Valentianiani*, ou *de la marchandise de l'eaue de Valenciennes.*

D'Oultreman se fâche avec raison contre de Guise et autres historiens qui font dériver le nom de Valentianæ de *valle cicnorum.* « Nous accostons, dit-il, notre lion de deux cygnes, au lieu « de portans. C'est une invention nouvelle, tirée de la vulgaire « et fabuleuse étymologie du *Val des Cygnes.* » S'il est vrai que ce soit une *invention nouvelle,* d'Outreman aurait dû assigner à peu près l'époque où ces cygnes ont été accostés aux armes de Valenciennes, et quels étaient les supports qu'ils ont remplacés. Si les armes de cette ville n'en ont pas eu d'autres, leur existence dans les armoiries de Valenciennes remonte donc au temps où l'on a donné des supports à ces armoiries, et ce n'est plus une *invention nouvelle.* Disons que les armes de Valenciennes étaient, ou le château de ses châtelains, ou le lion de ses comtes; l'oiseau qui était la devise des Valenciennois n'a pu trouver place, dans ses armoiries, que comme support de l'écu de ses maîtres.

Nous avons dit que le nom latin de Valenciennes est toujours au pluriel, *Valentianæ,* lorsqu'il n'est pas altéré, comme dans la charte de 1311, où il est écrit *Valenchenia.* Valentia, qui répond à *Firmitas,* à *Castrum,* est tout entier dans *Valentia-nœ* par cette raison que le nom *Valentia-nœ* composé de deux parties, d'après la position *insulaire* de cette ville, *nœ* se présente naturellement comme le débris du mot celtique *énés,* qui veut dire une *île,* lequel est analogue au *vydos* des Grecs, qui est le même, avec aphérèse de l'*e* initial et l'addition de la terminaison *os,* ayant la même signification.

Outre les îles sur lesquelles on a bâti Valenciennes, l'Escaut en forme encore une très-considérable, au même point, laquelle s'étend jusque près d'Ecaupont, ou les branches du fleuve se réunissent. Lorsque César vint attaquer les Nerviens, l'armée de ce peuple l'attendit derrière la Sambre. Ils envoyèrent sur leurs derrières, dit le général romain, tout ce qui était inutile. C'est peut-être dans ces îles que se retirèrent les vieillards, les femmes et les enfants, lors de la bataille qui se donna vers Maubeuge à l'endroit, pense-t-on, où est le village de Pont-sur-Sambre.

Ces îles, alors très-marécageuses, offrent la première retraite du genre de celle dont parle César, qu'il y ait entre la Sambre et l'Escaut; et l'extrême confiance des Nerviens, dans leur nombre et leur courage, semble écarter l'idée que leurs chefs aient donné l'ordre à cette multitude inutile de s'enfoncer dans l'intérieur du pays; il suffisait qu'elle fut à l'abri d'être enlevée par un corps détaché de l'armée de César, trop faible relativement à celle des Nerviens pour que ce général osât en détacher un corps un peu considérable. Peut-être y avait-il déjà dans ces îles une forteresse à la manière des Belges, car les Nerviens, dit César, en avaient un grand nombre, dont il ne nomme aucune.

Quoiqu'il en soit de ces îles, qui s'étendent en longueur plus de deux lieues, elles étaient trop considérables pour n'avoir pas un nom particulier, et plusieurs îles sont désignées par le nom des oiseaux qui s'y rassemblent. L'île *Dar* à la côte de Vannes, s'appèle en breton *Enis-Adar,* l'île des Oiseaux; sur la Bidassoa, près d'Irun, nous avons l'île des Faisans; une des îles de la Seine, près de Paris, porte le nom d'île des Cygnes.

Cyn en celtique, pluriel *cyned* est le nom de l'oiseau aquatique que les Latins ont nommé *cicnus,* les Grecs *kuknos* et nous cygne. Le *t* devant l'*i* a le même son que *c* devant l'*i*. Il n'est donc pas étonnant de trouver aussi *Valentianæ* écrit par un *c Valencianæ*, et je pense que cette orthographe est la véritable et la plus ancienne, car c'est elle qui nous rend le mieux compte de la vrai composition de ce nom. Il est formé de trois mots celtiques de *valt, cyn* et *énes*: en latinisant *valt,* il devient *valentia*, dont il ne reste dans *Valentianæ* que *valen,* de *cyn* il ne reste que *cy*, l'*é* de *énes* s'est changé en *a* dans Valentianæ, et s'est conservé dans *Valenchenia* de la charte de 1311, dans *Valinchesnes,* dans *Valenchienes*, dans *Valenciennes* enfin; ce n'est point le seul exemple où l'on voit le nom français plus près de l'ancien nom que celui dont la latinisation a été faite soit du temps des Romains, soit dans les chartes. L'*s* final d'*énès* s'est également conservé dans le nom français. Les Romains, en allongeant le second *e*, en le transformant en *æ*, ont rendu *at s* si peu sensible qu'il ne s'est plus écrit, a disparu; et la finale de *Valentianæ* a ressemblé à celle des noms féminins latins au pluriel, ainsi *Valentia*, Valencienne signifie forteresse de l'île aux Cygnes : *Valentia firmitas castellum cicnorum insulæ.*

Il ne faut donc plus s'étonner de voir d'anciens chroniqueurs appeler cette ville le *Val des Cygnes;* la seule erreur qu'ils aient commise est d'avoir rapporté *val* au latin *vallis*, au lieu de le rapporter au celtique *vall,* qui ne signifie pas une vallée, mais un retranchement, une forteresse. D'après cette étymologie, rien de si simple que de voir des cygnes dans les armoiries de Valenciennes ; rien de si naturel que de penser que cet oiseau était la devise, le *signum* des Valenciennois, avant l'usage des armoiries.

Le nom celtique des îles de l'Escaut qui sont au point de Valenciennes *cyned-énès*, et le nom celtique de Valenciennes *vall-cyned-énès-valen* prouvent que le nom français a retenu la latinisation de *vall* ou que la *valentia*, la forteresse, a été bâtie par les Romains.

Ce travail, qui révèle une grande sagacité et un patient amour des recherches historiques, ne peut manquer de jeter quelques lumières sur l'histoire d'une ville aussi considérable et aussi digne d'être connue que celle de Valenciennes.

H.-R. DUTHILLŒUL.

JACQUES DE GUISE.

Jacques de Guyse, que la Croix de Maine a fait naître à Guise à cause de son nom, que d'autres ont donné à la ville de Valenciennes par suite du long séjour qu'il y fit, paraît avoir vu le jour à Mons, au commencement du XIVe siècle, dans le sein d'une honorable famille du Hainaut, dont on connaît plusieurs membres estimables. C'est du moins ce qu'affirme Nicolas de Guyse, un de ses arrières-neveux, auteur d'une description assez curieuse de la ville de Mons.

Jacques de Guyse, qui aurait pu prétendre à une existence brillante, quitta le siècle, comme on disait jadis, pour entrer dans l'état ecclésiastique, et il choisit précisément l'ordre le moins éclatant, celui de St-François, qu'on appelle aussi des *Minimes* pour indiquer sa condition modeste et infime. Aussi aimait-il à se nommer lui-même le moindre des minimes (*minor minorum*), tant il avait de penchant à s'humilier et à rabaisser sa condition et sa personne!

Après qu'il eut revêtu la robe de St-François, il fit un voyage à Paris et c'est là sans doute qu'il fut reçu docteur en théologie. Rentré dans sa patrie, il y enseigna publiquement, durant vingt-cinq ans, la théologie, les mathématiques et la philosophie. Pendant cette longue et patiente épreuve, il n'eut que trop l'occasion de s'apercevoir que la majorité de ses compatriotes, occupés, les uns aux détails du négoce, les autres aux déduits de chasse, d'amour ou de guerre, sous la domination naissante des brillants ducs de Bourgogne, dédaignait les études spirituelles et ne pou-

vait guères atteindre à la portée de ses connaissances et de ses leçons. Il abandonna son enseignement, et, pour échapper à l'oisiveté et occuper patriotiquement ses loisirs, il s'appliqua à la recherche des anciennes chroniques du pays et à l'analyse des historiens antérieurs à son époque : telle fut l'origine des fameuses *Annales du Hainaut.*

Notre cordelier était soutenu dans ces études et ce travail par un ardent amour de son pays; ce beau et noble comté de Hainaut, dont on disait fièrement qu'*il ne relevait que de Dieu et du soleil*, inspirait en général à ses enfants l'attachement le plus fidèle et le plus dévoué; J. de Guise a dit quelque part en parlant de sa terre natale : « Que ma langue s'attache à mon palais, si jamais je t'oublie (1)! » Avec un tel enthousiasme pour sa patrie, et au milieu d'un siècle où les fables et les romans se trouvaient si bien emmêlés avec l'histoire, qu'on s'étonne encore que Jacques de Guise, enfoncé dans la cellule d'un couvent de récollets, et doué d'une imagination que les réalités du monde ne maîtrisaient point, ait eu le malheur d'errer dans ses origines historiques et de les entourer de fabuleux détails !

L'historien du Hainaut commence ses *Annales* précisément au jour de la destruction de Troie, c'est à la vérité, prendre les choses d'un peu haut : l'écrivain minime fait donc partir sa chronique de l'an 1228 avant Jésus-Christ. On avouera qu'il est fort honorable pour le Hainaut d'avoir une histoire douze à treize siécles avant l'Ère chrétienne. Son illustration ne s'arrête pas seulement à la hauteur de la date : Bavo, frère de Priam, astrologue profond, avait prédit comme Cassandre sa nièce, la ruine de sa patrie; après avoir tenté pour conjurer cette fatale destinée, tout ce qui était *humainement* possible de faire, il réunit ses amis, ses serviteurs et ses esclaves, s'embarque et vient aborder avec eux..... où ?..... Justement dans le pays de Liége. Bavo s'établit en la contrée, bâtit la ville de Belgis, ou Bavay, à laquelle il donne son nom, qui fut depuis celui de la *Belgique*, et de lui sort une longue et glorieuse suite de rois, ducs et comtes du Hainaut.

---

(1) *Adhœreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui.*

Tout cela est écrit avec le plus grand sérieux par l'auteur qu'il ne faut pas rendre entièrement responsable de ces faits ; il n'a été d'abord que le copiste des anciens et il s'appuie de leur autorité ; parmi eux il faut citer *Nicolas Rucler, Clérambault, Buscalus, Erodocus, Hélinand, Barthélemi Glanvil, Lucius de Tongres* et *Hugues de Toul.* On voit bien que ces origines troyennes ont eu pour raison d'être le souvenir de la poésie homérique qui s'était conservé dans la mémoire des peuples. On a dit avec raison que c'était de ces souvenirs confus d'Homère et de Virgile que s'étaient formées les traditions qui rattachaient tant bien que mal les annales de certains peuples du Nord à l'histoire de Troie quelqu'invraisemblable que la chose puisse paraître.

C'est au couvent des frères mineurs de Valenciennes dans lequel il s'était retiré, que Jacques de Guyse écrivit ses annales du Hainaut, dont les premières parties sont faites, ainsi que nous venons de l'expliquer, avec des lambeaux d'anciens auteurs. C'était la manière du temps : les chroniqueurs prenaient à leurs devanciers tout ce qu'ils pouvaient prendre, et ne commençaient à être eux-mêmes que lorsqu'ils arrivaient aux faits contemporains. Le récollet Hainuyer a suivi la route commune. Mais si beaucoup de fictions se mêlent à quelques vérités dans les débuts de son ouvrage, en revanche ses derniers livres sont appuyés sur l'autorité des faits et d'une exactitude moins contestable. Il s'y trouve bien encore quelques erreurs légères ; il faut s'en prendre au peu de ressources pécuniaires de l'auteur, qui avoue lui-même qu'il manquait d'argent pour faire copier les chroniques des abbayes et les annales des chapitres ; il se plaint également d'avoir été dénué de crédit auprès des hommes puissants, peu curieux des souvenirs historiques et ennemis des belles-lettres. Ce que c'est que d'être le *minor minorum !*

Tout l'ouvrage est composé en latin et divisé en trois parties distinctes. La première traite des prétendus roi de Belgis et finit au règne de Valentinien ; elle ressemble quelque peu à un roman de chevalerie dans le goût du moyen-âge ; la seconde contient l'histoire des premiers comtes de Hainaut et la vie des saints et des saintes des VIIe et VIIIe siècles ; dans la troisième, l'auteur raconte les événements du pays depuis Baudouin VI de Flandre en 1067, jusqu'au règne de Jeanne de Flandre, en 1244. On conservait à Mons et à Valenciennes deux très-anciennes copies du MS. de J. de Guise ; Bayle et l'abbé Paquot disent que la pre-

mière a été brûlée quand Louis XIV fit le siége de Mons, en 1691, mais on sait qu'elle a été transportée à Paris, à la bibliothèque du Roi. L'exemplaire de Valenciennes provenant du couvent des frères mineurs, est aujourd'hui à la bibliothèque communale de cette ville ; il porte sur le dos des trois volumes : *Originalia F. Guisii Opera ;* si cette inscription est authentique, ce serait là le manuscrit original de l'auteur. Il en reposait aussi une copie complète dans la bibliothèque d'Anvers, en 1609, et une incomplète dans la cathédrale de Tournai. Une traduction abrégée se trouve dans la bibliothèque de Cambrai, sous le n° 621. Elle conduit l'histoire jusqu'à l'an 1254.

Ces *Annales*, écrites en latin, ont été traduites en français à plusieurs reprises. La première fois, ce fut par le commandement de Philippe, duc de Bourgogne, l'an 1404, à la prière de *Simon Norkart*, clerc du bailiage de Hainaut. L'impression n'en eut pas lieu, du moins de suite. Un exemplaire manuscrit en 3 volumes, conservé au Palais royal à Bruxelles, périt dans l'incendie de 1731. M. Dumont de Gache, premier conseiller du Conseil souverain de Hainaut en possédait un autre exemplaire en 1718. Il est en 2 vol. in-f°. Nous avons dans nos mains celui qui a servi et à appartenu au *P. Blewarde*, auteur d'une *Histoire de Hainaut ;* il est incomplet des premiers livres, les moins regrettables, puisqu'ils traitent des temps fabuleux.

Cette traduction, due à *Jean Lassabé*, et peut-être retouchée et complétée, a été imprimée dans la moitié du XVIe siècle, sous le titre : *Les Illustrations de la Gaulle Belgique, antiquitez du pays de Haynnaut, et de la grant cité de Belges : à présent dite Bavay, dont procèdent les chassées de Brunéhaut*, etc. *Paris, Galliot de Pré*, et chez *François Rynault*, 1531-32, trois parties in-f°. Cette version laisse beaucoup à désirer et fourmille de lacunes ; les noms de lieu y sont tronqués et souvent passés sous silence (1).

On en était réduit au texte manuscrit et à cette informe traduction lorsque, dans le siècle présent, un homme du midi, M. le

---

(1) La liste des 550 villes et villages, qui, en 1186, réclamèrent auprès du comte de Flandre, contre les prétentions des évêques de Cambrai et d'Arras, est complétement supprimée.

marquis de Fortia (2), originaire d'une des plus anciennes familles d'Aragon, alliée aux rois d'Aragon et de Castille, se prit de belle passion pour les annales d'une province du Nord, et voulut bien prêter son autorité, sa plume, sa fortune, pour faire revivre le pauvre franciscain Hainuyer, oublié sous la poussière des bibliothèques. En 1826, il commença la publication du texte latin de J. de Guise et d'une nouvelle traduction en regard. Déjà plus que septuagénaire, il remit la continuation de ce travail au savant Benjamin Guerard qui fit seul la copie entière du texte et la traduction des premiers volumes. MM. Mongin et De Gaulle achèverent cette traduction sous ses yeux et ceux du noble marquis. L'ouvrage entier, avec la continuation des Annales du Hainaut par *Jean Lefevre*, une table chrondogique, et des fragments de *Hugues de Toul*, forme 20 volumes in-8°, ornés de facsimile des miniatures du MS. de la bibliothèque impériale, et imprimés de 1826 à 1838, tous aux dépens du marquis de Fortia, qui les distribuait aux savants, aux bibliothèques publiques et aux académies. C'est ainsi que le généreux écrivain avignonais parvint à populariser le pauvre et par trop oublié annaliste franciscain, et à le faire goûter en France et à l'étranger, et, ce qui est plus remarquable, dans son propre pays.

Une fois mieux connu, Jacques de Guyse devint l'objet de l'attention des écrivains des deux Hainauts belge et français. M. le baron Reiffenberg publia, en 1837, une jolie nouvelle sous le titre de : *Frère Jacques-le-Mineur*, ou *le duel de rendez-vous*, anecdote belge ; l'année suivante, M. *Onésyme Leroy* inséra, dans les *Annales du nord de la France et du midi de la Belgique*, une notice intitulée : *l'Exegi monumentum du marquis de Fortia ;*

---

(2) M. de Fortia naquit à Avignon, en 1755, lorsque son père était viguier ; il fut tenu sur les fonds par les neuf magistrats municipaux de la ville, ce fût pourquoi il reçut neuf noms de baptême : Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine. — Il avait conservé, dans un âge très-avancé, les usages et même en partie le costume et la coiffure des anciens temps. On lui disait tous les jours la messe dans sa chapelle placée non loin de sa bibliothèque où 40,000 volumes étaient à la disposition de tous les hommes studieux. Il fut, paraît-il, le dernier du nom illustre que rappelait la devise accompagnant la tour de son blason : *Turris fortissima virtus*.

M. *Raynouard* rendt compte de cette œuvre importante dans le *Journal des Savants*. M. *A. Lacroix*, archiviste de Mons, paya un juste tribut d'éoges à notre annaliste ; enfin, en 1841, M. Benezech de St-Hopré mit au jour des *Etudes sur l'histoire du Haynaut de J. de Guse*, Valenciennes, in-8°. Ces divers hommages et ceux des ccps savants furent la seule récompense que M. de Fortia reçut c ses nombreux sacrifices et de ses persévérants efforts ; enore un peu d'amertume se mêla-t-il quelquefois aux douceus du succès. Le généreux traducteur de de Guise avait pris so auteur tellement au sérieux, il s'était tellement identifié av: son œuvre, qu'il avait fini, comme certains poètes, par *der* ou plutôt *adorer* son sujet. Il ne supposait pas qu'on putlever des doutes sur les origines troyennes du Hainaut et sur existence des rois inconnus dont les longues listes sont dérouls par le trop confiant frère mineur. Une polémique finit p s'élever à ce sujet entre M. de Reiffenberg et l'irritable mérional, et, quoiqu'on fit pour adoucir la colère quasi-paterne du trop sensible marquis, il mourut à 88 ans en emportardans la tombe une terrible dent contre le spirituel bibliothaire de Bruxelles.

Mais revenons Jacques de Guise pour parler de sa fin. On n'a que très-peu de seignements sur sa personne; ce qu'on en sait est ce qu'il en dui-même et il est trop modeste pour en parler longuement. ut en travaillant à ses annales, il rendit l'âme dans son couvede Valenciennes, sans avoir eu le temps d'en achever même dernière phrase, le 6 février de l'an 1399, que l'on comptait as 1398, parce que l'année commençait à Pâques. Il fut enterré l'église de cette maison, vis-à-vis l'autel de la Sainte-Vierge. Nicolas de Guise, dont nous avons parlé plus haut, lui fit élr un tombeau de marbre, sur lequel il était représenté tenaun livre à la main, avec cette inscription :

« Chy gististre Jacques de Guise, Docteur et frère Mineur,
« auteur desniques de Hainau, qui trespassa l'an mil IIJ. C.
« nonante h le sixiesme de febvrier. Priez Dieu pour s'ame. »

Cette égdes Récollets de Valenciennes, où reposent les cendres du pier annaliste du Hainaut, existe encore avec le titre de paroide St-Géry, mais la tombe du mineur ne s'y voit plus. Nouvenir même ne lui est consacré. La place, sur laquelle s'aient jadis les modestes cellules des récollets, a reçu

autant de noms politiques qu'il y a eu de évolutions depuis soixante ans, et aucune autorité n'a pensé à lui donner celui du laborieux historien de nos provinces ; cet hommage mérité eut évité bien des changements et des palinodies nous ne désespérons pas qu'on n'y revienne un jour.

A. DINAUX.

LA

PROCESSION DE LILLE

AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

Mère de grâce et de miséricorde (1).

Au moment où Lille vient de célébrer avec une pompe digne des anciens jours, le Jubilé séculaire de la Mère de Dieu, nous avons cru qu'il était bon d'interroger les souvenirs du passé, et de mettre sous les yeux des lecteurs des *Archives du Nord de la France,* les documens que nous ont fournis les registres aux comptes de cette illustre cité.

La fiertre de Notre-Dame de la Treille est, au reste, devenue un vénérable témoin des premiers jours de Lille, et auprès d'elle viennent se grouper les événemens les plus remarquables de son héroïque histoire. Devant cette fiertre, en effet, que de souverains se sont prosternés et ont prié ! Cesont, d'abord, les comtes de Flandre, dont l'un s'asseiera bientôt sur le trône de l'antique Byzance; St-Louis, les ducs de Bourgogne, etc.; puis, enfin, le grand roi, dont Lille reflète si bien le glorieux souvenir.

---

(1) Chants royaux en l'honneur de la Sainte-Vierge, prononcés au Pui d'Amiens, ms. n° 6811 de la bibl. imp. — Voy. M. P. Paris, les mss. franç., t. I, p. 247-304.

Pouvait-il en être autrement? Marie n'est-elle pas la mère miséricordieuse que toutes les générations ont invoquée? L'art ne doit-il point à cette gracieuse Etoile de la mer ses chefs-d'œuvre les plus sublimes, ses créations les plus suaves? Sur la terre de France, ces admirables cathédrales que la Grèce elle-même nous eût enviées, ne sont-elles pas toutes des *Notre-Dame?*

Mais, si, par le legs sublime du Calvaire, Marie est devenue notre Mère, les enfans que, toujours, elle a entourés d'une protection toute spéciale, sont ceux que le Sauveur a si tendrement aimés, les pauvres, les affligés!

Avant de décrire, d'après nos vieux registres, les cérémonies si émouvantes de la procession de Notre-Dame de la Treille, qu'il nous soit permis d'emprunter à ces vénérables débris du passé un fait qui, une fois de plus, viendra témoigner du calme que la sainte image de la Mère de Dieu faisait soudainement renaître dans les âmes les plus aigries par le malheur.

Vers les dernières années du XVe siècle, nous dit l'Argentier, un fou, nommé Pierart Le Vasseur, est relégué dans la geôle de la porte de Five. Là, dans le paroxisme de sa frénésie, il ne réclame ni sa famille, ni ses amis; mais il implore sa bonne, sa puissante protectrice, Marie, dont l'auguste image lui rappelait incessamment, jadis, un monde meilleur; l'image de celle, enfin, que, chaque jour, il révérait, soit aux portes de la ville, soit à l'entrée de la halle échevinale.

Profondément émus, les échevins acquiescent à sa demande, *et commandent au peintre Martin Le Pointre ung tableau de bois, sur lequel est peinturé ung ymaige de Nostre-Dame, qu'ils lui paient XX s. III d.*

Si nous en croyons les comptes des premières années du XIVe siècle, les frais de la pourcession dou Sacrement et de la pourcession de Lille qui, en 1318, n'avaient été que de XIII l. III s. IIII d., s'élevèrent, en 1323, à XVIII l. XV s. VII d. En 1338, ils sont portés à XXVII l. XV s. V d. ob., et à XXXVI l. XII s. IIII d., en 1346, sans le drap d'or, qui coûte XII l. VI s. VIII d., ou X escus.

Le comptable de 1332, entrant dans de plus amples détails,

accuse une dépense de XVI l. XVII s., pour le drap d'or, les onze torses, le cendal et les fringes destinés aux pingnons des trompettes, *aux banneirettes* (2), pour *les wans* (gants), *les touailles à porter les torches, les tortins pour les biaux varlés,* et, enfin, *les capiaux des roses et les ménestreus.* Toutefois, il porte, en outre, en dépense X l. III s. III d. pour les frais *dou joyet Nostre-Dame.*

Pour l'achat du drap d'or (il devait avoir quatre aunes et demie), dont nous venons de parler, lequel était porté au-dessous de la fiertre par quatre clercs, le *magistrat* députait, chaque année, un échevin qui, avec le messager, se rendait soit à Ypres, soit à Bruges, soit à Tournai, voire même à la célèbre foire d'Anvers.

Son acquisition peut nous donner une idée des diverses monnaies qui, alors, avaient cours. Ainsi, en 1359, il coûte XXV moutons, de XXX l.; en 1361, XXIII moutons et demy, de XXII l. XVII s. IIII d.; en 1363, XXXI francs, de XXVII l. VII s. VIII d., et, en 1368 (drap d'argent), LV l. II d. de gros, de XVIII l. V s. III d. En 1501, le drap de damas bleu, toujours de quatre aunes et demie, revient à XVII l. XI s.

Les *banneirettes*, fixées sur la fiertre au moyen de *kenières*, plus tard (1569) maintenues par une douzaine d'esquillettes noires du prix de I s., et *les pingnons de ménestrels qui jouaient devant elle,* exigeaient quatre aunes de *vermel cendal*, à VI gros l'aune, remplacé, en 1464, par VI quartiers *de semil* payés XXXVI s. Pour les fleurs de lis qui y étaient placées, il fallait (1395) VI *peaulx d'argent*, achetées X s.

Les quatre bâtons qui servaient à porter la fiertre, étaient aux couleurs de la ville, puisque, en 1586, le peintre Phles Mesque recevait VI l. *pour les avoir repainct.*

Les ménestrels étaient, presque toujours, au nombre des cinq.

---

(2) Au XVe siècle, ces *banneirettes* étaient de taffetas rouge, ou *d'armoisin cramoisy*. Ainsi, en 1592, les six quartiers *d'armoisin cramoisy* pour les douze *banneirettes* pour mettre et reposer à la fiertre Nostre-Dame, et bailler à ceulx de la loy et aux coustumiers d'en avoir coûtent XII l.

Ainsi, ce sont deux ménestrels de Douay *qui trompent devant la la Fiertre*, alors que Fostée, Hanotin et Baudet *jouent chalcun de leur mestier devant elle*. N'oublions pas Jouence, auquel III s. X d. sont accordés, *pour jouer de la ghistierne* (guitare).

Outre leurs honoraires, les trois ménestrels recevaient chacun XL s., *en avancement d'avoir chalcun une robe à la procession.*

En 1421, VIII s. sont donnés en courtoisie à trois ménestrels, qui avaient joués de leurs instrumens devant la Fiertre (ailleurs : l'image et fiertre) Nostre-Dame, qui lors fut portée par la loy d'iceille ville, à la procession générale (faite, pour la victoire du duc de Bourgogne).

Les biaus varlés, que nous avons mentionnés, devaient, au nombre de vingt-quatre, porter la Fiertre (ils recevaient IIII s. chacun) autour de la ville, par dehors, pendant que les officiers municipaux qui l'avaient portée jusqu'à la porte des Malades, aujourd'hui la porte de Paris), les attendaient dans une maison désignée à cet effet, où des rafraîchissements leur étaient présentés.

Cette cérémonie faite, sans aucun doute, pour attirer la protection de la Mère de Dieu sur l'enceinte fortifiée de la cité, étant terminée, les échevins reprenaient la Fiertre qu'ils portaient jusqu'à l'église de St-Pierre, où ils la remettaient aux chanoines, qui la leur avaient confiée.

Durant les guerres, la Fiertre ne sortait point de la ville, comme le constate le document suivant: 1477. Quant à XII compaignons qui vouloient porter la Fiertre autour de la procession, pourtant que cette présente année, à l'occasion des guerres, lad. Fiertre n'a point esté portée hors lad. ville, aucun salaire n'en a esté payé.

Les vingt-quatre chapeaux de roses, nommés *chappeaulx des vermeilles fleurs,* étaient destinés aux échevins qui portaient la châsse, au rewart, au mayre des huit hommes et aux quatre clercs, *qui soutenaient le chiel* (1396), *défense le Fiertre.* Chacun d'eux revenait à II s.

Quant aux quatre paires de wans donnés aux quatre clercs, elles coûtaient XV d. la paire.

Ces gracieux chapels de roses si hautement appréciés au moyen-âge, étaient, quelquefois, remplacés par *des chapels des violettes, gerouflées*, ou, comme en 1413, par *des chapels de lavande* (ceux des quatre clercs). Ainsi, en 1453, IIII s. sont déboursés *pour l'accat de vingt chercles sur lesquelz les eschevins firent faire chappeaulx de violettes, en faultes de chappeaulx de rozes, que lesd. eschevins et autres ont acoustumé d'avoir.* En 1479, *quatre chappeaux de violettes* pour les quatre clercs, coûtent VI s.

En 1464, le comptable ne porte en dépense que quatre chappeaulx de rozes délivrés aux clercs *qui portèrent lecelet, attendu que XIII bonnés* (ailleurs : *doubles bonnés*), de *coulleur violet, furent délivrés au rewart et XII eschevins au lieu de chappeaulx de rozes, obstant ce que l'on ne pouvoit recouvrer de boutons de rozes, attendu qu'il estoit tempre en saison.*

Ces bonnets variaient sans cesse, car nous en voyons de *couleur tane;* d'autres de couleur d'escarlate, ou rouge (bonnets de Paris), à XXVIII s. pièce; d'autres, enfin, noire, de XXXII à XXXVI s.

A ceux qui avaient porté les torches (1332) *devant les candelles*, on accordait XXVI d., alors que, en 1318, on avait alloué L s. *as dames pour les candelles Nostre-Dame.* Longtemps après (1346), on donnait CL de cire, à XIX de la livre, *as dames de la ville, pour les soingnies faites à Nostre-Dame de la Trelle. La longhecht fournie, en* 1338, *par Jaqmon de Warenghien, et donnée par eschevins et wit* (huit) *hommes, pour être placé devant N.-D., était aussi une soingnie, car nous voyons que, en* 1382, *la ville faisait remettre LX s. à demiselle Marie, femme Jacqmon as Pois, pour et en ayde du pourceach de la soingnie à ardoir devant Nostre-Dame de la Trelle, en révérence et mémore de pryer que la ville n'ait encombrier, lequel songnie doit en longhece comprendre le tour de la ville* (3).

D'ordinaire, cette songnie coûtait X l. A la fin du XVe siècle

---

(3) Voy. nos artistes, p. 139, au sujet d'un semblable *ex voto*.

(1494), Marque Tournemine, peintre alors célèbre, *peignait trois douzaines de fleurs de lis de feuille d'argent* (à VI s. la douzaine), *dont on ornait le songnie nouvellement faite, et renouvellée, et présentée devant l'imaige de la glorieuse vierge Marie, à St-Pierre.*

En 1395, l'argentier nous fait connaître qu'il fallait pour le Sacrement et Pourcession IIII^xx XIIII l. et demie de cire (à V s. II d. la liv.), *parmy* II *grandes torses, pes. XXVIII l., mises et laissiées en l'église Saint-Pierre, devant l'ymage de Nostre-Dame, quand on fu retourné de la pourcession, comme il est de coustume cascun an* (4).

Les lieux que devait parcourir la procession, n'ayant le plus souvent que des chemins fort défectueux, le *magistrat* avait l'habitude de déléguer quelques échevins qui, avec des chanoines de St-Pierre, allaient, la veille de la fête, *veoir les pons dou tour de la pourcession.* En 1344, le vin offert, dans cette circonstance, *as singneurs de St-Pierre,* coûte XLVI gros II estrelins.

Le registre de 1498 nous fournit à cet égard, le curieux document que voici : Our le différent qui avoit esté la nuit de la procession de la ville à cause de l'ordre que ceux de Saint-Pierre et de la loy doivent tenir, alant la nuit de la procession autour de la lad. ville, affin de faire visitacion des pons et passages y fait pour lad. procession, il a esté déclaré qu'après les manouvriers y ront les carpentiers desd. de Saint-Pierre et la ville; apres iceulx les deux sergens de lad. église : c'est ascavoir *le joyelier et coultier* (sic), et après Jaques de Lattre, sergent de la gouvernance, faisant les explois desd. de Saint-Pierre, le sergent desd. eschevins; après iceulx *le hérault de l'Espinette* et le messagier de lad. ville ; les deux eschevins à ce commis, et après lesd. eschevins les chanoines aussi à ce ordonnez, et sievant iceulx chanoines, les officiers et aultres, comme leurs serviteurs.

La procession ayant un long espace à parcourir, le *magistrat* faisait, d'ordinaire, *porter un lot de vin* (1550), *des pruneaux et*

(4 Au XVIe siècle, on mentionne souvent *des haches de cire* portées dans les processions. En 1593, les magistrats en portèrent dans une seule, quarante-trois, pes. CXLIX l.

deux pains d'espisses (5), pour être distribués, en cas de besoin, aux pélerins qui la suivaient : ou, comme disent les registres, *pour cubvenir et assister aux gens febles, mallades ou tombans en faiblesse.*

Le vin était distribué (1599) *dans une escaillette d'estain*, du prix de XXVIII s.

N'oublions pas les six compaignons, auxquels le *magistrat* allouait, d'ordinaire, XII s., *pour porter cheinq perches autour de la fiertre Nostre-Dame, affin de préserver icelle fiertre et ceulx de la loy d'icelle ville de la presse.* En 1600. ils étaient remplacés par XXXII hommes *portant les bastons, pour garantir de la foule ceux de la loi.*

Les désordres si souvent occasionnés par la grande affluence des pélerins étaient tels, en effet, que les échevins ordonnaient (1603) qu'afin d'obvier au désordre et insolences qui s'est exercé du passé, durant la procession, signamment au regard des pélerins et confraries ; tous allans à lad. procession auroient à s'y conduire modestement, comme aultrefois, *sans mener bruis, par cris, chanter, haucher les imaiges*, ou aultrement causer quelque désordre, à péril de soixante sols d'amende, à applicquier ung tierch à l'accusateur et le surplus à partir comme amende des bans enfraincts, et par dessus ce, d'estre puyny à discrétion d'eschevins.

Avant de parler des mystères qui venaient rehausser encore la pompe de cette auguste cérémonie, mentionnons les divers cortéges qui y figuraient.

En 1455, outre le personnel déjà si brillant et si nombreux des processions précédentes, nous remarquons *plusieurs compaigonons de la place de Derrignau, connus sous le nom de prince et subgetz des ceurs amoureux, qui montèrent à cheval, richement parés et houchiés, à la camblance des noef preus* (6).

---

(5) 1568. Une livre et demie de pronnes.

(6) En 1458, on parle de compaignons, qui escortèrent la procession *par manière de très-joyeuse et fourme de Turcqs.*

Ce cortege chevaleresque fut, durant très-longtemps, hautement apprécié des Lillois; car nous voyons que, en 1549, *celui qui avait fait le personnaige de Godefroy de Billon* (Bouillon) *obtenait XII l., et les autres preux, VI l., chacun, comme mieulx en ordre et équipé que nulz des aultres nueuf preux.* L'année suivante, celui des neuf preux, *qui représente Artur de Bretaigne, reçoit XXX patard, comme le mieulx en ordre et esquippé.* En 1551, cette bonne fortune advient à celui qui *fait le personnaige de Judas Macabeus.*

Ce n'est que, en 1541, que nous voyons figurer les sibylles, l'argentier portant en dépense XXVIII s., prix de IIII lots de vin accordés *aux trois trompettes des sebilles ayant esté à la procession.* L'année suivante, *les compaignons de Saint-Audrien obtiennent XXVIII l. pour avoir fait à la procession la représentation des sebilles.* En 1547, ils n'ont droit qu'à XXIIII l., *attendu que ils ne ont esté que sept.* En 1548, douze lots de vin, de IIII l. IIII s., sont accordés à *celles aians faist à la procession la représentacion des sebilles.* Longtemps après (1562) *les mestiers ayans fais accoustrer les douze sebilles, reçoivent pour chacune d'elles XL s., et on donne la même somme par dessus ce, à la mieux en ordre* (7).

Sur les hourds érigés dans les carrafours et les rues les plus remarquables, le peuple voyait représenter par les joueurs de personnaiges, alors si en vogue, toutes les péripéties du grand et sublime drame de la Passion du Sauveur.

C'était toujours aux compaignons du St-Sauveur que revenait l'honneur de représenter *plusieurs histoires sur le fait de la Passion* (ailleurs : la Vie de la Passion), *Nostre Seigneur Jhésu Christ, au devant de la fiertre Nostre Dame, mourant depuis l'église Saint-Pierre, jusques à la porte Saint-Sauveur* (8). D'ordinaire, *le magistrat* leur accordait VI l. en courtoisie; toutefois, en 1490, il y ajoutait XL s., *considération eue,* dit l'argentier, *ad ce que durant le temps que laditte procession passa ils heurent de grand interest en*

---

(7) Voy. Mme Clément Hémery, hist. des fêtes civiles, etc., p. 57. — Les arch. du nord de la France, 3e série, t. Ier, pp. 252-257.

(8) En 1483, ils étaient montés sur des chevaux richement caparaçonnés.

leurs habillemens à cause des grans pluies qu'il cheyt durant ledict temps.

Bientôt la municipalité dut venir en aide, d'abord (1433), aux compaignons *de la place de petit fret, qui avaient créé plusieurs notables pris d'argent* destinés à ceux qui, le jour de la procession, auraient représenté les plus belles histoires ; puis, à ceux de la paroisse de Ste-Catherine, qui avaient fait certaines histoires (1434) ; *au duc du Lac* (9) et à ses compaignons, qui avaient jué (1438) *plusieurs jeux de vie de Santes.*

Jaloux des succès que son prédécesseur avait obtenus à Béthune, sire Ector de Mailly, évesque des Folz de l'église de Saint-Pierre de Lille (10), ayant établi aussi certains prix en faveur de ceux *qui feroient milleurs ystoires de la Ste-Escripture*, avait aussi recours à la munificence de la cité, dont les échevins lui accordaient LX s. Plus magnifique encore envers son successeur, sire Nicaise Beselaire. *prestre et évesque de Folz,* les bons échevins ordonnaient (1446) que XXIIII l. seroient payées, pour lui aidier à susporter, au jour de la procession de cette ville prochain venant, les grans frais, missions et despens que lors il lui conviendra faire, ayant alors l'intencion de donner, à l'aide de lui et de ses compaignons, certains notables pris d'argent, tant aux villes de dehors comme aux *places* de cestedite ville (11), *à jouer sur cars et carrettes histoires des anchien Testament ou nouvel,* pour décorer la procession.

Deux ans apres, l'orfèvre Jehan de Carbonnier, fabrique XIII

---

(9) Voy. nos artistes, p. 216.

(10) Ce bizarre dignitaire, nommé *archevesque des folz*, en 1454, était d'ordinaire un, chanoine de St-Pierre. Dans la Passion d'Arras le IIe de sidon insultant J.-C. sur la croix, dit :

Coc quart, osté vo chapperons,
Quant vous faictes telz agroz :
Dieux vous gard, évesq des folz,
Faites le bénicon au piet. (Fol. CCIXVo.)

Le p. prince ajoute :

Ce n'estait qu'un *fol cocquibus.* (Fol. CCXZo.)

(11) On signale ailleurs quinze *places* ou compagnies.

fleurs de lys, une croix St-Andrien, unz fuziel et une roze, le tout d'argent, donnez en pris à pluiseurs places et compaignies, tant de Lille comme de Tournay, qui, le jour de procession, *remonstrèrent, par signes et autrement, pluisseurs hystoires pour la décoracion de ladite procession, et aussi, pour complaire au duc de Bourgogne qui, à cause de ce, estoit demeuré à Lille, et en avoit retardé son répartement.*

En 1453, messire Jaques Lamand, *pbre, évesque des Folz*, pour ceste année, donne des prix d'argent à ceux qui, à la procession, firent et jouèrent hystoires, tant pour honneur d'icelle procession, comme Ms. de Bourgogne, de la Ducesse et de Ms. de Charolloix, et de tout la court, qui y estoit (12).

En 1464, il est question des prix accordés à ceux qui, pour la décoracion de la procession, *remonstrèrent par signe et en vraye rettoricque plusieurs notables histoires* (13).

L'année suivante, l'argentier nous apprend que *les machons de l'ostel du duc de Bourgogne, qui avaient fait la plus belle histoire*, reçurent de la ville, comme courtoisie, XLVIII s.

En 1469, on parle des prix accordés à ceux qui, à la procession, *jouèrent histoires et jeulx de folie* au devant de la Halle, et ailleurs avant la ville. Dans cette circonstance, le comptable déclare que ces prix étaient jadis dus à la générosité *de l'évesque des fous, qui à présent est mis jus*, par quoy s'est fait par ordonnance d'eschevins. Dans la suite, le prince de Puy remplaça (1472) l'évêque des fous pour ces munificences : quoiqu'il en soit ce dernier figure de nouveau en 1476.

Voulant rendre encore plus splendide cette auguste cérémo-

---

(12) 1456. On dit que le bâtard de Bourgogne a tenu à Lille *feste de Keizemarct.*

(13) Dans la Passion d'Arras, Elisabeth répond à Marie qui vient de réciter le *magnificat :*

O ma cousine ! quel canticque,
Quel langaige de réthorique
Avez-vous dit dans ma présence!. (Fol XVIIZ°.)

nie, les échevins faisaient parvenir (1421) à leurs confrères de Bruges, des lettres closes, adfin d'avoir par escript l'ordonnance des mestiers de ladite ville pour le fait de la procession, pour selons ce riculer la procession de Lille.

Nous voyons, en effet, que, en 1424, le peintre Miquiel Morel, *qui avoit escript de grosses lettres et assis par briesves, les mestiers allant à la procession pour entretenir leur lien et ordonnance*, recevait VI s.; que, en 1469, on allouait XVI s. à Jehan Ruffault, *qui avoit escript de grosse lettre les billés pour mettre les mestiers en ordre*, que, en 1492, les commis exigeaient LX s., pour avoir entendu et besongnié *à la conduite des candeilles des mestiers.*

Longtemps auparavant (1460), on avait envoyé successivement à Douai et à Tournai, affin d'avoir avertissement par escript de l'ordre de leurs gens de mestiers, en allant aux processions, affin de semblablement régler les processions de Lille. Cette même année, on accordait XVI s. à celui *qui avoit escript LIII billés* pour mettre les mestiers par ordre. En 1463, XXXVIII métiers, au nombre desquels figurent les peintres, *firent alumeries* à l'honneur et révérence de l'entrée du duc et de la duchesse de Bourbon.

En 1484, l'ordre des mestiers pour la procession fut tel : porteurs à l'*escouliere* — porteurs au sacq — placqueurs — cartons — wantiers et boursiers — cordiers — goreliers — chavetiers — varlés de cordewassiers — coureurs (de wedde) — patiniers — fustailliers — bausteliers — potiers de terre — carliers — soyeurs d'ays — carbartiers — trayeurs de vin — fruytiers — pigneurs de sayettes — cappeliers — bonnetiers — espenniers — estaigniers — craissiers — estrigniers — paintres et voiriers — barbieurs — parmentiers — corroyeurs — couvreurs de thieules — carpentiers — machons — foulons — bourgeteurs — sayetteurs — tixerans de draps — vieswariers — cordewassiers — tondeurs — seelliers — armoyeurs — tonneliers — caudreliers fèvres — tainturiers — détailleurs de draps — brasseurs — taneurs — poissonniers de mer — bouchiers — orphèvres — peletiers — tixerans de toilles — merchiers — chiriers — boulenghiers — taverniers — Saint-Jacques (14).

DE LA FONS-MELICOCQ.

---

(14) Arch. de l'hôtel-de-ville de Lille.

NOTICE

SUR LA

FAMILLE DE WIGNACOURT.

Je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de retracer d'une manière complète la généalogie d'une des familles les plus distinguées de la Flandre et de l'Artois. La maison de Wignacourt a occupé des charges considérables en France, et Espagne et dans l'Empire ; deux de ses membres ont pris place parmi les souverains comme Grands-Maîtres de l'Ordre de Malte à une époque où cette vaillante milice était encore le boulevard de l'Europe chrétienne contre les infidèles ; elle s'est alliée constamment à des familles de haute noblesse, et s'est même, par un mariage, rattachée à la maison de France. Je crois donc faire une œuvre utile en reproduisant cette filiation exacte, convaincu que la plupart des vieilles familles d'Artois que le temps et la révolution ont respecté y trouveront quelques parents et me liront par conséquent avec intérêt.

La maison de Wignacourt est une des plus anciennes de la noblesse de Picardie, province à laquelle elle appartient comme originaire du bourg de Wignacourt, à seize kilomètres d'Amiens : son origine est très-difficile à éclaircir et a par conséquent donné lieu à plusieurs versions pour ne pas nous occuper des fables insérées dans d'anciens mémoires ; ces versions se réduisent à deux principales : les uns font sortir cette maison des anciens vicomtes d'Amiens ; les autres d'un fils cadet de Huet,

seigneur de Quiéret et de Tours en Vimeu, vicomte de Montreuil-sur-Mer, dont les descendants ont contracté de grandes alliances et rempli les plus hautes charges, notamment de grand-amiral de France en 1336 et 1357. Ce cadet de Huet, et de sa femme Colette de Créquy, qui se nommait Huon, aurait reçu en héritage la terre de Wignacourt et en aurait donné le nom à sa postérité (1). Huon vivait en 1209 et était marié avec Charlotte, fille du sire de la Biefville, qui ne mit au monde que Vautier, seigneur de Wignacourt et d'Arlencourt, vivant en 1240, et marié à Alix de Créquy, fille de Philippe, sire de Créquy et d'Alix de Pecquigny ; elle avait pour aïeul Baudouin de Créquy, dont le père, porteur du même nom, était fils lui-même de Mahaut de Craon, petite-fille d'Adélaïde de France, sœur du roi Henry Ier. Du mariage de Vautier, naquirent :

1. Adam, qui suit.
2. Jacques, marié à Simone de Rambures, dont la fille unique épousa Michel de Maulevrier, grand bailli du Cambrésis, mort en 1237.
3. Edouard, qui laissa de Bonne de Hesecques, Yolande, mariée à son parent Jean de Wignacourt-Ligny.
4. 5. Deux Jean dits Mouton, mentionnés dans une charte de l'échevinage d'Arras en 1266.

III. — Adam de Wignacourt, seigneur dudit lieu, Erlencourt, l'avouerie des Croisettes, vivait en 1274 et encore en 1322 ; d'Ida de Tencques, il eut :

1. Jean, qui suit.
2. Warraut, qui « fut à la chevauchée de Saint-Omer en 1340, sous le duc de Bourgogne. »
3. Gille, marié successivement à Isabelle de Bérarde

---

(1) On trouve, appartenant à cette famille, deux membres dont le placement généalogique est malaisé : Simon, qui passa un acte d'emprunt à Saint-Jean-d'Acre en 1191 ; et Russet, qui se trouvait à la Massoure. Une tradition rapporte que c'est en souvenir de sa conduite à cette bataille que Saint Louis lui concéda les trois fleurs de lys de ses armes.

(1340) et à Marguerite de Giannes (1349. — Voy. Arch. de l'Echevin. d'Arras).

IV. — Jean de Wignacourt, seigneur d'Erlencourt, Saulchy, la Tiremonde, etc., chevalier, achète une terre à Wignacourt en 1322 et teste le 12 mars 1331 ; il eut de Aldegonde de Saveuse (2) quatre fils, dont Gontran qui suit, et Jean qui devait former la branche *de Ligny*.

V. — Gontran de Wignacourt, chevalier, etc., épouse sa cousine Bonne de Saveuse ; on ne lui connaît qu'un fils, Pierre.

VI. — Pierre de Wignacourt, chevalier bachelier (quittance du 22 avril 1351), mort en 1380, laissant de Marie de Nédonchel :

1. Jean, qui suit.
2. Otton, auteur de la branche *de Flettres*.
3. Marie, femme de Henry de Bailliencourt.

VII. — Jean de Wignacourt, chevalier, etc., marié avant la mort de son père à Jeanne, fille de Denis de Saint-Omer, dit de Morbecq, qui fit prisonnier le roi Jean à la bataille de Poitiers ; le Père Daniel, dans son Histoire de France, raconte que ce même Jean de Wignacourt fut envoyé en 1401, avec Béranger de Passerage, à Gênes, pour prendre possession de cette ville au nom du roi ; il eut entr'autres enfants :

1. Jacques, qui suit.
2. Marguerite, unie à Philippe de Baynes, seigneur de Provins, en Champagne, et de Souastre par sa première femme ; leur héritière porta ce dernier domaine à la famille de Bonnières, en faveur de laquelle il fut érigé en duché à la fin du siècle dernier.

VIII. — Jacques de Wignacourt, chevalier, etc., paraît dans les guerres du XVe siècle comme officier dans une compagnie de gens d'armes, et était marié, en 1400, avec Marie de Noyelle, d'où :

---

(2) Famille alliée en 1448 à la maison de France.

1. Louis, qui suit :
2. Enguerande, femme de Martin de Stringuehem.
3. Marguerite, religieuse à Arras, 1448.

IX. — Louis de Wignacourt, chevalier, etc, partagea le 7 février 1430, avec sa sœur, les biens de leurs parents, et épousa, le 14 janvier 1429, Marie Augrale, dame de Dourton, dont :

1. Louis, qui suit.
2. Jean, qui a formé la branche de *Bugnette*.
3. Jacqueline, femme de Jean de la Planque, seigneur de Watines.
4. Marguerite, mariée à Michel d'Offimes, seigneur d'Arlincourt.

X. — Louis II, dit Sohier, de Wignacourt, sgr. dudit lieu et de Dourton, chevalier, reçut en don de son père la terre de Wignacourt, le 28 juillet 1468 ; il épousa Alix de Bernemicourt, d'où :

1. Ghislain, qui suit.
2. Louis, chanoine de la cathédrale d'Arras (1546).
3. Jacques, moine à Saint-Vaast d'Arras.
4. Jean de Wignacourt, sgr. des Berlettes, il acheta quelques terres à Dourton en 1505 et mourut en 1549, ayant eu d'Isabelle de Pronville : Adrien, mort sans hoir de Marie de Combles ; Catherine, dame des Berlettes, unie à Pierre de Baillencourt.
5. Catherine, mariée en 1491 à Charles de Houchin, sgr. de Longastre.
6. Marguerite, alliée à Pierre de Bonnières de Souastre.
7. Marie, femme de Louis de Warocquier, écuyer, sgr. de la Mothe.

XI. — Ghislain de Wignacourt, chevalier, sgr. de Dourton, etc., chambellan et maître d'hôtel de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, marié à Louise de Pronville, dame de Bugnastre, sœur de sa belle-sœur, d'où :

XII. — Charles de Wignacourt, sgr. de Dourton, Bugnastres, Offin, échanson de la reine Marie, gentilhomme de sa chambre (1552), gouverneur de Binche (1563); il épousa : 1° le 9 août 1543, Marguerite de Poix, dame de Montbenanchon, fille de Beaudouin, sénéchal de Saint-Paul, sgr. de Lignereuse, et d'Isabelle de Cunchy ; 2° en 1557, Hélène de Marnix, fille du baron de Pottes. Du premier lit :

1. Jean, mort sans alliance,
2. Anne, dame de Montbenanchon, mariée en 1574 à Louis de Créquy-Vriolant.

Du second lit :

3. Antoine, qui suit.
4. Ghislain, auteur de la branche de *Bugnastres-Lannoy*.

XIII. — Antoine de Wignacourt, chevalier, sgr. dudit lieu Dourton, Vendin en partie, Planques, etc., créé chevalier du Saint-Empire par lettres du roi Philippe II, le 20 avril 1595 ; il épousa, en 1584, Claire de Hornes, fille du comte de Baucignies et de Marie de Sainte-Aldegonde ; 2° en 1603, Marie de Berghes-Saint-Winox, veuve de Georges de Nédonchel. Du premier lit :

1. Maximilien, qui suit.

Du second lit :

2. Jean, sgr. de Ploich, capitaine d'infanterie.
3. Florent, sgr. de Ploich, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, puis religieux Capucin.
4. Christophe, capitaine en Espagne.
5. Philippe, sgr. de Plancques, capitaine en Espagne.
6. Paul, chanoine de Mons et d'Aire.
9. Antoine, moine à Saint-Vaast d'Arras.
10. Valburge, chanoinesse à Mons.
11. Gérardine, religieuse-béguine, morte en 1624.

XIV. — Maximilien de Wignacourt, chevalier, sgr. dudit

lieu et de Dourton, marié en 1615 à Marguerite de Cuinchy, dame-baronne de Pernes, dont :

1. Philippe, qui suit.
2. Valburge, mariée en 1647 à Jacques de Hénin-Liétard, fils du baron de Fosseux et de Jossine de Dion.
3. Claire, chanoinesse de Nivèle.
4. Anne-Hélène, unie à Jean Van der Brucht, sgr. des Cauffines.
5. Marie-Thérèse, femme de M. de Celles, comte de Beaufort.

XV. Philippe-Albert de Wignacourt, chevalier, seigneur de Dourton, Pernes, officier supérieur d'infanterie, mort en 1677, ayant épousé en 1654 Isabelle de Berghes-Saint-Winox, d'où:

1. Maximilien, qui suit :
2. François, auteur de la branche *d'Humbercourt.*
3. François, chanoine de Cambrai.
4. Albert, capitaine au régiment d'Artois (milice).
5. Adrien, chanoine de Sainte-Croix de Cambrai.
6. Madeleine, unie à Albert de Berghes-Saint-Winox, viconte d'Arlux.
7. Pélagie, religieuse chartreuse à Gosnay-lez-Béthune.
8. Claire-Isabelle, religieuse à Messine-lez-Ypres.
9. Marie-Jeanne-Adrienne, chanoinesse à Nivèle, mariée en 1693 à Hugues de Noyelles, sgr. de Torchy.
10. Valburge, chanoinesse à Maubeuge.

XVI. Charles-Désiré Maximilien II de Wignacourt, créé marquis dudit lieu, sgr. de Dourton, Pernes, Humbercourt ; il vendit la terre de Wignacourt et d'Humbercourt et mourut, en 1718, colonel au service d'Espagne. Il avait eu de Marie de Carnin, fille du baron de Lillers et de Claire d'Ostrel :

1. Ghislain, qui suit.

2. Adrien, chevalier de Malte.

3. Alexandrine-Marie, chanoinesse à Maubeuge (1690).

4. Marie-Raintroye, idem.

5. Pélagie, prévôte du chapitre de Nivèle.

XVII. — Ghislain-François, marquis de Wignacourt, etc., né en 1685, mort en 1758, marié en 1710 a Marie-Philippine de Croy, fille du marquis de Molambais et d'Anne de Créquy, dont :

1. Ghislain, qui suit.

2. Eugène-Gabriel, colonel du régiment Bruxellois au service d'Espagne, mort en 1768.

3. Marie-Philippe-Aldegonde, chanoinesse de Maubeuge.

XIX. Ghislain-Adrien, marquis de Wignacourt, baron de Pernes, etc., né en 1715, officier au service de France, chevalier de Saint-Louis, mort en 1772 sans enfants de N. Van der Burch, fille du comte de Libersart et de Josèphe de Berméricourt.

Branche de Ligny.

V. Jean de Wignacourt, sgr. de Ligny et d'Hurtebise en 1348 et d'une part en la terre de Wignacourt; il épousa sa parente Yolande de Wignacourt, dont :

1. Jean, qui ne laissa qu'un fils naturel (1382) (3).

2. Otton, qui suit.

3. Robert, auteur du rameau de *l'avouerie des Croisettes*.

VI. — Otton de Wignacourt, écuyer, sgr. de Ligny, Hurtebise, etc., mort en 1425, laissant de Catherine de Beauvais :

---

(3) La postérité de ce batard remplacèrent les trois fleurs de lys de Wignacourt par trois grappes de raisin, puis adoptèrent l'écusson en y ajoutant un canton d'azur, chargé d'une étoile d'or : elle existait encore à Douay en 1654.

1. Otton, qui suit.

2. Pierre, grand-prévôt de l'abbaye de Saint-Vaast.

3. Valerand.

VII. — Othon II de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux, marié à Jeanne Beaudreliques, d'où :

1. Jean, qui suit.

2. Robert, tué à la bataille d'Azincourt.

VIII. — Jean II de Wignacourt, écuyer, seigneur en partie Wignacourt, etc., épousa Marie de Berghes-Saint-Winox, fille du sire de Cohem et de Jeanne de Nédonchel, morte en 1457, laissant :

1. Otton, sgr. de Belvre qu'il vendit en 1433, sans hoirs de Gillette de Berlette, sa femme.

2. Colart, qui suit.

3. Vitasse, femme de Colard de Lobelet, écuyer (1443).

IX. — Colard de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux, de Douchy, Colombeau, etc; il entra au service de Erance et y obtint le gouvernement de Saint-Riquier ; sa femme, Jeanne de Donqueur, fille du sire de Filièvre et de Blanche de Flavy, fut mère de:

1. Thomas, qui suit.

2. Rasse, auteur de la branche *de Champagne*.

3. Guillaume l'Arabe, qui s'établit également en Champagne où sa postérité subsista peu.

4. Hugues, prieur de Dompierre.

5. Guye, femme de Colard de Rely, écuyer, sgr. de Bouillancourt.

X. — Thomas de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux et de Gitz, capitaine d'une compagnie de francs-archers au service de France, épousa Simonne de Disque, d'où :

1. Pierre, qui suit.

2. Renaud, qui épousa Marguerite d'Avesnes, dame de

Faverolle; leur fils unique, Pierre, fut capitaine royal à Montdidier et n'eut d'Antoinette de Hesecques, qu'une fille, Françoise, mariée à Guillaume de la Marck, sgr. de Meren.

3. Noelle, femme de Jean de Libessart, écuyer.

XI. — Pierre de Wignacourt, écuyer, sgr. de Litz, capitaine d'une compagnie de gens de pied en Picardie, où il épousa Marie de Vaux (1504), d'où seulement :

XII. — Jean de Wignacourt, écuyer, sgr. de Litz et de la rue Saint-Pierre (1557), gentilhomme de la chambre du roi de France; il épousa Marie de La Porte, fille d'un enseigne aux gardes-du-corps et de Agnès Le Sieur d'Autreville, dont :

1. Jean, dont on ignore la destinée.

2. Adrien, qui suit.

3. Joachim, écuyer, sgr. de Litz et de la rue Saint-Pierre, premier homme d'armes de la compagnie des ordonnances de M. le Grand-Prieur de France, puis guidon de la compagnie, gentilhomme de ce prince, chevalier non-reçu de l'ordre du Roi, marié 1° en 1578 à Marie de Villiers de l'Isle-Adam, dame de Livry, Chailly, Montigny-sur-Loing, héritier de son père, grand louvetier de France; 2° Claude de Chasse-Maison; il mourut à Malte et y fut inhumé dans la chapelle de France.

4. Alof de Wignacourt, élu grand-maître de Malte le 10 février 1601, mort le 11 septembre 1622 (4).

---

(4) Alof fut enseveli dans les caveaux de Saint-Pierre de Rome, destinés aux papes et aux souverains; voici son épitaphe :

Ici gît le grand Wignacourt,
Dont la mémoire est immortelle,
Et qui doit servir tous les jours
Aux plus grands princes de modèle.
Sous lui Malthe levant le front,
Il triompha jusqu'à l'Elespont

5. Philippe, mort au service de France.

6. Charles, idem.

7. Yolande, femme de Guy de Chenu.

XIII. — Adrien de Wignacourt, marquis d'Estouy, sgr. de Litz, etc., premier gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, épousa Louise de Saint-Périer, d'où :

1. Alof, qui suit.

2. Joachim, seigneur du Ballon, mort sans enfants, avant 1668, de Jacqueline de Geps.

3. Adrien, élu grand-maître de Malte le 24 juillet 1690, mort le 4 février 1697, âgé de 78 ans (5).

4. Louise, dame de Montigny, marié à Claude de La Viefville, baron d'Orville.

5. Françoise, unie à Antoine de Boyer, sgr. de Sainte-Geneviève des Bois, conseiller d'Etat, dont une fille, Louise, dame d'atours de la Reine, épousa le 13 décembre 1645 le duc de Noailles.

Et mit le croissant en désordre ;
Enfin, pour couronner ses belles actions,
Il fut grand maître de son Ordre,
Et ne le fut pas moins de ses passions.

(5) Voici son épitaphe :

D. O. M.

Eminentissimi principis,
Fratris Adriani de Wignacourt,
Mortales exuviæ sub hoc marmore quiescunt ;
Si generis splendorem quœras,
Habes in solo nomine.
Habes in affinitatibus pene Regiis ;
Si religiosa vitæ merita spectes,
Caritatem erga pauperes et infirmos indefessam
Erga peste laborantes generoram
Mirare poteris.

XIV. — Alof de Wignacourt, marquis d'Estouy, premier veneur du duc d'Orléans, épousa, en 1687, Marguerite Gouffier, fille du marquis de Crevecœur et d'Anne de Montchy-Montcravel, d'où :

1. Adrien, premier veneur du duc d'Orléans, mort sans hoirs.

2. Charlotte, qui porta les biens de sa branche en 1682 à son cousin-germain Alof de la Viefville, fils du baron d'Orville.

Branche de Flettres.

VII. — Otton de Wignacourt, écuyer, sgr. d'Escalus (1380), épousa Marguerite du Bois de Fiennes, d'où :

1. Waret, qui suit.

2. Pierre, qui habitait Amiens en 1449, avec sa femme, Jeanne de Baudreliques ; leur fils fut seigneur de Varcoing, Aurigny et du personnat de Saint-Paul; son petit-fils, Jean, fut reçu conseiller au Parlement d'Amiens en 1493 et mourut en 1519, laissant de Madeleine L'Huillier (dont la mère était une Villiers de l'Isle-Adam) : Charles, qui eut deux fils morts sans alliances; Jacques, sgr. d'Aurigny, commandeur d'Evry (O. de Malte, 1529); Charles, sgr. de Sus et St.-Léger, chanoine de Paris (1533), archidiacre de Rouen ; Suzanne, femme de Philippe de Longueval (1547).

Et ita intemeratam morum innocentiam,
Ut mori potius quam fœdari voluerit.
Magni Alofii ex patre nepos
Integritatis, fortitudinis et justitiæ laude simillimus,
Tanti principis famam esse assecutus
Vixit sanctissime, sanctissime obiit.

ANNO SALUTIS 1697.

A cause de cette double maîtrise dans la même famille, depuis Adrien, l'aîné des Wignacourt était grand'croix de l'Ordre de Malte de naissance et sans vœux.

VIII. — Waret de Wignacourt, écuyer, sgr. d'Escalus (1421), marié à Marguerite de Durat, d'où :

IX. — Warin de Wignacourt, écuyer, sgr. d'Escalus, uni à Marie Le Vasseur, d'où :

1. Hue, qui suit.
2. Antoinette, femme de Colard de Habarcq.
3. Jeanne, mariée à Jean de Magnicourt.

X. — Hue de Wignacourt, écuyer, etc., se fit recevoir bourgeois d'Arras en 1476 et y épousa Jeanne de Tramecourt, qui lui donna :

1. Jean, qui suit.
2. Hue, écuyer, sgr. d'Ecalus, né en 1475, gentilhomme de la chambre de l'Empereur, capitaine d'Arras et d'Avesnes ; il eut de Jeanne de Froissies : Jean, gouverneur du Quesnoy et prévôt de Mons (1535), sans hoirs de Jeanne de Bailleul ; et Isabelle, mariée 1° en 1522 à Jean Morel, baron d'Averdoig ; 2° à Jean de Courcol.

XI. — Jean de Wignacourt, écuyer, sgr. d'Escalus, gentilhomme de la chambre de Charles-Quint, chatelain de Renty, prévôt de Mons, grand-bailli de Tenremonde, mariée en 1522 à Barbe de Fors, dame de Vleteren dit Flêtres, dont naquirent :

1. Philippe, qui suit.
2. Antoinette, alliée à Philibert de Bailleux.
3. Jeanne, femme de Symphorien de Ghistellaes.
4. Barbe, religieuse à Wastine.

XII. — Philippe de Wignacourt, chevalier, sgr. de Flêtres, Stacelle, Cauroy, gentilhomme ordinaire du roi Philippe II, uni en 1557 à Jeanne d'Audendorf, dame de Fontaine-Tatinghem, mère de :

1. Jean, qui suit.
2. Robert, sgr. de Fontaine, tué d'un boulet au siége de Calais, sans hoirs de Claudine de Croix.

3. Philippe, sgr. de Fontaine, capitaine en Espagne, épousa en 1603 Anne de Witz, dont : Denis, abbé de Saint-Winox de Berghes; Joseph, moine de St.-Bertin de Saint-Omer; Charles, sgr. de Fontaine, sans alliance; Armand, sgr. de Campagne, du chef de sa mère, premier écuyer du duc de Lorraine, sans hoirs; Anne, qui porta les domaines de ses frères, en 1637, à Louis d'Hosten, capitaine en Espagne; Adrienne, abbesse du nouveau cloître à Berghes; Marguerite, religieuse à Messine-lez-Ypres.

XIII. — Jean de Wignacourt, chevalier, sgr. de Flêtres, Cauroy, etc., épouse en 1590 Anne d'Ostrel de Lières, d'où :

1. Jacques, qui suit.
2. Antoine, capitaine en Espagne.
3. Florence, mariée à Georges, baron de la Viefville.

XIV. — Jacques-Sébastien de Wignacourt, chevalier, sgr. de Flètres, etc., créé comte dudit lieu en 1656, mort en 1658, ayant épousé en 1629 Françoise Gallo-Salamanca, d'où :

1. François, qui suit.
2. Florence, mariée 1° à Charles d'Ostrel de Lières, baron Berneville; 2° à Philippe de la Viefville, sgr. de Stables.

XV. — François-Michel de Wignacourt, écuyer, comte de Flètres, mariée en 1664 à Geneviève Adornes de Marquillies, dont :

XVI. — François-Denis de Wignacourt, comte de Flètres, sgr. d'Herlies, La Bassée, Marquillies, grand-bailly héréditaire de Cassel, mort en 1726, ayant épousé en 1634 Marie-Philippe de Croix d'Houchin, fille de Pierre et de Eléonore de Ste-Aldegonde-Noircarmes, d'où :

1. Balthasart, qui suit :
2. N..., bailly de l'Ordre de Malte, mort en 1741.
3. Adrienne, Mademoiselle de Marquillies.

4. Florence, Madame de Flêtres, chanoinesse à Maubeuge.

XVI. — Balthasart-Pierre-Félix de Wignacourt, comte de Flêtres, etc., grand-bailli de Cassel, marié en 1730 à Constance de Ghistelle-Saint-Floris, fille du marquis de Saint-Floris et de Claire de Créquy, dont :

1. Balthasart-Philippe-Emmanuel-Charles de Wignacourt, comte de Flêtres et de Herlies, sgr. des ville et échevinage de La Bassée, gouverneur de Cassel, sgr. de Marquillies, Factus, Penthof, Marcq, Transloy, royaume des Estimaux et Francs-alleux en dépendant, commandeur de l'Ordre de Saint-Michel de Bavière, grand-croix de Malte de naissance, né en 1731, mort sans alliance.

2. N..., mariée au comte de Lannoy.

3. N..., chanoinesse à Maubeuge.

Branche de Bugnette.

X. — Jean de Wignacourt, dit le Borgne, écuyer, sgr. de Bellesage, marié le 5 janvier 1460 à Jeanne Deps, dame de Bugnette, dont entr'autres enfants :

1. Jacques, qui suit.

2. Jeanne, mariée à Jean de Renerzé, sgr. de La Tour en Artois.

XI. — Jacques de Wignacourt, écuyer, sgr. de Bugnette, Bellesage, Brunecour, marié 1° à Marie de Buissy ; 2° en 1522 à Isabelle Havet de Revillon ; 3° à Anne de Coupigny, fille de Jacques, sgr. d'Hénin-Liétard, et de Marguerite de Bourgogne, veuve de Ferry de Torcq, sgr. de Flines : il eut un enfant de chaque lit :

1. Antoine, qui suit.

2. Louise, religieuse à la Thieulaye de Gand.

3. Marie, religieuse à Flines.

XII. — Antoine de Wignacourt, écuyer, sgr. de Bugnette, Burnemont, etc., laissa de Marie Le Martin de Musplan, qu'il épousa en 1542 :

1. Deux fils et une fille morts enfants.

4. Louise, dame de Bugnette et de Bellesage, femme de Pierre de Croix, sgr. de Wasquehal (1566).

Puis il épousa en secondes noces, en 1556, Louise Esmenault d'Estracelle, et en troisièmes, en 1560, Isabelle de Genevières; du second lit :

5. Antoinette, dame de Luze, Burnemont, Erlencourt, unie en 1587, à Jacques de Loueuse, sgr. de Hames; 2° en 1597, à Louis de Créquy, sgr. de Tillemont; 3° en 1602 à Antoine de Goulay, vicomte d'Amman.

Branche de Bugnastre-Lannoy.

XIII. — Ghislain de Wignacourt, écuyer, sgr. de Bugnastre, marié en 1580 à Jeanne Stradis, dame de Malêve et d'Orbais, d'où entr'autres.

XIV. — Philippe de Wignacourt, écuyer, sgr. de Bugnastre, Malêve, Orbais, etc., mort en octobre 1652, laissant de Madeleine de Lannoy, fille du comte de la Boissière, gouverneur d'Amiens, et de Jeanne de Villers Saint-Paul :

XV. — Henry de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux, substitué par son grand-père au nom de Lannoy, épousa : 1° Louise de Mirbicht; 2° Anne suys de Lacre. Du premier lit :

1. Marie-Thérèse, femme de Léopold Suys, comte du Saint-Empire.

Du second lit :

2. Ferdinand, qui suit.

XVI. — Ferdinand de Wignacourt, comte de Lannoy, baron de Hanesse, sgr. de Malêve, Orbais, Ponchine, etc.; officier supérieur au service de l'Empereur, marié le 20 décembre 1686

à Isabelle de Cottereau, fille du marquis d'Assche, qui lui donna :

1. Henry, qui suit.
2. Alexandre, baron de Beuquet, mort en 1727.
3. 4. Auguste, Emmanuel, morts jeunes.
5. Marie-Isabelle, femme de M. de Jacquier, baron de Rosée.
6. Guillaume, comte de Lannoy et d'Aigremont, capitaine au régiment Chanclos (cavalerie), mort le 17 avril 1760, ayant épousé, le 7 octobre 1717, Marie-Isabelle Godefride de La Tour et Taxis, chanoinesse de Nivelle, fille d'Eugène-Alexandre, prince de La Tour et Taxis, chevalier de la Toison-d'Or, grand-maître des Postes de l'Empire, et d'Adélaïde de Furstemberg, morte en 1764, n'ayant eu que trois filles, toutes trois chanoinesse à Andennes.

XVII. — Henry-Auguste de Wignacourt, comte de Lannoy et de la Roche en Andenne, vicomte d'Aure, baron de Hanesse, prit le nom et les armes de la maison de Ligne-Arenberg, en épousant, le 17 décembre 1714, Marie-Thérèse de Ligne, duchesse d'Arenberg, princesse de Barbançon, veuve du marquis de Guadaleste et de Gaspard de Luniga, fille d'Octave, prince de Ligne-Arenberg, comte de la Roche, etc., et de Marie-Thérèse Manrique de Gara. De ce mariage naquit seulement :

Marie-Auguste-Thérèse-Gabrielle de Wignacourt-Lannoy, princesse de Ligne-Barbançon, mariée en 1737 à Alonzo de Solis, comte de Salduena, duc de Montellano, grand d'Espagne et vice-roi de Havane.

Branche de Humbercourt.

XVII. — François-Maximilien de Wignacourt, écuyer, fit le retrait des terres de Wignacourt et d'Humbercourt, aliénées par son frère aîné, Charles-Maximilien, et fut lieutenant-colonel du régiment de Fumechon. Il eut de N... de Roussy de Lille de Cassel :

1. Charles, qui suit.

2. Madeleine, mariée en 1720 à Jacques de Servins, sgr. de Lannoy.

3. Catherine, épousa Michel de Marcé, sgr. d'Hubercourt.

XVIII. — Charles-François de Wignacourt, écuyèr, sgr. dudit lieu, baron d'Humbercourt, capitaine au régiment d'Isanghien, mort en 1774, laissant de Marie Le Gillon de Grotison, fille d'un conseiller au présidial d'Amiens et de Marquerite Pingré :

1. N..., femme de M. Le Porceau de Roliveau, capitaine aux grenadiers de France.

2. Charlotte, née en 1736, dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée, mariée en 1751 à Charles Boudart, marquis de Couturelles, dont le fils fut reçu grand'croix profès de Malte, à cause de sa parenté avec les deux grands-maîtres.

3. Marie-Françoise, unie au marquis de Gouvencourt-Béthencourt et morte à Amiens en 1784.

Rameau de l'Avouerie des Croisettes.

VI. — Robert de Wignacourt (6), sgr. de l'Avouerie des Croisettes et d'Arlaincourt, écuyer, vivant en 1382 et marié à N... de Bruile, dont :

VII. — Jacquemont de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux, vivant en 1424 ; on ignore le nom de sa femme, mais il fut père de :

1. Guillaume, qui suit.

2. Robert, qui eut partie desdites seigneuries et habitait Wignacourt avec sa femme, Marguerite de Carieul ; il en eut entr'autres enfants : Jean, qui

---

(6) Le testament de son père, du 26 juillet 1382, nous apprend que ce fief consistait en une rente de quarante-cinq mesures de grains sur la Croisette due par l'abbaye de Messine.

épousa, en 1490, Marguerite de Héricourt, et ne laissa qu'une fille, Nicole, dame d'Arlaincourt, mariée à Jacques de Gomicourt.

3. Louis, vivant en 1486, avec sa femme, Antoinette Hanon, et fut père de deux fils morts sans postérité.

VIII. — Guillaume de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux, en partie ; il habita Liévin en Artois et prit part à plusieurs expéditions militaires comme homme d'armes du duc de Bourgogne ; il épousa Anne de Carieul, dame de Liévin, sœur de la femme de son frère aîné, et en eut :

1. Pierre, qui suit.

2. Robert, qui habitait Saint-Quentin en 1486 et y eut postérité éteinte à la seconde génération, en Gilles, chanoine de Saint-Quentin, et Jeanne, femme de Jean de Moyencourt, ses petits enfants.

IX. — Pierre de Wignacourt, écuyer, sgr. de Liévin, Rollencourt, etc., homme d'armes de la compagnie d'Epinay sous le duc de Bourgogne, mourut en 1504 à Montdidier, où il habitait avec sa femme, Jeanne Le Clercq de Beauvais, dont il avait :

1. Thomas, qui suit.

2. Robert, sgr. de Beines en Vimeu.

3. Adrien, curé de Marcatel (1507).

4. Valerand, moine à Saint-Vaast (1517).

X. — Thomas de Wignacourt, écuyer, sgr. de Rollencourt, Liévin, Villerval, etc. marié en 1509 à Jacqueline Bertoul de Ponchel, d'où :

1. Robert, qui suit.

2. Anne, mariée à Jean Sehouteten.

3. Jeanne, femme d'Antoine de Blandecque.

XI. — Robert II, de Wignacourt, écuyer, sgr de Rollencourt, etc., marié à Suzanne Baudwin de Ramillin, veuve en 1567, avec :

1. Charles, qui suit.

2. Maximilien, sgr. de Rollencourt et Villerval, mort sans alliance à Louvain en 1620.

3. Suzanne, mariée en 1557 à Jacques d'Oresmieux.

4. Catherine, femme de Philippe Le Frion, sgr. des Londes.

5. Valburge. unie à Charles de La Vacquerie.

6. Catherine, alliée à Gowin de Bristel.

XII. — Charles de Wignacourt, écuyer, sgr. desdits lieux, mort à Arras le 6 mars 1623, ayant épousé : 1° Marguerite de Rosa ; 2° en 1608, Marie de Bassecour. Du premier lit :

1. Louis, qui suit.

2. Charles, marié à Louvain avec Marie Couarte, qui lui donna trois fils : l'un fut chanoine à Malines, un autre à Douay ; le dernier mourut sans alliance.

3. Antoine, religieux à Marchiennes.

4. Robert, mort sans hoirs.

5. Marie, femme de Louis de Schossetot.

Et cinq filles sans alliances.

XIII. — Louis de Wignacourt, écuyer, sgr. de Rollencourt, Villersval, Ruis, etc., marié en 1615 à Marguerite de Blocquet, d'où trois fils et une fille, morts jeunes ou sans alliance à Arras.

Branche de Champagne.

X. — Rasse de Wignacourt, écuyer, sgr. de Coulon-Bléville en Ponthieu, vint s'établir en Champagne (1468) en se mariant avec Marie de Bezannes (7), fille de Pierre, écuyer, contrôleur au grenier à sel de Rheims et pannetier ordinaire du Roi, et de

(7) Famille qui existe encore en Champagne : la souche s'est éteinte dans la maison de Godet et par là dans celle Deu de Vieux Dampierre.

Jeanne de Marne; elle se remaria avec Jean Toignel, sgr. d'Epeux, ayant eu du premier lit :

XI. — Maurice de Wignacourt, écuyer, sgr. de Coulon-Bléville, l'un des écuyers du duc de Lorraine, marié en 1497 à Marguerite de Rivière : leur fils, XII, Jean de Wignacourt, vivait en 1532 avec sa femme Jeanne de Claires, n'ayant que :

XIII. — Claude de Wignacourt, allié à Agnès de Bellestac et père de, XIV, Antoine de Wignacourt, qui épousa Marguerite d'Arras (1593), dont il eut : XV, Jean de Wignacourt (1629), qui laissa de Bonne de Tige :

1. Robert, qui suit.
2. Antoine, auteur du rameau des *comtes de Morimont.*

XV. — Robert de Wignacourt, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Ligondès (cavalerie), gouverneur de Porrentrery; il soutint dans cette place un siége des troupes impériales et alla enlever en plein jour celle de Belfort, dont il fit la garnison prisonnière ; Louis XIII le récompensa en lui donnant le comté de Morimont, en Alsace; Robert épousa en 1681 Anne-Barbe de Méguin, d'où :

XVI. — Daniel de Wignacourt, chevalier, comte de Morimont, sgr. de Guignecourt, lieutenant-colonel au régiment Penthièvre, puis brigadier des armées du Roi (8); tué à la bataille de Fontenoi; il s'était uni en 1715 à Marie-Claire de Fumeron, dont naquirent :

1. Louis Daniel, qui suit.
2. Anne-Barbe, femme de Philippe de Lardenoy, baron de Boslandes.

XVII. — Louis Daniel, créé marquis de Wignacourt, capitaine des gens d'armes du duc d'Orléans, tué, âgé de vingt-sept

---

(8) Il fut tué après avoir enfoncé le premier la colonne anglaise. (Voir Voltaire, dans sa relation de la bataille, et les principaux historiens).

ans, à la bataille de Minden, laissant de Marie-Julie de Maizières, comtesse de Bragny :

1. Antoine-Louis, qui suit.
2. François-Louis, né en 1756, chevalier de Malte et capitaine de dragons.
3. Anne-Césarine-Julie, dame grand'croix de l'Ordre de Malte.

XVIII. — Antoine-Louis, marquis de Wignacourt, né en 1753, colonel du régiment, colonel-général des dragons (1784), grand'croix profès de Malte, lieutenant-général des armées du Roi, etc., marié à Marie de Sainte-Aldegonde, dont :

1. Louis, qui suit.
2. Adrien, qui suivra.
3. Louise-Césarine, née en 1783, grand'croix de Malte.

XIX. — Louis-Marie Balthasart, marquis de Wignacourt, grand'croix héréditaire de l'Ordre de Malte, né en 1775, sans alliance.

XIX *bis*. — Adrien-Antoine-Marie, comte de Wignacourt, né en 1779, mort en 1845, laissant de Charlotte, comtesse de Carnim :

1. Alof, qui suit.
2. Polixène-Marie-Virginie, mariée en 1834 à Ferdinand, comte de Clermont-Tonnerre.
3. Pauline-Marie-Louise.
4. Alix-Marie-Louise, unie en 1849 au comte H. de Montboissier-Beaufort-Canillac.

XX. — Alof-Marie-Florent, comte de Wignacourt, né en 1813, marié le 9 août 1843 à Marie-Théoduline-Ghislaine, comtesse de Mérode-Trélon, dont un fils.

Rameau du comte de Morimont.

XV. — Antoine de Wignacourt, écuyer, sgr. de Vauchelles,

Mouchin, Uzanne, comte de Morincourt, capitaine au régiment de La Ferté, épousa en 1681 Louise de Vars, qui lui donna quatorze enfants, entr'autres :

1. Jean-Henry, qui suit.

2. N... de Wignacourt, qui forma le rameau de Warincourt, éteint en la personne de Marie-Louise-Constance, première femme de Hugue-Hiacinthe-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, lieutenant-général (la seconde femme du duc de Brissac, la comtesse d'Orléans-Rothelin, ne lui donna pas d'enfants).

XVI. — Jean-Henry de Wignacourt, né en 1689, chevalier, sgr. de Vauchelles, comte de Morimont par échange avec son cousin, capitaine au régiment de Noailles, se fixa à Châlons-sur-Marne, où il épousa, le 6 avril 1722, Marianne de Tournebulle, femme de Louis, sgr. de Blesme, etc., et de Marguerite Deu (9), veuve en 1762, ayant pour enfants :

1° Louis-Joseph, qui suit :

2. Etienne, chevalier, sgr. de Blesme et Saint-Lumier (1789).

3. Marie-Marguerite, dame de Thièblemont, veuve en 1789 de Charles-Henry de Gestas, marquis d'Espéroux, maréchal-de-camp.

XVII. — Louis-Joseph de Wignacourt, comte de Morimont, sgr. de Bussemont, etc., né en 1723, capitaine au régiment de Noailles, marié le 24 octobre 1758 à Louise-Charlotte, fille de André-Nicolas Leclerc de Morains (10), chevalier, sgr. d'Herpont, et de Louise de Papillon, dont :

1. Louis-Joseph, qui suit :

---

(9) La maison de Tournebulle, éteinte à la fin du siècle dernier; celle Deu, divisée en deux branches principales, de Vieux Dampierre, éteinte dans la famille de Barthélemy, et des comtes de Marson.

(10) Leclerc de Morains, famille éteinte, à la fin du dernier siècle, dans celles Deu de Vieux Dampierre, de Chiéza et de Pinteville.

2. André-Claude-Charles, chevalier, sgr. d'Herpont et d'Horpin (1789).

XVIII. — Louis-Joseph, comte de Wignacourt et de Morimont, né en 1760, marié a N... de Nettancourt, décédés en 1847, ayant eu pour enfants :

1. Louise-Césarine, née le 24 mars 1783, morte en 1849, à Châlons.
2. N... veuve du comte de Trogoff.
3. N... veuve du comte du Houx.
4. La baronne de Klopstein.

La famille de Wignacourt porte d'argent à trois fleurs de lys de gueules au pied nourri.

Couronne de marquis. — Supports : deux lions.

Devise : *Durum patientia frango.* — Cri : *Quieret.*

EDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre correspondant du Comité des Arts, de la Langue et de l'Histoire de France.

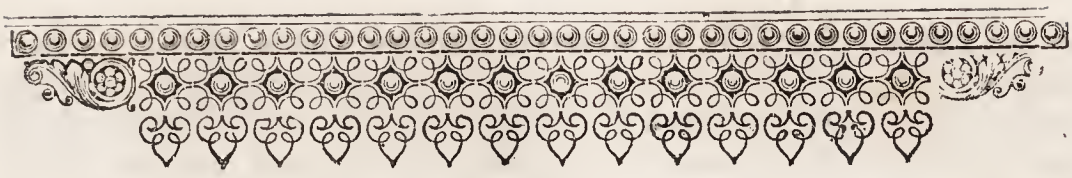

HOMMES ET CHOSES.

Lettres d'Antoine Watteau.

Nous empruntons aux *Archives de l'Art Français*, excellent recueil publié sous l'intelligente direction de M. le marquis *Ph. de Chennevières*, Inspecteur des Musées de province, quatre lettres du célèbre Antoine Watteau, né à Valenciennes, l'un des plus charmants peintres du siècle dernier, qui reçut et mérita le surnom de *peintre des fêtes galantes*. Ces lettres proviennent du baron de La Roque-Gélis, proche parent du chevalier de La Roque, ami de Watteau qui fit son portrait, gravé ensuite par Lépicié. Elles firent partie d'un legs laissé par le baron de La Roque à l'abbé Campion de Tersan, amateur des beaux-arts, qui lui-même les donna en novembre 1812 à la marquise de Grollier, amie, élève de Greuze, de Van Spaendonck, d'Hubert Robert, amie aussi de M. de Humboldt et de l'abbé Delille. M. le baron Ch. de Vèze, qui rassembla une collection unique d'œuvres de Watteau, malheureusement dispersée récemment, prit, chez Mme de Grollier, une copie exacte, en fac-simile, de ces lettres de l'artiste qu'il chérissait par-dessus tout, et les adressa le 16 août 1852, de l'Isle-Adam où il demeurait, à M. de Chennevières qui les inséra dans le tome III de ses *Archives*, p. 208-213. C'est là que nous les retrouvons avec un plaisir que nous voulons faire partager à nos lecteurs. Ces courtes, mais gentilles épîtres font connaître mieux encore notre aimable artiste (1) et expliquent un fait qui n'était pas encore bien avéré, celui des goûts artistiques de Mme de Julienne, femme du célèbre amateur qui ut toujours le protecteur le plus chaleureux de Watteau. Or, fe musée de Valenciennes possède le portrait à l'huile de

(1) Voyez *Archives du Nord*, tome III, (1ere série), page 426.

M. de Julienne tenant à la main un autre petit portrait de Watteau (2); ce portrait a été acheté en même temps qu'un autre, de même dimension et dans un cadre semblable, indiqués tous deux par erreur, dans le catalogue du général Despinoy, comme étant la représentation fidèle des traits du peintre Vanloo et de sa femme; on doit croire maintenant que la tête de femme est bien celle de madame de Julienne à laquelle les lettres de Watteau redonnent une nouvelle vie; il est maintenant très-probable que son véritable portrait est à Valenciennes auprès de celui de son mari. Voici les lettres. A. D.

+

A Monsieur Gersaint, m^d sur le pont Notre-Dame, de la part de Watteau.

Du samedi.

Mon ami Gersaint,

Oui, comme tu le désires, je me rendrai demain à dîner avec Antoine de la Roque, chez toi. Je compte aller à la messe à dix heures à St-Germain-de-Lauxerrois; et assurément je seroi rendu chez toi à midi, car je n'auroi avant qu'une seule visite à faire à l'ami Molinet qui a un peu de pourpre depuis quinze jours.

En attend^t, ton amy, A. WATTEAU.

+

A Mr Monsieur de Julienne, de la part de Watteau, par exprès.

De Paris, le 3 de mai.

Monsieur!

Je vous fais le retour du grand tome premier de l'Ecrit de Léonardo de Vincy, et en mesmes temps je vous en fais agréer mes sinceres remerciements. Quant aux Lettres en manuscrit de P. Rubens, je les garderai encore devers moi si cela ne vous est pas trop désagréable en ce que je ne les ai pas encore achevées!! Cette douleur au côté gauche de la tête ne m'a pas laisse someiller depuis mardi et Mariotti veut me faire prendre une purge des demain au jour, il dit que la grande chaleur qu'il fait l'aidera à souhait. Vous me rendrez satisfait au delà de mon souhait, si vous venez me rendre visite d'ici à dimanche; je vous montrerai quelques bagatelles comme les païsages de Nogent que vous estimez assez par cette raissn que j'en fis les pensées en presence de madame de Julienne à qui je baise les mains très-respectueusement.

---

(2) Une belle gravure de Balechou, d'aprés de Troy père, a reproduit par le burin ce beau portrait du protecteur de Watteau.

Je ne fais pas ce que je veux en ce que la pierre grise et la pierre de sanguine sont fort dures en ce moment, je n'en puis avoir d'autre. A. WATTEAU.

+

A Mr Monsieur de Julienne de la part de Watteau.

De Paris, le 3 de septembre.

Monsieur !

Par le retour de Marin qui m'a apporté la venaison qu'il vous a pleu m'envoier des le matin, je vous adresse la Toile où j'ai peinte la teste du sanglier et la teste du renard noir, et vous pourrez les dépêcher vers Mr de Losmesnil, car j'en ai fini pour le moment. Je ne puis m'en cacher mais cette grande toile me resjouist et j'en attends quelque retour de satisfaction de vostre part et de celle de madame de Julienne qui aime aussi infiniment ce sujet de la chasse, comme moi-mesme. Il a fallu que Gersaint m'ammenât le bon homme La Serre pour agrandir la toile du costé droit, oû j'ai ajousté les chevaux dessous les arbres, car j'y éprouvois de la gesne depuys que j'y ay ajousté tout ce qui a esté décidé ainsi. Je pense reprendre ce costé là des lundi à midi passé, parce que des le matin je m'occupe des pensées à la sanguine. Je vous prie ne pas m'oublier anvers madame de Julienne à qui je baise les mains.

A. WATTEAU.

+

A M Mon Sieur de Julienne.

Monsieur !

Il a pleu à Mon Sieur l'Abbé de Noirterre de me faire l'envoi de cette toile de P. Rubens où il y a les deux testes d'anges, et au-dessous sur le nuage cette figure de femme plongée dans la contemplation. Rien n'auroit seu me rendre plus heureux assurement si je ne restois persuadé que c'est par l'amitié qu'il a pour vous et pour Mr votre neveu, que Monsieur de Noirterre se dessaisit en ma faveur d'une aussi rare peinture que celle-là. Depuis ce moment où je l'ai reçue, je ne puis rester en repos, et mes yeux ne se lassent pas de se retourner vers le pupître où je l'ai placée comme dessus un tabernacle ! ! On ne sauroît se persuader facilement que P. Rubens aie jamais rien fait de plus achevé que cette Toile. Il vous plairra, Monsieur, d'en faire agréer mes véritables remerciements à Monsieur l'abbé de Noirterre jusques à ce que je puisse les luy adresser par moy-mesme. Je prendrai le moment du messager d'Orléans prochain, pour lui escrire et luy envoier le tableau du repos de la Ste famille que je luy destine en reconnaissance.

Votre bien attaché amy et serviteur, Monsieur ! !

A. WATTEAU.

M. J. Barrois, de Lille.

La mort moissonne autour de nous avec une activité sans pareille L'année 1855 a vu tomber une foule d'hommes distingués de nos provinces qui avaient jeté quelque lustre sur la terre natale par leurs écrits, leurs travaux et des fonctions importantes remplies sous le premier Empire et la Restauration. Parmi ces derniers, il faut encore citer M. *Joseph Barrois,* de Lille, né vers 1785, au sein d'une de ces bonnes familles patriciennes qui ont toujours tenu un rang honorable dans la capitale de la Flandre française. M. J. Barrois reçut une éducation distinguée que sa position de fortune lui permit de compléter par des voyages en Grèce, à Constantinople et aux principales échelles du Levant. Rentré dans sa patrie, l'amour des lettres et des livres le conduisit à rassembler une bibliothèque sérieuse qui se distinguait par le bon choix et l'excellente condition des ouvrages.

Jouissant d'une position indépendante, M. J. Barrois ne put se refuser à accorder quelques-uns de ses loisirs au maniement des affaires publiques ; aussi entra-t-il dans l'administration municipale de Lille, comme adjoint, pour aider M. le comte de Muyssart, à diriger la mairie de cette grande ville. Il ne s'en tint pas là. Aussitôt qu'il eut atteint l'âge de quarante ans, que la Constitution des Bourbons exigeait pour siéger à la Chambre, ses concitoyens le nommèrent député du Nord en remplacement de M. de Marchangy.

En 1830, M. J. Barrois se retira des affaires : resté fidèle à ses convictions politiques, il ne voulut ni prêter serment, ni participer en quoi que ce soit au nouveau gouvernement. Il poussa même les choses si loin, qu'il changea son domicile pour ne point figurer sur les contrôles de la garde nationale. Il alla résider à une campagne qui se trouvait hors de la frontière de France et sur le territoire belge. Plus tard, et lorsque son âge lui permit d'éviter tout service actif de la milice citoyenne, il vint à Paris, rue des Pyramides, n° 6, où, entouré de ses livres, il s'était créé une existence douce et tranquille, seulement mêlée de distractions scientifiques et littéraires.

Resté célibataire, M. J. Barrois est mort à la fin de l'année 1855, âgé de plus de soixante-dix ans. Son portrait a été exécuté à l'huile, de grandeur naturelle ; le peintre l'a représenté assis, les yeux fixés sur une carte d'Orient ; son doigt pose au point où est marqué *Athènes,* but de ses principaux voyages, ville célèbre dont il aimait à parler et à citer les curiosités archéologiques.

M. J. Barrois s'était beaucoup occupé, et avec succès, des anciens monuments de la littérature et de l'histoire, des vieux manuscrits français, de la bibliographie et de la paléographie du moyen-âge, et de l'écriture cunéiforme. Il avait adopté, pour cette dernière partie, un système un peu absolu, qui ne fut pas

complétement accueilli par les maîtres de la science. Plusieurs fois M. J. Barrois se trouva en dissentiment avec M. Champollion contre lequel il eut à soutenir la valeur de ce qu'il appelait ses découvertes. Sa doctrine en matière de linguistique ancienne, s'appuyait sur quelques manuscrits d'une haute antiquité qu'il parvint à réunir; malheureusement, après en avoir tiré tout ce qu'il croyait pouvoir en extraire, M. Barrois céda sa collection de manuscrits à Lord Asburnham, riche et savant anglais qui amasse des trésors de science et d'histoire, mais qui reste comme l'avare, amoureux de son or, et en jouissant seul (1).

M. J. Barrois a publié les ouvrages suivants :

I. Bibliothèque protypographique. ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens. *Paris, Crapelet,* 1830, in-4° de XL et 346 pp. av. 6 planch. tiré à 200 ex. — On y trouve les titres de 2,311 mss. d'après des inventaires et des catalogues des XIVe et XVe siècles reposant à Paris, Dijon et Lille. En cette même année 1830, Gabr. Peignot fit paraître : *Catalogue d'une partie des livres composant la bibl. de ducs de Bourgogne d'après l'inventaire de leurs meubles. Paris, Renouard*; in-8°.

II. Le livre du très chevalereux comte d'Artois et de sa femme, fille au comte de Boulogne, publié d'après les manuscrits et pour la première fois. *Paris, Techener,* 1837, in-4° de XXVIII, 206 pp. et 28 pl. — Roman de chevalerie très-remarquable, impr. en caractères goth. rouges et noirs.

III. Histoire générale de l'Europe durant les années 1527, 1528, 1529, composée par *Robert Mecqueriau,* de Valenciennes, sous le titre de : *Ce est la maison de Bourgogne pour trois ans,* publié pour la première fois et sur le ms. autographe. *Paris, Techener,* 1841, in-4° de XLII et 365 pp. avec fac-simile et blason. — C'est la 2e partie inédite d'un ouvrage mis au jour par Paquot, à Louvain en 1765. Elle est dédiée à *Philippe de Croy,* duc de Solre, marquis d'Arschot, comte de Beaumont, etc.

IV. *La Chevalerie Ogier de Danemarche,* par *Raimbert*, de Paris, poème du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après le ms. de Marmoutier et le ms. 2729 de la Bibl. du Roi. *Paris,* 1842, in-4° avec 2 fac-simile. — Poème de 13,055 vers, tiré à petit nombre.

V. Eléments carlovingiens linguistiques et littéraires, *Carolo filam præducente. Paris, Crapelet,* 1846, in-4° de 360 et 9 pl.

---

(1) Les autres livres de M. J. Barrois, formant le fond de sa bibliothèque, ont été vendus le 31 mars 1856 ; le Catalogue, contenant 1392 numéros, avait été dressé par *Victor Tilliard*, rue Serpente, *Paris*, 1856, in-8° de 147 pp. On trouve chez ce même libraire tous les ouvrages de M. Barrois.

VI. *Dactylologie et langage primitif* restitués d'après le monuments. *Paris,* 1850, in-4° avec 61 planches.

VII. *Lecture littérale des hiéroglyphes et des cunéiformes.* Paris, 1853, in-4° avec 17 pl. Cet ouvrage est une application de la doctrine dactylologique dont l'exposition se trouve dans les deux ouvrages précédents. On devra nécessairement réunir ces trois volumes : on pourra bientôt les compléter par un quatrième auquel M. J. Barrois venait de mettre la main lorsque la mort est venue le frapper. La collection des œuvres de M. Barrois formera alors huit volumes in-4°, tous aussi remarquables par leur exécution typographique, les illustrations soignées qui les décorent, le magnifique papier dont on s'est servi, que par les matières savantes et relevées qui en forment le fond. A. D.

Chanson sur Namur.

Lorsque Louis XIV fit en personne le siége de Namur en 1692, les troupes alliées, commandées par le prince d'Orange, manœuvraient de manière à faire croire qu'elles tenteraient quelqu'effort pour débarrasser la place. Les Français, sous le commandement du maréchal de Luxembourg, prirent la ville après huit jours de tranchée ouverte ; le château tint presqu'un mois ; et le prince d'Orange ne parut pas. C'est alors qu'on fit la chanson suivante qu'on lui met dans la bouche : c'est une satyre contre son inaction. S'il eût été d'usage que les généraux répondissent à ceux qui les chansonnaient, le prince d'Orange eût peut-être eu de fort bonnes raisons stratégiques à donner pour expliquer sa conduite et rétorquer le chanteur Quoiqu'il en soit, nous possédons cette pièce en manuscrit, et comme elle tient à l'histoire du pays et que nous croyons qu'elle n'a jamais été réprimée, nous la livrons telle quelle est à la publicité. A. D.

1690.

Flamands à votre secours,
Voyez comme je cours !
S'agit-il pour votre défense
De dépenser vos Patagons (1) ?

---

(1) Le *Patagon* était une monnaie de Flandre, frappée en argent, à l'effigie des souverains d'Espagne, et de la valeur de 48 sous, qu'on porta ensuite à 58 sous. et qui passèrent ensuite pour un écu. On les confondit souvent avec les rixdales d'Allemagne. Leur nom leur était venu du pays des *Patagons*, parce que l'argent, matière dont ils étaient faits, provenait des pays situés vers le *Rio de la Plata* (rivière d'argent), qui se rapprochaient de la terre qu'on assignait alors à ces géants américains, appelés *Patagons*. A. D.

De cela je vous en réponds ;
Mais d'un combat, non non.

Faut-il battre le tambour
Pour braver Luxembourg ;
Faire marcher en sa présence
En bon ordre mes escadrons ?
De cela je vous en réponds.
Mais d'un combat, non, non.

Si Namur est aux abois
Croyez, bons Hollandais,
Que sur la Manche en diligence
Je ferai construire des ponts ;
De cela je vous en réponds :
Mais d'un combat, non, non.

Mais quoique Namur soit pris
Rassurez vos esprits
Je ferai pour garder Bruxelles
Ce que je fis quand on prit Mons ;
De cela je vous en réponds :
Mais d'un combat, non, non.

Marquet Tournemine, peintre lillois.

XVe ET XVIe SIÈCLES.

En 1484, Marquet Tournemine, devenu le digne successeur de Desbones (1), achetait, au nom de la ville de Lille, moyennant c^s, *un tableau de Saint Grégoire*, que l'on plaçait sur l'autel de la chapelle échevinale. La blanche gourdine qui le protégeait coûta XII^s, y compris *fringes, reubans, enneaulx et fachon* (2).

Deux ans après, *les* L *banerolles, aux armes de la ville, qu'il fournit aux vivendiers menans vivres en l'armée du roi des Romains* (en 1489, il en livra encore trois douzaines), lui sont payées LX^s, et il est chargé, en 1490-93, de peindre à or fin quelques anciens écus aux armes des rois de l'Epinette (en 1507, il en repeint douze autres). Il peint aussi les quatre bannières de cuivre faites par le caudrelier Ernoul Serit, et qui sont fixées sur la porte Saint-Sauveur.

---

(1) Voy. les *Arch. du nord de la France*. t. 5, p. 280.

(2) En 1495, une image de Notre-Dame, pour cette même chapelle, est payée VI l. — La *gourdine*, ou *courtine*, était un *rideau*.

L'année suivante (1494), *il peignait les trois douzaines de fleurs de lis de feul d'argent* (à VI^s la douzaine), *dont on ornait le songnie nouvellement faite et renouvellée, et présentée devant limaige de la Vierge Marie* (N.-D. de la Treille), *en l'église Saint-Pierre* (3).

En 1495, il demandait XII^s, *pour peindre de blancq, à Willè, le pechine où on lave les mains en la chambre par terre d'eschevins, au scel de la ville.* L'année suivante, il repeint à olle, aux armes de la cité, les XLVIII quennes aux présens.

En 1497, les trois bannières fixées sur les trois tours du boulevard de la porte du Moulinel, sont par lui peintes de fin or et d'azur, à olle, aux armes de l'archiduc et de la ville.

C'est encore lui qui peint (1498) ces mêmes armes sur une bannière placée *à la hense d'une fenêtre flamenghe* de la maison sise auprès de la chapelle *de Nostre-Dame de Joyel*, et qui fait sur deux des carreaux en plomb de cette même fenêtre deux fleurs de lys.

Les quatre blasons posés sur une keuve de vin présentée à l'archiduc (1499), sortent aussi de son atelier (4).

L'estacque qui servait aux feux de joie, était toujours peinte en rouge, et semée de fleurs de lis blanches, car nous voyons que notre habile artiste, à qui cette besogne avait été confiée, recevait à cette occasion XXIIII^s, y compris, il est vrai, ce qui lui était dû, *pour avoir paint de gaune pluseurs entretoises, gistes, bracons et huit fenestres à la maison Jehan de Lattre.*

XX^s lui sont encore alloués, *pour avoir paint deux personnaiges à olle à deux fenestres servans à la reue del Herche au Gard;* puis XXXII^s. pour avoir fait deux patrons del ouvraige qui est à parfaire dessus les galleries de l'ostel de Ms. l'arciduc d'Austrice.

Sur la galerie d'une maison appartenant à la ville, il place deux plaques de plomb, sur lesquelles il représente les armes de Lille et *le datté du temps.*

En 1501, l'argentier énumère, ainsi qu'il suit, les nombreux travaux commandés à Tournemine, à l'occasion du jubilé.

XXXVI l., *pour avoir paint, à Saint Pierre, deux banières des armes de Nostre Saint-Père le Pape, sur soye dorée, de fin or et d'argent, à olle;* — XVI l., *pour avoir estoffé le cappiau dud. Saint-Père, tout le droit d'azur, le tour de vermillon, doré la croix par-dessus led. cappiau, et aussi doré les trois couronnes dud. cappiau; avoir couvert les deux grandes clefz des blancques feulles d'estaing; ung grant escu armoyé des armes dud: Saint-Père, à deux leez, et une assielle par dessoubz, led. escrip de lettre romaine d'or et de font d'asur à deux liz;* — X l. X s., pour XV tableaux aux armes du

---

(3) Voyez dans les *Archives du nord de la France*, un article intitulé : *Processions de Lille.*

(4) En 1368, les deux petits tonnelets de vin qui furent présentés au roi Charles V, étaient aussi peints.

Pape, si comme deux grans, l'on mit à l'ostel Ms. l'évesque de Tournay, et l'autre à l'ostel du scelleur; six autres à atacquier aux croix des églises; VII autres mis aux sept chappelles à Saint Piere; trois ou IIII troncqs, et les claux, de noir; VII *chappeaulx d'espines de vert;* VII *tableaux de blancq, où il y a escript en chescun Jhesus Nazarenus, rex Judeorum, dont les deux sont en trois langaiges : assavoir en ebrieu, grecq et lattin ; et pour avoir paint les deux bastons à porter les bulles de Nostre Saint Père à la procession, de vermillon ; — IIII*s *pour l'estoffe et fachon d'un cappiau dud. Saint Père fait d'ozière ; — VI*s, *pour avoir fait tourner la croix servant dessus led. cappeau par un quayereur* (faiseur de chaises), *et l'autre fait perchier tout oultre* (5).

L'argentier dit ailleurs que Tournemine *a paint les croix, clefz, timbres, banières, pignons, coffres, tableaux*, etc.

Cette même année, il obtenait x l., en avancement *de la painture de Nostre Sauveur Jhesus et de la Madelaine estant à la porte de Courtray, avecq les armes du roy des Rommains, de Ms. l'archiduc, de l'archiduchesse et de la ville.*

Il est bon de faire remarquer ici que, fort long-temps après (1516), l'escrignier Estienne de Hallewin faisait payer XII*s ung revers à une ymaige de Notre-Dame*, pour cette même porte.

En 1503, Tournemine ornait de couleurs brillantes une hense placée sur une des tourelles de la porte de Five, et, en 1505, deux autres de la tour des Malades.

L'année précédente, il avait recolé et rataché plusieurs tableaux pendans en la chambre d'eschevins, et *servans à aucunes des fontaines de la ville.*

En 1506, il fournissait les XII écussons fixés aux torches allumées devant la fierte de Saint Piat, à la procession qui se rendit de l'hôpital *des Cartriers* à Saint Pierre.

Deux ans auparavant, il avait fourni, pour le service de la reine de Castille, de Léon et de Grenade, trente écussons destinés aux torches portées par *les trente petits clercs habitués de St-Pierre, à tout leurs cappes et sarotz.*

Pour l'écusson, aux armes de la ville, qui supportait *le tourelle à esseuer les mains,* en la maison au scel, VIII*s* lui étaient alloués (1508).

En 1513, Tournemine obtient XXIIII*s*, *pour avoir paint de fin or, et à olle, quatre lettres de chiffre, dessus ardoizes, à une topenne, en démonstrant la datte des ouvraiges fais au becquerel, et y avoir paint une heuze et le pummeau servant au-dessus du Monnet* (6),

---

(5) A Josse du Gardin, mandelier, pour avoir livré à plusieurs fois à l'église Saint-Piere, *pour les confesseurs desd. pardons, six verghes blancs,* à III d. pièce.

(6) Voy. nos Artistes, p. 152.

de vermillon et de asur, à olle, estoffé de fleurs de lys et de bouchiaux.

Ces charmantes heuses, formaient, comme à Béthune (7), le gracieux couronnement de toutes les tours, puisque l'année suivante, notre artiste obtenait xxx l., *pour avoir paint d'or et d'asur, à olle; une grande heuze placée sur le tape-cul de la porte de Courtray, ayant* xvi *feulles reversées, la coppe, ung grant mont-dessus ung lyon tenant les armes de Ms. l'arciduc, et dessoubz seiz raiz, a manière de soleil.* Quant à celle fixée de l'autre côté, *et où il y a la fourme d'une poire et feulles, le champ de vermillon, semé de fleurs de lys blanches,* elle ne lui était payée que c^s^.

Il est à observer que *les bouchiaux,* dont nous venons de parler, sont alors assez souvent mentionnés. Ainsi, dans l'état de marché passé avec Jean de La Rue, tailleur de grès, au sujet d'une imaige à placer à l'extérieur du boulevart de la porte de Five, sur le pont levis, on dit *qu'il y aura une piere retroulement d'embas portant mollure, deux basses embassées de une ogive et d'un bouchiau de* iiii *pies de hault, de piet droit, à tout une ansse de pennier* (8).

Nous voyons aussi que certaines pierres de grès, nommées *abatuz,* coûtaient v^s^ le piet, *lorsqu'elles portaient bouchiau,* et iiii^s^ quand elles n'en avaient pas.

Revenons maintenant à notre habile Marc Tournemine.

En 1513, il recevait, d'abord, x l., *pour avoir paint de vermillon fin, à olle, et verny semé de fleurs de lys blanches. fuzées et croix Saint Adrien, une bombarde et ung mortier de fer, affin de les garder de porriture,* puis, en 1519, *il peignait à olle et vernissait dix huit bastons à pouldre, aussi bien que leurs chambres,* et, l'année suivante, *il ornait des armes de la ville, à vermillon, vernis et oille,* xiii *autres bastons à pouldre, si comme serpentines, courtaux et aultres, à raison de* xii^s^ *pièce* (9).

Prochainement, nous nous occuperons de Thomas Tournemine, autre peintre lillois.

De la Fons-Melicocq.

M. de Caulaincourt, duc de Vicence.

Armand-Augustin-Louis de Caulaincourt, duc de Vicence, lieutenant-général des armées françaises, aide-de-camp de

---

(7) *Ibid.* p. 108.

(8) *Ibid.* p. 148, note 1, et *Bulletin des Comités hist.,* fév. 1850. *Arch.,* p. 64.

(9) Voyez notre Notice sur l'artillerie de la ville de Lille, p. 35.

l'empereur Napoléon Ier, grand-écuyer de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur et des ordres de Saint-Hubert de Baviére, de la Fidélité de Bade, de la Couronne Verte de Saxe, de Léopold d'Autriche, de Saint-André de Russie, etc., sénateur, ambassadeur, pair de France, deux fois ministre des affaires étrangères, plénipotentiaire à trois congrès, membre de la commission du gouvernement en 1815, naquit en 1773 au château de Caulaincourt, près Saint-Quentin, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Picardie. Comme la plupart de ses ancêtres, il fut destiné à la carrière des armes; il n'avait pas encore quinze ans que déjà il faisait partie de l'armée : sous-lieutenant en 89, il passa en 91 sous les ordres du lieutenant-général marquis de Caulaincourt, son père, en qualité d'aide-de-camp. Nommé officier d'état-major l'année suivante, le jeune Caulaincourt pouvait rêver un brillant et facile avenir ; mais comme tant d'autres héros de son époque, il devait l'arracher à la Révolution, il devait lutter jusqu'à la fin pour la gloire et pour l'honneur.

En 92, être noble c'était un crime ; aussi, à ce titre, Armand de Caulaincourt est-il destitué de son grade et chassé de l'armée. Un an après, la réquisition le retrouve et l'incorpore comme simple soldat au 17e bataillon de Paris. Puis, de nouveau dénoncé comme *ci-devant* et jeté en prison, destiné à l'échafaud, il ne dut son salut qu'à la reconnaissance du geôlier, dont la femme avait autrefois reçu des bienfaits de la marquise de Caulaincourt, sa mère.

A peine est-il libre, qu'entraîné par sa vocation militaire, il court reprendre son rang de soldat, passe dans la cavalerie, franchit successivement tous les grades inférieurs, retrouve, par un arrêté du Comité de Salut public, son grade de capitaine de cavalerie, « pour le récompenser, disait Hoche, d'avoir préféré « l'honneur de combattre pour son pays, à la facilité qu'on trou- « vait alors de se dérober aux dangers de la guerre dans quel- « que service administratif. »

Devenu aide-de-camp du général Aubert de Bayet, qu'il accompagna à Constantinople, il fut nommé à son retour chef d'escadrons du 8e de cuirassiers. C'est dans ce grade et en qualité d'aide-de-camp du général d'Harville, son oncle, qu'il fit avec distinction les campagnes du Rhin, et après la bataille de Stockah, il fut nommé colonel du 2e de carabiniers. La discipline de ce régiment s'était singulièrement relâchée : ces fiers soldats de la République, héroïques de bravoure, de sacrifices et d'abnégation, se permettaient quelquefois bien des licences Cette tâche n'effraya point un jeune colonel de vingt-cinq ans ; une attitude calme, un esprit de méthode et de justice, quelques exemples d'une vigueur nécessaire, eurent bientôt fait de ce régiment le plus beau de l'armée, l'orgueil de son chef.

Dans la fameuse campagne de 1800, sous le général Moreau, à la bataille de Moëskirch, de Méresheim, partout le 2e de carabiniers entraîna la victoire. « Vos carabiniers, lui écrivait le

« général Le Courbe (2 messidor, an VII), ont encore justifié, au « passage du Danube, leur haute réputation de bravoure ; ani- « més par votre exemple, ils ont enfoncé, culbuté l'ennemi. « Recevez-en mes félicitations, et témoignez aux carabiniers « combien je suis content d'eux. » Tels étaient, en effet, ces fiers tapageurs dont Caulaincourt avait accepté le commandement.

Il en avait fait des lions contre l'ennemi, il les avait rendus obéissants et souples sous le feu de son regard, sous l'accent de sa parole. Aussi, pour comprendre combien il les aimait, ces chers carabiniers du 2e, qu'il suffise de savoir que deux fois il refusa le brevet de général de brigade, deux fois il refusa les offres du Premier Consul qui voulait l'attacher à sa personne. Il préférait vivre et mourir avec ses nobles enfants, comme il les appelait.

Cependant, après la paix de Lunéville, le Premier Consul résolut, malgré sa résistance, d'utiliser la réputation, le caractère et la capacité de Caulaincourt : il lui confia l'importante et délicate mission de se rendre à Saint-Pétersbourg pour y renouer les relations politiques de la France avec l'empereur Alexandre, qui venait de monter sur le trône ; ce fut là qu'il commença à faire remarquer cette dignité dans les manières, cette gravité dans le langage, cette parfaite mesure qui l'appelait à s'illustrer dans la carrière diplomatique. Dès lors, la fortune de Caulaincourt ne fit plus que grandir et lui fournit les occasions de révéler toutes les ressources de son génie. Successivement général de brigade et de division, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, aide-de-camp et écuyer de l'Empereur, il le servit en cette qualité dans les glorieuses campagnes de 1805, 1806 et 1807, assista à l'entrevue des empereurs Alexandre et Napoléon sur le Niémen, fut ensuite nommé à l'ambassade de Russie et créé duc de Vicence le 19 mars 1808. Pendant les quatre années qu'il conserva ce poste éminent à Saint-Pétersbourg, il obtint tous les succès que pouvaient donner le caractère, le calme du discernement, l'intelligence des véritables intérêts politiques de la France, la convenance du langage et des manières. Dès lors, il devint le conseiller, l'ami loyal et désintéressé de Napoléon, car il ne craignait pas de le contredire, et sa franchise devant le maître était d'autant plus libre qu'on le savait dévoué jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'à la bataille de Hanau, causant avec le duc de Vicence, un obus tomba près d'eux dans le fossé qui bordait la route : aussitôt le grand écuyer se place entre Napoléon et le danger, et la conversation continue. Autour d'eux, on respirait à peine ! L'obus, enfoncé dans la terre, n'éclata point.

Caulaincourt s'opposa vainement à la funeste campagne de Russie ; il ne fut pas écouté. Toutefois, Napoléon tint à le conserver près de sa personne ; il avait besoin de ses conseils et même de sa rude franchise. Le duc de Vicence dépassa, dans cette circonstance, la mesure de ses héroïques vertus. Il osa seul et hautement protester contre les illusions de l'Empereur,

même après la bataille de la Moskowa, même aux portes de Moscou, et il avançait toujours, et il se dévouait toujours! A la Moskowa, un aide-de-camp se précipite vers lui : Auguste de Caulaincourt, son frère, dont la charge avait décidé le gain de la bataille, a eu la poitrine brisée par un boulet. Napoléon était présent, il lui offre de se retirer; le duc de Vicence refuse d'un signe muet, et les larmes silencieuses qui se succèdent sur son visage révèlent seules les luttes héroïques de son cœur. Et quand un peu plus tard, les prévisions de Caulaincourt ont reçu leur désastreux accomplissement, c'est encore lui que choisit Napoléon pour regagner la France; il franchit en traîneau un désert de neige, il sauve de la mort son maître plusieurs fois en route. Ses sages avis avaient été méconnus, il ne s'en souvient plus, il réchauffe avec son dévouement, avec son cœur, le cœur attristé de l'Empereur.

Pendant la mémorable campagne de 1814, plénipotentiaire au Congrès de Châtillon, les incertitudes, les fluctuations incessantes de Napoléon hérissaient de difficultés sa position près des Alliés. Il sut, par sa loyauté, par sa franchise, par sa droiture à toute épreuve, forcer l'estime, conquérir les égards de tous ceux qui l'entouraient. Le prince de Metternich s'était laissé prendre son cœur de diplomate par Caulaincourt : « Je vous ai voué, « mon cher duc, lui disait-il, la confiance la plus entière. » L'empereur Alexandre de Russie l'avait en si singulière estime, qu'il regardait sa parole comme sacrée. Tout le monde sait que ce fut principalement à la généreuse amitié de ce prince que Caulaincourt obtint pour son maître malheureux la souveraineté de l'île d'Elbe, un établissement assuré en Italie pour Marie-Louise et pour son fils, des revenus accordés à tous les membres de la famille impériale, des récompenses garanties aux officiers et aux serviteurs qui composaient la maison militaire de la famille de Napoléon.

Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur le rappela au ministère des affaires étrangères. Caulaincourt eût préféré un commandement à l'armée; Napoléon insista. Des paroles de paix, pensait-il, paraîtront plus sincères quand elles seront prononcées par la bouche du duc de Vicence. Caulaincourt accepta, sans toutefois se faire illusion sur l'issue de cette restauration de l'Empire, et ses appréhensions, en effet, ne tardèrent pas à être justifiées. Tout le monde connaît les malheurs de Waterloo et les conséquences qui s'ensuivirent.

Après avoir fait partie de la commission du gouvernement qui précéda la seconde rentrée de Louise XVIII, le duc de Vicence vécut dans la retraite, à laquelle les offres brillantes d'un puissant empereur ne purent l'arracher : les affections de famille, si douces à son cœur, le commerce de l'amitié, le plaisir de faire du bien ne suffirent pas cependant à rendre sa vie heureuse ; l'injustice des hommes, les tracasseries qui lui furent suscitées pendant la Restauration vinrent plus d'une fois troubler la paix de son repos.

Toutefois, cet homme droit et noble sut bientôt trouver le chemin des vraies, des puissantes consolations de la vie. Son âme à la fois grave et aimante était faite pour les pensées religieuses; sans vaine ostentation comme sans fausse honte, il n'hésita point à pratiquer comme un devoir ce qu'il honorait comme une vérité. Ce fut alors qu'il sentit encore grandir son âme, en se reconnaissant plus haut que les misères des hommes. Il fixait volontiers ses regards vers les cieux : c'était là qu'il plaçait ses dernières espérances; puis, quand l'heure dernière vint à sonner, elle le trouva prêt. Après avoir fait ses adieux à la noble compagne qui avait partagé, embelli et consolé sa vie, il fit agenouiller près de son lit ses chers enfants, il leur distribua ses conseils avec ses derniers embrassements, puis, élevant au-dessus de leurs jeunes têtes ses mains paternelles, il les bénit. Spectacle pénétrant et sublime en cette solennelle circonstance !

Mgr. de Quélen, archevêque de Paris, son ami de cœur, tint à honneur de lui administrer lui-même les derniers sacrements ; puis Armand-Augustin de Caulaincourt rendit son âme à Dieu, le 19 février 1827. Voici en quels termes le *Journal de Saint-Quentin,* dans son numéro du 25 fèvrier 1827, annonce la nouvelle de sa mort :

« M. de Caulaincourt, duc de Vicence, lieutenant-général, « grand-écuyer, ministre des relations extérieures et ambassa- « deur en Russie sous l'Empire, âgé de cinquante-quatre ans, « est mort le 19, en son hôtel, rue Saint-Lazare, n° 57, à Paris. « Ses obsèques ont eu lieu mercredi dernier, à midi, en l'église « de Notre-Dame de Lorette, sa paroisse. Un nombreux cortége « l'a accompagné à sa dernière demeure. Sa perte sera parti- « culièrement sentie dans la commune de Caulaincourt, canton « de Saint-Simon, arrondissement de Saint-Quentin, où il pos- « sédait une des belles propriétés du département de l'Aisne, « héritage de famille qu'il a prodigieusement embelli et amé- « lioré par de superbes constructions, par des défrichements « utiles, par des ouvertures de canaux et des plantations aussi « productives qu'agréables. Près de 200 ouvriers étaient an- « nuellement occupés aux travaux qu'il continuait avec une « constante activité. Puisse le changement de maître ne pas « diminuer les ressources que ces ouvriers y trouvaient pour « leur subsistance journalière ! »

Ces vœux, depuis bientôt trente ans reçoivent leur accomplissement; Madame la duchesse de Vicence, tutrice de ses enfants, fit continuer les grands travaux commencés par le duc son époux. En 1829, plus de 40.000 francs furent consacrés pour creuser un étang au moment où les pauvres manquaient de travail. En 1846, M. le duc de Vicence actuel livra à prix réduit une grande quantité de blé au comité de bienfaisance du canton de Vermand. Plus de 150 ouvriers furent occupés pendant les plus durs moments de 1848, et maintenant encore pres de 50,000 fr. sont répandus chaque année dans les familles des travailleurs, dont M. le duc de Vicence est la vivante providence. C'est ainsi

que cette illustre et noble famille comprend sa mission : son superflu retourne au pauvre et à l'ouvrier par l'utile voie du travail. Aussi, viennent les mauvais jours, les Vicence passeraient respectables et respectés devant les passions soulevées et trop souvent aveugles pour tout autre. La famille des Caulaincourt sait mettre chaque jour en action cette vieille devise de la noblesse française :

Fais ce que dois, advienne que pourra.

L'abbé Gourmain.

Quentin Metsys.(1)

Quentin Metsys, pauvre forgeron, et sa mère, femme éminemment pieuse, vivaient à Anvers, sur les rives de l'Escaut, vers l'année 1470. Quentin était un bon fils et un ouvrier recommandable. Sa mère n'aimait que lui au monde, ils étaient heureux dans leur médiocrité, mais, hélas! un jour le bonheur dont ils jouissaient vint à quitter leur modeste demeure. La maladie avait frappé le jeune homme qui gisait pâle et amaigri sur son lit de douleur. Il avait à peine vingt ans, et déjà les illusions de ce monde l'abandonnaient. La plus profonde misère s'empara de ces malheureux. Quentin touchait au terme de la vie. Sa mère ne le quittait pas d'un instant ; elle vit le moment suprême s'approcher, et, prenant entre ses mains la main osseuse de cet enfant, elle soupira douloureusement. Un seul mot s'échappa de ses lèvres: le nom de son fils mourant. Quenten ! ô Quenten ! Ils échangent quelques mots de la plus tendre affection, mais la voix du jeune homme ne peut bientôt plus prononcer que cette exclamation de reconnaissance : « O moeder! moeder! — O mère... mère! »

Quentin semble comprimer un secret dans son cœur ; sa mère s'en aperçoit. Je vous prie, s'exclama la bonne femme, je vous prie au nom de Dieu, parlez! L'ouvrier fait alors un effort et s'écrie dans la même langue, qui est aussi la sienne . Vous avez faim, ma mère! depuis trois jours que vous n'avez pas mangé!... O ma mère, ma mère! je me sens renaître, je vis... — Effec-

---

(1) Cette notice est en même temps un compte-rendu d'un petit livre composé en flamand par M. *Hendrick Conscience*, dont la réputation s'étend bien au-delà du nord de la France et de la Belgique ; il a reçu les honneurs de la traduction par M. l'abbé *Bloeme*, curé de Roquetoire (arrondissement de Saint-Omer) et précédemment du Nort-Dansques (canton d'Ardres). Cette version a paru sous le titre de *Quentin Metsys, ou le Forgeron Peintre*, trad. du flamand, par l'abbé *Ad. Bloeme. Aire*, 1855, in-18 de 104 pages. A. D.

tivement, il paraît tout-à-coup comme guéri ; il s'élance de son lit... mais ses forces trahissent son dévouement filial, il s'affaisse sur une chaise et s'écrie avec l'accent du désespoir : — O chère mère ! — ô lieve moeder ! — en tournant ses regards vers cette excellente mère, son unique consolation après Dieu.

Ici s'offre un charmant tableau. La porte s'ouvre et laisse voir une sœur de charité portant au bras un petit panier rempli de pain, de viande et d'un flacon de vin.

C'était sœur Ursule, digne fille du ciel, passant sur la terre pour y répandre des bienfaits et consoler l'infortune.

Le jeune homme se prend à pleurer. Etonnée, la bonne sœur lui adresse cette question : Mais, Quentin, que faites-vous là ? — « Maer, Quenten, wat doet gy daer ? » — Et Quentin ne tarde pas à lui exprimer sa reconnaissance et sa vénération.

Quelques minutes plus tard, Ursule visitait d'autres malades alités : Veken, le drapier ; Balens, le charpentier, et Hans, le tapissier.

Dès ce jour, Quentin Metsys trouva de l'ouvrage proportionné à ses forces épuisées, non plus seulement comme forgeron, mais comme peintre. Peu à peu il acquit du talent ; la renommée lui vint, et il se vit accueilli finalement comme un artiste du plus grand mérite.

« Dès lors, l'argent ne lui fit plus défaut ; il alla, en compagnie de sa mère, habiter une bonne maison bourgeoise. Il conserva toujours pour elle toute sa piété filiale, jusqu'à l'heure marquée par les desseins du Seigneur, où, pleine de joie, elle rendit son dernier souffle dans les bras de son fils, pour s'envoler au sein de l'éternelle patrie. »

M. Bloeme fait alors en vers la morale de cette candide histoire sous le titre de : *Providence.*

Si tu rends tes devoirs à ton père, à la mère,
En vain le sort voudrait t'accabler de rigueurs.
L'Eternel a parlé, pour toi la peine amère
Se changera bientôt en suaves douceurs.

C'est, en effet, ce que M. Conscience a voulu démontrer, et ce que M. l'abbé Bloeme a pris la peine de faire connaître à ses ouailles.

N'allez pas croire que l'histoire de Quentin Metsys soit faite à plaisir. Elle est celle d'un artiste qui a réellement vécu à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, comme nous l'apprend M. le curé de Roquetoire. Metzys fut non-seulement un forgeron habile et un grand peintre dont Anvers s'honore, mais encore un musicien distingué et un littérateur flamand d'un mérite incontestable, dont on admire les chefs-d'œuvre dans la galerie du Louvre, au château de Windsor, à Anvers même, et ailleurs.

Le livre de M. Conscience intéresse, malgré quelques légères invraisemblances qui y sont parsemées ; et la traduction qu'en a

donnée M. Bloeme, avec un commentaire historique sur le héros de l'ouvrage, entraîne le lecteur à s'y attacher de cœur. Vous dire que l'on pleure en le lisant, n'est-ce pas faire son éloge? Aussi recommandons-nous instamment aux pères de famille de permettre à leurs enfants la lecture de cette « grâcieuse peinture d'un intérieur d'honnête famille d'ouvriers. » M Bloeme, qu'inspirait la muse poétique, fait suivre son petit drame (p. 76) de cette ingénieuse conclusion :

Mères, élevez bien vos fils :
  Ce conseil est sage.
Enfants, comme Quentin Metsys,
  Ayez bon courage.
Aimez bien vos parents et Dieu,
  Dès la tendre enfance ;
Il sera béni votre vœu
  Par la Providence.

La dernière édition de *Quentin Metsys* est enrichie de deux planches, dont l'une reproduit le portrait de l'artiste anversois, d'après le monument érigé à sa mémoire dans sa ville natale. Les petites illustrations ajoutées à nos livres modernes ne font pas mal ; c'est un attrait de plus au livre quand il est bon comme celui de M. le curé de Roquetoire.

RAYMOND DE BERTRAND.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

L'aînée de toutes les Sociétés d'agriculture du département du Nord, si riche et si intéressant par les produits de son sol, vit le jour, à la fin du siècle dernier, dans la ville de Douai. C'est par droit de naissance et aussi par droit de mérite qu'elle doit occuper ici la place qui lui est due.

Le 15 germinal an VII (4 avril 1799), l'administration centrale du département du Nord, établit à Douai, alors chef-lieu du département du Nord, une Société d'agriculture en exécution d'une circulaire du citoyen François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, en date du 3 floréal an VI (22 avril 1798). On mit une année à fonder cette association après l'envoi de la lettre ministérielle. Elle ne fut installée que le 8 floréal an VII (27 avril 1799). Ses fondateurs furent MM *Butruille*, à Roost-Warendin, *D'Aoust*, à Cuincy ; *Ernest Desmoutiers*, à Cantin ; *Pilate*, ex-membre de l'Assemblée nationale ; et *Saladin*, ancien professeur de physique. Le jour de l'installation, le citoyen D'Aoust fut élu président, et le citoyen Saladin secrétaire de la Société. Dans les ans VII et VIII, ces fondateurs s'adjoignirent 21 non-

veaux membres. Le 25 ventôse an IX (14 mars 1801), la Société décida qu'elle étendrait le cercle de ses travaux et qu'elle prendrait le titre de *Société d'agriculture et des arts*. Le nombre des sociétaires était fixé à 30; il ne fut complet que le 16 floréal an X.

Une autre Société portant pour titre : *Société libre des amateurs des sciences et des arts,* se constitua dans la même ville le 23 pluviôse an VIII (12 février 1800), mais cinq ans plus tard environ, les deux associations se réunirent pour n'en plus former qu'une seule, sous le titre de *Société d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord, séant à Douai :* cette fusion eut lieu le 1er germinal an XIII (22 mars 1805) (1).

Un arrêté du préfet du Nord, en date du 1er octobre 1819 rendu par suite d'instructions ministérielles datées du 4 août précédent, conféra à cette compagnie le titre de *Société du chef-lieu du département,* quoique le chef-lieu de la préfecture fût depuis long-temps transféré à Lille; en conséquence de cet arrêté, édicté *en considération de services rendus depuis long-temps à l'agriculture,* la Société ajouta à son titre celui de *Société centrale:* Enfin, une ordonnance du Roi du 11 juillet 1829 lui donna le droit de s'intituler *Société Royale.* Elle se trouva réellement dès lors, tant par son ancienneté que par son rang, la première du département du Nord.

Dès son origine, cette compagnie se fit honorablement connaître par d'honorables noms et d'estimables travaux: nous en citerons quelques-uns.

Elle se divisa en cinq sections qui s'occupèrent de l'économie rurale, l'horticulture, l'histoire (surtout locale), la poésie, la philosophie. La section horticole de la Société, aidée de secours donnés par la ville, organise annuellement des expositions de fleurs qui obtiennent beaucoup de succès.

Elle a publié le précis analytique de ses travaux en 1804, 1806, 1812 et 1814. A partir de 1826 jusqu'à 1855, elle a fait paraître tous les deux ans un recueil de Mémoires contenant les travaux de ses membres. La collection complète des volumes de la Société forme aujourd'hui plus de vingt tomes difficiles à trouver réunis (2).

---

(1) La *Société libre des sciences et des arts*, dont le réglement du 27 brumaire an X fixait le nombre des membres à 25, le porta à 50 par son nouveau réglement du 21 prairial an XI (10 juin 1803). Elle fit frapper une médaille d'argent portant ses attributs avec cette légende : *Société des sciences et des arts.* Douai. et au revers. ces mots: *Benè merentibus,* dans une couronne de chêne et de lauriers. Le président de cette Société au moment de la fusion était M. *Michel*, procureur-général à la Cour.

(2) Cette collection comprend 4 brochures in-8° jusqu'en 1814; 13

Cette compagnie se compose de membres honoraires de droit en vertu de leurs fonctions ; de membres honoraires en raison de services rendus à la Société ; des membres titulaires résidants fixés à 36 par ordonnance royale du 11 juillet 1820 ; et de membres correspondants dont le nombre n'est pas limité. En 182., par une espèce de coup d'Etat, l'administration préfectorale, sur les instances du sous-préfet Duplaquet, fit dissoudre la Société et la réorganisa en éliminant de son sein plusieurs membres dont les opinions politiques ne lui paraissaient pas dans le sens du gouvernement d'alors : cette mesure coercitive, appliquée à une réunion littéraire, ne fut pas accueillie par l'opinion publique.

La Société se reunit deux fois par mois en séances ordinaires ; les sections en font autant lorsque les travaux l'exigent. Tous les deux ans, une séance publique a lieu dans la première quinzaine de juillet, époque de la fête patronale de cette ville. Dans ces séances, qui ont lieu avec une certaine pompe et où les dames assistent en majorité, des récompenses sont distribuées solennellement aux vainqueurs des nombreux concours ouverts par la compagnie. Les pièces couronnées y sont lues par leurs auteurs. Les réunions ont lieu dans un bâtiment affecté par la ville aux besoins de la Société, au milieu d'un jardin public consacré à la botanique et aux essais d'horticulture faits par l'association. Une bibliothèque déjà nombreuse, annuellement enrichie par des dons et des achats, appartient à la compagnie, qui affecte des fonds particuliers à son entretien.

Cette association a compté dans son sein des hommes remarquables. Parmi les plus célèbres, on peut citer MM. *d'Aoust*, député aux assemblées constituante et conventionnelle ; *Pilate*, membre de la Constituante ; le médecin *Taranget*, député à l'Assemblée législative, et Recteur de l'Académie de Douai ; *Lenglet*, du Conseil des Cinq-Cents, historien de la Révolution, mort président à la Cour de Douai ; *Deforest de Quartdeville*, premier président de la Cour et pair de France ; le maréchal *Mortier*, duc de Trévise ; le comte *Siméon*, ministre d'Etat ; le marquis *Bruneau de Beaumetz*, législateur, ancien procureur-général à Douai ; le premier président baron de *Warenghien*, et son fils aîné maire de Douai ; le prince archi-chancelier *Cambacérès* ; le comte *François de Neufchâteau*, de l'Institut, président de la Société d'agriculture de Paris ; le savant jurisconsulte *Merlin*, de Douai, et une foule d'autres illustrations de l'Empire et de la Restauration.

Parmi les lettrés qui ont jeté sur la Société de Douai, peut-

---

tomes formant la première série de 1826 à 1849 ; un *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles en langue romane wallonne*, publié par M. *Tailliar*; et la seconde série des *Mémoires de la Société*, de 1849 jusqu'à ce jour, qui comprend déjà 3 vol. in-8°.

être moins le lustre d'un grand nom politique, que celui qui ressort du travail, du goût, et du mérite littéraire, on doit citer MM. *Gautier-D'Agoty ; Guilmot,* bibliothécaire; *Taffin de Sorel,* amateur naturaliste; *Plouvain,* annaliste méthodique et consciencieux; *C. Bruneau*, digne ami de M. Saint-Marc-Girardin, enlevé trop tôt aux lettres qui lui préparaient une belle renommée (1) ; le Recteur *Gratet-Duplessis,* érudit délicat dont les connaissances variées le firent romarquer partout; et parmi les vivants, MM. *Quenson,* qui répand parmi les Antiquaires de la Morinie l'éclat dont il brillait dans la Société Douaisienne; le laborieux et infatigable bibliothécaire *Duthillœul;* le docteur *Escallier,* historien chaleureux de l'abbaye d'Anchin; et le spirituel fabuliste M. *D'Herbigny* père, qui pendant long-temps égaya les savantes séances de sa compagnie, qu'il terminait si bien par de charmantes lectures poétiques.

Les présidents de la Sociéte ont été MM *D'Aoust, Lenglet, Lambert, Taranget, Becquet de Mégille, Deledicque, Preux, A. Maugin, Minart, Leroy de Béthune, Tailliar, Pastey, Petit, Cahier.*

Les secrétaires perpétuels furent MM. *C. Lagarde, Fougeroux de Campigneulles, Hyacinthe Corne, Ch. Pronnier, Lagarde fils, Cahier, H. Parmentier, A. Deledicque, Martin.*

C'est à l'heureuse influence exercée par la Société centrale d'agriculture de Douai qu'on dut certainement l'apparition dans cette ville du *Journal d'agriculture du département du Nord,* qui prit naissance en août 1823 et qui parut mensuellement pendant quatre ans. A. D.

Nicaise Ladam.

La ville de Béthune, qui a produit un bon chroniqueur dans la personne de *François Le Petit,* un poète latin dans celle du père *Antoine Des-Lions,* et un rimeur français dans celle de *Guillaume de Pœtou,* avait aussi donné naissance à une autre célébrité plus ancienne, *Nicaise Ladam,* qui réunissait les qualités de deux d'entr'eux, car il était à la fois historien et poète. Déjà feu M. Aimé Leroy, notre collaborateur et ami, a jugé pertinemment ce personnage, comme chroniqueur, en analysant savamment sa *Cronique fait en rimes,* ms. reposant à la Bibliothèque de Valenciennes (Voyez *Archives du Nord,* 2e série, tome 3, p. 461 et suiv.); mais notre bibliothécaire n'avait point eu à s'occuper de ce personnage comme producteur d'autres poésies qui eurent néanmoins du retentissement au commencement du XVIe siècle, lorsque Nicaise Ladam remplissait les fonctions de Roi

(1) Il est mort le 30 novembre 1837.

d'Armes de Charles-Quint sous le nom de *Grenade*. Nous allons chercher à combler cette lacune en signalant ces productions aujourd'hui fort rares et très-recherchées ; nous le ferons d'autant plus volontiers que le savant bibliothécaire de Besançon, M. *Weiss*, à qui rien n'échappe ordinairement, a passé sous silence les ouvrages imprimés de Nicaise Ladam dans la trop courte notice consacrée par la *Biographie universelle* à cet écrivain Béthunois.

Ce qui à pu contribuer à faire oublier les poésies de Nicaise Ladam, c'est qu'elles ont été publiées sous le nom de *le Songeux* ou *le Songeur*, pseudonyme qu'il avait adopté. Elles ont toutes rapport à des faits historiques contemporains ; c'est leur principal mérite. En voici la liste :

I. Mémoire et épytaphe de feu de bonne mémoire très hault, très puissant et très redoubté prince Domp Fernande Roy de Castille, de Léon, de Grenade, Darragon, etc, faict par le Songeur. Imprimé à Anuers, par Michiel de Hoochstraten (sans date, mais vers 1516, époque de la mort du roi Ferdinand), pet. in-fol. goth. fig. en bois.

II. Le double des lettres que le grand Turc escript à monsieur le grand maistre de Rotes. Compose par Songeur dit Béthune, pour Anthoine Membru, libraire qui fait le libraire (sans date) in-4° goth. 4 f^os^. fig. en bois.

III. Epitaphe de feu... tres illustre empereur Maximilien d'Autriche (sans lieu, ni date, vers 1519) in-4° de 2 f^os^.

IV. Le joyeaux recueil de le election imperialle au magnifique honneur de tres hault... princhе Charles V, Roy des Espaignes (sans date, vers 1519). Imprime pour Antoine Membru, libraire de la Croix Sainct Andrieu, in-4° goth. 4 f^os^. Ce sont quatorze strophes de huit vers chacune, composée à l'occasion de l'élection de Charles-Quint comme Empereur d'Allemagne. La dernière strophe porte la date du 30 juin 1519.

Il est inutile d'insister sur la rareté de ces pièces qui ont été révélées au monde bibliographique par la vente de la collection *Héber*, si riche en opuscules curieux de cette époque sortis des premières presses des Pays-Bas. Ils furent vendus chacun de 20 à 120 fr. On peut les regarder comme exemplaires uniques.

A l'époque où vivait Nicaise Ladam, les devises et emblêmes étaient en grande vogue ; un Roi d'armes d'Empereur ne dut pas manquer de sacrifier à la mode du jour. Il prit donc des armes quasi-parlantes et une devise. *Le Songeur* portait : *d'azur à trois gerbes d'or liées de même, à l'écu en abîme d'argent chargée d'une grenade de sinople tigée et feuillée de même, ouverte de gueules.* L'écu chargé d'une grenade rappelait nécessairement le surnom de *Grenade* pris par le Roi d'armes. Son blason, entouré de lambrequins, était surmonté d'un casque de chevalier, ayant pour cimier la même grenade ouverte dans laquelle un oiseau tirait des grains. La devise des armes, formant une sorte de calembourg, était écrite ainsi : PLVCQVE BIEN. *Pluquer* est un

mot du patois rouchi qui signifie *becqueter*. Ces armes ont été copiées par M. *Ch. de Linas*, sur une table d'autel à Saint-Jean-en-Ronville, à Arras, portant la date de 1547.

Cette année 1547 est celle de la date du décès du Roi d'armes de Charles-Quint. Il fut enterré dans cette même église de St.-Jean-en-Ronville d'Arras. En 1854, M. *Ch. de Linas*, membre distingué de l'Académie de cette ville, dessina le portrait de notre *Songeur* d'après une jolie gouache conservée dans la famille de ses descendants. Il portait l'inscription suivante: « Pourtraict « de *Nicaise Ladam,* Roy-darmes de Lemp. Chles Ve, enterré a « St.-Jean an Ronvilles à Arras l'an 1547. Quatriple ayeul en « ligne collatéralle de Léonor Le Francois Escr Sr de Rigauville. » M. de Linas ayant bien voulu nous communiquer son dessin, nous l'avons fait graver pour perpétuer les traits de cet estimable Roi-d'armes et poète artésien. A. D.

Sobriquets de villages.

La Flandre, le Hainaut et le Cambrésis sont des provinces où l'on a toujours aimé à user et même à abuser des sobriquets; on a été jusqu'à étendre cette manie sur les habitants en masse d'une commune ou d'un bourg que l'on ne désignait plus par le nom de leur endroit, mais bien plutôt par celui du sobriquet qui en tenait la place. Comme ces appellations prenaient naissance dans l'esprit satyrique et narquois de ces provinces, assaisonné d'un vieux sel gaulois, dont la crudité n'est pas toujours du meilleur ton, nous sommes bien forcé de demander pardon à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices. pour ces qualifications rustiques qui ne sont pas souvent grâcieuses.

Ainsi, dans le Cambrésis, on dit : *les Foireux du Câteau.* Ce nom leur vient, dit-on, de ce que cette ville a le privilége d'avoir une *franche foire* chaque mois, ce qui était beaucoup à une certaine époque.

On dit encore : *Les Endormis de Basuel,* sobriquet octroyé aux habitants de ce village parcequ'un jour d'adjudication publique, ils arrivèrent trop tard pour l'achat d'un bois communal qui passa dans d'autres mains.

Les *Noirs de Mazinghien*, ainsi nommés parce qu'en certain temps on les trouva mal-lavés.

On disait aussi : *Les Gueux et Glorieux de Câtillon ;* c'est qu'autrefois les gens de ce village avaient une certaine fierté quoique leur sol, peu fertile, ne rapportait pas tout ce qu'on aurait désiré et qui aurait pu augmenter la fortune de ses habitants : aujourd'hui l'industrie est venue mettre ordre à cela, et si les Câtillonnais sont encore *glorieux,* du moins ne peut-on plus dire qu'ils soient *gueux.*

caise Sadam, d'après une aquarelle du temps tiré de la Bibl. de Mr. d'Hogerue de Lozinghen.

Imp. de Marcom et Fr. Lacquerre

Il n'en est pas ainsi de *Saint-Souplet* où il est resté beaucoup de pauvres, malgré l'enrichissement de quelques-uns de ses habitants par la fabrication et le commerce des batistes; c'est ce qui fait qu'on continue à redire : *Les mendiants de Saint-Souplet.*

A *Neuvilly*, pays de fabrique, et peut-être aussi à cause du grand amour des habitants pour la soupe, on leur donna le sobriquet de *Louches-à-pot,* qu'ils partagent quelquefois avec ceux d'*Ors*.

Il existe quelques dictons sur les communes de la même province; ainsi on dit : Qui va à Orvilé
En revient crevé (*gris*).

Orvillers, ou *Ovilers,* est une commune du canton de Solesmes un peu écartée des grandes routes et peu fréquentée. Quand les étrangers y vont, ils sont bien reçus et on les fait beaucoup boire afin d'exercer mieux encore les devoirs de l'hospitalité. Ces libations ont dû enlever la raison à plus d'un visiteur ; de là le proverbe que nous venons de citer.

A Solesmes, quand on crie : au voleur ! tout le monde s'enfuit. Ce dicton vient de ce que le bourg de Solesmes a toujours fourni un grand nombre de maquignons et de contrebandiers, gens malins, adroits, et assez peu délicats sur les moyens d'augmenter leurs bénéfices,

En Flandre, on a quelquefois désigné les habitants d'un joli bourg en disant : *les pourchaux d'Orchies*, parce qu'un jour un représentant de cette localité, votant ou signant pour elle, mit au-dessus ou au-dessous de son propre nom : *Pour cheux d'Orchies.* Il n'en a pas fallu d'avantage pour faire tourner la chose en risée et fournir l'origine d'un nouveau sobriquet de ville.

Les lourds de Landas: telle est la qualification donnée aux habitants d'un joli village de l'ancien canton de *Pevèle* ou *Puelle;* peut-être est-ce à cause de l'esprit borné et un peu paresseux des habitants: On dit en patois *être lourd,* pour *être bête.*

A Saméon les Gueux y sont : ce dicton tire son origine de l'époque où les Huguenots étaient appelés *Gueux ;* ils ont eu longtemps des réunions dans les environs de ce village, et l'on compte encore aujourd'hui quelques hameaux protestants dans les communes de Rongy, Lecelles et Mauldè, voisines de celles de Saméon.

On a dit quelquefois (bien à tort sans doute) *les fous de Lesquin ;* c'est qu'il existait jadis, au village de ce nom près de Lille et sur les bords de la grande route, un moulin dont l'aîle atteignit un jour un individu qui ne mourut pas sur le coup, mais en perdit la raison. Depuis lors toutes les fois qu'on a voulu parler, à Lille ou dans les environs, d'un homme qui n'était pas sain d'esprit, on disait vulgairement : *Il a reçu un coup d'aîle du moulin de Lesquin.* C'est comme si on s'écriait : *Il a la tête fêlée.*

On pourrait augmenter beaucoup la nomenclature de ces sobriquets et dictons ; nous en ferons peut-être un jour l'objet d'un travail spécial. A. D.

Inscription du septième siècle.

Les hauteurs qui dominent la ville de Saint-Quentin sur plusieurs points, avaient rendu cette ancienne place de guerre difficile à défendre, depuis le perfectionnement de l'art des siéges, lorsqu'un décret impérial du 28 avril 1810 concéda à la ville tous ses remparts, ses portes et ses fortifications. Ce décret fut pour Saint-Quentin un immense bienfait, puisqu'il lui permit de rompre la ceinture murée qui, depuis long-temps déja, arrêtait l'essor de son industrie. Cependant, l'administration municipale, retenue par les événements de 1814 et 1815, ne mit pas de suite la main à l'abattage des murs et aux remblais des fossés, et cet important travail, qui dura plusieurs années, ne fut complètement achevé qu'en 1826. En procédant à la démolition d'une des plus énormes tours de l'ancienne enceinte, située au-dessus du bastion de Coulombié, à l'angle du rempart qui regarde Vermand, non loin de l'emplacement d'un ancien cimetière gallo-romain signalé par Lenin dans ses *Antiquités de l'Auguste du Vermandois*, les ouvriers trouvèrent en janvier 1826, une pierre portant une inscription latine fort curieuse (1). La pierre, qui était mêlée avec d'autres décombres, malheureusement atteinte d'un coup de pioche, fut brisée en plusieurs morceaux. Deux personnes présentes, intéressées par le mot SUESIONEM, qui était apparent, ramassèrent avec précaution tous les fragments de l'inscription, les soudèrent et rétablirent la pierre à peu près dans son entier. Elle fut ensuite déposée au musée de la ville où elle est aujourd'hui. La pierre, par sa nature et son grain, paraît provenir des carrières du Soissonnais ; elle a 42 centimètres de hauteur sur 36 de largeur et 6 d'épaisseur ; elle porte l'inscription suivante :

ANNO : SEXTO : CENTEN	en l'année six cent
POSITUS : FUIT : HOC :	fut posé ce
MONUMÈTUM : PER :	monument par
JUSSU : CLOTARIUS :	l'ordre de Clotaire,
FRANCORUM : REX :	roi des Francs,
+	+
CHILPERINI : FILIUS :	fils de Chilpéric
ITER : FACIES : SUESIONEM	allant à Soissons
DIES : JANUARI : VISENTI	le vingtième jour de janvier.

(1) L'emplacement où la pierre a été trouvée est aujourd'hui (1856) occupé par la cave de la maison n° 3 de la Place Clotaire II, habitée par M. Lebrun, marbrier. *La place et la rue Clotaire II*, ont été nommées ainsi, à cause de la pierre que nous signalons.

INSCRIPTION DU VIIe SIÈCLE.

au bas de l'inscription, on voit trois petites plaques de plomb, coulées avec soin à égales distances.

Ce monument, qui a 1236 années d'existence, se rapporte à l'époque la plus obscure de notre histoire, car Grégoire de Tours, mort en 595, termine son ouvrage à la naissance de Clotaire II, et Frédégaire, son continuateur, n'a écrit que cent cinquante ans plus tard.

On ne doit pas s'étonner de rencontrer dans cette inscription une latinité fort incorrecte, si l'on se rappelle la barbarie où les lettres étaient plongées aux VIe et VIIe siècles. C. G.

Le comte d'Haubersart. (1)

Alexandre-Florent-Joseph, comte d'Haubersart, fils aîné du

(1) Extrait du Rapport lu à la Société impériale d'agriculture de Douai, le 29 juillet 1855, par M. *Martin*, secrétaire général.

comte d'Haubersart, premier président de la Cour impériale de Douai, sénateur et pair de France, est né, à Douai, le 22 janvier 1771.

Elevé au collége d'Anchin, où il obtint les plus brillants succès, il venait d'être reçu licencié par la Faculté de Droit de Douai, lorsque l'Université de cette ville fut supprimée, comme toutes les autres Universités du royaume. M. d'Haubersart se destinait à la carrière judiciaire, à laquelle appartenait son père qui était déjà, en 1754, substitut du procureur-général au Parlement de Flandre. La Révolution en disposa autrement. Appelé sous les drapeaux par la réquisition de 1793, qui levait, sans laisser la faculté de remplacement, toute la population mâle de dix-huit à vingt-cinq ans, M. d'Haubersart fut incorporé dans le 13e régiment de dragons, et fit comme dragon les campagnes de l'an II et de l'an III à l'armée du Nord. Il se trouvait à Bruxelles au moment de la conquête de la Belgique par Pichegru, et il y fut mis en réquisition par un représentant du peuple, pour prendre part à l'administration des domaines nationaux dans la Belgique. Telle fut l'origine de la carrière administrative et financière de M. d'Haubersart. Une fois admis dans la Régie de l'Enregistrement et des Domaines, il s'y fit remarquer et il parvint rapidement aux plus hauts grades. Il était depuis long-temps directeur, lorsque la mort de son père lui donna un siége héréditaire à la Chambre des Pairs, en 1823.

Dès son entrée dans cette assemblée, M. d'Haubersart déploya deux qualités : la fidélité à ses amis politiques et l'application exclusive aux matières que ses précédentes fonctions lui rendaient familières. Il avait l'esprit net et l'élocution simple et facile. Il prit une part active à la discussion de la loi sur l'indemnité des émigrés, du Code forestier et en général de toutes les lois de finances. Ce que vous ne pouvez avoir oublié, Messieurs, il prononça à la tribune un éloge de M. Deforest de Quartdeville, dans lequel les services de l'ancienne comme de la nouvelle magistrature douaisienne sont signalés avec un heureux à-propos.

Membre de la Commission de liquidation de l'indemnité des Emigrés, en 1825; vice-président de la Commission envoyée, en 1833, en Algérie, pour s'occuper de l'organisation civile et financière de ce pays, où il séjourna trois mois, M. d'Haubersart ne fut étranger à aucun des travaux de ces deux Commissions. Il en fut récompensé par le grade d'officier de la Légion-d'Honneur en 1827, et celui de commandeur en 1834.

Dans l'intervalle des sessions, M. d'Haubersart habitait la terre de Vargemont, située entre Dieppe et Eu. Il représentait le canton de Dieppe au Conseil Général de la Seine-Inférieure, où il jouissait de la considération et de l'influence dues à sa position et à son caractère. Ses liens avec le département du Nord ne furent jamais rompus, et l'arrondissement de Cambrai, en élisant quatre fois son fils, à la Chambre des Députés, ne pouvait que les resserrer davantage. M. d'Haubersart venait souvent

à Douai, où l'appelaient ses affections de famille et l'administration d'une grande fortune.

Vous n'apprendrez pas sans intérêt, Messieurs, qu'il fut un des introducteurs du drainage dans les environs de Douai ; l'expérience qu'il a faite sur une grande échelle, dans une propriété qui borde le canal de la Sensée, a produit les plus heureux résultats.

Après la révolution du 24 février 1848, qui le blessait à la fois dans ses affections et ses principes, M. d'Haubersart s'est complètement retiré de la vie publique. Il a eu le rare privilége de conserver jusqu'à l'extrême vieillesse une santé vigoureuse, un esprit lucide et un caractère énergique. Il est mort à Paris, dans sa 85me année, le 5 avril 1855, après quelques jours de maladie.

Les descendants de Saint-Hubert.

Dans le Hainaut et dans les Ardennes, les populations attribuaient de grands pouvoirs contre la rage aux personnes qui appartenaient par leur naissance, même d'une manière éloignée, à la famille de Saint Hubert, ce vénérable patron des chasseurs.

On lit dans le *Furetiriana,* éd. de 1696, in-12, p. 173 : « Il y a des personnes qui se font un plaisir de contrarier qui ne croiront peut-être pas qu'il y a une demoiselle à Tournay de la race de Saint-Hubert, et qu'elle guérit de la rage. Cela est si vray qu'un jour j'étois en Flandre en ce tems-là, dans Tournay même, cette demoiselle fut appellée pour apaiser la furie de deux vaches enragées qui étoient enfermées malheureusement avec cinq autres dans un lieu où personne n'osoit entrer. On n'osoit même ouvrir les portes ; tous les démons de l'enfer n'auroient pas fait plus de vacarme que ces sept animaux, qui faisoient des heurlemens horribles, et qui se tuoient les uns les autres. Dès qu'ils voyoient paroître quelqu'un à la fenestre, qui leur parloit pour les adoucir, ils se jettoient de ce côté là avec furie, et effrayoient quiconque y vouloit regarder. Quoy que l'on fût bien persuadé de la vertu de mademoiselle de Saint-Hubert pour guérir de la rage, on ne laissoit pas de craindre pour elle en cette occasion : elle sans s'en embarrasser passe par la fenestre, se met au milieu de ces vaches, les touche, et les rendit douces comme des agneaux dans le moment même que le feu leur sortoit par les yeux, et par les narines : il ne leur est rien arrivé depuis. Trop de personnes sont témoins de ce fait pour en douter. Il est certain qu'il n'y a pas de rage en son quartier, où l'on ne se sert point d'autre remède pour ce mal ; on luy emmene des villages voisins tous les animaux pour les luy faire toucher ; ce qu'elle fait en disant une oraison fort dévotement. La ville de Tournay fait une pension à cette demoiselle, qui n'a pas grand esprit, et

qui, quelque instance qu'on luy fasse, ne veut point se marier pour donner de sa race ; je ne scay si depuis que je l'ay vue elle ne se sera point laissé gagner. »

Ainsi s'exprimait Furetière à la fin du XVIIe siècle ; nous soupçonnons fort mademoiselle de Saint Hubert de s'être laissée gagner et d'avoir sacrifié à l'hymen, car on a vu depuis dans le pays des chevaliers de Saint-Hubert, se disant de cette famille, et ayant le pouvoir de maîtriser la rage et de vivre au milieu de bêtes enragées sans en être mordus. Nous-même, nous reçumes il y a environ trente ans, la visite d'un monsieur déjà d'un âge mûr, précisément de Tournay, se disant de la race de Saint Hubert, et venant fouiller dans nos documents des preuves de sa descendance. Il prétendait avoir la clef de Saint Hubert avec laquelle il suffit de cauteriser une morsure de chién enragé pour en être guéri... A. D.

Brulement de livres à Douai.

La propagation de la Réforme dans les provinces des Pays-Bas pendant le XVIe siècle, avait déjà fait prendre, par le gouvernement espagnol sous le règne de Philippe II, des mesures acerbes contre l'impression, le transport et la distribution des livres dans lesquels on prêchait les hérésies nouvelles ; on doit surtout citer l'ordonnance, statut et édit provisionnel sur le fait des imprimeurs, libraires et maîtres d'école, en XXXVI articles, donné à Bruxelles le 19 mai 1570, qui était d'un sévérité des plus grandes. L'application de peines terribles eut lieu sous le gouvernement dur et cruel du duc d'Albe ; il y eut un peu plus de tolérance à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, sous le règne réparateur des archiducs Albert et Isabelle, quoiqu'on ne laissât pas alors que d'être très-soucieux de s'opposer, par tous les moyens, à la propagation des livres défendus et à la distribution de tout écrit renfermant des doctrines hérétiques. Ce qui prouve le soin que l'on mettait à arrêter toute propagande de cette espèce, c'est la pièce suivante extraite du *Registre aux crimes reposant en la halle de Douai,* qui nous montre quelle peine endura un pauvre relieur de Douai chez lequel on trouva un livre hétérodoxe bien connu, dont il existe plusieurs éditions françaises et latines et qui porte pour titre : *Antithèse des faits de J.-C. et du Pape.* Voici cette pièce curieuse :

« Veu le proces criminel encommencé pardevant le magnificque recteur de l'Université, depuis renvoyé pardevant nous et parensuivi à la requeste du lieutenant de Monseigneur le bailly de ceste ville allencontre de *Philippes Hanache,* relieur de liures, natif de Bully Grenay lez Lens, prisonnier icy présent, les informations tenues à sa charge tant à ladite uniuersité que par-

deuant nous, les interrogatoires à luy faites, ses reponses, variations, confessions et dénégations, confrontations des tesmoins, ce qu'il a voulu faire dire à sa justification, la calenge et conclusions dudit lieutenant à ceste endroit, le tout considéré et eu avis, nous auons dit et déclaré, disons et déclarons, ledit *Phil. Hanache* atteint et conuaincu d'auoir proféré diuers blasphesmes et calomnies contre le Crucifix et contre la Vierge Marie mere de Dieu, d'auoir eu es mains et leu des liures heretiques, l'un nommé l'*antitese*, contenant blasphemes et calomnies contre l'honneur et en mespris de Sa Sainteté, pour réparation desquels cas l'auons condamné et condamnons de faire escondit et réparation honorable sur un eschaffault à ces fins dressé au deuant du parvy de ceste maison escheuinalle, et illecq teste nue, à genoux flechis, et vestu de linge blanc auec torse ardante en main, dire et déclarer a haute et intelligible voix qu'il lui déplait amerement d'auoir commis telles indignités contre Dieu, sa mere et le chef de Sainte eglise, que si à faire l'auoit, pour rien ne le feroit, et d'en prier mercy à Dieu et justice, jetter au feu ledict liure pour y estre consommé, et ce fait, d'auoir la langue percée d'un fer candant ; si l'auons banny et bannissons de ceste ville et eschevinage à tous jours et toutes nuites sur peine de la hart ou autre arbitraire.

« On fait sauoir par le roy nostre sire Comte de Flandre, Bailly et escheuins de ceste ville pour justice, que l'on bannis de ceste ville et escheuinage à tous jours et toutes nuites sur peine de la hart ou autre arbitraire *Philippes Hanache*, relieur de liures, natif de Bully Grenay lez Lens, pour auoir proféré en diuers lieux et en présence de plusieurs personnes, blasphemes et calomnies contre le Crucifix et contre la Vierge Marie, mere de Dieu, et auoir leu liures heretiques contenant blasphemes et calomnies contre l'honneur et en mespris de sa Saincteté qui sont les causes pour lesquelles on le bannis comme dessus.

« Publié au paruy après la réparation en feu et linge à brulure du liure nommé l'*Antiteze*, et que ledict *Hanache* a eu la langue percée, eschevins en nombre, le vingt cinquiesme auril 1633. — Concordant au Registre : (Signé) Derasière. A. D.

Bibliographie.

Persuadé qu'il est intéressant et utile pour les amateurs de livres, et surtout d'ouvrages relatifs à l'histoire de nos provinces, d'être tenus au courant des ventes de collections formées au milieu d'eux, ou qui du moins y ont séjourné pendant assez long-temps, et de savoir à quelles conditions ces livres, pour ainsi dire frères depuis tant d'années et servant les mêmes maîtres, se sont séparés pour toujours aux enchères publiques, nous

croyons devoir leur transmettre à ce sujet d'exacts renseignements bibliographiques.

BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. A. F. HUREZ,

ANCIEN IMPRIMEUR A CAMBRAI.

Manuscrits.

1. Hebdomas hebdomadum, kabalistarum, magorum brachmanarum... (vendu 5 fr.*)
2. Psalterium, du XIIIe siècle. (56 fr.)
3. Psalterium, XIVe sièle. (275 fr.)
4. Incipit liber dialogi Johannis Crisostomi...., du XIe siècle. (95 fr.)
5. De viris illustribus ecclesiasticis libri, XIVs siècle. (42 fr.)
6. Constantini Africani Viaticum, XIVe siècle. (50 fr.)
7. Flavii Vegetii epithoma. (40 fr.)
8. Donatus, IXe siécle. (80 fr.)
9. Incipit certamen anime, XVe siècle. (70 fr.)
10. Acta episcopi Ludovici, XVe siècle. (45 fr.)
11. Marcianus de Capella, XVe siècle. (27 fr.)
12. Ovidii Heroïdes, XIIIe siècle. (88 fr.)
13. Lucani Pharsalia, XIIIe siècle. (91 fr.)
14. Icipit liber qui *Romuleon* intitulatur..., XVe siècle. (50 fr.)
15. Registrum ecclesie cameracensis. Chronice ejusdem ecclesie, XIIIe XIVe siècles. (270 fr.)
16. Recueil de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, relatives à différentes parties du Cambrésis. (182 fr.).
17. Cartulaire et déclaration des terres de la Neuville, Tilloy, Morenchies, sur lesquelles l'abbaye d'Anchin... (107 fr.*)
18. La vie de hault et puis. Phelippe de Lannoy, 1561. (38 fr.)
19. Mystère de la Passion de Jésus-Christ, joué à Valenciennes l'an 1547. (1001 fr.) — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce manuscrit repose aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale, où il sera désormais à l'entière disposition des savants de nos provinces, qui auraient besoin de le consulter.

Livres.

— Description de la Gaule-Belgique, de Wastelain. *Lille,* 1761; in-4°. (Vendu 8 fr.*)

(*) Si nous sommes bien informé, ces numéros sont allés en très-bonnes mains pour l'histoire de nos provinces du Nord; ils auraient été acquis par M. Eug. Bouly.

— Aub. Mirœi opera diplomatica et historica. *Bruxellis*, Foppens, 1723 ; 4 vol. in-fol (17,50).

— Bibliotheca belgica, Foppens. *Bruxellis*, 1739 ; 2 vol. in-4°. (30, Delion libr.)

— Antiquitez de la Gaule-Belgique, par Rich. de Wassebourg. *Paris*, 1749 ; 2 vol. in-fol. (27, Michelis libr.).

— Recherches des antiquitez et noblesse de Flandres, par Phil. de l'Espinoy. *Douay*, Ve Marc Wyon, 1631; in-fol. (16,50. Dumoulin libr.)

— Franc. Haræi annales ducum Brabantiæ. *Antuerpiæ*, Plantin, 1623; in-fol. (13,50).

— Les généalogies et descentes des Forestiers de Flandres, par Corn. Marty. *Anvers*, 1608 ; pet. in-fol. (4,75) : une figure était endommagée.

— Chronicon Cameracense et Attrebatense, illust. per Geo. Colvenerium. *Duaci*, J. Bogard, 1615, in-8°, rel. parchemin, très-bel exempl. (11 fr.*)

— Histoire généalogique des Pays-Bas, ou histoire de Cambrai et du Cambrésis, par Jean Le Carpentier. *Leide*, 1664 ; 2 vol. in-4°, parch. bel exemplaire avec blascns. (61 fr.)

— Journal de Cambrai, de 1804 à 1842 inclus. 39 vol. in-8° et in-fol., demi-rel. (53 fr. *)

— Alm. de Cambrai, an XII à 1828 ; 25 vol. in-24. (14 fr.*).

— Petri d'Outremanni Constantinopolis Belgica. *Tornaci*, 1643 ; in-4°. (16 fr. Delion).

— J. B. Gramaye antiquitates III. ducatus Brabantiæ. *Lovanii*, 1708 ; in-fol. (6,50).

— L'hist. des Pays-Bas, depuis l'an 1560 jusqu'à la fin de l'an 1602. *S. Gervais*, 1604 ; pet. in-8° ; 2 vol. parch. exempl. très-rogné. (3,25).

— Histoire génér. des Pays-Bas, Dewez. *Bruxelles*, 1805, 7 vol. in-8°. (8,50).

— Annal. des Provinces-Unies, par Basnage. *La Haye*, 1716-19 ; 2 vol. in-fol. (4,50).

— Notitia Marchionatus Sacri Romani Imperii, hoc est urbis et agri Antuerpiensis... Leroy de Bronchem. *Amst.*, 1678 ; in-fol. (16,50).

— La Science pratique de l'Imprimerie, (par Fertel). *S.-Omer*, 1723; in-4°. (5.)

Les poètes français atteignent toujours des prix élevés, nous n'en citerons que quelques-uns :

— Choix de poésies originales des Troubadours, par Raynouard (134 fr.) — Le roman de la Rose (32).— Collection des poëtes français, de Coustelier. 8 vol. (40,50). — Les œuvres d'Alain Chartier (37, Téchener). — Les ventes d'amours, 8 feuillets, (41, Téchener). — Les epistres veneriennes, (34,50). — Sensuivent les menus propos mere Sote, (34,50, Téchener). — La forest de Conscience, (86). — Les re-

gnars, (47 fr.). — Le Chant des Sireines, (150, Potier, lib.). — OEuvres poét. de Mellin de Saint-Gelais, 1574 (86 fr. Potier). — Les œuvres de P. de Ronsard ; 5 vol. parch. 2 pages très maculées. (140, Potier). — La Philomèle de Jean d'Arras, (15) ; etc., etc.

Le recueil des historiens de Dom Bouquet, non rogné, s'est élevé jusqu'à 1460 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. G. DUPLESSIS,

ANCIEN RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE DOUAI.

Cet ensemble de livres analysés dans un catalogue in-8°, était plus remarquable que le précédent : il renfermait un grand nombre de ces livres rares et précieux que bibliophiles et libraires se disputent et s'arrachent avec un acharnement vraiment incroyable pour qui n'en a été le témoin. Nous nous bornerons toutefois aux prix des livres suivants sur la Flandre :

— Remarques sur le Patois (de l'arrondissement de Douai), suiv du Vocabulaire de G. Briton, par E. Escallier. *Douai,* Adam d'Aubers, 1851. (5,50)

— Dictionnaire wallon-françois... par Cambresier. *Liége,* 1787. (7,50).

— Dictionnaire rouchi-français, par Hécart, 3e édit. *Valenciennes,* 1834. Exempl. en grand papier fort. (7.)

— Histoire du Parlement de Flandres, par M. Pillot, *Douai,* 1849-50 ; 2 vol. in-8. (9.)

— Documents sur l'Université de Douai, de 1699 à 1704, extraits des Mémoires inédits de Monnier de Richardin, par M. Pillot. *Douai,* 1850 ; in-8. br. (2,25).

— Essai historique sur les établissements litt. de Douai. (*Extrait de la Bibliog. douais.*) (4,50).

— Piers. Notice sur la bibl. de St.-Omer. Catalogue des manuscrits de la bibl. de St.-Omer. Petites histoires des communes de l'arr. de St.-Omer. *Lille.* 1840. 3 broch. (6,25), etc.

Aux ventes ci-dessus mentionnées ont succédé celles :

1° Des livres de médecine, archéologie et numismatique de feu M. le docteur J. Rigollot d'Amiens ;

2° Des livres, la plupart rares et curieux, de la bibliotheque de M. J. L H.....k, de Lille, dont le catalogue est imprimé chez M. Vanackere ;

3° Celle de la bibliothèque de feu M. J. Barrois, ancien député du Nord.

Les départements du nord de la France, réputes avec raison pour être essentiellement bibliophiles et posséder un très-grand nombre de belles bibliothèques particulières, depuis quelque temps, ainsi qu'on le voit, suffisent pour alimenter les ventes de livres de Paris : mais c'est avec regret, que nous avons appris que la plupart de ces trésors allaient enrichir l'Italie.

— Livres rares et curieux, manuscrits et imprimés, composant une partie de la librairie ancienne de M. V... Paris, Aug. Aubry ; (Lille. Imp. Vanackere).

Ce catalogue renferme un assez grand nombre de livres sur l'histoire de Lille, Cambrai, Valenciennes, Arras, etc., dont quelques-uns reviendront probablement aux lieux qu'ils intéressent.

JULES PERIN.

On a vendu le 17 février 1856, à Aire (Pas-de-Calais), une partie de la collection de livres ayant appartenu à M. de Guillebon. On y remarquait ; outre un manuscrit du *Roman de la Rose,* acheté par la Bibliothèque d'Aire, un exemplaire de l'*Hist. de Cambrai,* par Le Carpentier, ainsi que d'autres volumes précieux, parmi lesquels plusieurs recueils de factums et pièces sur l'Artois et ses villes, Arras, Béthune, Aire, etc., qui ont été adjugés à bon compte aux amateurs. J. P.

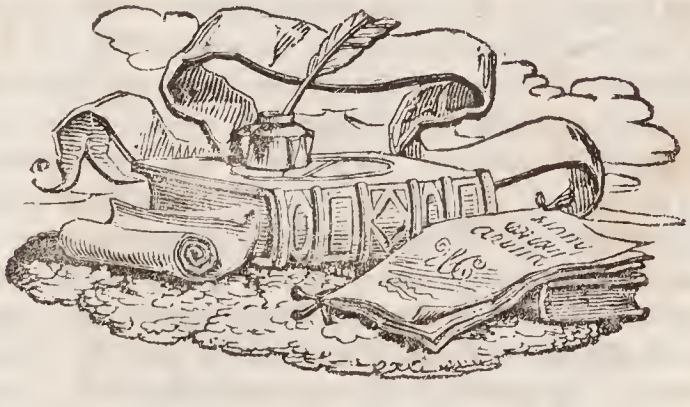

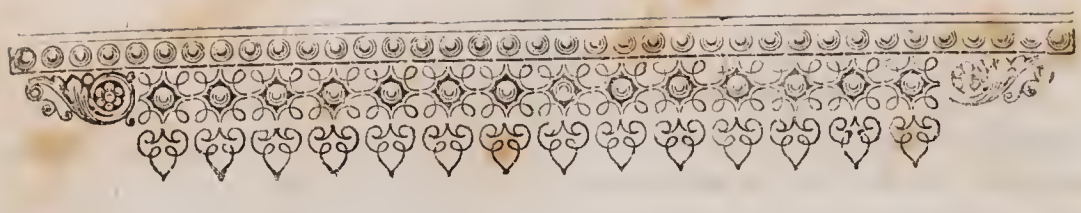

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

417. — Les Saints Evangiles, traduction de Bossuet, mise en ordre par *H. Wallon,* membre de l'Institut. *Paris, Firmin Didot* frères. 1855, in-8° de xxxii et 302 pages.

M. H. Wallon, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'un des hommes qui honorent le plus la ville de Valenciennes où il vit le jour, est auteur de *La Sainte Bible, résumée dans son histoire et dans ses enseignements (Ancien Testament)*, ouvrage, solide, utile, érudit et d'une importance capitale pour l'instruction religieuse de la jeunesse. L'auteur se dispose à continuer sur le *Nouveau Testament* le travail qu'il a fait sur l'*Ancien,* tâche immense et délicate que nul mieux que lui ne saurait remplir ; mais avant de l'entreprendre, il a voulu étudier la manière de rendre le texte sacré dans les écrivains du grand siècle où notre langue, comme il le dit lui-même, atteignit à ce degré de force et de simplicité qui est le caractère de l'Evangile. A force de recherches aussi consciencieuses que persévérantes, il trouva dans les œuvres imprimées et manuscrites de Bossuet une quasi-traduction de l'Evangile répandue dans ses nombreux écrits, citée et commentée dans ses sermons et servant de texte à ses instructions pastorales. M. Wallon a eu raison de s'écrier : « Quoi de plus souhaitable pour ceux qui ne peuvent lire l'Evangile dans le texte même, que de le lire dans la langue de Bossuet ! » De Bossuet, qui puisa sa vocation dans la lecture des livres saints, et qui était tout rempli de l'esprit des Ecritures. Le difficile, dans l'œuvre entreprise par M. Wallon, était de relier les versets, de combler les lacunes apparentes, de coordonner cette traduction des Evangiles par Bossuet, disséminée en mille endroits divers. Il fallait une patience à toute épreuve, une foi active dans l'utilité de son entreprise, un vif amour du beau et du bien, pour accumuler démarche sur démarche, recherche sur recherche, confrontation des textes et examen minutieux des détails, ainsi que le fit notre estimable concitoyen, qui vient d'apporter à la couronne déjà si brillante

et si fournie de l'Aigle de Meaux, un fleuron nouveau qui n'est pas le moins éclatant. Il compulsa le dossier de l'affaire des mss. de Bossuet à la Bibliothèque Impériale ; il obtint de Mgr. Allou, digne successeur de l'évêque de Meaux, les communications d'écrits et de lettres qui appartiennent à son Grand Séminaire ; le supérieur de la maison de St-Sulpice lui laissa prendre connaissance d'œuvres inédites et presqu'inconnues du grand orateur sacré ; enfin le travail de l'abbé Ledieu et de Dom Deforis sur Bossuet, interrrompu par la Terreur et la guillotine, fut consulté et éclairci par lui avec un soin tout particulier. Il nous est revenu de ces prodigieuses et pieuses élucubrations, un livre dont nous n'avons pas à juger le fond puisqu'il est divin, mais dont la forme a un mérite incontestable et qui restera incontesté. Pour compléter son travail si digne d'éloges, M. Wallon a terminé son volume par un extrait d'un ouvrage inédit de Bossuet, désigné sous le nom de *Vraie tradition de la Théologie mystique :* C'est une bonne fortune de plus pour le lecteur. A. D.

418. — Les abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère, par M. *Henri de Laplace*, ancien député, inspecteur des monuments historiques, membre de la Société royale de Numismatique de Londres, de l'Académie royale de Madrid, de l'Institut d'Archéologie de Belgique, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc. Seconde et dernière partie. *Saint-Omer, Fleury-Lemaire,* 1856, in-8° de 724 pages avec figures.

Nous avons rendu compte du premier volume de cet important ouvrage qui a été distingué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; la seconde et dernière partie est d'un intérêt peut-être encore plus saisissant que la première ; elle comprend l'histoire du plus célèbre des monastères du Nord de la France depuis l'an 1450 jusqu'en 1791-92. Ces trois siècles et demi renferment les grands événements de l'introduction de la Réforme dans les Pays-Bas, des guerres de religion qui en furent la suite, de l'invasion du philosophisme, et enfin de la suppression des ordres religieux qui fit sortir les moines de Saint-Bertin de leur maison, au commencement de septembre 1791, après 1143 ans d'une possession non interrompue.

Cette seconde partie commence avec le règne de *Guillaume Fillastre,* 64e abbé, savant évêque de Tournai et chancelier de la Toison-d'Or, donne la vie de *Gerard d'Hamericourt* (69e abbé), l'un des bienfaiteurs du pays ; celle de *Waast de Grenet,* son successeur, malgré les prétentions de *Frédéric d'Yve* (et non Frédéric d'Ire), l'abbé de Maroilles diplomate et ambitieux ; et se termine par l'histoire de Dom *Joscio d'Allesnes*, 83e et dernier abbé de Saint-Bertin, décédé à Nemours, le 2 août 1803, âgé de 72 ans. Ces biographies sont pour la plupart illustrées des portraits de ces vénérables prélats, et le volume porte pour

frontispice la vue générale, prise à vol d'oiseau, de l'ancien monastère de Saint-Bertin tel qu'il était de 1660 à 1756. L'ouvrage entier est complété par un appendice considérable contenant des *notes, preuves,* et *pièces justificatives* puisées aux meilleures sources : Un bon *Index* alphabétique, placé à la fin, rend les recherches faciles et promptes.

Quoique l'auteur ait trouvé un puissant secours pour son ouvrage dans le *Grand Cartulaire de Saint-Bertin* du laborieux dom de Witte, il faut avouer qu'il a dû se livrer à d'immenses recherches pour coordonner et compléter son travail. Cette monographie pourra servir de modèle et d'exemple à ceux qui voudraient se livrer à un semblable labeur pour conserver le souvenir de nos anciennes et belles abbayes ; déjà le docteur Escallier a fait revivre l'abbaye d'Anchin, M. *Victor de Courmaceul*, juge-de-paix de Saint-Amand, s'occupe à relever les ruines du noble et antique monastère d'Elnon ; espérons que d'autres suivront ces routes si bien tracées, et qu'avant que la mémoire des hommes soit devenue infidèle par un laps de temps trop long et que les bonnes traditions aient disparu, l'histoire des vieilles abbayes de Flandre aura pu être écrite avec cette conscience, ce soin et cet amour de la localité que M. Henri de Laplane a su apporter dans l'ouvrage dont nous venons de parler. A. D.

419. — Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome XXVIII. *Arras, A. Courtin,* août 1855. in-8° de 418 pages.

L'Académie d'Arras ne dégénère pas. Suivant les anciens usages de cette compagnie, tout récipiendaire doit prononcer un discours le jour de sa réception *in nostro docto corpore.* C'est ce qu'ont fait avec beaucoup de convenance MM. *Dutilleux* et *Robitaille,* membres résidants, dans la séance publique du 24 mai 1854. M. le vicaire-général *Parenty,* président de l'Académie, leur a répondu avec l'autorité que sa parole obtient toujours. A la suite de ces écrits sérieux, nous trouvons avec plaisir quelques-unes de ces fables spirituelles que M. *Derbigny* nous a appris à si bien goûter. Suit une *Notice sur Quènes de Béthune,* par M. le comte d'*Héricourt ;* sa plume élégante et facile a tracé le portrait du trouvère, guerrier et diplomate artésien, à la manière de M. de Barante, on se servant des propres paroles du noble Croisé qu'il rajeunit quelque peu. Il parle de ses exploits et même de ses amours ; seulement un mot *roman,* non traduit, pourrait faire supposer que le trouvère manquait de modestie, ce qui n'était pas. Il est sensé dire (page 61) : « Au commencer de mon nouvel amour, chançon ferai, car « *j'en ai le talent.* » Or, *talent,* en langue romane, signifie *désir ardent,* et ce mot n'avait pas, au moyen-âge, l'acception que la langue française lui accorde aujourd'hui. Quènes ajoutait donc à toutes ses grandes qualités celle d'une noble modestie de poète.

Les *Mémoires* que nous avons sous les yeux contiennent encore d'autres bonnes pièces littéraires. telles qu'un rapport intéressant de M. de *Mallortie* sur le concours de poésie ; des considérations sur

Empire Romain par M. *Lecesne;* une notice pleine d'intérêt et de charme sur M. de Stassart, par M. *Dhéricourt,* son ami ; une autre sur M. Lesueur, par M. *Billet;* des Extraits de livres imprimés et manuscrits de la Biblothèque d'Arras par M. *Caron ;* des petites pièces de vieille poésie qui rappellent *les Fatrasies d'Arras* conservées à la Bibliothèque Impériale ; et enfin la continuation des *Recherches sur les livres imprimés à Arras,* travail qui, joint à ce qui a déjà été publié et à ce qui est promis sur le même sujet, formera une bonne bibliographie spéciale de la capitale de l'Artois. Le volume est terminé par le programme des prix à décerner par l'Académie. A. D.

421. — Saint Eleuthère, évêque de Tournay, sa vie, ses miracles, sa mort; d'après les meilleures autorités, par un Tournaisien. — *Nervii sanctum celebrant parentem !...* (Offic, propr. diæc. Torn.). Dédié à Mgr. l'évêque de Tournay. *Tournay, J. Castelman,* 1839, in-12 de 102 pp. fig. en bois.

Mieux vaut tard que jamais ! Il y a long-temps qu'il aurait dû être question de ce joli livret dans notre bulletin bibliographique, mais une frontière à passer est quelquefois un obstacle plus lent et plus difficile à franchir qu'une distance considérable. Quoiqu'il en soit, nous ne passerons pas sous silence cette publication d'un anonyme tournaisien, dont nous reconnaissons très-bien la plume pieuse et savante malgré le voile dont il l'enveloppe. L'auteur a su donner à son livre une forme charmante et quelque peu mondaine ; et, pour le fonds, il est solide et appuyé sur les meilleures bases de la science hagiographique. Saint Eleuthère, l'un des premiers apôtres et évêques de Tournai avec Saint Pyat (1) a une légende curieuse et intéressante ; en 1479, messire *Allard Janvier,* poète tournaisien, en écrivit l'histoire en vers ; elle est conservée en ms. dans la bibliothèque de Tournai. Une grande et riche tapisserie, exécutée en 1402, par ordre de messire *Toussain Prier,* chanoine de Tournai, autre légende tissée et coloriée, montre encore les tableaux des mêmes vies avec des inscriptions gothiques La cathédrale de Tournai, qui possède tant de richesses, a pu conserver, après tant de pillages et de dévastations, cette belle tapisserie ainsi que la châsse contenant les reliques de Saint Eleuthère, ouvrage d'orfèvrerie de la plus exquise délicatesse, faussement attribuée à Saint Eloi, mais évidemment chef-d'œuvre d'art du XIIe ou du XIIIe siècle. Nous aurions souhaité que l'auteur ornât son livret de la figure de cette magnifique châsse : c'est la seule chose qu'il laisse à désirer. A. D.

---

(1) Assertion de l'épiscopat de Saint Piat, apostre et premier évesque de Tournay. . *Tournay, Ch. Martin.* 1619, in-8°.

422. — Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié par M. *Borel d'Hauterive*, secrétaire de l'Ecole des Chartes, archiviste paléographe. 1856. Treizième année. *Paris*, *Dentu* et *Diard* (typogr. de *Henri Plon*), in-12 de xx et 410 pages ; figures coloriées (4).

L'Annuaire de la noblesse de 1856 contient, comme ceux de 1854 et 1855 dont nous avons parlé dans notre dernier bulletin, des parties principales qui forment le premier fond du livre que l'on a soin néanmoins de tenir au courant des changements et additions arrivés dans les familles. La partie neuve du volume commence aux *Tablettes généalogiques* des maisons nobles de France. Là encore nous trouvons, comme partout, que la noblesse de nos provinces tient une belle place. Nous avons remarqué les notices sur les maisons d'*Assignies*, de *Cardevac d'Havrincourt*, de *Coucy*, de *Créquy*, d'*Egmont*, d'*Harchies*, d'*Humières*, *Meurisse*, *Quarré*, et surtout celle qui donne la généalogie de la famille *Godefroy de Ménilglaise*, qui a pour nous le double intérêt de l'illustration nobiliaire et littéraire. Les naissances, morts et mariages de la noblesse viennent compléter les renseignements de l'année. Les fastes militaires de la noblesse en 1855 sont plus glorieux qu'ils n'ont été depuis long-temps et que vraisemblablement ils ne seront dans les années de paix qui vont suivre. La partie qui doit le plus intéresser nos lecteurs est sans contredit le *Nobiliaire d'Artois* dont le premier article est inséré dans cet Annuaire de 1856 ; il comprend, par ordre alphabétique, toutes les familles de cette ancienne province jusqu'à la lettre H ; la suite de ce travail paraîtra l'an prochain, elle sera attendue avec impatience. En somme, les documents publiés par M. A. Borel d'Hauterive sont soigneusement élaborés et choisis avec sévérité ; la collection de ses *Annuaires* sera à la fois, comme il le dit lui-même, une *statistique* du présent et un *mémorial* du passé.

A. D.

427. — Association Lilloise. Séance d'ouverture du 12 décembre 1855. — 1205-1225. *Lille*, E. Vanackere, 1855. in-8o de 14 pages.

Dans la séance d'ouverture de l'Association lilloise de l'hiver 1855-56, qui eut lieu le 12 décembre dernier, M. *Hercule Bourdon* prit la parole pour venger la comtesse Jeanne de Constantinople de l'accusation d'avoir commis un parricide quand elle fit juger et exécuter l'imposteur Bertrand de Rains, qui avait pris et joué le rôle de l'empereur Baudouin de Constantinople. M. H. Bourdon a fait là, non-seulement un bon discours, mais aussi une bonne action. Les chroniques consciencieuses et sévères soutenaient la même cause, mais les dramaturges et quelques historiens modernes, parmi lesquels nous regrettons de compter MM. Michelet et Henri Martin, ont trouvé bon de mettre un crime affreux sur le compte d'une princesse pieuse, charitable,

dont le souvenir est encore présent dans la mémoire des peuples de la Flandre par les belles fondations de bienfaisance qu'elle a laissées. Pour beaucoup d'esprits mal faits, souiller la réputation d'une haute et puissante dame, d'une souveraine, est presqu'une bonne fortune, et ils saisissent avec ardeur la moindre apparence de doute pour faire pencher la balance du côté du crime. M. H. Bourdon s'est ému, comme tous les bons enfants de la Flandre, de cette ignominieuse accusation et il a rompu une lance en l'honneur de la bonne comtesse. Grâces lui en soient rendues, il a bien joûté et ses adversaires devront venir à merci.

A. D.

422. — Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II, par *Théodore Juste*. Tome II. *Bruxelles*, *Aug. Deck*, 1856. in-8° de plus de 600 pp.

Ce volume contient le récit détaillé des événements mémorables dont les Pays-Bas furent le théâtre depuis 1565 jusqu'en 1572, époque la plus dramatique de nos annales. Le compromis des nobles, les orageuses discussions du conseil d'Etat; les manifestations des protestants; les projets et les entreprises de Guillaume le Taciturne; les commotions qui ébranlèrent toutes les villes du pays et notamment Anvers, Tournai, Valenciennes, Amsterdam; la tyrannie du duc d'Albe; l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes; le meurtre du baron de Montigny; la vie des *Gueux des Bois* et les expéditions des *Gueux de mer;* enfin l'insurrection des provinces du nord: tous ces événements sont pittoresquement retracés avec des détails nouveaux et des développements importants. Outre les ouvrages contemporains et les grands recueils publiés sous les auspices des gouvernements de Belgique, des Pays-Bas, de France et d'Espagne, que l'auteur a consultés, il a encore pu puiser dans d'autres sources d'informations précieuses et fécondes. Ces documents inédits permettent de faire connaître, sous des couleurs plus vraies, les principaux acteurs d'une des plus grandes révolutions de l'Europe moderne. *(Journal de l'impr. et de la libr. en Belgique)*.

423. — Almanach Annuaire de Saint-Quentin et de son arrondissement, contenant les noms et adresses des hauts-fonctionnaires du département siégeant au Sénat, au Conseil d'Etat, au Corps Législatif; les membres du Conseil Général de l'Aisne et du Conseil d'Arrondissement de Saint-Quentin; l'organisation administrative, ecclésiastique, judiciaire, financiaire *(sic)* et militaire; le tableau des communes, avec le nom des maires, adjoints, instituteurs, et l'état nominatif du commerce et de l'industrie de la ville de Saint-Quentin et de la banlieue, etc., etc., etc. (années 1855 et 1856). *Saint-Quentin*, *A. Hourdequin*,

libraire ; imprimerie de *B. Guillaume*, à *Chauny*. 2 vol. in-16 de plus de 200 pages.

La copie intégrale du titre de cet annuaire nous dispense d'entrer dans beaucoup de détails sur son contenu ; il nous suffira d'y ajouter que son auteur, M. *P. Gourmain*, ancien vicaire de Saint-Quentin et aujourd'hui curé de Rouvroy, qui a voulu garder l'anonyme, est un homme de bien, plein d'activité et animé des meilleures intentions d'être utile à son pays. Il se borne, quant à présent, à la publication de ces livrets destinés au peuple, mais il leur donne un cachet particulier qui mérite que nous en fassions une mention toute spéciale. Les matières qui entrent dans ces annuaires sont aussi variées qu'instructives ; nous citerons entr'autres la notice biographique sur le duc de Vicence, insérée dans l'année 1856, pages 48-54, qui était digne d'entrer dans un ouvrage plus sérieux et plus durable qu'un modeste almanach. A. D.

424. — L'ancien idiome Audomarois. Le Roman et le théotisque Belge. Par M. *A. Courtois*, avocat, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie. *Saint-Omer*, *Chanvin fils*, 1856. in-8°. 70 pages.

Toutes les questions qui traitent de la formation des langues sont du plus haut intérêt ; M. Courtois a donc eu raison de rechercher les origines de l'idiôme du pays qu'il habite. Il s'agit précisément d'une contrée, où, sans aucune délimitation naturelle, sans frontières indiquées par un grand fleuve, des chaînes de montagnes ou d'autres obstacles naturels, le langage change tout-à-coup de la manière la plus abrupte et passe du flamand au français, c'est-à-dire d'une langue d'origine tudesque ou teutonique venant du nord, à une autre d'origine romaine venant du midi L'auteur a disserté fort savamment sur cette matière, sur laquelle il a jeté un nouveau jour, même après tous ceux qui déjà avant lui avaient élucidé ces mêmes questions qui seront encore plus d'une fois reprises et traitées. A. D.

425. — Eloge biographique de Maurice Quentin de la Tour, peintre du Roi Louis XV, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, membre honoraire de l'Acad. des sciences et belles-lettres d'Amiens ; suivi de notes et documents historiques, par *Ernest Dréolle de Nodon*, rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin*. Avec un portrait. *Paris* (*Saint-Quentin*, impr. de *Moureau*) *Amyot*, éditeur. 1856, in-8° de 157 pages.

Et pius est patriæ facta referre labor : telle est la devise, tirée d'Ovide, que l'auteur Saint-Quentinois de la biographie de *De la Tour* aurait pu prendre. Il a mis un soin religieux à traiter son sujet qu'il a orné de tout ce qui pouvait l'anoblir, l'étendre et le parfaire. L'esprit communal qui domine dans cette œuvre sera peut-être blâmé par certains critiques, mais nous ne saurions nous ranger de leur parti : il est fort heureux qu'il se trouve, dans chaque localité, des hommes chaleureux, persévérants et peut-être un peu enthousiastes de leurs gloires locales, pour les sauver de l'oubli, les populariser et les montrer aux générations actuelles comme des exemples à imiter et à suivre. M. E. Dréolle de Nodon a fait une bonne œuvre et une bonne action : tous les Saint-Quentinois amis de leur pays doivent lui en savoir gré. A. D.

426. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. T. II. 3e fascicule. *Tongres*, Ve J.-B. Collée, 1854-1855, in-8° pages 254-355. — T. III, 1er fasicule, in-8°, p. 1-124.

Cette livraison contient une notice sur *Mathieu Kenels*, sculpteur né à Maestricht le 20 mai 1784, mort à Rome le 3 mars 1836. Elle est de M. *A. Perreau*, connu par plusieurs productions d'histoire et de numismatique. M. *Jules Pety* fait ensuite son *Salon* comme tout le monde : la collection des ouvrages sur l'Exposition de 1855 sera tout aussi universelle que l'Exposition elle-même. M. *Ch. Piot* a fourni à ce même 3e fascicule une dissertation savante sur les statues à mettre dans les 300 niches de l'hôtel de Louvain bâti par *Mathieu de Layens*. Enfin M. F. Driesen termine par une note archéologique sur deux figurines antiques trouvées dans le Limbourg. On voit que cette livraison est tout aussi substantielle que les précédentes.

Le 1er fascicule du t. III renferme une très-intéressante et très-substantielle notice sur *La Fontaine de Pline*, à Tongres, due à la plume de M. *F. Driesen*, qui y a joint une bibliographie spéciale sur les Eaux de Tongres ; et une Notice sur *J.-G. Crahay*, astronome distingué mort à Louvain le 21 octobre 1855, par M. *JJ. Thonissen*.

A. D.

427. — Extraits originaux d'un manuscrit de *Quentin de La Fons* intitulé *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, publiés, pour la première fois, par *Ch. Gomart*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Institut des provinces, etc., etc., etc. Tomes II et III. *Saint-Quentin, Doloy*, 1856, in-8° de 343 et 380 pages, avec figures et plan.

M. *Ch. Gomart* vient d'ajouter à ses titres nombreux à la reconnaissance des amis de l'histoire de nos provinces, par la publication importante qu'il vient de terminer. Saint-Quentin a désormais son histoire

complète. L'ouvrage de *Quentin de La Fons* qu'on vient de livrer au public est non-seulement utile pour le passé, mais il devient plein d'intérêt pour le présent par les notes instructives et les additions que M. Ch. Gomart y a déposées. Des renvois aux sources, des extraits d'archives saint-quentinoises y sont données, et notons aussi une table des personnes qui termine l'ouvrage et qui facilite les recherches. Ces compléments nécessaires des livres d'érudition sont trop négligés de nos jours ; aussi n'hésitons-nous jamais à encourager et à féliciter les hommes laborieux qui veulent bien ne pas rejeter ce moyen, peu brillant il est vrai, mais éminemment utile pour faire gagner du temps aux investigateurs érudits. A. D.

428. — La Poétique d'Horace, ou le second livre de ses épîtres, traduction en vers par *Adolphe Mathieu,* conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, professeur agrégé à l'Université de Liége, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, etc. *Gand, De Busscher* frères, 1855. in-8° de 78 pp.

M. *Ad. Mathieu* reste poète en dépit de ses occupations de bibliologue, et il a raison : ses vers auront toujours leur valeur. Il vient de traduire dans la langue des dieux *la Poétique d'Horace* que ce charmant romain envoyait aux Pisons et que le traducteur adresse et dédie à son fils. C'est un excellent cadeau paternel qu'il lui fait ; et pour que le don profite mieux, il l'a enrichi de notules instructives qui éclaircissent le texte. Voilà d'excellens enseignements d'un père à son fils : puissent tous les poètes exercer ainsi leur muse ! A. D.

429. — Etudes sur les poésies morales de maître Jean Bosquet, écolâtre à Mons au XVIe siècle ; par *Léopold de Villers* et *Adolphe Bara. Mons, Masquillier* et *Lamir,* 1856, in-12, 44 pp. sans la table.

MM. *de Villers* et *Bara* font parfaitement connaître, par leur analyse ingénieuse, un des plus rares et des plus curieux livres appartenant à l'ancienne littérature montoise, livre que nous avons toujours pris plaisir à feuilleter depuis qu'un heureux hasard l'a fait tomber dans nos mains. On nous promet une *Histoire des monuments d'Ath* et une autre de l'*église de Sainte-Waudru* à Mons, par le même M. *L. de Villers* qui vient de s'occuper des œuvres de J. Bosquet : la manière dont il traite ce dernier sujet nous fera désirer avec impatience de voir les nouvelles publications promises. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

On vient de trouver, dans les environs du Quesnoi, sur les terres de M. Du Sartel, propriétaire du gothique château de Pottelles, une petite pierre plate, quarrée et polie sur les deux faces, mais portant sur deux de ses tranches les inscriptions latines suivantes :

EVELPISTI · DIAS MYRN · POST · LIP ·	EVELPISTI DIAPSO RIC · OPOB · AD CLAR.

A la première vue de cette pierre antique, il ne nous a pas été difficile de reconnaître un de ces cachets des médecins oculistes romains qui servaient à marquer leurs collyres et à empêcher ainsi toute fraude de la part des empyriques. Cette espèce de pierre sigillée, a servi comme de sceau ou de cachet à un oculiste romain nommé *Evelpistus*. On doit rétablir les inscriptions latines de la manière suivante : *Evelpisti Diasmyrnum post lippitudinem — Evelpisti Diabsoricum opobalsamum ad claritatem.* On peut les traduire ainsi : *Sirop de Myrrhe d'Evelpistus pour les yeux chassieux. — Collyre épuratif balsamique d'Evelpistus pour éclaircir la vue.*

C'est la troisième pierre du même genre qui a été trouvée dans le département du Nord depuis le commencement de ce siècle, la première fut décrite par M. Bottin, secrétaire général de la préfecture ; nous avons eu occasion de parler de la seconde qui fut trouvée à Bavai. La troisième que l'on vient de découvrir à Pottelles fait ajouter le nom de l'oculiste romain *Evelpistus* à ceux de *Marcus Ulpius Heracles*, de *C. Sabinianus*, de *Q. Julius Muranus*, de *Q. Quintilianus*, de *Jul. Chariton*, de *S. Menander*, et autres oculistes anciens dont les cachets ont été retrouvés dans les Gaules.

— M. *Raymond de Bertrand*, de Dunkerque, écrivain estimable que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer avantageusement dans

nos *Archives*, vient de publier, dans le second volume des Mémoires du *Comité flamand de France*, un travail intéressant sur les *Dévotions populaires chez les flamands*, dont nous rendrons un compte détaillé lorsque nous aurons pu en faire la lecture.

— Une nouvelle édition des *OEuvres complètes du baron de Stassart* vient de sortir des presses de *Firmin Didot* frères, 1855, format Panthéon, à 2 colonnes de 1087 pages. Elle est accompagnée d'une notice biographique et d'un examen critique des ouvrages de l'auteur, par *P. N. Dupont-Delporte*, ancien représentant du Pas-de-Calais et ancien sous-préfet, fils d'un ami particulier de M de Stassart. L'ouvrage est orné d'un portrait de l'auteur gravé sur acier par Hopwood. Cette édition a été publiée et distribuée aux amis particuliers du baron de Stassart par suite d'une disposition particulière de son testament.

— M. *J. Garnier*, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Picardie, et conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens, à qui l'on doit déjà un bon catalogue des manuscrits du riche dépôt littéraire qui lui est confié, s'occupe depuis plusieurs années, de la publication du catalogue des imprimés de la même Bibliothèque. Déjà le volume des livres de *Médecine* a paru en 1853, celui des *Belles-Lettres* a vu le jour en 1854, et la première partie de l'*Histoire* est en émission depuis le commencement de 1856. Ce long et important labeur est d'une utilité incontestable et sa publication fait à la fois honneur à l'administration qui l'a autorisée et au savant qui y donne ses soins.

— L'*Athenœum Français* du 21 juin nous révèle l'existence, à Valenciennes, d'un beau portrait de Charles IX qui a subi de singulières vicisssitudes. Peint pour la famille royale de la branche des Valois, au XVIe siècle, par un des descendants du bruxellois Jean Cloet ou Clouet, dont le duc de Bourgogne utilisa les talents en 1475, ce portrait fut donné à Talma lorsqu'il créa le rôle de Charles IX de la tragédie de Chénier, afin qu'il en pût copier exactement le costume historique; soin que ce grand tragédien prenait consciencieusement pour tous ses rôles. A la vente de Talma, M. *Potier*, peintre d'histoire et élève de Guérin, acquit ce tableau et l'apporta à Valenciennes lorsqu'il y fut nommé professeur de peinture à l'Académie de cette ville, il y a environ vingt-cinq ans. M. Potier, devant quitter son poste, s'est défait de ce portrait qui fait aujourd'hui partie du curieux cabinet d'un amateur distingué, M. *P. Hédouin*, commissaire de surveillance administrative à la gare de Valenciennes. Il est exactement de la même dimension que le portrait d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, actuellement au Louvre, et il a dû être peint vers la même époque, par le troisième des Jean Cloet, appelé aussi *Jehannet* ou *Janet*, dont le père devint peintre

officiel de François Ier en 1515, ce qui fait croire que le fils exerça les mêmes fonctions auprès des rois ses descendants.

— La Société de l'*Histoire de France* s'est occupée d'un fragment de charte mérovingienne découvert, il y a quelques années, par M. *Laude*, bibliothécaire de Bruges, dans le dépôt qui lui est confié. Un savant belge, M. *Bormans*, a expliqué et commenté ce document avec beaucoup de sagacité. Ce précieux fragment ajoute un article de plus à la collection des chartes mérovingiennes que l'on connaît et qui sont jusqu'ici en très-petit nombre.

— Le colonel *Guillaume*, connu déjà par plusieurs productions importantes qui nous mettent au courant des annales militaires de la Belgique, vient de publier une *Notice biographique du général Soudain de Niederwerth*, né à Hyon, près Mons, le 6 juin 1743, et mort à Bruxelles le 3 février 1831. Cette notice de 23 pp. est pleine d'intérêt.

— Un libraire de Paris, M. Aubry, vient d'avoir la bonne fortune de rencontrer et d'acquérir un livre qui nous semble assez rare pour que nous signalions cette découverte à nos lecteurs-amateurs. On n'en connaît jusqu'à présent, nous le pensons ainsi du moins, qu'un seul exemplaire, possédé par M. le conseiller Bigant, à Douai. (Voir *Bibliog. douaisienne*, par Duthillœul, édition 1842, p. 16). Voici le titre exact de ce volume, relié en vélin et très-bien conservé :

Thresor de devotion contenant plusieurs oraisons devotes et exercices spirituelles, pour dire en l'église pendant l'office divin. A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard, anno 1574. P.

— Laville et l'arrondissement de Péronne avaient déjà leur histoire écrite (1), par M. *Paul Decagny*, curé d'Ennemain, en 1844; M. *H. Dusevel*, à qui la Picardie doit tant de reconnaissance pour ses travaux historiques, a fait paraître un de ces tableaux dessinés à grands traits dont il enrichit chaque jour sa galerie picarde. Cette pièce est intitulée : *La ville de Péronne ses souvenirs historiques, ses monuments et se hommes dignes de mémoire. Amiens, Caron et Lambert*, 1855, gr. in-8° de 32 pp. avec fig. représentant le marché de Péronne. — Le même écrivain a donné, sous la même forme, une esquisse sur *la ville de Doullens. Amiens, Caron et Lambert*, 1855, gr. in-8° de 31 pp. avec une figure.

---

(1) *L'arrondissement de Péronne*, ou recherches sur les villes, bourgs, villages et hamaeux qui le composent. *Péronne, J. Quentin*, 1844, in-8° de 607 pages.

— La 2e livraison des *Chants populaires des flamands de France,* par *E. de Coussemaker*, vient de voir le jour à *Gand*, chez *F.* et *E. Gyselynck*, 1856, gr. in-8° pages 137-244. figres. Ce que nous avons dit de la 1re livraison de cette estimable production s'applique parfaitement à la seconde. On attendra avec impatience le complément de cette publication intéressante.

— M. *Vanackere.* de Lille, qui utilise ses presses pour la publication de productions locales, vient de commencer la réimpression des chansons véritablement dues au chanteur Lillois *Decottignies,* dit *Brûle-Maison.* L'ayeul de M. Vanackère a le premier mis en circulation, par la voie de la presse, le recueil des chansons populaires du *tourmenteur* des Turquennois, mais alors on n'y regardait pas de si près, et il se glissa sous le nom de *Brûle-Maison* bien des couplets qu'il ne chanta jamais et qu'il ne pouvait même pas avoir faits. La publication nouvelle ne contient que les chansons authentiques et de plus elle est précédée d'une courte introduction d'un bon style due à la plume de M. E. C.

— Des terrassiers cherchant à recreuser un ancien puits dans le cimetière de Beuvry, près Saint-Amand, y ont fait des découvertes curieuses. Ce sont quatre statuettes d'environ vingt centimètres de hauteur et représentant deux guerriers et deux personnages religieux. Mais ces figurines, dont l'exécution remonte à l'époque la plus reculée du moyen-âge, ont un caractère singulier et bizarre ; elles semblent être plutôt une charge qu'une représentation fidèle, tant leur style est barbare et primitif. Les deux guerriers sont armés chacun d'une épée à deux mains et d'un poignard ; l'un est casqué, l'autre porte un haut bonnet de forme aigue ; ils ont des chaussures qui embrassent toute la jambe et se terminent par un bourrelet. Quelques lettres indéchiffrables, qui paraissent offrir le mot *sir,* se voient sur la poitrine.

Les autres personnages tiennent à la main, l'un, une clé ; l'autre, un missel ; tous deux portent au cou un long chapelet descendant jusqu'au dessous du genou et terminé par une croix. Ces statuettes sont en plomb noirci et rongé par l'eau et le temps ; elles ont dû être coulées. On peut en reporter l'origine aux premiers temps carlovingiens, lorsque l'art était tout-à-fait barbare dans nos contrées, tout en affectant encore quelques restes du style byzantin.

Beuvry, où ces curieuses et singulières figures ont été trouvées, est un lieu très ancien où l'on connaissait jadis une ferme dite *la Court aux Bois* qui se nommait plus anciennement *Thiéry-Més.* Un moine de Marchiennes a écrit que Thiéry-Més avait été habité par les Romains, et fut autrefois un lieu considérable. Il paraît que ce ne fut qu'un rendez-vous de chasse choisi par Thiéry, parce que les cerfs y abondaient.

DE LA PEINE

DU BANNISSEMENT,

APPLIQUÉE PAR LES COMMUNES,

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

Le grande révolution municipale était depuis long-temps préparée et elle répondait à un besoin d'ordre, de justice et de paix, lorsqu'elle éclata dans les premières années du XIIe siècle. La commune jurée n'apparut pas seule, mais accompagnée de la paix jurée, débris de la trève de Dieu. Les efforts, les volontés unis substituèrent des transactions pacifiques à la violence et firent de l'association des citoyens une puissance publique s'exerçant par eux et pour eux. Les chartes des communes et les coûtumes des villes, en donnant naissance au droit de bourgeoisie, réglèrent la constitution de la famille et la transmission des héritages.

Par les chartes, la loi écrite reprit son empire et la bourgeoisie s'éleva, entre la noblesse et le servage, dans le travail et l'indépendance; mais cette société urbaine ne parvint à se constituer et à s'affermir que par les plus nobles efforts, une volonté ardente et une vigilance continuelle.

Les jurés chargés de la tâche pénible d'être sans cesse à la tête des citoyens ne trouvèrent rien de mieux pour rétablir

l'ordre, au milieu du déchaînement des passions, et pour réprimer les attentats continuels contre les personnes et les propriétés, que d'appliquer aux coupables des peines atroces.

Si nous étudions, dans les *Ordonnances des Rois de France,* les chartes des XIIIe et XIVe siècles, nous trouvons que presque toutes les principales communes possédaient le droit de haute et de basse justice, c'est-à-dire qu'elles étaient armées du pouvoir de citer à leur barre ceux qui avaient forfait à la commune et du droit de leur appliquer les peines les plus sévères.

Parmi ces peines, les plus en usage, dans les villes du Nord, étaient l'*arsin,* l'*adjour* (1), ou l'abattis de la maison du coupable, et le *bannissement* de la commune.

L'*arsin* ou l'incendie judiciaire, opéré solennellement par les magistrats d'une ville sur la maison du coupable, devait frapper d'autant plus vivement l'imagination de tous les citoyens, que la maison en ruines restait là comme un témoignage de la justice et de la puissance des magistrats de la commune ; aussi la peine de l'abattis de la maison n'était appliquée que dans les cas extraordinaires, tandis que la peine du bannissement était employée plus fréquemment.

La charte de Saint-Quentin contient, pour l'application de la peine du bannissement, les deux articles suivants :

---

(1) L'*adjour,* ou l'*abattis des maisons*, vengeance énergique des communes du moyen-âge n'a pas seulement laissé des traces dans nos chartes et nos archives. l'art en a reproduit le souvenir; le musée de Valenciennes possède un ancien tableau peint à l'huile, par Otelin, peintre valenciennois du XVe siècle, représentant les Magistrats en corps et la milice bourgeoise de cette ville, sortant en armes pour aller mettre à exécution une sentence d'abattis de maisons dans les villages de Fresnes et de Bruay, le 25 avril 1456.

L'exécution du jugement se faisait avec le plus grand apparat. On se rendait sur les lieux, comme à la guerre, avec tentes et artillerie; des charriots suivaient portant les torches des arbaletriers, les cordes et engins à tirer les bâtiments en bas, et les tortis poissés, afin de s'en servir en cas de nécessité. Six échevins accompagnaient le cortége et présidaient à l'abatis.

« Si quelqu'un a commis un délit dont plainte soit faite en « présence du maieur et des jurés, la maison du malfaiteur sera « démolie, à la volonté du maieur et des jurés. Si le malfaiteur « n'a pas de maison, il sera banni de la ville ou paiera de son « argent pour l'entretien des fortifications. »

« Quiconque aura forfait à la commune, le maieur pourra le « sommer de paraître en justice, et s'il ne se rend pas à la som- « mation, le maieur pourra le bannir ; il ne rentrera dans la « ville que par la volonté du maieur et des jurés ; si le malfai- « teur a une maison dans la banlieue, le maieur et les gens de « ville pourront l'abattre. »

Ces articles ne spécifient pas la nature des délits pour lesquels la peine du bannissement sera prononcée par les jurés de la commune ; mais si nous consultons quelques sentences de bannissement dont les originaux se trouvent encore dans les archives de l'hôtel-de-Ville de Saint-Quentin (liasse 30, dossier A), et la lettre des prévost, jurés et échevins de Valenciennes, aux maire et jurés de Saint-Quentin, nous voyons, dans l'exposé des motifs qui accompagne chaque sentence et dans la liste des bannis fournie par la commune de Valenciennes, que cette peine était appliquée pour coups, blessures, rixes, vols, renom de vols, recel, effraction, fausse monnaie, vagabondage et libertinage.

Le bannissement était le plus souvent appliqué pour toujours, cependant il était aussi quelquefois prononcé pour un laps de temps.

Le bannissement à temps n'emportait ni la mort civile, ni la confiscation ; le banni restait en possession de ses droits.

Le banni à toujours perdait tous ses droits de citoyen ; il était mort civilement et incapable de tous actes civils.

La peine du bannissement était en certains cas aggravée de celle de l'échelle, du pilori, et de la marque d'un fer chaud à fleurs de lys. C'était au son de la grosse cloche du beffroi que le condamné ou les condamnés étaient livrés au bourreau chargé de les conduire avec une nombreuse escorte d'archers hors de la commune et banlieue. Voir la sentence de 1391.

Le banni ne pouvait rentrer dans la paix jurée de la commune sans avoir été rappelé par les maieur et jurés. Les habitants qui les recevaient dans leur maison étaient passibles d'une amende.

En cas de rentrée sans permission des jurés, le banni pouvait être à Saint-Quentin privé d'un membre. La sentence n° 15 nous rapporte que Raoulin, le Mesureur, étant rentré à Saint-Quentin quoique banni, et s'étant porté à des violences sur une femme qui baron (2) avait « fut pris, qu'on lui coupa un pied et qu'il fut « banni de rechef de la ville et de la banlieue. »

Le banni qui rentrait dans la commune de Laon, sans avoir été rappelé par les jurés, était, pour la première fois, enfoui jusqu'aux mamelles, pendant trois samedis, sur la place du marché, puis reconduit hors de la commune. S'il rentrait ensuite, il était alors enfoui tout vivant. Voir la lettre des maire et jurés de Laon à l'appendice.

Louis IX, dans ses *Etablissements selon l'usage de Paris*, dressés en 1270, avant son départ pour Tunis, dit que « si le forbanni « estoit trouvé el pays, il serait pendable, selon l'usage de la « Cort laie. » (3).

Le banni n'obtenait pas facilement l'autorisation de rentrer dans la paix jurée. L'arrêt de rappel signifié vers la fin du XIIIe siècle, aux jurés de Saint-Quentin, en faveur de Robers, li maires, exprime que cette rémission n'a été accordée que sur le mandement du Roi, après que le banni eut fait la paix avec les amis du mort et qu'il eut été amendé par un séjour de trois années en Terre Sainte, d'où il avait rapporté de bonnes lettres et le témoignage des bonnes gens.

Les jurés de Saint-Quentin redoutaient tellement la rentrée des bannis dans leur commune, qu'ils mirent en prison ceux que l'archevêque de Reims avait ramenés à sa suite, lors de la première visite qu'il leur fit en 1299. Sur ce fait, un arrêt du Parlement, rendu à Paris, le vendredi après les Brandons (1299),

---

(2) Mari.

(3) *Ordonnances des rois de France*, tome 1, p. 166.

ordonna que le Bailli laisserait la main du Roi sur le temporel de l'archevêque de Reims, tant que celui-ci n'aurait pas cessé son entreprise à l'encontre de la juridiction des maire et jurés de St.-Quentin.

La commune de Laon, dont la fondation avait été sanglante, déploya une très grande énergie contre les bannis qui rentraient dans la paix. Dans une lettre adressée aux maire et jurés de Saint-Quentin, que nous rapportons textuellement, les maire et jurés de Laon, apres avoir détaillé le supplice horrible qui attendait les bannis qui rentraient dans la paix de Laon sans leur permission, ajoutent avec autant d'indépendance que d'énergie : « Quiconque fut ainsi banni pour crime de meurtre, « de rapt ou de vol, nous ne le laissâmes jamais rentrer, fut-ce « avec le roi, fut-ce avec l'évêque ou avec tout autre ! »

Le roi Louis-le-Hutin lui-même, lors du rappel qu'il fit des bannis dans la ville de Saint-Quentin, à l'occasion de son couronnement, déclara, par ses lettres du 2 novembre 1315, qu'en accordant cette rémission, il n'entendait entamer en rien les priviléges de la commune. Voir cette lettre à l'Appendice.

En 1341, Philippe de Valois annula, sur la demande des maire et jurés de Saint-Quentin, les lettres de rémission qu'il avait accordées à des bannis, comme étant préjudiciable aux chartes et priviléges de la commune.

Tous ces documents, que nous donnons ici dans un appendice, prouvent combien les jurés de la commune tenaient aux priviléges qu'ils avaient conquis à prix d'argent et de sang, priviléges qui leur fournissaient les moyens de maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'association communale.

Aussi les jurés, pour conserver la paix dans la commune confiée à leur vigilance, bannissaient sans trop de distinction les malheureux, les ribauds, les truands, les voleurs et les meurtriers, et, pour tenir éloignée cette écume de la misère et du crime, ils avaient des peines atroces contre ceux qui rentraient. La peine du bannissement devint ensuite d'autant plus grave que les villes, se communiquant réciproquement leurs listes de bannis, avaient ainsi placé ces infortunés au ban de la société.

On comprend alors pourquoi, fatigués de traîner leur malheureuse existence en tous lieux, exaspérés d'avoir vainement frappé à toutes les portes, les bannis s'exposaient aux peines les plus atroces pour rentrer dans la vie commune. Nous ne pouvons, avec nos idées actuelles, apprécier sainement la sévérité et la cruauté déployées par les jurés contre les coupables, car pour bien juger la conduite des magistrats, chargés de la tâche difficile de maintenir la paix parmi les citoyens de la commune, il faudrait avoir traversé ces époques désastreuses où le parjure, le vol, le meurtre, n'étaient considérés que comme un moyen commode de satisfaire ses passions; mais nous sommes amenés à cette réflexion qu'il fallait que les passions brutales fûssent bien développées et que les armées de la misère ou du vagabondage fûssent bien embarrassantes ou bien dangereuses pour qu'on en vînt contre elles à des mesures aussi terribles.

CH. GOMART.

Saint-Quentin, le 8 juin 1856.

APPENDICE.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Qui se trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.

LISTE DES BANNIS DE LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, PAR LES MAIRES ET JURÉS, DE 1273 A 1280, AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS QUI ONT MOTIVÉ L'APPLICATION DE CETTE PEINE.

1. *Symounes de Doai,* frepiers, feri Iehenins le fil Anssel Depuis, d'un cotel en mourdre, dont chius Iehenins fut mors; et pour chou fut chius Symounes banis de le vile et de le banliue à tousiours, en l'an del incarnation mil cc et LXXiij, en mois d'octembre.

2. *Wauterons,* con dist Libouconeterres, de Remicourt et Robikiaus de Gricort, eurent content (4) pour jiu de dés à 1 Roietel de Guise et en heudi Wauterons celui Robikel de courre sus icelui Roitel, et chius Roietaus se departi d'iaus et s'en aloit et chius Wauterons le suit et li courut sus et feri et abati à tere et le tint contre, et chius Robikiaus vint après; quant chius Roietaus se quida relever, Robikiaus tenoit 1 coutel et l'en feri en cors, dont il est mors; et pour ce fait chis, Wauterons fu banis de le vile et de le banliue à tousiours et on fist justice de Robikel gilocist, chius fait fu fais, en l'an del incarnation mil CC L XX iiij, en mois d'avrill, le mardi après le Paske et li justiche en fu faite le vendredi après en suivant.

3. *Jehans de Buismes,* Caudreliers et Wauterons de Buismes ses fius et Pierre de Buismes, caudreliers, assalirent Jehan l'Esteulier seur le cauchie d'Isle et le navrerent d'espées et fisent plaies grans et seur asseurement, dont chius Jehans li Estuliers est

(4) Contestation.

mors et pour sont li devant dict Jehans, Wautiers, Pierres bani de le vile et de le banliue a tousiours com mourdreur, en l'an del incarnation mil cc et LXXXIIIJ, en mois de Jule.

4. *Perrins Herlebaus*, de Graincourt, pour le baissele (5) Colart Bakeles avec qui il manoit, qui il mourdri mauuaisement d'une cougnie et le feri en le teste par derriere dont ele eut le coup de le mort. En l'an del incarnation, mil cc et LXXV, en mois de nonembre.

5. *Mehaus*, li Peuresse, pour larrechin de dras qu'elle embla mauuaisement en l'an del incarnation M cc et LXXV, en mois de décembre.

6. *Robers*, li Englenstes, de Saint-Emont, pour larrechin et pour mauuaise renommée ; en l'an del incarnation mil cc et LXXV, en mois de jenvier.

7. *Jehans* Estous de Rouecourt pour le pain des karités d'en four de Vies-Markiet q'il embla mauuaisement ; en l'an del incarnation mil cc et LXXV, en mois de décembre.

8. *Muede*, fille Rikier le Muet, pour larrechin de dras q'ele prist et embla et les mist desous sen lit mauvaisement ; en l'an del incarnation mil cc et LXXV en mois de décembre.

9. *Jehennins de Nuevile* pour Maret d'Irechon qu'il feri d'un baston en le teste dont ele morut en l'an del incarnation mil cc et LXXVI, en mois décembre à tousiours.

10. *Robins Hunes* fu banis à tousiours hors de le vile et de le banlliue pour Jehenin Galot le Telier, cui il feri d'un piet de hestaut (6) en le teste, dont chius Galos morut ; ce fu fait en l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois d'aoust.

11. *Wauterons*, fius Mikiel le Poulier, fu banis horse le vile, et de le banlliue pour mauuaise renômée de che con li metoit

---

(5) Jeune servante.

(6) Banc, étau.

sus q'il avoit emblée le fersenge (7) Wautier de Kamat. Ce fu fait en l'an del incarnation mil cc et LXXVIJ, en mois d'aoust (8).

12. *Marge,* femme Jehan Grain d'Or, fu banie hors de le vile et de le banlliue pour mauuaise renommée de ce con li metoit sus qu'ele avoit emblé trainme à saie. Ce fu fait en l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois d'octembre (9).

13. *Aubril Balike,* de Crois, fu banis hors de le vile et de le banlliue pour mauuaise renoumée d'alouer fausse monnaie. Ce fu fait en l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois d'octembre.

14. *Jehans Tauerniers,* de Toregny, fu banis à tousiours, hors de le vile et de le banlliue, pour Raoulin le Nain de Noueroi, cui il feri d'un coutel, desous l'espaulle derriere, dont chius Raoulins morut. Ce fu fait en l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois de novembre.

15. En l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois de nonembre, *Raoulin* li Mesureres estoit banis hors de le vile et de le banlliue pour ce q'il brisa luis d'une fême qui baron avoit et entra en se maison et vint à sen lit et le saka hors de sen lit à forche et li apoia le coutel à costes et fu renoumée de cele femme q'il vooloit jésir avec celi femme contre se volenté; et seur ce q'il estoit banis pour ce fait, il vaint en fourbourc d'Isle et trouua une fême séant seur 1 siege et le bati et feri et cauela et li abati sen caperon à terre que mahius li Goadaliers prist et enporta contre le volenté de celi fême, et, après ce daerrain fait, chius Raoulins fu pris dedans le vile et li coupa on 1 piet et fu de rekief banis de le vile et de le banlliue.

16. Et en celi meesme incarnation *Mahius,* li Gondaliers. fu banis de le vile et de le banlliue pour mauuaise renommée d'en caperon q'il hapa et emporta contre le volenté à la feme devant dite.

---

(7) Jeune porc.

(8) Cette sentence est bâtonnée sur le parchemin.

(9) Cette sentence est bâtonnée sur le parchemin.

17. En l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois de feurier, *Gilles,* de Brabant, fu banis hors de le vile et de le banliue pour mauuaise renommée de ce qu'on le print là ou il volois deffreumer le cambre Jehan Sauuage le clerc de fausser clef q'il avoit.

18. En l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois d'avrill, le samedi de le Paske, *Gerardins d'Aubenchuel* fevres qui fut vasles Jehan de Monbrehain le feures de le rue d'Isle, fut banis hors de le vile et de le banliue pour tousiours pour ce q'il feri Gringerins de Harli d'un baston en le teste, en le rue d'Isle devans le pont ; Jehan de Monbrehang dont chius Gringerins fu naurés et en est mort.

19. En l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois de nouembre, *Andriues* Caupecourse et Jehenins Barras, ses frères furent bani de le vile et de le banliue, à tousiours, pour Gillet de Sain, le fruitier, qu'il batirent et férirent de bastons, en le rue de Hurtebise, devant le maison Jehan Bosket, dont chius Gilles est mort.

20. En l'an del incarnation mil cc et LXXVII, en mois de novembre, *Baudes* Paillardiaus, li Henuiers, fu banis de le vile et de le banliue pour mauuaise renômée d'argent fondu q'il avait aporté as orfeuvres pour vendre.

21. En l'an del incarnation mil cc et LXXVIII, au mois de juing, *Rogierius* de Faïel, li Barbiere, fu banis hors de le vile et de le banliue pour mauuaise renommée de larrechin.

22. En l'an del incarnation mil cc et LXXviij le lundi devant la feste Saint Jehan Bautistre, Jehenins li Feure fius Helin, le Faueresse, fu bani à tousiours hors de le ville et de le banliue, pour Gobin, le somelier l'abbé d'Isle, que il feri d'une mesericorde en pis, en fourbourg de le rue le Mairesse et quant Gobin fu ensi ferus il ala à.... et fu errant mort.

23. En l'an del incarnation mil et cc LXXVIII, en mois de juing, *Pierre de Morchain,* li Caudreliers, fu banis hors de le vile et de le banlieue pour renomée de faire fausse monnaie.

24. En l'an del incarnation mil cc et LXXviij, en mois de dé-

cembre, le iour Saint Eloy, *Adins*, le Meuniers, fu banis de le vile et de le banliue, à tousiours, pour che q'il feri Godefrin Patrelot, clerc, d'un fauchon en le teste 1 coup, en Vies-Markie desous les waste lertes, derriere le manoir, au Mouton, dont chius Godefrins fut naures et en estorm.

25. En l'an del incarnation mil CC LXXIX le dimanche devant le feste Saint Mahiu l'apostre, Raous Cretangne li chauetiers fu banis de le vile et de le bauliue à tousiours pour chou q'il ochist Perron le Barrois, le chauetier, desous le plache de Sainte Katerine, devant le maison Berteuil, le Cressonnier.

26. En l'an del incarnation mil cc et xxiiij le vendredi devant le Pentecouste, *Colars Claie*, Flamens, courieres (10) de cuirs à faire bourses, fu banis a tousiours de le vile et de le banlliue côme murderes, pour che q'il ochist d'un coutel une femme, en le maison Rogier de Bapaumes, entre deux pons, le jour de le Paske, en l'an devant dit, entour l'eure de souper.

27. En l'an del incarnation mil cc et iiijxx, le samedi de le Paske, Jehans dit *le Grumchier de Valenchiennes*, tisserans de dras, fu banis à tousiours de le vile et de le banlliue pour che q'il avoit ochis d'un coutel Andriu de Marcoing, en le rue Sainct Thumas, encoste le maison Gobert de Gibercourt, le iour de le Paske-Flourie, de nuict, entre les ij cloches, en l'an devant dit.

28. *Gerardins de Castres*, de Faïel, Machaus, fius Gérart de Castres, en l'an del incarnation mil cc et iiijxx et le iour de Saint Jehan décolassé, fu banis à tousiours de le vile et de le banlliue, pour ce q'il avoit ochis d'un bâton le maieur de Faïel qui bourgecis estoit, as arbres dehors Faïel, le jour Saint Pierre et Saint Paul, as vespres.

29. En l'an de l'incarnation mil cc iiijxx et el mois de nonembre, Jehans, dis *Franchois Liénars*, embla nuitautre une keute (11) en le maison Jehan, le Feutrier, en le rue au Cerf et l'emporta par les courtius derriere et fu li keute encontrée en le ruele de Monchi et fu bien prouué par plusieurs tesmoins que Franchois

---

(10) Corroyeur.
(11) Matelas.

l'en faisoit porter ; et, pour che fait, chius Jehans Franchois fu banis à tousiours de le vile et de le banlliue, comme lares.

30. *Quentines de Roupi* en l'an mil cc iiijxx et le lunsdi après le Saint Andriu, entre II clokes un cart, tout de nuict, vint en le maison Hanon, le Fourbisseur, devant le puis de le Selerie, avec Raoulin Chastel-Fort et autres compagnons et burent saiens et quant il eurent but il s'entreprisent de parole et bouta chius Quentines icelui Raoulin tout coiement d'un coutel desous le mamele et pius sassist ; chius Raoulins mourut errant et chiut Quentines s'en torna a tant, et pour che fait chius Quentines fu banis à tousiours de le vile et de le banlliue, com pour hôme mort.

(Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, liasse 30, dossier *A).*

LETTRE DES MAIRE ET JURÉS DE LAON AUX MAIEUR ET JURÉS DE SAINT-QUENTIN.

« A sages hommes et honnestes, au maieur et as jureis de « Saint-Quentin, li maire et li juré de Loon, salut et bône amour· « Nous vous faisons à savoir que nous banissons houliers et « houlières (12) et gens de mauvais renom à no volenté fors de la « pais de Loon, et se aucun d'eaus après ce revienent sans con- « giet, nous le prendrons et, en une place qu'on dist Chieureton « à Loon, les faisons enfoir par iij samedis, bien le moitiet dou « jour des iij marchies comencé, jusques devant vespres, tous « drois seur leur pies jusques as mameles enclos en terre ; et, « à l'issue dou tiers samedi, nous les faisons convoier fors de la « pais par gens de piet et ribaus à grant plenteit (13) avec, et leur « dist on, de par nous, que il ne rentrent seur peine de tout « vif enfouir, en la pais jusques au rappel le maieur et les jurés. « en après nul qui soient banit pour souspecon d'occision de « larrecin, de sarcin (14), de rapt, de murdre, nous ne souffris-

---

(12) Libertin.

(13) Nombre.

(14) Maladie, lèpre.

« mes onques à rentreir avec roi, avec évesque, ne avec d'autre,
« se par nostre greit ne fu et sachies que nous vous envoions en
« escrit les noms et les seurnoms de tels gens, côme vous nous
« avez requis, que nous banesisines deesrainement fors de la pais
« Loon. Dex vous wart. »

(Original sur parchemin. — Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, liasse 30, dossier A, pièce 5).

LETTRE DES PRÉVOST ET JURÉS DE VALENCIENNES AUX MAIEUR ET JURÉS DE SAINT-QUENTIN.

« A sages homes vallans et honnestes le maieur et les jurés de
« St. Quentin, li provost, li jurés et li eskievins de Valenchien-
« nes, salus et bone amour. Segneurs vos nos mandastes par
« vos lettres que nos vos envoisames les nons de ciaux que nos
« aviemes novielement banis de no vile et locoison pour quoi il
« sont banit, pourquoi nos vos faisons savoir que Tarte et Isa-
« biaus samie en sont banit pour hourrie (15); et li feme Gillot
« de Douy pour çou qu'elle vole se baron dener 1 crapaut à
« mangié, et Margos li rousse; li feme Adin le putier et Iuliane
« Pemele, li amie Gillot, Gaufier et Marions Robé et sa mère,
« pour çou quelle maine sa fille foutre ; et Iakemins le Lambars
« de Tournay et Anecons samie Iehanet de Waurin et Marotte
« Dansaing samie, et Iakemins de Hosdaing et Emmelos samie
« et Colins Dangiel et Clarisse samie, et Iehanot de Samion et
« Marote Mascarde samie, et Mahius Primiels et Margot samie, et
« Sansonet et samie et Gillot Boucine et Pierrone samie et Maro-
« te Bourete et Marote de Solesmes pour maais ostel (16);et Tom-
« biele et sa feme et ses II sereurs pour otel cas; et Florekins
« demie escaut et se feme et se Basciele la rousse pour otel cas;
« et Adins li putier et samie et Tropkie et samie et Baudes Rou-
« piè, pour Conbon (17) de larons; et Rumele li Hokeleres (18) et

---

(15) Libertinage.
(16) Mauvaise hospitalité.
(17) Concert froduleux.
(18) Trompeur.

« Sohier à lescace le gingneleres (19) ; et Iehane Blondiau de « Cabray et Iehane de Condet, pour Conbon de larons; et Iehan « Wibelins pour otel ; et Lambert li cat de Doai, et Lucasins de « Cabray, et Liepins de St.-Quentin, et tout hourie et toutes « hourieres et tous ribaut ki nont II faudrecs (20) de dracs.

(*Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin,* liasse 30, dossier A. N° 4 bis.

DOCUMENTS, ARRÊTS, ORDONNANCES

Concernant les bannis de Saint-Quentin de 1299 *à* 1402.

Arrêt du Parlement (rendu à Paris le vendredi après les Brandons, 1299) contre l'archevêque de Reims qui, à son entrée dans la ville de Saint-Quentin, avait introduit en icelle les bannis par sentence des maieur et jurés. L'arrêt ordonne que le bailli laissera la main du roi sur le temporel de l'archevêque de Reims tant que celui-ci n'aura pas cessé son entreprise à l'encontre de la juridiction des maieur et jurés de Saint-Quentin.

ARRÊT DE RAPPEL SIGNIFIÉ AUX MAIEUR ET JURÉS DE SAINT-QUENTIN.

(XIIIe siècle).

« Comme Robers li maires qui banni estoit de Saint-Quentin « pour l'occision Jehan Herquelin fut rapeles par le volonté le « roy qui nous en fist commandement, après que nous eussions « avant apris comment il avoit fait le pélérinage d'outremer où « il dust demorer trois ans alant et venant, par le pais qui faite « fu entre li et les amis de mort, si comme il fu donné à enten- « dre au roy et à nous et que pour bones lettres que cil Robers « ha aportées de le terre d'outremer et pour tesmoignage de « bones gens, haiens su que il ha bien demouré en son voiage

---

(19) Le *Gonelier*, Md. de Gone, ou Gowne, vêtement.

(20) Mesure.

« pour l'espace de trois ans accomplis, nous vous mandons que « vous le retablissiez à le ville de Saint-Quentin que le Roy li ha « rendue et commendiez au maieur et jurés de Saint-Quentin « qu'ils le rechoives et le laissient demorer et quiescer en le vile « de Saint-Quentin paisiblement.

« Ce fut donné.... »

1300. Ordre de Philippe-le Bel au bailli de Vermandois, de mettre à exécution une sentence de bannissement prononcée par les maire et jurés de Saint-Quentin.

Des lettres du Roy pour les banis a tousiours qu'il remist en le ville quant il y vint après son courunement afin que ce ne port preiudice à le ville.

1315. « Ludovicus, dei gratià Francorum et Navarre Rex, uni- « versis presentes litteras inspecturis salutem. Cum nos in primo « iocondo adventu nostro, post consecrationem et coronationem « nostras, apud Sanctum-Quintinum in Viromandia, quasdam « personas dicte ville pro quibusdam sunt impositis homicidijs « bannitas ad dictam villam revocaverimus et restituerimus, de « nostro plenitudine potestatis, notum facimus quod propter « revocationem et restitutionem hujus modi, maiori juratis et « communitati dicte ville non volumus nec intendimus in eorum « libertatibus aut privilegiis pridem aliquid generari. In cujus « rei testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum. « Datum Parisiis, ij die novembris, anno Domini M CCC quinto « decimo. »

1315, 22 *septembre*. Lettres de grâce accordées par Louis-le-Hutin, à Guérart de Doing, banni de la commune, comme soupçonné de la mort de Mahius de Guisnes.

1341, 29 *septembre*. Lettres par lesquelles Philippe de Valois annule, sur la demande des maire et jurés de Saint-Quentin, les

lettres de rémission accordées à des bannis, comme préjudiciables aux chartes et priviléges de la ville.

1385, 21 *novembre*. Arrêt du Parlement de Paris qui confirme une sentence de bannissement prononcée par les maire et jurés de Saint-Quentin contre une nommée Jeanne, pour cause de sortilége.

1391, 15 *avril*. Sentence des maire et échevins de St.-Quentin qui condamne un voleur nommé Pierre Bernart à être mis « en l'eschielle, par l'espace de six heures, sur la place du Marchiet » à être attaché au pilori et marqué d'un fer chaud à fleurs de lys et à être banni de la ville au son de la cloche.

1402. 21 *février*. Permission accordée à un banni, par les maire et jurés de Saint-Quentin, de rentrer dans la ville à la condition qu'il en sortira toutes les fois qu'on le lui fera signifier.

FINANCES

ET

ECONOMIE DOMESTIQUE

DE L'ABBAYE DE S^T^-AMAND.

On se fait généralement une idée fort confuse et fort incomplète de ce que pouvait être la vie intérieure d'un monastère tel que celui de Saint-Amand, quant à l'espèce et à la quantité de denrées de toute nature consommées annuellement par la communauté.

Eclaircissons, s'il est possible, ce point obscur de l'histoire locale, et pénétrons dans les secrets de la cave et de la cuisine des bons religieux. Jetons un coup-d'œil rapide sur leur budget que beaucoup de provinces pouvaient envier et étudions, dans leur source même, ces richesses immenses qui entraient dans leurs coffres-forts.

Il leur fallait véritablement des ressources considérables, des bénéfices nombreux et énormes pour subvenir à tous les besoins du monastère. Nous avons décrit ailleurs (1) les splendeurs de la nouvelle église et du palais abbatial que Nicolas du Bois venait

(1) *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand.* Ch. 8.

d'élever, nous avons vu que les dépenses nécessitées par cette grande entreprise se montaient à *trois millions de florins* (2), ce qui, au cours du temps, équivalait à près de *quatre millions de livres* (3), et ce qui aujourd'hui représenterait *sept à huit millions de francs.*

Nous avons eu occasion de signaler aussi les pertes considérables que les guerres de Bourgogne avaient fait supporter à l'abbaye (4) pendant le XVe siècles, et les désastres qu'elle eut à subir pendant les dissensions religieuses du XVIe (5).

A ces causes de diminution de revenus, nous devons ajouter comme résultat inévitable des catastrophes récentes l'accroissement de la misère publique et la dépopulation des campagnes, qui imposaient des charges sans cesse renaissantes à l'inépuisable charité du couvent.

L'élévation du prix des subsistances, qui fut la conséquence de la dévastation des champs, le nombre toujours croissant des hôtes et des visiteurs, les occupations militaires, étaient aussi des causes de surcroît de dépenses pour l'abbaye, de telle sorte, qu'en 1705, lorsqu'il s'agit de payer à M. le cardinal de Médicis, abbé commendataire, la portion qui lui appartenait dans les revenus du couvent, le prieur fut forcé d'écrire ses doléances au ministre Chamillart.

Cette lettre rend compte au ministre des négociations entamées entre l'abbé Salviati, délégué de Mgr. de Médicis et l'abbaye, pour le partage des revenus. D'un commun accord, ces revenus sont reconnus monter à *cinquante mille livres* en espèces et à une somme égale en grains, bois et bestiaux. Les charges sont estimées d'abord *cinquante-deux mille livres* ; mais *à force de diminuer sur des choses nécessaires mesme jusque aux chandelles* (6) on les réduit à *quarante-sept mille livres.*

---

(2) *Délices des Pays-Bas.* T. 2, p. 251.

(3) Le florin de Hainaut valait 25 sous de France.

(4) *Hist. de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand.* Ch. 6.

(5) *Hist. de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand.* Ch. 7.

(6) Arch. communales de Saint-Amand.

Il restait donc net à l'abbaye une cinquantaine de mille livres de rentes qu'elle était obligée de partager par moitié avec le cardinal. Mais, sur sa part, il lui fallait, ainsi que le signale le prieur, pourvoir *aux autres charges et à l'entretien de quarante-quatre religieux, sans parler d'une quantité de dettes volantes que feu l'abbé a laissé à payer* (7).

Dans cette situation, la grosse part n'était pas pour l'abbaye ; aussi la communauté ne tarda-t-elle pas à s'apercevoir qu'elle ne pouvait acquitter les obligations qu'elle avait contractées envers le cardinal sans *se surcharger de dettes et abismer insensiblement sa maison* (8).

Nous voyons donc dès l'abord que, malgré ses magnifiques revenus, l'abbaye avait peine à suffire à ses besoins. Et cependant, comme nous l'avons dit, le nombre des religieux avait toujours été croissant depuis le dernier saccagement du monastère par les Huguenots.

Nous en trouvons la preuve dans des documents authentiques.

En 1598, le cloître était peuplé de 23 religieux profès et de 6 sous-profès (9) ; on sortait à peine des guerres de religion ; le calme n'était pas encore parfaitement rétabli : le règne réparateur des archiducs allait seulement s'ouvrir.

---

(7) Arch. communales de Saint-Amand.

(8) Lettre du Prieur. Arch. communales de Saint-Amand.

(9) Etat et côptes. Ms. des Arch. communales de Saint-Amand.

Voici leurs noms relevés sur le même manuscrit :

D. Joosse Chapelle. Prieur.
D. Jan Cambier, soubprieur.
D. Louy Seinietz.
D. Laurent Porpile, vestuaire.
D. Pasques du Mont, chantre.
D. Pier Vanelenghier, serviteur.
D. Anthoine Ruffin.
D. Herman Hertaing.
D. Charles de Par, dispensier.
D. Henry Moreau, sacristin.
D. Anthoine Grebert, soubchantre.
D. Nicolas de la Croix.
D. Gile de Man.
D. Robert Plaisant.
D. Michel Harrou.
D. Michel Pouille.
D. Pier Gravan.
D. Jacques Terage, clocman.
D. Plip Hemond.
D. Hubert Van Lierre.

Quarante ans plus tard, en 1641, le personnel du couvent se compose de 20 religieux profès, de 2 sous-diacres, de 7 novices et de 12 familiers (10).

Trente ans après, en 1669, nous comptons (11) 37 religieux

D. Jacques du Bois.
D. Jacques du Chabge.
D. Jan Marret.
F. Gile Blocquel.
F. Amand Schohier.
F. Louy de Lattre, professe.
F. Charles Bourgeois.
F. Pierre du Pontiau.
F. Anthoine.

(10) Compt et Estat du cellerier. Ms. desArch. comm. deSt.-Amand.

Ce même ms., coté carton B, n° 3, donne les noms de ces religieux comme suit :

Prêtres.

D. Placide Griffon, Prieur.
D. Henri Moreau.
D. Jan Maroy.
D. Jan Monar.
D. Charles Gillé.
D. Julien Beaufremet.
D. Cornille Beaufremet.
D. Anselme Dubois.
D. Jonat Hirchoulx.
D. Ildefonse Goelghebeur.
D. Maximien de Calonne.
D. Colomban Le Pan.
D. Humbert Desbleumortier.
D. Constantin Conratte.
D. Valentinian Du Jardin.
D. Maure du Bleur.
D. Gille Desbleumortier.
D. Omer Teneur.
D. Bertin d'Amand.
D. Donat Sauvage.
F. Philippert Flamen, soubdiacre.
F. Florebert Reverseur.

Novices.

F. Jan De le Court.
F. Guillaume Mercier.
F. Charles Pattou.
F. Jacques Gorin.
F. Guillaume Pollet.
F. Michel Carpentier.
F. Nicolas Sevin.

Familiers.

F. Leonarde.
F. Jan Pot.
F. Jan De le Court.
F. Adrien Griffon.
F. Jan Urbain.
F. Jan Poncheau.
F. Anthoine Gottie.
F. Jacques Hamel.
F. Jan Dupret.
F. Gille Desbleumortier.
F. Pierre Pezé.
F. Louis Griffon.

(11) Compte et estat de l'œconomie conventuelle de Saint-Amand. Arch. communales, carton B, n° 5.

En voici la liste tirée de ce ms.

Monsieur le Très R^d^. Prélat.
D. Humbert Desbleumortier, prieur
D. Jonat Hircoulx.
D. Omer le Taisneur.
D. Maurant d'Haussy.
D. Constantin Conrart.
D. Maure du Brulle.
D. Gille Desbleumortier.

profès, 11 novices et 6 familiers; en 1680, 35 profès et 18 sous-profès (12).

Ce personnel se trouvait presque journellement augmenté par l'arrivée d'étrangers, à qui le couvent offrait une généreuse hospitalité, dans le quartier spécial qui leur était consacré. Il faut encore y ajouter les nombreux domestiques attachés au service de la maison, les ouvriers et gens de travail de toute nature, qui augmentaient chaque année en proportion même de l'augmentation du personnel fixe et des hôtes.

Les revenus de l'abbaye se composaient des cures et bénéfices qui étaient à sa collation (13), des rentes seigneuriales et fon-

---

D. Bertin Daman.
D. Bernard Lestrelin.
D. Richard Boucquel.
D. Momelin Herrier.
D. Lambert Taisne.
D. Amand de le Court.
D. Augustin Le Mercier.
D. Gregoire Patou.
D. André Carpentier.
D. Florebert Sevin.
D. Colomban Parent.
D. Rupert le Par.
D. Boniface Nepveu.
D. Ghislain Polinkove.
D. Eloy Bayart.
D. Nicaise Broux.
D. Landoalde Kimp.
D. Cirice Marbaix.
D. Philibert.
D. Paul Prevost.
D. Arnold Coulombier.
D. Albert Poppet.
D. Emilian Dumont.
D. Romain Baccart.
D. Landelin de le Croix.
D. Casimire Gavesky.
D. Bavon Pollet.
D. Josse Luytens.
D. Nicolas Bostain.
D. Leandre Colins.

Novices.

F. Josse.
F. Nicolas.
F. Anselme.
F. Leandre.
F. Ildephonse.
F. Maurant.
F. Rupert.
F. Francois.
F. Jan.
F. Jan Despret.
F. Pierre Gozet.

Frères familiers.

F. Jan de le Court.
F. Adrien Griffon.
F. Baulduin Rogier.
F. Antoine Gaultier.
F. Jacy du Hamel.
F. Jan du Pret.

(12) Arch. de la commune, carton E. Liste nominative des religieux de l'abbaye de Saint-Amand de 1680 à 1723. — *Idem* carton C, n° 5. Acte capitulaire.

(13) Nous trouvons encore, dans les Arch. de la Mairie de St. Amand une liste très-intéressante des *cures et benefices à la collation de l'abb*

cières de la terre contentieuse et non contentieuse, de celles des villages de la juridiction, comme Rumegies, Escaupont, Fresnes, Vicq, Hertaing, Froidmont, Moncheaux, Lourches, etc., des rendages de toute nature, des droits de gambage payés par les brasseurs, des droits de vinage, d'afforage et autres, des dîmes

---

de Saint Amand avec leur taxe ; nous la transcrivons dans son entier : *Abbas S^ti Amandi in Pabula ordinis S. Benedicti Tornacens. Diœcesis.*

Grand Wargny..... 181.
Capellania ibidem..... 15
Capellania in ecclesia de Grand Wargny..... 15
Scaupons S^ti Amandi et S^ti Nicolai..... 28 4

In decanatu de Haspra.

Haussy..... 48 3
Capellania S^ti Nicolai.... 15
Capellania B. Mariœ..... 20
Locus S^ti Amand..... 20
Capellania ibidem..... 15
Capellania S^ti Josephi.... 20
Capellania B. Mariœ, ibid. 10
Nova villa supra scaldi... 20
Capellania ibid. B. Mariœ. 12

In decanatu de Cernia.

Wodeke..... 40
Capellania S^ti Nicolai, ibid. 12
Capellania B. Mariœ de Jemont..... ... 15
Caufours S. Joannis..... 30
Capellania ibidem unita... 10
Capellania B. Mariœ de Capella juxta Lutosum.... 15
Capellania S^ti Nicolai ibid. 12
S^ti Briseci Hogenaus..... 15

In decanatu Gerardmontensi.

Annain. Everbeke.... .. 20
Lyrault. Capellania ibid... 15
Remelinghen..... 14
Capellania ibidem non taxata.

In decanatu Alostensi.

Vluerderselle..... 25
Capellania..... 10

In decanatu de Pamella.

Scorniacum..... 20
Capellania ibidem appellata Nimingen..... 12
Altera Capellania..... 15

In decanatu Tornacensi.

Celle..... 31
Rosut..... 24
Froimont..... 16
Willemel..... 16
Capellania de Houdion... 12
Hertain..... 20
Moussin..... 40
Capellania ibidem..... 12
Nivelle..... 28
Rongi..... 28
Rume..... 48
Capellania ibidem. 18
Capellania ibidem de Geleppes Rumegies..... 28
Cura S^ti Martini de S^to Amando..... 40
Capellania B. Mariœ ibid.. 16 16
Capellania S^ti Nicolai ibid. 12
Capellania S^ti Joannis Evangilistes ibidem..... 16
Capellania S. Jacobi ibidem et una altera leprosorum ibid.
Capellania capellœ B. Mariœ leprosorum prope S. Amandum.
Capellania S. Nicasii..... 12
Thun..... 12
Taintegnies..... 24
Brilon..... 24

et corvées, des charges claustrales et du produit des tailles de la forêt.

Nous trouvons un tableau très-détaillé de ces revenus dans un COMPTE (14) *présenté par le compteur en personne à vénérable et discrète personne Dom Estienne Baclan, grand-prieur de l'église et abbaye de Saint-Amand, assisté de révérends prêtres et religieux de la même abbaye, Dom Richard Bruneau, préposé au vestiaire, et Dom Columban de Calonne, maître d'hôtel; le compteur diant affirmé la recette entière et les mises fidèlement énoncées; à Saint-Amand le onze janvier mil sept cens trente.*

Ce compte, rendu par D. Cassiodore Deropsie, *religieux de l'abbaye et commis à la recepte généralle,* contient cette mention :

C'est pour l'échéance de la Saint-Remy mil sept cens vingt-huit jusques et inclus le premier de septembre mil sept cens vingt-neuf faisant le terme d'un an.

Voyons donc, d'après ce document, ce que l'abbaye de Saint-Amand recevait à cette époque dans l'espace d'une année.

In decanatu Cortracensi.

Bisseghem..... 25

In decanatu Rolloriensi.

Markeghem..... 24
Hoyelede..... 25
Capellania B. Mariœ ibid.. 12
Capellania S. Crucis ibid.

In decanatu Brugensi.

Winghene..... 45
Capellania B. Mariœ ibid.

In decanatu Ardenburgensi.

Cura de Herregen aliâs Berne..... 40

In decanatu Ouldenburgensi.

Betegem..... 32
Curatus de Winden..... 30

In decanatu atrebatensis diœcesis.

Dechy..... 20
Roucourt..... 30
Enerdefulne..... 10
Capellania de Roucourt.
Capellania de Dechy..... 7

In decanatu Vallencenensi.

Lesauch..... 8
Rench..... 12
Mastain..... 8
Escaudain et Lourche.... 12

(14) Arch. communales, carton B, n° 6.

1° Les RENTES SEIGNEURIALES ET FONCIÈRES portent cent trente-six livres, dix sols et trois deniers..... 136.10.3

En chapons cens soixante-cinq et demye,

En poulles une trois quarts,

En seigle neuf razières trois quarts,

En avoine cinq cens vingt razières et demye,

En pains cinq,

En fourches et prets trente une trois quarts,

En huille trois pots.

2° Les RENDAGES en argent des *fermiers, maisons, prairies, marchés, dixmes et pesches*, en la ville et paroisse de Saint-Amand porte dix mils neuf cents deux livres, dix sols ..... 10,902.10.»

La rente remboursée et non remployée du château Malpaix.

Les champs Delmotte, les viviers d'Elnon, le château Delmotte, les herbes des basses pâtures, la dépense de la terre contentieuse, *actuellement tenus par la maison.*

3° Les RENTES ET REDEVANCES de la terre de Saint-Amand s'élèvent à mil sept cens neuf livres, onze sols, neuf deniers, parmi lesquels *l'emphitéose de neuf bonniers trois quartiers de la cense Bouillon-Fontaine* porte cinq cens livres, *le droit de pontenage* cent livres, *le droit d'afforage* cent livres, *le droit de hallage* quatre-vingt livres, *le droit de deux liards qui se lève sur chaque razière de grain passant sur la nouvelle Escarpe* quatre cent vingt-neuf livres, dix sols, neuf deniers, *la charge de Grand-Maire suivant l'édit d'avril* 1694 cent vingt huit livres, et les quinze livres six sols dûs par chaque brasseur (15) *pour droit de gambage*..... 1,759.11.9

---

(15) Le manuscrit donne les noms des brasseurs de cette époque, au

4° Les ROUTES SEIGNEURIALES *de Rumegies,* cinquante livres en argent..... 50 » »

En avoine, nonante razières et demye,

En froment, une razière trois quarts,

En chapons, quatre-vingts,

En poulles, douze,

En pains, dix-huit.

5° Les RENDAGES *des fermiers de Rumegies,* deux mils deux cens quarante neuf livres, dix sols, parmi lesquels la *dixme de Rumegies* figure pour quatorze cens livres, et la *cense des West,* pour mémoire, à huict razières d'avoine, et huict chapons..... 2,249.10.»

---

nombre de 21 à Saint-Amand, 2 à Rumegies, 2 à Maulde, et 1 à Bleharies.

Voici la note de ce manuscrit. — Parmi les brasseurs dont il donne les noms, nous retrouvons plusieurs des familles les plus honorables du pays.

Les brasseurs de Saint Amand et terre dud. lieu doivent par an pour droit de gambage, chacun quinze livres six sols payables à la St. Remy 1,728 comme suit :

SCAVOIR :

Le Sr Milleville.
— Druon fils.
— Raviart.
— de Gouy.
— Lescohier.
— Mathieu du Bois.
— Messager.
— Nazart Delcourt.
— Soil.
— François Druon.
— Jean Siro.
— Albert Waché.
— Louis Tordoir.
— Jean Bauçon.

Le Sr George Barbieux.
— Dronsart.
— Michel Lot.
— Gaspard Simon.
— Bouchart.
— Lavenne Tournois.
— Gille Simon.

Rumegies.

— Pierre Demoutier.
Ve Lorthioir.

Maulde.

— Nicolas Delrue.
— Caby.

Bleharies.

— Jacques Patin.

6° Les FERMIERS doivent en outre :

En grains 76 razières de seigle.

76 dito d'avoine.

18 dito de socrion.

6 moutons, 3 agneaux et demy corvée.

7° Les ROUTES SEIGNEURIALES *de Bleharies et Maulde* portent en argent vingt livres, douze sols, trois deniers..... 20.12.3

En avoine, une razière et demy,

En chapons, cinquante quattre et demy,

En poulles, une,

En pains, treize.

La *dixme de Bleharies* et *Cul de Maulde,* onze cens livres..... 1,100. ».»
et mil jarbées.

Dixme, terrage, rentes et tailles de Moncheaux mil jarbées et mille livres..... 1,000. ».»

Dixme grosse et menue, hottelage, terrage, obligation, rentes seigneuriales, et droit de pesches dans la rivière de l'Escault, si avant que ladite pesche s'extend à Lourches:

Trois cens vingt mencauds de froment,

Trois cens vingt dito de socrion,

Cinq moutons et une corvée.

Les *rentes seigneuriales d'Escaupont* portent en argent cincquante huict livres..... 58 » »

En avoine, quarante-cinq huittelets,

En chapons, trente-cinq un quart,

En poulles, vingt-sept,

En pains, vingt-deux et demy,

En corwées, seize.

Divers occupeurs, deux mils quattre cens livres..... 2,400. ».»

Dixme de Fresnes, cinq cens livres..... 500. ».»

D'autres occupeurs, en argent : cent quarante livres..... 140. ».»

En dindons, quattre,

En jambons de Mayence, deux,

En chapons, huict.

Dixme et marché de Vicq, proche d'Escaupont, quattre vingt livres..... 80. ».»

8° *Occupation et dixmeron d'Hertaing, dixme d'Epelchain, Catrechain, Samain, Marquain, Audion, et Audioncelle*, six mils cent quinze livres..... 6,115. ».»

En grains, quattre vingt neuf razières, six hottiaux de golnée et un mouton gras.

9° Les rentes foncières et seigneuriales de Froidemont, portent en argent cinquante quattre livres, seize sols, trois deniers..... 54.16.3

En avoine, septante razières, un hotteau,

En gollenée, neuf razières,

En chapons, sept,

En poulles, une ;

Dixme de Froidemont, six cens livres..... 600. ».»

Rendage des fermiers, neuf cens cinquante cinq livres, dix sols..... 955.10.»

Entretient du chœur de l'église paroissiale,

Rendage en grains, deux cens quattre vingt huict razières de golnée et trois cens jarbées.

10° *Recepte de moutons, agneaux, veaux, porcqs, anguilles et chapons :*

St.-Amand.	*Monchaux.*	*Hertain.*
4 moutons.	5 moutons.	1 mouton.
2 veaux.	3 porcqs.	12 chapons.
48 anguilles		
—	—	—
Rumegies.	*Lourches.*	*Froidemont.*
6 moutons.	5 moutons.	5 moutons.
3 agneaux.	3 porcqs.	41 chapons.
8 chapons.		

Corwées cent quarante livres..... 140. ».»

Et deux jambons de Mayence, vingt quattre livres..... 24. ».»

11° Les charges claustrales portent treize mils sept cens soixante livres..... 13,760. ».»

12° Des dames de paix *pour quattre vingt quattre tonnes de bierre à elles livrées au prix de douze livres la tonne,* neuf cens vingt quattre livres..... 924. ».»

13° Argens recus *pour pots de vin,* trois mils cent trente quattre livres, quattre sols..... 3,134. 4.»

14° *Le comptable s'étant chargé de la recepte entière des grains faicte dans Rumegies, Lourches, Hertain et Froidmont en fait icy le renseignement montant à trois cens septante six razières, sept hotteaux,* desquelles déduisant huict razières laissées au *curé d'Hertain,* comme il conste par sa quittance; trois razières pour gages du *sergeant d'Hertain* au lieu d'une qu'il avait cy-devant, led. sergeant ayant refusé de servir pour un si petit gage; deux razières aux *Pauvres-Claires,* par ordre de M. le prieur; et douze razières de *fraintre,* faisant ensemble vingt cinq razières; reste à renseigner le prix de trois cens cinquante une razières, (16) sept

(16) A raison d'environ 12 l. 13 s. 7 d. la razière.

hotteaux, quattre mils quattre cens cinquante une livres..... 4,451. ».»

15. Tiers *revenant à l'abbaye* dans le prix de la raspe de la taille *de la Croix-Wattier, Franche-Foret de Saint-Amand, de celle du Moyen-Rieux, bois d'Escaulpont, de celle de la Bonne-Brocq à Hornaing, des bois du Lieu à Froidmont, des bois de Glanchon, et des chênes et fresnes vendus dans le bois de Saint-Amand,* porte vingt quattre mils une livres, onze sols, neuf deniers, un tiers..... 24,001.11.9 1/3

Le total de la recepte porte septante quattre mils neuf cens cinquante cinq livres, quinze sols et neuf deniers, un tiers..... 74,955.15.9 1/3

Dont argent de Tournay quatorze mils cinq cens quattre vingt trois livres, neuf sols..... 14,583,9. » »

Et argent de Saint-Amand, soixante mils trois cens septante deux livres, six sols, neuf deniers, un tiers..... 60,372,6.9.1/3

Voilà l'actif de l'abbaye, en 1730; voyons maintenant ses dépenses à la même époque; le même compte-rendu nous servira de guide.

Le compteur porte en dépenses à l'abbaye :

1° Mises et payemens *faits à cause des portions congrües et canoniques*, accordées aux pasteurs et vicaires de Saint-Amand, aux pasteurs d'Hertain, de Froidmont, de Bleharies, de Samain, au sindique des Récollets de Valenciennes pour le Père stationnaire, mil huit cens vingt livres, seize sols..... 1.820.16.»

2° Descharges de rentes *deües par les lots des religieux,*

deux mils six cens cinquante trois livres, un sol..... 2,653. 1.»

3° Tailles et impots, *deüs par l'abbaye de Saint-Amand*, cinq cens trente livres..... 530. ».»

4° Livrances *d'étoffe, toille, drap, cire de l'église*, six mils cinq cens septante une livres... 6,571. ».»

5° Livrances *de vin faites à la maison depuis le* 16e *d'octobre* 1726, *jusques et inclu le* 6e *de juin* 1728, treize mils neuf cens quattre vingt trois livres, douze sols..... 13,983.12.»

Autres livrances *de vin blanc* et autres, trois mils sept cens trente deux livres. douze sols, six deniers..... 3,732.12.6

Livrances de bouteilles, deux cens quarante trois livres..... 243. ».»

Sucre, jambons, morue, fromages, etc., deux mils huict cens dix sept livres, dix huict sols.. 2,817.18.»

Beurre de Dixmude, deux mils cent treize livres, dix-huict sols, six deniers..... 2,113.18.6

Quarante razières de scourgeon, deux cens dix sept livres, onze sols..... 217.11.»

Poisson de mer, deux cens trois livres, six sols..... 203. 6.»

Poisson d'eau douce, sept cens trente une liv. 731. ».»

A Monsieur Basille, abbé de Chatteau-l'Abbaye, pour livrances de trois cens cinquante carpes au prix de six patars et huict cens cinquante tiers à raison de vingt cinq livres du cent, quattre cens vingt deux livres..... 422. ».»

Poisson de mer venant de Vallenciennes, dix huict cens trente neuf livres, deux sols..... 1,839. 2.»

Poisson de mer envoyé de Tournay pendant les Avents 1728 et le Caresmes 1729, trois cens septante deux livres..... 372 ».»

Cableaux, morues, etc., cent vingt quattre livres..... 124. ».»

Hérens, *morues*, etc., cent vingt six livres, dix sols..... 126.10.»

Viande, cent quarante une livres, seize sols. 141. 16.»

Lard à larder, cent soixante dix livres, six sols..... 170. 6.»

Pieds de moutons, testes, foye, langue enfumée, soixante cinq livres, un sol..... 65. 1.»

Dragers, pralines, amandes, huilles, biscuits, etc., septante quattre livres, huict sols..... 74. 8.»

Citrons, marrons, etc.. cent soixante trois livres, quattre sols..... 163. 4.»

Amandes à la cocq, douze livres..... 12. ».»

Poullardes et autres, cincquante trois livres deux sols..... 53. 2.»

Huille, vinaigre, fromage, etc., septante livres, 70. ».»

Soucrion, deux cens trente livres..... 230. ».»

Cinquante razières de bled, quatre cens livres. 450. ».»

Vinaigre, cent quarante quattre livres..... 14..» 4»

Cochon livré au refuge de Tournay, trente deux livres..... 32. ».»

Viande de boucherie, sept cens soixante quattre livres, trois sols..... 764. 4.»

Veaux, mil trois cens neuf livres seize sols.. 1,309.16.»

Gibiers, deux cens quattre vingt trois livres treize sols..... 283.13.»

Poulles, cent neuf livres, trois sols..... 109. 3.»

Jambons de Mayence, cincquante trois livres, huict sols..... 53. 8.»

Bouchons, pots, caraffes, etc., cent quattre vingt sept livres, dix-neuf sols..... 187.19.»

Pain, son, etc., au refuge, quatorze livres, seize sols..... 14.16.»

Quelques bouteilles de vin envoyées de Tournay pour les malades, quatorze livres, quattre sols..... 14. 4.»

6° *Chandeilles*, neuf cens une livres, seize sols..... 901.16.»

Poudre et plomb, soixante trois livres, douze sols..... 63.12.»

Cordes, cent soixante livres, dix neuf sols.. 160.19.»

Houille pour la brasserie six cens septante six livres, huict sols..... 576. 8.»

Cloux, vingt trois livres, huict sols..... 23. 8.»

Au maréchal de Tournay dix huict livres, douze sols..... 18.12.»

7° *Bois sciez, bricq, chaud* et autres pour la bas-court, deux mils soixante quattre livres, seize sols..... 2,064.16.»

8° *Gages annuels des domestiques, item ferronniers, chaudronniers, médecins, chirurgiens, apothicaires,* trois mils trois cens quarante cinq livres, dix sols..... 3,345.10.»

Parmi lesquels figurent cent livres pour une année de pension de médecin à M. Brassart, et quarante deux livres pour visites rendues à plusieurs confrères par M. Gosse, médecin.

Pour salaires d'avocats, procureurs, huissiers, sergeants et autres officiers de justice, neuf cens huict livres, quattre sols, quattre deniers.... 908. 4.4

Dans lesquels sont comprises six cens quarante livres à Dom Martin Tournant, pour *frais de voyage au Sinode.*

10° *Les macons, charpentiers, vitriers, menuisiers, couvreurs, scieurs et autres*, deux mils huict cens quarante deux livres, sept sols, six deniers..... 2,842. 7.6

11° *Les blanchisseuses, écureuses, pintres, couturières, orphèvres et autres,* mil quatorze livres, huict sols 1,014. 8.0

12° *Les batteliers, charretiers, messagers pedes, frais de poste et autres,* deux mils vingt une livres, onze sols..... 2,021.11.»

Dans lesquels on remarque à Pierre Defrance pour avoir fourni la *Gazette* pendant une année, septante deux livres, et *billets de mort* septante deux livres.

13° *Les étaqueurs, fagotiers* et autres ouvriers de bois, treize cens livres, dix huict sols..... 1,300.18.»

14° *Ouvriers de la brasserie, jardins, étangs, houblonnière,* mil quattre cens quinze livres, dix neuf sols..... 1,415.19.»

15° *A différentes personnes* pour différents sujets, trois mils huict cens nonante huict livres, onze sols, six deniers..... 3,898.11.6

Parmi lesquels on voit: cent deux livres, seize sols, pour avoir *raccommodé les livres du chœur ; pour ceux et celles qui ont porté les corps saints à la procession*, quarante huict livres; *pour quattre volumes de la continuation de l'Histoire ecclésiastique*, soixante deux livres; *pour sculpture et menuiserie du nouveau baldaquin,* deux cens nonante livres, et *pour avoir doré led. baldaquin,* deux cens seize livres.

16° *Paiements faits par tiers à l'encontre de Son Eminence Monseigr. le cardinal de Gesvres,* trois mils sept cens nonante six livres, quinze sols et cinq deniers..... 3,796.15.5

17° *Remise pour rendages portés et non recus,* deux cens vingt deux livres. ..... 222. ».»

Le *comptable* expose que pendant le cours de cette année, il a été obligez de faire certains frais au sujet de la présente recepte tant en voyages faits par luy, que par d'autres personnes, dépenses, exprès, livrance de Manuels et quantitez d'autres, débourcés dont il n'a pu précisément tirer quittance, pour tout quoy estre desdomagez il ne peut moins mériter que la somme de six cens livres.....		600. ».»
Total des mises et remises porte soixante huict mils septante cinq livres, sept sols, neuf deniers.....		68,075. 7.9
Dont argent de Saint-Amand, cinquante trois mils neuf cens une livres, huict sols, neuf deniers.....	53,901. 8.9	
Et argent de Tournay, quatorze mils cent septante trois livres, dix neuf sols.....	14,173.19.»	

Tel est le budget de l'abbaye de Saint-Amand en 1730.

La balance donne pour résultat une encaisse ou excédant de recettes de *six mils quattre cens soixante dix livres, dix huict sols. argent de Saint-Amand*..... 6,470.18.»

Et de quattre cens neuf livres, dix sols, argent de Tournay, lequel étant réduit sur le pied du chambge à 42 pour 100 fait argent de St-Amand, cincq cens quattre vingt livres.....	580. ».»
De sorte que le reliquat de l'année était de sept mils cincquante livres, dix-huict sols.....	7,050.18.»

Ce qui attire plus particulièrement l'attention dans ce compte minutieux et détaillé, c'est le chapitre 5e des dépenses, qui s'élève à la somme énorme de plus de *trente-un mille livres*, absorbée par la table du couvent, où le vin figure pour près de *dix-*

huit mille livres, la marée pour près de *quatre mille,* la boucherie pour plus de *deux mille cinq cents,* la vénaison et la volaille pour *quatre cent cinquante.*

Remontons la chaîne des temps et cherchons dans nos archives comment se décomposaient ces dépenses dont nous venons de voir le chiffre en gros.

Le *compte et estat de l'œconomie conventuelle de Saint Amand administrée par D. Emilian Du Mont depuis le* 1er *d'octobre* 1667 *jusques au dernier jour de septembre* 1668 (17) porte le détail des chiffres suivants :

1° *Tout le vin receu depuis le premier d'octobre mil six cens soixante sept jusqu'au dernier jour de septembre* 1668, *d'un Saint Rémy à l'autre, pour les religieux, l'église, les malades, les hostes et pour les saulces* porte ensemble trois mille douze lots (18).

Le vin distribué pendant le même espace de temps *compris les hostes au nombre de* 714, *avec le prédicateur et son compaignon, comme aussi le jour de la cœne et les pauvres du Vendredy Sainct,* s'élève à la quantité de *trois mille trois cent vingt deux lots, deux gob.*

L'église est comprise dans cette distribution pour *trois cents trois lots, deux gob.*

2° *Poissons.*

Dix tonnes et demy de morue et dix neuf morues et demy,

Six tonnes et deux cartelots d'harang et cent deux harangs,

Une tonne et deux saul-mons,

Quatre cents petites carpes durant les Advents, autant durant le Caresme,

Trois tonnes de soretz,

Trois cens trente quatre merlins,

---

(17) Arch. communales de Saint-Amand, carton B, n° 5.

(18) Le lot équivalait à un double litre.

Deux cens quatre vingt huit pleyes,

Trois cens quarante quatre rayes,

Sept cens quatre vingt deux livres de poisson d'eau douce,

Dix boisseaux de moules,

Quatorze stocquefis,

Six cabillaux et demy.

3° *La chair.*

Toute la chair de cette année, compris les malades, les hostes qui ont venu fréquemment au couvent d'autant que l'on tenoit rarement table du costé de Monseigr, comprises aussi les récréations avant les Advents et Caresme faictes audit couvent, à cause des soldats qui séjournoient chez nous du temps de M. Fourille, au soldat duquel il en a fallu souvent donner.

Sept mille nonante et une livres de mouton,

Neuf cens quarante livres de veau,

Six mil trois cent quarante cinq livres de chair salée,

Trois oisons,

Deux petits cochons de laict,

Quatre vingt une livres d'agneau.

4° *Les espices et sucres.*

Trois livres de poivre,

Trois livres de noix muscade,

Trois livres moins un quart de canellé,

Trois livres de cloux de giroffles,

Deux sacs de sel,

Cincquante trois livres de ris,

Deux cens nonante quatre livres de raisin de Tasse,

Trois cens vingt sept livres de figues,

Cent cincquante six livres de prunes,

Deux cens dix neuf livres de sucre de Valentiennes et quelques pains de Tournay.

5° *Beurre, formages, laict.*

Mille onze livres de beurre de Dixmude.

Trois mille trois cent soixante une livres de beurre de Valentiennes,

Soixante livres achetés en may,

Sept cent dix sept livres de la basse court,

Quinze formages d'Hollande,

Huit à neuf petits formages pesant ensemble trente neuf livres,

Six douzaines de formages de Maroilles,

Dix neuf lots de laict.

Nous avons esté obligés (à cause de la mauvaise maladie qui estoit dans nre basse-cour) d'achepter du laict en Caresme et autre temps.

6e *Choses diverses.*

Seize cent nonante deux livres de chandelles,

Un baril d'huile d'oliette pour le dortoir pesant 59 livres (19).

Un tonnelet de miel de trente huit lots et un quart,

Un quartelot d'huile d'olive,

Deux pièces de verjus,

Sept salières nouvelles, deux douzaines de cuillères, quatre douzaines de nouvelles serviettes, reparé vingt gobelets et reçu huit pots avec leurs couvercles.

7° *Pain, bierre, vin.*

Trente cincq mille vingt quatre pains.

L'on doict entendre par lesdits pains des petits pains comme de quatre en un pain qu'on donne aujourd'huy au réfectoire.

Mille vingt cinq tonnes de bierre pour le couvent, sans compter la basse cour, les valets, et les religieuses et y comprise la bierre que l'on donnait à M. Fourille.

---

(19) Ce qui équivaut à 30 litres

En outre on a eu encore en vin :

Onze pièces venant de Valentiennes,

Trente sept pièces du Quesnoy,

Deux pièces de Lille,

Une pipe de vin d'Espaigne en Caresme,

Douze piéces de Douay.

Les comptes qui suivent donnent les mêmes détails pour les années 1668, 1669, 1670 et 1671. Ils offrent peu de variations avec celui que nous venons d'analyser succinctement et qu'on peut prendre comme type moyen de la consommation qui se faisait des denrées de toutes sortes dans le couvent de Saint-Amand, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

Il en était à peu près de même en 1641, ainsi que le démontre le *Compte et estat du cellerier ou dispensier des conventuels pour ung an, commencant le* 1er *d'octobre* 1641 *et finissant le dernier de septembre* 1642 (20).

Cet intéressant manuscrit présente tout le caractère d'authenticité et de certitude désirable puisqu'il est approuvé et signé par l'abbé Nicolas Du Bois.

On y remarque cependant quelques différences avec les documents qui précèdent ; mais il sera facile de les saisir par la comparaison. C'est ce qui nous invite à en faire aussi l'analyse et à signaler quelques détails précieux pour l'histoire intérieure du monastère.

1° *Rechepte des vins* cinq mille vingt un lots, deux tiers, un sixième.

Il en a été consommé, *avec ce qu'on at de coustume de donner aux pauvres lorsque quelque religieux vient à trépasser, ceste année*

---

(20) Arch. communales, carton B, n° 3.

estant allé de vie à trespas D. Gille Daman et D. Grégoire de Rasseneur, portant pour chaque religieux vingt lots : deux mille six cens soixante un lots, deux tiers, un sixième.

2° *Poisson sallé.*

Total en mollues, quinze tonnes,

Herengs, trois tonnes,

Sorretz, deux tonnes,

Saulmons recheut pendant le Quaresme, cent trente huit livres,

Stocfeis, neuf.

Poisson de mer. — Total des cableaux, 106 ; rayes, 302 ; saullets, 330 ; playes, 226 ; macreaux, 23 ; herbeult, 2/4 ; limantes, 10, merlins, 20.

Sept cent trente-sept carpes,

Trois cent trente huict livres de poissons blancs.

3° *Bœufs,* etc. — Total des bœufs, 7 ; pourceaux, 5 ; moutons 3,705 livres ; agneaux, 105 livres ; veaux, 748 livres ; chapons, 36 ; pigeons, 108 ; poules, 32 ; oisons, 3.

4° *Boulangerie, espisseries,* etc.

Trente huit mille six cents pains,

Trois cents livres de fleur,

Huict cents livres de chandeilles,

Cinq mille sept cent quatre vingt neuf livres de burre,

Seize fromages pesant deux cent vingt sept livres,

Raisins de tasse, cent septante neuf livres,

Ung cabas de raisins de Malicq,

Du poivre, cinq livres,

De la canelle, trois livres,

Gengembre, trois livres,

Mouscade, trois livres,

Cloux gyrofles, deux livres,

Ris, vingt livres,
Figues, cent vingt huit livres,
Corintes, vingt livres,
Prunes, cent quarante quatre livres,
Amandes longues, six livres,
Sucre, cent vingt quatre livres,
Dades, deux livres,
Un cartau d'huile contenant cinquante lots,
Un tonnelet de miel tenant vingt quatre lots,
Hydromelle de Tournay, six lots et deux pintes,
Bierre, deux cent quatre-vingt seize tonnes,
Verjus, une tonne,
Vinaigre, deux piesches et une tonne.

Ung grand pot de pierre couvert d'estaing, une douzaine de cuillères d'estaing, trente petits plats pesant trois livres, un grand rechaul de Tournay, deux douzaines de cousteaux et fourcettes, deux grands couteaux pour la cuisine,

De la toile, cinquante six aulnes.

Enfin, un document qui remonte aux dernières années du XVIe siècle (21), va nous servir aussi de point de comparaison.

Il porte pour titre :

Etats et côptes que faict Dom Charles de Par, cômis à la dispense des conventuels de Sainct-Amand ; premier d'octobre MDLXXXXVIII jusqu'au dernier de septembrē MDLXXXXIX s'ensuit ung petit recueil des receptes et dépens contenus en ces côptes :

---

(21) Archives communales de Saint-Amand, carton B, n° 4.

Premièrement; des pains cincquante deux milles cincq cens,

Des tartes et dorins quarante quatre fois,

Des cracquelins LXIIII douzaines,

Des petits gasteaux LX,

Des pattez d'anguilles, XXXVI,

Des flans, douze douzaines,

Treize grands blanc pains pour le jour du bon jeudy et ung gasteau pour le royaulme.

Des rattons, XLVI,

Du blanc-poisson, II^{c} IIII^{xx} X douzaines,

Des anguilles II^{c} XXXII,

Des chandelles, milles cincquante livres,

Des moutons C XXXII,

Des veaux, vingt ung, ung quart,

Des agneaux, deux et demy,

Du burre en cuvelle, quatre milles XL livres,

Du vin XLVII^{m} VII^{c} ung lots,

Des fromages de Hollande IIIII^{c} IIII^{xx} XI livres et demy,

Des tonnes de Mollues XVII et sept mollues,

Des tonnes de herens cinquante VII^{c} IIII^{xx} livres.

Des sorrets, une tonne et deux milles,

Des carpes XV^{c} LXIX ,

Du larts IIII ^{xx} VIII livres,

Les saumons, une tonne cent XI livres III quarts,

Des stocvis, deux cent XIIII livres,

Des bœufs, XII ,

Six pourceaux.

Pour les menues vivres, j'ay receu et payez la sôme de XVIII^{c}, XXXVI livres XIIII sols, VI deniers,

Somme totale du vin tant pour la prébende ordinaire (quy est demy lot à chacun p^{tre} par jours; item , deux lots par jours à Monsr le Prieur; item, une pinte par jours à chacun diacre) et

extraordinairement distribué, y compris les pitances, soixante sept M, IX^c, III lots, et estre en la cave XII M, IX^c, I lots, I pinte.

Recepte des Episseries.

Sucre, soixante livres trois quarts et demy,

Sucre griselet, dix livres trois quarts,

Poivre fin, treize livres,

Feu de cloux, une livre,

Pronnes, cincquante quattre livres,

Item le dernier du mois d'apvril pour la tarte de Monsr huict livres; item, le 11 juin, pour le jour St-George huict livres,

Huile d'olive, vingt lots,

Gingembre, dix livres,

Saffran, ung demy quart,

Muscade, ung quart,

Anis, deux livres,

Raisins, onze livres,

Raisins de tasse, huict livres,

Figues, huict livres,

Amandes courtes, trente livres,

Amandes eslut, vingt livres,

Amandes grosses, six livres et demy,

Ris, trente livres,

Miel, douze livres,

Drageries, trois livres et demy,

Dades, une livre et demy,

Oranges, ung demy cent,

Corinthes, deux livres,

Cloux de girofles, une demy livre.

Recepte des poissons de mer. — Total des mouilles, 52 hotteaux; cabilleaux, 36; rayes, 132; plays, 102; esclephins, 225; merlans, 415; flottes, 2; macreaux, 163.

Bierre, quarante neuf brassins portant cincqs cent LXXV tonneaux.

Nous avons pu le constater ; toute proportion gardée, les ressources et les dépenses de l'abbaye de Saint-Amand sont restées les mêmes pendant le siècle dont nous venons d'examiner le budget. Nous ne nous sommes pas occupés, il est vrai, des dépenses extraordinaires de l'abbé Du Bois, des *dettes volantes* dont le Prieur se plaignait au ministre Chamillart, ni des sommes considérables consacrées à l'édification de l'église nouvelle et de ce cloître merveilleux qui ressemblait à un palais. Ce point de l'administration financière de l'abbaye de Saint-Amand est digne de devenir l'objet d'une étude spéciale.

Pendant tout le cours du XVIIIe siècle et jusqu'à la Révolution Française, la prospérité de la communauté prit encore des développements et un essor qu'on n'eût pas même espéré. Aussi voyons-nous, en 1789, les revenus de l'abbaye, qui n'étaient que d'environ 100 mille livres en 1600, s'élever au chiffre magnifique de près de 200 mille livres, dont un tiers (soixante mille livres) était la part affectée au cardinal d'Yorck, abbé commandataire.

Le vent de la Révolution vint un jour renverser l'édifice et dispersa les bons Pères loin de leur sainte et paisible demeure. Comme au temps du *grand saccagement*, l'abbaye fut abandonnée aux iconoclastes modernes, et les richesses amassées pendant des siècles par la tenacité des moines furent dissipées en un instant.

V. DE COURMACEUL.

DOUANIERS

ET

CONTREBANDIERS

SUR

LA FRONTIÈRE DU NORD.

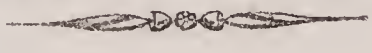

Le journal *l'Illustration* contient, dans un de ses derniers numéros, un spirituel article de M. Henry Bruneel, de Lille, qui peint au naturel les traits principaux d'une race d'hommes plus spéciale à notre département. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire dans notre recueil le travail de M. Bruneel.

De toutes les institutions humaines, la plus impopulaire, sans contredit, c'est la doaane. Le peuple s'obstine toujours à ne pas apprécier la flagrante utilité du système protecteur ; le peuple ne comprend rien à la douane, et il la déteste. Voilà pourquoi, lorsque, dans nos campagnes, un douanier poursuit un contrebandier, la première cabane venue s'ouvre pour cacher celui-ci et tromper celui-là. Ceci est d'autant plus fâcheux que la morale n'y trouve pas son compte, que la loi succombe devant le délit, et qu'ayant à choisir entre un honnête homme en uniforme et un vaurien en blouse, la sympathie populaire adopte de préférence ce dernier.

Ce mouvement d'idées s'étend plus loin et plus haut encore : car, si le menu fretin de la contrebande souffre quelque peu

dans l'opinion publique des réquisitoires du procureur impérial et des condamnations à l'emprisonnement qui pleuvent sur lui, les riches entrepreneurs de fraude, les négociants en contrebande qui exploitent ce commerce sur une grande échelle et sans jamais y risquer leur personne, occupent souvent dans la société un rang honorable qu'on ne songe pas même à leur contester. Donc, ce qu'on pourrait alléguer de plus concluant contre notre loi douanière, c'est qu'elle atteint le faible, épargne le fort, et qu'au bout du compte elle frappe sans flétrir.

Quoi qu'il en soit, ce bel arbre a donné ses fruits : toutes les frontières de la France doivent au commerce de la contrebande une démoralisation spéciale. Notre frontière nord surtout ressemble à un vaste champ de bataille, où l'adresse des contrebandiers escarmouche sans trève ni merci contre la vigilance de l'administration publique. Cette lutte est des plus curieuses à étudier, et ses héros offrent des types d'une originalité toute pittoresque. Nous voudrions pouvoir esquisser à cette place la physionomie des deux armées belligérantes. Il y a là deux grandes figures à dessiner (le douanier et le contrebandier) : commençons par la plus décente.

Le douanier du nord est volontiers un ancien soldat qui *a fait son temps ;* dès lors on devine que son noviciat dans la douane met ses allures de troupier à une rude épreuve : nous avons vu de vieux caporaux de l'Empire rougir comme des jeunes filles, la première fois qu'ils fouillaient un voyageur... Au demeurant, il reste à notre soldat-douanier cette suprême consolation de porter un uniforme militaire et de se dire que, le cas échéant, il ferait encore, comme en 1814 et 1815, le coup de feu contre les envahisseurs de la France. En attendant, le douanier est un fonctionnaire très-pauvrement rétribué, qui passe presque toutes ses nuits à la belle étoile, couché dans la neige ou dans la boue d'un fossé, et auquel il est enjoint de recevoir, sans les rendre, les coups de bâton, de couteau, de carabine des contrebandiers. Le douanier français est un serviteur plein de dévoûment, de loyauté, et cependant il semble qu'on le répute d'autant plus corruptible qu'il est plus pauvre. En effet, jamais, dans une expédition, le douanier ne marche seul. Tout le service se fait par couples, comme si l'on voulait, par une surveillance mutuelle, rendre la négligence et la corruption impossibles.

La douane du nord doit ses plus beaux succès à deux auxiliaires puissants: le dénonciateur et le chien. On ménage l'amour-propre du premier en lui attribuant, dans les procès-verbaux, la qualification mitigée d'*indicateur* ou d'*aviseur;* on abrite sa lâcheté derrière un secret inviolable, et l'on paie son infâmie en lui abandonnant le tiers net de la valeur des saisies opérées d'après ses révélations. C'est par l'intervention de ce personnage que s'expliquent les incroyables découvertes dont le vulgaire fait honneur à la perspicacité des employés. Du reste, le douanier ne surfait pas son mérite, et si vous vous étonnez tout haut en lui voyant mettre du premier coup le doigt sur le ressort secret qui ouvre le sac aux malices des fraudeurs, il vous répond avec un accent modeste : « Si j'ai vu clair en tout ceci, c'est qu'il y avait *une chandelle*... (autre pseudonyme usuel du dénonciateur). »

Quant au chien-aide douanier, cet estimable quadrupède mériterait d'avoir ici, à lui seul, un long et sérieux chapitre. Le chien de la douane du nord, tout mâtin qu'il est, aurait peut-être le droit de figurer dans la caste aristocratique des chiens de chasse ; en effet, il évente la marchandise prohibée sous la blouse du fraudeur et jusque derrière les cloisons du hangar où elle se trouve cachée.

Exemple : Le soleil a disparu sous l'horizon, deux douaniers sont embusqués derrière la haie. Un homme vient à passer dans le sentier voisin ; on dirait un valet de charrue qui regagne la ferme. Personne ne songe à le soupçonner ; il a l'air le plus inoffensif du monde ; il chemine du pas le plus paisible et siffle avec nonchalance la complainte du Juif-Errant. Les douaniers le regardent à peine et vont le laisser passer ; mais le chien qui les accompagne dresse l'oreille, met le nez au vent ; son poil se hérisse; il gronde sourdement et se traîne, le ventre contre terre, dans la direction du piéton siffleur... Il s'approche sournoisement de lui, et à peine l'a-t-il flairé, qu'il l'arrête court, lui barre le chemin et pousse des hurlements effroyables. Sur ce, notre homme sent le péril, il veut jouer des jambes ; mais le chien saisit ses vêtements ; malgré des efforts désespérés, en dépit d'une grêle de coups qui pleuvent sur son échine, le chien tient ferme, et les douaniers n'ont plus qu'à conduire à bon port une prise superbe.

Voilà le moindre des exploits quotidiens accomplis par le chien du douanier. Cependant, n'allez pas, d'après ceci, faire à la gent canine l'honneur de lui croire un dévoûment exclusif au représentant de la loi. Le chien du douanier n'est pas, hélas ! pour le gouvernement un ami auquel il puisse se fier : ce qu'il fait aujourd'hui pour la douane, il le fera demain en faveur de la contrebande : le malheureux se montre toujours prêt à aboyer alternativement : *Vive le Roi ! Vive la Ligue !* Il sert qui le nourrit : voilà toute sa doctrine morale et politique. Mais nous nous occuperons plus loin de cette impudente duplicité ; nous avons d'abord à vous parler du principal ennemi de la douane impériale : le contrebandier.

Le contrebandier du Nord, c'est une espèce de bohémien rustique, un être que la vie légale importune, parce qu'elle impose un travail monotone et journalier. Il veut conquérir en une seule nuit de fatigues et de périls, l'oisiveté de toute une semaine. En été, on le voit, lazaronne insouciant et fumeur, couché sur la crête d'un fossé, passer des journées entières à s'étirer les membres aux pâles rayons du soleil flamand. En hiver, on le trouve éternellement attablé, dans un cabaret de village, devant une canette de bière, sorte de tonneau des Danaïdes, qui se vide à mesure qu'on le remplit ; ses lèvres ne quittent pas le *brûle-gueule* bourré de tabac belge, et ses mains ne laissent ni trève ni repos aux cartes poisseuses d'un jeu de piquet digne des tapis-francs. Les contrebandiers du Nord vivent en troupe et marchent par bandes ; chaque bande a son *conducteur,* dont la suprématie est basée sur d'innomblables preuves d'intelligence et d'audace. Ce conducteur est ordinairement un homme auquel ses habitudes vagabondes ont donné une notion parfaite de la topographie locale ; il sait par cœur tous les sentiers détournés, tous les ravins, tous les buissons, toutes les remises de la contrée : en un mot, *il connaît le pays.* C'est presque toujours un réfractaire introuvable, un ancien braconnier, qui, de longue main, a appris à dépister les gendarmes, les gardes-champêtres, et qui, la nuit comme le jour, sait poser le pied là où la loi n'a jamais imprimé la trace du sien. La bande, convaincue que chacune de ses entreprises, c'est-à-dire sa fortune et sa liberté, dépendent entièrement de cet homme, a pleine confiance en lui ; elle se laisse mener comme il l'entend, sans questions, sans explications de part et d'autre ; il marche, elle marche ; il s'arrête, elle s'arrête. Un coup de sifflet, un battement de mains, parfois

encore un bêlement d'agneau, un cri de chouette, imités avec un art merveilleux, voilà les signaux que tous comprennent, auxquels tous obéissent.

Voyez plutôt : — Minuit sonne au clocher du village voisin ; la nuit est sombre et pluvieuse ; une vingtaine d'hommes vêtus de blouses bleues se glissent, comme des ombres, dans une maison isolée. Bientôt ils sortent de cette retraite mystérieuse, portant sur les épaules une charge attachée comme le sac des soldats. Un seul ne porte rien, et marche, l'œil et l'oreille tendus, à une certaine distance en avant de ses camarades. La caravane silencieuse se met en campagne et décrit des bizarres zigzags le long des bois, dans les chemins creux, au fond des fossés à sec, en évitant avec soin les éclaircis de la plaine, les collines dénudées et les métairies, dont le chien de garde peut signaler des passants inconnus. — Une silhouette suspecte se dessine au loin..., le guide a fait un signal d'alarme ; toute la troupe se couche à plat-ventre ; on ne voit, on n'entend plus rien... Mais non, c'est une fausse alerte : la silhouette appartient à un bûcheron attardé. Un nouveau signal dénonce cette erreur ; aussit la bande se relève et la marche recommence. Déjà la frontière est franchie ; on traverse la périlleuse zone de la *première ligne;* encore une lieue, rien qu'une lieue, et l'expédition est en sûreté. Mais tout-à-coup, devant, derrière, à gauche, des uniformes verts apparaissent, des coups de feu tirés en l'air retentissent ; toute un brigade de douaniers accourt en poussant le cri formidale si connu des fraudeurs : Arrête ! arrête !... Oh ! alors, sauve-qui-peut général ! Les uns se jettent dans les bois ; les autres traversent des champs couverts de leur récolte. Tant pis pour le fermier ! mais son blé, ses fèves, son avoine sont renversés, foulés, écrasés, le douanier y trace son sillon à côté de celui du fraudeur, et ce que dix orages auraient pu faire en toute une saison, une attaque de douane le fait en moins d'un quart-d'heure. Enfin, après cette *razzia* désastreuse, la contrebande est vaincue, la loi triomphe, mais le fermier est ruiné... Et voilà pourquoi nos cultivateurs des frontières disent qu'avoir un poste de douane dans son village, c'est la grêle !

Les expéditions de la contrebande se suivent, mais ne se ressemblent pas. Quelquefois, surtout lorsque les récoltes sont enlevées, que le pays est découvert, la marche lente et cachée

devient impossible ; il faut alors que la vitesse remplace la ruse, la fraude se transforme en une course au clocher, un vrai *steeple-chase*. Or, c'est ici qu'on voit reparaître l'auxiliaire dont nous vous parlions tout-à-l'heure : le chien, ce type du servilisme bienveillant, chez lequel le sens moral est tellement optus qu'il laisse librement errer sa fidélité d'une gamelle à l'autre, se faisant tour à tour fraudeur ou douanier avec une complète absence de scrupules. Le cynisme est naturel au chien...

Le service du chien dans le camp de la contrebande affecte diverses formes, toutes aussi ingénieuses les unes que les autres ; tantôt on l'affame, on lui attache sa charge sur le dos, on lui applique une roulée de coups de fouet, et il part au triple galop pour regagner, à travers champs, un gîte où il sait bien que l'attendent des caresses et une ample curée. D'autres fois, on lui met une sorte de bricole dont le trait s'attache à la ceinture du contrebandier, et celui-ci, remorqué, entraîné à toute vitesse, acquiert une vélocité double au moins de celle que lui donnerait la seule force de ses jarrets. A vrai dire, le douanier, lui, pour ne pas se laisser distancer, s'attèle de même, de sorte que c'est vraiment un étrange spectacle que de voir, dans une rencontre de cette nature, douaniers, contrebandiers et chiens, détaler à qui mieux mieux, les uns traînant les autres.

N'oublions pas de dire encore que le chien-douanier est dressé à attaquer le chien-fraudeur. Aussi ce dernier porte-t-il une armure toute hérissée de dards redoutables sur lesquels un mâtin novice ne manque jamais de s'enferrer. Un vétéran de l'espèce, au contraire, trouve le moyen d'éviter ce danger : il saisit prestement son adversaire par l'un de ses jarrets de derrière et le maintient immobile jusqu'à ce qu'intervienne le douanier, son maître, qui commence par poignarder le prisonnier, puis lui coupe une patte, qu'il rapporte à ses chefs comme preuve de cet hallali par terre. Une prime spéciale est affectée à ce trophée sanglant.

Dans les vastes plaines de l'Artois, la contrebande se fait d'ordinaire par des escouades de cavalerie flanquées de leurs éclaireurs. Lorsque les cavaliers de la douane attaquent ces bandes montées, il en résulte parfois une mêlée très-meurtrière.

Voilà bien la contrebande dramatique et pittoresque, telle qu'elle s'exerce sur la frontière du Nord ; toutefois on y pratique mille autres manières de frauder, mais celles-là n'ont pas ce cachet d'expédition quasi-militaire qui plaît aux imaginations aventureuses, ce sont de misérables ruses risquées par des conducteurs de diligence ou par des charretiers qui ne connaissent pas même le tour qu'on leur fait exécuter. Les panneaux à secret, les harnais doublés de dentelles, les coussins bourrés de tulle anglais, sont des expédients aussi vieux que peu spirituels. Nous avons encore les betteraves creuses, les barils à double fond, les grands blocs de houille soudés, etc., etc. On nous a parlé aussi d'un convoi funèbre dont le cercueil, au lieu d'un mort, contenait des carottes de tabac, et surtout du passage à la frontière belge d'un faux général en grand uniforme, suivi de son état-major tout chamarré de broderies et de décorations; si bien que le poste des douaniers, rangé en bataille, lui porta les armes et laissa passer, sans autre formalité, trois voitures pleines de soieries et d'officiers de contrebande. Ah ! si, dans cette question de fraude, nous voulions, comme dernier trait au tableau, révéler le rôle indélicat que joue parfois la crinoline de ces dames...

Au demeurant, on n'est pas pendu pour cela. La justice, au contraire, se montre aussi indulgente qu'expéditive pour la contrebande: les arrêts, dans les affaires de fraude, se nazillent à raison d'une trentaine par audience. Encore ne prend-on, ne juge-t-on le plus souvent que les barbillons de la contrebande: des enfants de dix à douze ans, atteints et convaincus d'avoir fraudé un kilogramme de tabac, en attirant après eux toute une brigade de douaniers, pendant que Messieurs leurs pères traversaient impunément un autre point de la frontière avec de grosses et riches balles de marchandise anglaise. De sorte que la morale et la fable des Rats et des Belettes se trouve ici complétement renversée: ce sont *les têtes empanachées* qui se tirent le mieux d'affaire.

Une chose vraiment touchante de cette éternelle guerre de la douane à la contrebande, c'est que, pendant les armistices, on voit ces ennemis acharnés se traiter de la façon la plus amicale, la plus chevaleresque : on se prodigue les poignées de mains, on s'attable dans les mêmes cabarets; on boit dans le même verre; on s'informe réciproquement de la santé de la femme et

des enfants : on caresse le chien qui vous a mordu : on tutoie le maître qui doit vous prendre au collet ; on réalise enfin le beau rêve de Bernardin de Saint-Pierre... Au fait, s'il n'y avait pas de fraudeurs, il ne faudrait pas de douaniers et *vice versâ*, et il faut bien que tout le monde vive... Après tout, les lois fiscales n'en veulent réellement qu'à la bourse des coupables ; le contrebandier vaincu se console, comme François Ier à Pavie, en s'écriant sur la sellette de la police correctionnelle : *Tout est perdu, fors l'honneur !*

HENRY BRUNEEL.

ESQUISSE

SUR

L'HOTEL-DE-VILLE

DE SAINT-QUENTIN.

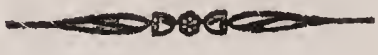

Les jurés de Saint-Quentin, aussitôt après l'établissement de la commune, créèrent un lieu de réunion où vinrent confusément s'agiter et se débattre les intérêts populaires et commerciaux de la cité. Une charte de Philippe-le-Bel nous apprend que ce lieu s'appelait en 1295, *Domus placti, la maison du Plaid:* un peu plus tard, en 1332, elle était nommée *la Maison de la Paix* dans une lettre de Wautier, prévost de Saint-Quentin, où il est rapporté : qu'il « a assemblé quantité de bonnes gens, « bourgeois et habitants de ladite ville, en la maison qu'on dit « de la Paix, où les mayeurs et les jurés avaient accoutumé de « tenir leurs plaids. »

On sait peu de chose sur cette ancienne Maison de la Paix, si ce n'est qu'elle avait deux chambres dont l'une s'appelait *la Chambre du haut Banquet,* et l'autre, *la Chambre des Arrêts.* Une grosse tour carrée, bâtie en grès, provenant de l'ancienne maison de la Paix, était encore debout il y a quelques années, montrant sa lourde charpente au-dessus des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville actuel. Cette tour, appelée, dans les anciens actes, *Tour de l'Echevinage* ou *Tour aux Archives;* servait au commencement du XIVe siècle à déposer les objets précieux confiés à la garde de

l'échevinage de Saint-Quentin, ainsi que les chartes, titres et parchemins de la commune.

L'Hôtel-de-Ville, qui s'élève aujourd'hui sur la grande place de Saint-Quentin, a été bâti à la fin du XVe siècle, sur l'emplacement de l'ancienne Maison de la Paix, peut-être même avec quelques parties de l'ancien monument.

Une inscription-rébus, composée par un chanoine de l'epoque, Charles de Bovelles, et gravée sur une lame de cuivre, soudée à l'un des piliers de grès de la façade, nous fait connaître la date de son achèvement :

D'vn mouton et de cinq cheuaux,
Toutes les testes prendrez, MCCCCC
Et à icelles sans nuls trauaux
La queue d'vn veau ioindrez, V
Et au bout adiousterez
Tous les quatre pieds d'vne chatte : IIII
Rassemblez, vous apprendrez
L'an de ma façon et la date. MCCCCCVIIII

Cette inscription-rébus, enlevée par un soldat espagnol, lors de la prise de Saint-Quentin, en 1557, nous a été transmise par l'historien Emmeré. Elle a été replacée en 1853, par les soins de l'administration municipale, sur le pilier même où elle était avant 1557.

On sait que ce fut Oudard de Marle, alors argentier (trésorier de la ville, qui prit soin des travaux, mais aucun document certain n'a fait connaître, jusqu'alors, le nom de l'architecte de ce monument. Cependant, on peut avec quelque raison l'attribuer à Colard Noël, habile architecte de Valenciennes ; car on retrouve dans les chéneaux, balustrades, fleurons, frontons, pignons, exactement les mêmes motifs d'ornementation que dans le transept, coté sud de l'église de Saint-Quentin, bâti en 1477, par Colard Noël ; or, la construction de l'Hôtel-de-Ville fut commencée vers cette époque.

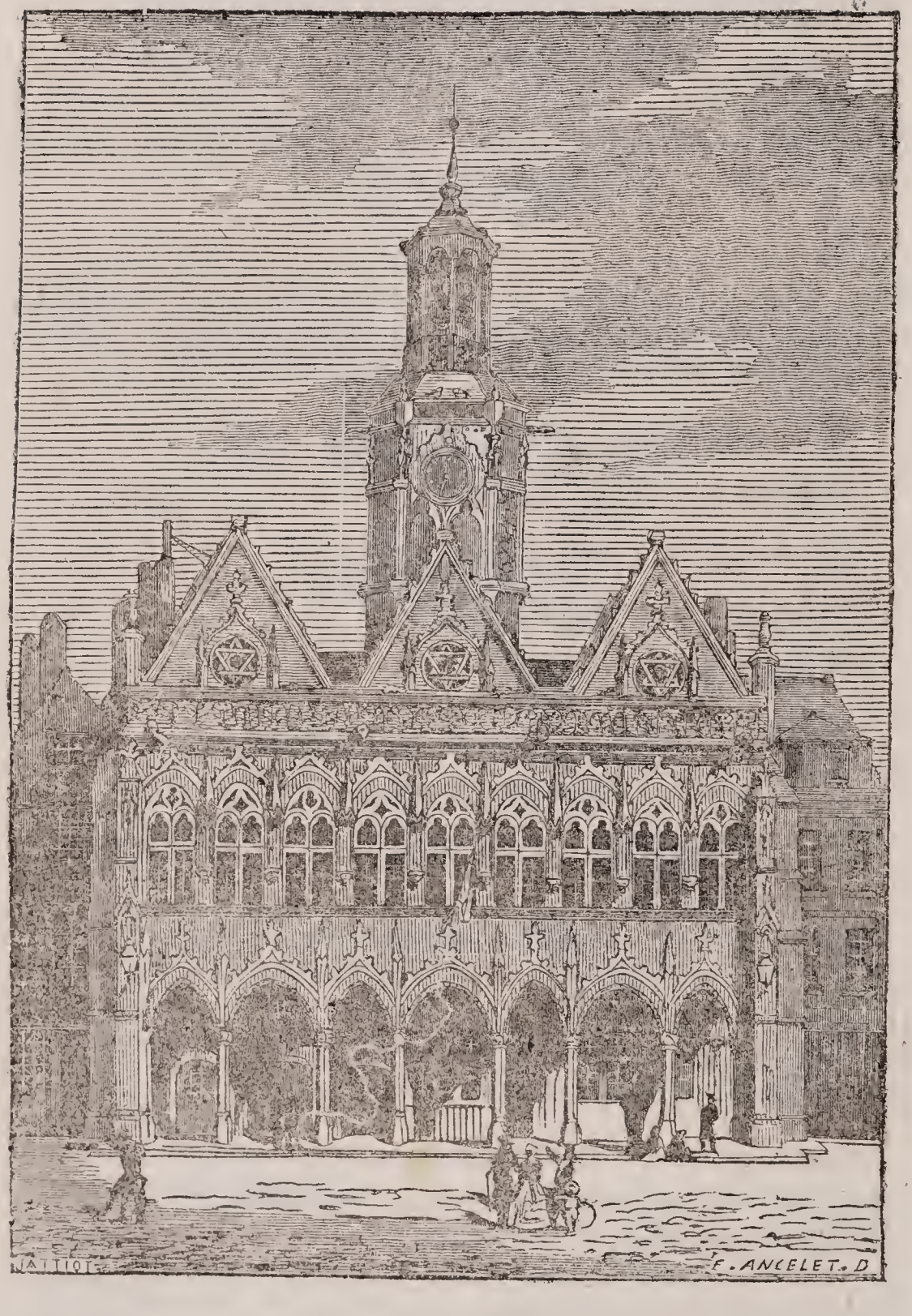

HOTEL-DE-VILLE DE SAINT-QUENTIN, EN 1856.

L'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, un des plus beaux monuments de l'architecture civile du XVe siècle, présente une façade élégante, couronnée de trois frontons triangulaires, surmontés d'un campanile quadrangulaire. Neuf fenêtres en ogive, couronnées de guirlandes, de feuilles frisées et séparées les unes des autres par des pinacles garnis de crochets, appliqués sur les murs, éclairent les salles du premier étage.

Au rez-de-chaussée règne une galerie couverte, à sept arcades, grandes et petites alternativement, ornées comme les fenêtres.

Quoique construit en entier à ogives, ce monument peut être classé parmi ceux dont les formes se rapprochent de la Renaissance; cependant, la lourdeur des ogives du bas contraste avec le caractère d'élancement que présentent la plupart des construcions du XVe siècle. Les trois frontons percés de rosaces fenestrées sont d'un effet plus heureux que les toits droits et monotones qu'on rencontre dans les Hôtels-de-Ville d'Arras, de Compiègne et de Douai.

L'architecte a eu le bon goût d'éviter, dans ses ornements, la profusion de festons et de découpures dont, au XVe siècle, on surchargeait les monuments. La façade est d'un travail délicat, d'une symétrie harmonieuse ; les proportions en sont belles et de jolis détails de sculpture lui donnent une rare élégance. Parmi ces détails, on remarque une suite de petites figures grotesques. On y trouve des prédicateurs à têtes d'animaux, des moines à oreilles d'âne, des abbés gloutons, des vendangeurs, des hommes tirant des animaux fantastiques par la queue ; d'autres sujets aux attitudes indécentes, une femme que fouettent un fou et un chien, une autre dont un jeune gars tire la jupe, etc., contrastent singulièrement avec la gravité du monument. Tout en faisant une large part à la fantaisie, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a, dans ces nombreux emblèmes, l'expression burlesque et satirique de la vie et des mœurs du temps. L'homme est parodié dans ses actions, ses vices et ses talents, comme si le moyen-âge avait voulu laisser, sur le monument, l'empreinte complète de son esprit satirique.

Rien, dans la disposition intérieure de l'édifice, ne fait présumer que l'architecte ait eu le dessein de compléter son œuvre par l'érection du campanile qui est assis aujourd'hui au-dessus

du pignon du milieu de la façade. L'examen des murs et surtout de la charpente indique, au contraire, que le campanile a été ajouté long-temps après le monument terminé; ce fut plus de cent trente ans après la construction de l'Hôtel-de-Ville, qu'on plaça, en 1643, la première tour pour recevoir une horloge. Cete première construction était peu importante, mais en 1759, le campanile de 1643 fut démonté, un nouveau s'éleva avec carillon, c'est celui qui existe aujourd'hui et dont le bas vient d'être mis, autant qu'il était possible de le faire, à cause de la charpente intérieure, à peu près en harmonie avec le style de l'édifice. Cette réparation a été faite en 1855, par suite d'unvote du conseil municipal.

Une inscription, intéressante et glorieuse pour les habiants de Saint-Quentin, inscrite en lettres d'or, sur une table de marbre noir, avait été placée, en 1718, au front du monument, au-dessus de l'arcade du milieu; ce sont des vers faits par Saneuil, à l'occasion de la résistance héroïque des habitants, qui se sacrifièrent, en 1557, pour le salut de la France.

Lors de la restauration de la façade, en 1850, cette plaque de marbre fut enlevée, mais, en 1853, un vote du conseil municipal a fait rétablir, au-dessus de la fenêtre du milieu, sous la galerie du rez-de-chaussée, l'inscription de 1718, dont voici le texte :

CIVICÆ FIDEI STIMULUS.

BELLATRIX, I, ROMA! TUOS NUNC OBJICE MUROS!
PLUS DEFENSA MANU, PLUS NOSTRO HÆC TINCTA CRUORE
MŒNIA LAUDIS HABENT: FURIT HOSTIS ET IMMINET URBI;
CIVIS MURUS ERAT, SATIS EST SIBI CIVICA VIRTUS.
URBS, MEMOR AUDACIS FACTI, DAT MARMORE IN ISTO
PRO PATRIA CÆSOS ÆTERNUM VIVERE CIVES.

SANTOLINUS VICTORINUS.

PONI CURAVIT J.-B. HOURLIER, PRÆSES ET PRÆPOSITUS
URBIS, AN° MDCCXVIII, SUI MAJORATUS II°.
ÆDILIBUS J. MAUBERT, D. DE LA MARLIÈRE, N. GODEFROY,
J. DE CHALVOIX, E. FIZEAUX, V. FONTAINES.
PROCUR. FISC. ANT. FÉROT.

Le rez-de-chaussée était autrefois divisé en deux habitations : l'une, affectée au logement du lieutenant des mayeurs, dont la présence était nécessaire pour expédier les affaires urgentes qui pouvaient survenir en l'absence du mayeur; l'autre, à l'habitation du concierge. Il n'offre plus qu'une partie de sa construction primitive ; mais le premier étage, auquel on parvient par un escalier en grès de vingt-huit marches, a été respecté dans ses parties principales.

Ce premier étage a été long-temps divisé en quatre grands appartements.

Le premier, ordinairement appelé *l'Auditoire,* était une grande salle ayant ses fenêtres sur la place, et dans laquelle le prévôt royal rendait la justice.

A côté de *l'Auditoire* était une autre salle donnant également sur la place, nommée *la Chambre de Beaulieu.* Cette salle servit long-temps d'arsenal; elle est aujourd'hui divisée en plusieurs bureaux.

Au fond, à gauche, sur la cour, se trouvait la chapelle dans laquelle on disait autrefois la messe deux fois la semaine: le lundi, avant l'ouverture de l'audience du juge civil, et le vendredi, avant l'entrée des magistrats de la ville dans la salle du Conseil. Aujourd'hui ce local est affecté au service de la Caisse d'épargnes et au dépôt des archives de la ville.

Enfin, dans la partie nord-est du monument, on trouve une salle, non pas aussi grande que les deux prémières, mais mieux décorée, et qui porte encore le cachet de grandeur des appartements du moyen-âge, c'est la *Chambre du Conseil,* où se sont tenues de tout temps les assemblées des mayeur, échevins et jurés de la ville, pour y traiter les affaires de la commune.

C'est dans cette salle que, le 9 décembre 1589, Henri IV accepta un dîner que lui offrirent le corps des échevins, les esgardeurs des métiers et les syndics des communautés de Saint-Quentin.

On entre dans cette salle, la mieux conservée de l'édifice, par une porte monumentale à deux vanteaux, en bois de chêne sculpté, d'un style plus récent que celui de la salle elle-même, mais qui ne manque pas d'une certaine grandeur. La ferrure,

la serrure et tous les accessoires de la porte sont entièrement faits en cuivre ciselé.

De chaque côté de la porte s'élèvent, dans l'intérieur, deux colonnes cannelées avec des chapitaux de l'ordre corinthien qui soutiennent une frise avec moulures, surmontée de l'écusson des armes de la ville de Saint-Quentin.

On lit dans la frise l'inscription suivante, qui donne à la fois le nom du donateur et l'époque de la construction de la porte :

EX DONO STEPHANI FIZEAUX ÆDILIS, ANNO MDCCXIX.

Autour de la salle règnent encore en partie les boiseries de l'époque.

Au fond s'élève une cheminée colossale en pierre taillée et sculptée. Le bas rappelle les cheminées gothiques des ducs de Bourgogne, à Dijon, et des comtes de Périgord, à Périgueux.

Au-dessus du manteau, on remarque 12 culots très-bien sculptés, qui, suivant l'ancienne tradition, supportaient autrefois les statuettes des douze pairs de France, savoir : six pairs ecclésiastiques : le duc de Reims, — de Laon, — de Langres ; — le comte de Beauvais, — de Châlons, — de Noyon : — Six pairs laïcs : le duc de Bourgogne, — de Normandie, — de Guyenne, — le comte de Toulouse, — de Flandre, — de Champagne. Le manteau de la cheminée, aujourd'hui nu, a sans doute porté l'écusson de la ville de Saint-Quentin, soutenu par deux anges sous une ogive surbaissée, ornée de feuilles frisées et fleurons. Le haut de la cheminée est surmonté d'une frise terminée par six petites figures, finement sculptées en pierre, dans des pignons entourés de festons et de découpures, séparés par des chandeliers qui appartiennent évidemment à l'époque de la Renaissance. Cette cheminée est un monument qui tient au gothique par le bas et à la Renaissance par le haut.

La salle est éclairée par quatre fenêtres à ogives dont la partie inférieure est divisée par des meneaux en croix. Le haut de chaque fenêtre est orné de sujets peints sur verre, et les compartiments du bas sont remplis avec des grisailles qui présentent au milieu de chaque panneau les écussons des principales corporations et communautés de métiers de la ville de St.-Quentin.

Première fenêtre. — *Côté gauche en entrant.* — Sous l'ogive, dans un cœur, sont les armes du dauphin de France.

Le premier compartiment, en commençant à gauche du côté de la porte d'entrée, représente la naissance d'Hercule. Alcmène, qui vient de donner le jour à deux jumeaux, est couchée sur un lit richement orné, entourée de ses femmes portant toutes le costume des dames et damoiselles du commencement du XVIe siècle. En bas à droite, deux berceaux au pied du lit; dans l'un est Iphiclus qui paraît saisi de frayeur, et dans l'autre, Hercule qui étouffe deux serpents.

Le compartiment de droite représente un des travaux d'Hercule. Ce héros, revêtu de la peau du lion de Némée, combat l'hydre de Lerne, avec sa massue hérissée de pointes de fer. A droite, un personnage revêtu d'une robe rouge avec un manteau bleu, étend de la main droite, en signe de victoire, un rameau vert au-dessus de la tête d'Hercule triomphant.

Dans les grisailles du bas, on remarque dans les panneaux de gauche les écussons suivants :

1° Le corps des officiers du bailliage de Saint-Quentin en Vermandois : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, posées deux et une.*

2° La communauté des maîtres menuisiers : *d'azur à une sainte Anne d'or.*

3° La communauté des notaires royaux : *d'azur à un registre ou livre d'argent*, avec autour ces mots : Securitas publica.

Dans les panneaux de droite, les écussons suivants :

1° Le corps des officiers de justice du bailliage de St.-Quentin en Vermandois : *d'azur à une main de justice d'argent.*

2 La compagnie des grands archers de Saint-Quentin : *d'azur à un trophée d'armes d'or.*

3° La communauté des maîtres chirurgiens : *d'azur à un chef de saint Quentin d'argent, aocompagné de trois boîtes couvertes du même.*

Deuxième fenêtre. — Sous l'ogive, un panneau flamboyant porte un fond d'azur semé de fleurs de lys d'or.

Le compartiment gauche montre le combat d'Hercule contre Antée. Hercule, qui s'est aperçu que chaque fois qu'Antée terrassé touchait la terre, sa mère lui donnait de nouvelles forces, élève en l'air le géant et l'étouffe dans ses bras. Dans le même compartiment, Hercule, après la victoire, a revêtu la peau du lion de Némée et repris sa massue ; à ses pieds Antée est étendu mort. Dans le fond du tableau, derrière Hercule triomphant, un personnage revêtu de la robe rouge et de la toque des magistrats municipaux ou des docteurs maîtres ès arts de la fin du XVe siècle, paraît être le portrait d'un donateur.

Le compartiment droit de la seconde fenêtre représente Hercule portant deux colonnes vers les montagnes de Calpé et d'Abila, sur le détroit de Gibraltar, afin d'apprendre à la postérité qu'il avait étendu jusque là ses conquêtes. Une nef traverse le détroit. Dans le lointain, à gauche, Hercule est représenté conduisant en laisse le sanglier d'Erymanthe.

Dans les grisailles du bas, on trouve dans les panneaux de gauche les écussons suivants :

1° La communauté des marchands bourgeois : *d'argent à une barre de sable, écartelée d'azur.*

2° La communauté des merciers : *d'argent à une croix de sinople, écartelée de gueules.*

3° La communauté des maîtres charpentiers : *de gueules à une hache d'or.*

Dans les panneaux de droite, les écussons suivants :

1° La communauté des meuniers de Saint-Quentin : *d'argent à une bande de sinople, écartelée de gueules.*

2° La communauté des chapeliers : *de gueules à une sainte Barbe d'argent.*

3° La communauté des chaudronniers : *d'or à une cloche de gueules.*

Troisième fenêtre. — Sous l'ogive, on trouve l'écusson d'Anne de Bretagne, successivement épouse de Charles VIII et de Louis XII.

Le compartiment gauche représente la mort d'Hercule. Ce héros est d'abord figuré debout, revêtu de la robe du centaure Nessus, que lui avait envoyée Déjanire. Mais il n'eut pas plutôt mis cette robe empoisonnée, qu'il se sentit dévoré par un feu ardent, et ne pouvant plus supporter de si violentes douleurs, il se coucha sur un bucher qu'il avait préparé et termina ses jours au milieu des flammes. Au bas de cette peinture, on lit encore, en caractères gothiques ces mots: ...*la chemyse que luy*...

Le compartiment de droite représente le martyre de saint Sébastien, patron des grands archers de la ville de Saint-Quentin. Deux archers revêtus du riche costume des pages de la cour de Louis XII, peut-être de celui des archers de Saint-Quentin, envoient des flèches à saint Sébastien, à demi suspendu par les mains à un arbre.

Dans les grisailles du bas, on voit dans les panneaux de gauche les écussons suivants :

1° La communauté des maçons et paveurs : *d'azur à une croix d'argent, écartelée d'or.*

2° La compagnie des arbalétriers : *d'azur à un saint Job d'or.*

3° La communauté des marchands de toiles : *d'azur à un saint Marcoul d'or.*

Dans les panneaux de droite, les écussons suivants :

1° La communauté des blanchisseurs de toile : *d'azur à un chevron d'or, écartelé d'argent.*

2° La communauté des tailleurs : *d'azur à une sainte Trinité d'or.*

3° La communauté des cuisiniers : *d'azur à un saint Honoré vêtu pontificalement d'or.*

Quatrième fenêtre. — Sous l'ogive, dans le cœur, on retrouve l'écusson de la ville de Saint-Quentin, qui porte : *d'azur à un chef de saint Quentin d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe.*

Le compartiment gauche représente Sainte Barbe, patronne de la compagnie des canonniers-arquebusiers de Saint-Quentin.

Cette verrière, exécutée en 1855, par M. A. de Martel, est la reproduction réduite de la sainte Barbe qui se trouve dans la grande fenêtre de l'église de Saint-Quentin et qui est attribuée à Mathieu Bleville, peintre-verrier Saint-Quentinois, du commencement du XVIe siècle.

Le compartiment droit représente une scène du martyre de saint Quentin, dans laquelle les bourreaux lui enfoncent de longs clous dans les épaules.

Cette verrière, également exécutée en 1855 par M. A. de Martel, est la reproduction d'une petite peinture sur verre du XVIIe siècle.

Ces verrières ne paraissent pas de la même école ni du même pinceau ; les plus anciennes et les plus curieuses sont *la Naissance d'Hercule* et *le Martyre de saint Sébastien*. Celles du combat d'Hercule contre *l'Hydre de Lerne* et contre *le géant Antée*, celle des *Colonnes* et de la *mort d'Hercule* sont des peintures d'un autre pinceau, qui paraît inférieur à celui de la naissance d'Hercule et au martyre de saint Sébastien.

Sous François Ier, Hercule était le dieu à la mode ; on retrouve des épisodes de sa vie sur un grand nombre de monuments de cette époque. Hercule était un symbole plutôt qu'un nom propre, on ne s'étonnera donc pas de voir les travaux de ce héros peints sur les vitraux de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, terminé sous le règne de François Ier.

Dans les grisailles du bas, on rencontre dans le panneaux de gauche les écussons suivants :

1° Le corps des officiers de l'Hôtel-de-Ville et juridiction de police de Saint-Quentin en Vermandois : *de gueules à un pal d'or, écartelé d'argent.*

2° La communauté des tisserands : *de gueules à un saûtoir d'or, écartelé d'argent.*

3° La compagnie des canonniers de Saint-Quentin :

Au premier : *écartelé d'argent à deux épées de sable, passées en sautoir ;* au deuxième : *de sable à trois canons d'argent, montés sur leur affûts de même, posés deux et un ;* au troisième : *de sable à trois tours d'argent, maçonnées de sable, posées deux et une ;* au quatrième : *d'argent à deux longues arquebuses de sable, passées en sautoir ; et sur le tout d'or à un chef de saint Quentin.*

Dans les panneaux de droite, les écussons suivants :

1° Le corps des officiers de la maréchaussée de Saint-Quentin en Vermandois : *de gueules à une bande d'argent, écartelée d'or.*

2° La communauté des marchands drapiers de Saint-Quentin : *d'argent à un chevron de gueules, écartelé de sinople.*

3° La communauté des serruriers : *de sable à une clef d'or.*

Le plafond est formé de deux voûtes en bois, cintrées en carène de vaisseau et doublées de bardeaux, peintes en noir et semées d'étoiles d'argent. Le haut de ces deux voûtes est orné de plusieurs figures en bois sculpté formant pendentifs. L'une représente une tête de guerrier, sur laquelle descend une salamandre ; l'autre une tête de veau, affreusement bêante, un homme nu est étendu sur le front, se tenant aux oreilles. Cette double voûte est appuyée sur une poutre traversant horizontalement la salle dans toute sa largeur ; les extrémités des sommiers sont ornées, à l'endroit où ils s'engagent dans la muraille, de *rageurs* ou monstres aux gueules béantes, qui semblent saisir l'extrémité des sommiers dans leurs dents.

Les sommiers et les montants ou poinsons sont semés de fleurs de lys, sur fond d'azur. On voit, dans un cartouche répété au milieu de fleurs de lys, la lettre F surmontée d'une couronne comme rappelant le nom de François Ier. Cette ornementation, ces couleurs vivement tranchées, ne manquent pas d'un certain caractère de richesse et de grandeur.

Cette salle était autrefois entièrement tendue de tapisserie bleue, semée de fleurs de lys. Le corps de ville siégeait alors sur des bancs formés de coffres fermant à clef, affectés à chaque échevin.

La poutre transversale est assise sur deux pierres délicatement sculptées, représentant d'un côté un écusson armorié et de l'autre le songe d'un guerrier, sujet extrait sans doute de quelque roman de l'époque ; elle est ornée de six figures de grandeur naturelle, en bois sculpté et colorié, portant les costumes de l'époque.

Ces six figures en bois sculpté et peint nous paraissent être la personnification satirique de six personnages importants de la commune au XVe siècle.

Nous avons cru y reconnaître, en commençant à droite en entrant, au-dessus de la porte :

1° Le mayeur d'enseigne avec la cuirasse et le casque ;

2° Le geôlier ou concierge de la maison de Paix, avec sa barbe épaisse et ses cheveux touffus et frisés ;

3° Le mayeur figure rasée avec moustaches, la tête coiffée d'une toque violette, les épaules couvertes d'une robe rouge bordée d'hermine ;

4° L'architecte du monument (Colart Noël, de Valenciennes), barbe entiere, mais peu fournie ; la tête coiffée d'une toque, cheveux courts.

5° L'argentier ou trésorier des deniers de la ville (Oudart de Marle), figure type juif, barbe entière, cheveux longs, coiffé d'un turban;

6° Le fou de la ville qui tire la langue en faisant une grimace ; sa tête est couverte d'un chaperon surmonté de deux cornes caractéristiques.

Dans la salle voisine (nommée aujourd'hui la *Salle des Mariages*), on trouve encore trois figures qui nous paraissent être celles du procureur de la ville avec des lunettes, du greffier et du clerc de la ville. La salle des mariages est encore ornée d'une superbe pendule qui est le *bouquet et gage d'armes* rapporté de Châlons-sur-Marne en 1754, par la compagnie des arquebusiers de Saint-Quentin.

Ch. Gomart.

UN POÈTE LILLOIS.

A toutes les époques, la ville de Lille a vu naître dans son sein des poètes ; lorsque la mode était de versifier en latin, ce qui eut lieu après la renaissance des études classiques, on vit briller dans l'antique cité des Forestiers les *Heem*, les *Vincart*, les *Détrez*, les *Roulers*, les *Bavarius*, les *Leclerc*, les *Grélé*, les *Dumortier* et *tutti quanti*.

Plus tard, après que les conquêtes de Louis XIV eurent fait de Lille la capitale de la Flandre Française, l'esprit et la langue des vainqueurs dominèrent bientôt parmi les Lillois lettrés, et l'on compta parmi eux des poètes français dignes de remarque : on peut citer Henry et Vuoerden d'abord, puis au siècle dernier, Panckoucke, Mathon, Feutry, Decroix, Pelard et d'autres moins connus.

Parmi ces derniers, il en est un qui ne mérite pas de rester dans l'oubli où on l'a presqu'entièrement laissé jusqu'ici ; c'est *Agathon Fourmantel*, né à Lille le 1772. Issu d'une vieille famille du pays, il reçut, au collège de la ville, une instruction solide que son père, orfèvre honnête et estimé, tint à lui faire avoir aussi complètement que cela était alors possible. Ce bon parent, en lui donnant le nom d'*Agathon*, l'un des héros des œuvres de l'allemand Wieland, en ce moment le coriphée littéraire du siècle, semblait prévoir le goût poétique de son

enfant. En effet, celui-ci montra, dès sa jeunesse, certaines dispositions précoces pour la poésie, et même pour la satire, et il avait à peine terminé ses études que déjà ses vers couraient dans sa cité natale.

Doué d'une organisation chaleureuse, d'un esprit vif et enthousiaste, il ne put manquer d'adopter les idées nouvelles de la Révolution qui venait d'éclore au moment où il sortait de l'adolescence. Trop jeune alors pour appliquer son amour de la liberté autrement qu'à la défense de la Patrie, il s'engagea dans le quatrième bataillon des volontaires du département du Nord, qu'on forma à Lille en 1792, lorsque la France était menacée par la coalition européenne.

Fourmantel ne devait pas rester longtemps simple soldat : son quartier-maître, reconnaissant combien il pouvait lui être utile par son instruction, voulut d'adord le faire travailler dans ses bureaux, mais le jeune volontaire, animé du feu patriotique qui lui avait fait prendre les armes, préféra le service actif, et il se distingua bientôt au combat de Wormhouth, à la bataille d'Hondschoot et surtout au siège d'Ypres, qui se termina, le 18 novembre 1792, par la reddition de cette place à la suite des victoires de Jemmappe et d'Anderlecht.

Nommé sous-officier dès sa première campagne, Fourmantel partit pour l'armée d'Italie avec le grade de sergent ; il passa les Alpes et entra avec bonheur dans la terre classique des beaux-arts qui parle tant au cœur et à l'imagination des poètes ; il continua son service militaire avec ardeur pendant plus de trois années et on le vit encore figurer au blocus et au siège de Mantoue. Mais, à dater de cette époque, ses idées sur le métier de soldat avaient singulièrement changé. C'est du moins ce qu'il écrit le 5 brumaire an IV (27 novembre 1795) à M. *Duhamel*, de Lille (1), ami de sa famille, à qui il se plaint amèrement de sa position.

Le jeune Lillois avait rêvé la gloire et peut-être les honneurs ;

---

(1) M. *Duhamel*, mort à Lille en 1853, a laissé de nombreuses productions. M. *Henri Pajot* a publié sa biographie dans la *Revue du Nord*, 2e année (1855), page 47.

il ne trouva que mécomptes et déceptions. Soit par suite des misères de la guerre, soit à cause d'injustices dont il crut avoir a se plaindre, soit enfin comme conséquence de la légéreté naturelle de son caractère, il prit sa profession en haîne, et, se servant de la seule arme qu'il eût alors en main, la satire, il composa une pièce de vers intitulée : *Les Dégoûts du métier*, dans laquelle il flagelle, sans hésiter, plusieurs généraux désignés par leurs initiales. Attaqués dans leur réputation et dans leurs mœurs, ces chefs n'eurent pas de peine à atteindre l'auteur du libelle rimé. « Son imprudence, dit M. Bottin, secrétaire-général du département du Nord, qui composa une courte notice sur Fourmantel, pensa lui coûter cher, et l'on assure que dans cette circonstance, il eut des obligations particulières au héros à qui la France dût depuis son salut. »..... Il n'en fut pas moins expulsé de l'armée.

Cinq mois plus tard, le 11 germinal an IV (31 mars 1796), il écrit de nouveau à son ami Duhamel, alors commandant du détachement de travailleurs à Nieuport, pour lui expliquer son brusque départ de l'armée, et il ne donne pour cause à cette folie que son humeur changeante et aventureuse. Fourmantel date cette lettre de Nantes où il a vu l'exécution des Vendéens Stofflet et Charette ; on ne sait pas comment il se trouvait dans cette ville, ni à quoi il était employé ; tout ce qu'on en a appris c'est qu'il y a composé une satire, ce qu'il faisait à peu près partout.

Notre poète resta peu en Bretagne : il avait conservé des amis et des protecteurs à l'armée d'Italie, car quelque temps après on le voit figurer comme secrétaire du consul de la République française à Rome. Là, il paya le tribut à l'amour. Il épousa une Romaine fort belle, dit-on, qui le rendit père d'une fille. Mais il n'était destiné ni à la vie tranquille, ni à la vie de famille. A la fin de l'année 1797, l'ambassadeur français fut insulté et son hôtel pillé par le peuple. Le général Duphot fut tué le 26 décembre dans une émeute, et à la suite de cet événement tous les Français attachés au gouvernement durent quitter Rome et s'embarquer afin d'éviter de nouvelles Vêpres Siciliennes.

Au commencement de l'année 1798, Fourmantel s'installa à Marseille avec sa femme. Il ne tarda pas à être nommé professeur de mathématiques à l'école communale de cette ville impor-

tante ; il exerça pendant environ quinze mois cet emploi qu'il perdit ensuite par l'animosité, dit-on, d'un officier-général qui lui avait conservé rancune des vers satiriques par lesquels il était dépeint dans *les Dégoûts du métier*.

Nous voici arrivés au commencement de 1800 ; le dix-neuvième siècle va s'ouvrir pour Fourmantel, sans le rendre plus heureux : pour lui, les années se suivent et se ressemblent. Est-ce la faute de sa destinée, ou bien cela tient-il à son caractère impatient, vif et mordant ? Toujours est-il que sa carrière, semée de quelques fleurs poétiques, ne s'est avancée qu'à travers une vallée de misère, courte, triste et toujours pénible.

De Marseille, la riche cité Phocéenne, il passe *au Bosset*, modeste village de la Provence ; de professeur de mathématiques dans un collège en réputation, il tombe au poste d'instituteur primaire. Il y reste quinze mois ! C'est à peu près là le terme le plus long des repos que ce moderne Gil Blas a été appelé à goûter dans le cours de sa vie agitée. Ses amis d'Italie le rappellent à Livourne et il quitte la férule du maître d'école pour la place de garde-magasin des vivres dans cette ville de la Péninsule italique. Il croyait sans doute avoir atteint le bonheur ou du moins une existence assurée, mais qu'il en était loin encore ! son emploi fut supprimé presqu'aussitôt qu'il l'eut obtenu !....

Ce fut là qu'il devint un véritable Ahasverus : il visita tous les lieux qu'il avait déjà habités dans l'espoir d'y trouver un emploi. Il courut à Rome, patrie de sa femme ; à Marseille, au Bosset où il avait donné des leçons publiques ; enfin il revint à Lille, sa ville natale, après avoir usé presque toute l'année 1802 en voyages infructueux, ne trouvant nulle part à s'occuper utilement, tant il est vrai de dire qu'il vaut mieux, pour la vie pratique et matérielle, savoir un bon métier, que de connaître l'art de faire des vers, connaissance trop souvent vaine et inutile !

Du début de 1803 au commencement de 1806, Fourmantel vécut donc à Lille, ville alors fort prosaïque, dont les habitants cherchaient à relever par l'industrie leur fortune ébranlée par la Révolution. C'était un sol peu fécond pour un poète ; aussi n'y recueillit-il guères d'abondantes moissons. Sa vie fut entourée de peines et de privations. Son talent s'était mûri, mais aussi son caractère s'était aigri. Quelques applaudissements d'hommes

lettrés et sympathiques ne purent adoucir les rigueurs de la fortune. La santé de Fourmantel s'altéra; son esprit restait ferme et vivace dans un corps qui devenait débile : la lame usa le fourreau. Notre poète, se trouvant gravement malade et sa position ne lui permettant pas de se faire soigner chez lui, dût se faire porter à l'hôpital Saint-Sauveur où il mourut le 4 mars 1806, à l'âge de 34 ans ; il exhala son dernier soupir sous le toit hospitalier d'un établissement public comme tant d'autres poètes avant lui, comme dernièrement encore le poète *Tricot*, de Valenciennes, qui avait plus d'un point de ressemblance de talent avec lui et qui eut aussi la même destinée.

M. *Delmar*, officier de santé à Lille, donna à Fourmantel, pendant sa maladie, les soins les plus consciencieux et les mieux entendus ; il lui ferma les yeux, réunit ses papiers et ses œuvres manuscrites et rédigea une notice sur ce personnage. M. *Degland*, docteur en médecine à Lille, et feu M. *Leleux*, propriétaire-rédacteur de l'*Écho du Nord*, ont moulé sur le cadavre la tête et le haut du corps de Fourmantel ; M. *Albert Dupuis*, membre de la Société impériale de Lille a fait prendre un cliché sur verre de ce buste. Du vivant du poète, M. *Al. Denoyelle*, professeur de dessin à Lille au commencement de ce siècle, avait dessiné son portrait à l'estompe, vu à mi-corps dans l'ouverture d'une fenêtre. Il est aujourd'hui en la possession de M. *Auguste Wacquez*, professeur de langues à Lille. Ce portrait pourrait servir pour faire une jolie gravure à l'eau-forte.

Après la mort de Fourmantel, sa veuve, isolée à Lille, voulut retourner à Rome avec son enfant ; mais ses moyens ne lui permettaient pas d'entreprendre un si long voyage. La commisération publique vint à son secours, et la jeune Romaine put revoir sa patrie. On assure que depuis douze ou quinze ans on a envoyé, à la veuve Fourmantel ou à son enfant, sa part dans la succession d'un de ses beaux-frères.

Le talent poétique de Fourmantel a un cachet tout particulier. Il est hardi, vigoureux, plein de verve et de mordant. La satire était son fait. Il est classique, quoique mouvementé ; on lui désirerait plus d'ordre, plus de poli et de travail, mais peut-être perdrait-il de son originalité et de son inspiration vigoureuse. Fourmantel affectait, au moins dans ses vers, une impiété révoltante ; rien n'était sacré pour lui. Ce fût là le fruit de son éduca-

tion, commencée à l'apogée des idées philosophiques et voltairiennes et terminée au moment où l'on renversait le culte et les autels. On doit, en le lisant, faire la part du temps où il est né, du milieu dans lequel il a vécu, des gens qui l'ont entouré et entraîné. Sa vie n'a pas été assez longue pour lui permettre de s'éclairer et de réfléchir sur ses erreurs qu'il n'a que trop chèrement payées.

En 1806, dans l'année même de sa mort, M. *Bottin* a lu une notice biographique sur ce poète, à la première séance publique de la *Société des Amateurs des Sciences et des Arts de Lille* qu'il présidait. On la trouve dans le premier cahier des mémoires de cette Société, p. 26. M. *J.-B. Dupont*, médecin de l'hôpital de Séclin, a inséré une note sur notre poète dans sa *Topographie statistique et médicale de l'arr. de Lille*, Paris (Lille), 1833, in-8°, p. 88 (1). Le même a composé *une Épître à Fourmantel, poète de Lille*, par *Dupont*, son compatriote; elle lui est adressée : *En Enfer*. La personne qui à fait le plus de recherche sur Fourmantel, est M. *Albert Dupuis*, de Lille, auteur d'une très bonne notice sur *Anthoinette Bourignon* (2); c'est à lui que nous devons tous les renseignements qui précèdent; il a bien voulu nous prier de les mettre en œuvre quoiqu'il s'en fût acquitté mieux que nous sans doute, lui qui habite la ville même qui a vu naître et mourir le poète qui nous occupe. C'est M. *A. Dupuis*, qui a fait le relevé des œuvres de Fourmantel; nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de l'offrir à nos lecteurs tel quenous l'avons reçu. Ils jugeront du soin et de la conscience que l'auteur y a apportés.

Si le nom de Fourmantel est éteint à Lille, son esprit et son sang s'y trouvent encore vivaces et se reproduisent dans la personne de son petit-neveu, M. *Faucompré*, auteur de *Plus de Prestiges*, des *Pantins Lillois*, et d'autres pièces que ce jeune poète a déjà publiés. D'une facture plus moderne que celle adoptée par

---

(1) C'est aussi de M. *Dupont* qu'émane un article très court sur Fourmantel que nous avons publié dans les *Archives du Nord*, (vol. V, p. 268), comme *Extrait du portefeuille d'un médecin de campagne*.

(2) Extr. des Mém. de la Soc. imp. des Sciences, de l'Agr. et des Arts, de Lille. *Lille, Danel*, in-8°., 52. pp

Fourmantel, les vers du descendant ont parfois une sorte de réminiscence du grand-oncle qu'il n'a pu connaître et qu'il n'a pas lu ; c'est bien là le cas de dire que *bon sang ne peut mentir*.

A. Dinaux.

Voici maintenant le relevé des Œuvres de Fourmantel :

I. — *Discours du viel Horace aux Romains en faveur de son fils.*

Quoi ! Romains la vengeance....

II. — *Règne d'un Tyran.*

Tarquin veut être roi....

III. — *Discours de Mutius Porsenna.*

Mutius est mon nom....

IV. — *Hymne pour le jour de Noël.*

Quelle vive clarté....

Cet ouvrage, de la jeunesse de Fourmantel, est plein de piété :

Adorez avec foi, la crèche du Sauveur.

V. — *Vers pour mettre au bas du portrait de Mgr. Primat, évêque de Cambray.*

Tel au temps révéré....

Quatrain très élogieux.

VI. — *Vers présentés à MM. du Comité de Lille par MM. les écoliers du collége.*

Eh ! quoi dans ces tristes alarmes....

M. Gentil possède l'original signé : *Fourmantel rhétor.*

Les élèves demandent une vacance pour s'exercer aux armes :

Qu'Apollon se retire et pour des temps plus doux,
Réserve ses leçons, les travaux de notre âge ;
A la suivre aujourd'hui Bellone nous engage.

Il célèbre M. de Thiennes, seigneur de Loos, commandant la garde nationale de Lille, *moderne Washington.*

VII — *Vers à MM. les Juges du district de Lille.*

Rentrez dans le néant....

VIII. — *Madrigal à Mademoiselle B.*

Un petit Dieu....

IX. — *Le double Convoi.*

Dans les cantons....

Vers et prose mêlés. — C'est cette vieille histoire de la femme qui se réveille piquée par les épines du chemin pendant qu'on la porte en terre, etc., etc.

X. — *Le grand Condé.*

Le grand! Condé qu'on peut nommer....

Vers et prose mêlés.—Cette pièce, comme la suivante, est une satire des plus grands souvenirs de la monarchie.

XI. — *Le Passage du Rhin.*

De Juvénal, ingénieux Frélon....

Vers et poésie mêlés.

XII. — *Épître à Mademoiselle C. le jour de sa fête.*

Dans ce beau jour....

Les ouvrages qui précèdent paraissent être tous de la jeunesse de Fourmantel, écrits dans l'ardeur révolutionnaire avant son départ de Lille. Il en est de très bons comme les vers adressés à MM. les Juges du District. Il en est de très faibles comme les quatre derniers que nous venons de citer. La plupart ne valaient pas l'honneur d'être conservés.

Voici maintenant quelques pièces que l'on peut rapporter à l'année 1791 :

XIII. — *Stances sur la mort* ou *Ode sur la mort* ou *Moralités,* suivant les divers manuscrits.

Contre les coups du sort....

Stances assez belles écrites au sujet de la mort de Mirabeau :

. . . . . .

Quel bras peut à la Parque arracher sa victime ?
Empiriques hautains, docteurs présomptueux ;
Vous parlez ; on espère, et soudain à vos yeux,
S'entr'ouvre du trépas, le ténébreux abîme.

Tout s'use, tout s'éteint, tout tombe, tout périt.
La saison du plaisir passe comme une rose,
Son éclat nous surprend ; nous la voyons éclose,
Elle enchante nos yeux, brille et s'évanouit.

Tout est vain ici bas, et tout nous fait envie,
Rien ne peut nous sauver : beauté, talents, vertus,
Éloquent Mirabeau, sauveur de la patrie,
Un peuple entier t'admire et déjà tu n'es plus.

. . . . . .

Mirabeau est mort le 2 avril 1791. Fourmantel avait alors dix-neuf ans.

XIV. — *La Liberté*. Poème. Chant troisième.

A peine le soleil....

Ce chant seul existe. En voici le sommaire :

« Les troupes approchent de Paris. Alarme dans la capitale. « Harué harangue le peuple. Le peuple aux Invalides. Retraite « des factieux. Lambesc aux Tuileries. Il est défait par les « gardes françaises. »

Poème dans le goût classique, avec les qualités et les défauts de ce genre, écrit avec soin du reste ; la description du jardin des Tuileries est très fraîche. Les notices disent que ce fragment a été écrit par Fourmantel à dix-neuf ans, en 1791 conséquemment, deux ans après les événements qui y sont décrits.

XV. — *Lettre à un Ami*. 15 février 1791.

Je veux vous faire part....

Vers et prose mêlés.

C'est le récit d'une aventure burlesque dans lequel la garde

nationale n'est plus traitée avec le respect que professaient les vers à MM. du Comité :

Nationale brigade,
Sots et grotesques soldats,
Plutôt faits pour la parade,
Que formés pour les combats,
Guerriers d'argile et de plâtre,
Puissiez-vous, vrais freluquets,
Puissiez-vous, n'avoir jamais
Que des poussins à combattre.

Nous allons indiquer maintenant une série de poésies dont rien ne révèle la date. Il peut tout aussi bien les avoir écrites après son retour à Lille (1802—1806) qu'avant son départ (1789—1792), ou même pendant son absence (1792—1802). Il est probable qu'il en est de chaque époque. Cependant on les rapporte d'ordinaire à la jeunesse de notre poète :

XVI. — *Sonnet à un mauvais poète.*

Ainsi des neuf sœurs....

XVII. — *A M. E. sur une définition métaphysique de la mort.*

Pourquoi tant de métaphysique....

XVIII. — *Épitaphe.*

Ci gît qui fut....

Il s'agit d'un secrétaire d'état qui se pendit :

C'est là le premier bien qu'il ait fait au royaume.

XIX. — *Vers anacréontiques.*

Le petit Dieu d'amour....

Citons la tout entière :

Le petit Dieu d'amour, jaloux de sa conquête,
De myrthe ce matin allait parer ma tête,
Quand la douce Amitié vint siéger près de nous,
Que cherchez-vous? dit l'Amour en colère,
Je règne seul ici, que pensez-vous y faire?
Lors je repris : Hélas! point de courroux,
Pourquoi nourrir une haine éternelle?
Ma vie est à tous deux, partagez-en le cours.

Aussitôt finit la querelle
Cupidon prit les nuits, l'Amitié prit les jours.

XX. — *A Mademoiselle Adelaïde W.*

Guidé par les tendres amours....

L'original chez M. Gentil porte le nom de Watteau en toutes lettres.

XXI. — *Douze Épigrammes.*

Elles ne portent point de titre. En voici les sujets :

1. — Sur un mauvais poète.

Cet intrépide Olin....

2. — Sur un Parisien raillant la province.

Vermisseau né....

3. — Sur des vers soporifiques.

Griffaut qui dans ses draps....

4. — Sur une vieille coquette.

A soixante ans....

5. — Sur un riche adulé.

Danis, dit-on....

6. — Sur un détracteur du pouvoir.

Oui, tout est mauvais....

7. — Sur une entretenue d'abbé devenue fille publique.

Cette Philis....

8. — Mot d'un enfant feignant d'être malade.

Plein d'appétit....

9. — Singulière extrême-onction.

Alix malade....

10. — Sur un buveur converti aux idées patriotiques par l'abolition de l'impôt sur les vins.

Oh ! pour le coup....

11. — Sur un apothicaire.

Oui, je sais tout....

12. — Contre le journal de Lépinart, publié à Lille.

Au médecin....

La neuvième et la onzième sont indécentes.

XXII. — *Le Pêcheur et le petit Poisson.* Fable.

Lycas, au bord de l'eau....

Vers et prose mêlés. — C'est l'apologue petit poisson deviendra grand.

XXIII. — *Le Conseil tenu par les Chiens.* Fable.

Certain peuple autrefois....

Vers et prose mêlés.—Une famine oblige les hommes à dévorer les animaux domestiques. Les chiens eux-mêmes s'inquiètent, délibèrent et fuient.

La moralité semble dire qu'après avoir pris les biens de l'église, on pourrait bien en confisquer d'autres.

XXIV. — *La vie humaine à Mademoiselle F. de Douai.*

Qu'est-ce donc que la vie?....

Il est facile de reconnaître ici une imitation très heureuse, presqu'une traduction des *Seven ages of man* dans *As you like it* de Shakespeare.

XXIV bis. — *Portrait de Mademoiselle N.* — Pièce en vers octosyllabiques.

XXV. — *Les Dégoûts du métier.*

Ainsi, que m'apprends-tu....

Nous entrons ici dans une nouvelle série de poésies. Le talent de l'auteur a beaucoup grandi. Celle-ci a été composée pendant le blocus de Mantoue, d'après ce que nous avons cité ci-dessus de la correspondance de l'an IV (1795). Le texte lui-même le dit:

Tu viens chercher l'honneur aux marais de Mantoue.

Cette pièce est une des plus belles, sinon la plus belle de notre poète. Un jeune homme veut s'engager dans l'armée, Fourmantel pour l'en détourner lui fait, avec une verve et une énergie extrême, la peinture des souffrances, des humiliations du soldat:

Qu'est-ce donc qu'un soldat? C'est un sot automate

Qu'on lâche, qu'on retient, qu'on moleste, qu'on flatte,
Qu'on apprend à plier au joug le plus honteux,
Et qui, la foudre en main, n'ose dire : Je veux.
Pour te le peindre mieux c'est un dogue en furie
Qui s'élance à la voix du maître qui le guide;
Du faquin qui l'expose il est l'humble soutien.
Lui seul saisit la proie et lui seul n'en a rien.

Les vices des chefs, les abus de l'administration, les marches, les corvées, la misère, les privations, les hôpitaux, l'ingratitude de la nation, tout y est peint de main de maître.

Cette pièce, dans laquelle plusieurs généraux sont désignés sous des initiales qui ne les cachaient sans doute pas aux yeux des lecteurs de ce temps, fut connue, dit Bottin, par l'indiscrétion d'un ami; elle obligea Fourmantel à quitter l'armée. Nous avons raconté plus haut les tracas que l'auteur eut à essuyer et la protection qu'il trouva près de Napoléon. Voici en quels termes il en parle dans cette satire :

Mais lorsque Bonaparte enchaînant la Fortune
Venge des nations la querelle commune,
Lorsque de mille honneurs on le voit décoré,
Crois-tu que Fleur d'épine en soit moins ignoré?

XXVI. — *Les Parvenus.*

Hommage au philantrope....

C'est une satire contre les administrateurs de toute classe, sortis du néant et devenus insolents. C'est au Directoire et à ses agents qu'il en veut évidemment, mais Bonaparte, dit-il, va les remettre à leur place :

Un grand homme, un héros vous en offre l'augure,
La réforme avec lui sans procès, sans éclat,
Déjà vole en tout lieu, et sourde à tout murmure,
Va marquer à chacun son rang et son état.

Cette satire a donc dû être composée quelque temps après les *Dégoûts du métier,* dont elle a le caractère âpre et la vigoureuse facilité. Elle a été publiée dans le *Libéral du Nord* du 3 août 1833.

XXVI bis. — *Ode sur la guerre présente.*

Elle porte sa date : 1800. Elle comprend environ soixante-quatorze alexandrins et paraît n'être pas achevée, s'arrêtant

brusquement. Cette circonstance, la nature des vers tous de douze syllabes, l'ampleur du commencement me font croire que c'est à tort que ce morceau est intitulé : Ode, et qu'il faut plutôt y voir le début d'un poème contre l'Angleterre, à propos de la seconde coalition. L'ode contre l'Angleterre, rapportée ci-après n° XXVII, est écrite à propos de la troisième coalition.

XXVII. — *Ode sur l'Angleterre* ou sur *la guerre d'Angleterre* ou sur *la guerre de l'an XII* d'après les divers manuscrits.

Le démon des combats....

On a beaucoup cité jadis ces deux dernières strophes :

Ferme dans ses projets que le ciel autorise
Un héros dont l'Adige atteste les travaux
Va soumettre à jamais et livrer la Tamise
A des maîtres nouveaux.

Vous le verrez bientôt plus constant, plus habile
Que ne furent jadis vos premiers conquérants,
Pour prix de vos forfaits, ne vous laisser d'asile
Que vos châteaux flottants.

XXVIII. — « *Billet d'enterrement de la très haute et très puis-* « *sante citoyenne République une et indivisible :*

« Partisans de la République,
« Grands raisonneurs en politique,
« Dont je partage la douleur,
« Venez assister en famille,
« Au grand convoi de votre fille,
« Morte en couches d'un Empereur.
« *De profundis, s'il vous plaît.*

« De la part des citoyens Bertrand-Barrière, directeur de la « fabrication de la monnoie républicaine, son tuteur; et des « citoyens Fouché, Réal, Roederer, ses proches parents.

« L'abbé Grégoire prononcera l'oraison funèbre ; les convoi, « service et enterrement auront lieu le..... floréal an XII, au « palais du Sénat conservateur de la défunte.

« L'indivisible citoyenne
« Qui ne devait jamais finir,
« N'a pu supporter sans mourir,
« L'opération césarienne. »

M. Leleu croit avoir l'original de cette pièce que je viens de transcrire en entier.

XXIX. — *A mon avocat* ou *Épître à mon avocat.*

Quelle mauvaise cause....

XXX. — *Le troisième mariage de C...*

Oui, je passe, il est vrai....

XXXI. — *Au public.*

Arbitre souverain....

Ces trois pièces ont été évidemment composées par Fourmantel après son retour à Lille. Ce sont des satires dirigées contre un défenseur officieux fort connu à Lille, à propos d'un mariage manqué.

La seconde se trouve beaucoup plus facilement que les deux autres, et en effet elle était plus digne d'être conservée. La première et la deuxième sont très négligées.

XXXII. — *Le Cirque.*

La colère des Saints....

Ces vers, comme les précédents, sont évidemment écrits après le retour à Lille. Le sujet seul le prouve. Une fête se prépare au Cirque, sorte de *Tivoli* érigé au commencement de ce siècle à Lille, sur les débris du couvent des Dominicains, là même où l'on compte bâtir l'église de Notre-Dame-de-la-Treille. Saint-Dominique voit du haut des cieux cette profanation, son asile changé en salle de bal. Il descend, parcourt sous un déguisement toute la fête, se raille des personnes qu'il y trouve et enfin fait tomber une pluie vengeresse sur ce peuple impie.

Cette pièce a été imprimée après la mort de Fourmantel par les soins, dit-on, de deux de ses amis aujourd'hui décédés. J'ai vu cette impression chez M. Gentil, elle forme quatre pages in-8° peu élégantes, sans date et sans nom d'imprimeur. On assure qu'elles sortent des presses de la veuve De Boubers.

Des vieillards m'ont certifié que la plupart des derniers ouvrages de Fourmantel avaient été imprimées ainsi sur des feuilles volantes. Cependant Dupont qui vivait de son temps n'indique comme publié que *les Parvenus.*

XXXIII. — *Épître à Molière.*

D'Athènes et de Rome....

L'auteur examine les caractères de Molière, signale d'abord ceux qui ont disparu ; ses marquis élégants, ses petits-maîtres grâcieux, ses Alcestes sérieux, puis ceux qui subsistent : le Tartuffe, le Philinthe, etc., etc., etc.

On dit généralement que cette pièce a été imprimée à Lille dans les feuilletons des journaux. On n'a pu m'en retrouver aucun.

On croit qu'elle a été composée à Lille. On prétend y reconnaître des physionomies lilloises. Dans *le Cirque*, ces personnalités sont bien plus claires, et nos vieillards mettent des noms propres sur tous les masques. La publication de ces vers aujourd'hui blesserait des amours-propres bien haut placés.

XXXIV. — *Épître à Dieu.*

Être seul nécessaire....

XXXV. — *Épître au Diable.*

Esprit que le vulgaire....

Ces deux pièces se ressemblent. L'auteur s'adresse dans la première à Dieu pour implorer son secours et il en prend lieu d'attaquer les représentants de la Divinité, telles que toutes les religions les ont faites. Dans la seconde, après s'être adressé inutilement à Dieu, à Jésus, à Marie, à Saint-Roch et à d'autres Saints pour obtenir quelques soulagements à sa misère, il s'adresse enfin au diable.

L'*Épître à Dieu* est faible, décousue, négligée, quoique comptant çà et là quelques beaux vers. L'*Épître au Diable* au contraire est vigoureuse, bien disposée, pleine d'énergie, de verve, d'esprit et de traits.

C'est d'une impiété inouie. Les discours des Saints, de Jésus, de la Vierge, de Dieu, sont de l'inconvenance la plus grande. Pour se l'expliquer il faut se mettre au point de vue du temps. On regardait alors la religion catholique comme perdue à jamais; on en parlait avec ce sans-gène, ce dédain profond dont Lucien seul peut donner l'idée et qui imitait tous les payens de son temps. M. Bottin, en 1806, parlant en public avec un caractère officiel de ces mêmes épîtres, croit qu'on ne peut leur reprocher

que *de fronder avec trop peu de ménagements* DES ABUS QUI NE PEUVENT CÉDER QU'A LA LONGUE PERSUASION (1).

On reprochait en effet à Fourmantel, même parmi ses amis, l'audace cynique de ses vers. Il s'en explique dans l'*Épître à Dieu*, après avoir dit des peintures qu'on a faites de l'Être suprême :

Non, non, quoiqu'en soutienne une noire canaille,
L'habit qu'on t'a prêté n'est pas juste à ta taille.

Il ajoute :

Ce tour est, dira-t-on, trivial, indécent,
Mais au moins il est clair, et vaut bien plus d'un chant.

On a dit souvent que l'*Épître au Diable* avait été imprimée en Belgique. On aura confondu avec une autre *Épître au Diable* comprise dans le volume intitulé : *Saint-Napoléon au Paradis et en exil, suivi d'une Épître au Diable, poèmes avec des notes, par le révérend père.... Ignorantin, membre correspondant de l'Académie des bonnes lettres.* Bruxelles. Tarlier. In-32. La *seconde édition* porte la date de 1827, mais il ne paraît guères en avoir existé de première. L'auteur m'est inconnu. Cette Épître du reste ne ressemble en rien à celle de Fourmantel.

On attribue généralement ces deux Épîtres aux dernières années de notre poète.

Je n'ai pu trouver autre chose de Fourmantel. On cite cependant souvent de lui des *Strophes au grand Architecte*, mais je n'ai pu en rencontrer de traces. Je suis parvenu à savoir que Fourmantel faisait partie de la loge *la Modeste*, à l'orient de Lille, mais cette loge est fermée depuis longtemps, et les archives paraissent avoir été brûlées.

On cite encore de lui en termes vagues : des épigrammes et des satires dirigées contre ses professeurs, des chansons, quelques poésies érotiques, *en petit nombre*, dit Bottin.

---

(1) M. Bottin en parlait d'autant plus à son aise que lui-même était un ancien religieux qui avait jeté le froc aux orties. A. D.

Ne faudrait-il pas induire aussi de ces paroles du même Bottin : *On le voit à Mantoue, au milieu du tumulte des armes, célébrer tranquillement le tombeau de Virgile*, que Fourmantel avait composé quelque poésie à ce sujet ?

La notice biographique jointe au manuscrit Delmar parle en outre d'une satire écrite à Nantes et dirigée contre Louvet, dont un des amis de Fourmantel avait eu à se plaindre. Ce Louvet, qualifié : *Membre du gouvernement*, est sans doute l'auteur de *Faublas*, qui fit partie de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents (1795—1797). Cette satire est perdue à moins que ce ne soit *les Parvenus* (ci-dessus XXVI) qui ont été écrits en effet de 1796 à 1799 comme nous l'avons dit.

La même notice parle encore d'une *Proclamation du Midi par un officier général*, due sous ce pseudonyme à la plume de Fourmantel, lorsqu'il était à *Marseille*, et *faite en opposition de l'envahissement du trône par le premier Consul.*

Il doit y avoir là une confusion, *le Billet d'enterrement de la République*, transcrit ci-dessus, les quelques passages à l'éloge de Bonaparte, cités également plus haut, enfin les obligations personnelles de Fourmantel envers le général Bonaparte (Voyez ci-dessus n° XXVIII), ne laissent pas supposer qu'il ait pris part à un tel écrit. En outre en 1804 Fourmantel avait quitté Marseille depuis cinq ans. Du reste je n'ai pu me procurer cette brochure qui paraît avoir eu beaucoup de retentissement en son temps. (1)

ALBERT DUPUIS.

---

(1) Depuis que j'ai terminé cette lettre, j'ai retrouvé chez M. Martin Delahaye, sous bibliothécaire à Lille, deux poésies de Fourmantel qui m'étaient inconnues et qui ne se trouvent mentionnées dans aucune notice biographique. Ce ne sont que des copies, mais la tradition attribue ces pièces à notre poète, et je ne vois pas de raison pour la contester.—Ces deux pièces nouvelles portent à XXXVII le nombre de celles que nous connaissons.

HOMMES ET CHOSES.

Thomas Tournemine, peintre Lillois [1].

XVIe SIÈCLE.

L'histoire des artistes Lillois nous offre à chaque instant une preuve certaine que, par la plupart d'entre eux, l'art était considéré comme un noble héritage qu'avec un légitime orgueil ils transmettaient à leurs enfants. Ainsi, Marquet Tournemine, devenu vieux, eut la douce consolation de se voir dignement remplacé par Thomas Tournemine qui, en 1509, se faisait adjuger au rabais les travaux de peinture à faire à la halle et à la *bretesque*.

L'habile artiste s'engagea, en conséquence, et moyennant III c. XXIIII l., *à peindre d'or, d'asur et d'autres couleurs, toute la devanture de la halle, où il y a V grans ymages et IIII princes* (2) *et cleres voyes*. Les échevins convaincus, toutefois, que ces travaux avaient été beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait d'abord supposé, lui accordaient, comme supplément, une somme de LI l.

Les sculptures dont nous venons de parler, sortaient de l'atelier de Jehan Bernard, tailleur d'imaiges, qui avait demandé XIIII l., *pour avoir taillié deux ymaiges de piere franche : assavoir, Saint-Andrieux et St-Phlé* (Philippe), *mises devant la halle ;* puis XXII l., *pour le taille et fachon, sans le piere, de IIII personnaiges : est assavoir de l'Empereur, du Roy de Castille et deffunct de Ms. l'Arciduc, et de don Ferran, son frère* (3), *lesquelz IIII personnaiges sont assiz*

---

(1) Voyez ci-dessus, pp. 409-412.

(2) En 1527, Tournemine obtenait X l., *pour avoir repainct et reglané et nettoyé les robbes et visaiges de pluiseurs ymages à la devanture de la maison de la ville.*

(3) Ces statues représentaient Maximilien Ier, Empereur ; Charle

deseure le halle. Outre ces deux sommes, IX l. lui furent encore accordées, *pour avoir fait lesd. IIII personnaiges plus hault chescun demy piet, que le marchiet ne portoit, et, pour avoir fait à St-Jean nouvel chief, et taillié le rompture de sa robe; pour avoir fait et réparé les arcqs et fiolles* (4) *à cincq tabernacles; pour avoir fait et reparé IIII reprinses et IIII escus armoyez des armes desd. princes, et à chescun Toison* (d'or); *pour avoir trauwé les IIII dossieres des custodes* (5) *derrière les princes, pour aucier et plommer; et, enfin, pour avoir fait deux grans traux pour les deux buises des nocquières* (gouttières), *á deux costez* (6).

Au tailleur d'images, Gillekin Zeuzière, on remettait XIX l., prix d'*une ymaige grant de la représentacion de la Vierge Marie, de piere franche,* mise au-devant de la halle; alors que son confrère, Jeanin Marchant, exigeait XI l., *pour avoir taillié XXIIII pillereaux aux deboz mis autour de la bretesque.*

N'oublions pas les deux lions placés sur les pignons de l'atelier des charpentiers, qui avaient été payés (1516) XXIIII l. au tailleur d'images.

Les maisons qui formaient le domaine de la ville, devenaient, il est vrai, des monuments remarquables, grâce aux célèbres artistes qu'elle savait magnifiquement récompenser. Ainsi, pour l'ornementation des deux qui forment l'entrée de la rue des Malades (aujourd'hui rue de Paris), elle alloue (1522) VIII l. au tailleur d'images, Jehan Coppin, *pour deux montans, où sont deux ymaiges représentant Justice et Raison; quatre boucques* (7), *où sont taillés quatre lyons, et deux brocques, où sont taillés deux testes de serpens, et, enfin, deux tabernacles, où sont taillés deux ymaiges.*

(Charles-Quint); son père, Philippe Ier, dit le Beau, et son frère, Ferdinand Ier, Empereur.

(4) Voy. les Ann. Arch. de M. Didron, t. III, p. 242, et nos Artistes, pp. 123-193-94.

(5) En 1520, Pasquier de Gand, *tailleur de blancque pierre*, livrait, moyennant XVI l., pour la petite boucherie, *une grande custode servant à mettre une istoire ou ymaige, avecq les cappes franchoises du pignon de cette custode, et dix pieds de capron, pour capronner les deux murs à deux costez dud. pignon; puis, une petite custode pour une ymaige sur le pignon des halles.*

(6) En 1505, Mahienet Bernart recevait XXXIII s., pour avoir mis en la chambre de Mess. de la loy, en le halle, *ung jugement contenant XI piez*, en noef ploncq, à III s. le piet.

(7) En 1526, Hennecocq (voy. ci-dessus, p. 63), obtenait LXXVIII l., *pour avoir paint de fin or le nouveau pilori construit sur le marché: assavoir les faux rains, le lyon placé au sommet, les heures, les rais d'un soleil, le gras pommeau, tous les boucques et marmousetz, ainsi que les VIII rons estans autour avec des reprinses.* A l'escrignier Mathieu

Thomas Tournemine qui, en 1520, avait peint, moyennant XL s., une de ces maisons, recevait en 1522, XX s., *pour ung patron pour l'ouvraige que l'on a intencion de faire dehors la porte St.-Saulveur,* et la même somme, en 1524, *pour avoir paint une estaque servant à faire les feux de joie* (8) *devant la halle.*

Une grave contestation venait de surgir (1527) entre les échevins de Lille et ceux d'Armentières. Ces derniers, désireux d'accroître les relations commerciales de leur cité, et certains, d'ailleurs, d'être appuyés en cour par le comte de Gavres (9), leur haut et puissant seigneur, lequel, bien que gouverneur de Lille, leur avait promis aide et protection, remuaient ciel et terre pour obtenir des lettres patentes qui les autorisâssent à creuser un canal qui, passant par Ricquebourg, relierait leur ville a celle de La Bassée.

Prévoyant les conséquences désastreuses que la réalisation de ce projet aurait pour le commerce de leur cité, les magistrats lillois députent en toute hâte vers la Régente, à l'effet de lui remoustrer que ceste rivière seroit la totalle ruyne et destruction des villes de Lille et de Béthune, ensamble du pays de Lalleu.

Pour mettre les conseillers de la princesse à même d'apprécier

---

Mollet on devait les VIII *courbes* y employées, aussi bien que XVI autres plus petites, *mollées et hannées, VIII entrebaux, VIII listelures, aussi mollés et hanés, VIII boucques seulles et VIII poyes,* etc. Quant aux *VIII faux rains, au lion et lionceaux, aux rais du soleil. aux heuses, aux crêtes, aux seules, aux testes placées autour des croisies et aux cudelampes*, ils sortaient de l'atelier de l'habile plombier, Antoine de Montigni, qui livrait pour cet ouvrage du plomb estamé de fin estain, à II s. la livre.

(8) Voy. les Ann. Arch., t. XVI, p. 177.

(9) Jacques de Luxembourg, prince de Steenhuysen et de Gavres, seigneur de Fiennes, de Gruythuysen, d'Armentières et d'Auxi en Flandre, mort en 1530. (Art de vérifier les dates, t. XV, p. 19). — Vers 1562-63, les magistrats de Lille parlent de la requeste, présentée au Roy par Ms. le prince de Gavres, conte de Montmorency (sans doute François de Montmorenci, chevalier, seigneur de Wastines, Bersée, Wandegies, Beuvry, etc., colonel d'un régiment d'infanterie walonne, qui eut plusieurs fois le gouvernement des villes de Lille, Douai et Orchies, durant les troubles des Pays-Bas. (Art de vérifier les dates, t. XIII, p. 79), affin de pooir érigier en sa ville d'Armentières les stilz de saitrie, bourgetrie, haute lisserie, et de pooir apposer aux pieches qui se feroient desd. stilz le scel de lad. ville d'Armentières. — Les échevins de Lille font, à ce sujet, rédiger un mémoire par Me Maximilien de Hénin, conseillier pensionnaire de la ville, aux gages de IIII c. l. et une robbe de XXXIII l. et autres émoluments. — Pour ce mémoire de Lu fœulletz, *mis en large,* il reçoit XIII l., à raison de V s. le fœullet. (Voy. les Arch. du Nord de la France, t. IV, p. 323).

la justice de leur requête, ils donnaient l'ordre au maître des œuvres de Lille, qui recevait à cet effet XXIIII l., *de faire pluiseurs figures des lieux où la rivière prenderoit son cours, ensamble de tout le quartier à l'environ, tant la Chastellenie autour de lad. rivière, comme pays de Flandres et Arthois.*

Pleins de confiance dans le talent de Thomas Tournemine, ces dignes représentants de la cité lui confiaient (1528) le soin de *prendre sur toile cette figure pour moustrer en court, aussi bien qu'une sur papier.* Pour ce travail ils lui allouaient IIII l. XVI s.

Tournemine, toutefois, n'ayant pas exactement reproduit la situation des lieux, cette besogne fut de nouveau confiée à *ung peintre de Malines* qui, moins exigeant que son confrère, ne demande que IIII l. X s., *pour paindre sur toille une nouvelle figure obstant que icelle cy-dessus n'estoit faicte souffissament, et qu'il y avoit aucunes choses à chambgier:*

Cette dernière fut encore jugée insuffisante, puisqu'on accordait XII s. *à ung paintre d'Arras, pour avoir traict et paint la figure de la nouvelle rivière que se efforchent faire ceulx d'Armentières, ensamble le pays à l'environ.*

Trois ans après (1531), Thomas Tournemine, qui venait de peindre *la chambre par terre* d'une des maisons appartenant a la ville, aussi bien que le manteau de la cheminée, dont *les listes* avaient été fournies, à raison de II s. le pied, par le tailleur d'images, Pierre Mauwée, *peignait de nouveau ung patron, où est figuré pour faire une rivière allant de le Bassée à Armentières, pour moustrer le dommaige que porroit porter à la ville,* ce qui lui vavait IIII l.

En 1595, IIII s. étaient accordés à un peintre, *qui avait tiré la figure du lieu, pour fayre venir la rivière de Douay à Lille, si faire se pooit,* alors que Anthoine Hochette et Jehan Renier, de Douai, recevaient VI l., *pour en avoir jetté le lieu* (10).

Ce fut aussi, en 1535, que Tournemine peignit *à olle* la chambre des *payeurs* (paiseurs), située dans la halle échevinale. L'argentier nous apprend qu'il ne demanda que XXIIII s., *pour y peindre tout le fond rouge, semé de fleurs de lys blanches et les armes de l'Empereur,* (dont il avait fourni le patron dès 1532); puis *ung*

---

(10) 1556. On envoie à Douai sur le foset d'une rivière navigable entre Douay et Lille.—1526. On envoie à Hénin-Liétart Pierre Hochart, procureur de la ville, avec le Me solliciteur des ouvraiges de la ville, pour visiter certains filletz d'eauwe, lesquelz filletz eschevins estoient advertis qu'on feroit bien descendre en cested. ville, ou bien et comodité d'icelle. Jan der Glen (deux abbés de l'abbaye d'Hénin (XVIe siècle) portaient ce nom — Voy. l'histoire de cette ville par notre savant ami M. Dancoisne, pp. 35-145-204.), demeurant à Hénin-Liétart, reçoit XXVIII s., pour leur avoir fait veue et ostencions desd. filletz. (Voy. nos Artistes. p. 175, note 1).

Crucefiz (11) *mis à le cheminée*, en ce compris aussi *le plancquier deseure*, (plafond) *painct à l'antique* (12), aussi bien que *les huit fenêtres et cassis ornés de couleur verte.*

On remarquait encore dans cette chambre *vn magnifique tableau du jugement dernier* (13), que le célèbre Henri Hennecocq venait de revrenyr et de restaurer moyennant xLvi s.

Cette dernière commande était bien moins importante que celle qui, en 1532, avait valu XXIIII l. à Tournemine, pour *paindre une chambre sur les halles, du lez du marchié au poisson, toute le vossure de lad. chambre de blanc et noir, à manière de machonnerie et rencontre de rouge, et les posteaux d'assur, et par dessus tiré d'anticque, et les deux pignons aux deux lez de la chambre et d'entour lad. chambre de vermiel, et par dessus les armoyeries de l'Empereur, de l'Imperatrix, avecq autres armoyeries de royaulmes, duchés et contez* (14).

C'est encore à lui que les échevins s'adressent pour peindre une ymaige de St.-Pierre, placée sur la porte de ce nom, image dont *la custode et le chambranle* avaient été faits par Pasquier, de Gand. Il blanchit aussi (1536) à l'Escielle la maison de la ville, à Rihout, peint au vermillion *la chambre par terre* du greffier et celle des orfèvres, ainsi que *pluiseurs bancquayes, aveucq un jugement et les armes de l'Empereur,* ce qui lui vaut XX l.

Quatre ans après (1540), il peint l'écu impérial de la porte du Moulinet, lequel, commandé au tailleur d'images Bertoul de Landas, devait remplacer celui où estoient les armes du bon ducq Philippe, et doré les deux lions et la couronne impériale.

Longtemps après (1548), il peint *la bretesque* de la holle, ainsi qu'une *acelle* (planche) *à tout pluiseurs fleurs de lys, pour mectre les livres des jours de hault bois.*

Ici se termine la vie artistique de Thomas Tournemine, dont les dernières années, ainsi que celles de son parent Marquet, nous sont restées inconnues (15).

De la Fons-Melicocq.

---

(11) 1575. A Grard de Warlaincourt, tailleur (d'imaiges), pour un crucefix par luy faict et taillié, pour mettre au riez de Canteleux, au lieu où sont les infectés de la malladie contagieuse, XX l.

(12) Voy. les Ann. Arch., t. XV, p. 269, note 2.

(13) En 1598, Philippe Wincq, peintre, cédait aux échevins de Lille *un jugement dernier, moyennant la somme énorme, alors, de VII c. l.*

(14) En 1558, Hubert de Respin, *pbre*, (peintre), reçoit C s., pour avoir racoustré la sallette du procureur de la ville.

(15) En 1555, toutefois, Thomas Tournemine figure encore parmi les peintres (Cornille Lamy, Hues de Respin), chargés de *peindre ung torsier à l'église St-Pierre*, aussi bien qve les petits, les grands blasons et les torches, pour le service de la mère de l'Empereur. (Jeanne la Folle, morte le 12 avril 1555).

Lavalette à Valenciennes.

Tout le monde connaît le généreux dévoument de Madame Lavalette qui parvint à faire évader de prison, en se mettant à sa place, son mari, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et condamné à mort comme ayant trahi le gouvernement du Roi Louis XVIII. Madame Lavalette avait renouvelé le beau trait que l'histoire des troubles de Hollande cite en faveur de la femme de Hugo Grotius. Mais ce n'était pas tout d'avoir fait sortir Lavalette de prison, il fallait encore le mener hors de Paris et le conduire hors de France, c'est ce dont se chargèrent trois Anglais nommés *Michel Bruce*, le capitaine *Hutchinson* et le général *Robert Wilson*.

Le lundi 8 janvier 1816, à huit heures du matin, Lavalette, déguisé en Anglais, sortit de Paris en Boguey, sous le nom du colonel *Laussac*, et parvint à Compiegné d'où il partit en berline de poste avec le général Wilson, portant le nom de *Walys*; un domestique anglais les accompagnait. Ils durent s'arrêter à Bonavis, où M. *Crépin*, maître de poste, les prévint qu'ils ne pourraient entrer de nuit à Cambrai, à cause de la fermeture des portes de cette ville occupée alors par les forces anglaises.

Ce retard inquiéta les voyageurs, mais enfin ils pénétrèrent à Cambrai un peu avant le jour et le mardi 9 janvier, à neuf heures et demie du matin, ils entrèrent à Valenciennes, dernière ville du royaume du côté de la frontière du Nord.

Cette place de guerre était occupée par une garnison hanovrienne, à la solde de l'Angleterre, depuis le 1er. janvier 1816; mais la police y était exercée avec vigilance par la gendarmerie française et les autorités locales. Des signalements de Lavalette y avaient été répandus à foison et distribués même avec profusion dans les rangs de la garde nationale qui fit le service militaire de la place jusques dans la matinée du jour de l'an, pendant la semaine qui précédait. Cette dernière barrière de la France était la plus difficile à franchir à cause des formalités qu'on exigeait de la part de tous les voyageurs : formalités qui devaient beaucoup préoccuper le fugitif et ses protecteurs.

Tout se passa néanmoins sans encombre sinon sans inquiétudes. Voici comment M. Dupin raconte ce passage dans le premier volume de ses *Mémoires*, (t. I, p. 107-109; 1855, in-8°.) :

« A la porte de Valenciennes, un agent français se présente, et prononce la formule d'usage : *Ces messieurs ont leurs passeports sans doute?* — A cette question, Wilson met la tête à la portière et répond : *Je suis général anglais*. On en croit son costume et surtout son accent; la voiture entre dans la ville.

« Arrivés à la poste, un petit garçon demande de nouveau les passe-ports. Wilson, qui, comme on le pense bien, se chargeait de toutes les conversations, répond encore : *Je suis général anglais*.

Mais le petit bonhomme insiste, en disant qu'il est nécessaire de les lui donner, pour qu'il aille les faire viser par le commandant de gendarmerie. On lui donne donc les passe-ports en lui recommandant de se dépêcher. Il se presse en effet, et revient promptement avec les passe-ports visés.

« Ce n'est pas tout : il prie le général de mettre son nom et celui de son compagnon de voyage sur un bout de papier, disant que c'est pour l'auberge (1). Wilson écrit alors les noms *Walys* et *Laussac* sur un chétif morceau de papier qu'on lui a depuis représenté dans ses interrogatoires.

« A dix heures, la voiture se remet en marche. En sortant de Valenciennes, nouvelle visite des passe-ports ; on les garde longtemps et on en prend le relevé (2). Wilson s'impatiente et presse le départ, non sans dire plusieurs fois le mot par lequel les Anglais ont coûtume de signaler leur impatience. Enfin il leur est permis de passer outre (3).

« Wilson demande alors où est la frontière. Le postillon répond: *A une lieue et demie d'ici.*

« Cette distance allait être bientôt franchie ; encore quelques instants, et toutes les craintes étaient dissipées. Mais sur la ligne même de la frontière (au hameau du *Blanc-Misseron*), ils trouvent un dernier poste de gendarmes qui demandent de nouveau les passe-ports. Heureusement que pour cette fois Wilson en est quitte pour dire, comme à son ordinaire : *Général Anglais!*

« Sur le point d'arriver, la terreur de Wilson était devenue extrême ; il tremblait pour Lavalette, et chaque minute de retard le faisait mourir d'impatience.

« Il avait espéré de franchir la frontière avant le jour de peur des télégraphes, et il y avait déjà deux heures qu'ils auraient pu marcher, si le temps n'avait été couvert de brouillards.

---

(1) A cette époque il y avait dans tous les hôtels des feuilles de présence sur lesquelles les voyageurs étaient invités à inscrire leurs noms et qualités et les lieux d'où ils venaient et où ils allaient ; M. *Péniaux*, maître de poste à Valenciennes, qui tenait en même temps l'*Hôtel de la Poste,* se trouvait astreint aux mêmes formalités que les autres hôteliers.

A. D.

(2) A chaque porte de Valenciennes, un agent avait la consigne de relever les noms de tous les voyageurs entrant dans la ville ou en sortant, et il remettait tous les jours ce bulletin entre les mains de l'autorité municipale chargée de la police : des extraits de ces bulletins étaient envoyés à Paris lorsque les circonstances l'exigeaient. A. D.

(3) On conçoit qu'un portier-consigne, qui n'est pas habitué à écrire et à lire des noms étrangers, soit lent à opérer le relevé de deux passeports étrangers : mais aussi quelle angoisse pendant ces retards pour ceux qui dérobent une tête à un échaffaud politique !... A. D.

« Mais enfin la voilà passée cette ligne redoutable !

« Le premier mot de Wilson à Lavalette fut : *Vous voilà sauvé!*

« Lavalette qui avait conservé toute sa tranquillité, l'embrasse affectueusement, et versant des larmes d'attendrissement, il dit avec une grande effusion de cœur : « Je rends spécialement grâces « à Dieu de ce qu'il a permis que les généreux efforts de ma « femme soient couronnés de succès. Elle serait morte de dou- « leur si nous n'avions pas réussi. Je suis bien malheureux, « ajouta-t-il, de voir tant de braves gens compromis pour moi. « Je sais que mes gardiens ont été arrêtés ; mais je déclare devant « Dieu, et à vous, mon généreux ami, que ces hommes n'ont « pas été corrompus et n'étaient pas dans le secret. L'affaire eut « manqué si on leur eût laissé le moindre soupçon ; je n'ai « d'obligation qu'à ma femme. »

« Dans toute la route, la conversation entre Lavalette et Wilson avait été fort peu suivie ; toutes les facultés de leur âme étaient absorbées par leurs appréhensions et par les divers incidents du voyage. Si parfois Wilson rompait le silence pour arracher Levalette à sa rêverie, il lui parlait de choses qui pussent le distraire de sa situation.

« C'est ainsi qu'ils s'entretinrent de l'expédition d'Egypte, où Lavalette avait commencé de servir Bonaparte, et où Wilson avait commencé de se signaler contre lui.

« Mais quand ils eurent passé la frontière ils ne craignirent plus de discourir sur l'affaire même de Lavalette.

« Celui-ci raconta à Wilson comment sa femme était venue à bout de le sauver ; comment son travestissement eut lieu en un clin d'œil, dans un moment où le geôlier venait de sortir de sa chambre pour faire une commission ; la peur qu'il avait d'accrocher les plumes de son chapeau en passant les guichets ; le risque qu'il avait couru d'être repris par la faute des porteurs qui s'étaient absentés ; comment, ayant trouvé sur le quai le cabriolet d'un de ses amis, cet ami était descendu et lui avait adressé la parole en disant : « Madame, je vous offre mon cabriolet, vous irez plus vite ; » comment, après y être monté, cet ami lui avait dit : « Otez vite votre douillette et votre chapeau de femme ; mettez cette redingotte, prenez cette perruque, etc., etc. » Comment enfin, après avoir couru dans Paris plus de deux heures pour faire perdre sa trace aux limiers de la police, il avait été se blottir dans la maison qui lui avait servi d'asile jusqu'à la veille de son départ.

« Après ce récit, il ne craignit pas d'apprendre lui-même de Wilson s'il était vrai qu'on dut réellement le faire mourir, etc.

« Ces entretiens les conduisirent jusqu'à Mons. On ne leur demanda pas de passe-port ; ils y restèrent ensemble quatre à cinq heures....

« Lavalette embrassa encore Wilson et se sépara de lui en lui jurant une reconnaissance éternelle.

« Wilson est revenu par Maubeuge et Laon, et est rentré à Paris par la barrière St-Martin, le *mercredi soir 10 janvier* (1816) après soixante heures d'absence. »

On n'apprit à Valenciennes, comme dans tout le reste du royaume, les circonstances de la sortie de France de Lavalette que quand le Gouvernement fit un procès à Bruce, Hutchinson et Wilson, comme complices de l'évasion de l'ancien directeur-général des postes de Napoléon ; Me Dupin aîné défendit ces étrangers et parvint à les faire acquitter. A. D.

Collin de Coter, peintre Bruxellois.

On travaille tous les jours à éclaircir l'histoire de l'art au moyen-âge et à l'époque de la renaissance. Cette histoire est surtout d'un grand intérêt pour les provinces des Pays-Bas qui avaient déja une école renommée et enviée lorsque beaucoup d'autres grands royaumes étaient encore ses tributaires pour les produits de la peinture. Les recherches de M. le comte *Léon de Laborde,* membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, celles de M. *Alex. Pinchart,* paléographe, employé aux archives générales de Belgique. et de M. *A. Wauters,* archiviste de la ville de Bruxelles, le mémoire de M. *Héris,* couronné par l'Académie royale de Belgique en 1855, ont déjà jeté beaucoup de lumière sur le commencement et le développement de l'école flamande. D'honorables efforts sont faits en Belgique et en France pour compléter les documents déja rassemblés : il est bon que chacun apporte une pierre au monument que l'on cherche à élever.

Parmi les peintres flamands peu ou pas connus il faut citer *Colin de Coter,* ou *Collin de Cotter,* de Bruxelles, qui brillait sous le règne de Charles-Quint. M A. d'Auvergne, cité par M. de Laborde (b. c., p. LI), a vu dans un recoin de l'ancien Bourbonnais, au fond de l'église du petit village de Vieure, canton de Bourbon-l'Archambaud, arrondissement de Moulins, un tableau représentant l'*Evangéliste Saint Luc peignant la Vierge ;* on lit sur la bordure du manteau de la Vierge cette inscription : *Colin De Coter — Pinxit me in Brabancia Bruselle VII.* Ce panneau semble avoir appartenu à un triptique dont les volets sont perdus. La tête de Saint-Luc ainsi qu'une bonne partie de celle de la Vierge et ses vêtements, sont bien conservés ; le reste du tableau a été repeint et restauré il y a une trentaine d'années.

Nous mêmes, en allant assister, en juin 1854, à la séance publique de la Société des Antiquaires de la Morinie, nous avons eu l'occasion de remarquer un grand et beau panneau du même Collin de Coter, chez M. Deschamps père, amateur distingué, qui a réuni une jolie galerie de tableaux, rue du Commandant, à Saint-Omer. Cette œuvre, d'une conservation parfaite, porte aussi son inscription qui se déroule au bas de la robe d'un des

personnages du sujet représenté. Nous ne saurions mieux faire pour satisfaire la curiosité des amateurs des antiquités et curiosités artistiques, que d'intercaler ici la description intelligente que M. *Aug. Deschamps* a bien voulu nous donner du tableau de son père.

« Le tableau gothique, dit-il, que vous avez vu dans la collection de mon père, faisait anciennement partie d'un triptique donné à l'église de Saint-Denis par Antoine d'Averoult, mayeur de Saint-Omer en 1533, et formait le retable du maître-autel de cette église. Ce retable en bois doré, sculpté à jour, se composait de cinq colonnettes terminées en pyramides s'élevant jusqu'à la voûte : chacune d'elles contenait une niche où se trouvait Saint-Denis et ses compagnons ainsi que deux adorateurs ; le tryptique en formait le centre. Le tableau à son origine était carré ; mais pour l'adapter à la décoration du chœur, on le rendit rond en coupant les angles des volets. Mon père n'a jamais possédé le triptique en entier : il ne restait plus à l'époque où il l'a acheté que le tableau du centre, le volet gauche et une planche du volet de droite.

« Le panneau formant le centre du triptique représente le Christ mort sur les genoux du père éternel. Aux pied du Christ deux anges en adoration tenant un linge sous les pieds du Christ : sur le second plan un ange tenant les attributs de la passion, la lance et les cloux. Ce tableau est aujourd'hui dans la chapelle des frères de la doctrine chrétienne, à St-Omer. La peinture en est un peu sèche, et n'approche pas de la beauté et de l'exécution du volet.

« Ce volet représente madame d'Averoult en adoration devant le Christ. Son costume est d'une très grande richesse ; bonnet de dentelle, robe de brocard d'or enrichie de perles fines, manches de soie rouge brochée, manteau vert brodé d'or. L'exécution en est admirable ; l'or, la soie, sont rendus avec une perfection incroyable. Sur le bas du manteau, et comme ornement, se trouve peinte l'inscription suivante : *Collin de Coter pingit me in Brabancia Bruselle.*

« Derrière ce volet se trouve une grisaille représentant une sainte que je n'ai pu déterminer, d'une main elle tient un livre, de l'autre une plume. Au bas sont les armoiries de Antoine d'Averoult et de sa femme.

« Sur la planche restante du second volet, on voit encore peinte en grisaille, la tête de St-Antoine, ce qui pourrait faire supposer que Antoine d'Averoult devait être représenté aussi en adoration sur l'autre volet qui est complètement perdu.

« Le tableau de mon père a 1,64 de h. sur 0.59 de large, ce qui devait donner à l'ensemble du triptique, les volets fermés, 1m 20 de largeur.

« Je n'ai pas trouvé de date, mais je crois qu'on peut, sans craindre de se tromper, assigner à ce tableau la moitié du XVIe siècle, Antoine d'Averoult étant mort en 1582. »

Le style de Collin de Coter rappelle celui de Lucas de Leyde avec peut-être plus de brillant, d'éclat et de richesse de coloris. Il nous paraît un artiste très habile, entendant parfaitement l'harmonie des couleurs : il fait honneur à l'école flamande dont il sort, ayant peut-être été élève de Royer Vanderweyden, et à la ville de Bruxelles qui lui a donné le jour. A. D.

Paix des Dames, à Cambrai. — 1529.

C'est le lundi 5 juillet 1529 que Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, vint à Cambrai, après avoir séjourné à Bouchain ; et le même jour Louise de Savoie, mère du Roi François Ier. y arriva également de son côté, après avoir couché à Crévecœur. En ce temps là, les voyageurs, fussent-ils princes ou princesses, ne faisaient pas de longues journées. Ces nobles dames réunies à Cambrai dans un intérêt pacifique, y travaillèrent à la concorde et à l'union des deux illustres rivaux entre lesquels se partageait l'Europe, et réussirent mieux que les plus fameux diplomates à faire un traité, qui fut connu sous le nom de *Paix des Dames*. Il est resté de cette époque quelques livrets et médailles, devenus très rares, et que l'on conserve comme souvenirs de cette mémorable conférence dans la ville de Cambrai, qui devint pendant plusieurs semaines le centre des plaisirs et des ébats de la noblesse des deux frontières.

Nous citerons particulièrement :

1°. *L'Entrée et grans triumphes de madame la Regente et de Marguerite de Flandres, faictes en la ville de Cambray. — Cambray, (Bonaventure Brassart), le XIIe iour du moys de iuillet* (1529). — Petit in-8°. de 8 pages en caractères gothiques, écrit et imprimé le lendemain de l'entrée des princesses. Se termine par ces mots : *De Cambray, le XIIe iour du moys de iuillet.* FINIS. — Un exemplaire de cet opuscule, relié en mar. vert, avec larges dentelles, fut annoncé et vendu chez le libraire Techener en 1837 pour 42 francs.

2°. *Le traicté des mariages faictz en France, en Espaigne, Angleterre et Lorraine. A Cambray, ce Xe iour de iuillet.* — Sans date. (1529). In-16 de 8 pages.

3°. *Le Recoeul du triumphe solynnel faict et celebre en la tres noble cite de Cambray, pour la paix quy a este faicte et conclute en ladite cite, auec la venue des dames et du roy, et de leurs départements : auec l'ordre quy se fist a aller a la messe de la paix, entre les dames et les seigneurs, auec les noms de plusieurs princes et princesses.*—Sans lieux ni date, aux armes de *Robert de Croy,* duc de Cambrai et comte de Cambrésis. *(Cambrai, Bonaventure Brassart,* 1529). In-4°. de 8 pages goth. vendu 24 fr. en mar. en 1841 ; le

Bulletin de Techener l'offrait à 70 fr. en 1844. Rel. de Bauzonnet, mar. r. fil.

4°. *La triumphe de la paix celebre en Cambray, auec la declaration des entrees et issues des Dames, Roix, Princes, et Prelatz : faicte par Maistre Jehan Thibault, Astrologue de Limperiale Maiesté, et de Madame, etc.*

On lit à la fin : *En Anuers, par moy Guillaume Vorsterman,* (1529). Petit in-4°. de 12 f°s. non chiffrés, avec fig. en bois. — Opuscule rare, vendu 62,50, mar. v. en 1841.

Nous possédons un curieux jeton frappé en 1529, et portant la devise de Marguerite d'Autriche avec l'aigle double éployée formant les armes de la princesse et de la ville impériale de Crmbrai. Cette pièce frappée l'année même de la signature de la *Paix des Dames*, semble se rapporter particulièrement à cet événement important. Elle est en cuivre rouge et porte d'un côté l'écu des armes d'Autriche surmonté de la couronne et entouré du collier de la Toison d'or ; autour on lit : JETTORS. DE.MESSEVRS.DES.FINANCES.DE.L. — Au revers, on voit un bouquet de fleurs, au milieu desquelles domine une marguerite bien épanouie ; la devise suivante, qui est celle de Marguerite d'Autriche, se lit dans le cercle : FORTVNE.IN.FORT.VNE.FORTVNE.1529.

Toutes ces pièces historiques imprimées ou frappées, ou gravées (s'il en existe) sont de la plus grande rareté et méritent d'être recherchées comme des souvenirs historiques précieux pour l'histoire locale.

A. D.

Les aires de vent en Flandre.

Dans la langue scientifique les aires de vent empruntent leurs dénominations des quatre points cardinaux et de leurs subdivisions ; mais il n'en est pas de même dans la langue populaire. Le vulgaire, rarement initié aux noms admis par la science, y supplée en se créant un langage à lui, souvent figuré, et pris soit aux choses les plus usuelles, soit aux lieux qu'il connaît le mieux. Toujours est-il qu'il se comprend bien et se fait entendre convenablement.

Pour les noms des vents il en a été ainsi de tout temps. Le peuple a toujours donné aux vents des qualifications plutôt géographiques que scientifiques : les Grecs nommaient *Thrascias* le vent de nord-nord-ouest, et *Olympias,* celui de nord-ouest soufflant du mont Olympe ; les Romains appellaient *Hellespontius* le nord-est et *Gallicus hyperboreus*, le nord quart de nord-est. *Phenicias* était le nom du sud-sud-est ; parcequ'il parraisait arriver directement des rives de la Phénicie ; on pourrait étendre beaucoup cette nomenclature ancienne. Dans certaines

localités où il y a de grands accidents de terrain, comme des montagnes, des mers, des forêts; on dit que le vent vient d'*en haut*, d'*en bas*, de *la mer*, de *la côte* ou *du bois*, selon le point d'où il semble venir. sans chercher d'autres dénominations. Charlemagne, dont l'empire s'étendait sur tout l'occident de l'Europe, voulant régulariser l'appellation des vents afin que ses marins s'entendissent dans leurs rapports entr'eux, bien qu'ils fussent d'origines diverses, imposa aux vents des noms allemands ou flamands; ce sont encore ceux dont on se sert dans l'Océan; dans la Méditerrannée au contraire tous ces noms sont italiens, comme *Siroco, Abrego, Levante,* etc.

Dans nos provinces flamandes, les paysans ont adopté une manière à eux pour désigner les vents : celui du nord est le *vent de Bise;* la *bise* est synonyme de *froid:* on y dit d'un chaud vêtement qu'*il est bon pour aller contre le vent de bise. Bise,* selon les étymologistes, viendrait de *bis,* (brun, noir), pour marquer que le vent du nord vient du point le moins éclairé de l'horizon.

Dans les mêmes localités, le vent tirant vers l'ouest est dit le *vent d'Ecosse;* c'est un vent froid et pluvieux; nos campagnards lui ont donné ce nom comme rappelant la contrée la plus éloignée vers l'ouest que l'on connût au moyen-âge.

Lorsque le vent souffle de l'est, nos campagnards disent qu'il est *en Rheims;* cette forme de langage doit être fort ancienne; elle se rapporte au temps où Rheims était la métropole de la seconde Belgique. Quant au vent du midi, il n'a pas d'autre nom dans nos provinces du nord, que celui de *vent de France.* Les conquêtes de Louis XIV n'ont rien changé à cette façon de parler; les paysans, même ceux du département du Nord, quand ils vont en France, ou qu'ils en viennent, entendent parler de la vieille France au-delà de l'Artois et du Cambrésis.

C'est ainsi que les campagnards des anciennes provinces flamandes ont continué à désigner les aires des principaux vents par des noms tirés d'une géographie vulgaire dont la tradition s'est perpétuée pendant des siècles dans ces contrées, sans se douter le moins du monde qu'on imitait en cela les Grecs et les Romains.

A. D.

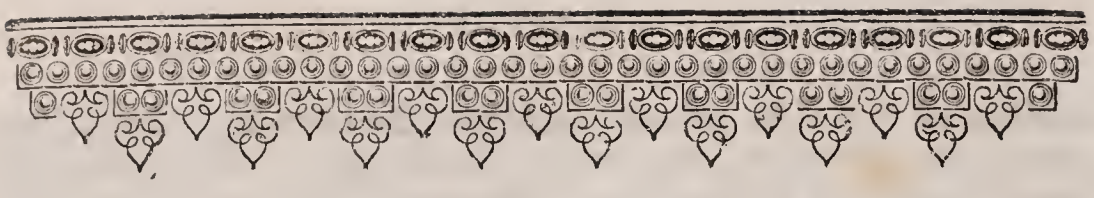

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

430. — Mémoire en réponse à la question suivante : Quel est le point de départ et quel a été le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne ? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence ? Par M. *Héris*. (Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, le 22 septembre 1855). *Bruxelles*, impr. de *Hayez*. 1856, in-4°. de 214 pages.

Personne mieux que M. *Héris*, commissaire-expert du Musée royal de peinture et de sculpture de Belgique, ne pouvait résoudre les questions posées par l'Académie de Bruxelles. Il s'en est tiré à souhait pour tous les amis de l'histoire de l'art, et son mémoire, justement couronné par le premier corps savant de la Belgique, est tellement complet et concluant que l'auteur a pu et dû lui donner un second titre ainsi concu : *Histoire de l'école flamande de peinture au XVe siècle, son point de départ, les causes de sa splendeur et de sa décadence.* Cette histoire abonde en faits nombreux, en détails intéressants sur les premiers artistes, qui, depuis *Saint-Eloi*, l'adroit et pieux ciseleur, *Madululf*, le peintre à fresque cambrésien, décorant en 823 les murs et les plafonds de Fontenelles, jusqu'à ces fameux miniaturistes de l'école de Bruges, avant lesquels on pouvait encore nommer *Pierre de Raimbeaucourt* illustrant, dès 1323, les missels des abbayes du pays, forment la plus belle série d'artistes du moyen-âge qu'aucune contrée puisse présenter. Les provinces des Pays-Bas durent à leurs richesses et au génie de leurs habitants cette multitude de produits charmants qui feront pendant longtemps encore l'envie et l'admiration des étrangers. Tous les jours l'histoire de l'art en Belgique s'éclaircit et s'illumine par les recherches des savants : M. le comte de Laborde, de l'Académie des Inscriptions et belles-

lettres, a jeté beaucoup de lumière sur les artistes du temps des ducs de Bourgogne ; M. Waagen a découvert une ancienne école de sculpture de Tournay dans laquelle figure beaucoup de noms nouveaux. Le travail de M. Héris aura fait faire un pas immense à l'histoire de l'école flamande. Cette histoire n'est pas seulement fondée en fait et en raison, elle est aussi très agréablement écrite et elle a prouvé que si M. Héris est adroit à manier le pinceau, il tient la plume avec tout autant de talent et d'habileté. Somme toute, son œuvre est convenable et intelligente ; elle est de plus très-honorable pour la Belgique dont l'école se trouve ainsi éminemment rehaussée. A. D.

431. — Ditiers faits et armoriés par *Engherant Lefranc*, héraut d'armes de Valenciennes, pour des nôces de nobles bourgeois et pour la Confrérie des Damoiseaux de cette ville ; (xv$_e$ siècle) publiés par *A. Lacroix*, archiviste, etc. *Mons*, *Masquillier* et *Lamir*, impr. de la Société des Bibliophiles. 1856, gr. in-8°. de x et 89 pp. en papier fort de Hollande.

Voici le n° 18 des publications de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons ; cette plaquette, qui est un quasi *fac-simile*, représente à peu près le vieux manuscrit qu'elle tire de l'oubli. Si le texte était imprimé en caractères gothiques, et si les blasons avaient pu être coloriés (ce qu'on pourra toujours faire puisque les émaux des écus y sont bien observés), il y aurait à s'y méprendre. La poésie du héraut d'armes de Valenciennes n'est pas très brillante, et nous en ferons bon marché sous le rapport littéraire, mais les *Ditiers* nous fournissent des indications sur les vieilles familles valenciennoises, et c'est là leur vrai mérite à nos yeux. Notre estimable confrère, M. *A. Lacroix*, archiviste de Mons, propriétaire du manuscrit original, a donné à cette publication des soins paternels qui la feront vivre : il l'a enrichie d'une introduction et de notes que sa modestie a rendues trop courtes ; quelques considérations sur l'office et l'importance des hérauts d'armes de nos vieilles cités, n'eussent pas été déplacées à l'occasion du poème d'*Engherant Lefranc*. Cette fois encore on ne pourra pas reprocher à l'archiviste de Mons d'avoir été trop long, on regrettera, après l'avoir lu, qu'il ne l'ait pas été davantage. A. D.

432. — Annales religieuses de la ville de Comines, par l'abbé *C.-H. Dervaux*. *Lille*, *Lefebvre-Ducrocq* et *Comines*, *Bourlet-Vermès*, 1856, in-8°. de 183 pp. fig. color.

On voit avec plaisir notre jeune clergé français s'occupant de littérature et d'histoire et employant les courts loisirs du ministère à des recherches utiles. En publiant le fruit de leurs labeurs, ils rendent un

nouveau service à leurs concitoyens : ils les instruisent des choses de ce monde après les avoir éclairés sur les grandes vérités chrétiennes. Depuis le commencement de ce siècle, les écrivains ont trop négligé le point de vue religieux de l'histoire ; voici venir de nouveaux publicistes qui comblent cette lacune et réparent les oublis des historiens modernes. Dans une sphère, à la vérité étroite, l'abbé Dervaux donne un bon exemple ; il a montré qu'il n'est aucune localité, si peu importante qu'elle soit, qui n'ait une partie de ses annales pleine d'intérêt, et que cet intérêt croît souvent en grandeur lorsqu'il s'applique particulièrement aux vicissitudes religieuses de la contrée. Les fondations pieuses de Comines, l'édification de ses églises, les révolutions subies par le culte et ses ministres au XVIe et à la fin du XVIIIe siècles tiennent une grande place dans le récit, mais ne sont pas les seuls sujets traités en ce volume ; on y trouve aussi des notions neuves sur les seigneurs de la Clyte et de Comines et sur les quelques hommes distingués, parmi lesquels il faut citer l'annaliste Pierre de Comines et le grammairien Despautère, qui ont vu le jour dans cette jolie petite ville, jadis un peu flamande et aujourd'hui toute française, qu'arrosent les eaux de la Lys.

A. D.

433. — Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV. 1696-1710. Publié d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale, par M. *Borel d'Hauterive*, professeur et secrétaire de l'école impériale des Chartes. *Paris*, *Dentu* et *Dumoulin*, 1856, très-gr. in-8o. de XXXVI et 470 p. fig.

Ce volume forme le tome 1er de l'*Armorial général de France*, que M. Borel d'Hauterive a l'intention de publier en entier, ce qui sera une belle et grande œuvre, d'une haute utilité pour l'histoire des familles nobles ou des anoblis de France. Nos provinces ont tout d'abord attiré l'attention de l'intelligent éditeur de cet ouvrage et c'était justice : il n'y a nulle-part autant de villes et de bourgs renfermant plus de bourgeois anoblis, plus d'abbayes, plus de corporations et de métiers, ayant des armoiries et par conséquent pouvant figurer dans l'*Armorial général*. Le registre de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis contient l'enregistrement de 4,907 armoiries qui ont rapporté en droits de finance, 100,636 francs, non compris les deux sous pour livre. Il est bien fâcheux qu'aujourd'hui que tant de personnes prennent si facilement des titres et des armes, il n'y ait pas un impôt perçu au profit de l'Etat, comme du temps de Louis XIV pour ces attributions. Ces lettres de change tirées sur la vanité humaine rapporteraient beaucoup au Trésor et satisferaient à la fois ceux qui les paieraient et ceux qui n'y seraient pour rien. On ferait de belles recettes de ce chef : beaucoup de souverains n'ont eu garde d'y manquer.

L'ouvrage que nous annonçons est accompagné d'un avant-propos et d'une préface de M. Borel d'Hauterive, pièces d'un grand intérêt et qui préparent à la lecture de l'*Armorial ;* on trouve dans la seconde, outre

la législation ancienne relative aux armoiries, une curieuse et complète généalogie de Robespierre, né en 1758, lorsque sa mère ne comptait encore que quatre mois de mariage. Qui se douterait que ce père de la Terreur était un enfant de l'amour ! Toutes les maisons un peu anciennes des trois anciennes province du Nord de la France trouveront dans ce beau volume des indications officielles sur leurs blasons et la position de leurs ancêtres à la fin du XVIIe siècle ; une bonne table leur servira de guide pour découvrir de suite ce qui les intéresse : cet ouvrage va devenir le *vade mecum* de toutes les familles honorables du pays ; les unes trouveront sans doute qu'elles ont beaucoup grandi depuis deux siècles ; tandis que d'autres, modestement retombées au rang des bourgeois, apprendront qu'elles ont droit de porter un écu que des diminutions de fortune avaient fait abandonner à leurs pères. A. D.

434. — Essai historique et descriptif sur les monuments du Hainaut, par *Léopold Devillers*, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique. — *Mons*, principaux libraires, (sans date, mais 1856), in-8°. de XII et 16 pp. fig.

Cet opuscule, qui traite seulement de l'église de St-Julien à Ath et de celle de St-Ursmar à Binche, n'est sans doute qu'un très minime échantillon de ce que l'auteur se propose de faire. Le Hainaut est riche en monuments plus intéressants que ceux dont nous venons de parler. Toujours fallait-il entrer en matière et nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts tentés par les jeunes gens pour raviver les vieux souvenirs et décrire les anciens édifices. Ce désir intelligent se manifeste en Hainaut : naguères, M. *Th. Lejeune*, d'Estinnes-au-Val, publiait un *Coup d'œil sur le canton de Rœulx*, Seneffe, 1853, in-8°, suivi d'autres ouvrages du même genre. La *Description de la ville d'Ath*, par *Zuallart*, que nous avons réimprimée dans nos *Archives* à cause de sa rareté, en la faisant précéder d'un portrait et d'une notice sur son prévôt historien, a encore été réimprimée depuis, à *Ath*, *Ed. Themon-Dessy*, 1846. Partout les recherches historiques sont en vogue et M. Léopold Devillers ne fait que suivre la tendance du jour en s'occupant des monuments du Hainaut ; il a l'intention, dit-il, de s'attacher aux édifices les moins connus, tant mieux ! il sera plus neuf et plus attrayant. A. D.

435. — Le chateau de l'Aïeule, ou ce que peut l'éducation chrétienne, par *Henri Van Looy*. *Tournai*, *J. Casterman* et fils. *(Valenciennes*, typ. de *E. Prignet)*, 1856, in-12 de VIII et 302 p.

Cet ouvrage est le ballon d'essai d'un jeune littérateur, né à Saint-Amand, élevé au collége de la Tombe, près Tournai où il a exercé ensuite le professorat pendant quelques années, et aujourd'hui attaché à la rédaction d'un journal de nos provinces. Le Château de l'aïeule est un roman, mais un roman puisé en partie dans les souvenirs de l'auteur.

Il tient donc autant à l'histoire des mœurs contemporaines qu'à la fiction. Il est écrit d'un style pur ; mais ce qu'il offre de plus pur encore ce sont les doctrines et les enseignements qui en découlent. Le jeune auteur dont nous annonçons l'ouvrage est, selon nous, dans la bonne voie. Trop d'écrivains cherchent à démolir la société ; nous devons encourager ceux dont les efforts tendent à la consolider sur les bases de la bonne et saine éducation. Au reste, nous ne dirons qu'un mot en faveur de l'ouvrage, mot qui vaudra plus que tout ce que nous pourrions ajouter : ce livre a reçu l'approbation de l'archevêché de Cambrai. Ce suffrage seul vaut tous les autres. A. D.

436. — Dictionnaire historique de la ville de Cambrai, des abbayes, des châteaux-forts et des antiquités du Cambrésis. Ouvrage publié sous les auspices du Conseil municipal de Cambrai, par *Eugène Bouly*, licencié en droit, ancien adjoint, ancien membre du Conseil municipal de la même ville. — *Memor Majorum*. — *Cambrai* et *Paris*, *Dumoulin*, 1856, très gr. in-8°. à 2 col. de IV et 523 pages. *(Cambrai*, typ. de *Regnier* et *Boutteau)*.

M. Eugène Bouly, qui, après avoir rendu à la ville de Cambrai des services de tous les genres, quitte cette antique cité pour aller à Paris au sein des lettres et des arts, agit tout-à-fait différemment aux Scythes qui lançaient leurs traits en fuyant ; lui, en quittant ses foyers pour aller jouir de la vie toute intellectuelle et artistique de la capitale, lègue à ceux qui furent si longtemps ses concitoyens, un véritable cadeau, d'autant plus précieux qu'il est plus complet et plus riche. Le *Dictionnaire historique* de Cambrai est un résumé compact et nourri de tout ce qui peut intéresser les habitants de cette localité. C'est un traité des *hommes* et des *choses* de la ville et des environs, qui ne laisse rien à désirer. L'auteur a rangé ses matériaux par ordre alphabétique, ce qui a le double mérite de faciliter les recherches et de jeter une grande variété dans le classement des sujets traités. M. E. Bouly, dont toute la vie a été consacrée à l'étude de l'histoire locale, était parfaitement placé pour dresser cet inventaire raisonné de tout ce qui touche à la cité cambrésienne, et le Conseil municipal a été assez bien inspiré pour prendre ce travail sous sa protection et le faire publier sous ses auspices : nous l'en félicitons; le cas est assez rare pour qu'il en soit fait mention. A. D.

437. — Annuaire de la Société libre d'Emulation de Liège pour l'année 1856. *Liège*, *J.-G. Carmanne*, 1856, in-12 de 234 pp.

La Société d'Émulation de Liège est une des plus anciennes et des plus importantes associations littéraires de la Belgique ; elle a bien

droit d'avoir son *Annuaire*. Celui de 1856 contient des pièces littéraires très variées qui n'ont point paru dans les mémoires de la Société. Nous citerons une *Notice sur la Societé* (1779—1794) par M. *Ulysse Capitaine; Marina*, poème, par M. E. *Wacken;* le *Prince de Ligne*, par M. *N. Pectermans;* une *Epître à M. d'Otreppe;* par M. *J.-D. Baze;* la *Peinture à fresque sur les bords du Rhin*, par M. *J. Helbig;* l'*Abbé Raynal et Bassenge*, par M. *L. Polain;* et plusieurs pièces de vers par M. *J. de Leeuw*. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire le succès d'un Annuaire. A. D.

438. — Mosaïque. — Peintres. — Musiciens. — Littérateurs. — Artistes dramatiques, à partir du xve siècle jusqu'à nos jours, par *P. Hédouin*, membre des Sociétés académiques des Enfants d'Apollon, de Sainte-Cécile et de l'Institut historique de Paris; honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie et des Académies de Valenciennes, Anvers, Arras, Douai, Calais, Dunkerque et Boulogne. — *Paris, Heuyet* et *Ledoyen, (Valenciennes,* typogr. de *E. Prignet),* 1856, in-8°. de ix et 602 p., fig.

M. *P. Hédouin*, de Boulogne-sur-Mer, auteur du livre que nous annonçons, est connu depuis longtemps dans le Nord de la France par des travaux historiques et d'imagination de plusieurs genres. Sous la Restauration, ses *Souvenirs du Pas-de-Calais* obtinrent une grande vogue; sa nouvelle édition de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne* est épuisée et introuvable depuis longtemps; ses vers et sa prose ont défrayé pendant de longues années les Almanachs des Muses, les chansonniers des Grâces, maintes Revues et d'innombrables journaux. Nous même, nous avons été trop heureux d'accorder l'hospitalité dans nos modestes *Archives*, à plusieurs notices de M P. Hédouin qui ont été très goutées de nos lecteurs. Les amis de cet écrivain recommandable à des titres si divers, émus de lui voir dépenser tant d'esprit en menue monnaie, l'ont engagé à réunir quelques parties de ses œuvres en un corps d'ouvrage qui pût porter plus sûrement à la postérité ses idées sur la peinture et la musique, deux branches des beaux-arts qui firent toujours les délices de l'érudit Boulonnais. Ce vœu est aujourd'hui accompli : la *Mosaïque* est la réunion de charmantes notices sur les peintres *Memling*, *Chardin*, *Nattier*, *Watteau* et *Pater* son élève; et sur les musiciens *Monsigny*, *Gossec*, *Grétry*, *Lesueur*, *Meyerbeer*, *Paganini*, etc., etc. L'auteur y a joint de bons catalogues des œuvres de ces maîtres, et il a groupé avec ces monographies d'autres souvenirs littéraires pleins d'intérêt. Presque tous ces articles sont tels qu'ils ont parus dans divers recueils : l'auteur n'a pas voulu modifier ses observations, quoiqu'un long laps de temps nous sépare de l'époque où quelques-unes d'entr'elles ont été primitivement exprimées. En fait de pièces nouvelles, on distinguera une notice sur *Mademoiselle de Navarre*, esquisse de mœurs du siècle dernier, qui s'appuye sur les *Mémoires de Marmontel* et sur les lettres même de la galante actrice que le direc-

teur de l'Opéra-Comique, *Jean Monnet*, a publiées dans ses propres mémoires, en 1772. Ce tableau de genre du siècle de Louis XV, s'il n'est édifiant, est du moins fort amusant. En somme, la lecture du volume entier, si varié dans sa composition, est entraînante d'un bout à l'autre, et l'on se trouve conduit à le finir aussitôt qu'on l'a commencé. C'est là un mérite assez rare à trouver par le temps de pénurie littéraire qui court. Ajoutons que la partie matérielle de ce livre est fort soignée et qu'il est orné d'une charmante eau-forte représentant mademoiselle *Camargo*, due au fils de l'auteur, M. *Edmond Hédouin*, artiste distingué dont le talent égale la modestie. On a eu un moment l'espoir de voir paraître un recueil des *poésies* de M. Hédouin, qui ferait une sorte de pendant au volume que nous annonçons ; nous faisons des vœux pour que cette promesse se réalise : le succès de la prose amènera certainement la mise au jour des vers. A. D.

439. — Catalogue des livres rares et curieux manuscrits et imprimés, composant une partie de la librairie ancienne de M. V... dont la vente aura lieu par le ministère de Mes Rolin et Ch. Pillet, rue des Bons-Enfants, 28.— *Paris, Aug. Aubry*, 1855, in-8°. de 190 pp. *(Lille*, impr. *Vanackere)*.

Ce catalogue, qui contenait 1714 articles, mérite d'être mentionné ici, tant parcequ'il sort des presses de Lille, que parcequ'il contient une grande quantité de livres, soit manuscrits, soit imprimés, qui appartiennent aux provinces du Nord de la France par les matières dont ils traitent ou par le lieu de leur impression. On y voit particulièrement une série importante d'ouvrages sur les villes de Lille, Cambrai et Valenciennes. Espérons qu'une collecton si précieuse pour le pays n'aura pas été entièrement perdue pour lui et que les chances heureuses de l'encan auront fait rentrer dans les collections des amateurs de nos provinces quelques-uns des plus rares articles de cette bibliothèque. La vente a dû se terminer le 29 mai dernier : la dispersion de ce cabinet est donc consommée depuis quatre mois ; puisse-t-elle être la dernière collection que la spéculation parisienne enlève aux anciennes provinces des Pays-Bas ! A. D.

440. — Notice historique sur la foire de la Saint-Jean à Amiens, par M. l'abbé *Jules Corblet*, président de la Société des Antiquaires de la Picardie,—*Amiens, Duval* et *Herment*, 1856, in-8°. de 27 pages.

Cet opuscule n'est pas plus dépourvu d'érudition que ne le sont les autres ouvrages de M. l'abbé Corblet. Ce philologue a le talent de traiter les sujets les plus arides avec solidité et agrément. L'auteur pense que la célèbre foire de la St-Jean à Amiens doit son origine au péleri-

nage immense qui avait lieu à la cathédrale pour y venir visiter et honorer le chef de St-Jean Baptiste que l'on y conserve. En cela M. Corblet a raison : sans que l'on puisse dire d'une manière absolue que *toutes* les foires aient eu une fête ou une manifestation religieuse, il n'en est pas moins vrei que les plus grandes réunions des marchands étrangers dans une localité furent d'abord motivées par la célébrations des antiques et pieuses solennités, les seules qui furent toujours en possession d'attirer des fonles considérables et des concours de monde tels que les marchands trouvaient bien leur compte à les suivre avec leurs marchandises et leurs denrées. C'est ainsi que la foire franche de Valenciennes fut fixée au 8 septembre, parceque ce jour était l'anniversaire du miracle par lequel la Vierge délivra la ville de la peste, délivrance consacrée une solennelle procession exécutée d'année en année à pareil jour, et suivie par des masses de populations des environs. Il en fut de même de la foire de Tournai, instituée en septembre, au jour même de la procession solennelle de de cette ville. De petites foires de village eurent lieu aux anniversaires de dédicaces d'églises ou de chapelles ; les églises croulèrent, les chapelles disparurent en 1795, mais les foires restèrent : le négoce ne fut pas taxé de fanatisme. Il y aurait aujourd'hui une curieuse histoire à faire de l'origine de toutes les foires : la notice de l'abbé Corblet pourrait servir d'exemple et en quelque partie de modèle. A. D.

441. — Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.—Année 1855. IIe série, 2e volume. *Lille*, (impr. *L. Danel)*, et *Paris, Derache*, 1856, in-8o de 479 p.

Les publications de la Société de Lille se suivent avec une régularité remarquable. A peine ce corps savant avait-il fait paraître un *Supplément à l'année* 1853 et la *Table générale de la première série* de ses Mémoires, que le deuxième volume de la deuxième série que nous annonçons, voyait le jour. Ce tome contient plusieurs parties d'un haut intérêt pour les études scientifiques et historiques. Nous laissons de côté les premières dues à MM. *Mahistre*, *Corenwinder*, *Kuhlmaun*, *Delezenne*, *Lamy* et *Macquart*, pour ne nous occuper que des dernières qui rentrent davantage dans le plan que nous nous sommes tracé. Nous citerons donc comme un morceau d'histoire moderne digne de l'attention de nos lecteurs l'*Essai sur Georges Washington et sur la Révolution d'Amérique*, par M. *Chon ;* les *Coutumes de la ville d'Estaires au XVe. siècle*, avec préliminaires et notes, par M. *De la Fons de Mélicocq*, méritent aussi une mention spéciale : cette loi communale était inédite jusqu'ici ; c'est un document curieux sur les vieux usages et les anciennes mœurs. M. *Victor Delerue*, connu par la composition de deux recueils de jolies fables, en a fourni de nouvelles pour ce volume de mémoires, et nous espérons bien qu'il ne s'en tiendra pas là ; enfin, M. *Le Glay*, si connu par ses excellentes productions sur nos annales provinciales, a clos ce recueil par la première partie d'un *Spicilège d'histoire littéraire* ou documents pour servir à l'histoire des sciences, des

lettres et des arts dans le Nord de la France. Ce précieux fragment, qui nous l'espérons bien, sera prochainement suivi d'autres du même genre, traite particulièrement de deux hommes dont la vie et les travaux se rattachent à nos provinces : le premier est *Antoine de Pouvillon*, savant abbé de Saint-Aubert de Cambrai, né à Béthune et mort en 1606; le second est le bénédictin dom *Bévy*, qui voulut faire une histoire du Hainaut et qui rassembla beaucoup de eocuments sur les Nerviens et les Francs qui occupèrent nos contrées. Ses fouilles et ses études furent interrompues un peu avant la Révolution et n'eurent pas de résultats bien positifs. Le *Spicilège* du savant archiviste-général du département du Nord est appuyé de pièces justificatives tirees du vaste dépôt qui lui est confié et qu'il dirige si bien en l'enrichissant chaque jour.

A. D.

442. — Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Corporation des serruriers de Valenciennes avant 1789. (Extr. de la *Revue agricole et littéraire du Nord*, 1856, t. VIII, p. 31). — *Valenciennes, B. Henry*, 1856, in-8°. de 11 pp.

Sous la forme modeste d'un rapport adressé à la Société d'Agriculture, M. *Jules Lepreux*, archiviste de Valenciennes, qui déjà s'est occupé de diverses corporations anciennes de cette ville, a lu, le 2 juillet dernier, un très bon travail sur le *stil* des serruriers de cette ancienne cité. Nous ne saurions trop engager notre patient et laborieux archiviste à continuer d'éclaircir l'histoire des corps et métiers de la ville qu'il habite : cette histoire tient une grande place dans les annales générales communales et elle tend à jeter un grand jour sur toute l'histoire du Tiers-Etat entreprise avec tant de succès par l'érudit Thierry, mais dans laquelle il reste encore à glaner.

A. D.

NOUVELLES LITTERAIRES
ET
DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.—Programme des sujets proposés pour les concours de 1857 *et de* 1858.—Dans sa séance publique du mois de juin 1857, la *Société Dunkerquoise* décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur mémoire ou travail sur les sujets suivants : — *Sciences.* — 1° Reconnaître l'influence du fer contenu dans la coque des navires sur les boussoles, et indiquer les moyens de la détruire d'une manière permanente. — 2°. Donner la nomenclature et signaler les caractères distinctifs des poissons, 1°. qui habitent la côte française de la Manche et de la mer du Nord, 2°. des espèces qui y effectuent lsur passage à diverses époqnes de l'année.

L'auteur devra établir d'une manière certaine, les effets des agents météorologiques sur les poissons, ainsi que l'influence du fonds de la mer sur lenr développement et leur constitution.

Lettres. — 3°. Histoire des troubles religieux au XVIe siècle, dans le Nord de la France et particulièrement dans la Flandre maritime.

Ce sujet devra être traité au point de vue particulier et restreint où il est présenté. Ainsi, les concurrents ne prendront dans les faits généraux que ceux qui s'y lient étroitement. Leurs investigations porteront sur les faits spéciaux relatifs au Nord de la France, et ces faits devront avoir pour base des documents authentiques. Mais les concurrents ne devront pas se borner à une simple et sèche nomenclature de faits ; ils auront à les envisager dans leur ensemble et à décrire l'influence qu'ils ont exercée, les conséquences qu'ils ont produites. Pour cela, ils devront examiner la situation où se trouvaient placées les communes pendant l'époque des troubles, la part qu'elles ont prises dans ce mouvement, les résistances qu'elles y ont opposées, l'attitude des autorités au milieu de cette effervescence d'idées et de théories de toute nature où les intérêts temporels se cachaient sous les disputes religieuses, au milieu des luttes, des tiraillements, des pressions qui s'exerçaient constamment autour d'elles. Enfin, ce que désire la Société Dunkerquoise, c'est une monographie embrassant l'ensemble historique de cette période envisagée sous toutes ses faces.

4° De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions.

La domination de la couronne d'Espagne sur la ville de Dunkerque et sur le comté de Flandre, a dû nécessairement modifier la législation, les mœurs, la langue et les habitudes de Dunkerque et de la Flandre. L'auteur devra d'abord énoncer les changements apportés par la législation et ensuite constater les vestiges des mœurs et coutumes espagnoles conservés dans le pays.

5° Une pièce d'au moins cent vers sur la mort héroïque de Jean Jacobsen, ou sur tout autre épisode tiré des Annales de la Flandre maritime.

Jean Jacobsen, commandant le *Saint-Vincent,* de 180 hommes d'équipage, sortit d'Ostende, le 2 octobre 1622, à onze heures du soir. Il allait de conserve avec deux vaisseaux : l'un, monté par Jean Garcia ; l'autre, portant pavillon amiral, par Pedro de la Plesa. Quelques heures après, neuf vaisseaux de guerre hollandais lui faisaient la chasse. Les deux capitaines espagnols mirent le cap à l'est et s'échappèrent. Resté seul contre des forces si disproportionnées, Jean Jacobsen se disposa à l'abordage, engageant son équtpage à se dévouer pour Dieu et le Roi. Tous jurèrent de mourir plutôt que de se rendre. Ayant lâché ses bordées, Jacobsen s'attaqua au navire le plus proche, et, après quelques moments de lutte, le coula à fond. Les huit autres firent alors un feu serré qui désagréa bientôt le *Saint-Vincent.* Pendant treize heures le vaillant équipage soutint ce combat inégal. Voyant que son navire avait son arrière criblé et qu'il faisait eau de toute part, Jacobsen ordonna de mettre le feu à la sainte-barbe. Entendant cet ordre, les Hollandais lui promirent quartier s'il voulait se rendre. 32 hommes se laissèrent séduire; le capitaine refusa énergiquement et resta avec 10 ou 12 hommes sur son vaisseau desemparé. Accosté par l'ennemi, il soutint l'attaque et fit, parmi les assaillants, un grand carnage. Mais enfin blessé, épuisé de fatigue, n'ayant plus avec lui que 3 ou 4 hommes, il cria à ses gens sur le bord hollandais : « Amis, si quelqu'un de vous échappe et qu'il « retourne à Dunkerque, qu'il dise à nos compatriotes comment nous « sommes morts pour Dieu et le Roi !.... » Puis il mit le feu aux poudres. (Pour plus de détails, voir Faulconnier, *Histoire de Dunkerque,* 1, 126, — et Victor Derode, p. 195).

Arts.— 6°. Chœur de voix d'hommes avec ou sans accompagnement.

Le morceau couronné étant destiné à être exécuté à la séance publique de la Société, chaque partition devra être accompagnée des parties séparées, en nombre suffisant pour un chœur de 40 chanteurs et un orchestre de 40 instrumentistes.

La Société remet au concours de 1858 la question suivante : « Histoire commerciale et maritime de Dunkerque, avec l'indication des « causes qui ont développé, arrêté ou renouvelé la prospérité de la ville, « à ce double point de vue, et l'exposé des diverses améliorations qui « seraient jugées propres à en assuser la plus grande et la plus rapide « extension. » Les mémoires sur ce sujet seront envoyés le 1er mai 1858. Les mémoires ou travaux relatifs au concours de 1857 devront être adressés (franc de port) au président de la Société, avant le 1er mai; les partitions de musique, avant le 1er avril.

— Il vient de paraître, chez Madame veuve *Vanackere,* impr.-libraire, à Lille, et au bureau des *Archives du Nord,* à Valenciennes,

un beau volume gr. in-8°. contenant la *Description des fêtes populaires données à Valenciennes*, les 11, 12 et 13 mai 1851 par la *Société des Incas*. Cet ouvrage, composé par M. *A. Dinaux*, est orné de 25 planches gravées sur cuivre représentant la célèbre marche triomphale de 1851 dans laquelle figurèrent 22 chars. On y trouve, outre la description des solennités publiques de 1851, une notice détaillée de l'origine et de l'accroissement de la *Société des Incas*, et un aperçu sur le goût des habitants des provinces flamandes pour les fêtes, les cavalcades et les cortèges triomphaux. Ce volume, illustré avec soin et imprimé avec luxe sur beau papier vélin, fait le plus grand honneur à son éditeur.

— Un des hommes les plus spirituels du département du Nord, M. le docteur *F.-A. Escallier*, de Douai, vient de mettre sous presse des *Remarques sur le patois* qu'il avait publiées en formes de lettres, dans les *Archives du Nord de la France*. Le succès de ces lettres a engagé leur auteur à les réunir en un corps d'ouvrage, à y ajouter de nouvelles remarques, et à faire suivre le tout d'un vocabulaire latin-français inédit du XIVe siècle, avec des notes explicatives. Ce volume ne peut manquer d'attirer l'attention des lettrés et même des hommes du monde. car le docteur Escallier a le rare privilège de faire passer l'érudition à l'aide d'un style agréable et piquant, toujours vif et amusant. Nous prédisons à son nouvel ouvrage un succès complet. On peut y souscrire chez M. *Wartelle*, impr. rue St-Christophe, à Douai.

1511. — *Lettre de Guillain de Wignacourt* (1) *aux échevins de Béthune.*

A Messieurs les eschevins, prévost et maieurs de la ville de Béthune.

Guillain de Wignacourt, sieur d'Ourton, dit et remonstre qu'il est de la maison de *monseigneur*, au moien de quoy est exent de l'assis du vin, cervoises et touttes aultres choses, dont se paient assis au seigneur et ville, et que, partant, il n'en deust, en raison, aulcune chose payer ; touttesvoyes, les fermiers tenans lesd. assis, luy vœullent ce faire payer. Par quoy, mesd. seigneurs, il requiert que luy en vœullez faire faire la raison (2).

De la Fons-Mélicocq.

---

(1) Voy. ci-dessus les *Arch. du Nord*, p. 583. (Arch. de Béthune, reg. aux comptes).

(2) Un autre membre de cette illustre maison, Jacque de Wignacourt (Voy. p. 393), est qualifié secrétaire et conteroleur du seau de la sanchellerie par l'argentier de Béthune. Suivant les arch. de Beuvry, près Béthune, son beau-père, Jacques de Coupigny, était seigneur de Vallau, de Hénin-Liettart, cappitaine et bailly de Lens et de Beuvry (1498) pour très-doubté seigneur, monseigneur le grant bastart de Bourgogne, conte de la Roche en Ardenne, seigneur dudit Beuvry et de Chocques. Un autre document (1496) nous fait connaître qu'une pièce de terre est chargiée de soubz rente de XXXII s. à monseigneur Doresmeaulx et à Anthoine de Beaulencourt, dit *le hardy escuier*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME

(TROISIÈME SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Titre et faux titre du tome V..... 1

Fénélon et l'abbé de Liessies, par M. *Le Glay*..... 5

Recherches sur les éditions Elseviriennes (3e art.), par M. *G. Brunet*..... 12

Renvoy de l'ordre de France de St.-Michel par Charles-Quint, avec introduction et pièces justificatives, par M. *Ch. de Linas*..... 25

Les Ménestrels de Lille aux XIVe, XVe XVIe siècles, par M. *De la Fons-Mélicocq*..... 57

Siège de Guise (1650), par M. *L. D. C.*..... 68

Hippolyte Bis, par M. *H. R. Duthillœul*..... 74

Théâtre du maréchal de Saxe en Belgique (1745-1759), par M. *A. Dinaux*..... 80

HOMMES ET CHOSES. Le baron de Warenghien..... 100

Le Sténographe Delsart..... 104

Madame Clément-Hémery..... 105

Pigault de Beaupré..... 107

Marmontel à Liège..... 110

Annette et Lubin..... 112

Un amorçoir en ivoire..... 116

Léopold Flameng..... 117

Catherine Herman..... 119

Bulletin bibliographique. Le siège de Valenciennes, par M. le *Prince de la Moskowa* 121
Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai 121
Chants historiques de la Flandre (400—1650), par M. *Louis de Baecker* 122
Histoire de la Société d'agriculture du département de Jemmapes, par M. *Camille Wins* 123
L'abdication de Charles-Quint, par M. *Gachard* 124
Histoire de Tourcoing, par M. *Ch. Roussel-Défontaine* 125
Notice historique sur le scel communal, les armoiries, etc., de la ville de Dunkerque, par M. *J.-J. Carlier* 126
Notice sur le deuxième voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, par M. *Gachard* 126
Académie royale des sciences, etc., de Belgique 127
Biographie du cardinal Thomas Bernetti 127
Notice sur Benoît-Joseph Labre, par M. *Decroix* 128
Annales de la Société historique et archéologique de Maestrich. 128
Catalogue des ouvrages de propriété française 129
La famille Perlin, par M. *Alex. Devred* 129
L'église de Fauquemberg, par M. *Henri de Laplane* 129
Tableau chronologique de l'architecture religieuse (en France), par M. *F. Robaut* 130
Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Sainte-Waudru, par M. *R. Chalon* 130
Rapport adressé à M. le président de la commission royale d'histoire de Belgique, par M. *Émile Gachet* 130
L'église St-Germain d'Amiens, par l'abbé *Jules Corblet* 131
Recherches sur la topographie du Ponthieu avant le XIVe siècle, par M. *F.-C. Louandre* 131

Nouvelles littéraires et découvertes historiques 132

Recherches sur les éditions Elseviriennes (4e art.), par M. *G. Brunet* 137
Loi donnée à la commune d'Hornaing, communiqué par M. *le marquis de Godefroy Menilglaise* 149
La Collégiale de Saint-Amé, à Douai, par M. *de la Fons-Mélicocq* 161
Un mot sur Louis de Blois et ses œuvres, par le Dr. *Le Glay* .. 196
Siège et prise de Valenciennes par Louis XIV en 1677, par M. *A. Dinaux* 209

Hommes et choses. Le comte d'Haubersart 272
Leo Belgicus 274

Académie de péinture de Valenciennes..... 276
Confrérie des Damoiseaux à Valenciennes..... 278
Jean Desbones, peintre lillois..... 280
Le chevalier et l'abbé de Carondelet..... 283
Sceaux de la ville de Saint-Quentin..... 284
Hostel-Dieu de Valenciennes..... 286
La princesse de Ligne..... 288
Rien de nouveau sous le soleil..... 290
Léonard d'Avesnes..... 292
Colonne départementale du Nord..... 293
Bracq, curé de Ribécourt..... 295

Bulletin bibliographique. — Histoire des régiments nationaux belges, par M. *Guillaume*..... 296
Notice sur les anciennes corporations d'archers, par M. *Janvier* 297
Annuaire de l'Université catholique de Louvain..... 298
Chants populaires des Flamands de France, par M. *de Coussemacker*..... 300
Pugna porcorum, par M. *Carmann*..... 300
Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines d'Europe, par M. *Borel d'Hauterive*..... 301
Recherches sur Jacques du Broeucq, par M. *Lacroix*..... 302
Galerie contemporaine, par M. *Aug. de Reume*..... 303
Correspondance de Bernard de Montfaucon, par M. *Ulysse Capitaine*..... 304
De l'artillerie de la ville de Lille, par M. *de la Fons-Mélicocq*.. 304
Exposition universelle. Rapport sur l'arrondissement de Valenciennes, par M. *Ed. Pesier*..... 305
Statistique monumentale du Pas-de-Calais..... 306
Imprimerie typographique et lithographique de *Ed. Prignet*... 306
Souvenirs judiciaires du Hainaut, par M. *Pinchart*..... 307
Pélérinage à Notre-Dame de la Tombe..... 307
Le Saint-Sacrement de Miracle, par M. l'abbé *Dehaisnes*..... 308
Notice sur quelques méreaux de l'église métropolitaine de Sens, par M. *Hermand*..... 308

Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 309

Pont-sur-Sambre, par M. *J. Lebeau*..... 313
De l'étymologie du nom de Valenciennes, par M. *H.-R. Duthillœul*..... 351
Jacques de Guise, par M. *A. Dinaux*..... 362

La procession de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles, par M. *de la Fons-Mélicocq* 369
Notice sur la famille de Wignacourt, par M. *Ed. de Barthélémy* 380

Hommes et choses. — Lettres d'Antoine Watteau. M. *A. D.*... 405
M. J. Barrois, de Lille. M. *A. D.* 406
Chanson sur Namur. M. *A. D.* 408
Marquet Tournemine, peintre lillois, XVe et XVIe siècles. M. *de La Fons Mélicocq* 409
M. de Caulaincourt, duc de Vicence. L'abbé *Gourmain* 412
Quentin Metsys. M. *Raymond de Bertrand* 417
Société impériale et centrale d'agriculture du département du Nord. M. *A. D.* 419
Nicaise Ladam. M. *A. D.* 422
Sobriquets de villages, M. *A. D.* 424
Inscription du septième siècle. M. *C. G.* 426
Le comte d'Haubersart 427
Les descendants de Saint-Hubert. M. *A. D.* 429
Brûlement de livres à Douai. M. *A. D.* 430
Bibliographie. M. *Jules Périn* 431

Bulletin bibliographique. Les Saints Evangiles, par M. *H. Wallon* 436
Les abbés de Saint-Bertin, par M. *Henri de Laplane* 437
Mémoires de l'Académie d'Arras 438
Saint-Eleuthère, par un Tournaisien 439
Annuaire. Borel d'Hauterive 439
Association Lilloise 440
Histoire des Pays-Bas sous Philippe II, par M. *Théodore Juste*. 441
Almanach annuaire de Saint-Quentin 442
L'ancien idiôme audomarois, par M. *A. Courtois* 442
Eloge biographique de Maurice Quentin de La Tour, par M. *E. Dréolle de Nodon* 442
Bulletin de la Société scientifique du Limbourg 443
Extrait d'un manuscrit sur l'histoire de St.-Quentin, par M. *Ch. Gomart* 443
La Poétique d'Horace, traduction en vers, par M. *A. Mathieu*. 444
Etude sur les poésies de maître Jean Bosquet, par MM. *L. de Villers* et *A. Bara* 444

Nouvelles litteraires et découvertes historiques 445

De la peine du banissement, appliquée par les communes, aux XIIe et XIIIe siècles, par M. *Ch. Gomart*..... 449
Finances et Economie domestique de l'abbaye de Saint-Amand, par M. *V. de Courmaceul*..... 465
Douaniers et Contrebandiers sur la frontière du Nord, par M. *Henry Bruneel*..... 492
Coup-d'œil sur l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, par M. *Ch. Gomart*..... 500
Un poète lillois, par M. *A. Dinaux*..... 512
OEuvres de Fourmantel, par M. *Albert Dupuis*..... 519

Hommes et choses. Thomas Tournemine, peintre lillois, par M. *de la Fons-Mélicocq*..... 231
Lavalette à Valenciennes, par M. *A. Dinanx*..... 536
Collin de Coter, peintre Bruxellois, par M. *A. Dinaux*..... 539
Paix des Dames, à Cambrai (1523), par M. *A. Dinaux*.....
Les aires de vent en Flandre, par M. *A. Dinaux*..... 541

Bulletin bibliographique. — Mémoire sur l'école flamande de peinture, par M. *Heris*..... 542
Ditiers faits et armoriés d'Enghérant Lefranc, par M. *A. Lacroix* 544
Annales religieuses de la ville de Comines, par l'abbé *C.-H. Derveaux*..... 545
Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, par M. *Borel d'Hauterive*..... 546
Essai historique et descriptif sur les monuments du Hainaut, par M. *Léopold Devillers*..... 547
Le Château de l'ayeule, par M. *H. Van Looy*..... 547
Dictionnaire historique de la ville de Cambrai, etc., par *Eug. Bouly*..... 548
Annuaire de la Société libre d'émulation de Liège..... 548
Mosaique, par M. *Hédouin*..... 549
Catalogue de livres de M. V..... 550
Notice sur la foire d'Amiens, par l'abbé *J. Corblet*..... 550
Mémoires de la Société de Lille..... 551
Corporation des serruriers de Valenciennes, par *J. Lepreux*... 552

Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 553

Table des matières..... 556